

Du même auteur

BOUCHER-BELLEVILLE, Jean-Philippe, *Journal d'un patriote (1837 et 1838)* – 1992 ; réédition 2019.

Les Lambert-Champagne-Aubin, 800 actes notariés, 1663–1799 – 1996.

BLANCHET, Augustin-Magloire, *Journal de l'évêque de Walla-Walla (1847-1851)* – 1996.

LEPAILLEUR, François-Maurice, *Journal d'un patriote exilé en Australie (1839-1845)* – 1996.

MARCHESSEAU, Siméon, *Lettres à Judith* – 1996.

NELSON, Robert, *Déclaration d'indépendance et autres écrits* – 1998.

NELSON, Wolfred, *Écrits d'un patriote (1812-1842)* – 1998 ; réédition 2012.

PAPINEAU, Amédée, *Journal d'un Fils de la Liberté, 1838-1855* – 1998 ; réédition 2010.

PAPINEAU, Amédée, *Souvenirs de jeunesse, 1822-1837* – 1998.

AUBIN, Georges, *La rivière Bayonne et ses moulins* – 1999.

LA FONTAINE, Louis-Hippolyte, *Journal de voyage en Europe, 1837-1838* – 1999.

PERRAULT, Louis, *Lettres d'un patriote réfugié au Vermont (1837-1839)* – 1999.

AUBIN, Georges, *Au Pied-du-Courant. Lettres des prisonniers politiques de 1837-1839* – 2000.

DESRIVIÈRES, Adélard-Isidore et Charles RAPIN, *Mémoires de 1837-1838, suivis de La Quête de l'or en Californie* – 2000.

PAPINEAU, Louis-Joseph, *Lettres à Julie* – 2000.

PAPINEAU, Louis-Joseph, *Histoire de la résistance du Canada au gouvernement anglais* – 2001.

PAPINEAU-DESSAULLES, Rosalie, *Correspondance 1805-1854* – 2001.

FRANCHÈRE, Gabriel, *Voyage à la Côte du Nord-Ouest de l'Amérique et fondation d'Astoria, 1810-1814* – 2002.

LA FONTAINE, Louis-Hippolyte et Robert BALDWIN, *Les Ficelles du pouvoir* – 2002.

PAPINEAU, Amédée, *Lettres d'un voyageur. D'Édimbourg à Naples en 1870-1871* – 2002.

CHAUVEAU, Pierre-Joseph-Olivier, *De Québec à Montréal. Journal de la seconde session, 1846, suivi de Sept jours aux États-Unis, 1850* – 2003.

LA FONTAINE, Louis-Hippolyte, *Au nom de la loi. Lettres de Louis-Hippolyte LA FONTAINE à divers correspondants (1829-1847)* – 2003.

PAPINEAU, Lactance, *Journal d'un étudiant en médecine à Paris* – 2003.

PAPINEAU, Louis-Joseph, *Cette fatale Union. Adresses, discours et manifestes (1847-1848)* – 2003.

AUBIN, Georges et Nicole MARTIN-VERENKA, *Insurrection. Examens volontaires. Tome I : 1837-1838* – 2004.

DESSAULLES, Louis-Antoine, *Petit bréviaire des vices de notre clergé, suivi de Le Clergé français au bordel, par un auteur anonyme* – 2004.

FAUCHER DE SAINT-MAURICE, Narcisse-Henri-Édouard, *De Québec à México (1866-1867)* – 2004.

PAPINEAU, Louis-Joseph, *Lettres à ses enfants, Tomes I, II* – 2004.

AUBIN, Georges, *Les Blanchet de la vallée du Richelieu, suivi de Lettre d'A.-M. Blanchet à Lord Gosford* – 2005.

LA FONTAINE, Louis-Hippolyte, *Mon cher Amable. Lettres de Louis-Hippolyte LA FONTAINE à divers correspondants (1848-1864)* – 2005.

OUIMET, André, *Journal de prison d'un Fils de la Liberté, 1837-1838* – 2006.

PAPINEAU, Louis-Joseph, *Lettres à divers correspondants*, Tomes I, II – 2006.

RHEAULT, Marcel et Georges AUBIN, *Médecins et patriotes, 1837-1838* – 2006.

SÉGUIN, Robert-Lionel, *Le Dernier des Capots-Gris* (roman) suivi de *Souviens-toi, Méditations sur 1837* – 2006.

AUBIN, Georges, *Papineau en exil à Paris*, Tomes I, II, III – 2007.

AUBIN, Georges et Nicole MARTIN-VERENKA, *Insurrection. Examens volontaires. Tome II : 1838-1839* – 2007.

AUBIN, Georges et Renée BLANCHET, *Amédée Papineau, correspondance 1831-1841* – 2009.

BLANCHET, Renée et Georges AUBIN, *Lettres de femmes au XIX^e siècle* – 2009.

AUBIN, Georges et Renée BLANCHET, *Amédée Papineau, correspondance 1842-1846* – 2010.

JOLY, Pierre-Gustave, *Voyage en Orient (1839-1840)* – 2011.

PAPINEAU, Louis-Joseph, *Lettres à sa famille, 1803-1871* – 2011.

MERCIER, Honoré, *Dis-moi que tu m'aimes. Lettres d'amour à Léopoldine, 1863-1867* – 2013.

AUBIN, Georges et Yvan LAMONDE, *Gustave Papineau, Une tête forte méconnue* – 2014.

JOYER, prêtre, *Lettres d'amour à Mademoiselle de Lavaltrie, 1809-1822* – 2014.

AUBIN, Georges et Jonathan LEMIRE, *Ludger Duvernay, Lettres d'exil, 1837-1842* – 2015.

AUBIN, Georges et Raymond OSTIGUY, *Louis-Joseph Papineau, Les Débuts 1808-1815* – 2015.

AUBIN, Georges, *Joseph Papineau à travers les actes notariés* – 2015.

AUBIN, Georges, *Courir le monde. Voyages, premiers départs* – 2016.

PAPINEAU, Denis-Benjamin, *De l'Île à Roussin à Papineauville, Correspondance 1809-1853* – 2016.

BLANCHET, François-Norbert, *De Richibouctou à La Willamette, Lettres et journal (1821-1839)* – 2016.

PAPINEAU, Honorine et Aurélie PAPINEAU, *Mille amitiés. Correspondance 1837-1914* – 2016.

TRUDEAU, Romuald, *Mes Tablettes. Journal d'un apothicaire montréalais, 1820-1850* – 2016.

PAPINEAU, Joseph, *De Montréal à la Petite-Nation. Correspondance (1789-1840)* – 2017.

LE NORMAND, Michelle, *À toi, de tout cœur. Lettres d'amour à Léo-Paul Desrosiers, 1920-1922* – 2017.

LE NORMAND, Michelle, *Premières amours. Journal 1909-1921* – 2017.

AUBIN, Georges, *Rhapsodies. Écrits 1988-2018* – 2018.

BLANCHET, François-Norbert, *Missions d'Oregon, 1839-1844* – 2018.

BLANCHERT, François-Norbert, *À bord de L'Étoile du Matin. De Brest à l'Oregon en 1847* – 2018.

PAPINEAU, Amédée, *Correspondance 1847-1856* – 2018.

PAPINEAU, Amédée, *Correspondance 1857-1903* – 2018.

PAPINEAU, Azélie, *Vertiges. Journal 1867-1868* – 2018.

BLANCHET, François-Norbert, *Lettres de voyages, 1845-1870* – 2018.

BLANCHET, Augustin-Magloire, *De Saint-Pierre du Sud à l'évêché. Correspondance 1823-1846* – 2019.

AUBIN, Georges, *Beaudriau, patriote, médecin errant* – 2019.

AUBIN, Georges, *Amédée, écrivain patriote* – 2019.

BLANCHET, Augustin-Magloire-Alexandre, *Voyage au Mexique suivi de Voyage en Europe* – 2019.

PELTIER, Louis, *Voyage en Afrique du Sud, 2^e édition* – 2019.

PAPINEAU, Louis-Joseph, *Lettres inédites* – 2019.

DESSAULLES, Louis-Antoine, *Paris illuminé : le sombre exil. Lettres 1878-1895* – 2019.

AUBIN, Georges, *Partir en janvier. Lettres à un cousin* – 2020.
DESSAULLES-LAFRAMBOISE, Rosalie, *Mes Bavardages. Lettres à mon fils Louis, 1876-1905* – 2020.
AUBIN, Georges, *Hors du temps* – 2020.
AUBIN, Georges, *Au temps des Patriotes*, Tomes I, II – 2020.

Aubin  Blanchet recherches historiques
L'Assomption, QC
Georges Aubin 1942-
Renée Blanchet 1941-

Couverture 1 : R.L. Séguin, *L'Esprit révolutionnaire dans l'art québécois*, p. 407

Couverture 4 : Prison neuve de Montréal, *Au Pied-du-Courant*

© Aubin  Blanchet recherches historiques, 2020

Impression
Imprimerie Reflet, Boucherville

ISBN : 978-2-924900-17-8

PdF (numérique) : ISBN : 978-2-924900-41-3

Dépôt légal (numérique) : février 2022
Dépôt légal : troisième trimestre 2020
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

Au temps des patriotes

Georges Aubin

Au temps des patriotes

Dépositions, correspondances, lettres aux journaux, etc.

Tome III

1839-1840

Aubin  Blanchet
recherches historiques

Sigles

AAQ	Archives de l'archevêché de Québec
ACAM	Archives de la chancellerie de l'archevêché de Montréal
ACEJ	Archives de la chancellerie de l'évêché de Joliette
AD	Abraham Desmarais (notaire)
ADG	Archives départementales de la Gironde (Bordeaux)
ADP	Archives départementales de Paris
AESH	Archives de l'évêché de Saint-Hyacinthe
AJ	André Jobin (notaire)
AMCR	Archives du musée du Château Ramezay (Montréal)
ANF	Archives nationales de France (Paris)
ASTR	Archives du séminaire de Trois-Rivières
AVM	Archives de la ville de Montréal
BAC	Bibliothèque et Archives Canada
BAnQ	Bibliothèque et Archives nationales du Québec
BAnQ-Q	Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Québec
BAnQ-VM	Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Vieux-Montréal
BNF	Bibliothèque nationale de France (Paris)
BRH	<i>Bulletin des recherches historiques</i>
CANJ	<i>The Canadian antiquarian and Numismatic Journal</i>
CRAL	Centre régional d'Archives de Lanaudière (L'Assomption)
DBC	<i>Dictionnaire biographique du Canada</i>
DBLFC	<i>Dictionnaire Bélisle de la langue française au Canada</i>
DC	<i>Dictionnaire du clergé canadien-français</i>
DNB	<i>Dictionary of National Biography</i> (Grande-Bretagne)
DPQ	<i>Dictionnaire des parlementaires du Québec</i>
HSW	<i>The History of Swanton, Vermont</i>
Insurr. II.	<i>Insurrection, examens volontaires</i> , Tome II
JHJ	Joseph-Hilarion Jobin (notaire)
J.P.	Juge de paix
JPEA	<i>Journal d'un patriote exilé en Australie</i> (F.M. Lepailleur)
MMC	Musée McCord (Montréal)
MP	<i>Médecins et patriotes</i>
M.P.P.	Membre du Parlement de la Province

N.D.L.R.	Note de la rédaction
n.p.	Notaire public
NYCD	<i>New York City Directory</i>
PEP	<i>Papineau en exil à Paris</i> (3 vol.)
RAPQ	<i>Rapport de l'archiviste de la province de Québec</i>
RHAF	<i>Revue d'histoire de l'Amérique française</i>
RPCQ	Répertoire du patrimoine culturel du Québec
SANM	Société d'archéologie et de numismatique de Montréal
SHSW	State Historical Society of Wisconsin
UBCL	University of British Columbia Library
UVB	Université du Vermont (Burlington)

*Because the blood of France
flows in your veins.
Emily Bathe*

Élisabeth Forbes-McMullen¹ [à Charles Richard Ogden]

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 2401

[Montréal, janvier 1839]

Beley, Benoît
Boudreault, François
Comtois, Michel
Côté, Jean-Baptiste
Dalton, Moïse
Dulaunay, Célestin
Dupuis, Pierre, officier
Duquet, Amable
Lescot, Louis
Malbœuf, George
Neveu, Gédéon, officier
Poineau, Louis
Quesnel, Paul
Samson, Régis
St-Jean, Jacques
Trudel, Jean-Baptiste

¹ Élisabeth Forbes-McMullen (1806-1875), fille de John Forbes (né à Glengarry, Écosse) et d'Ann Nancy McDonnell. McMullen est le nom de sa grand-mère maternelle. Deviendra supérieure des Sœurs de la Charité de 1843 à 1848.

Je demande grâce pour les susdits [de Châteauguay].

Sœur Élisabeth Forbes dit McMullen
Dépositaire de l'Hôpital général de Montréal



Élisabeth Forbes-McMullen à Charles Richard Ogden

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 2402

[Montréal, janvier 1839]

Boudreault, François
Comtois, Michel
Côté, Jean-Baptiste
Dalton, Moïse
Dumontier, Célestin
Dupuis, Pierre
Duquet, Amable
Poineau, Louis
Primault, Pierre
Samson, Régis
St-Jean, Jacques
Trudel, Jean-Baptiste

Comme je suis persuadée que si aucun des susdits ont pris part à la rébellion, qu'ils sont très conscients de leur erreur et qu'ils sont dans la volonté sincère de ne plus se laisser entraîner dans de pareils égarements, je vous prie et vous supplie de vouloir bien les rendre à leurs familles affligées. J'espère que ce bienfait de votre part et la clémence que vos sentiments d'humanité pourront vous porter à exercer envers ces pauvres prisonniers assureront dans le cœur de ces infortunés un vif et durable sentiment de reconnaissance envers votre personne.

Et votre suppliante ne cessera de prier.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect votre très h. et très obéiss^{te} servante.

Sœur Élisabeth Forbes dit McMullen
Dépositaire de l'Hôpital général

Et administratrice de la seigneurie de Châteauguay



Timoléon Quesnel à Thomas Leigh Goldie

BAC, Bas-Canada, magistrats stipendiaires, RG4, B24, vol. 2

Capt. Goldie
Civil Secretary
Montreal

L'Acadie, 1^{er} janvier [1839]²

Monsieur,

Ayant été, ces jours derniers, honoré de la visite du major général Sir James McDonnell, j'ai saisi cette occasion pour lui remettre deux lettres que j'ai reçues de trois individus de ma paroisse, maintenant réfugiés à Champlain, lesquelles auront été sans doute communiquées à Son Excellence avant ce moment-ci.

Je m'empresse de lui en communiquer une autre que je reçois à l'instant même. Le porteur, père de celui qui m'écrit, est François Bourassa, écuyer, commissaire des petites causes, d'une loyauté à toute épreuve, et l'un de ceux qui fut fait prisonnier par les rebelles et conduit à la prison de Napierville. Son Excellence jugera mieux que moi ce qui convient de faire relativement à eux dans les circonstances actuelles.

Notre paroisse me paraît assez paisible, sauf quelques déprédations nocturnes qui cesseront, nous espérons, par l'activité de la police que Son Excellence se propose d'établir.

J'ai seulement la douleur d'informer Son Excellence qu'un acte de séduction bien grave a été commis, la nuit dernière, par trois soldats du 71 Rgm sur la personne d'une femme très respectable de notre paroisse. Il paraît qu'après avoir tous trois joui d'elle, ils ont enlevé plusieurs articles de la maison. J'ai fait conjointement avec l'honorable colonel Gray toutes les perquisitions possibles, et nous avons réussi à identifier les trois individus qui ont commis le vol, et sans doute quelque chose de pis, et nous avons même trouvé en leur possession certains effets enlevés de la maison même où le crime affreux a été commis.

Je suis, Monsieur, avec toute la considération possible, votre dévoué serviteur.

² Le manuscrit contient l'année « 1838 ».

D^r Quesnel, J.P.



Requête en faveur de Joseph Langevin fils

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 112

Saint-Philippe de La Prairie, 2 janvier [1839]³

Aux autorités du district de Montréal, &c, &c, &c. – L'humble requête des soussignés, de la paroisse de Saint-Philippe, expose respectueusement que nous, les suppliants soussignés, certifions connaître personnellement Joseph Langevin fils, de la paroisse de Saint-Philippe, pour un jeune homme recommandable par son honnêteté, sa sobriété, ses mœurs, de même que par sa bonne conduite ; mais vu le soulèvement général qui a précédemment eu lieu dans notre paroisse et dans cette partie du district, laquelle époque il aurait été contraint de se joindre au parti ennemi de notre gouvernement, et de suivre ceux contre lesquels toute résistance de sa part aurait été vaine ; et comme sa bonne conduite ne mérite pas plus de châtement que celui qu'il a souffert jusqu'ici, nous le recommandons humblement aux autorités de ce district, les priant de vouloir bien élargir ce pauvre malheureux, et le renvoyer au soin de sa famille désolée.

C'est pourquoi nous, soussignés, supplions les autorités de Sa Majesté la Reine Victoria première, d'écouter et accomplir nos humbles demandes, et l'on ne cessera de prier, &c.

Donné à Saint-Philippe, ce 2 janvier 1838 [1839].

Fred. Singer, captne
Frs. Med. Petrimoulx, notaire
François Painsonneau
J.A. Courville
Amable Péladeau, lt.
Laurent Longtin

³ La requête porte l'année 1838, mais il est à peu près certain qu'elle a été rédigée en janvier 1839. Cependant Joseph Langevin, aubergiste, sera emprisonné le 11 janvier 1839 et libéré le 25 février 1839.



Édouard-Pascal Rochon⁴ à ses frères

Paul Rochon, 1839, p. 194-195

Prison neuve, 2 janvier 1839

Mes chers frères,

Je porte la main à la plume pour vous faire les souhaits de la nouvelle année et nous informer de ma santé ainsi que de papa, maman et toute la famille qui sont en bonne santé. Je souhaite que la présente vous trouve de même. J'ai appris que Nazaire⁵ avait loué la boutique de Pierre Daigneau⁶ et qu'il avait bien de l'ouvrage. C'est Daigneau, qui est ici en prison, lui-même, qui m'a dit que sa femme lui avait écrit cela.

Le capitaine Pierre-Basile Leduc⁷, de Saint-Timothée, a été amené aujourd'hui en prison. Je lui ai parlé de vous autres car il loge avec vous⁸ et il m'a dit que dans sa déclaration, il avait dit que Jérémie⁹ s'était retiré chez lui afin de n'être point de complice avec ceux qui avaient pris le navire¹⁰ et qu'il espérait que les prisonniers de Beauharnois seraient protégés par M. Brown¹¹, car c'étaient ceux qui étaient ve-

⁴ Édouard-Pascal Rochon (1800-1868), né à Terrebonne, fils de Pascal Rochon et de Marie-Rose Gibeau/Gibault. Carrossier, menuisier, peintre, il a épousé (Terrebonne, 4 juillet 1823) Marie-Luce-Hélène Simon-Delorme ; et, en secondes noces (Montréal, 23 janvier 1837) Marie-Reine Quenneville, veuve de Prudent Desautels-Lapointe, cultivateur à la Côte-des-Neiges. Sera exilé en Australie, de même que ses deux frères Jérémie et Toussaint. *JPEA*.

⁵ Nazaire Rochon, un de ses frères.

⁶ Pierre Daniau/Daigneau, forgeron, de Beauharnois, incarcéré le 16 novembre 1838, sera libéré le 9 février 1839 par le juge S. Gale, moyennant cautionnement. *Insurr.* II.

⁷ Pierre Leduc, emprisonné le 2 janvier 1839, sera libéré le 26 janvier 1839 par le juge G. Pyke, moyennant cautionnement.

⁸ A la prison de la Pointe-à-Callière.

⁹ Jérémie Rochon, un autre de ses frères.

¹⁰ Le navire *Brougham*.

¹¹ Lawrence George Brown (1788-1852), né à Utrecht (Hollande), fils de William Lawrence Brown, pasteur et professeur à l'Université d'Utrecht, et d'Ann Elizabeth Brown, sa cousine. Chassés des Pays-Bas par l'invasion de 1795, les Brown se réfugient en Grande-Bretagne et s'établissent à Aberdeen. L.G. Brown arrive à Montréal en 1821 et à Beauharnois en 1822 comme régisseur de la seigneurie. Brown et Norval, son assistant, ont pris en note et conservé plusieurs déclarations de patriotes. Décédé le 15 janvier 1852, sépulture à Beauharnois sous son banc. *Insurr.* II.

nus les prendre pour faire l'assaut qui seraient les plus impliqués. Mais faites attention afin de ne faire dommage à qui que ce soit.

Je vous envoie deux piastres, une par Beaudry et l'autre par Fletcher, aussi un petit pain par Larose. Si vous pouvez m'écrire, vous me marquerez si vous avez reçu tout, aussi si vous avez des nouvelles de Beauharnois, comment sont vos gens, vous me le marquerez, que je le fasse savoir à Terrebonne. Informez-moi de votre situation. Si vous avez besoin de pain, je pourrais vous en faire tenir, de temps à autre. C'est bien dommage, ces malheureux trains-là, car les voitures se vendent bien¹².

C'est Georges Larose et un de mes compagnons qui ont déposé contre moi, à tant qui fait que je suis incarcéré. Mais Dieu merci, je prouverai leur malhonnêteté. Jérémie Barrette¹³ a été mis en prison, le 5 novembre, pour être venu en ville avec mon cheval blanc. C'est [Henri-Benjamin] Reeves qui l'y a fait mettre et il le tourmente pour lui faire dire ce qu'il ne connaît pas, afin d'amener quelques autres personnes de Terrebonne en prison. Mais si Alfred Turgeon n'était pas venu à Montréal, le 4 novembre, chercher des constables pour faire prendre plusieurs qui avaient été malheureusement vendus, il n'y aurait pas eu aucun trouble plus qu'à l'ordinaire.

Mais il faut espérer, avec la grâce de Dieu, que l'on sera délivré et que l'on vivra comme auparavant. Je suis votre frère, mes compliments à Beauharnois. Si vous écrivez, priez Dieu pour la délivrance de notre malheureux sort.

E.P.R.

On a appris que les troupes, au nombre de 500, étaient allées à Terrebonne ce matin, le 3 janvier. On dit que monsieur le curé a été insulté dimanche, dans l'église, et que c'est la raison qui fait que les troupes sont pour désarmer et faire quelques prisonniers. Je suis bien inquiet de savoir ce qui va s'y passer.

E.P.R.



¹² Edouard-Pascal Rochon fabrique et vend des voitures.

¹³ Jérémie Barrette, né à Terrebonne, fils de Pierre Barrette et d'Angélique Gibeau-Layette. Peintre, il épousera (Terrebonne, 8 octobre 1844) Luce Limoges, fille de Pierre Limoges et de Luce Viger. Emprisonné le 6 novembre 1838, il sera libéré le 18 janvier 1839 par le procureur général.

Grégoire Chabot en faveur de Joseph Langevin

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 114

Saint-Philippe, 2 janvier 1839

Je soussigné, prêtre, curé de Saint-Philippe, n'ai pas appris ni même entendu dire que Joseph Langevin ait pris une part active aux derniers troubles politiques, en sorte que je crois bien ce jeune homme innocent de toutes pratiques volontairement séditeuses.

G. Chabot, ptre



Déposition de Vital Limoges¹⁴

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 1124

3 janvier 1839

Vital Limoges, cultivateur, de Terrebonne, après serment prêté sur les saints Évangiles, dépose et dit qu'au commencement de novembre dernier, il fut averti par le nommé Pierre Limoges que s'il ne prêtait pas le serment secret, il courrait un grand danger et que pour sa sûreté il devait aller voir M. Léandre Prévost¹⁵, notaire, du dit lieu ; qu'il fut le dimanche suivant chez ledit Prévost et que celui-ci lui dit que ce qu'on lui avait dit était vrai ; que s'il ne faisait pas le serment, toutes ses propriétés seraient brûlées et qu'il pouvait être fusillé. Sur quoi il fut assermenté par ledit Prévost, qui lui fit jurer de garder le secret et d'être prêt au premier commandement des patriotes à se rendre à la côte à Barron ; que M. Prévost lui ajouta : « Si vous avez

¹⁴ Vital Limoges, cultivateur, fils de Pierre Limoges et d'Angélique Guilbeau, a épousé (Terrebonne, 6 novembre 1820) Narcisse Chapleau, fille de Bonaventure Chapleau et de Thérèse Filiatrault.

¹⁵ Jean-Baptiste-Léon-Léandre Prévost (1802-1843), né *Augustin-Léandre* Prévost à Terrebonne, fils d'Hyacinthe Prévost, tanneur, et de Marie-Angélique Séguin. *Joseph-Léandre* Prévost, étudiant en droit, a épousé (Montréal, 6 février 1826) Hedwidge Coiteux, fille de François Coiteux et de Catherine Vaudry. Notaire à Terrebonne de 1826 à 1843. Le minutier du notaire Prévost ne contient aucun acte entre le 19 novembre 1838 et le 25 novembre 1840, vu qu'il est en exil à Swanton avec les patriotes. Son dernier acte est du 7 février 1843. Décédé à Terrebonne le 8 mars 1843 ; inhumé le 10.

besoin de munitions, vous irez chez Paul Durocher et chez Édouard-P. Rochon, où vous aurez ce qu'il vous faudra ».

Que lorsque le train commença et que les patriotes vinrent au village de Terrebonne, le déposant se sauva pour ne pas les suivre, mais que Léon Desjardins¹⁶, forgeron, et ses deux frères, allèrent chez lui et menacèrent de mettre le feu à la grange du déposant, si celui-ci ne les suivait pas ; que le déposant voulut d'abord s'opposer mais que Charles Bouc arriva sur l'entrefaite et qu'il pria le déposant de suivre les patriotes au village, ce que fit ledit déposant, que le déposant se rendit avec eux et qu'il resta toute la nuit chez son frère et que le lendemain, il s'en retourna chez lui.

Et ledit déposant ne dit rien de plus et, après lecture de la présente déposition, dit qu'elle contient la vérité, y persiste et a déclaré ne savoir signer.

Affirmé par devant moi
ce 3 janvier 1839
Jn. McKenzie, J.P.



Étienne Lavoie à Pierre-Édouard Leclère

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 2219

Saint-Jacques de Montréal, 4 janvier 1839

Monsieur,

Monseigneur de Telmesse vous prie encore de prendre en considération les affidavits en faveur de Basile Roy, de Beauharnois.

Pour ma part, je puis vous certifier que ce monsieur est très recommandable.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble serviteur.

Lavoie, p^{tre}



¹⁶ Léon Desjardins père, forgeron, fils de Paul Desjardins et d'Angélique Imbault-Matha, a épousé (Terrebonne, 26 septembre 1837) Henriette Desparois-Champagne, fille de Joseph Desparois-Champagne et de Marie Payet.

Étienne Lavoie à Pierre-Édouard Leclère
BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 2084

Montréal, 4 janvier 1839

Monsieur,

Monseigneur de Telmesse vous prie de prendre en considération les affidavits que la porteuse des présentes va vous remettre entre les mains. Ils sont en faveur de François Bourbonnais, qui se trouve à peu près ruiné à cause des suites de la rébellion et dont la femme est à la merci des autres avec ses enfants.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

Lavoie, ptre



Résolutions¹⁷
RHAF, XVI : 439-440

Swanton, 5 janvier 1839

Résolutions adoptées à une assemblée de Canadiens réfugiés aux États-Unis tenue à Swanton le 5 janvier 1839.

Vu qu'un grand nombre de nos malheureux compatriotes réfugiés, compris dans les derniers événements qui ont porté la désolation et la terreur dans le sein de notre patrie, se trouvent maintenant exilés à un pays étranger, ayant leurs propriétés détruites ou brûlées, leurs parents et amis incarcérés, enfin étant dénués de tout moyen de subsistance et sans ressources, il a été résolu de convoquer une assemblée générale des réfugiés canadiens, pour aviser aux moyens les plus prompts de soulager ceux qui sont en détresse. En conséquence d'un avis préalable, l'assemblée eut lieu le 5 courant.

M. Célestin Beausoleil¹⁸ fut élu président.

¹⁷ À propos de cette réunion, voir *L'Ami du peuple*, 12 janvier 1839. Le texte original aurait péri dans l'incendie des Archives en 1903 ; copié par Boucher de la Bruère, ms. BAC, MG24, B34, *Fonds Nelson*, vol. 1 : 14-17.

M. Siméon Marchesseault fut élu vice-président.

M. Jacques Langlois agit comme secrétaire.

Les résolutions suivantes ont été proposées et adoptées à l'unanimité :

1. Que deux agents soient nommés pour se rendre immédiatement dans les principales villes des États-Unis, afin de faire des collectes pour subvenir aux besoins les plus pressants et aviser aux moyens les plus prompts pour adoucir les maux qui pèsent sur le plus grand nombre de nos malheureux compatriotes réfugiés.

2. Que ces deux agents se rendent principalement à Troy, Albany, New York, Boston, Philadelphie, Baltimore, Pittsburgh, Cincinnati, Louisville, St. Louis, et La Nouvelle-Orléans.

3. Qu'ils aient le droit de nommer des sous-agents et trésoriers dans tous les endroits où ils croiront convenable et nécessaire d'en avoir.

4. Que MM. Wfd. Nelson et E.E. Malhiot soient les agents qui devront remplir le but des résolutions précédentes.

5. Que deux autres agents soient aussi nommés pour aller en France, afin de représenter aux philanthropes de ce pays notre position, et solliciter les secours nécessaires.

6. Que ces deux agents soient nommés par le comité ainsi que par les deux agents appointés pour aller dans les États-Unis.

7. Qu'un trésorier général et un assistant-trésorier soient nommés près des frontières, chargés de recevoir toutes sortes d'argent et autres effets qui pourront leur être adressés ou remis, et d'en donner reçu.

8. Que Bradley Scott, écr, soit appointé trésorier général et M. A.D. Joubert¹⁹, assistant-trésorier.

¹⁸ Célestin Normandin dit Beausoleil (1802-?), né à Varennes, fils de Joseph Normandin et de Geneviève Lacoste-Languedoc. Marchand, il a épousé (Boucherville, 11 septembre 1821) Marguerite Viau-Lespérance, fille de Jean-Baptiste Viau et de Louise Demers. De juin à novembre 1838, Célestin Beausoleil vécut en clandestinité à Montréal, à l'auberge de Sarah Hamilton, veuve de Louis-Charles Provendier, à la Pointe-à-Callière. Agent de Robert Nelson, cet ancien membre de la Société *Beausoleil & cie*, devenu Frère Chasseur, prépara activement de Montréal la deuxième insurrection, planifiant même des assassinats, selon le D^r Brien. Après l'échec de novembre 1838, il força son retour aux États-Unis en traversant à toute vitesse la frontière, au milieu d'un groupe de 16 cavaliers, dont Alexandre Drolet, Consigny et Malhiot. Près de la frontière, il organisa en représailles, avec Bonaventure Viger, plusieurs vols et incendies de fermes appartenant à des loyaux. Arrêté le 13 juin 1839, en rapport avec l'affaire Vosburgh, Célestin Beausoleil fut longtemps logé incommunicado au Pied-du-Courant, subit plusieurs procès, mais croupit en prison jusqu'en février 1841. Il vivait encore à Montréal en 1843. JHJ, 30 janvier 1843, minute 3651.

¹⁹ Ambroise-David Joubert, né à Chambly où il est établi comme marchand et aubergiste.

9. Que le trésorier et l'assistant-trésorier soient tenus de rendre compte, de temps à autres, au comité principal, des deniers ou autres effets qui pourront être déposés entre leurs mains.

10. Qu'un comité de sept membres soit nommé pour gérer toutes les affaires et pourvoir à la distribution des fonds qui pourront être déposés dans les mains du trésorier général ou dans celles de l'assistant-trésorier, et de veiller au bon emploi d'iceux.

11. Que MM. C. Beausoleil, D^r A.P.L. Consigny, A. Drolet. B. Viger. D^r Damour, J. Grogan²⁰ et Louis Lacasse composent ledit comité.

12. Que tous écrits, réclamations ou correspondances soient adressés au président du comité, qui les soumettra au dit comité et qui, avec son consentement ou une majorité d'icelui, décidera du mérite d'iceux.

13. Que toutes demandes d'argent soient faites au président du comité qui, avec son consentement, ou une majorité d'icelui, donnera un ordre sur le trésorier général.

14. Que des sous-comités soient nommés à Rouses Point ou Le Corbeau²¹, Keeseville, Plattsburgh, Chazy, Champlain et Alburgh, afin de prendre une liste des réfugiés qui se trouvent sans moyens et voir à ce que les fonds qui leur seront remis soient employés avec profit et économie.

15. Que lesdits sous-comités fassent rapport, de temps à autres, de l'emploi des deniers qui seront mis à leur disposition, au comité principal, qui les examinera et fera justice à qui de droit.

16. Que dans le cas où quelques-uns des agents ou membres du comité n'accepteraient pas la charge qu'on voudrait bien lui confier, il soit loisible au dit comité d'en choisir d'autres pour les remplacer.

17. Que les procédés de cette assemblée soient publiés dans le *Burlington Sentinel*, *Mackenzie's Gazette*, *Franklin Republican*, *L'Estafette* et dans les autres journaux radicaux des États-Unis.



²⁰ James W. Grogan, patriote, sera arrêté au Vermont par les autorités britanniques et accusé d'avoir incendié des propriétés de loyalistes le long de la frontière.

²¹ Corbeau : Coopersville (NY), au sud de Rouses Point. Disponibles à BANQ : Benoît Pontbriand, *Mariages, comté de Clinton, 1830-1880*, Sillery, 1984 ; et, du même auteur, *Baptêmes et sépultures : Coopersville (NY), St-Joseph-du-Corbeau, 1843-1880*, Sillery, 1985.

Certificat de Félix-Hector Leblanc²²

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 81

Saint-Constant, 5 janvier 1839

Qu'il soit connu que nous, soussignés, notables habitants de la paroisse de Saint-Constant, dans le district de Montréal, et autres, certifions à tous qu'il appartiendra, que nous connaissons particulièrement depuis longtemps le nommé Louis Lérigé de Laplante²³ fils, habitant, cultivateur, du dit lieu de Saint-Constant, né d'une famille honnête et respectable, et actuellement détenu dans les prisons de ce district depuis le ou vers le 17 de novembre dernier pour cause politique ; qu'au meilleur de notre connaissance il s'est toujours comporté en un honnête, fidèle et paisible sujet de Sa Majesté et qu'il ne s'est jamais mêlé ni immiscé dans les derniers troubles qui ont agité cette province.

Qu'au contraire le susnommé Louis Lérigé de Laplante fils aurait déclaré à plusieurs des soussignés qu'il ne voulait aucunement se mêler à l'avenir des affaires de rébellion, si toutefois rébellion il y avait encore, et que bien plus il n'excitait qui que ce soit à le faire. Nous pouvons même ajouter que ce ne peut être que par vengeance ou dans des vues de nuire, ou autres encore pires, si quelqu'un a pu déposer désavantageusement contre lui.

Et laquelle détention du dit Louis Lérigé de Laplante lui est d'autant plus préjudiciable qu'elle ne lui cause rien moins que sa ruine, en autant qu'elle le prive d'exécuter lui-même plusieurs charges onéreuses auxquelles il est obligé, notamment celles de remplir diverses charges viagères envers son père bien avancé en âge, et autres, et de régler les comptes et affaires de la Fabrique de cette paroisse de Saint-Constant, auxquels ils se trouve comptable comme marguillier dernièrement sorti de charge, et pour l'acquittement et surveillance desquelles il n'a laissé qu'une femme et des enfants en bas âge, au maintien desquels elle peut à peine suffire. Et ce qui rend le tout d'autant plus ruineux, c'est que sa dite épouse se trouve obligée

²² Félix-Hector Leblanc (1801-1853), né à Champlain, fils d'Étienne Leblanc et de Josèphe Drouet de Richerville. Frère aîné d'Ovide Leblanc. Notaire de 1825 à 1853. Décédé à Saint-Constant, inhumé à Beauharnois le 27 août 1853, âgé de 51 ans. Il était célibataire.

²³ Louis Lérigé de Laplante (1797-1871), né à Saint-Constant, fils de Louis Lérigé de Laplante et de Marie-Josèphe Mathurin-Saillé. Il a épousé (Saint-Constant, 26 novembre 1821) Victoire Huet-Dulude. Dans la liste officielle, il porte le patronyme de *Dérigé de Laplante*. Emprisonné le 19 novembre 1838, il est libéré sans procès ni caution, le 11 janvier 1839, par le procureur general. *Insurr.* II.

d'avoir recours à des étrangers qu'elle paie à grand prix pour travailler aux affaires et charges susdites.

C'est pourquoi les soussignés osent prendre la liberté de recommander ledit Louis Lérigé de Laplante à la clémence et miséricorde des autorités de ce district. En foi de quoi ont donné le présent pour servir ce que de droit et partout où il appartiendra, à Saint-Constant, ce cinquième de janvier 1839.

(signé)

Joseph A. Mégrette

François Barbeau

(marqué)

Joseph Lanctôt, lieutenant	Barnabé Bruneau
Antoine Goyette	Augustin Asselin
Camille Lanctôt	André Lefebvre
Lazarre Turcotte	Michel Gagné
François Montigny	Joseph Pagé
François Pinsonnault	Toussaint Pagé
Jean-Baptiste Bourcier	Étienne Dupuis
Georges Gougeon	François Lanctôt
Charles Gervais	

Je, soussigné, certifie et déclare que les personnes nommées au certificat qui précède, dont 17 ayant déclaré ne savoir signer ont apposé leurs croix à icelui, après en avoir eu lecture et avoir tous déclaré qu'il contenait la vérité, et de plus que tous les susnommés sont des loyaux sujets de Sa Majesté. En foi de quoi je donne le présent à Saint-Constant, ce 5 janvier 1839.

Fx. Hector LeBlanc, Not^r

Par devant le notaire soussigné, Antoine Bruneau²⁴, écuyer, de Saint-Constant, capitaine de milice, déclare et certifie, après avoir eu lecture du certificat qui précède, qu'il connaît parfaitement Louis Lérigé de Laplante mentionné à icelui et que le susdit certificat contient la vérité. C'est pourquoi il prend la liberté de recomman-

²⁴ Antoine Bruneau, fils de Joseph Bruneau et de Marie-Anne Longtin, a épousé (Saint-Constant, 18 avril 1796) Josephite Robidoux, fille de François Robidoux et de Josette Bourdeau. Sa sépulture est enregistrée à Saint-Constant le 1^{er} mars 1847 ; il était âgé de 75 ans.

der ledit Louis Lérigé de Laplante à la clémence et miséricorde des autorités de ce district. En foi de quoi a donné le présent à Saint-Constant, ce 5 de janvier 1839. Et ne sachant signer a fait sa marque. Lecture faite.

Antoine x Bruneau
Fx-Hector LeBlanc, Not^r



Déposition de Claude Guérin²⁵ et autres

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 83

La Prairie, 5 janvier 1839

Claude Guérin, capitaine de milice, de Saint-Constant, dépose que Louis Dérigé dit Laplante, enseigne de sa compagnie, à sa connaissance, n'a pris aucune part active dans les derniers troubles politiques et qu'il n'a point figuré dans les rangs des révolutionnaires lors du rassemblement à Saint-Constant, le 4 de novembre dernier ; mais au contraire qu'il ne s'est mêlé de rien. Plus, qu'il lui a dit n'avoir pas même osé venir à la messe ce jour-là, dans la crainte qu'on lui prêtât de mauvaises intentions, et n'a rien dit de plus et a signé, lecture faite.

Claude Guérin

Assermenté devant moi à
La Prairie, ce 5 janvier 1839
A.T. Alexander, J.P.

Alexis Viau, cultivateur, de Saint-Constant, dépose que dimanche le 4 novembre dernier, s'en allant à la messe au dit lieu, il est arrêté chez Louis Dérigé dit Laplante (actuellement confiné dans la prison de Montréal), et que là celui-ci lui aurait conseillé de ne pas se rendre jusqu'à l'église, parce qu'il y avait un grand rassemblement, et qu'il ferait mieux de s'en retourner chez lui : ce que le déposant a fait. Et n'a rien dit de plus, ayant déclaré ne savoir signer, a fait sa marque, lecture faite.

²⁵ Claude Guérin, fils de Claude Guérin et de Marie Lanciault, a épousé (La Prairie, 5 novembre 1810) Apolline Ste-Marie, fille de Jean-Baptiste Ste-Marie et de Marguerite St-Gemme/Beauvais.

Alexis x Viau

Assermenté devant moi à
La Prairie, ce 5 janvier 1839
A.T. Alexander, J.P.

Joseph Goyette, cultivateur, du village de Saint-Constant, dépose qu'il n'a point vu Louis Lérigé dit Laplante, ni le 3 ni le 4 de novembre dernier figurer aucunement avec les rebelles qui y étaient rassemblés, et par conséquent croit qu'il ne s'est point mêlé dans les derniers troubles politiques, et n'a rien dit de plus, ayant signé, lecture faite.

Joseph Goyette, Capt.

Assermenté devant moi à
La Prairie, ce 5 janvier 1839
A.T. Alexander, J.P.

Antoine Lamarche²⁶, du village de Saint-Constant, cordonnier, dépose que le dimanche 4 de novembre dernier, s'en allant voir son frère dans ladite paroisse, il est arrêté chez l'enseigne Louis Lérigé-Laplante, et l'y a trouvé tranquille. Celui-ci lui dit qu'il avait préféré perdre la messe plutôt que d'être vu près du rassemblement qui se trouvait dans ce village, ce jour-là ; n'a rien dit de plus et ayant déclaré ne savoir signer a fait sa marque, lecture faite.

Antoine x Lamarche

Assermenté devant moi à
La Prairie, ce 5 janvier 1839
A.T. Alexander, J.P.



²⁶ Antoine Lamarche, cordonnier, fils de Charles Lamarche et de Jeanne St-Bernard, a épousé (Saint-Constant, 4 juin 1832) Marguerite Vilate-Beausoleil, « maîtresse d'école », fille de Joseph Vilate-Beausoleil et de Charlotte Therrien.

Requête de Pélagie Monet²⁷ à John Colborne

BAnQ-VM, TL888, S999, D591

Saint-Valentin, 7 janvier 1839

À Son Excellence Sir John Colborne, administrateur de la province du Bas-Canada, &c &c &c.

L'humble requête de Pélagie Monet, épouse de Pierre Bourdeau, de la paroisse de Saint-Valentin,

Expose que ledit Pierre Bourdeau, son époux, aurait toujours été un loyal et fidèle sujet de Sa Majesté ; que le 11 de novembre dernier, ledit Pierre Bourdeau, fort du témoignage de sa conscience concernant sa loyauté, aurait été à l'église de ladite paroisse pour assister au service divin, mais que là et alors il aurait été pris comme rebelle, avec plusieurs autres personnes assemblées dans l'église, emmené à Montréal et confiné dans la prison commune de cette ville, où il languit depuis ce temps, et sans que votre pétitionnaire en ait reçu aucune nouvelle.

Que votre pétitionnaire est restée seule avec cinq enfants en bas âge, réduite à l'indigence par le manque de nourriture, n'étant pas même capable de se procurer le bois nécessaire pour se chauffer.

Que votre suppliante n'ignore pas que ledit Pierre Bourdeau, son époux, aurait été à Napierville avec un grand nombre d'autres personnes, mais elle est aussi persuadée que ce n'était que par la crainte et après avoir été forcé par les rebelles qui, par les menaces et la force, obligeaient les plus faibles à marcher ; mais en même temps, elle peut assurer Votre Excellence que son époux n'a jamais pris ni porté les armes.

C'est au nom de l'humanité, au nom d'une famille désolée et réduite à la misère, que votre suppliante, se confiant dans la bonté paternelle de Votre Excellence, la supplie humblement de prendre la présente requête sous considération, et rendre à sa famille le seul soutien qui peut, en ce moment, lui procurer les choses nécessaires à son existence.

Et votre pétitionnaire ne cessera de prier.

Pélagie x Monet

²⁷ Pélagie Monet (1808-1868), née à L'Acadie, fille de Joseph-François Monet et de Marie-Reine Rémillard, a épousé (L'Acadie, 23 novembre 1824) Pierre Bourdeau, fils de Pierre Bourdeau et de Pélagie Hébert. Pierre Bourdeau (1798-1842), né à Saint-Philippe, décédera à Saint-Valentin le 28 février 1842. Incarcéré le 13 novembre 1838, Pierre Bourdeau sera libéré par le procureur général le 11 janvier 1839.

Nous, soussignés, certifions que le contenu de la requête ci-dessus et des autres parts est vraie et véritable. En foi de quoi nous avons signé le présent. Saint-Valentin, 7 janvier 1839.

Je, soussigné, certifie tout ce que dessus au meilleur de ma connaissance.

A. Théberge, curé
Peter Henaux, marguillier en charge
Raphaël x Moquin, marguillier
Denis du Char[me] capt.
John Wright
Wm Southware



Pétition d'exilés à John Colborne

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 2875

Corbeau, État de New York, 7 janvier 1839

À Son Excellence Sir John Colborne, lieutenant général, chevalier Grand-Croix du Très Honorable ordre militaire du Bain et de l'ordre des Guelfes de Hanovre, commandant des Forces de Sa Majesté dans la Province du Bas-Canada et du Haut-Canada et administrateur du gouvernement du Bas-Canada, &c &c &c.

Qu'il plaise à Votre Excellence,

Nous, les très humbles pétitionnaires ci-après désignés, osons prier Votre Excellence, quelque indignes que nous soyons, de vouloir bien nous permettre de lui faire parvenir, par l'entremise de notre charitable pasteur, la présente requête.

Bannis depuis près de deux mois du lieu qui nous vit naître, exilés de notre patrie chérie, séparés de nos tendres parents et épouses, éloignés de nos estimables familles et de nos plus chers amis, livrés aux cuisants remords d'une conscience justement alarmée, déchirés par le plus triste souvenir de notre indigne conduite, nous osons, Sir John, du lieu de notre exil, vous adresser nos demandes ; nous osons encore vous prier, vous supplier, vous conjurer avec larmes, de vouloir bien vous rendre favorable à notre très humble supplique, en nous permettant de rentrer dans nos foyers et d'aller rejoindre nos tendres familles.

Si, d'un côté, les voix de nos égarements s'élèvent contre nous et crient vengeance, de l'autre côté, celle de la clémence et de la miséricorde sollicite, auprès de votre cœur tendre et généreux, notre pardon.

Si les malheureux excès auxquels nous nous sommes livrés aveuglément méritent un châtement rigoureux, nous vous conjurons, ô brave et généreux administrateur, de jeter les yeux sur la tristesse et la désolation de nos familles infortunées, et d'accorder, en faveur des innocents, ce que ne méritent pas des coupables.

Enfin, instruits par nos propres malheurs, nous osons espérer racheter par une vie plus fidèle et plus loyale, quelques jours d'égarement, jours que nous désirons rappeler de temps en temps à notre souvenir, afin de les déplorer et de nous prémunir par là de la redoute.

Votre Excellence, en se rendant à nos désirs, ramènera le calme, le plaisir et la joie, là où règnent aujourd'hui la tristesse, les gémissements et les larmes. Et vos humbles suppliants prient et ne cesseront de prier pour la conservation et prolongation des jours de Votre Excellence parmi nous.

1. Jacob Messier
2. David Chouinard
3. Frédéric Miller père
4. Frédéric Miller fils
5. George Gamache fils
6. Antoine Filion
7. Pierre Paris, sergent
8. Guillaume Hamelin ?
9. Ambroise Paré
10. Frs Belle
11. Pierre-Nicolas Boulet
12. Moïse Gamache
13. Joseph Cloutier
14. Louis Fréchette
15. Pierre Fillion
16. Vital Bouchard
17. Charles Millet
18. J Bte Beausoleil
19. Paul Bro...
20. Joseph Marotte
21. François Barbeau
22. Zéphirin Paré
23. Côme Tremblay
24. Exupère Tremblay
25. Lambert Pinsonneau
26. Charles Bourjeau

27. Olivier Thibodeau
28. Pierre Bissonnette fils
29. Antoine Beausoleil
30. Nicolas Curé

Et de Saint-Valentin :

- Joseph Palain
Isaac St-Amand
J Bte Thibodeau
Joseph Grégoire
Charles Royaume
Charles Royaume fils
Jacques Métivier fils

Et de L'Acadie :

- François Clairmont
Charles Roch
J Bte Roch
Antoine Roch

- J Bte André Hà
Joseph Tellier
Joseph Trahan
Julien Rémillard
Joseph Bissonnet
Joseph Lamoureux

Jean-Baptiste Dozois

Louis Dragon dit Etier



Thomas Leigh Goldie à Jean-Baptiste Labelle

CRAL, *Fonds Famille Labelle*, P 0011/C/5

Government House, Montreal 8th January 1839

Permit the Bearer, Mr. J.B. Labelle, Priest, curé of Châteauguay, to visit the Goal between the Hours of Eight in the Morning and Six in the afternoon each day until the 15th Instant.

By command.

Tho Leigh Goldie
Civil Secretary

(Au verso, d'une autre main)

« John Angell, farmer, Robert O'Keen qui lui a vu prendre bréviaire de Mr. Blanchet. »



Thomas Leigh Goldie à M^{gr} Bourget

ACAM, 901.099 ; 839-2

Government House, Montreal 8th Jany. 1839

Permit the Bearer, Monseigneur the Roman Catholic Bishop of Montreal, to visit the Prisoners in the Montreal Goal between the Hours of Eight in the Morning and Six in the Evening.

By command.

Tho Leigh Goldie
Civil Secretary



Déposition de Richard Gibson²⁸

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 1106

William Henry, 10 janvier 1839

Richard Gibson, of the District of Montreal, pedlar, personally came and appeared before me, one of Her Majesty justice of the Peace for the District of Montreal, being duly sworn upon the Holy Evangelist of the Almighty God ;

Deposith and Saith, that on Saturday the third day of November last, he was told by Mr. Orkney, merchant, residing in Berthier, and Mr. Dixon, that a great number of people were assemble, about four miles from the village of Berthier, and was also told that they came as far as [Charles] Bernard, tavern keeper, Berthier, and from thence went back home, and said deponent hath nothing more and made his ordinary mark of a cross.

Richard x Gibson

Sworn before me
at William Henry, 10th January 1839
[R. Jones, J.P.]



Hugues Edmund Barron à Charles Richard Ogden

BAnQ-VM, TL888, S999, N° 541

11 janvier 1839

Monsieur Ogden voudra bien me permettre d'attirer son attention sur un individu du nom d'Alexis Boutheillier, cultivateur, [de] Longueuil.

Cet homme est certainement impliqué dans les derniers événements, mais de plus coupables que lui ont pu sortir de prison en donnant caution, et peut-être devrait-il mériter plus de faveur par suite du service qu'il a rendu à la police en lui découvrant les endroits où les rebelles avaient caché des armes et des *ammunitions* de guerre.

²⁸ Richard Gibson (1805-1851), colporteur, de Montréal, époux d'Ann McCombs. Décédé à l'Hôpital général de Montréal, le 13 avril 1851, âgé de 46 ans. Registre des sépultures, Montréal, Christ Church, 15 avril 1851.

Votre estimé, votre obéissant serviteur.

H. Edmund Barron



Déposition de Côme de Grandpré²⁹

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 1110

William Henry, 12 janvier 1839

Côme de Grandpré, de la paroisse de Berthier, par devant moi est comparu, un des juges de paix de Sa Majesté pour le district de Montréal, après serment prêté sur les saints Évangiles ;

Dépose et dit que le 1^{er} janvier de l'an 1839, je me suis trouvé dans la maison d'un nommé Vincent Desrosiers dans la paroisse de Sainte-Geneviève de Berthier, comté de Berthier, et qu'en ma présence un homme du nom de *Billot* Généreux de la paroisse de Saint-Cuthbert, concession de Saint-Jean, étant pour lors dans la maison du dit Vincent Desrosiers, chanta des airs de chanson, c'est-à-dire celle-ci commençant par ces paroles :

*Peuple français,
Peuple de braves,
La Liberté vous tend les bras...*

Et à laquelle chanson ledit déposant répondit qu'il ne chanterait nullement cette chanson ni leur répondrait pour de l'argent, quand bien même il lui en donnerait. Ledit déposant dit et déclare n'avoir rien de plus à dire.

Côme de Grandpré

Sworn to before me at

²⁹ Côme de Grandpré (1814-1884), né Côme-Damien Duteau, à Berthier, fils d'Hippolyte Duteau, marchand, et de Marguerite Germain. Célibataire et antipatriote, il semble être devenu dans sa jeunesse le rapporteur officiel des autorités britanniques pour le comté de Berthier. Il mourra à Montréal, âgé de 69 ans, fils « de feu Hippolyte Grandpré et de feu *Edwidge* Germain », et sera inhumé à Saint-Damien, le 23 janvier 1884, « dans une chapelle située sur une terre du 2^e rang du township de Brandon. »

William Henry, this 12th
day of January 1839
R. Jones, J.P.



Requête en faveur de Joseph Langevin

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 113

Saint-Philippe de La Prairie, 12 janvier 1839

Nous soussignés recommandons Joseph Langevin, garçon mineur, de la paroisse de Saint-Philippe, à la clémence de notre souveraine dame la Reine, étant dans l'impression que s'il s'est trouvé engagé dans quelques pratiques séditeuses contre le gouvernement de Sa Majesté, ce n'a été que par contrainte et à l'encontre de ses sentiments et dispositions, étant d'une humeur pacifique.

Frs. Med. Pétrimoulx, notaire
G. Chabot, ptre
Fredk. Singer
El. Nathan Phillips, capitaine
Winobond Williams, enseigne
Joseph Vachereaux
Joseph Monnette



Pierre Beaubien à Charles Richard Ogden

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 1432

M. Ogden
Procureur général
Montréal

Montréal, 12 janvier 1839

Monsieur le procureur général,

J'ai l'honneur de m'adresser à vous, concernant le nommé Jean Casgrain³⁰, détenu dans la prison de Montréal. Ce prisonnier est de la paroisse de Saint-Hilaire. Je n'ai dans mes recherches rien pu découvrir de grave contre lui. Je vous prie instamment de le faire élargir, s'il est possible.

Je me bornerai à vous rappeler qu'il appartient à une famille qui a bien prouvé son dévouement au gouvernement, l'année dernière, lors de la montée des troupes d'Halifax, et qui ne manquera pas d'en faire autant cette année, j'en suis convaincu.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Pre Beaubien, M.D.



Toussaint Rochon³¹ à son frère

Paul Rochon, 1839, p. 195-196

Prison de Montréal, 14 janvier 1839

Cher frère,

Je t'écris pour que tu m'envoies le nom de celui par qui tu m'as envoyé le fusil à deux coups et le nom de celui qui m'a averti de le reprendre pour le remettre à John Bryson car j'ai dit devant lui que je le prenais pour le remettre à son maître, qu'il fallait tous leur remettre leurs fusils. Je sais que ce sont des parents de Baptiste Trudelle mais je ne connais pas leurs noms. Ainsi, cher frère, fais diligence pour ton frère.

Toussaint Rochon

³⁰ Jean Casgrain (1769-1858), né à Québec, fils de Jean *Cassegrain* et de Marguerite Cazeau. Il épouse d'abord (Chambly, 17 février 1795) Élisabeth Ashby ; ensuite (Saint-Mathias, 6 février 1804) Dorothee Sansoucy ; enfin (Saint-Hilaire, 4 novembre 1828) Joséphe Vallière. Menuisier et *ingénieur*, il fut responsable de la construction des casernes de Chambly, avant de se lancer dans l'enseignement comme précepteur. Homme très instruit et d'une force herculéenne. Oncle de Charles-Eugène Casgrain, ex-député de Kamouraska et membre du Conseil spécial. Selon le colonel George Cathcart, Casgrain prépara l'armement au camp de Boucherville, fabriqua des balles, des fusils et des baguettes de chargement. Il sera inhumé à Saint-Mathias, le 17 septembre 1858, à « environ 90 ans ».

³¹ Toussaint Rochon (1810-1865), né à Terrebonne, fils de Pascal Rochon et de Marie-Rose Gibeau. Peintre et voiturier, il a épousé (Beauharnois, 7 janvier 1835) Sophie Roy, fille de Louis Roy et de Catherine Thibert. Exilé en Australie. *JPEA*.

Je ne t'ai pas dit que nous sommes dans la chapelle et qu'on est bien. Ne nous oubliez pas dans nos prières. Invoquez la Sainte Vierge pour nous.

T.R.



[James Buchanan³²] enregistre les noms des membres du Comité exécutif des patriotes à New York

BAC, MG24, A40, *Fonds Colborne*, vol. 20, p. 6067 ; mic. A-597

14 January 1839

Names and residence of the Executive Committee of the Canadian Rebels in New York.

L. Bonnefoux ³³ , président	304 Hudson St.
R. Des Rivières, vice-président	31 Pearl St.
Louis Dietz ³⁴	35 Murray St.
M. Dodge	Broadway

³² L'écriture de ce texte est de la main de James Buchanan. Le consul britannique à New York est James Buchanan (1772-1851). Lui et son secrétaire Michael Barrett révélèrent quotidiennement à John Colborne tous les plans insurrectionnels des Patriotes cantonnés à New York. Voir sa correspondance de 1837-1839 dans BAC, MG24, A40, fonds Colborne, mic. A-593, A-597. Entre autres, James Buchanan à Colborne, 10 décembre 1838 ; Michael Barrett, secrétaire de James Buchanan, à Ferdinand-Alphonse Okłowski, 10 décembre 1838 ; Michael Barrett à Colborne, 15 décembre 1838. BAC, Mic. A-597.

³³ Laurent Bonnefoux est inscrit dans les bottins-almanachs de New York entre 1826 et 1842. Il est importateur et demeure d'abord rue William, puis Reed, Beaver et enfin au 304 Hudson, alors que son commerce est au 120 rue Cedar. En 1841-1842, Bonnefoux est inscrit comme banquier au 78 rue Cedar, alors que sa résidence est toujours au 304 rue Hudson.

³⁴ Louis Dietz, du 35 rue Murray, est comptable (« accountant ») dans le *New York City Directory* de 1836-1837. Né vers 1805 à Königsberg (Prusse), aujourd'hui Kaliningrad (Russie), sur la mer Baltique, fils de Louis Dietz et de Rebecca Rachel. Il a épousé (Montréal, 5 mai 1834) Sophie Lafrenière, veuve de François-Guillaume Reeves. C'est le 4^e mariage de Sophie Lafrenière. Le registre mentionne que Dietz est commerçant. Il vit encore à New York en 1850 : Lewis Dietz, « aged 45 ; born in Germany » ; il est à la même adresse que Pauline Dietz, 38 ans, née au Canada ; ainsi que Léon Potel et Alphonse Potel, fils de Léon : New York Ward 5. Roll : M432-537, p. 133B, image 273. Rec. É.U. (1850).

G. Rozat ³⁵	27 Cedar St.
Joseph C.N. Besse	61 Broadway
S. Rastone (Rastou ?)	43 Ann St.
(An English, a silver smith)	
G. Lemieux ³⁶	Duane St.
F.W. Darusmont ³⁷	47 Canal St.
John Higgins	128 Charles St.
Joseph O'Clair ³⁸	35 Murray St.
Regnier	



Fanny Wright, vers 1825

³⁵ Guillaume Rozat & Co., marchand d'articles de fantaisie, 34 Platt St. ; résidence au 120 Cedar. NYCD.

³⁶ Germain/Jeremiah Lemieux, tailleur, 3 Murray St. ; résidence Duane St., angle Broadway.

³⁷ Frances Wright d'Arusmont (1795-1852), dite Fanny Wright, une des premières féministes américaines. Elle fera paraître *England, the civilizer : her history developed in its principles ; with reference to the civilizational History of Modern Europe (America inclusive) and with a view to the denouement of the difficulties of the hour, by a Woman*, London, 1848.

³⁸ Joseph Auclair (1785-1857), né à Montréal, fils de Joseph Auclair et de Marguerite Jérôme-Latour. Marchand et orfèvre, il a épousé (Montréal, 28 juin 1819) Rose Lafrenière, fille d'Antoine Lafrenière et de Marie-Anne Fagnan. Beau-frère de Louis Dietz. Il est possible que ce Joseph Auclair – qui parfois écrit son patronyme O'Clair – soit le fils homonyme, né à Montréal le 13 août 1820. Joseph Auclair père est décédé à L'Acadie à 71 ans.



Requête de Zoé Nicholas à John Colborne

BAnQ, E17, Événements de 1837-1838, N° 1353

Saint-Valentin, 14 janvier 1839

À Son Excellence Sir John Colborne, administrateur de la province du Bas-Canada &c.

L'humble requête de Zoé Nicholas, épouse de Moïse Pinsonnault, de la paroisse Saint-Valentin, expose :

Que le 3 novembre dernier, ledit Moïse Pinsonnault, son dit époux, aurait été pris dans sa maison, mené à Montréal et emprisonné dans la prison commune de cette ville, où depuis ce temps il languit sans aucun secours.

Que ledit Moïse Pinsonnault, principalement depuis le printemps dernier, aurait été un sujet loyal et fidèle de Sa Majesté, n'ayant pris aucune part aux troubles qui ont eu lieu.

Que, par l'absence de son époux, votre suppliante, ainsi que quatre enfants en bas âge qui composent sa famille, se trouvent dans un tel état d'indigence qu'ils seraient déjà péricliser de faim et de misère, sans le secours de quelques personnes charitables qui les ont assistés de temps à autres ; mais que le nombre des pauvres de la paroisse ayant beaucoup augmenté, les aumônes partagées se réduiront à bien peu, ce qui la met dans la plus affreuse misère.

C'est pourquoi votre suppliante, fondée sur la justice et la bonté paternelle qu'a toujours manifestées Votre Excellence envers les sujets de Sa Majesté, confiés à son administration, vous supplie humblement de prendre en considération la présente requête et ordonner l'examen de son dit époux, afin que, s'il est innocent, ainsi que votre suppliante croit le prouver par les affidavits déjà filés, il plaise à Votre Excellence ordonner sa mise en liberté et, par là, rendre à sa famille désolée un époux et un père ; et autant par devoir que par reconnaissance votre suppliante ne cessera de prier.

Zoé x Nicholas
Joseph x Roberge
connais rien contre Moïse Pinsonnault
Louis x Senée
connais rien contre Moïse Pinsonnault

Ceci est pour certifier que Moïse Pinsonnault a toujours paru extérieurement un sujet paisible ; nous ne connaissons rien de mal dans sa conduite publique. Nous osons tous espérer de sa bonne conduite à venir.

Ad. Théberge, curé
Thomas Gué ne déclare savoir signer comme lieutenant de milice
Thomas x Gué
Monsieur raphael moquin déclare ne savoir signer
Raphaël Moquin x marguillier
Pier Paradis
Charles Hébert
Pierre x Dandurand
François x Fortain



Déclaration³⁹ de Louis Nau

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 1676

Saint-Charles, 14 janvier 1839

Par devant moi, soussigné, Peter Spink⁴⁰, juge de paix de Sa Majesté britannique, est comparu le révérend messire Louis Nau, prêtre, curé de la paroisse Saint-Jean-Baptiste de Rouville, lequel, ayant prêté serment sur les saints Évangiles, a dit, déclaré et déposé comme suit :

« Le quatrième jour de novembre dernier, lorsque le public des environs de Michel Levêque⁴¹ était en rébellion contre Sa dite Majesté, j'ai vu chez lui ledit Michel Lévesque, aubergiste et voiturier, de la paroisse Saint-Charles. Il m'a dit alors qu'il

³⁹ Déclaration annexée à la requête de Marie-Paul Chenette, du 29 janvier 1839. Voir ci-après.

⁴⁰ Peter Spink, fils de William Spink et d'Euphémie Watts, a épousé (Montréal, 23 juin 1828) Marie-Joséphine Fréchette, fille d'Ignace Fréchette et de Marie-Anne Allard. Aubergiste à Saint-Charles-sur-Richelieu.

⁴¹ Michel Lévesque (1804-1847), né à Verchères, fils de François Lévesque et d'Amable Chagnon, a épousé (Saint-Charles-sur-Richelieu, 2 mars 1829) Marie-Paule Chenette, fille de Pierre Chenette et de Marguerite Vigeant. Louis Nau dit que Lévesque est « aubergiste et voiturier » ; il est aussi menuisier (*joiner*) dans la liste officielle des prisonniers. Incarcéré le 28 décembre 1838, il sera libéré par le procureur général le 2 avril 1839.

était en médecines. J'ai reconnu à son visage qu'il était malade. Il était fort paisible et tranquille sous le rapport de la politique. Il ne prenait aucune part à ladite rébellion.

« Au contraire, il blâmait fortement la conduite des chefs qui avaient soulevé le peuple et il blâmait en même temps la conduite de ceux qui s'étaient soulevés et se soulevaient contre le gouvernement de Sa dite Majesté. Il me dit aussi qu'il ne prendrait aucune part à ladite rébellion. Depuis cette époque, je l'ai vu et entendu plusieurs fois. Il m'a toujours manifesté des sentiments de loyauté envers Sa dite Majesté. Il est un homme bien respectable, jouissant d'un excellent caractère d'honnêteté et de probité.

« J'ai appris qu'il avait près de chez lui un ennemi qui était bien aise de lui faire du mal en déposant contre lui. »

Ledit messire Nau n'ayant rien dit de plus a signé. Deux mots entre lignes sont bons.

Ls Nau
P.C.

Peter Spink, J.P.



Étienne Lavoie à Lewis Thomas Drummond

BAC, MG24, L3, *Baby*, vol. 20, p. 12117

Montréal, 15 janvier 1839

Monsieur,

Monseigneur de Telmesse vient de voir les prisonniers dont le procès se fait actuellement, qui l'ont prié de vous avertir que M. Lanoix ou Watier⁴², &c. désiraient vous voir, vous ou M. Hart, cet après-dîner, pour quelque chose de bien important dans leur affaire.

⁴² Joseph Watier-Lanoix, né aux Cèdres en 1781, fils de Pierre Watier et d'Archange Sauvé. Marchand, il a épousé (Châteauguay, 7 juillet 1816) Marie-Émilie Neveu, fille de Michel Neveu et de Marie Gaillard. Emprisonné le 30 novembre 1838, reconnu coupable à son procès et condamné à mort ; il sera libéré en septembre 1839, moyennant un cautionnement. Son fils de 17 ans, Louis-Moïse Watier a aussi été emprisonné, le 17 novembre 1838, et libéré le 14 février 1839 par le procureur général.

À la réquisition de monseigneur, vous êtes prié d'aller voir lesdits prisonniers, par celui qui a l'honneur, Monsieur, de se souscrire votre très humble serviteur.

Lavoie, ptre



Joseph Surveyer et autres en faveur de Basile Roy

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 2218

Beauharnois, January the 18th 1839

We the undersigned do hereby certify that ever since our acquaintance with Basile Roy dit Lapensée, of the parish of Saint Clement, farmer, we have known him as a good, honest and peaceable man, and, as far as we know, as a man who never took any undue part in the public affairs of the country previous to the late rebellion.

J. Surveyer⁴³

H. Bogue⁴⁴

Ovide Leblanc⁴⁵, Not^y C.M.

D.P. Bogue

L. Johnson

J. Bryson

⁴³ Joseph Surveyer, fils de Louis Surveyer et de Marie Moore, a épousé (Saint-Laurent, Île de Montréal, 23 septembre 1835) Catherine-Eugénie Duclos-Decelles, fille de Christophe Duclos-Decelles et de Catherine Gauthier-St-Germain. Médecin à Beauharnois, où il est décédé en 1849, âgé de 36 ans.

⁴⁴ Henry Bogue (1815-1891), maître de poste, marchand et maire à Beauharnois de 1845 à 1848. Originaire de Belfast (Irlande), il a épousé (Fort Covington, 1839) Marie-Scholastique-Elmire Masson (1816-1881), fille d'Eustache Masson, marchand, et de Scholastique Payfer.

⁴⁵ Ovide Leblanc, notaire à Beauharnois BAnQ, CN607-29 (1822-1842) ; le reste de son greffe (1842-1870) a été incendié. Ovide Leblanc (1802-1870), né à Champlain, fils d'Étienne Leblanc, marchand, et de Josèphe Drouet de Richerville, épousera (Montréal, 28 mai 1845) Sophie Lindsay, veuve de Daniel-Hippolyte-St-Georges Dupré, avocat. Admis au notariat en février 1822, il exerce sa profession d'abord à Trois-Rivières, à Beauharnois, où il devient le notaire attitré du seigneur Edward Ellice. Son beau-frère Louis Hainault prendra la relève dans cette fonction alors que le notaire Leblanc quitte Beauharnois pour Montréal. Député réformiste de Beauharnois de 1851 à 1854. Décédé à Portage-du-Fort, en Outaouais. DPQ.



Les exécutions de vendredi

L'Ami du peuple, 19 janvier 1839

[Montréal, 18 janvier 1839]

Exécutions. – Hier [18 janvier] à 9 heures du matin, les cinq prisonniers condamnés à mourir ce jour-là, ont été exécutés devant la prison neuve. La potence avait été placée au-dessus de la porte extérieure, afin que l'exemple fût plus frappant. Les cinq malheureux étaient P.T. Decoigne, n.p., *Jacques Robert*⁴⁶, deux Sanguinet et *Pierre Hamelin*⁴⁷. Tous sont morts avec fermeté et sans beaucoup de souffrances apparentes. Decoigne a prononcé quelques mots sur l'échafaud, reconnaissant son erreur et implorant le secours des prières de l'immense foule qui entourait la place fatale.

C'était un spectacle déchirant, pendant les deux jours qui ont précédé l'exécution, que de voir les parents de ces malheureux coupables venir solliciter en pleurant la permission d'aller leur dire un dernier adieu ; les scènes devaient être bien plus déchirantes encore en prison. Le Capt. Robert a 28 frères ou sœurs vivants, et les 29 avaient à eux tous 146 enfants. Decoigne laisse aussi de la famille.

Malgré toute l'énormité de la faute de ces malheureux, on ne peut s'empêcher de déplorer l'aveuglement qui les a conduits à une si triste fin. Puisse au moins leur exemple être profitable à leurs concitoyens et prévenir le retour des crimes qui ont amené ces exemples de rigueur.

Voici en substance ce qu'a dit Decoigne sur l'échafaud, pour lui et ses quatre compagnons d'infortune :

« Mes frères en Jésus-Christ, je désirerais avoir plus de force pour vous faire entendre, à vous qui êtes ici présents et à tous mes compatriotes en général, les sentiments dont nous sommes animés en ce moment terrible. Nous confessons sincèrement nos égarements. Nous avons méprisé les salutaires instructions qui nous ont

⁴⁶ Non pas Jacques Robert, mais Joseph-Marie Robert (1780-1839), né à Saint-Philippe, fils de Jacques Robert et de Suzanne Roy. Il a épousé (Saint-Constant, 14 juillet 1806) Marie-Josèphe Lanctot, fille de Joseph Lanctot et de Marie-Josèphe Bruneau. Père de cinq enfants. Condamné à mort pour l'attaque d'une maison de bureaucrate où Aaron Walker a été tué par les patriotes. Pendu le 18 janvier 1839.

⁴⁷ Non pas Pierre Hamelin, mais François-Xavier Hamelin (1817-1839), dit « petit Hamelin », né à Saint-Philippe, fils de René Hamelin et de Marie Vachereau. Célibataire. Reconnu coupable de la mort d'Aaron Walker

été données par nos charitables pasteurs ; nous nous étions fausement persuadés qu'ils nous trompaient, en nous prêchant l'obéissance et la soumission aux lois et aux autorités établies ; maintenant nous reconnaissons qu'ils nous ont enseigné la véritable doctrine. Oh ! si nous nous étions laissé conduire par les principes de notre sainte religion, que notre sort serait différent !

« Plaise à Dieu que le supplice ignominieux que nous sommes sur le point de souffrir soit salulaire à ceux de nos compatriotes qui sont encore dans l'erreur ; sur ce point, qu'ils sachent qu'à l'heure de la mort on juge des choses bien plus sainement que pendant la vie : Dieu veuille qu'ils deviennent sages à nos dépens.

« Nous vous demandons sincèrement pardon de tous les scandales que vous avez pu recevoir de nous pendant notre vie et en particulier du mauvais exemple que nous vous avons donné par la faute qui nous a conduits ici. Nous pardonnons aussi de grand cœur à tous ceux qui ont pu nous faire quelque injure. Nous comptons sur le secours de vos prières. Nous en avons un grand besoin pour fléchir la colère de notre divin juge. Priez pour nous dès ce moment, afin que nous paraissions devant lui avec confiance. »



Requête d'Agathe Lefebvre⁴⁸ à John Colborne

BA_{NQ}, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 2095

Beauharnois, 16 janvier 1839

À Son Excellence Sir John Colborne,
Très excellent gouverneur, j'ose prendre la liberté de m'approcher de Votre Excellence avec tout le respect possible pour vous prier humblement d'avoir la bonté de prendre en considération que Antoine Daigneault et Antoine Daigneault fils, mon époux et mon fils, qui sont détenus dans les prisons depuis deux mois et demi, et étant le soutien de ma famille, auquel cette détention m'ayant réduite à une grande

⁴⁸ Agathe Lefebvre, fille d'Hyacinthe Lefebvre et de Geneviève Hénault, a épousé (Châteauguay, 22 février 1808) Antoine Deniau/Daigneault, fils d'Antoine Deniau, aubergiste, et de Marguerite Legault. Antoine Deniau/Daigneault (1787-1867), né à Châteauguay, sera inhumé à Beauharnois en 1867. Incarcéré le 16 novembre 1838, Antoine Daigneault sera libéré le 25 janvier 1839 par le procureur général. Antoine Daigneault fils (1813-1868) a épousé (Beauharnois, 20 juillet 1835) Hortense Goyer, fille de Jean-Baptiste Goyer/Goyette et d'Antoinette Beautron ; il a été emprisonné le 30 novembre 1838 et libéré en même temps que son père. Voir, ci-après, la requête du procureur général Ogden au shérif St-Ours, le 21 janvier 1839.

misère. En conséquence, mon cher gouverneur, j'ose implorer Votre Excellence, avec toute la bonté qui lui est si connue, de vouloir bien avoir la bonté de donner la grâce de mon époux et de mon fils, car je suis assurée que, en implorant votre secours, que je serai exaucée.

J'espère, mon gouverneur, que Votre Excellence se laissera fléchir par votre servante, qui ne cessera de prier pour la prospérité de Votre Excellence. J'espère que, me donnant cette consolation, que le bon Dieu vous en rendra compte.

Je finis, mon cher gouverneur, en espérant que vous exaucerez mes vœux, et j'ai l'honneur de m'abaisser jusqu'à vos pieds et de me souscrire votre humble servante.

Agathe Lefebvre
Épouse d'Antoine Daigneault



Requête de Josèphe Lefebvre⁴⁹ à John Colborne

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 2073

Beauharnois, 16 janvier 1839

À Son Excellence Sir John Colborne,

Très excellent gouverneur, j'ose prendre la liberté de m'approcher très respectueusement de Votre Excellence, avec tout le respect possible, pour vous prier humblement d'avoir la bonté de prendre en considération que Michel Roy, mon époux, qui est détenu dans les prisons de cette ville depuis deux mois et demi, étant le soutien de ma famille, auquel cette détention m'ayant réduite à une grande misère. En conséquence, mon cher gouverneur, j'ose implorer Votre Excellence, avec toute la bonté qui vous est si bien connue, de vouloir bien donner l'élargissement de mon époux. Et je suis assurée que, en implorant votre secours, que je serai exaucée.

J'espère, mon gouverneur, que Votre Excellence se laissera fléchir par votre servante, qui ne cessera de prier pour la prospérité de Votre Excellence. J'ose espérer en votre bonté et me souviendrai le reste de mes jours de la grâce que j'attends de votre bonté et, en m'abaissant jusqu'à vos pieds, j'ai l'honneur de me souscrire, avec toute soumission possible, votre servante.

⁴⁹ Michel Roy, cultivateur, fils de Michel Roy et de Catherine Brossoit, a épousé (Beauharnois, 6 août 1822) Josèphe Lefèvre/Lefebvre, fille d'Hyacinthe Lefebvre et de Geneviève Hénault. Emprisonné le 16 novembre 1838, il sera libéré le 21 janvier 1839. *Insurr.* II.

Josette Lefebvre
Épouse de Michel Roi



Requête de Claire Chatigny⁵⁰ à John Colborne
BA nQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 2076

Beauharnois, 17 janvier 1839

À Son Excellence Sir John Colborne,

Très excellent gouverneur, la situation critique auquel je me trouve réduite me fait prendre la résolution de m'approcher très respectueusement de Votre Excellence, pour vous exposer très humblement que je suis une femme malade et d'une grande pauvreté et, qu'ayant mon mari qui est détenu prisonnier dans les prisons à Montréal, et qui était le soutien d'une nombreuse famille, qui sont privés de son secours depuis deux mois et demi, j'ose, mon gouverneur, avec toute la soumission qui vous est due, d'avoir compassion de moi et de ma famille, qui se joignent à moi pour la délivrance auquel j'espère que votre bonté me fera cette grâce.

Et votre servante ne cessera de prier pour la prospérité de Votre Excellence. J'ose espérer que Votre Excellence se laissera fléchir, pour sa délivrance. En espérant ce bonheur, j'ai l'honneur de vous prier, avec toute la soumission qui vous est due, celle qui est, avec le respect le plus profond, votre servante.

Claire Chatigny
Épouse de Jean-Baptiste Gendron dit Peloché



⁵⁰ Claire Chatigny, fille de Charles Chatigny et de Catherine Crête, a épousé (Beauharnois, 8 août 1820) Jean-Baptiste Gendron-Peloché, cultivateur, fils de Jean-Baptiste Gendron et de Marguerite Poirier. Emprisonné le 16 novembre 1838, Peloché, père de six enfants, sera libéré le 25 janvier 1839. *Insurr.* II.

Charles Richard Ogden à Roch de St-Ours

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 2096

Hon. Roch de St Ours
Sheriff, Montreal

Montreal, 21 January 1839

Discharge Antoine Daigneau père, and Antoine Daigneau fils, de Beauharnois.
By order.

C.R. Ogden
Attorney General



Déposition de Marguerite Yelloby Jobson⁵¹

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 2547

Québec, 21 janvier 1839

Je, soussignée, Marguerite Yelloby Jobson, épouse du D^r Cyrille-Hector-Octave Côté, dépose que l'an dernier, mon époux n'a jamais voulu rien confier au capitaine [Pierre-Hector] Morin, mon dit époux déclarant devant moi, à plusieurs fois, qu'il n'avait pas confiance en la manière de penser du capitaine Morin, qu'il croyait être un loyaliste, même manière de penser que je partageais.

Que j'ai entendu dire, de la propre bouche du capitaine Morin, que les patriotes, comme il appelait les insurgés, ne faisaient que des folies en se révoltant, et plongeaient le pays dans de grands malheurs et le conduisaient à sa ruine.

Que j'ai demeuré avec le capitaine Morin depuis le 3 septembre dernier, jusqu'au commencement des troubles, l'automne dernier, et qu'à ma pleine et entière connaissance, le capitaine Morin n'était nullement dans les intérêts des insurgés, et que toutes les correspondances qui ont eu lieu entre mon mari et ledit capitaine Morin

⁵¹ Marguerite Yelloby Jobson (1807-1851), né à Woolwich, Kent, Grande-Bretagne, fille de Thomas Jobson, et d'Eleonor Willis, a épousé (Saint-Valentin, 25 juillet 1833) Cyrille-Hector-Octave Côté, médecin et député, fils de Charles-Claude Côté, navigateur, et de Rose Duhamel. *DPQ. Geneanet*.

ne concernaient que des affaires de famille, mon époux ne voulant rien lui confier relativement à la politique ni à l'insurrection.

Que j'ai moi-même vu et lu lesdites correspondances. Qu'enfin, le premier jour des troubles, le capitaine Morin était à Montréal pour acheter des provisions pour l'hiver et, qu'à son retour chez lui, il a été surpris de voir les insurgés maîtres de sa propre maison.

Et je ne dis rien de plus.

Margaret Yelloby Jobson

Ant. A. Parent, J.P.



Antoine-Pierre-Louis Consigny et autres

ASTR, 0416-030

Swanton, le 24 janvier 1839

Assemblée des réfugiés canadiens tenue à Swanton, le 24 janvier 1839, à l'hôtel Caine.

Le D^r A.P.L. Consigny, écr, fut élu président ; Jacques Langlois⁵², écr, secrétaire.

Les résolutions suivantes furent proposées et adoptées à l'unanimité.

Résolu. Qu'il est nécessaire de nommer un Comité de cinq membres pour aviser à la manière la plus convenable d'adresser MM. L.J. Papineau, W. Nelson, écuyers, et autres, et savoir d'eux quelle marche ils se proposent de suivre dans l'état critique où se trouve réduite notre patrie, et s'ils sont prêts à venir au secours du peuple qui gémit sous l'oppression la plus outrée qui fut jamais.

Résolu. Que MM. A.P.L. Consigny, J. Langlois, A. Marion, S. Marchesseault et C. Beausoleil composent ledit Comité.

Résolu. Que le Comité, après la réception de la réponse de ces Messieurs, fasse rapport à l'Assemblée de leur décision.

⁵² Jacques Langlois (1813-1847), fils de Jacques Langlois (1788-1832), journalier, puis bibliothécaire à la chambre d'Assemblée du Bas-Canada, et de Françoise Bilodeau. « Décédé, à Pont-Breaux, paroisse de Saint-Martin, en Louisiane, le 22 octobre 1847, M. Jacques Langlois, arpenteur, natif de Québec, âgé de 34 ans 7 mois et 22 jours. Le défunt était fils aîné de feu Jacques Langlois, bibliothécaire et concierge de la ci-devant Chambre d'assemblée du Bas-Canada. » *La Minerve*, 9 décembre 1847, p. 3.

A.P.L. Consigny, prés.
Jacques Langlois, secr.



Antoine-Pierre-Louis Consigny à Wolfred Nelson
ASTR, 0416-030

Swanton, le 24 janvier 1839

Monsieur,

L'état critique et malheureux où se trouve plongée notre patrie, nous porte à vous présenter cette adresse. Votre patriotisme et la part active que vous prîtes dans les troubles qui signalèrent la fin de l'année 1837, nous inspirent la douce confiance que vous ne resterez pas indifférent à la vue des maux de tout genre qui pèsent si onéreusement sur vos compatriotes.

Si nous ne craignons pas de blesser votre modestie, nous vous rappellerions la manière habile avec laquelle vous conduisîtes l'affaire de Saint-Denis et le glorieux succès qui fut la récompense de votre bravoure et de votre intrépidité. Mais loin de nous l'adulation. Nous nous contenterons de vous prier de vouloir bien être au nombre des héros qui devront nous conduire de triomphe en triomphe et opérer la glorieuse tâche de la régénération de leur pays.

S'il fallait quelques raisons pour nous justifier de cet appel que nous faisons à votre patriotisme, il suffirait de vous rappeler que plus d'une fois vous vous êtes plu à reconnaître publiquement que votre « nom », votre réputation et votre influence étaient la propriété de vos compatriotes et que conséquemment ils pouvaient les réclamer, lorsque les circonstances l'exigeraient.

Quelles circonstances, Monsieur, peuvent être plus propres et plus pressantes que celles où se trouve plongée notre malheureuse patrie – où les incendies, le pillage, le viol, les incarcérations et les exécutions sont à l'ordre du jour.

Nous attendons avec la plus vive impatience une réponse à cette adresse.

A.P.L. Consigny



Michel Quintal à Alexandre Buchanan

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 2212

Alexandre Buchanan, écuyer
Avocat, Montréal

Beauharnois, 24 janvier 1839

Monsieur,

Je croirais blesser essentiellement la justice, si je ne parle en faveur de Joseph Roy dit Lapensée⁵³, cultivateur, de Saint-Clément [Beauharnois].

Depuis sept ans que je suis le curé de cette paroisse, j'ai toujours remarqué en lui cette probité et cette franchise qui caractérisent si honorablement les habitants de nos campagnes. Son amour du bien public ainsi que son zèle à maintenir la paix réclament, dans ces circonstances, les plus pressantes recommandations.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Quintal p^{re}



Requête d'Angélique Décary à John Colborne

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 2359

Montréal, 24 janvier 1839

À Son Excellence Sir John Colborne, gouverneur général des provinces du Haut et Bas-Canada, Général commandant, &c.

L'humble requête d'Angélique Décary, de la paroisse de Châteauguay, épouse de Jean-Baptiste Larivière⁵⁴, cordonnier, du même lieu, a l'honneur d'exposer à Votre

⁵³ Joseph Roy, manœuvre, de Beauharnois, fils de Louis Roy et de Catherine Thibert, a épousé (Beauharnois, 6 février 1838) Marie-Domitilde Gendron, fille de Joseph Gendron et de Marie-Anne Guy. Père d'une enfant. Cousin de Basile Roy. Comme son cousin, il sera exilé en Australie. *Insurr.* II. *JPEA*.

⁵⁴ Jean-Baptiste Larivière (1808-1880), né à Longueuil, fils de Pierre Larivière et de Catherine Delisle. Cordonnier, il a épousé (Châteauguay, 18 août 1835) Angélique Descary, fille de Louis Descary et d'Amable St-Denis. Père de deux enfants. Emprisonné le 13 novembre 1838, il a été libéré le 25 janvier 1839. *Insurr.* II.

Excellence que ledit Jean-Baptiste Larivière se trouve confiné dans la prison commune de ce district sous accusation d'offense publique, que néanmoins il n'a pris aucune part quelconque aux malheureux et déplorables événements de l'automne dernier, qu'il a des mœurs douces et paisibles, qu'il n'a jamais forfait à l'allégeance qu'il doit à notre gracieuse Dame, la Reine Victoria, qu'il est père de deux enfants en bas âge, qu'il n'a que son métier pour pouvoir donner de la subsistance à votre requérante et à ses enfants, lesquels se trouvent en ce moment dans la plus grande détresse, et que, pour surcroît d'infortune, le peu de ménage qu'avait votre requérante a été enlevé et pillé.

Qu'il n'y a aucun danger quelconque pour la paix et la sûreté de l'ordre de mettre en liberté ledit Jean-Baptiste Larivière, et qu'il peut fournir des cautions dans le cas où il en serait besoin.

Pourquoi votre suppliante conclut à ce qu'il plaise à Votre Excellence faire mettre en liberté ledit Jean-Baptiste Larivière, aux conditions qu'il vous plaira prescrire ; et elle vous en conservera un éternel sentiment de reconnaissance et ne cessera de prier pour votre bonheur.

Angélique Décary
Épouse de Jean-Baptiste Larivière



Déposition de Côme de Grandpré

BA_nQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 1109

[William Henry,] 25 janvier 1839

Côme de Grandpré, de la paroisse de Berthier, par devant moi est comparu, un des juges de paix de Sa Majesté dans ledit district de Montréal, après serment prêté sur les saints Évangiles, dépose et dit :

Que le 13^e jour de janvier avant-midi, je fus trouver un homme de Berthier, du nom d'André Laliberté, aubergiste, du village de Berthier, à sa propre maison, et là lui parlant en particulier je lui demandai s'il avait quelque connaissance si Lafontaine et McDonnell étaient entrés dans sa maison et s'ils avaient assermenté quelqu'un ; il me répondit que non, que seulement il était entré le dimanche matin, jour de son départ, et lui avait demandé s'il voulait le mener, mais en canot ; ce à quoi il ne voulut point condescendre, répondant qu'il ne le pouvait pas ; que de là il s'en fut ailleurs, mais ne sait pas quelle en fut l'issue.

Que ledit déposant dit avoir appris du dit André Laliberté que lesdits Lafontaine et McDonnell avaient gardé avec eux le nommé Bonaparte Pellant, Gonzague Lafontaine⁵⁵, tous deux de Berthier, ainsi que Baptiste Lafontaine, leur disant qu'ils se tinssent prêts au premier coup de canon qui serait tiré à Sorel ; qu'alors ils iraient avertir les gens des concessions.

Que ledit déposant dit avoir su que ledit Pellant alla avertir et commander les gens de la Chaloupe, que ledit Pellant dit au déposant, l'automne dernier, quelque temps avant l'insurrection, qu'il était patriote dans l'âme et que le cou lui partirait dessus les épaules avant de changer.

Que ledit déposant dit avoir été transquestionné quelques jours après ledit André Laliberté, qu'il sut que Bonaparte Pellant alla commander son beau-frère Basile Pellant⁵⁶, et lui dit d'aller commander les gens de la Grande Chaloupe, ce que ledit Basile Pellant fit et alla commander les gens de la Grande Chaloupe.

Que ledit déposant dit avoir été trouver M. Orkney⁵⁷, marchand, du village de Berthier, jeudi soir le 24 de janvier, et lui demanda s'il avait quelque connaissance de ceux de la Chaloupe qui partirent dans le temps de l'insurrection, que ledit Orkney lui répondit avoir vu des gens de la Chaloupe s'entretenant ensemble dans son magasin, de ce qu'ils avaient fait, qu'ils dirent avoir été commandés, qu'ils étaient au nombre de 150 hommes de leur bande, et seulement six hommes armés, et en tout qu'ils étaient au nombre de 300 ; qu'il ne sait pas le nom des chefs, ni de ceux qui s'entretenaient avec lui.

Que ledit déposant dit s'être transporté le même soir à la demeure de Charles Bernard⁵⁸, un loyal de la petite rivière de Berthier et que, lui parlant en particulier, il lui demanda s'il avait connaissance de ceux qui partirent de la Grande Chaloupe, l'automne dernier, et s'ils étaient venus jusqu'aux environs de sa demeure. Il répondit que non ; il dit connaître seulement Basile qui, à ce qu'on lui apprit, avait commandé les gens de la Chaloupe, mais avait été fort mal reçu par les habitants, que seulement une douzaine des habitants du haut de Saint-Esprit, concession de Ber-

⁵⁵ Louis-Gonzague Dubord-Lafontaine, né à Berthier en 1807, fils de Charles Dubord-Lafontaine et de Judith Desorcy, a épousé (Berthier, 10 février 1829) Rose Martin-Pelland, fille de Jacques Martin-Pelland et de Joseph Deserres.

⁵⁶ Basile Martin-Pelland, fils de Joseph Martin et d'Archange Boucher, a épousé (Berthier, 18 octobre 1819) Marguerite Dubord-Lafontaine, fille de Charles Dubord-Lafontaine et de Judith Desorcy.

⁵⁷ Robert Orkney (1792-1861), fils de James Orkney et de Jane Hanna, a épousé (Montréal, 1817) Elizabeth Torrance, âgée de 14 ans, fille de Thomas Torrance et d'Elizabeth Orr.

⁵⁸ Charles Bernard/Brouillet, marchand aubergiste, fils de Charles Bernard/Brouillet et de Jane Morisson, a épousé (Maskinongé, 24 mai 1830) Léocadie Bareil-Lajoie, fille d'Alexandre Bareil-Lajoie et d'Élisabeth Duchesny.

thier, vinrent et que six d'entre eux avaient des fusils, qu'ils passèrent devant une maison et que leur ayant demandé où ils allaient, ils répondirent qu'ils allaient à la chasse.

Que ledit déposant déclare ne savoir rien de plus et conclut.

Côte de Grandpré

Assermenté devant moi
le 25^e jour de janvier 1839
R. Jones, J.P.



Joseph Poirier⁵⁹ à Ludger Duvernay
BAnQ-VM, *Fonds Ludger Duvernay*, P680, N° 283

Albany, N.Y., 25 janvier 1839

Monsieur,

Comme je m'étais décidé, quand je suis parti de Rouses Point, de me rendre jusqu'à New York de suite, j'avais écrit à ma mère et quelques autres personnes de m'adresser leur lettre là. Je vous prierais, Monsieur, si vous voulez avoir cette bonté pour moi, de vous informer à la *Post Office* s'il n'y aurait pas quelques lettres à mon adresse, à ma propre adresse et celle de John E. Dame. Cette dernière adresse est la même que j'avais, l'année dernière, et, cette année, j'ai déjà reçu plusieurs lettres à cette même adresse. Si aussi qu'ils s'en trouvent quelque-une, je vous prie de les retirer et de me les faire parvenir aussitôt possible. Je vous en serai des plus reconnaissants.

La raison pour laquelle je ne suis pas rendu de suite à New York, est que quelques-uns me conseillent de rester dans Albany, que je courais plus de chances à avoir quelques places avantageuses. J'ai suivi leurs conseils et je vous assure que les chances sont maigres pour les jeunes gens. Pourtant j'ai une place, mais je ne m'y

⁵⁹ Joseph Poirier, né à L'Acadie en 1819, fils de Joseph Poirier et de Charlotte Sénécal. Venu du village de L'Acadie, il s'est réfugié dans l'État de New York. La présence de Joseph Poirier fils est signalée à Albany où il tient un magasin avec Baby. *JFL*, année 1839, 12 mai, 14 mai, 26 juillet, 29 octobre. J.G. Beaudriau dit de Joseph Poirier: « J'ai avec moi un de mes amis réfugiés que j'aime beaucoup et avec qui je lie une sincère amitié. » Voir *Jacques-Guillaume Beaudriau, patriote, médecin errant* (2019).

plais pas et pour plusieurs raisons que je vous expliquerai à la première occasion que je pourrai vous rencontrer. Par exemple, je puis vous dire que je m'ennuie dans Albany, quoique les greffes⁶⁰ soient en abondance.

Je vous prierais aussi de vous informer, si ce n'est pas trop de trouble vous donner, s'il n'y aurait pas quelque chance pour moi de pouvoir entrer dans quelques maisons commerciales, particulièrement dans des maisons françaises. J'ai déjà écrit à ce sujet à Jos. Oclair, mais je ne sais s'il a reçu mes lettres. Je n'ai pas encore eu de réponse ; si au cas vous le voyez, recommandez-lui de m'écrire aussitôt que possible. J'attends des nouvelles à grande hâte.

Je n'ai rien de nouveau à vous apprendre. Vous savez probablement toutes les nouvelles du Canada aussi bien que nous. Le D^r Brien a eu son procès au commencement de cette semaine ; il a été trouvé coupable et condamné à mort. Je n'ai eu de nouvelles de nos amis qui sont sur les frontières depuis plusieurs jours. Quand je suis parti de Rouses Point, M. Démaray était à Keeseville, Davignon à la Fourchette, W. Nelson à Champlain, Bouchette est à présent à Burlington. Mon vieux père est passé aux États avec moi ; il est maintenant dans le comté d'Essex.

Le D^r Beaudriau vous salue et me prie de vous informer qu'il a plusieurs souscriptions pour votre papier. Je profite de l'occasion de MM. Boucherville, Ouimet, pour vous faire tenir des lettres. N'oubliez pas de m'écrire au plus vite, et croyez-moi toujours votre ami.

J. Poirier



Elmire Damien à John Colborne

BAnQ-VM, TL19, S1, SS62, D220

Montréal, 26 janvier 1839

À Son Excellence Sir John Colborne, Gouverneur Général des Provinces du Haut et Bas Canada &c, Général Commandant &c &c &c &c.

L'humble requête d'Elmire Damien de la paroisse de Châteauguay, dans ledit district de Montréal, a l'honneur d'exposer à votre Excellence :

Que Moïse Dalton⁶¹, du dit lieu de Châteauguay, époux de votre requérante, est confiné dans la prison commune de ce district depuis le 6 novembre dernier, sous

⁶⁰ Greffe : bordel.

accusation d'offenses politiques ; que ledit Moïse Dalton n'a en aucune manière adhéré ni aidé à la rébellion et aux déplorables événements de l'automne dernier ; qu'il est un jeune homme de mœurs douces et paisibles, qu'il n'est marié à votre requérante que depuis un an et demi, et qu'un enfant encore à la mamelle est le fruit de leur alliance conjugale⁶² ; que ledit Moïse Dalton est cultivateur de profession, et qu'il avait fondé dans la poursuite de ce genre d'industrie, l'espoir de son bonheur et de celui de sa jeune famille ; qu'aujourd'hui il se trouve cruellement déçu dans ses espérances ; que presque tous ses meubles de ménage et ses animaux, ses hardes et linges et ceux de sa famille sont devenus la proie du pillage et que pour surcroît de malheur, sa maison a été incendiée ; que votre requérante se trouve dans une grande détresse et que si son époux ne lui est pas rendu, elle ignore comment elle pourra vivre.

Que ledit Moïse Dalton n'a, à aucune époque de sa vie, forfait et qu'il n'y a aucun danger pour la sûreté et l'ordre publics, dans le cas où il plairait à Votre Excellence de le mettre en liberté ; que s'il en est besoin, votre requérante est prête de fournir des cautions pour la conduite paisible de son dit époux.

Pourquoi votre requérante supplie humblement qu'il plaise à Votre Excellence faire mettre en liberté ledit Moïse Dalton, aux conditions qu'il vous plaira prescrire, et votre requérante en conservera toujours un sentiment mérité de reconnaissance et ne cessera de prier pour le bonheur de Votre Excellence.

Elmire Damien
Épouse de Moïse Dalton



⁶¹ Moïse Dalton, tavernier, cultivateur, né vers 1814, fils de Guillaume Dalton, marchand, et de Marie Lefebvre-Lacissey, a épousé (Montréal, 30 mai 1837) Elmire Damien, fille de Jean-Baptiste Damien-Rouillard et d'Agathe Vincent. Il est de l'attaque du manoir Ellice le 3 novembre 1838 et gardera les prisonniers de Beauharnois et de Châteauguay chez Narcisse Mallette. Il est condamné à mort puis libéré après avoir fourni une forte caution pour éviter la déportation. Les maisons de son père et de son beau-père seront incendiées.

⁶² Cette enfant qui vient de naître est Philomène Dalton.

À propos de Marie-Louise Dandurand⁶³

L'Aurore des Canadas, 29 janvier 1839

29 janvier 1839

On nous dit que madame Duquet, mère de M. Duquet, exécuté par sentence de la Cour martiale pour haute trahison, dont les propriétés ont été détruites et aujourd'hui sans aucun moyen d'existence, dame âgée et veuve, s'est rendue dernièrement à Châteauguay, pour chercher un refuge chez quelqu'un de ses amis. Après bien des démarches et des supplications, elle trouva enfin un asile qu'elle fut bientôt forcée de quitter. Elle se réfugia alors dans une maison abandonnée, d'où elle fut encore presque aussitôt délogée.

Ces faits sont presque incroyables, surtout dans un pays comme le nôtre et chez nos cultivateurs, dont l'humanité et l'hospitalité sont si bien connues. La raison de ce changement subit dans nos mœurs se trouve dans la peur, dans une peur insensée. « La peur s'en alla de cabane en cabane et elle dit à chacun des choses secrètes qui le firent frissonner. » On s'est imaginé, et sans doute que des personnes malfaisantes se sont plu à répandre ce bruit, que les autorités traiteraient comme insurgés ceux qui accueilleraient les personnes dont les propriétés ont été détruites, les gens suspects ou qui se cacheraient, qu'on les emprisonnerait, qu'on ferait leur procès, enfin qu'on incendierait ou confisquerait leurs propriétés. Quelque insensée que soit une telle peur, elle n'en a pas moins donné lieu à un acte tel que celui que nous signalons et à d'autres peut-être plus inconcevables encore.

Nous voudrions que chacun de nos concitoyens se persuadât que le gouvernement ne peut pas se rendre coupable de l'acte atrocement immoral de punir en eux un acte d'humanité. S'ils ne peuvent au reste se défaire de cette crainte, qu'ils pensent que plus ils courent de danger en se montrant humains, plus leur dévouement devient méritoire aux yeux de Dieu et des hommes.



⁶³ Marie-Louise Dandurand (1781-1859), née à Montréal, fille d'Antoine Dandurand et d'Élisabeth Portais, a épousé (Châteauguay, 25 septembre 1809) Joseph Duquet (1781-1834), aubergiste, fils de Jean-Baptiste Duquet et de Françoise Deniau. Son fils Joseph Duquet (1815-1838), clerc notaire à Châteauguay, a été exécuté au Pied-du-Courant le 21 décembre 1838. L'aînée des filles de Marie-Louise, Elmire Duquet (1819-1850) a épousé (Châteauguay, 9 octobre 1838) Joseph Charland ; une autre de ses filles, Sophie Duquet (1824-1892) mourra célibataire. Marie-Louise Dandurand décédera à Saint-Jean-sur-Richelieu, et sera inhumée à Iberville.

Daniel Arnoldi à Charles Richard Ogden

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 2292

Montreal, Jany 29, 1839

My dear Sir,

Dare I intrude upon you again, to draw your attention to the case of poor Bruyere⁶⁴ from Châteauguay. You may recollect that you told me that there was no direct accusation against him, but that you were desirous of retaining him as a witness.

The poor fellow has submitted as patiently as possible, in hope that his testimony might be called for, but finding that numbers are quitting the jail, without noticing him. « Hope defrauded (?) has made his heart sick. » With tears in his eyes, he supplicated me this morning to mention his case once more to you, promising under any guaranty that he can command to come to town whenever required, when he will give an unflinching testimony.

If you can believe him and can possibly allow him to return home, you will for ever bind him to you. My motive must plead my excuse for troubling you.

I am, dear Sir, your most ob...

Dan^l Arnoldi



⁶⁴ Narcisse Bruyère (1797-1880), baptisé *Pierre-Narcisse Bruguère*, à L'Assomption, fils de François-Régis *Bruguère*, lieutenant de milice, et d'Agathe Janson-Lapalme, a épousé (Châteauguay, 25 février 1824) Adèle Chaumet/Chaumette, fille mineure de défunt Étienne Chaumet et de défunte Marie-Josephte Doré, de la Rivière-du-Chêne. Narcisse Bruyère garda prisonnier le juge de paix bureaucrate John MacDonald ; mais, une fois emprisonné lui-même au Pied-du-Courant, Bruyère devint transfuge et passa du côté des témoins de la couronne. La lettre du D^r Arnoldi en fait foi.

Requête⁶⁵ de Marie-Paul Chenette à John Colborne

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 1675

Saint-Charles, 29 janvier 1839

À Son Excellence Sir John Colborne, chevalier grand'croix du très honorable Ordre militaire du Bain, et de l'Ordre des Guelfes de Hanovre, capitaine général et gouverneur en chef dans et sur les provinces du Haut et du Bas-Canada, vice-amiral d'icelles, Haut-commissaire &c.

L'humble requête de Marie-Paule Chenette, épouse de Michel Lévesque, aubergiste, demeurant en la paroisse Saint-Charles, comté de Richelieu, district de Montréal, et a l'honneur d'exposer très respectueusement qu'il plaise à Votre Excellence que ledit Michel Lévesque, son mari, aurait été, le 27 décembre dernier, arrêté chez lui, par le nommé Comeau⁶⁶, huissier ou capitaine de police, et conduit sans *warrant* d'arrêt, à la prison commune de ce dit district, où il serait encore incarcéré, sous soupçon de menées séditeuses et de haute trahison, quoiqu'il ne se soit aucunement mêlé d'affaires politiques dans la dernière rébellion, étant un homme sans éducation.

Que votre humble suppliante serait restée sans aucune protection ni secours, avec quatre enfants (tous en bas âge) depuis le départ de son dit mari, étant malade et d'une bien faible complexion.

Pourquoi, reposant toute confiance en les bontés toutes paternelles de Votre Excellence, elle conclut à ce qu'il vous plaise, de vouloir bien ordonner que son dit

⁶⁵ Requête accompagnée de la déposition de Louis Nau, 14 janvier 1839.

⁶⁶ Alexandre Comeau (1801-1884), huissier vivant à Montréal, véritable furet engagé pour espionner les patriotes et les arrêter. Né et baptisé à Trois-Rivières le 27 février 1801, fils de Firmin Comeau et d'Antoinette Aubry. Souvent présent aux États-Unis en 1837-1839, il envoie les résultats de ses enquêtes à P.E. Leclère et John Colborne. Voir BAC, MG24, A40, Mic. A-597. Il épousa en premières noces (Trois-Rivières, 12 juillet 1830) Marie-Anne McLaren, fille de John McLaren et d'Éléonore O'Sullivan. Le couple est présent à Trois-Rivières entre 1830 et 1838, puis Comeau laisse son rôle d'espion pour celui de commis de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Marie-Anne McLaren est inhumée le 23 juillet 1844 au cimetière des Îlots-Jérémie; en secondes noces Alexandre Comeau épousera (Betsiamites, 22 juillet 1847) Luce Hall dite Mary Bédard, mineure, fille adoptive de Zoël Bédard, gardien du phare de la Pointe-des-Monts, et de Louise Langlois, de la mission de Godbout; le prêtre officiant est Flavien Durocher, o.m.i. Présent de nouveau vers 1855-1857 à Trois-Rivières, Comeau se trouve ensuite à Mingan et à différents « postes du Roi » de la Côte-Nord; enfin, commerçant à Baie-Trinité (Rec. CAN 1861). Il aura douze enfants de son second mariage, dont Napoléon-Alexandre Comeau (1848-1923), le « roi de la Côte-Nord », en honneur de qui est nommée la ville de Baie-Comeau.

mari soit immédiatement examiné et que, s'il n'est trouvé aucune accusation contre lui de haute trahison, comme elle a tout lieu de le croire, pour le détenir plus longtemps en prison, d'ordonner son élargissement, soit librement ou sous cautionnement, afin qu'il soit rendu à sa faible famille qui souffre, comme on ne peut l'exprimer, de son absence. Et ne cessera de prier.

Marie Paul Chenet

*Inferred to the commissioners
Tho^s Leigh Goldie
Civil Secretary*



Sophie Morrisseau⁶⁷ à John Colborne

BAC, MG24, A40, *Fonds Colborne*, vol. 20, p. 6082-6083

Montréal, 30 janvier 1839

À Son Excellence Sir John Colborne, gouverneur en chef des Haut et Bas-Canadas &c. Qu'il plaise à Votre Excellence. L'humble pétition de Sophie Morrisseau, épouse de T.H. Goddu, un des individus envoyés l'an dernier à la Bermude, et maintenant résidant dans les États-Unis d'Amérique, expose respectueusement à Votre Excellence que son dit mari est père de cinq enfants, résidant ici, et, se trouvant éloigné d'eux, il ne peut leur rendre les soins paternels qu'ils ont droit de prétendre.

Elle prendra aussi la liberté de dire à Votre Excellence que lui, ledit T.H. Goddu, n'a pris aucune part dans les derniers troubles, mais qu'au contraire il aurait fait tout son possible pour empêcher ceux de ses concitoyens canadiens de joindre les rebelles.

Elle prie donc Son Excellence de bien vouloir permettre au dit T.H. Goddu de revenir en son pays sans être exposé à aucune molestation et pour jouir paisiblement en bon citoyen au sein de sa famille.

En acquiesçant à sa demande, la pétitionnaire ne cessera de prier.

⁶⁷ Sophie Morrisseau, fille de Jean-Baptiste Morrisseau et de Marguerite Élie, a épousé (Montréal, 19 août 1833) Toussaint-Hubert Goddu, fils de Joseph Goddu et de Judith Charron-Cabana, et aussi veuf de Josephte Bisailon. Goddu était un des huit exilés aux Bermudes en juillet 1838.

Sophiz M. Goddu



Joseph-Olivier Archambault à Charles Richard Ogden

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 2226

Saint-Timothée, 30 janvier 1839

Monsieur,

Il est arrivé un accident à un nommé Michel Tessier⁶⁸, qui était allé à la recherche de son cheval au Haut-Canada : il a été fait prisonnier parce qu'il a été, par mauvaise interprétation, regardé comme rebelle, tandis que personne, à ma connaissance, n'a pu, avec les menaces, le faire marcher en faveur des patriotes rebelles.

Je puis moi-même le prouver, il n'y a eu que la curiosité qui l'a obligé à aller voir à cheval s'il était vrai que des troupes venaient ; sans réflexion, imbu de ces faux bruits que les soldats venaient mettre tout à feu et à sang, même les loyaux, il a pris la fuite ; et voilà sa faute.

Je connais trop bien ce forgeron, seul soutien d'une nombreuse famille, pour me tromper à son égard, et cet homme est trop véridique pour en imposer. Il y a des méchants partout, mais aussi il y a des bons partout. Et, si cet ouvrier est longtemps détenu en prison, je croirai qu'il méritera dédommagement. Il est juste que le coupable soit corrigé ; mais il est raisonnable et équitable que les innocents soient protégés par le gouvernement, si on veut les conserver bons et fidèles. Autrement, le désespoir et la rage pourraient s'emparer d'eux. D'ailleurs les personnes intéressées au gouvernement connaissent trop bien la vérité que j'énonce pour en disconvenir, et sont trop amis de la justice pour laisser souffrir des sujets fidèles, mais souvent trop timides, de Sa Majesté.

Les soins que je prends pour ramener ma paroisse de son égarement seront, j'espère, secondés de votre part, et celui qui se souscrit votre très humble serviteur rendra grâce au libérateur d'un innocent détenu par mauvaise information.

J. Ol. Archambault, ptre curé

⁶⁸ Michel Tessier, forgeron, fils de François Tessier et de Marguerite Sylvestre, a épousé (Saint-Timothée, 10 janvier 1826) Rose Belinge, fille de François Belinge et de Marguerite Poitras.



Requête en faveur d'Étienne Languedoc⁶⁹

BAnQ, E17, Événements de 1837-1838, N° 1831

Saint-Philippe, 31 janvier 1839

L'humble requête des soussignés de la paroisse de Saint-Philippe expose très respectueusement &c &c &c.

Que nous, les soussignés, certifions connaître Étienne Languedoc, de la paroisse de Saint-Philippe, pour un honnête homme, tant par ses mœurs que par sa bonne conduite. Et nous le recommandons à la clémence de Sa Majesté la Reine Victoria, étant dans la persuasion que s'il s'est trouvé engagé dans quelques menées séditieuses, ce n'est que par en avoir été contraint et à la rencontre de toutes ses opinions.

C'est pourquoi que nous, les suppliants, espérons que nos humbles demandes seront accordées, et l'on ne cessera de prier.

Fred. Singer, capt ^{ne}	James ?
Frs. Med. Petrimoulx, No ^{re}	Étienne Senecal
W. Petrimoulx	François Demeule
J. Chartrand	commissaire des petites causes sommaires
G. Chabot, ptre	
F. Xavier Bonneau	
François St-Denis	
Jean-Baptiste x Lamoureux	
habitant, de St-Édouard	



⁶⁹ Étienne Languedoc (1818- ?), cultivateur, né à Saint-Philippe, fils d'Étienne Lacoste-Languedoc et de Marie-Josephte Provost. Il perdit son père en 1820 et fut recueilli dans la famille de Pierre Provost, son oncle. Il sera exilé en Australie. *JPEA*. Étienne Languedoc fait partie du dernier groupe de cinq exilés revenus au pays en 1848. Voir *L'Aurore des Canadas*, 4 juillet 1848, p. 3.

Josèphe Tremblay⁷⁰ à Charles Richard Ogden

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 1832

Montréal, 1^{er} février 1839

Monsieur le procureur général,

Persuadée que vous apprécierez les motifs de ma démarche, je viens avec la plus ferme confiance, solliciter la mise en liberté de Étienne Languedoc, de la paroisse de Saint-Philippe, et, dans le cas où vous ne crussiez pas pouvoir différer actuellement à ma réclamation, je sollicite, comme une grâce, que vous me fassiez connaître les préventions sous lesquelles il est encore détenu. L'attestation favorable des personnes les plus recommandables de la paroisse de Saint-Philippe, parmi lesquelles figure notre respectable curé, prouve, de la manière la plus satisfaisante, que le jeune homme auquel je m'intéresse autant par devoir que par affection, puisqu'il est mon neveu, n'est pas indigne de la bienveillance avec laquelle le gouvernement traite ceux qui, quoique ayant pris part à la rébellion, sont toujours justifiés et reconnus excusables, parce qu'ils n'ont agi que par l'effet de la contrainte et de la violence exercée à leur égard.

Dans la ferme confiance du succès de ma démarche, je vous prie d'agréer l'hommage du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monsieur le procureur général, votre très humble et très obéissante servante.

Josephte x Tremblay
Épouse de Pierre Prévost, de St-Philippe

Ci-joint l'attestation mentionnée en cette lettre.

Témoins : François St-Denis et François-Xavier Bonneau, habitants, de Saint-Philippe.

P.-S. Si vous ne pouviez, monsieur le procureur général, satisfaire actuellement à ma réclamation, je vous prie de faire parvenir la réponse dont vous voudrez bien m'honorer à l'office de M. Boston, avocat ; je le prierai d'avoir la complaisance de me la communiquer de suite, afin que je complète la justification d'Étienne Languedoc, mon neveu.

⁷⁰ Josèphe Tremblay, fille de Paul Tremblay et de Susanne Rainville, et veuve de Jean-Baptiste Desmarais, a épousé (Saint-Constant, 12 septembre 1831) Pierre Provost, veuf de Josephte Demeule et fils d'Amable Provost et de Marie-Anne Ledoux.



Déposition d'Alexandre Nadeau

BAnQ-VM, TL19, SI, SS62, D194

Christieville, 1^{er} février 1839

District de Montréal. – Est comparu Alexandre Nadeau, cultivateur, de la paroisse de Saint-Athanase, qui, après serment prêté sur les saints Évangiles, dépose et dit :

J'étais à la porte de l'église de ladite paroisse quand le docteur André Lacroix a monté sur le billot (là où l'on fait les criées ordinaires), un dimanche, l'été dernier, pas longtemps après sa libération de la prison du district de Montréal, et a dit aux personnes qui étaient assemblées devant la porte de l'église qu'il s'offrait à la paroisse comme médecin et qu'il espérait avoir l'encouragement de tous les patriotes. Car il avait souffert la prison pour l'amour de sa patrie et des patriotes, et celui qui voulait en savoir plus long pourrait venir chez lui, ledit André Lacroix, et qu'il lui en dirait plus long.

Le déposant dit que ces paroles lui ont donné à penser que lui, ledit docteur Lacroix, était encore révolutionnaire.

Alexandre Nadeau

Assermenté devant moi
à Christieville, le 1^{er} février 1839
J. McGinnis, J.P.



Requête d'Angélique Roy⁷¹ à Charles Richard Ogden

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 2002

Saint-Philippe, 1^{er} février 1839

À monsieur le procureur,

Angélique Roy, épouse de Jacques Robert, de Saint-Philippe, et François St-Denis⁷², habitant au dit lieu, ont l'honneur de vous exposer que ledit Jacques Robert, époux de ladite Roy, et beau-père dudit St-Denis, malgré qu'ils aient déjà produit trois affidavits signés des personnes les plus recommandables de ladite paroisse, et un certificat du vénérable curé de Saint-Philippe, et de plus une recommandation du colonel Languedoc, de Saint-Édouard, le tout attestant le bon caractère et les inclinations douces et paisibles du dit Jacques Robert, ce dernier est encore détenu comme prisonnier politique ; l'état de maladie où l'a réduit sa captivité, la peine et l'affliction qu'elle occasionne d'être détenu [] famille ; et d'affecter [] moral du dit Jacques Robert et qui fait craindre un dérangement dans ses facultés mentales, font un devoir aux soussignés de solliciter de votre justice son élargissement, si, comme ils sont fondés de le croire, les pièces déjà produites suffisent pour notifier sa parfaite justification ; et au cas qu'elles ne fussent pas suffisantes, ils vous prient de leur faire connaître les charges qui pourraient s'opposer à l'élargissement du dit Robert⁷³.

Dans ce dernier cas, ils vous prient d'adresser ce que vous pourrez avoir à leur annoncer à l'office de M. Boston, avocat, d'où ils feront retirer votre réponse.

Dans la ferme confiance de l'efficacité de leur démarche, ils ont l'honneur d'être, avec le plus profond respect, Monsieur le procureur général, vos très humbles et très obéissants serviteurs.

Angélique Roy
François St-Denis

⁷¹ Angélique Roy (1784-1841), née à Saint-Philippe, fille d'Ignace Roy et de Joseph Rainville, a épousé (Saint-Philippe, 16 janvier 1804) Jacques Robert, fils de Jacques Robert/Lapommeraye/Lafontaine et d'Angélique Robidoux. Ce dernier est frère de Joseph Robert, patriote exécuté en janvier 1839.

⁷² François St-Denis (1801- ?), né à Saint-Philippe, fils de Jean-Baptiste St-Denis et de Marie-Catherine Fontaine, a épousé (Saint-Philippe, 21 octobre 1822) Flavie Robert, fille de Jacques Robert et d'Angélique Roy

⁷³ Emprisonné le 4 janvier 1839, Jacques Robert sera libéré par le juge Pyke le 11 février 1839, moyennant caution.



Thérèse Chemereau⁷⁴ à Charles Richard Ogden

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 2640

Montréal, 2 février 1839

À monsieur le procureur général,

Thérèse Chemereau, épouse de Benjamin Verdon, de Saint-Laurent, a l'honneur de vous exposer que Bélony Verdon⁷⁵, son beau-frère, détenu comme prisonnier politique, et qui n'a d'autre tort que d'avoir cédé à la crainte que les menaces les plus violentes ont dû nécessairement lui inspirer ; n'ayant même jamais porté d'armes, dans les attroupements où il a été forcé de se rendre, après avoir perdu sa maison et tout son ménage par suite des incendies qui ont eu lieu, se trouve réduit à la plus extrême misère, par le manque de vêtements et de nourriture de cinq enfants, dont l'aîné a seulement 15 ans.

Ces considérations, des plus pressantes, et le caractère paisible et inoffensif du dit Verdon, font un devoir pour l'exposante de solliciter de votre justice et de votre humanité la mise en liberté, ou du moins, si, contre l'attente de l'exposante, cette mise en liberté éprouvait quelque nouveau retard, elle vous demande en grâce de lui faire connaître le motif de la prolongation de sa captivité, parce qu'elle est assurée de se procurer toutes les justifications nécessaires pour prouver que ledit Celony Verdon est dans la catégorie de ceux qui sont plus malheureux que coupables.

Elle vous prie de faire parvenir la réponse, que vous aurez la bonté de lui faire, par l'office de M. Boston, avocat, qu'elle priera de vouloir bien la recevoir et la lui faire parvenir.

En attendant l'honneur d'une réponse satisfaisante, elle a l'honneur d'être, avec un profond respect, Monsieur le procureur général, votre très humble servante.

⁷⁴ Thérèse Chemereau-St-Vincent (1804-1865), née à Montréal, fille de Jean-Baptiste Chemereau et de Rosalie Caillé, a épousé (Saint-Laurent, île de Montréal, 6 octobre 1823) Benjamin Verdon, fils de Laurent Verdon et d'Angélique Courtin. Thérèse Chamereau mourut à 60 ans et fut inhumé dans l'église de Saint-Édouard, comté de Napierville. Benjamin Verdon (1805-1892), cultivateur, épousera en secondes noces Marie-Hélène Burns et mourra à Montréal à 87 ans.

⁷⁵ Béloni Verdon, cultivateur, de Saint-Édouard, incarcéré le 22 novembre 1838, a été condamné à mort mais libéré moyennant caution. Veuf de Catherine Hétier et père de cinq enfants. *Insurr.* II.

Thérèse x Chemereau

Témoin : François St-Denis
de Saint-Philippe



Marguerite Huneau⁷⁶ à John Colborne
BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 2147

Beauharnois, 2 février 1839

À Son Excellence Sir John Colborne, gouverneur en chef, &c.

Très gracieux souverain, la situation critique auquel je me trouve réduite me force de m'approcher très respectueusement de Votre Excellence, pour lui exposer humblement qu'ayant mon fils Louis Julien⁷⁷, qui est détenu dans les prisons de cette ville depuis trois mois, et que cette détention m'aurait rendue à la plus affreuse misère.

C'est pourquoi, mon gouverneur, connaissant votre bonté, qui nous est si bien connue, j'ose implorer votre clémence pour le prier de vouloir bien lui accorder son élargissement et votre suppliante ne cessera de prier pour la prospérité de Votre Excellence. En attendant ce bonheur, j'ai l'honneur [d'être], avec toute la soumission qui vous est due, votre humble servante.

Marguerite Huneau

Nous, soussignés, de la paroisse de Saint-Clément, certifions par ces présentes que nous connaissons parfaitement Louis Julien pour un parfait honnête homme et de bonnes mœurs, et d'une famille respectable, en foi de quoi nous avons signé la présente, pour servir et valoir ce que de droit.

⁷⁶ Marguerite Huneau/Hénault (ca1785-1868), fille de Joseph Hénault et d'Archange Lefebvre, a épousé (Châteauguay, 7 juillet 1800) Louis Julien, écuyer, capitaine de milice, fils de Joseph Julien et de Marie-Anne-Madeleine Jacob.

⁷⁷ Louis Julien (1804-1882), né aux Cèdres, fils de Louis Julien et de Marguerite Huneau, a épousé (Saint-Timothée, 24 janvier 1826) Joseph St-Michel, fille de Jean-Baptiste St-Michel et de Françoise Leduc. Patriote et instituteur à Saint-Timothée. Emprisonné le 30 novembre 1838, condamné à mort puis libéré moyennant cautionnement en septembre 1839. *Insurr.* II.

Jean-Bte x St-Michel	Justin Ls Héroux
Pierre x Leduc	Antoine Boyer
François x Bergevin	François Laframboise
Augustin x Barrette	L. Godin
Joachim x Brassois	François Godin
Charles x Langevin	
Pierre x Collin	
Joseph x Marois	
Louis x Mauraut	



Henri-Alphonse Gauvin et Eugène-Napoléon Duchesnois à Wolfred Nelson

ASTR, *Fonds Nelson*, 0416-032 ; *Cahiers des Dix*⁷⁸

Wolfred Nelson, écuyer
Rouses Point, N.Y.

Albany, 3 février 1839

Monsieur,

M. Papineau [ne] nous a communiqué qu'hier la substance de la lettre qu'il venait de recevoir de vous, et nous avons vu avec plaisir que votre lettre venait à l'appui de nos désirs. Je veux parler de sa mission en France, et j'ai une bien grande satisfaction en vous apprenant que nous avons pu lui fournir les moyens de faire le voyage.

Nous avons aussi vu Mackenzie, qui retourne à Rochester où il y aura sous quelque temps une convention. Il désire beaucoup qu'une chose semblable ait lieu sur la frontière du Vermont, qui pourra correspondre avec celle des frontières de New York, &c, &c. Nous en avons parlé à M. Papineau, qui approuve ce plan, d'autant plus que ce sera le moyen d'arrêter nos amis de faire des incursions qui ne pourront manquer de faire du mal à la cause, vu qu'ils n'auront pas les moyens de prendre une position respectable dans le pays. M. Louis Perrault vous fera part de sa lettre qui vous fera connaître le but que nous nous proposons, et j'espère qu'il sera couronné de succès.

Comme il est plus que probable que M. Papineau vous aura écrit plus de détails, je me bornerai à vous dire que nous nous attendons aux résultats les plus favorables

⁷⁸ Montarville Boucher de la Bruère, *Cahiers des Dix*, 5 (1940) : 93-94 (version modifiée).

sur la mission de M. Papineau en France, et je vous annonce avec plaisir que la convention du Haut-Canada va lui donner tous les pouvoirs dont il aura besoin comme représentant les vœux du peuple du Haut-Canada. Une convention du Bas-Canada pourrait, si elle était formée, en faire autant, et il se trouverait ainsi appuyé dans sa mission par ce qu'il y a de personnes les plus distinguées et les plus éclairées, tant dans le Bas que dans le Haut-Canada.

En attendant le plaisir de vous revoir, nous avons l'honneur d'être vos compatriotes.

H.A. Gauvin
E.N. Duchesnois

Mes saluts à M. Bouchette et aux autres amis.



Déposition de Côte de Grandpré

BA_nQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 1108

William Henry, 3 février 1839

Côte de Grandpré, de la paroisse de Berthier, par devant moi, un des juges de paix de Sa Majesté pour le district de Montréal, est comparu et après serment sur les saints Évangiles prêté, dépose et dit :

Qu'il s'est trouvé le 27 janvier après-midi, dans la maison d'un nommé Pagé, loyaliste du village de Berthier, et que là il rencontra un homme de la Grande côte de Berthier du nom de *Blanc* Bonin, qui lui dit avoir été commandé par Boudreau, de la Grande côte de Berthier, contre le gouvernement, en l'automne de 1837.

Que ledit déposant dit avoir appris de *Blanc* Bonin qu'un homme du nom de Beupré, demeurant à Lavaltrie dans la maison de Pierre Giroux, autrefois de Lavaltrie, alla commander les gens de Lavaltrie contre le gouvernement, qu'ils partirent au nombre de 15 et se rendirent chez un nommé Boisjoli pour l'emmener avec eux, pour aller prendre (autant qu'il se rappelle le terme) un nommé Leclerc, loyaliste, de Lavaltrie, qui se tenait gardé avec huit fusils et trois hommes ; que ledit Boisjoli leur dit que ce n'était pas aisé de réussir, qu'il pourrait peut-être arriver que quelqu'un d'eux se fît casser la tête, qu'ils marchassent devant, qu'il irait derrière eux ; que lesdits hommes commandés par Beupré se rendirent à sa porte mais n'osèrent le prendre.

Ledit déposant conclut et dit n'avoir plus rien à dire.

Côme de Grandpré

Sworn to before
me at Wm Henry
this 3 day of Feb. 1839
R. Jones, J.P.



Affidavit en faveur de Joseph Cousineau⁷⁹

BAC, RG4, B20, vol. 27 : 12048

Saint-Timothée, 4 février 1839

Je, soussigné, curé de Saint-Timothée de Beauharnois, certifie n'avoir pas vu Joseph Cousineau porter les armes contre Sa Majesté, ou l'avoir entendu de mes oreilles tenir des discours séditeux ; cependant il s'est rendu chez moi, comme coupable, en présence du major Denny qui lui a promis sa grâce s'il lui livrait Prieur, ce qui s'est fait le jour suivant. Prieur⁸⁰ a été livré. Ainsi, Joseph Cousineau a droit, sur l'honneur d'un officier de Sa Majesté, à sa grâce. Au reste, la douleur et le regret qu'il a montrés de s'être laissé séduire et induire en erreur par des impies, la faiblesse de son jugement, son défaut d'éducation, sa pauvreté, sa misère, sa nombreuse famille encore en bas âge qui demande, avec les larmes aux yeux, le retour d'un père infortuné, seul soutien de ses tendres ans, tout excite la pitié et arrache des larmes aux cœurs les plus fermes. Si Jeh. pardonne au repentir, des hommes généreux et nobles

⁷⁹ Joseph Cousineau, cultivateur, de Saint-Timothée, fils de Joseph Cousineau et de Félicité Trottier, a épousé (Île-Perrot, 22 novembre 1824) Josèphe Montpetit-Potvin. Père de sept enfants. Emprisonné le 30 novembre 1838, il est condamné à mort et libéré à l'automne 1839, moyennant pardon. Voir *JFL*, 3 octobre 1839.

⁸⁰ François-Xavier Prieur (1814-1891), né aux Cèdres, fils d'Antoine Prieur et d'Archange Véronneau-Denis. Marchand à Saint-Timothée. Exilé en Australie. Après son retour, il épousa (Sainte-Martine, 17 juillet 1849) Marguerite Neveu, fille de Gédéon Neveu et de Marguerite Roussel. En 1858, en société dans *Renaud, Prieur & cie*, rue Sanguinet, importateurs de verrerie. Gardien de prison à Saint-Vincent-de-Paul dans la décennie 1860. Michelle Le Normand, *Premières amours*, Éditions Point du jour, 2017, p. 7. F.X. Prieur, *Notes d'un condamné politique de 1838*, Éditions du Jour, 1974. Marcel Labelle, *L'Insurrection des patriotes à Beauharnois en 1838*, Septentrion, 2011.

dans leurs sentiments ne diront-ils pas : « Nous pardonnons afin que notre Dieu nous pardonne » ?

Jos. Ol. Archambault ptre



Émilie Lanoue⁸¹ à Charles Richard Ogden

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 2603

Montréal, 4 février 1839

À Monsieur le procureur général,

Émilie Lanoue, épouse de Dominique Monet, de Saint-Rémi, a l'honneur de vous exposer que son mari, détenu politique, n'ayant pris aucune part volontaire, ni même active, dans la rébellion qui a motivé son arrestation, elle espère que vous daignerez prendre en considération les affidavits qu'elle a déjà produits, et les trois qu'elle a l'honneur de vous remettre avec la présente.

Sa demande est fondée sur la justice et sur l'humanité. Les preuves qu'elle produit démontrent que son mari est plus malheureux que coupable, puisqu'il a été personnellement victime de la rébellion par les vexations personnelles qu'il a éprouvées, et qu'il en a été encore victime par ses suites, puisque ses propriétés ont été incendiées et qu'il gémit depuis longtemps dans les prisons.

Elle sollicite et attend de votre justice que vous rendiez son mari à la liberté, ou du moins, si quelque obstacle, qu'elle ne peut prévoir, s'opposait à son élargissement, elle demande comme une grâce de connaître les charges qui motiveraient la prolongation de sa détention.

Elle a l'honneur d'être, avec un profond respect, Monsieur le procureur général, votre très humble et très obéissante servante.

Émilie x Lanoue

⁸¹ Émilie Lanoue (1817-1879), née *Émilie-Zoé* Lanoue à Saint-Philippe, fille de Louis Lanoue et d'Angélique Lavallée, a épousé (Saint-Édouard, comté de Napierville, 4 février 1834) Dominique Monet, cultivateur, de Saint-Rémi, veuf de Madeleine Paradis. Dominique Monet (1787-1859), fils de François Monet et de Joseph Surprenant, capitaine de milice et marguillier, est père de 11 enfants. Arrêté le 15 novembre 1838, il sera libéré le 9 février 1839. Inhumé à 72 ans à Saint-Michel, comté de Napierville. Émilie Lanoue terminera sa vie à 61 ans, épouse de Pierre Robert.

Témoins : Henry Valotte
et Alexandre Tailhades, de Montréal



Thomas Colman à Bartholomew Conrad Augustus Gagy⁸²
BAHQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 3548

Saint-Hyacinthe, 5th Feby 1839

Sir,

I have the honour to report to you that since you left this, the village and adjoining country have continued in a perfectly tranquil state.

There have been a few cases of petty thefts and other irregularities, but they have been disposed of.

I have had the men at drill generally twice a day, and they have made considerable progress in the drill of « A recruit without arms ».

The return of MM. Papineau⁸³, Têtu⁸⁴, Pacaud⁸⁵, etc., caused no public demonstration, but has, of course, given great pleasure to their friends, and has, I would fain hope, produced a kindlier feeling towards Government.

I transmitted the warrant for the apprehension of volunteer Derby to Mr. Chaffers without delay, and as he happened to be in St. Cesaire at the time, I understand he was immediately arrested and sent to Montreal. This I concern to be only an act of common justice to the unfortunate habitant ; but it has given very general satisfaction.

Knowing, as you do, with what jealousy we were at first viewed here, I am happy to think that the police is becoming popular ; and, if I can believe what a number of respectable householders tell me, they are already much pleased at the establishment of this force.

⁸² B.C.A. Gagy (1796-1876), tory, député de Sherbrooke, lieutenant-colonel, magistrat rémunéré (*stipendiaire*) à Montréal en 1838. *DPQ*.

⁸³ André-Augustin Papineau (1790-1876), notaire à Saint-Hyacinthe, incarcéré à Montréal le 2 décembre 1838, libéré le 22 janvier 1839. *Insurr.* II.

⁸⁴ Jean-François Têtu (1795-1851), notaire à Saint-Hyacinthe, incarcéré le 2 décembre 1838, sera libéré le 23 janvier 1839. *Insurr.* II.

⁸⁵ Philippe-Napoléon Pacaud (1812-1884), notaire et marchand à Saint-Hyacinthe, incarcéré le 2 décembre 1838, sera libéré le 22 janvier 1839. *Insurr.* II.

I have the honour to be, Sir, your most obedient humble servant.

Thos. Colman S.M⁸⁶.



Henri-Alphonse Gauvin et Eugène-Napoléon Duchesnois à Louis Perrault
SHSW, *Louis Perrault Papers*

Albany, 6 février 1839

Mon cher ami,

Ci-inclus tu trouveras une traite de 120 piastres payables par la Banque de Burlington. Nous pensons partir ce soir. Boucherville et de Léry sont partis ce matin, et *Pépé* [L.J. Papineau], hier soir à 11 h. Je crois qu'il s'embarquera le 8 du présent mois de New York. Nous t'écrivons.

Rien de nouveau. La mission commence bien, j'espère que nous réussirons. Écris-nous au Rocher de Cancale tout ce qu'il y a de nouveau. Saluts à M. et M^{me} Dufort et aux amis. Adieu.

Tes amis et compatriotes.

H.A. Gauvin
E.N. Duchesnois



Appelonie Finney à Charles Richard Ogden
BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 2606

Montréal, ce 6 février 1839

Monsieur le procureur général,

Appelonie Finney, épouse de Beloni Oligny⁸⁷, de Saint-Rémi, a l'honneur de vous exposer que depuis plus de quatre semaines elle se rend régulièrement, du lieu de sa

⁸⁶ S.M. = *Stipendiary Magistrate* (magistrat rémunéré).

résidence, dans cette ville, pour solliciter la délivrance de son mari, prisonnier politique, ou du moins, la communication des charges qui peuvent s'opposer à sa mise en liberté, parce qu'elle est convaincue de la facilité qu'elle aurait de produire toutes les justifications nécessaires pour prouver que son mari est dans la catégorie des prisonniers plus malheureux que coupables, et qui peuvent, avec confiance, solliciter de la justice ou de la clémence de Sa Majesté, leur délivrance.

Elle joint à sa prière les affidavits de plusieurs de ses plus proches voisins, loyaux, victimes même de la rébellion, et qui ont eu, avec son mari, des rapports de familiarité les plus intimes. Il résulte de ces affidavits, et il lui serait facile de prouver encore, s'il en était besoin, que le caractère, les principes, la conduite et les opinions de son mari, si bien appréciés, lui mériteront sa mise en liberté, ou du moins que vous aurez l'extrême bonté de faire connaître à l'exposante les causes, s'il en existe, qui devraient encore faire prolonger sa détention.

La position de l'exposante et les pressants besoins de sa famille en très bas âge, dont le travail de son mari est le seul moyen d'existence, rendent encore plus pressants les motifs qui la déterminent de solliciter votre justice et votre humanité.

Dans la confiance d'une réponse favorable, elle a l'honneur d'être, avec un profond respect, Monsieur le procureur général, votre très humble et très obéissante servante.

Appælona Oligny



Thomas Griffith à Joseph Swinburne

BAC, MG24, A40, *Fonds Colborne*, vol. 21, p. 6104

Joseph Swinburne, Esquire
Stipendiary Magistrate
and the officer commanding
the district of Rawdon, &c.

Rawdon, the 9th of February 1839

⁸⁷ Beloni Oligny (1811-1874), né à Saint-Luc, fils de Joseph Oligny et de Thérèse Gaboriault-Lapalme, a épousé Appelonie Finney/Finnie. Journalier et négociant, de Saint-Rémi, père de deux enfants, il a été emprisonné le 30 novembre 1838 ; libéré le 8 février 1839. Sa sépulture est consignée à Saint-Jean-Chrysostome le 19 juin 1874, à l'âge de 63 ans.

Sir,

I have the honor to enclose herewith an address of congratulation to His Excellency Lieut. General Sir John Colborne K.C.B., &c, on his being appointed Governor General of all Her Majesty's Provinces in North America, which is signed by a great number of the most respectable *free holders* in the township of Rawdon and Kildare ; and I am to request that you will, with your accustomed urbanity, forward the same to the civil secretary to be laid before His Excellency the Governor General.

I have the honor to be your most obedient humble servant.

Thomas Griffith
Lt. Colonel commanding
the Loyal Rawdon Volunteers
and the 3rd Batⁿ of the L'Assomption Militia



James Buchanan au colonel William Rowan⁸⁸

BAC, MG24, A40, *Fonds Colborne*, vol. 23, p. 6858-6859 et 6862

[Bureau du consul britannique, New York,] 9 Feby 1839

(translation)

Monsieur,

I learn from Mr. Bonnefoux, merchant in the city, and from Mr. Duvernay, Canadian refugee resident here, and from two others, that Mr. Papineau has this day yielded to the desire of the Canadian refugees and to the chiefs interested in the revolution of Canada to go to France. The Revolutionary Committee has paid him 1000 dollars for his expenses, as Mr. Duvernay and three Canadian who assure me that very soon there will be a breaking out of consequence in Upper Canada.

Monday [11 février]. My informant does not understand nor speak English. He necessarily details second hand what he learns. It is evident that past defeats have not led them to abandon their traitorous measures.

⁸⁸ William Rowan (1789-1879), né dans l'île de Man (Grande-Bretagne), secrétaire militaire de John Colborne, de 1832 à 1839, colonel en 1837. *DBC*.

I have noticed Mr. Fox as also Lord Palmerston⁸⁹ of Mr. Papineau going to France.

J. Buchanan



Bureau du consul britannique à John Colborne

BAC, MG24, A40, *Fonds Colborne*, vol. 23, p. 6860-6861

(translation)

New York, 10 February 1839, at 9 o'clock P.M.
after the meeting held at Mr. Denoier [Desnoyers]
31 Pearl Street

Sir,

Since Saturday I have seen Mr. Jan de Lery, a rich Canadian, or man of great capacity. This Mr. de Lery enrolls people from Lower Canada, and he is very active in procuring ancient military men for the revolutionary service. Five other gentlemen, all Canadians, are lodged at N° 51 Read Street. Mr. *Duvernét* reassured me that they are in contact with many rich commercial houses at New York, for the purpose of procuring loans by sacrificing their property in Canada.

Mr. Papineau left on the 8 instant (with Mr. Simoné, importer of French goods and another) in the ship *Silvie de Grasse*, so I am informed by Mr. Louis Dietz, a merchant of this city.

Mr. Jan de Lery assures me that the insurgents, at present, act with a great deal of prudence, that they have their friends in Canada, who lose no opportunity of exciting and preparing the Canadians for the approaching insurrection.

The mission of Mr. Papineau (from what I am told by Mr. Bonnefoux and Mr. Denoier) is to raise 2000 or 3000 men in France for the Canadian service, to see Louis Philip, King of the French, who owes Mr. Papineau great obligations since the time that Louis Philip was in America, and to try to obtain succour from France and at least to obtain through French influence the means of operating. Mr.

⁸⁹ Henry John Temple : Lord Palmerston (1784-1865), à Londres, secrétaire d'État aux Affaires étrangères.

Bonnefoux added : « We only want money and we know where to find it both here, and on the other side. »

This is all I could learn of Mr. Papineau's mission, but I hope to be more exactly informed.



Assemblées de Corbeau, de Champlain et de Plattsburgh

BAC, MG24, B37, *Fonds Perrault*, vol. 2 : 18-21

À Louis Perrault, Esquire
American Hotel
Burlington

Rouses Point, N.Y., 10-11 Feby [1839]

N^o 1 – Assemblée des réfugiés canadiens du Corbeau.

À une assemblée des réfugiés canadiens du village du Corbeau, dans le township de Champlain, dans le comté de Clinton, dans l'État de New York, ce 10 février 1839.

M. François Trépanier⁹⁰ fut appelé à la chaise et M. Charles-G. Scheffer⁹¹ d'agir comme secrétaire. Des explications ayant été données par un des membres présents, les résolutions suivantes furent proposées et acceptées.

1^o résolu – Que dans l'état actuel des affaires du Bas-Canada, il est nécessaire qu'un Comité soit nommé avec pouvoir de transiger pour les intérêts de notre pays, et aussi avec plein pouvoir de conférer à telle personne ou à telles personnes que

⁹⁰ François Trépanier père (1796-1844), né à Château-Richer, fils de Claude Trépanier et de Catherine Verreault, épousa (L'Acadie, 17 avril 1820) Judith Chêne-Lagrange, fille de Charles Chaine et d'Élisabeth Maillot. Capitaine et commandant au camp de Napierville. Réussit à fuir aux États-Unis après Odelltown et s'installe à Corbeau (Coopersville). C'est là que son décès est enregistré le 10 juillet 1844. Pendant cette assemblée du Corbeau, François Trépanier fils (1822-1903) est en prison, à Montréal, sera condamné à mort et finalement libéré le 2 décembre 1839. Il quitta le pays, se maria deux fois en sol américain, eut 19 enfants et finit ses jours à Minneapolis (Minnesota) le 27 juillet 1903. Le corps de Trépanier fils repose au cimetière de Sainte-Anne de Minneapolis.

⁹¹ Charles-Gédéon Scheffer (1814-1909), né à Chambly, fils de Charles Scheffer, cultivateur, et de Louise Gelineau, épousa (Chambly 4 août 1845) Marie-Caroline Demers, fille de Joseph Demers et de Marie-Louise Ferré. Notaire à Chambly de 1838 à 1905. Il mourra à Montréal, à l'hospice Gamelin, à 94 ans, et sera inhumé à Chambly.

ledit Comité croira convenables, telle autorité qui puisse être nécessaire dans les conjonctures actuelles, pour représenter la situation réelle des affaires de notre malheureux pays, ou pour solliciter chez l'étranger telles aides ou tels secours que lesdites personnes, auxquelles tel pouvoir ou telle autorité auront été délégués, pourront croire à propos de demander chez l'étranger pour venir au secours de notre pays, dans la lutte qu'il a engagée pour se soustraire au joug de la Grande-Bretagne.

2^o résolu – Que les personnes qui doivent être nommées pour composer ledit Comité, qui portera le nom de « Comité exécutif du Bas-Canada », doivent être des hommes de probité et d'éducation reconnues, dont la réputation publique soit bien établie et connue chez l'étranger.

3^o résolu – Que nous avons appris que le Comité de Swanton, État de Vermont, a fait une nomination partielle, sans nous consulter, nous qui avons autant de droit qu'eux dans les intérêts de notre infortunée patrie ; et que parmi ces nominations faites par ledit Comité de Swanton, il en est deux qui ne reçoivent nullement notre sanction.

4^o résolu – Que cette assemblée est d'opinion que ceux qui doivent composer ledit Comité exécutif du Bas-Canada, doivent posséder notre confiance illimitée sous le rapport de l'honneur soit privé ou public, et posséder aussi une éducation assez bien cultivée pour ne pas faire rougir leurs compatriotes, chaque fois qu'ils seront appelés à remplir les fonctions qui peuvent être du ressort des dits membres du susdit Comité exécutif du Bas-Canada.

5^o résolu – Que Wolfred Nelson, Robert Nelson, Charles Drolet, révérend messire Chartier, Siméon Marchesseault, major Goddu, Médard Hébert⁹², E.N. Duchesnois et Louis Perrault forment ledit Comité.

6^o résolu – Que nous approuvons hautement la mission honorable dont se sont chargés E.N. Duchesnois et A. Gauvin, écuyers, afin de solliciter des citoyens américains des contributions pour nos infortunés compatriotes, qui sont dans la plus affreuse indigence de ce bord-ci de la ligne 45^o.

⁹² Médard Hébert (1810-1849), né à La Prairie, fils d'Ambroise Hébert, laboureur, et de Charlotte Sainte-Marie. Notaire à La Prairie, de 1831 à 1847. Il a épousé (La Prairie, 28 octobre 1834) Marie-Esther Barbeau, fille de Louis Barbeau, notaire, major de milice, juge de paix et commissaire, et de Marie-Geneviève Powell. Délégué au sein du Comité de correspondance de Montréal. Capitaine du vapeur *Britannia*. Chef patriote du camp de Saint-Constant. Rallie les insurgés à Napierville le 6 novembre 1838. Participe à la bataille d'Odelltown. Réfugié ensuite à Plattsburgh où il tient une épicerie avec Pierre-Paul Démaray. De retour au pays en 1841, il reprend le notariat. Son minutier ne contient aucun acte entre le 8 août 1838 et le 20 mars 1841. Décédé à La Prairie le 20 juin 1849 ; inhumé le 23. Présence de Louis Barbeau, beau-père, Ambroise Hébert, père, Jean-Baptiste Varin, notaire, Tancrède Sauvageau, marchand, maire et député, Camille Lacombe.

7^o résolu – Que nous remercions ces deux messieurs de leur généreux effort pour subvenir aux besoins pressants de nos malheureux et indigents concitoyens, et que nous les prions instamment de vouloir bien continuer leur œuvre philanthropique.

8^o résolu – Que cette assemblée prie E.N. Duchesnois et A. Gauvin, écuyers, de vouloir remettre le montant de leurs *collections* [collectes] respectives à Wolfred Nelson, écr, qui, de concert avec A.H. Averill, de Rouses Point, le juge Fisk et le révérend Joseph Baker, de Swanton, Louis Perrault et Médard Hébert, écuyers, pourront distribuer telles *collections*, suivant leur discrétion et au meilleur de leur jugement.

9^o résolu – Qu'une copie des procédés de cette assemblée soit communiquée à Wolfred Nelson, écuyer, tout en le priant de vouloir bien donner aux personnes qui ont été nommées par cette assemblée, comme membres du Comité exécutif du Bas-Canada, notice de leur appointment comme tel.

10^o résolu – Que le secrétaire de cette assemblée écrive aux D^{rs} Duchesnois et Gauvin pour leur faire part des résolutions passées par cette assemblée.

11^o résolu – Que des remerciements soient votés au président et au secrétaire de cette assemblée.

(signé) : François Trépanier, prés.
Chs G. Scheffer, secr^t.



François Trépanier fils
Photo : Ancestry

N^o 2 – Assemblée des réfugiés canadiens de Champlain.

À une assemblée des réfugiés canadiens tenue à l'hôtel Nichols, au village de Champlain, township de Champlain, comté de Clinton, État de New York, le 10 février 1839, M. Pierre Noël⁹³ fut appelé à la présidence et M. Scheffer fut prié d'agir comme secrétaire. Après les explications qui furent données par un des membres présents, les résolutions adoptées à une assemblée des réfugiés canadiens au village de Corbeau, État de New York, furent lues, sur quoi il fut résolu :

1^o résolu – Que cette assemblée approuve le contenu des susdites résolutions adoptées au susdit village du Corbeau, et que les réfugiés ici présents prient instamment les personnes nommées dans la cinquième résolution, comme devant former le Comité exécutif du Bas-Canada, de vouloir accepter la mission qui leur est déléguée par cette résolution.

2^o résolu – Que cette assemblée concoure entièrement dans l'opinion exprimée dans les 2^e et 4^e résolutions adoptées par ladite assemblée du Corbeau sous le rapport des qualifications requises par ceux qui doivent composer ledit Comité exécutif du Bas-Canada.

3^o résolu – Que cette assemblée concoure dans les sentiments exprimés par les réfugiés du Corbeau, quant à la mission des D^{rs} Duchesnois et Gauvin, et que les personnes ici présentes espèrent que ces messieurs ne se ralentiront pas [dans] leurs nobles efforts à secourir leurs compagnons d'infortune.

4^o résolu – Que copie de ces résolutions soit présentée par le secrétaire de cette assemblée à Wolfred Nelson, écr, le priant de donner avis à ceux qui ont été choisis par cette assemblée, et celle du Corbeau, comme membres du Comité exécutif du Bas-Canada.

5^o résolu – Que le secrétaire de cette assemblée soit autorisé à envoyer copie d'icelles aux D^{rs} Duchesnois et Gauvin, en les priant de vouloir bien continuer une œuvre si bien commencée et dont le but est si noble.

6^o résolu – Que des remerciements soient votés au président et au secrétaire de cette assemblée.

(signé) : Pierre Noël, prés.
Chs. G. Scheffer, secr^t.

⁹³ Simon-Pierre Noël (1800-?), né à Lacolle et baptisé à Chambly, fils de Pierre Noël et d'Archange Dragon-Éthier, épousa (Napierville, 29 septembre 1829) Dosithée Tremblay, née à Baie-Saint-Paul en 1813, fille de Denis-Léon Tremblay et de Marguerite Allard. Établi à Corbeau (Coopersville), N.Y.

N^o 3 – Assemblée des réfugiés canadiens à Plattsburgh.

À une assemblée des réfugiés canadiens, tenue aujourd'hui ce 11 février 1839, au village de Plattsburgh, dans le township de Plattsburgh, dans le comté de Clinton, État de New York. Guillaume Verneuil de Lorimier⁹⁴, écr, fut nommé président et M. Hubert Lefebvre⁹⁵ agit comme secrétaire. Plusieurs documents ayant été lus, les résolutions suivantes furent adoptées.

1^o résolu – Que la condition actuelle de notre malheureuse patrie requiert de la part de tous ses vrais amis les efforts les plus constants, afin de nous procurer les moyens de nous débarrasser d'un gouvernement qui ne s'est distingué que par sa fourberie et ses cruautés envers nos infortunés compatriotes.

2^o résolu – Que dans l'opinion des membres de cette assemblée, le moyen le plus propice de parvenir à notre but (l'émancipation de notre pays) serait de nommer un Comité composé de neuf personnes.

3^o résolu – Que cette assemblée est d'opinion que les personnes qui doivent composer ce Comité doivent être des gens à qui aucun reproche ne puisse être adressé avec justice, et dont la réputation soit tellement bien établie, tant dans notre pays que chez l'étranger, que nous ayons lieu de croire qu'ils seront bien vus et bien accueillis par quiconque connaîtra leur mission.

4^o résolu – Que les personnes suivantes possèdent notre confiance sous tous les rapports et que nous les prions de vouloir bien agir pour et au nom de tous les réfugiés canadiens, et que nous leur délégions tous les pouvoirs qui pourront être nécessaires, soit pour appointer des agents accrédités pour le Bas-Canada auprès des gouvernements étrangers, ou pour tous autres objets qui, dans leur jugement, pourront promouvoir la cause sacrée de la liberté républicaine dans notre pays.

⁹⁴ Guillaume-Clément-Édouard Verneuil de Lorimier (1770-1842), baptisé au Sault-Saint-Louis (Kahnawake), le 22 août 1770, né la veille, fils de François Verneuil Lorimier (« sieur de Verneuil ») et de Marguerite Bleury. Il est père de Chevalier de Lorimier. « Le père de Chevalier de Lorimier vient d'arriver à Montréal, de Plattsburgh. » *L'Aurore des Canadas*, 19 février 1839. Il a épousé (Saint-Cuthbert, 12 mars 1795) Marguerite-Adélaïde Perrault, fille de Joseph Perrault et de Marie-Josèphe Boulet. À ce mariage, l'époux est dit natif de Montréal. Ce jour-là, le père du marié est qualifié de juge de paix de Sa Majesté dans le comté de Granville, commandant du fort Schouagathi, capitaine dans le département de l'honorable Joseph Johnson, baron. Guillaume-Clément-Édouard Verneuil de Lorimier, « ancien capitaine au Département des sauvages », mourra le 31 décembre 1842 et sera inhumé dans l'église de Saint-Laurent, île de Montréal, le 2 janvier 1843.

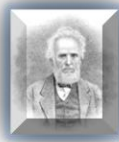
⁹⁵ Hubert Lefebvre/Rigoche (1809-1899), né à Saint-Philippe, fils de Benoît Lefebvre et de Catherine Vachereau. Décédé à Minneapolis en octobre 1899. Il épousera (Saint-Philippe, 26 novembre 1844) Adélaïde Tremblay, fille de Joseph Tremblay et de Marie Dupuis.

5^o résolu – Que Wolfred Nelson, Robert Nelson, révérend messire Étienne Chartier, Charles Drolet, Médard Hébert, major Goddu, Siméon Marchesseault, Louis Perrault et E.N. Duchesnois forment le susdit Comité exécutif du Bas-Canada.

6^o résolu – Que cette assemblée apprend avec plaisir que les D^{rs} E.N. Duchesnois et A. Gauvin sont maintenant occupés à collecter des contributions de la part des généreux citoyens américains, pour nos infortunés amis et compatriotes qui, dans l'exil, souffrent l'indigence la plus affreuse.

7^o résolu – Que nous osons espérer que ces deux messieurs voudront bien continuer leur mission, les assurant que nulle œuvre au monde ne peut être plus propice, dans les circonstances malheureuses où se trouvent réduites grand nombre de familles canadiennes de ce bord-ci de la ligne 45, qui, une fois, goûtèrent l'abondance lorsqu'elles étaient dans leur patrie, aujourd'hui si désolée par le fer et le feu du plus odieux tyran, et qui aujourd'hui manquent même du plus nécessaire à la vie (le pain), et tout cela pour avoir manifesté leur amour pour des institutions républicaines.

8^o résolu – Que les D^{rs} Duchesnois et Gauvin soient priés de vouloir remettre le montant de leurs collectes respectives au D^r Wolfred Nelson, à Rouses Point, N.Y., ou à Louis Perrault, écuyer, à Burlington, ou au révérend Joseph Baker, de Swanton, afin que ces collectes soient distribuées aussitôt que possible parmi les familles canadiennes qui en ont le plus de besoin.



Rev. Joseph Baker (1806-1873)

Photo : *Find a grave*

9^o résolu – Qu'une copie des procédés de cette assemblée soit envoyée par le secrétaire d'icelle à Wolfred Nelson, écuyer, le priant d'informer les membres du Comité exécutif du Bas-Canada de leur nomination, et les priant, au nom de cette assemblée, de vouloir bien accepter cet appointment, qui ne leur est conféré qu'en vertu de la grande confiance que nous reposons en leur patriotisme et leur talent.

10^o résolu – Qu'une copie des procédés de cette assemblée soit transmise aux D^{rs} Duchesnois et A. Gauvin, tout en les priant d'accepter nos remerciements pour leur noble dévouement.

11^o résolu – Que des remerciements soient votés au président et au secrétaire de cette assemblée.

(signé) : G.V. Lorimier, prés.
Hubert Lefebvre, secr^t.

Mon cher Mons^r,

L'inconséquence du pauvre D^r Côté s'est bornée à faire passer les résolutions dont je vous envoie ci-haut copie. De prime abord vous verrez comme cet homme ne réfléchit point, il nous fait exprimer des sentiments qui, s'ils étaient publics, feraient avorter la mission des D^{rs} Duchesnois et Gauvin, dévoilent des sentiments que la prudence et le bon sens devraient taire. Il fait une assemblée à Swanton pour la même fin. Je crains qu'il ne fasse beaucoup de division. Je l'ai prié avec instance de discontinuer ses procédés flétrissants et pour la cause et pour le nom canadien. Il m'a écrit une longue lettre. Je ne l'ai pas répondu. Je pense qu'il vaut mieux laisser aller la barque tel que nous l'avons lancée, à Swanton.

Pour certainement je n'enverrai point copie de ces résolutions à nos amis, et si vous avez occasion de leur écrire, ayez la bonté de les prier de ne pas faire cas des résolutions que le D^r Côté pourrait leur envoyer. Il faut laisser mourir ces procédés de leur belle mort. Je viens de recevoir une lettre du D^r Rolph, de Rochester. Il ne me donne pas à entendre qu'il y aura un soulèvement à présent dans le H. Canada, mais que la *désatisfaction* va de plus en plus. Mr. Drolet m'a aussi écrit, me disant que ma visite à Rochester fera éclater une énorme mine, dans le H.C., à l'en croire nous avons des amis bien plus zélés que réfléchis. Vous pensez bien que je ne me rendrai pas à l'invitation de Mr. D., surtout voyant que M. R. ne me parle pas de la même manière. Dans l'instant je reçois la vôtre du 18. Il paraît que les nouvelles de l'Angleterre sont très intéressantes pour nous. Dieu veuille que la Russie nous envoie du secours. Vous savez que M. Bouchette est marié à sa cousine. Il dit que le D^r Holmes⁹⁶ est avec vous. De grâce, rien de commun avec ce meurtrier. N'oubliez pas, s'il vous plaît, mon panier. Votre sincère ami, &c.

Wfd. Nelson



⁹⁶ Le D^r George Holmes qui tua en janvier 1839 Achille Taché, seigneur de Kamouraska, s'enfuit à Burlington. Voir Joséphine-Éléonore d'Estimauville. DBC. Aussi, dans *Événements de 1837-1838*, les N^{os} 3396-3397.

Affidavit en faveur de Jean-Baptiste Trudelle

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 2387a

Châteauguay, 11 février 1839

Je, soussigné, curé de Châteauguay, certifie que depuis plusieurs années j'ai toujours connu Jean-Baptiste Trudelle pour un homme honnête et pratiquant régulièrement les exercices de sa religion ; et je suis porté à croire que, s'il s'est trouvé immiscé dans la révolution, il n'a pas dû le faire de lui-même, mais qu'il y a été engagé par d'autres.

J.B. Labelle, ptre



Cyrille-Hector-Octave Côté à Louis Perrault

SHSW, *Louis Perrault Papers*

Ls Perrault, écuyer
Burlington
to the special care of
M. Mills⁹⁷, Postmaster

Plattsburgh, 11 février 1839

Mon cher Perrault,

J'ai laissé Swanton dimanche au matin pour venir visiter nos bons amis les réfugiés dans l'État de New York. Le D^r Damour a eu la bonté de m'accompagner dans cette visite.

Nous fûmes dans l'après-dînée au Corbeau où nous rencontrâmes 16 de nos braves amis, à qui je fis part de nos vues sur la mission des D^{rs} Duchesnois et Gauvin et qui nous donnèrent les pouvoirs tels que nous étions convenus avec toi avant

⁹⁷ Ephraim Mills (1789-1876), né à Worcester, Massachusetts ; décédé à Burlington, Vermont. Maître de poste à Burlington de 1819 à 1841. *Find A Grave*, base de données et images (<https://fr.findagrave.com> : consulté(e) 15 Mars 2020), page du mémorial de Ephraim Mills (22 Jun 1789–2 Oct 1876), Mémorial Find a Grave n° [112633691](#), citant Elmwood Cemetery, Burlington, Chittenden County, Vermont, USA ; Administré par DebL (contributeur [47462502](#)).

de nous séparer. Ensuite, je pris sur moi de leur faire part des vues de M. Papineau sur les expéditions nocturnes, et j'ai eu leur parole qu'ils ne se mêleront pas de ces sortes d'affaires.

Puis après je leur fis part de la *nouvelle fournée* des conseillers exécutifs qui venait d'éclore pour notre *fortuné* pays, et cela par l'opération immaculée du comité de Swanton, sur quoi diverses résolutions furent adoptées et un comité de nommé suivant les vues de cette assemblée, qui déclara que les réquisitions nécessaires pour les membres de ce comité devaient être la probité, l'éducation et un nom connu dans la vie publique. Wolfred Nelson, Robert Nelson, révérend messire Chartier, Charles Drolet, Louis Perrault, Siméon Marchesseault, major Goddu, D^r Duchesnois et Médard Hébert furent les personnes choisies. Une résolution fut adoptée, portant que le secrétaire de l'assemblée donnera communication au D^r W. Nelson de leurs procédés, et priant ce monsieur de vouloir notifier les autres personnes nommées dans leur résolution. M. François Trépanier était président et M. Scheffer, n.p., secrétaire.

Le même soir, nous nous transportâmes au village de Champlain, et là nous eûmes aussi une assemblée pour les mêmes fins et qui eut les mêmes résultats, tout le monde criant à Dieu miséricorde lorsqu'on leur disait que le comité de Swanton avait trouvé à propos, dans sa sagesse immortelle, de placer E.E. Malhiot, écuyer, sur la liste des *conseillers exécutifs*. Personne ne voulait me croire et pensait que je voulais me moquer de mes auditeurs lorsque je leur parlais de ces nominations.

Ce matin, nous procédâmes vers cette place et, après y être arrivés, une assemblée des réfugiés fut convoquée ; les mêmes procédés à peu près furent adoptés.

Maintenant je partirai demain matin pour aller consulter les réfugiés d'Alburgh et, après avoir eu leur avis, je retournerai chez moi, où je consulterai les personnes qui ne l'ont pas encore été. Je déclare que je travaillerai jour et nuit pour maintenir ces insinuations parce que je les crois le vœu et la volonté de la très grande majorité des réfugiés canadiens que j'ai vus jusqu'à aujourd'hui. Qu'on ne me parle pas de celle qui a été faite à Swanton, elle est l'enfant illégitime d'un amour désordonné de soi-même et je ne m'y soumettrai pas. Que l'on nomme des gens de poids et d'éducation et je serai satisfait. Pas d'ignorants à *lunettes bleues* et de *jeunes fats imberbes*.

Voilà, mon cher Perrault, mes vues que je crois honnêtes. J'ai emprunté de M. Whittemore la somme de huit piastres pour le voyage qui, j'espère, me seront remises aussitôt que tu auras des fonds entre tes mains.

Je t'écirai aussitôt que je me serai procuré les autres papiers qui ont rapport à ma mission.

Adieu, accepte mes assurances d'amitiés et crois-moi pour la vie tout à toi.

C.H.O. Côté



Requête de Marie David⁹⁸ à John Colborne

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 2627

Saint-Rémy, 12 février 1839

À Son Excellence le lieutenant général, Sir John Colborne, chevalier grand'croix du très honorable Ordre militaire du Bain et de l'Ordre royal des Guelfes de Hanovre, gouverneur général de toutes les provinces de Sa Majesté sur le continent de l'Amérique septentrionale et des Îles du Prince-Édouard et de Terre-Neuve, capitaine général et gouverneur en chef dans et pour les provinces du Bas-Canada, du Haut-Canada, &c.

Qu'il plaise à Votre Excellence, l'humble supplique de Marie David, épouse de Louis Pinsonnault, cultivateur, de la paroisse Saint-Rémy, dans le comté de La Prairie, district de Montréal, actuellement confiné dans la prison de Montréal, expose avec le plus profond respect à Votre Excellence que ledit Louis Pinsonnault aurait été arrêté le 20 de novembre dernier, pour délits politiques, et, après avoir souffert un emprisonnement de plusieurs semaines, se trouve peut-être sur le point de subir un procès dans lequel on l'appellerait à rendre compte d'une faute que la crainte, la violence et les menaces lui ont fait commettre ; car votre suppliante ose prendre la liberté d'observer à Votre Excellence que si ledit Louis Pinsonnault a été vu dans les rangs des rebelles, ce n'est pas qu'il faisait cause commune avec eux, mais c'est qu'il y a été entraîné par la force.

C'est pourquoi votre suppliante vient implorer Votre Excellence de vouloir bien prendre son exposé en considération, avant que les certificats et recommandations qui l'accompagnent, et de jeter un œil de compassion sur la position de votre suppliante, qui se trouve seule chargée de pourvoir au soutien d'une nombreuse famille, et, reposant toutes ses espérances dans la clémence et la bonté de Votre Excellence, elle vient vous supplier, au nom de l'humanité, de rendre le bonheur à une famille désolée, en mettant son chef en liberté.

⁹⁸ Marie David, fille de Joseph David et d'Amable Gagnon, a épousé (Saint-Philippe, 14 février 1825) Louis Pinsonnault, fils de Paul Pinsonnault et de Charlotte Lériger-Laplante. Pinsonnault, incarcéré le 8 janvier 1839, reconnu coupable et condamné à mort par la Cour martiale, sera déporté en Australie. *JPEA*.

Et votre suppliante ne cessera de prier pour les jours précieux de Votre Excellence.

Marie x David

Nous, notaires soussignés, certifions que Marie David a ci-dessus fait sa marque en notre présence, ce douze de février mil huit cent trente-neuf.

P^{re} Lanctot, n.p.

J.B. Varin, n.p.

(Le texte est de la main du notaire Varin⁹⁹)



Requête de Marguerite Coupal¹⁰⁰ à John Colborne

BAnQ-VM, TL19, S1, SS62, D523

Saint-Philippe, 12 février 1839

À Son Excellence le lieutenant général, Sir John Colborne, chevalier grand'croix du très honorable Ordre militaire du Bain et de l'Ordre royal des Guelfes de Hanovre, gouverneur général de toutes les provinces de Sa Majesté sur le continent de l'Amérique septentrionale et des Îles du Prince-Édouard et de Terre-Neuve, capitaine général et gouverneur en chef dans et pour les provinces du Bas-Canada, du Haut-Canada, &c.

Qu'il plaise à Votre Excellence, l'humble supplique de Marguerite Coupal, épouse de Thomas Surprenant, cultivateur, de la paroisse Saint-Philippe, dans le comté de La Prairie, district de Montréal, actuellement confiné dans la prison de

⁹⁹ Jean-Baptiste Varin (1810-1899), né à l'Île Manitoulin, baie Georgienne, Haut-Canada, le 26 novembre 1810, baptisé à Montréal le 14 mai 1823, fils de Guillaume Valin, négociant, et de Marguerite Bourassa, a épousé (La Prairie, 21 juillet 1834) Hermine Raymond, fille de Jean-Moïse Raymond et de Marguerite-Marie-des-Anges Leroux d'Esneval. Notaire à La Prairie. DPQ.

¹⁰⁰ Marguerite Coupal et sa sœur Marie ont épousé les deux frères Surprenant. Marguerite Coupal (1792-1869), née à Saint-Philippe, fille d'Amable Coupal et de Marguerite Lanctot, a épousé (Saint-Philippe, 31 janvier 1814) Thomas Surprenant-Lafontaine, fils d'André Surprenant et de Marie-Josephte Bissonnette. Thomas Surprenant (1791-1848), cultivateur, de Saint-Philippe, âgé de 46 ans et père de 12 enfants, a été incarcéré le 18 décembre 1838 ; il sera déclaré coupable et condamné à mort, puis libéré.

Montréal, expose avec le plus profond respect à Votre Excellence que ledit Thomas Surprenant aurait été arrêté le 10 de décembre dernier pour délits politiques et, après avoir souffert un emprisonnement de plusieurs semaines, se trouve peut-être sur le point de subir un procès dans lequel on l'appellerait à rendre compte d'une faute que la crainte, la violence et les menaces lui ont fait commettre ; car votre suppliante ose prendre la liberté d'observer à Votre Excellence que si ledit Thomas Surprenant a été vu dans les rangs des rebelles, ce n'est pas qu'il faisait cause commune avec eux, mais c'est qu'il y a été entraîné par la force.

C'est pourquoi votre suppliante vient implorer Votre Excellence de vouloir bien prendre son exposé en considération, ainsi que les certificats et recommandations qui l'accompagnent, et de jeter un œil de compassion sur la position de votre suppliante, qui se trouve seule chargée de pourvoir au soutien d'une nombreuse famille, et, reposant toutes ses espérances dans la clémence et la bonté de Votre Excellence, elle vient vous supplier, au nom de l'humanité, de rendre le bonheur à une famille désolée, en mettant son chef en liberté.

Et votre suppliante ne cessera de prier pour les jours précieux de Votre Excellence.

Marguerite x Coupal

Nous, notaires soussignés, certifions que Marguerite Coupal a ci-dessus fait sa marque en notre présence, ce douze de février mil huit cent trente neuf.

P^{re} Lanctot, n.p.

J.B. Varin, n.p.

(Le texte est de la main du notaire Varin)

Annexées, plusieurs dépositions en faveur de Thomas Surprenant, cultivateur, ancien lieutenant en 1837, signées de : Barthélemy Dupuis, cultivateur, voisin de Surprenant ; Paul Banlié-Laperle, cultivateur, de L'Acadie, et aubergiste ; Antoine Desnoyers, cultivateur, de Saint-Philippe ; Denis Robert, cultivateur, de L'Acadie ; le curé Grégoire Chabot, de Saint-Philippe ; Fr. Méd. Pétrimoulx, notaire, et 10 autres...



Requête de Marie Coupal¹⁰¹ à John Colborne

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 1887

Saint-Philippe, 12 février 1839

À Son Excellence le lieutenant général, Sir John Colborne, chevalier grand'croix du très honorable Ordre militaire du Bain et de l'Ordre royal des Guelfes de Hanovre, gouverneur général de toutes les provinces de Sa Majesté sur le continent de l'Amérique septentrionale et des Îles du Prince-Édouard et de Terre-Neuve, capitaine général et gouverneur en chef dans et pour les provinces du Bas-Canada, du Haut-Canada, &c.

Qu'il plaise à Votre Excellence, l'humble supplique de Marie Coupal, épouse de François Surprenant, cultivateur, de la paroisse Saint-Philippe, dans le comté de La Prairie, district de Montréal, actuellement confiné dans la prison de Montréal, expose avec le plus profond respect à Votre Excellence que dès le commencement de la dernière insurrection, ledit François Surprenant aurait été arrêté sous des accusations que MM. les commissaires-enquêteurs ont sans doute jugées frivoles et mal fondées, puisque, aussitôt après son examen, ledit François Surprenant a été élargi.

Que pendant le temps de sa première détention et lorsque tout était rentré dans la tranquillité, un parti de soi-disant volontaires de La Prairie et de Saint-Philippe, sans avoir reçu aucun ordre supérieur, et dans le seul but d'assouvir la haine qu'ils nourrissent depuis longtemps contre ledit François Surprenant, auraient forcé votre suppliante d'abandonner la maison dans une saison des plus rigoureuses de l'année, avec des enfants en bas âge, et auraient ensuite fait brûler ladite maison.

Que peu de temps après son élargissement [] à poursuivre ceux qui avaient ainsi, sans aucun pouvoir, droit, ni cause raisonnable, brûlé sa propriété, aurait été averti indirectement que s'il persistait dans de telles dispositions, ces derniers se proposaient d'employer tous les moyens de le replonger dans les cachots, afin de contrer-carrer ces desseins en le privant de sa liberté.

Qu'en effet, le 20 du mois dernier, ledit François Surprenant a été arrêté de nouveau, et votre suppliante a toute raison de croire que cette seconde arrestation n'est due qu'aux intrigues de ces mêmes personnes qui ont médité sa ruine et qui, dans la crainte d'être appelées devant une cour de justice pour répondre des dommages

¹⁰¹ Marie Coupal (1796-1861), baptisée Marie-Amable, fille d'Amable Coupal et de Marguerite Lanctot, a épousé (Saint-Philippe, 21 novembre 1814) François Surprenant-Lafontaine, fils d'André Surprenant et de Marie-Joseph Bissonnette. François Surprenant (1788-1859), cultivateur, emprisonné le 12 novembre 1838, jugé, déclaré coupable puis libéré moyennant un cautionnement.

qu'elles lui ont causés, cherchent, en le harassant, à faire départir ledit François Surprenant des intentions qu'il a de les poursuivre, ou au moins à éloigner le jour d'une telle poursuite.

C'est pourquoi votre suppliante, forte de l'innocence de son mari, vient implorer Votre Excellence de vouloir bien prendre son exposé en considération, de même que les recommandations qui l'accompagnent, et, dans l'espoir que Votre Excellence voudra bien écouter sa prière, elle vient vous supplier, au nom de la justice et de l'humanité, de rendre à une famille désolée son seul et unique appui.

Et votre suppliante ne cessera de prier pour les jours précieux de Votre Excellence.

Marie x Coupal

Nous, notaires soussignés, certifions que Marie Coupal a ci-dessus fait sa marque en notre présence, ce douze de février mil huit cent trente-neuf.

P^{re} Lanctot, n.p.

J.B. Varin, n.p.



Henriette Cadieux¹⁰² à John Colborne

BAC, MG24, A40, *Fonds Colborne*, vol. 21, p. 6123-6125

Montréal, 14 février 1839

À Son Excellence Sir John Colborne, chevalier grand'croix du très honorable Ordre militaire du Bain &c., gouverneur général de toutes les provinces de Sa Majesté sur le continent de l'Amérique du Nord, &c., gouverneur en chef des provinces du Haut et Bas-Canada, Nouvelle-Écosse, &c., vice-amiral d'icelles et commandant des Forces de Sa Majesté dans lesdites provinces du Haut et Bas-Canada.

L'humble requête d'Henriette Cadieux a l'honneur d'exposer à Votre Excellence qu'elle est l'épouse infortunée de Chevalier de Lorimier qui doit subir demain la peine de mort prononcée contre lui ; qu'il n'y a que quelques années qu'ils se trouvent unis par les liens conjugaux, qu'elle est mère de trois enfants en bas âge, qui sont le fruit de son mariage avec son malheureux époux et dont le plus âgé n'a que quatre ans.

Que votre suppliante, pour sa subsistance et celle de ses enfants, dépendant du peu de gain que donnait à son époux la profession de notaire et qu'elle voit arriver avec douleur et frayeur l'instant fatal où elle va devenir sans ressources et mendiante.

¹⁰² Henriette Cadieux (1811-1891), née à Montréal, fille de Jean-Marie Cadieux, notaire, et de Marguerite Roy. Elle a épousé (Montréal, 10 janvier 1832) François-Marie-Thomas Chevalier de Lorimier, notaire, fils de Guillaume-Clément-Édouard Verneuil de Lorimier et de Marie-Marguerite-Adélaïde Perrault. Après l'exécution de son mari le 15 février 1839, Henriette Cadieux vivra quelque temps à Montréal puis ira s'établir à L'Assomption où elle finira ses jours dans la solitude, avec ses deux filles, Adélaïde-Léopoldine (1834-1898) et Stéphanie (1836-1904). On remarque les signatures au registre de sa sépulture, à L'Assomption : Charles-Chamilly de Lorimier, son neveu, juge à la Cour supérieure, Raoul-Guillaume de Lorimier, avocat et écrivain, petit-fils de Jean-Baptiste Chamilly de Lorimier ; Albert-Emmanuel de Lorimier, avocat, époux d'une petite-fille de Jean-Baptiste Chamilly de Lorimier ; Jacques-Alexis Plinguet, imprimeur ; Louis-Joseph-Charles Desmarias, médecin ; Jean-Baptiste Forest, Ludger Forest, médecin, Zébedé Martel, notaire, Louis Guilbault, avocat, Louis-René-Hertel LaRocque et Joseph-Édouard Faribault, avocat. Depuis le centenaire de la mort d'Henriette Cadieux, on souligne à L'Assomption, chaque année, l'événement Henriette Cadieux. Un défilé est organisé en partant de la maison Cadieux, angle Notre-Dame et Saint-Pierre, jusqu'au monument funéraire d'Henriette Cadieux. Yolande Gingras, *Henriette Cadieux, femme patriote, épouse d'un patriote*, L'Assomption, Éditions Point du jour, 2010, 179 p.

Que ce n'est pas l'intention de votre suppliante d'entrer en ce moment dans le détail des qualités de son époux et des services que sa famille a rendus depuis un temps considérable au gouvernement britannique.

Que votre suppliante s'adresse à Votre Excellence comme épouse et mère, qui va se trouver bientôt privée de ce qu'elle a de plus cher au monde.

Que, quoiqu'il paraisse à votre suppliante que le sort de son époux est immuablement arrêté, néanmoins se confiant dans la bonté et la sensibilité de cœur de Votre Excellence, elle n'a pas perdu tout espoir, et elle a cru que dans le cas où la vie de son mari pourrait être épargnée, sa prière ne sera pas sans effet.

Pourquoi votre suppliante profite du peu d'instant qu'a à vivre son époux pour prier Votre Excellence de faire en sorte que la trame de ses jours ne soit pas coupée ; et s'il plaisait à Votre Excellence d'épargner la vie de l'époux de votre suppliante, tous deux vous seront éternellement reconnaissants et ne cesseront de prier pour le bonheur de Votre Excellence et celui de votre famille.

Henriette Cadieux



Archange Drouin à Thomas Leigh Goldie

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 4070

Capitaine Goldie
Secrétaire civil & & &
Maison du gouvernement

Montréal, ce 14 février 1839

Monsieur,

Permettez que je sollicite de votre bonté de me faire connaître le résultat de l'examen que je présume que vous avez fait des papiers en faveur de mon mari, Michel Alary¹⁰³, qu'on m'informe être entre vos mains, si toutefois vous avez fait cet examen ; et si vous ne l'avez pas encore fait, souffrez que je vous prie de vouloir bien

¹⁰³ Michel Alarie/Alary, fils de Louis Alarie et de Marguerite Truchon, a épousé (Sainte-Thérèse, 20 octobre 1823) Archange Drouin, fille d'Étienne Drouin et de Marie Nantel. Menuisier à Beauharnois, père d'un enfant, emprisonné le 16 novembre 1838, condamné à mort puis exilé en Australie. *JPEA*.

le faire à votre premier moment de loisir, ce qui obligera infiniment celle qui a l'honneur de se souscrire, de vous, Monsieur, la servante très humble.

Archange Alary



Requête de Céleste Girard à John Colborne

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 1372

Sainte-Marie de Monnoir, 14 février 1839

[Le texte est de la main de M. Lemay]

À Son Excellence Sir John Colborne, gouverneur général de la province du Bas-Canada, Haut-Canada, &c, et commandant des Forces de Sa Majesté dans lesdites provinces, &c.

Supplie humblement, la très humble requête de Céleste Girard, épouse de Pierre Ponton¹⁰⁴, cultivateur, de la paroisse de Sainte-Marie de Monnoir, maintenant détenu en la prison commune du dit district ; et aurait l'honneur de vous exposer que depuis le 21 de novembre dernier, ledit Pierre Ponton aurait été arrêté et confiné en la prison commune sous accusation de délit politique, et principalement sur son aveu volontaire.

Qu'il apparaît que ledit Pierre Ponton, son mari, par les mauvais conseils qui lui auraient été donnés dans le cours de l'été dernier, se serait adjoint à certains perturbateurs du repos public, et aurait été à Henryville, avec un nommé Jean-Baptiste Tétrault, vers le 15 d'octobre dernier, et ce, malgré les conseils, les larmes et les lamentations de votre suppliante, qui n'a cessé de pleurer sur le sort de son époux.

Exposerait de plus votre suppliante que, depuis le 15 octobre dernier, jour du retour de Henryville, ledit Ponton s'étant aperçu qu'il avait été trompé par des ennemis du gouvernement et du pays, les aurait abandonnés et se serait retiré de leur compagnie, et aurait même détourné plusieurs personnes de s'adjoindre aux dits

¹⁰⁴ Pierre Ponton (1799-?), né à Saint-Mathias, fils de François Ponton/St-Germain, cultivateur, du Ruisseau Laramé, et de Suzanne Dufault, a épousé (Sainte-Marie-de-Monnoir, 8 février 1819) Céleste Girard, fille de Louis Girard et de Désanges Fontaine. Cultivateur à Sainte-Marie-de-Monnoir, Pierre Ponton, père de dix enfants, a été emprisonné le 21 novembre 1838 et libéré le 18 février 1839. Veuf de Céleste Girard (1800-1853), il épousera en secondes noces (Marienville, 17 octobre 1854) Julie Benoît-Renouard, veuve de Guillaume Adam. *Insurr.* II.

perturbateurs ; et se serait, depuis ledit temps, tenu constamment occupé à ses affaires domestiques, sans vouloir se mêler aucunement des affaires politiques, ainsi que Votre Excellence pourra s'en convaincre par les affidavits ci-annexés.

Exposerait de plus votre suppliante qu'elle serait mère de huit enfants, dont la plus grande partie sont en bas âge, et que, sans la commisération de Votre Excellence pour l'élargissement du dit Pierre Ponton, son mari, elle se verra sous peu réduite avec sa famille à la dernière misère.

Ce pourquoi, remplie de confiance en la bonté et la justice de Votre Excellence envers de malheureux infortunés, qui ont été si grandement trompés dans les affaires politiques, votre suppliante supplie humblement Votre Excellence, au nom de la miséricorde divine, d'avoir pitié d'une mère éplorée, en accordant un pardon au dit Pierre Ponton, ou du moins en le faisant admettre à caution, suivant que Votre Excellence, dans sa sagesse, le trouvera convenable.

Et votre suppliante, pénétrée de reconnaissance, ne cessera de prier pour la conservation de Votre Excellence.

Céleste x Girard

Témoins : Th. Lemay
F.H. Gatien¹⁰⁵



¹⁰⁵ Théophile Lemay (1784-1848) et François-Hyacinthe Gatien, notaires dans le district de Saint-Hyacinthe.

Ira A.W. Buck¹⁰⁶ à Louis Perrault
SHSW, *Louis Perrault Papers*

Plattsburgh, Feby 14th 1839

Dear Sir,

I have been absent from home, for a few days, and did not return until last evening, when I found your letter had arrived safe. The money I disposed of, as you requested. There is but three families in this place that are in actual want. These are the family of the unfortunate DeLorimier and one of the name of Brough, and one also of the name of Sabanzin. Delorimier family has been supported for some time by the friends of your unfortunate country. With the exception of ten dollars received from Doct. W. Nelson, we have been under the necessity of raising contributions every few days for the support of the distressed refugees.

The Committe you wrote of is already formed and consists of myself, G.W. Platt and Mr. Donee. In relation to collecting any thing for the suffering Canadians, I think you might get something in this place. But the most of our influential citizens are tories, with a few exceptions. You can command my services at any time in this very grateful cause.

I remain yours with respect.

Ira A.W. Buck



¹⁰⁶ Ira Ash Wood Buck (ca1816-1886), né à Plattsburgh (NY), fils d'Ephraim Buck, marchand, et de Mary Baker (de St. Albans, Vt). Marchand, agent du *Patriote canadien*. Enregistré à Champion, comté de Jefferson (NY), avec sa conjointe Ellen St. Germain. Rec. É.U. (1840). Devient marchand à Buffalo (NY) ; en Illinois avec ses parents, il étudie la médecine et commence sa pratique à Aurora. Abolitionniste, grand maître d'une loge maçonnique en Illinois en 1850. Épousa d'abord Ellen Gauthier/St-Germain, née au Bas-Canada vers 1818 ; ensuite Elizabeth Anderson. Sa sépulture est à Chicago (IL), 12 octobre 1886, cimetière de Spring Lake. Il avait 69 ans.

Cyrille-Hector-Octave Côté à Louis Perrault

SHSW, *Louis Perrault Papers*

Ls Perrault, écuyer
Burlington, Vt.

Swanton, Vt., 14 février 1839

Mon cher Perrault,

Par la même malle qui t'apporteras cette lettre, tu recevras aussi une copie des procès des assemblées de Corbeau, Champlain et Plattsburgh. Je les ai écrits de ma main et te les envoie afin que tu puisses les consulter et juger de l'opinion des réfugiés de l'État de New York sur les nominations faites à Swanton vendredi dernier.

À l'instant que je t'écris, je reçois une récrimination de certains réfugiés de Swanton qui se plaignent que ces nominations se sont faites dans une assemblée à laquelle ils n'ont pas été appelés. Je suis persuadé que si l'assemblée avait été générale on n'aurait pas vu figurer le nom d'un *ignorantin* comme M. E.E. Malhiot, ni celui d'un *imberbe* et d'un *fat* comme M. le D^r A.P.L. Consigny. Quelques jours de plus et je serai forcé d'afficher le déshonneur et le manque de caractère honnête de ce fils d'Esculape à longues prétentions et à court jugement.

Je suis fâché de voir qu'un homme respectable comme messire Chartier se soit laissé *entrappé* et berné par des hommes qui, au premier coup d'œil, manquent des apparences nécessaires pour se faire respecter. Je n'aurais jamais cru que messire Chartier aurait passé 4 à 5 heures vis-à-vis de ma demeure avant de faire son assemblée et sans daigner m'en donner aucune notice quelconque. Rien au monde ne m'a donné plus de surprise et surtout son alliance avec un homme *d'éducation* et de *lettres* comme le philosophe de St. Albans. Cependant je veux bien croire que cette conduite de messire Chartier n'a pas été observée à mon égard sous le dessein prémédité de m'offenser. Je crois ce monsieur trop respectable et trop gentilhomme pour le croire capable de chercher à offenser un individu dont le seul crime à son regard (si toutefois c'est un) est de le respecter comme je crois qu'il mérite de l'être. M. Chartier peut être assuré que si j'eusse été appelé à convoquer une assemblée des réfugiés canadiens à sa porte, je ne l'aurais jamais fait sans lui en donner connaissance d'avance. Mais qu'importe, la chose est faite et j'ose espérer qu'à l'avenir les choses iront mieux. De toute nécessité la clique de Swanton tombera ; ces propres actes qui ne respirent que la folie la plus outrée et l'irréflexion la plus complète viendront bien vite mettre fin à un système de haine, de mensonge, de calomnies et de persécution.

Si je savais où est M. Chartier, je lui écrirais, mais je ne sais où le prendre. On me dit que sous peu de jours il doit revenir ici pour y rester : en ce cas, s'il passe par Burlington, aie donc la bonté de le voir et de lui donner communication des résolutions que je t'envoie aujourd'hui.

Dimanche prochain, nous aurons ici une assemblée de ceux qui n'ont pas été appelés à celle où tu te trouvais, et nous connaissons les sentiments de ceux qui y seront présents. Tu pourras dire à M. Chartier que plus je réfléchis à la nomination de MM. Malhiot et Consigny, moins je suis décidé à m'y soumettre, et cela pour les raisons suivantes :

1. L'assemblée était partielle et a montré de la partialité.
2. Tous ceux qui, depuis ce temps, ont eu connaissance de ces nominations sont très mécontents de celles de Malhiot et Consigny.
3. Parce que dans mon humble opinion on pouvait trouver dans les États-Unis des citoyens canadiens qui avaient fait des sacrifices de plus d'importance que ces deux messieurs.
4. Parce que leurs noms sont totalement inconnus, hors d'un certain cercle de coterie.
5. Parce que M. Malhiot n'a pas l'éducation nécessaire pour écrire une lettre ordinaire, et que M. Consigny est un jeune fat dont l'expérience en fait de politique ne s'étend pas assez loin.

D'après toutes ces connaissances de *causes*, je remuerai *ciel* et *terre* pour faire biffer leurs noms qui ne peuvent que jeter du ridicule sur une société qui veut se faire respecter. Aussitôt que les procédés qui seront adoptés à l'assemblée de dimanche me seront mis en main, je te les ferai parvenir.

Sur les trente piastres que tu m'as envoyées : \$ 30,00
j'ai [fait les] distributions suivantes :

À [] pour pension de Bryant, Ryan et autres	
pauvres patriotes :	\$ 3,25
À Chicoiné, pauvre réfugié	3,75
Pour voiture au Corbeau	2,00
À Baptiste Fournier, pauvre au Corbeau	
avec sept enfants	3,00
	12,00
Balance	\$ 18,00

Dans le mois de novembre [1838], le 14, je crois, je fus appelé à Highgate à mes propres frais auprès d'un Canadien réfugié, du nom de Fraser¹⁰⁷, qui avait reçu une balle dans l'occiput, et dont il mourut le lendemain après mon arrivée. Il avait reçu cette blessure à la bataille *des lignes* le 7 novembre. Il laisse une femme bien née avec deux enfants. J'avais emprunté, à mon arrivée à St. Albans, \$ 10 d'un citoyen, sur lesquelles je donnai un bill de \$ 5 à la veuve, payai à l'auberge \$ 1,50 et dois encore le louage du cheval \$ 1,00 à un nommé Fuller, de St. Albans, qui m'a fait notifier l'autre jour de le payer. Tu connais mes circonstances. Mon école et ma pratique ne sont pas suffisantes à rembourser ce que j'ai déboursé pour la veuve, et les frais. Si tu crois que je peux garder, sur l'argent que tu m'as envoyé, les déboursés de la veuve et les frais, je le ferai. Si au contraire tu ne le crois pas convenable, alors tu ne dois pas te gêner à me le dire. Je te dis les choses telles qu'elles sont et tu peux faire comme bon te semblera.

J'aurais pu, hier, donner de l'argent à Grogan, mais il était *ad patres* quand il est venu me voir.

Maintenant, parlons des frais de notre voyage. À part le cheval que j'ai payé ce matin, le voyage s'est monté à \$ 10,54. Je n'ai pris que deux piastres sur les trente pour cet objet. Le reste, à part des deux piastres que tu m'as données, a été emprunté de M, Whittemore. Dis-moi ce que je dois faire.

Quant aux vingt piastres que tu as encore à ta disposition, tu pourras, d'après la réponse que tu feras à mes diverses questions, voir si tu dois les envoyer ou non. La famille d'un nommé Séguin souffre beaucoup, ainsi que celle d'un Alexandre Noël qui a été blessé aux lignes. Une réponse.

J'écris par cette malle à Charles Drolet. Marchesseault a encore quelque argent, mais en aura besoin sous peu.

C.H.O. Côté



¹⁰⁷ Narcisse Fraser, blessé à la tête à la bataille d'Odelltown. « Le 22 novembre, François-Xavier Darche, qui se trouvait alors à Hyghgate, alla chercher le D^r Côté à St. Albans pour qu'il vienne soigner Fraser. » Réal Fortin, *La Guerre des patriotes le long du Richelieu* (1988), p. 161.

Cyrille-Hector-Octave Côté à Wolfred Nelson

ASTR, *Fonds Nelson*, 0416-034

Swanton's Falls, 15th Feb. 1839

My dear Doctor,

With this letter you shall also receive a copy of the proceedings of the meetings of Corbeau, Champlain and Plattsburgh.

Those who have attended those meetings have as perfect a right to express their wishes and opinion as any one who formed the meeting of Swanton last fryday. I can assure you, my dear Doctor, no more in more unwilling than myself to create division and perpetuate strife amongst the unfortunate remnants now here in this foreign land, of my miserable contrymen. But at the same time no man of honour and decency can submit to the intrigues and cabal which are going on here devised only to loose the private and public reputation of whom soever may not please a certain clique of low, mean and the most part of them, uneducated men who are actuated not by feelings of honour and patriotism but by ambition and presumption.

Rest assured, my dear Doctor, that more I think about the transactions of last Fryday, less I fell disposed to sanction them unless a majority of my countrymen refugees do sanction them, then I shall submit not until then. To see the name of an *ignoramus* of the first class who hardly knows how to sign his name and more than that, who is nothing but vanity, presumption and the most inordinate ambition, and also the name of a young man who may with time be useful to his country but whose name is not sufficiently known by the public to make an impression upon it, all these things are sufficient to make an honest man step forward and to oppose those proceedings boldly. This is what I have done and it is what I shall do as long as I shall have an interest in the beloved country for which I have sacrificed and whilst I shall know that more proper men can be found than the Malhiot and Con-signy.

On Sunday next there shall be a meeting of the refugees here who have not been called to the meeting of last Friday and who highly disapproves the nomination therein made. Your presence would be agreable to them. So I hope if you can some we shall have the pleasure of seeing you once more amongst us.

I hope, my dear Doctor, that you will peruse attentively the documents I have the honor to forward to you and that you will see that they are the expression of the sentiments of your countrymen on a point of great importance for them and that in consequence you will not put them aside and choose that one which has been carried by intrigue and cabal animated by strife.

The bearer of this letter is Mr. Bondish, the lawyer of this place. He is a friend to the cause but of course knows nothing of these proceedings.

I remain, dear Doctor, with full consideration, yours very truly.

C.H.O. Côté



Henriette Cadieux au baron Fratelin

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 2973

Montréal, 16 février 1839

Monsieur et ami,

Comme mon époux malheureux et infortuné m'a dit, avant son exécution, que vous aviez fait son portrait, et que je désirerais beaucoup l'avoir, je pense bien que vous ne me refuserez pas cette grande faveur. Je désire conserver ce portrait jusqu'à la fin de ma vie, étant un précieux souvenir pour moi, je vous en serai éternellement reconnaissante.

Il n'est plus. Hélas ! on me l'a ravi impitoyablement et injustement, on l'a arraché du sein de sa famille pour le traîner à l'infâme prison et de là au gibet, où une foule immense de tyrans qui ont une soif insatiable de sang était rassemblée pour voir ce triste spectacle. Il est vrai qu'ils lui ont ôté la vie, mais ils n'ont pu lui ôter son courage et sa fermeté. Il s'est montré jusqu'à la fin capable de soutenir la cause sacrée qu'il avait embrassée et défendue avec la plus grande ardeur ; son crime est d'avoir demandé ses droits qu'on s'efforçait de lui ravir. Il voulait mettre son pays indépendant et exempt de la tyrannie anglaise. Il n'a pu réussir, ses efforts n'ont pas été secondés par un grand nombre de ses compatriotes, qui lui avaient promis leur aide.

Il ne me reste plus à présent qu'à déplorer la perte irréparable d'un époux chéri et adoré qui faisait mon bonheur. Il me reste aussi à pourvoir aux besoins de trois pauvres orphelins à qui on a arraché le plus tendre des pères et de qui je suis la mère désolée : serait-il possible qu'après avoir eu un tel père il serait oublié ? Non, je ne le crois pas, j'en ai même la certitude. Ses amis, je l'espère, me tendront une main secourable et protectrice. Le souvenir de ses malheurs et des grands sacrifices qu'il a faits pour son pays et qui réduisent aujourd'hui sa famille à être obligée d'implorer l'assistance, ne seront pas oubliés. Quelques personnes m'en ont déjà fait sentir les effets. J'ose espérer que d'autres suivront leurs exemples.

Daignez faire agréer mes respects à M. Allard¹⁰⁸ et à tous les malheureux compagnons d'infortune de mon malheureux époux et dites-leur, s'il vous plaît, que je leur souhaite un meilleur sort que lui. Veuillez vous-même agréer mes respects, en vous souhaitant de sortir bientôt de cette prison obscure où vous êtes maintenant détenu. Vous pouvez montrer cette lettre à qui bon vous semblera. Je serais flattée qu'on connaîtrait mes sentiments, surtout dans le parti opposé.

Je suis, Monsieur, avec considération votre, etc., et l'épouse désolée et infortunée de feu Chevalier de Lorimier.

Henriette Cadieux de Lorimier



Jérémie Rochon¹⁰⁹ à ses parents

Paul Rochon, 1839, 196-197

Prison de la Pointe-à-Callière¹¹⁰, 16 février [1839]

Mes chers parents,

Je vous écris ce peu de mots pour vous faire savoir que j'ai eu une lettre de Tous-saint, qui me marque dessus qu'il était sur la liste pour être exécuté avec les derniers qui l'ont été, que c'est monsieur de curé et son avocat qui lui ont dit qu'on l'a ôté aux derniers instants. Il m'a donné des nouvelles de toute la famille et il m'a appris que Nazaire était rendu à Terrebonne avec ma petite fille.

¹⁰⁸ Jean-Baptiste Allard (1809-1874), médecin à Belœil, arrêté le 26 novembre 1838, libéré le 2 avril 1839, moyennant cautionnement. *MP*.

¹⁰⁹ Jérémie Rochon (1804-1864), menuisier, né à Terrebonne, fils de Pascal Rochon, boulanger, et de Marie-Rose Gibault, a épousé (Terrebonne, 7 avril 1823) Flavie Sigouin, fille de François Sigouin et d'Angélique Maisonneuve. Veuf et père de cinq filles, Jérémie Rochon est condamné à l'exil en Australie. Ses enfants iront vivre chez leurs grands-parents Rochon au moins jusqu'en 1843. *JPEA*. De retour au Canada, Jérémie Rochon épousera en deuxième nocces (Terrebonne, 1^{er} septembre 1849) Josette Filion, fille de Jean-Baptiste Filion et de défunte Marie Robin-Lapointe. Rochon retourne en Australie où il épousera en troisième nocces (New South Wales, 19 novembre 1855) Mary Stack. De retour au pays, il serait décédé en 1864.

¹¹⁰ Étant donné le grand nombre des prisonniers, il y eut à Montréal trois lieux de confinement : le Pied-du-Courant (nouvelle prison), l'ancienne prison (place Vauquelin d'aujourd'hui) et un entrepot de Pointe-à-Callière.

Je voudrais bien savoir ce qu'il a fait de mon butin. Voilà plusieurs lettres que j'écris pour avoir de leurs nouvelles et de mes enfants. Aussi pour avoir une chemise, une paire de culottes. Si vous avez eu des nouvelles de Hortense et d'Adéline, m'en faire savoir. Vous pouvez écrire et mettre la lettre dans la manche d'une chemise et vous trouver chez M. Paré, le midi.

J'ai la moitié d'une poche de pain à vous envoyer ; me la faire demander par le jeune homme qui fait les commissions des prisonniers ; il me connaît bien. Esther¹¹¹ m'a envoyé de ses nouvelles avec un petit billet. J'ai aussi des livres à vous envoyer qui m'ont été donnés.

Rien de plus pour le présent. Je vous écris le nom des pauvres malheureux qui ont été exécutés et je finis en vous embrassant de tout mon cœur. Je suis Alexandre-Jérémie Rochon.

Liste des personnes exécutées

2 en 1838 : Narcisse Cardinal père, de Châteauguay, Joseph Duquette fils.
Théophile Decoigne, de Lorimier (était notaire), Daunais, Hamelin, Narbonne, François Nicolas, Joseph Robert, les deux Sanguinet, le Français garçon [Charles Hindenlang].

En voilà 12. On ne sait pas s'ils ont fini d'en pendre.

[Jérémie Rochon]



¹¹¹ Esther Rochon, sa sœur.

Cyrille-Hector-Octave Côté à Louis Perrault

SHSW, *Louis Perrault Papers*

Ls Perrault
American Hotel
Burlington

Swanton, 18 février 1839

Mon cher Perrault,

Dans ma lettre, je t'ai donné un détail de ce qui s'est passé aux assemblées de nos amis du Corbeau, de Champlain et de Plattsburgh. Tu as dû recevoir en même temps une copie de ces procédés que j'ai envoyés à ton adresse, afin que tu puisses les lire et juger par toi-même des choses.

Je te disais enfin dans une dernière lettre que nous aurions ici une assemblée des réfugiés. Elle a eu lieu hier. M. Thomas¹¹² en a été le président et M. [Alexandre] Drolet le secrétaire. Je t'envoie aujourd'hui une copie des procédés de cette assemblée pour ton propre usage et aussi afin que tu puisses les montrer à M. Chartier lorsqu'il passera par Burlington. J'espère que ce monsieur ouvrira les yeux sur l'erreur où il est tombé en croyant avoir eu l'opinion de tous les réfugiés canadiens en consultant la clique de Swanton. Et je puis prédire avec certitude que si ce respectable homme s'identifie tant soit peu avec aucun des membres d'icelle, il perdra bien vite l'influence qu'il possède à de si justes titres. Je ne me trompe pas en disant que c'est un grand discrédit pour notre cause d'avoir de semblables personnes parmi nous.

La malheureuse affaire de Vosburgh¹¹³ nous a fait un tort considérable parmi les plus fermes amis que nous avons ici. La cruauté, la rapine et l'attentat de meurtre

¹¹² Hiram J. Thomas (1811-1854) né à Riceburg, Stanbridge East, comté Missisquoi, publia le journal *Missiskoui Post*, à Stanbridge East. Il a épousé (Saint-Armand, 2 mai 1836) Emily Amanda (Rice) Bell. Il se rendit au Vermont pendant les insurrections où il devint publiciste du journal *North American*, de Swanton (Vt), en 1839-1841.

¹¹³ Abraham Vosburgh, riche fermier, de Caldwell's Manor, est attaqué par une bande de brigands dans la nuit du 3 février 1839. L'attaque est racontée dans *L'Ami du peuple*, 9 février 1839, p. 3. En juin, on arrêtera Bonaventure Viger, un certain Jodoin et un Français nommé de Cartennet dans cette affaire. À Montréal, le 9 septembre 1839, on prépare un procès pour « assaut avec intention de tuer sur les personnes de Peter et Abraham Vosburgh. » Voir *The Queen vs Célestin Beausoleil, Bonaventure et Hilarion Viger, Henry Newcomb, Jacques Langlois et Michel Brouillet*, BAnQ, TL19, S1, SS38, D8. Voir *Au Pied-du-Courant* (2000), p. 205-206. Faute d'entente par les jurés, les accusés seront finalement libérés en 1840.

ne sont jamais les auxiliaires d'une cause aussi sainte que l'est la nôtre. Tu sais que je ne suis pas de ces hommes qui cherchent constamment à moraliser. Au contraire, on m'accuse sur l'autre côté de la question. Mais tout ce que je puis dire, c'est que mon humble opinion est que cette expédition (si toutefois c'en est une, je l'ignore) appartient plus à la classe des vols de grand chemin et du brigandage le plus éhonté. Personne ne pourra avec honneur et justice la venger dans la catégorie des moyens honnêtes mais quelquefois sévères auxquels on est souvent obligé d'avoir recours, surtout quand on lutte avec des forces inégales contre un ennemi supérieur et féroce.

Une condition semblable à celle tenue dans l'affaire Vosburgh appartient plus à une méchante cause qu'à une bonne. Aussi j'ose espérer que lorsque la vérité sera connue, on trouvera que ce n'était pas l'œuvre de patriotes réfugiés, mais bien celui de quelques forcenés et brigands.

Que les Canadiens en Canada fassent brûler les tories, cela rencontre mon opinion, et j'en puis dire mon approbation. J'aimerais mieux prêter mon appui à une nouvelle expédition mal digérée plutôt que d'entendre dire que j'ai approuvé les actes de brigandage qui viennent d'être commis. Cependant quel est le résultat de cette affaire ? C'est que ceux qui sont absolument innocents de toute transgression des lois de ce pays et de toute incursion en Canada sont menacés ouvertement, par les autorités de ce bord-ci, d'être livrés au gouvernement anglais. On s'est procuré des affidavits dans lesquels on jure que les onze personnes suivantes étaient dans cette affaire : viz, Côté, A. Drolet, D^r Damour, Grogan, B. Viger, E.E. Malhiot, Ol. Decoigne, Marchesseault, D^r Consigny, Beausoleil et un nommé Mitchell que personne ne connaît.

Maintenant, je le déclare : il n'y a pas de plus grande disgrâce pour moi que d'être soupçonné capable de m'embarquer dans une si basse et honteuse entreprise. Le docteur de l'armée m'a dit que nos noms avaient été envoyés au gouverneur de Vermont en demandant notre extradition. Je sais bien que l'on ne peut me livrer que lorsqu'on aura de bonnes preuves que j'ai participé à cette malheureuse action, et je puis aisément prouver le contraire. Mais ce qui me fait de la peine, c'est de me voir compromis dans une affaire aussi sale suivant moi.

Aujourd'hui, tous les soldats stationnés ici ont reçu ordre de quitter cette place pour Alburgh. Ainsi, adieu pour le militaire. Bon débarras, je t'assure.

19 [février] au matin, 9 h. Les troupes s'embarquent. Le pavillon de liberté vient d'être élevé et les habitants chantent « Thank God, we are free ».

Maintenant, parlons des exécutions à Montréal. Hindenlang a fait un long discours et, en se mettant sur la trappe, il a dit : « Je vais vous montrer comment meurt un homme de mon pays. » Alors il a crié de toutes ses forces : « Vive la liberté ! » Aussitôt, il est tombé, mais ses orteils étaient encore sur cette partie de l'échafaud

qui est stable, il est simplement tombé à la *renverse* et la corde en conséquence ne l'a pas étouffé. De suite, il a crié encore : « Vive la liberté ! » Un soldat alors lui donna un coup de crosse de fusil sur les os des jambes et il fut suspendu au bout de la corde et mourut après une longue agonie. De Lorimier a montré un courage héroïque, ainsi que Narbonne. On dit que Nicholas et Daunais paraissaient faibles. De Lorimier a parlé, mais on ne sait pas au juste ce qu'il a dit, sinon qu'il mourait patriote.

Tu as reçu mon retour par rapport à l'argent, et j'attends ta réponse. Gagnon est venu ici et m'a donné une liste de pauvres malheureux patriotes qui crèvent de faim.

Depuis ma dernière, j'ai donné les argents suivants :

- à Joseph Dumas	\$ 3,25
- à Fournier par Gagnon,	2,80
- à H.J. Thomas pour dépenses	
déboursées pour le service patriote	1,25
[Total :]	7,30
Dépensé l'autre jour tel que compte rendu	12,00
[Total :]	19,30

Si vraiment tu as des argents entre tes mains dont tu puisses disposer, je trouverai aisément à les placer parmi plusieurs malheureux. J'attends un mot de ta part avec hâte.

Tout à toi.

C.H.O. Côté



Henri-Alphonse Gauvin et Eugène-Napoléon Duchesnois à Louis Perrault
SHSW, *Louis Perrault Papers*

Philadelphie, fév. 19, 1839

Nous avons reçu hier vos lettres en date du 10 courant, et nous avons vu avec peine que, malgré nos malheurs, malgré la dure leçon que nous avons reçue, la jalousie, l'esprit de contradiction régnaient encore parmi nous. Nous vous avons choisi pour notre trésorier *pro tempore* jusqu'à ce qu'un comité, élu dans le but de notre mission seulement, eût fait un choix de son trésorier. Nous ne pouvons, sans manquer à nos

engagements, reconnaître la convention formée à Swanton, parce qu'ayant promis que les argents que nous toucherions ne seraient employés que dans le but seul de subvenir aux besoins les plus pressants de nos amis réfugiés ; nous nous rendrions coupables auprès des personnes qui nous ont donné des lettres de recommandation.

Nous sommes fâchés d'avoir à vous annoncer que le manque de réussite à New York n'est dû qu'à la dernière excursion. Nos amis les plus chauds et les plus dévoués traitent ces mouvements de purs brigandages. Enfin, nous avons été très mal vus et reçus, et cela à cause du dernier mouvement.

Nous sommes ici pour quelques jours, nous pensons nous rendre à Washington sous peu de jours. Nous aimerions que le D^r W. Nelson, C.H.O. Côté, A. Drolet, M. Hébert et Siméon Marchesseault fussent reconnus comme formant partie du comité chargé de distribuer les fonds prélevés. Le meilleur moyen de le faire serait, à notre avis, de faire un relevé de ceux qui sont le plus en besoin, d'établir, dans chacun des villages où il y aurait une suffisante quantité de pauvres, une espèce de gardien qui ferait un rapport exact du nombre de *pauvres* réfugiés sous sa charge, et qui recevrait chaque semaine une somme d'argent du trésorier (Louis Perrault) pour subvenir à leur entretien.

Nous le répétons : nous ne voulons pas que les argents que vous recevrez de nous soient donnés pour d'autre but que celui de soulager nos infortunés compatriotes. Nous considérons que des attaques faites, sur le plan de la dernière, ne font que du mal à la cause, qui commence à reprendre de la vigueur depuis le départ de L.J. Papineau. Il serait malheureux pour le pays si nous allions, par nos étourderies, faire rétrograder une aussi sainte cause.

Vous pourrez communiquer au comité de Swanton nos raisons, et lui dire que n'ayant pas reçu notre mission de lui, mais ne l'ayant entrepris que sur notre propre responsabilité, nous ne nous croyons pas obligés de lui rendre compte, et nous vous prions, vous, M. Louis Perrault, de ne le faire en aucun temps. Nous remercions MM. Côté, Drolet et autres de leur lettre. Nous vous prions de soulager les familles dont nous parle le D^r Côté dans sa lettre. M. Marchesseault surtout ne devra pas souffrir. Dites au D^r Côté que nous lui écrirons sous peu.

Boucherville est parti pour La Nouvelle-Orléans ; il n'a pu nous attendre, craignant de se rendre trop tard. Un porteur de dépêches, arrivé dans le *Great Western* est à notre hôtel ; il va à Washington. Adressez vos lettres comme suit :

D^r Duchesnois et Gauvin
Care of Mr. Hall
Third Street Hall
Philadelphia, Pa

Notre mission ici commence à prendre couleur. Le D^r Duchesnois aimerait que tu écrivisses à M. Massue, lui disant de ne pas être surpris s'il ne reçoit pas de lettres de lui, vu qu'il est en voyage.

Saluts au D^r W. Nelson, à M^{me} et M. Dufort, Catlin, enfin à tous les amis. Écrivez à Montpellier et tâchez qu'eux aussi vous reconnaissent comme le seul comité. Adieu. Saluts.

Vos amis et compatriotes.

H.A. Gauvin
E.N. Duchesnois

Vous aurez une lettre de nous de Baltimore.



Un de la famille de Lorimier à *L'Aurore des Canadas*

L'Aurore des Canadas, 19 février 1839

19 février 1839

M. l'éditeur,

On lit dans le *Herald* de samedi [16 février] l'article suivant, au sujet de l'exécution de M. Chevalier de Lorimier :

« Une des sœurs de De Lorimier était présente à l'exécution et se trouva mal, lorsqu'on lança la trappe. Elle fut transportée dans une carriole et conduite dans une maison voisine. C'est le comble de l'indécence, chez des parents, d'avoir souffert qu'elle fût témoin d'une scène aussi déchirante que celle de la mort ignominieuse de son frère. »

Je ne devrais pas, sans doute, m'amuser à réfuter un mensonge aussi éhonté qu'il est absurde. Qu'il me suffise, pour faire voir au public combien l'éditeur du *Herald* a manqué, dans cette circonstance, de délicatesse et de bon sens, de dire que, quand j'ai laissé la famille, hier matin, sur les 9¼ heures, la sœur de M. de Lorimier (la seule qui fut en ville alors) était à la maison dans un état bien certainement qui ne lui eût pas permis de se rendre au lieu où son malheureux frère devait être lancé dans l'éternité.

J'ai l'honneur d'être, M. l'éditeur, votre etc.

Un de la famille



Les exécutions de vendredi [15 février]

L'Aurore des Canadas, 19 février 1839

19 février 1839

Comme nous l'avions annoncé dans notre dernière publication, MM. Charles Hindenlang, le Chevalier de Lorimier, Pierre-Rémi Narbonne, François Nicolas et Amable Daunais ont été exécutés en face de la prison neuve.

Ils s'avancèrent d'un pas ferme sur la plate-forme, d'où leurs âmes devaient s'envoler pour un monde meilleur. Hindenlang, beau jeune homme de 29 ans, parut le premier, avec la même grâce, la même assurance qu'il aurait pu montrer dans un salon. Il s'avança au-devant de l'échafaud et adressa au peuple un discours que les journaux de cette ville n'ont pas voulu ou n'ont pu reproduire, sans doute à cause de l'effet qu'il pourrait produire sur le public. Nous nous abstiendrons aussi de le publier. Nous répéterons seulement ce que dit le *Transcript* « qu'en mourant il était encore persuadé que la cause dans laquelle il s'était engagé était une bonne cause, qu'il niait au gouvernement anglais le droit de le mettre à mort, et qu'il termina en s'écriant d'une voix forte VIVE LA LIBERTÉ. » Il avait, ainsi que les autres patients, les mains liées derrière le dos, de manière qu'il ne pouvait guère gesticuler qu'avec la tête ; ce qu'il faisait pourtant avec beaucoup de grâce. En achevant, il se tourna vers les détenus politiques de la prison, qu'il avait priés de se tenir aux fenêtres, et leur fit un dernier signe d'adieu.

De Lorimier, qui a constamment parlé et écrit, dit-on, dans le sens des paroles d'Hindenlang, montra la même intrépidité que ses compagnons, mais ne parla pas, non plus que Daunais et Narbonne.

Nicolas fit un discours assez long, où il déplorait les erreurs de sa vie, reconnaissait dans la mort qu'il allait souffrir la justice de Dieu qu'il avait souvent et grièvement offensé, recommandait aux parents de veiller sur leurs enfants, à ceux-ci d'écouter les avis de leurs parents et de suivre les préceptes de la religion. Toutes les personnes présentes que nous avons eu occasion de voir se sont accordées à dire qu'il n'avait fait aucune allusion au meurtre de Chartrand dont il a été accusé, ni à la politique, qu'il ne parla que de ses fautes en général.

Après ce discours, ils conversèrent encore quelque temps avec les différents ministres de leurs religions et faisaient tous preuve d'une grande piété. Vers 9¾ heures, ils se placèrent sur la trappe fatale et le bourreau fit les derniers préparatifs,

après lesquels le provost martial, sergent de l'armée, qui remplit à peu près les fonctions du shérif, donna le signal qui devait mettre le terme à leurs souffrances et à leurs vies. La mort fut à peu près instantanée chez Hindenlang et Nicolas ; de Lorimier et Daunais parurent souffrir peu de temps. Mais les souffrances de Narbonne furent longues et horribles. Comme un de ses bras avait été coupé, on n'avait pu sans doute le lier aussi bien que les autres ; dans les convulsions de l'agonie, il détacha sa main avec laquelle il saisissait les objets environnants et parvint à déplacer la corde de sa vraie position. Il parvint même deux fois à atteindre une balustrade voisine et à s'y placer les pieds et deux fois il en fut repoussé.

Le supplice de M. Duquet fut accompagné de circonstances non moins horribles. Nous espérons que si la justice n'était pas encore satisfaite et qu'il dût y avoir de nouvelles exécutions, on s'y prendrait enfin de manière à éviter aux suppliciés de semblables tortures.

De Lorimier et Hindenlang étaient des hommes de beaucoup d'esprit et de talents. Le premier était notaire de cette ville, âgé d'environ trente ans, marié et père de trois enfants. Ils parlaient tous deux en prison presque avec indifférence de la mort qui les attendait. Hindenlang avait donné son corps au D^r Vallée, lui demandant de lui faire donner la sépulture et d'envoyer son cœur à Paris, dans un bocal d'esprit de vin, à sa mère. On nous dit que le D^r Vallée n'a pu se procurer le corps pour remplir la dernière volonté du mourant. Il n'était pas marié et était natif de Paris, où il a, dit-on, un frère¹¹⁴ engagé dans le haut commerce.

Nicolas était âgé d'environ quarante ans, fort bel homme et de proportions presque gigantesques. Il avait été commerçant d'abord et s'était livré ensuite à l'ins-

¹¹⁴ Aimé Hindenlang (1802-?), né à Paris le 3 Prairial an X (23 mai 1802), fils d'Emmanuel Hindenlang, caissier, et d'Élisabeth Fischer, qui se sont mariés à Bâle en Suisse. Il est frère de Charles Hindenlang pendu comme patriote au Pied-du-Courant à Montréal le 15 février 1839. Aimé Hindenlang, commissaire inspecteur pour les poids et mesures, demeurant rue des Vinaigriers N° 24, épouse (Paris, 30 janvier 1841) Louise-Marie-Caroline Beau, sans profession, demeurant rue Thérèse N° 4, née à Paris, 2^e arrondissement, le 4 février 1821, fille de Jean-Marie Beau et d'Anne-Marie-Antoinette Dubois. En 1839, Lactance Papineau, qui veut retrouver son parapluie, rencontre Aimé Hindenlang par hasard à Paris à la préfecture de police. Papineau parlera lui-même des deux frères de Charles Hindenlang, vivant à Paris. L'autre frère est Joseph-Ulrich Hindenlang, négociant, l'aîné de la famille, né à Bâle le 16 avril 1795 ; il a épousé (Paris, 17 septembre 1817) Anne-Augustine Sieyes, âgée de 21 ans, née à Draguignan (Var), le 28 septembre 1795, demeurant à Paris, rue de Choiseul N° 9, fille majeure de Jean Sieyes, décédé, négociant, et de Madeleine Lansemand, décédée. ADP. Joseph-Ulrich et Aimé Hindenlang seront chevaliers de la Légion d'honneur. Au début de son exil à Paris, Louis-Joseph Papineau avait pensé s'associer aux frères Hindenlang pour engager une poursuite en justice contre Colborne. *PEP*, II.

truction. Il avait une bonne éducation et écrivait purement le français. Il était natif de Québec et n'était pas marié.

Narbonne était aussi un bel homme de trente ans environ. Il était huissier, veuf, et il laisse deux enfants en bas âge.

Daunais était un tout jeune homme, en apparence de vingt ans au plus, cultivateur, et le principal soutien, dit-on, d'un père âgé et fort pauvre¹¹⁵.



Adélaïde et Scholastique Patenaude¹¹⁶ à John Colborne

BA nQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 1966

La Tortue¹¹⁷, 20 février 1839

À Son Excellence, gouverneur en chef du Bas-Canada, &c, &c, &c.

Veuillez, s'il vous plaît, très honoré, recevoir les humbles et respectueuses supplications de nos cœurs innocents.

Excellence,

Depuis longtemps de l'absence du plus cher à nos cœurs, après Dieu, nous ignorions ce qu'il était devenu, et lorsque, dans notre détresse, nos cris retentissaient de toute part en appelant notre cher papa : « Oh ! papa, papa, venez à nous, venez nous secourir et nous consoler », quelques âmes charitables et touchées des lamentations de très désespérés orphelins de père et de mère, nous firent espérer qu'il était prêt à revenir. Mais vain espoir dans nos cœurs se fondait. « Quoi, disions-nous, le chéri, l'attendu... enfin le soutien de nos jours n'est pas encore de retour ? » Et nous sommes sans consolation, tout désolées et éplorées de ne plus voir ce cher et tendre père !

¹¹⁵ Amable Daunais (1816-1839), cultivateur, né à Saint-Philippe, fils de Paul Daunais et de Marie-Anne Montbleau-Latulippe. Son père, Paul Daunais, « très âgé et fort pauvre », né à La Prairie le 16 février 1780, a 59 ans le lendemain de la pendaison de son fils.

¹¹⁶ Adélaïde Patenaude, née à Saint-Constant, baptisée Marie-Louise en novembre 1831, fille de Clovis Patenaude et de Joseph Lanctot ; Scholastique, sa sœur, née au même endroit en 1833, se maria (Saint-Constant, 15 octobre 1860) avec Julien Racine-Ste-Marie, et décédera le 11 août 1875 à Central Falls (Rhode Island).

¹¹⁷ Clovis Patenaude (1795-1860) est un patriote de Saint-Constant (La Tortue). Né à Saint-Constant, fils d'Eustache Patenaude et de Christine Longtin-Jérôme, il a épousé (Saint-Constant, 31 janvier 1831) Joséphe Lanctot, fille d'Antoine Lanctot et de Marie-Anne Decoste. Clovis Patenaude, emprisonné le 11 décembre 1838, a reçu une sentence de mort de la Cour martiale mais sera libéré sous caution en 1839.

Dans notre ténébreuse déploration, nous apprîmes avec joie que le ciel nous avait suscité un libérateur, orné des dons d'humanité, de tendresse et de charité ; nous étant informées qui pouvait [être] ce vénérable émissaire innommé du ciel, l'on nous répondit que c'était Votre très honorable Excellence. Et à ces mots, des larmes de joie, en apprenant cette heureuse nouvelle, coulèrent de nos yeux, et nous priâmes notre chère tante, laquelle nous sert de mère, de nous transporter aux pieds de Votre très honorée et respectable Excellence, protectrice des orphelins et libératrice des affligés.

Excellence,

Puisque le ciel nous envoie à vous, qu'il vous plaise de point dédaigner la respectueuse et la plus soumise supplication des trois pauvres orphelins, dont le cœur, quoiqu'encore bien jeune, est suffoqué de l'inquiétude qu'ils ressentent de revoir ce cher père qu'ils demandent à Votre éminente dignité.

Ils ont l'honneur de supplier votre humanité bien puissante de vouloir bien jeter un coup d'œil compatissant sur leur bas âge, et vous supplient de prendre en considération les peines, la douleur et les chagrins qui les absorbent de l'absence de ce tendre père, pour lequel ils vous supplient. Veuillez donc, ô très éminente Excellence, mettre fin à leur extrême douleur, en rapprochant de ces petits suppliants, leur père, le seul soutien de leur existence.

Fasse le ciel que Son Excellence, digne des fureurs célestes, ouvre à notre suppliante demande ce dont son digne et respectable caractère est orné, qui est son cœur sensible, généreux et humain, en nous octroyant la douce consolation du retour de ce cher et tendre papa au milieu de ses petits enfants, les plus chers de sa famille.

Fondés sur l'étendue de votre loyauté généreuse et bienfaisante, et connaissant la sensibilité de votre cœur envers les affligés, nous avons tout lieu de croire et espérer que notre très honoré et très respectable Son Excellence, notre digne et révérent gouverneur, ne mettra pas en oubli la suppliante demande des très malheureux orphelins, souvent réitérée, et que sa bienfaisante charité procurera à nos cœurs éplorés la plus douce paix et tranquillité, en rendant aux enfants un héritage duquel ils ne peuvent se passer : leur papa.

Excellence, c'est avec le respect, l'honneur, l'obéissance et la soumission due à Votre Éminence, que nous osons nous dire vos très humbles et respectueux enfants orphelins qui espèrent votre suffrage.

x Adélaïde Patenaude, fille de Clovis Patenaude, âgée de 7 ans ;
x Scholastique Patenaude, fille de Clovis Patenaude, âgée de 5 ans.

Signé en présence des soussignés :

Chs Desève, notaire
N.B. Doucet, n.p.



Édouard-Pascal Rochon à Marie-Reine Quenneville¹¹⁸

Paul Rochon, 1839, p. 197-198

[Prison de Montréal, 20 février 1839]

Chère femme,

Voilà aujourd'hui deux mois d'expirés d'emprisonnement. Ce n'est pas sans les avoir trouvés bien longs, et Dieu sait combien de temps ai-je encore à y rester. Que les jours sont longs et ennuyants ! Que Dieu veuille donc que ma captivité finisse pour que j'aie le bonheur de rentrer dans mes foyers pour que je puisse vivre comme on a vécu, dans l'accord et le bonheur. Aussi avoir la consolation d'être près de mon père et de ma mère et de mon enfant.

De t'avoir vue, lundi passé, sans pouvoir te parler ni avoir de lettre, savoir ce qui se passe à la maison, ni savoir de tes nouvelles, savoir si tout peut aller à ton goût. Enfin de la boutique, des hommes de la cour et le battage du grain, la vente du fourrage.

La prochaine fois que tu viendras, fais écrire, en cas que tu ne puisses entrer, et dis-moi ce qui en dépend que tu n'aies pas pu avoir de passe. Marque-moi à qui tu t'es adressée pour avoir une passe et prends tes précautions pour ne t'en aller que le lendemain, si tu peux entrer, et apporte-moi la boîte où sont les papiers. Mets le petit cadenas et tu leur diras, s'ils te veulent refuser la passe, que tu m'apportes des papiers pour des argents qui nous sont dus que j'ai besoin de voir et que c'est bien malheureux que tu n'aies encore eu que deux passes depuis que je suis entré en prison et que mes affaires en souffrent de grandes conséquences, depuis deux mois passés que je n'ai pas pu voir à mes affaires.

Tu m'apporteras du beurre et de la graisse, un peu de fèves. Vois le D^r A. Gignon¹¹⁹ et demande-lui s'il a quelque chose à m'écrire. Dis- lui que je lui fais mes

¹¹⁸ Marie-Reine Quenneville (1786-1863), née à Montréal, fille de Pierre Quenneville et de Marie Chartrand. Veuve de Prudent Désautels, elle a épousé (Montréal, 23 janvier 1837) Édouard-Pascal Rochon, maître charron, veuf de Marie-Luce-Hélène Delorme.

compliments, ainsi qu'à tous mes amis. Apporte-moi ma tuque neuve et mes culottes neuves d'étoffe pour que je renvoie mes autres culottes pour les laver. Dis à Hupé qu'il voie s'il y a encore du bois pour les travaux de carriole. Vois à ce que Jean Courval ne retarde pas des ouvrages. Tu me diras comment tu t'es arrangée avec Nazaire et aussi Bourguignon.

Fais mes respects à papa et maman et mes compliments à toute la famille. Je finis en t'embrassant de tout mon cœur, embrasse le petit¹²⁰ pour moi. Adieu, chère enfant ! Fais tout ton possible pour avoir une passe car je m'ennuie beaucoup. Je suis ton mari pour la vie.

E.P. Rochon

S'il t'est possible de venir samedi, viens et tu ne t'en retourneras que lundi si tu as la passe. Nous prions Dieu ensemble dimanche. Prends tes précautions pour cela ; Larose pourrait ramener la voiture et revenir te chercher lundi.

E.P.R.



Sentence de mort contre Charles Roy-Lapensée et sept autres¹²¹

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 3119

Montréal, 21 février 1839

Copy of sentences pronounced on the undermentioned Prisoners by a General Court Martial held at Montreal between the seventh and twenty first days of February one thousand eight hundred and thirty nine, both days inclusive, under the authority of an ordinance passed in the second year of Her Majesty's Reign, Chapter III entitled *An ordinance for the Suppression of the Rebellion, which exists in this Province of*

¹¹⁹ Anaclet Gigon (1805-1852), né à Lachenaie, fils de François Gigon et d'Adeline-Angélique Clément, a épousé (Terrebonne, 6 février 1839) Domitilde Dumas, fille d'Antoine Dumas, négociant, et de Marie-Rose Roy.

¹²⁰ Cet enfant est Édouard-Paschal-Leufroi Rochon, né le 12 février 1831, fils d'Édouard-Pascal Rochon et de Marie-Luce-Hélène Delorme, sa première femme. Il sera confié aux grands-parents Rochon après le départ du patriote pour l'exil en Australie.

¹²¹ Ces huit patriotes écopant d'une sentence de peine de mort verront leur sentence commuée en pardon ou en exil en Australie. *JPEA*.

Lower Canada and for the Protection of the persons and properties of Her Majesty's faithful subjects within the same. Viz :

That Louis Turcot be hanged by the neck till he be dead at such time and place as His Excellency the Lieutenant General Governor in Chief and Commander of the forces may appoint.

That Désiré Bourbonnais be hanged by the neck till he be dead at such time and place as His Excellency the Lieutenant General Governor in Chief and Commander of the forces may appoint.

That Michel Longtin be hanged by the neck till he be dead at such time and place as His Excellency the Lieutenant General Governor in Chief and Commander of the forces may appoint.

That Charles Roy dit Lapensée be hanged by the neck till he be dead at such time and place as His Excellency the Lieutenant General Governor in Chief and Commander of the forces may appoint.

That François-Xavier Prévost be hanged by the neck till he be dead at such time and place as His Excellency the Lieutenant General Governor in Chief and Commander of the forces may appoint.

That André Papineau dit Montigny be hanged by the neck till he be dead at such time and place as His Excellency the Lieutenant General Governor in Chief and Commander of the forces may appoint.

That David Gagnon be hanged by the neck till he be dead at such time and place as His Excellency the Lieutenant General Governor in Chief and Commander of the forces may appoint.

That Charles Rapin¹²² be hanged by the neck till he be dead at such time and place as His Excellency the Lieutenant General Governor in Chief and Commander of the forces may appoint.

Which Sentences were passed on the 21 day of February 1839, and confirmed by His Excellency the Governor in Chief and Commander of the forces.

Certified under the hand and seal of the President of the said Court Martial and by the Signature of us Deputy Judge Advocates at the City of Montreal on the eighteen day of March, one thousand eight hundred and thirty nine.

John Clitherow, Major General
(L.S.) President

¹²² À part Michel Longtin et Charles Rapin, qui seront libérés, les six autres seront envoyés en Australie. À propos de Charles Rapin et sa « trahison », voir Frank Mackay, « Charles Rapin, Patriote », dans *Le Journal*, publié par la Société historique de la Vallée de la Châteauguay, vol. 25, 1992, p. 17-20. Et les *Mémoires* de Rapin, Édition du Méridien, 2000.

D. Mondelet
Chs D. Day
Go. Muller Capt.
The Royal Joint and Severally
Deputy Judge Advocate

(True Copy)

Monk & Morrogh, PKB¹²³



Déposition de Sophie Manthet¹²⁴
BAnQ-VM, TL19, S1, SS62, D226

Montréal, 22 février 1839

Province du Bas-Canada, District de Montréal. – Demoiselle Sophie Manthet de la paroisse de Sainte-Rose, âgée de 26 ans, après serment prêté sur les saints Évangiles, dépose et dit :

Vers la fin d'octobre dernier, j'étais à passer la veillée chez madame veuve Osterout, à Sainte-Rose, en compagnie avec messire François-Magloire Turcotte, madame Osterout¹²⁵, mademoiselle Barron sa nièce, demoiselle Sophie Manthet, François Dutrisac¹²⁶ père et fils, Joseph-Ovide Manthet et Michel Charest¹²⁷ étaient présents.

¹²³ Samuel Wentworth Monk & Robert Lester Morrogh, protonotaires du banc du roi (PKB).

¹²⁴ Sophie Manthet (1813-1884), née à Sainte-Thérèse, était issue de la noblesse. Fille de Nicolas d'Ailleboust de Manthet des Musseaux, notaire, et d'Agathe Charest, elle est sœur de Joseph-Ovide Manthet (1816-1878), instituteur à Sainte-Rose, Saint-Janvier et Sainte-Anne-des-Plaines, et étudiant en droit.

¹²⁵ Marie-Rose Baron, fille d'André Baron, menuisier, et de Geneviève Girouard, avait épousé (Montréal, 23 janvier 1809) John William Osterout (1784-1821), marchand, fils d'Ezekiel Osterout, charron, et de Mary-Frances-Elizabeth Aussem, de Maskinongé. Voir la déposition que dame veuve Osterout, de Sainte-Rose, fait contre le curé François-Magloire Turcotte, le 22 février 1839 : BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 3439.

¹²⁶ François Dutrisac, maître menuisier à Sainte-Rose, fils de François Dutrisac et de Marguerite Morisseau, épousera (Montréal, 27 juin 1842) Véronique Duclos, fille mineure d'Ignace Duclos, menuisier, et de Marie Beaudreau.

¹²⁷ Michel Charest (1797-1859), fils d'Antoine Charest et de Charlotte Marion. Célibataire, notaire à Sainte-Rose. Oncle de Sophie Manthet. *Notaires et patriotes* (2006), p. 85.

Dans le cours de la conversation, il fut question de l'état critique dans lequel se trouvait alors le pays et messire Turcotte¹²⁸ y prenait une part active. Je lui entendis dire que les troubles commenceraient bien vite et que cette révolution serait pire que la révolution française, qu'il y aurait un massacre général, qui ne pourrait être arrêté que par la permission de la Providence. Il dit aussi que presque tous les habitants étaient patriotes en bas de Québec. Il offrit en cette occasion de remettre entre les mains de Michel Charest, notaire, une lettre scellée qui contiendrait un récit de tous les troubles qui devaient arriver, à condition que cette lettre ne serait ouverte par ledit Charest qu'après les troubles finis, et qu'alors il verrait que tout ce qu'il avait écrit arriverait pendant ces troubles. Ledit Charest refusa cette offre. Cette conversation eut l'effet de m'effrayer beaucoup.

Dans la nuit du 1^{er} novembre dernier, ledit messire Turcotte laissa la paroisse pour les États-Unis, avec les nommés Jean-Baptiste Filiatrault, Eusèbe Ouimet et Sévère Chartrand¹²⁹. Les troubles ont éclaté dans la nuit du 3 au 4 de novembre dernier, deux jours après le départ du dit messire Turcotte.

Je n'ai aucun doute que ledit sieur Turcotte était au fait, avant le 3 de novembre dernier, du soulèvement qui eut lieu ce soir-là, dont le but était de renverser le gouvernement existant. Et ladite dépositante ne dit rien de plus et a déclaré savoir signer.

Sophie Manthet

Assermenté à Montréal
ce 22 février 1839
P.E. Leclère, J.P.



¹²⁸ François-Magloire Turcotte (1799-1872), né à Baie-Saint-Paul, fils de François Turcotte et de Charlotte Fortin. Ordonné prêtre en 1829. Curé à Sainte-Rose (Laval) pendant les insurrections, il sera incarcéré au Pied-du-Courant, du 10 décembre 1838 au 3 avril 1839.

¹²⁹ Le 3 novembre 1838, la déposition de Joseph-Ovide Manthet précise que le curé Turcotte a laissé Sainte-Rose en compagnie de « Jean-Baptiste Saint-Louis fils, Sévère Chartrand et Eusèbe Tichon [qui] sont partis aux États-Unis pour joindre les Américains qui viendraient sous peu marcher sur Montréal afin de prendre cette ville et de permettre aux habitants de devenir indépendants. » BAnQ, TL19, S1, SS62, D248. Joseph-Ovide Manthet fera une autre déposition, le 20 février 1839, qui ressemble davantage à celle de sa sœur Sophie. Voir BAnQ, *Événements de 1837-1838*, N° 3438.

Henri-Alphonse Gauvin à Louis Perrault

SHSW, *Louis Perrault Papers*

Louis Perrault
American Hotel
Burlington, Vt.

Philadelphie, février 24, 1839

Mon cher ami et compatriote,

Déjà tu auras reçu la bonne nouvelle de l'armement du Maine pour défendre ses droits et ses libertés. Tu l'auras apprise avec beaucoup de plaisir parce qu'elle devra aider notre cause. Cette nouvelle a causé beaucoup de sensation ici, et l'on pense généralement que cet événement causera une rupture entre les deux gouvernements. Je le crois et je l'espère. Je crois même qu'il serait du plus grand intérêt, pour nous, d'envoyer un agent auprès du gouverneur Fairfield, un agent actif, et non pas un *temporisateur*, qui ne craindrait pas de se compromettre. Il devrait être muni d'une autorisation signée d'un grand nombre de réfugiés. Avec un tel homme et une semblable autorisation, il est probable que le gouvernement du Maine nous assisterait, certain qu'il serait que le gouvernement anglais lui opposerait moins de troupes. Je ne vois de personnes plus capables que le D^r W. Nelson, quoique (je l'avoue) je le pense un peu *temporisateur*.

Ne négligez pas de fournir une convention et établissez une correspondance immédiate avec celle du Haut-Canada, qui est en avant de nous de beaucoup en organisation. Leur correspondant s'étend jusqu'à Washington. J'en parle savamment : j'ai assisté à leurs assemblées ici. J'espère que l'État de Vermont va prouver sa sympathie pour le Maine par des assemblées.

L'impression, ici, est que dans le cas où le Cabinet de Washington ne voudrait pas soutenir l'État du Maine, ce dernier, étant aidé de celui de Massachusetts et des volontaires des autres, prendra sur lui la responsabilité de cette affaire. Ne perdez pas de temps ; les *temporiseurs* même doivent voir clair maintenant et apercevoir quelque chance de succès, ou ils n'en verront jamais. L'excitation augmente et, depuis ces nouvelles, nos plus acharnés ennemis semblent avoir perdu de leur férocité et voient notre cause d'un meilleur œil. La cause commence à leur paraître juste. Adieu.

Ton ami.

H.A Gauvin

Tu pourras montrer cette lettre au D^r W. Nelson. Il me connaît et sait que je n'ai pas de porte de derrière. En fait d'action, une fois en campagne, « no mistake in him », comme dit l'anglais. C'est l'homme que je suivrai.

Mes saluts à M^{me} et M. Dufort, et nos remerciements les plus sincères aux messieurs qui nous ont envoyé la lettre de recommandation. Si tu écris au Canada, donne de mes nouvelles à ma famille, dis-lui que je suis dans les *commodités* (comités, veux-je dire) jusqu'au col. Mes saluts à ta dame. Ne retourne pas au Canada. Au moins, c'est mon opinion.

Nous pensons partir mardi pour Washington. Après nos introductions, il est assez probable qu'un de nous ira dans la Virginie, tandis que l'autre surveillera la marche du gouvernement américain par rapport au Maine.

Adresse nos lettres : 3rd Street Hall, Philadelphia, jusqu'à avis contraire, et tâche de faire adopter le plan expliqué dans ma dernière par rapport à la distribution des fonds. Adieu.

Gauvin

J'écirai au D^r Côté, de Washington.

Nous tâcherons d'envoyer des argents de Washington.



Charles Dewey Day à Alexandre Mackenzie

BA_nQ-VM, P 650/9, *Fonds Joseph Masson*

Court Martial, 26th Feby 1839

My dear Sir,

Enclosed we transmit some subpoenas for service to court vs Bouc and others. Will you have the kindness to see that they are... a couple of blanks to be filled up with the names of any persons who would be able to give important testimony in the case.

I subjoin a list of the prisoners names. I have also written to Mr. Turgeon.

Yours very truly.

Chs D. Day, S.J.A.

Prisoners to be tried – Terrebonne affair

Charles G. Bouc
Léon Leclair
Paul Gravelle
Antoine Roussin, otherwise Joseph Roussin
François St-Louis
Édouard-Pascal Rochon

Be good enough to let the trooper who takes this bring back the original subpoena and the names of the witnesses you propose and to send us.

G. Muller, Cap. S.J.A.



Côme-Séraphin Rodier à Thomas Leigh Goldie

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 3956

Tho. Leigh Goldie, Esquire & &
Civil Secretary

Montréal, 27 février 1839

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre lettre par laquelle vous m'informez qu'il a plu à Son Excellence le gouverneur général de me nommer, conjointement avec MM. Clark et Tait, un des commissaires d'indemnité, sous l'Ordonnance I Vict., chap. 7.

Je vous prie d'informer Son Excellence le gouverneur général que je vais entrer immédiatement en communication avec ces messieurs et que je ferai tout ce qui sera en mon pouvoir pour mériter l'approbation de Son Excellence le gouverneur général.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, avec respect et considération, votre obéissant serviteur.

C.S. Rodier



Henri-Alphonse Gauvin et Eugène-Napoléon Duchesnois à Louis Perrault
SHSW, Louis Perrault Papers

Washington, Mars 4, 1839

Mon cher ami,

Le Congrès a ajourné (dimanche) à minuit, et la plupart des membres sont déjà en route pour leurs foyers.

Nous avons eu moins de succès ici dans les sept jours que nous y sommes restés que partout ailleurs. Les membres sont peu généreux, enfin nous n'avons eu que 15 piastres d'eux. Nous partons ce soir pour Baltimore et nous tâcherons d'envoyer quelque argent à la frontière.

Tout le monde nous conseille d'aller à La Nouvelle-Orléans, mais on ne peut guère le faire à moins de 50 piastres chaque. Mais si aussi nous étions certains d'y faire en proportion de la richesse des Orléanais, ça vaudrait la peine d'y aller.

Nous écrirons de Baltimore avant notre départ, si nous y allons. Nous avons visité la loge de Chasseurs. Le président nous a très bien reçus, mais n'a pas cru pouvoir donner, vu sa position.

Adieu, au revoir. Saluts aux amis.

Gauvin et Duchesnois

La lettre Masson publiée cette semaine.



Cyrille-Hector-Octave Côté à Louis Perrault
SHSW, Louis Perrault Papers

Ls Perrault
Burlington, Vt.

Swanton, 4 mars 1839

Mon cher Perrault,

J'ai reçu ta longue lettre en date du 1^{er} du courant pour laquelle je te fais mille remerciements. J'ai cru devoir la montrer à M. Chartier par rapport au soi-disant comité de Swanton et aux brûlades. Il tombe parfaitement d'accord avec les vues de

nos amis à Philadelphie et voit bien maintenant la folie de semblables expéditions. Nous n'avons pas osé laisser savoir aux gens de l'autre bord que l'on ne voulait pas reconnaître leur autorité ; c'eût été renouveler des plaies qu'il faut absolument cicatriser coûte que coûte.

J'ai signifié ta résignation à M. Chartier, qui doit la faire agréer à la prochaine séance du comité exécutif du Bas-Canada. Malhiot est sous accusation et ne peut pas siéger jusqu'à ce qu'il ne soit lavé. Consigny résigne volontairement. Les affaires vont aller comme il faut. Aie donc la bonté d'écrire immédiatement au D^r Duchesnois pour lui dire de ma part qu'il a été nommé, en même temps que toi, à quatre différentes assemblées, et lui demander s'il désire accepter ; sinon qu'il envoie tout de suite une réponse négative. À ta place, nous avons mis Baker¹³⁰, de Beauharnois, et à celle de Consigny, nous allons mettre S.H. Dickerson¹³¹. Il serait important de savoir si Duchesnois accepte, oui ou non. Ainsi, je me fie sur toi pour lui écrire. Tu sais où le prendre, et prie-le de ma part de vouloir bien m'adresser sa réponse ici, à Swanton, afin que j'en fasse part au comité immédiatement et, en même temps, s'il accepte, qu'il nous dise quand il pourra venir occuper son siège, car les affaires sont importantes. Je sens qu'il est presque impossible pour lui de venir ici sans que sa mission soit totalement abandonnée, et cependant elle est absolument nécessaire. C'est lui qui décidera le mieux sur l'une ou l'autre de ces alternatives. Toujours est-il nécessaire qu'il me réponde bien vite.

Sans doute que tu te rappelles bien de m'avoir dit, lorsque j'étais à Burlington en septembre dernier, pour les affaires de l'arsenal de Vergennes, qu'un samedi au soir tu avais vu M. Malhiot à bord du *steamboat* qui revenait d'Albany, qu'il dégoisa devant toi contre Robert Nelson et qu'il te dit qu'il avait rendu ses comptes entre les mains de M. Desmarais à qui il avait remis tous les argents appartenant à la cause. C'était un samedi soir. Tu me le racontas le lendemain toi-même. Ne sois pas surpris d'être appelé à ... ces paroles. Car en conséquence de ce discours que j'ai immédiatement, nous avons découvert une déshonnêteté dont je n'ai jamais soufflé mot. Vraiment ce Malhiot est un vrai manant et un coquin de la première espèce. N'a-t-il pas été dire à Neysmith que tu avais été persiflé, à leur fameuse assemblée du 8 du mois dernier ? et que tu n'avais pas été capable de rendre compte des argents mis entre tes mains ? A-t-on jamais vu un imposteur et un scélérat de cette espèce ! Un teigneux ne parle que de teigne ; un galeux, toujours de gale, et un gueux, de gueu-

¹³⁰ George Washington Baker (ca1801-1863), né à Burlington (Vt) mais installé à Beauharnois dans sa prime jeunesse avec sa famille. Voir *Insurr.* II.

¹³¹ Silas Horton Dickerson (1799-1857), originaire du New Jersey, imprimeur et éditeur du *British Colonist*, journal de Stanstead, Bas-Canada, qui parut de 1823 à 1832. Son appui aux patriotes le força à s'exiler aux États-Unis en 1837. DBC.

serie. Eh bien, Neysmith, avec son étourderie ordinaire, avait déjà été répéter ceci à une personne respectable qui est venue me trouver pour savoir ce qui en était. Neysmith vint quelques jours après chez moi, et je lui ai *soulevé les poils* ; il a reconnu son erreur et son indiscretion. Ce Malhiot est un infâme intrigant et menteur déshonnête, qu'il est de l'intérêt de nous tous de démasquer aussitôt que possible. Neysmith a paru bien chagrin de son étourderie ; c'est un bon enfant, mais léger comme le vent.

Notre grand homme de l'autre bord du lac approuve les brûlades sur le dernier plan. Vraiment plus je l'examine de près, moins je le comprends. Ses intentions sont sans doute bonnes et nous devons au moins lui en savoir gré.

J'ai lu avec beaucoup de plaisir tes remarques et observations sur les affaires du Maine. Je crois tes idées très saines, mais je crains que le gouvernement de Martin van Buren ne vienne déranger les plans de Fairfield que je considère, comme toi, un second Jackson. Mais sans doute, vu par le Canadien que le colonel Browles de Québec a été envoyé pour prendre commandement de l'expédition anglaise. L'on verra sous peu à quoi tout ce tintamarre se réduira ; j'en crains quasi l'issue.

Demande donc à Winslow s'il me ferait le plaisir de m'envoyer le numéro de sa gazette où est la première partie de l'article du *Democratic Review* sur le Bas-Canada, ainsi que les numéros du mois de novembre jusqu'au 1^{er} décembre, qui me sont essentiels pour garder une *file* régulière des nouvelles de la dernière rébellion.

Pourras-tu me trouver des almanachs *comiques* pour les années 35, 36, 37, 38, 39 ? Si tu en trouves chez les libraires, aie la bonté d'en prendre une copie de chaque année et de me les adresser, sous enveloppe, à M. Chartier à St. Albans, en me disant combien sont les déboursés.

Je ne regrette pas l'opposition que j'ai faite aux nominations du 8 *ultimo*, il en ressortira un grand bien, *id est* la canaille se fera connaître.

N'oublie pas d'écrire à notre ami Duchesnois sur sa nomination, en lui faisant sentir l'importance d'une réponse immédiate.

Adieu, crois-moi avec la plus parfaite considération ton très dévoué.

C.H.O. Côté

N.B. Je ne puis pas mettre la main, dans ce moment-ci, sur mes papiers, sinon je t'enverrais un retour des argents mis à ma disposition par toi. Je n'ai plus un sou. Le comité de Swanton a absorbé l'argent de Montpellier par intrigue, et nos pauvres gens se trouvent encore à la besace. Quand tu auras de l'argent à placer, nous avons des banques pour le placer à fonds perdu. La famille d'un nommé Ogire souffre beaucoup.

Tout à toi.

C.H.O. Côté



Josèphe Lebœuf¹³² à John Colborne

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 2130

Saint-Clément de Beauharnois, 5 mars 1839

À Son Excellence Sir John Colborne, lieutenant général, chevalier commandant du très honorable Ordre militaire du Bain, G.C. &c Gouverneur général de toutes les provinces de Sa Majesté sur le continent de l'Amérique du nord et des Îles du Prince-Édouard et de Terre-Neuve, et Capitaine général et gouverneur en chef en et sur les provinces du Bas-Canada, Haut-Canada, &c.

La très humble pétition de Josèphe Lebœuf, épouse infortunée de Jacques Goyette [Goyette], cultivateur, de la paroisse de Saint-Clément de Beauharnois et actuellement détenu dans la prison commune du district de Montréal, sous conviction capitale, malheureuse et des plus désolantes pour votre suppliante.

Et a l'honneur de vous exposer très humblement que, jusqu'au temps de la dernière déplorable rébellion de l'automne dernier, elle vivait heureusement en paix, dans une parfaite union et dans le contentement avec son mari ; dans une aisance que l'industrie de son mari, à l'aide de la divine Providence et sous un gouvernement bienfaisant, s'était procurée ; et a été des plus surprises, comme elle l'est encore, de s'être vue enlever son mari, conduit en prison, tout à coup ; et aussitôt cette première semaine déplorable de novembre dernier écoulée, ainsi surprise, vu que son mari ne s'était jamais mêlé auparavant en mauvaise part des affaires du gouvernement de cette province, ne lui en avait jamais entendu émettre ni proférer aucune plainte, ni aucune mauvaise parole, et qu'il n'a été *forciblement* entraîné et forcé dans la rébellion qu'après qu'elle a été commencée, qu'après que le village de Beauharnois a eu été pris par les rebelles. Et où il a été ainsi entraîné et retenu dans ces premiers jours malheureux, dans la crainte de perdre la vie et d'être brûlé ; sans savoir ce qu'il faisait, ni les conséquences qui s'ensuivraient, n'ayant jamais pu en

¹³² Josèphe Lebœuf (1789-1867), née à Châteauguay, fille de Charles Lebœuf et d'Archange Hébert, a épousé (Châteauguay, 4 février 1811) Jacques Goyette, fils de Jacques Goyette et de Marie Monty. Cultivateur et maçon, de Beauharnois, Jacques Goyette (1791-1863), père de trois enfants, sera exilé en Australie. *JPEA*.

prendre connaissance par lui-même par son défaut entier d'éducation, et qu'il ne se mêlait nullement de ces affaires, et n'a pu y être plongé que tout à coup, par force, par tromperie et déception.

Et l'infortuné mari de votre inconsolable suppliante ne lui a pas eu plutôt été arraché qu'elle a vu, avec amertume et douleur, leur maison et tout ce qu'elle contenait, jusqu'à leurs hardes et linges, incendiés et entièrement consumés par le feu, et leurs chevaux enlevés, et s'est trouvée réduite sur le grand chemin avec ses enfants, outre deux jeunes orphelins étrangers qu'ils avaient pris en élève, et tous souffrant la nudité et la famine.

Depuis ce temps, retirée avec ses pauvres misérables et malheureux dans la chaumière d'un voisin généreux, elle n'a cessé de faire les recherches les plus soigneuses de sa part et les plus fatigantes par ses voyages réitérés à Montréal, pour la délivrance et la décharge de son mari, sans avoir pu encore l'obtenir pour l'arracher et la relever, avec ses pauvres infortunés enfants et orphelins, de leur malheureuse et pitoyable situation, de leur détresse et de leurs souffrances.

À ces causes, et vu les très humbles représentations de votre suppliante, la longue détention et les pertes ruineuses de son mari, son repentir marqué d'un attentat et perpétration, s'il a eu lieu ; mais que votre suppliante ne peut s'empêcher que d'exposer très humblement comme involontaire, sans connaissance de cause ni d'effet, et forcée de la part de son mari et pour son mari, elle supplie très humblement Votre Excellence de prendre le tout en sa mûre, sa sage et bienveillante considération, accorder pour elle, pour son mari, un pardon, une grâce que votre clémence se croirait en devoir d'accorder, le pardon de la prérogative royale du crime dont le mari de votre suppliante aurait pu être convaincu ; du moins une mitigation, le plus d'adoucissement possible à la peine qu'il pourrait avoir encourue ; et son élargissement, s'il y en avait moyen, soit sur caution ou autrement.

Et votre suppliante ne cessera de prier et, ne sachant signer, a fait sa marque, présence du notaire soussigné.

Josette x Lebœuf

Ls Sarault¹³³, n.p.



¹³³ Louis Sarault (1784-1862), né à Montréal, fils de François-Amable Sarault-Laviolette et de Françoise Chaubert-St-Jean. Célibataire. Notaire à Châteauguay.

Germain Raby¹³⁴ à Joseph Masson
BAnQ-VM, P 650/17, *Fonds Joseph Masson*

Terrebonne, 7 mars 1839

Monsieur,
François Despaty vous livrera dix quintaux de *barley*. Je serai en ville à 10 h, étant assigné pour paraître à la Cour martiale.
Je suis, etc.

G. Raby



Étienne Chartier à Louis Perrault
BAnQ-VM, *Fonds Ludger Duvernay*, P68o, N° 286

St. Albans, le 12 mars 1839

Vous êtes prié de vouloir bien donner communication de la notice de l'autre part à tous les réfugiés de votre endroit et des environs immédiats. C'est un trouble et une peine que le pays a le droit d'attendre de votre patriotisme reconnu, et qui vous assurera un nouveau titre à la reconnaissance de vos concitoyens et en particulier de votre humble serviteur.

Et^{ne} Chartier

St. Albans, 12 mars 1839

Aux réfugiés canadiens de Burlington

Messieurs,

¹³⁴ Germain Raby (1803-1886), né à Sainte-Anne-des-Plaines, fils de Pierre-Germain Raby et de Marie Clément, a épousé (Terrebonne, 12 février 1828) Zoé Beautron-Major, fille de Jean-Baptiste Beautron et de Marie-Josèphe Bélanger. Homme de confiance et collaborateur de Joseph Masson, seigneur de Terrebonne. Raby sera le premier maire de Terrebonne en 1854.

Le conseil, qui fut nommé le 8 février dernier, s'étant trouvé, par divers incidents, hors d'état de pouvoir agir jusqu'à ce jour, et la nécessité par conséquent de procéder à une organisation plus régulière se faisant sentir au point de n'admettre plus d'autre alternative, je suis chargé par les réfugiés des bords de la ligne et des deux côtés du lac de vous notifier qu'une assemblée générale aura lieu au village du Corbeau, lundi le 18 du courant, à une heure de l'après-midi, à un des hôtels de l'endroit, pour procéder à une nouvelle nomination des membres d'un exécutif, sous tel nom et avec telle juridiction, attributions et pouvoirs qui lui seront délégués par l'assemblée générale.

Tous les réfugiés qui sentent l'importance d'une telle organisation dans les circonstances favorables où se trouve présentement la cause canadienne, sont instamment priés de se rendre à l'assemblée dans le plus grand nombre que possible, parce que l'exécutif aura d'autant plus de poids, d'influence morale et de courage à agir qu'il aura été nommé par un plus grand nombre. Si donc quelqu'un était empêché par des obstacles insurmontables de se rendre à l'assemblée, c'est le désir de quelques sections de réfugiés qu'il charge par écrit une personne de sa confiance de le représenter à l'assemblée et de voter pour lui.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs, votre très dévoué serviteur.

Et^{ne} Chartier



Adresse d'Eugène Guillemot¹³⁵

BAnQ-VM, *Fonds Ludger Duvernay*, P68o, N° 287

Paris, 14 mars 1839

Réponse d'un Français au Rapport de lord Durham, ex-gouverneur de l'Amérique britannique.

À tous les partisans de la cause franco-canadienne

Citoyens,

¹³⁵ Eugène Guillemot (1815-1861), journaliste français, ami de Papineau, écrivit une Adresse d'un Français « à tous les partisans de la cause franco-canadienne », que Duvernay fera paraître dans *Le Patriote canadien* du 30 octobre 1839. *PEP*, I.

Lorsque je fis, il y a sept ans, mon premier voyage en Amérique, j'avais pour but d'étudier les différentes questions qui se rattachent à l'avenir du Canada, cette belle colonie qu'un roi débauché [Louis XV] a vendue à l'Angleterre pour prolonger en repos les scandaleuses orgies de sa cour. Un séjour de trois ans et de nombreuses explorations à l'intérieur du continent, me donnèrent quelque connaissance de l'état des choses, et je revins dans ma patrie, persuadé que cette immense contrée, si belle, si fertile, pouvait renaître par les travaux de l'homme et reprendre dans l'avenir son ancienne importance et son nom de Nouvelle-France.

À mon dernier voyage, il y a un an, de nouvelles observations me confirmèrent dans mes premières idées.

J'ai cru qu'il était contraire à la volonté suprême et aux destinées de l'humanité, que la partie septentrionale du nouveau monde restât le partage exclusif des Anglais. La découverte de l'Amérique fut providentielle. Dieu l'offrit à l'Europe comme un port de salut ouvert au débordement de sa population ; il fallait un pays neuf pour l'entière application des doctrines d'égalité et de fraternité absolues, proclamées par le Christ ; car les projets les plus utiles à l'humanité sont peut-être inexécutables sur notre vieux sol étroit couvert de ruines.

Je dis qu'il fallait un pays neuf pour l'entière application des doctrines évangéliques, parce que j'ai vu partout écrit dans l'histoire, qu'elles n'avaient été entendues que d'une manière restrictive par les aristocraties ; que partout, les aristocraties avaient parqué la multitude et, par une habileté perfide, lui avaient enlevé jusqu'au désir d'une condition meilleure en lui persuadant que son bien-être après la mort serait d'autant plus grand que sa misère aurait été affreuse pendant la vie ; il fallait un pays neuf où nul obstacle n'entravât la marche des hommes. Ce pays s'est rencontré : c'est l'Amérique !

Toutes les nations de la terre ont droit à ces continents immenses auxquels Dieu ne donna une si grande étendue qu'afin que chacun y pût aller chercher le bien-être que le vieux monde épuisé lui refuse ; bien-être auquel tous les hommes ont droit, comme l'oiseau a droit à un nid sous le feuillage. Car la volonté divine, en nous donnant des passions, des désirs, nous a tout donné pour les satisfaire, parce qu'elle est souverainement juste, et la parole qui dicta l'Évangile en nous disant : « Vous êtes tous égaux », nous disait aussi : « Vous êtes tous frères et vous devez tous vous donner réciproquement les moyens d'arriver au bonheur. »

Et notre bonheur est dans le bien-être ; car l'homme qui pense librement est le seul véritablement heureux, et celui qui a faim aujourd'hui, qui avait faim hier, qui aura faim tous les jours, ne peut penser librement parce qu'il est malheureux. C'est sur quoi se sont trompés tous les démocrates modernes de l'École de Rousseau en prêchant l'extirpation des désirs de bien-être. Ces désirs furent déposés en nous par la volonté divine, comme les guides éternels de notre nature ; ils ont pu conduire au

mal parce qu'on leur interdisait les voies du bien ; mais que celles-ci leur soient ouvertes, ils seront régulièrement satisfaits, et l'humanité glorifiera le Créateur.

Et quelle démonstration plus complète de la supériorité de la civilisation, sur l'état primitif de sauvage ignorance, que la simple comparaison entre la misère, les maladies, la diminution rapide des *Peaux rouges*, et la prospérité, la richesse et l'accroissement de leurs voisins, les républicains de la Pennsylvanie.

Vous, Citoyens, qui êtes nos frères et les défenseurs de notre race française, grâces vous soient rendues pour avoir défendu notre nationalité contre les efforts britanniques ! Gloire à vous, puisque les temps approchent, quoi que puisse dire lord Durham, où vous recueillerez le fruit de votre courageuse persistance, pour la constitution au centre du continent américain, d'un État français semblable à celui que Washington a fondé avec les éléments de l'émigration anglaise.

Recevez l'hommage d'un Français qui vous connaît, et soyez assurés que lui et un certain nombre de ses compatriotes brûlent du désir de vous seconder dans la lutte qui s'est engagée aux rives du Saint-Laurent. Croyez qu'il est en France des hommes pour lesquels votre cause représente la plus large question qui se doive résoudre dans notre époque.

Si l'émancipation des États-Unis a pu émouvoir les La Fayette, les Lameth, les Ségur¹³⁶, l'émancipation canadienne trouvera parmi nous des apôtres plus ardents encore, car si alors on prenait les armes pour un peuple injustement opprimé, ce n'était pas pour des enfants d'une même patrie, qui ont à venger les dernières exécutions faites de sang-froid après les boucheries des champs de bataille de Saint-Eustache, de Saint-Charles et de Prescott. La France a besoin de retrouver ses liens fraternels avec le Canada, qui n'est qu'à douze jours de distance par la puissance de la vapeur ; il lui est d'autant plus nécessaire de reprendre les relations directes avec ces immenses contrées de l'Ouest, d'une fertilité inouïe, baignées par des fleuves de quinze cents lieues et qui pourraient contenir deux fois la population de l'Europe ; qu'en ces temps on voit chez elle des hommes éminents se prostituer pour un peu d'or, et des Citoyens pleins de capacité se disputer avec fureur un pouce de terre, une place ou un client ; que de toutes parts le commerce et l'industrie subissent les

¹³⁶ Le marquis de La Fayette, Alexandre de Lameth et Louis-Philippe de Ségur, notamment, participèrent à la guerre d'Indépendance américaine.

effets mortels d'une concurrence désastreuse¹³⁷ ; que toutes les classes de la société ressentent les besoins que la révolution a développés ou fait naître, et qu'il est urgent de satisfaire au plus tôt, si l'on veut éviter de voir bientôt couler des flots de sang et s'allumer la guerre des dépourvus contre ceux qui possèdent.

Croyez-le bien, la France, soit par son gouvernement, soit par des compagnies colossales de défrichements et d'armements, avec des bateaux à vapeur montés par les soldats qui vainquirent l'Europe entière et prirent cette année en trois heures le Gibraltar mexicain, pourra contenir, lorsqu'il sera nécessaire, la jalousie de l'Angleterre et les habitants de l'Union ne trouveront-ils pas eux-mêmes dans leur cœur des sympathies pour nous seconder dans une tâche étroitement liée à l'augmentation de leur prospérité.

Au reste, voyez comme ce besoin d'aller au-dehors de la métropole agite tous les esprits, puisque nous sacrifions aujourd'hui dans l'Algérie 55 000 hommes et des millions, inutilement toutefois, parce que l'on n'agit qu'en vertu des idées fausses de gens qui croient encore, malgré l'expérience des siècles, qu'il est plus facile de tirer avantage de l'invasion d'une nation forte chez une faible, que du travail de cette même nation forte sur un sol vierge.

Mais nous le disons, l'entière réalisation de nos plans n'aura lieu qu'au moyen d'un prêt de ceux qui ont le superflu à ceux qui n'ont rien, lesquels pour cette avance (en frais de transport, en instruments aratoires, en mécaniques et en semences) pourront entreprendre des cultures dont le produit leur permettra de rendre, après une année de travail sur la terre d'Amérique, cent pour cent à leurs prêteurs, en conservant cependant une propriété brillante, malgré l'intérêt qu'ils auraient à en payer ; et vous comprenez d'ailleurs qu'une œuvre semblable transformera des hommes portés par la plus affreuse misère, à l'anarchie, au vol et au crime, en des puissances sociales, puisque de l'aveu même des législateurs, la propriété est un agent de moralisation plus efficace que l'éducation, qui ne mène qu'au désespoir et trop souvent au mal, lorsque les besoins qu'elle a développés en nous ne peuvent être satisfaits ;

¹³⁷ [Note de l'auteur] Il est à remarquer que toutes ces admirables mécaniques dont une seule fait quelquefois le même ouvrage que mille prolétaires, ont pour résultat de réduire ces derniers à un dénuement plus absolu que sous l'empire de la féodalité même, car alors les châtelains avaient à nourrir son vassal, un intérêt que l'industriel n'a pas à nourrir l'ouvrier, puisqu'avec sa mécanique il se passe presque d'ouvriers. Les mécaniques ne seront vraiment une source de bien-être pour les masses que lorsqu'on aura un plus grand espace à mettre en état de production. En France, où il y a trop de bras et pas assez de sol, elles ne sont le plus souvent pour le peuple que des rivales meurtrières, lorsqu'elles ne vont pas dans les mines chercher aux entrailles de la terre, des produits que sans leur force on n'aurait jamais pu extraire.

et c'est à cause de cette influence qu'ils reconnaissent à la propriété que nos gouvernants accordent plus de droits à un simple propriétaire qu'à un savant.

C'est par suite de ces considérations que nous venons réclamer de vous pour le publier un manifeste par lequel vous déclarerez que le parti dont vous êtes les représentants, a pour but de rétablir l'influence du sang français dans le nouvel hémisphère. Soyez certains que cette déclaration, une fois bien connue, aura pour résultat immédiat d'amener au Canada un grand nombre de bras armés pour sa défense ; car elle viendra corroborer les paroles de votre illustre président Papineau, qui ont déjà remué des sympathies, parce qu'il est arrivé au milieu de nous en affirmant qu'il avait embrassé la cause canadienne comme une question toute française.

Je m'arrête, car l'importance du sujet de cette lettre réclamerait un volume de développement. Mais en attendant, Citoyens, le moment où je serai au milieu de vous, agréez l'assurance du dévouement que vous porte un de ceux qui ont pris pour bannière, l'affranchissement réel du peuple français par la gestion du nouveau monde, et qui attend avec confiance tout ce qui pourra dépendre de vous afin d'augmenter les partisans d'une cause ayant un but si sacré.

Eugène Guillemot
à Pontpoint (Oise)



Félicité Morin¹³⁸ à John Colborne

BA_nQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N^{os} 3957-3958

Montréal, 18 mars 1839

À Son Excellence, Sir John Colborne, chevalier grand'croix du très honorable Ordre militaire du Bain &c, gouverneur général &c., commandant des forces de Sa Majesté dans et pour la province du Bas-Canada, Haut-Canada, Nouveau-Brunswick, &c, et gouverneur en chef de ladite province du Bas-Canada, &c.

La requête de Félicité Morin, veuve de feu P[ierre] Fréchette, expose très humblement que votre suppliante est une des fidèles et loyales sujets de Sa Majesté qui, durant la dernière ni même la première rébellion, ait interféré soit directement ou

¹³⁸ Félicité Morin, née en 1797, fille de Pierre Morin et de Rose Duhamel, a épousé (Montréal, 24 novembre 1823) Pierre-Ignace Fréchette (1798-1834), né à Chambly, fils d'Ignace Fréchette et de Marie-Anne Allard. Félicité Morin est la sœur du capitaine Pierre-Hector Morin.

même indirectement pour amener à aucune des mesures qui tendraient à une commotion.

Que, demeurant au village de Napierville, dans le temps où les rebelles en prirent possession, elle se trouva, comme nombre d'autres, exposée aux malheurs qui ont accompagné ces temps de désastres et de troubles.

Veuve depuis plusieurs années et ayant été, au décès de son époux, laissée sans aucuns autres moyens de subsistance que ceux que pouvait lui procurer son industrie, elle avait devant elle la perspective de pouvoir se soutenir respectablement, si durant la dernière rébellion elle n'eût perdu tout ce qu'elle possédait au monde.

Que ces petits moyens consistaient en effets, dont une liste est annexée à la présente requête, laquelle elle soumet très humblement et très respectueusement à la considération de Votre Excellence.

Que ces effets ont été brûlés ou pillés par les rebelles ou les volontaires, et, quelques perquisitions qu'ait pu faire votre suppliante, elle n'a pu et ne pourra certainement jamais en recouvrer aucun.

Que le gouvernement de Sa Majesté ayant bien voulu, dans sa libéralité, octroyer une indemnité à tous les loyaux sujets en cette province qui auraient essuyé des pertes, votre suppliante supplie humblement qu'il plaise à Votre Excellence de vouloir bien référer sa présente requête à l'examen de messieurs les commissaires nommés pour prendre connaissance de la nature de telles pertes et indemnités pour, par eux, après les procédés requis, accorder à votre suppliante le contenu de sa demande, ou d'ordonner à cet égard ce que Votre Excellence, dans sa sagesse et dans sa bonté ordinaire, jugerez convenable. Et votre suppliante, autant par devoir que par reconnaissance, ne cessera de prier pour la conservation de Votre Excellence.

Félicité Morin

Annexe : 1838, novembre 10

État des effets perdus ou enlevés durant la dernière rébellion, appartenant à Félicité Morin, veuve de P. Fréchette, évalués aux prix et sommes y apposés, savoir :

un lit de plume	£ 5-0-0
couvertures, rideaux, etc.	5-0-0
1 bergère de <i>mahogany</i>	2-0-0
1 grand miroir	1-0-0
20 volumes de divers ouvrages	6-0-0
1 pelisse de satin bleu	5-0-0
1 pelisse de satin noir	5-0-0

3 paires de bas de soie @ 10/	1-10-0
3 mouchoirs de soie @ 5/	0-15-0
pr divers autres hardes et effets	5-0-0
1 robe de mérinos noir	3-0-0
bijouteries	3-0-0
1 lave-main	1-0-0
1 commode	5-0-0
1 portemanteau	2-0-0
1 harpe italienne ¹³⁹	1-0-0
	£ 51-5-0

Answered 22 March 39

*Madame Felicite Morin
Veuve de P. Frechette*

Madame,

I beg leave to acquaint you that it is the intention of the Government to appoint one mission to investigate the claims of the loyal sufferers from the rebellion and to whom your petition will be referred.

I have...



Thomas Leigh Goldie à M^{gr} Bourget
ACAM, 901.099 ; 839-1

Government House, Montreal 19th March 1839

Monseigneur,

I am desired by His Excellency the Governor General to acknowledge the receipt of your letter of the 16th Inst, relative to the system of Prison discipline at present existing in the Goal of this city, and to acquaint you that immediate enquiry will be made on this subject.

I have the honor to be, Monseigneur, your obed servant.

Tho Leigh Goldie

¹³⁹ Harpe italienne : harpe baroque (*arpa doppia*) fabriquée en Italie au XVII^e siècle.

Civil Secretary



Thomas Colman à William Foster Coffin

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 3554

W.F. Coffin, Esq
Asst. Civil Secretary

St. Hyacinthe, 21st March 1839

Sir,

I have the honor to acquaint you, for the information of His Excellency the Governor General, that this section of the country and the different places I have visited along the St Lawrence and the Richelieu, whilst engaged in paying the men of the Rural Police, are perfectly tranquil. I wish I could add that it is occasioned by a change of sentiment, instead of fear, but I apprehend that to the previous imaginary political grievances of the Majority of the people, there is now super added, in many instances, a feeling of personal hatred, for injuries and ill treatment that they pretend have been unjustly inflicted on them. Hence there can be little doubt (and I am confirmed in the belief from what I have lately seen and heard) that the Rebel part of the population look forward with great anxiety and delight to the prospect of our being involved in a war with the United States, as being the quickest and indeed the only chance they now have of establishing their independence. I beg however to remark on the great difficulty of obtaining information at this time, from the necessary suppression of Public opinion and the people, individually, being extremely cautious to whom they express themselves still, I am certain that what I have above stated is the general feeling of the disaffected ; and they are under the impression that England will have quite enough to do.

I made it a point to see Mr. Debartzch, relative to the report to you from Mr. Jones of Sorel, who assures me that there have not been any meetings in the neighbourhood of St. Ours.

In continuation of my report of the 6th Inst.

The Parish next adjoining this to the South is Ste. Rosalie, containing 3 Square leagues, and about 1500 souls, the most of whom are represented to me, as well disposed. This may possibly be the case, from the great loyalty of the late curé Mr. [Dieudonné] Denis (now at Ste. Melanie) and the absence of all Doctors and Nota-

ries from the Parish, but the politics of the present Curé ([Joseph-Élie] Levesque), who is only a short time there, seem doubtful. There is a fellow of the name of Bourbonnière, a captain of Militia, to whom is chiefly attributed whatever disaffection may have shown itself heretofore in that quarter.

Captain Després¹⁴⁰ of the Militia is a very loyal man, and possessed of considerable ability as a surveyor, but, unfortunately, he is a drunkard, and being very violent does, perhaps, more harm than good.

St. Simon, also to the south of the Yamaska river, is a new place where there is not more than 900 Inhabitants, about $\frac{1}{3}$ of whom are described to me, as Patriots. There is not a person of any note in the Parish. Lower down the river, and on the same side, is St. Hugues, another new Parish of considerable extent, but with a very small population amounting to perhaps 1100 souls, and $\frac{1}{4}$ disaffected. The notary [Timothée] Brodeur, who is a Major of Militia, and D^{rs} Sabourin and Desrosiers were formerly (and still are, I believe) of the Patriot party, and Mr. [Étienne] Birs, who is curé of both Parishes, is a great friend of theirs. The influence of these men is felt, no doubt, in St. Simon also, of Lt Col. de Martigny it is almost superfluous to speak, for I am told he is well known to Government as an honorable and loyal man, but it is pity, being a Magistrate that he has not qualified since the occasion of her present Majesty, and consequently can take no active part as such. I have already begged of him to do so, and if you could find a favorable opportunity of urging him to it (without his being aware of my having mentioned the circumstance) it would be an advantage to the Public Service.

I regret, however, to say, that there now seems a disinclination on the part of the Resident Magistracy to take much trouble, in consequence of their not being paid.

I think it desirable that the stipendiary Magistrates should be provided with the ordinances of the Special Council, and I should feel much obliged by your giving directions for my being furnished with copies of such of them, at least, as you may consider necessary for my guidance, since the suspension of the Constitution.

May I request you that you will be so kind as to inform Major Goldie that I will not fail to make enquiry, according to his desire, respecting the Commissioners of Small Causes and report to him on the subject as soon as I can possibly find time.

I have the honour to be, Sir, your most obedient humble Servant.

Thos. Colman

¹⁴⁰ Emmanuel Couillard-Després (1792-1853), né à L'Islet, fils d'Emmanuel Couillard et de Françoise Robichaud, a épousé (Saint-Denis-sur-Richelieu, 18 mai 1824) Louise-Esther Bourdages (1789-1831), fille de Louis Bourdages, notaire et député, et de Louise-Catherine Soupiran. Arpenteur à Saint-Hyacinthe, de 1824 à 1853. *DBC*.



Eliovich Fratelin à l'éditeur du *Canadien*

Le Canadien, 27 mars 1839

Prison de Québec, 27 mars 1839

Monsieur,

Un des membres du Grand Jury ayant hier, dans le cours de sa visite de la prison de cette ville, oublié la dignité de sa mission jusqu'à me taxer d'avoir offert au gouvernement de découvrir une place à Lorette, où étaient cachés plusieurs centaines de fusils, je demande à contredire cette assertion de la manière la plus entière.

Les mille et un contes qui ont circulé à mon égard et dont le temps et les événements ont prouvé la fausseté, m'auraient fait regarder cette assertion avec indifférence, si elle n'avait pas été faite par une personne semi-officielle, devant les membres du Grand Jury et mes compagnons de captivité.

J'espère que le jour n'est pas éloigné où il me sera permis de soumettre au public un exposé de ma conduite tant calomniée et si peu comprise, et mes plus acharnés ennemis seront assez justes, je m'en flatte, pour affirmer¹⁴¹ qu'elle n'a rien eu de déshonorant.

J'ai l'honneur, etc.

Eliovich Fratelin
[baron Fratelin]



François-Roch de St-Ours à M^{gr} Bourget

ACAM, 901.106 ; 839-1

Montréal, 27 mars 1839

Monseigneur,

D'après ce que vous m'avez fait l'honneur de me dire, l'autre jour, au sujet de célébrer la messe pour les prisonniers d'État, le jour de Pâques [31 mars], j'ai vu hier le

¹⁴¹ Le texte contient le mot « arriver ».

secrétaire de Son Excellence, qui m'a dit que le gouverneur ne pouvait pas permettre que tous les prisonniers fussent réunis ensemble dans la chapelle, que cela occasionnerait peut-être des inconvénients qu'il fallait éviter, et qu'en conséquence il était impossible que la messe pût être célébrée pour tous les prisonniers d'État à la fois.

Il a ajouté que toute facilité serait accordée aux prêtres qui désireraient aller prêcher dans les divers appartements de la prison, mais qu'il ne pouvait pas en faire davantage.

J'ai cru devoir informer Votre Grandeur de cette circonstance, afin de lui éviter des dépenses qui deviendraient peut-être inutiles.

J'ai l'honneur d'être de Votre Grandeur, le très obéissant et humble serviteur.

R. de St. Ours



Pierre-Paul Démaray à John Colborne

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 2756

Keeseville, État de New York, avril 1839

À Son Excellence Sir John Colborne, gouverneur général du Canada &c &c &c.

Votre Excellence sait sans doute que le soussigné, Pierre-Paul Démaray est un de ceux qui ont été privés de retourner en Canada par l'exception de l'amnistie accordée par votre prédécesseur, le lord Durham. Plus tard, cette exception a été rescindée et une proclamation du même gouverneur émanée, [ne] mettant aucun obstacle à notre retour. Avant de pouvoir descendre en Canada, de nouveaux troubles se sont élevés. J'ai préféré alors rester dans les États-Unis jusqu'à ce que je visse des jours plus tranquilles dans mon pays, et aussi pour me soustraire au pouvoir de mes ennemis personnels qui, dans un temps de troubles, n'auraient pas manqué de me faire tout le mal qui aurait été en leur pouvoir.

Comme le trouble me paraît maintenant apaisé et que je désire retourner tranquillement chez moi, Votre Excellence voudra-t-elle bien condescendre et me dire si je puis retourner dans mes foyers sans crainte d'être pris, molesté ou emprisonné, et s'il faut que je donne caution.

Madame Démaray, mon épouse, demeurant à Saint-Jean, recevra avec plaisir la réponse que vous désirerez me communiquer.

Votre très humble serviteur.

P.P. Démaray



Édouard-Pascal Rochon à Marie-Reine Quenneville

Paul Rochon, 1839, p. 199

Prison de Montréal, 4 avril 1839

Ma chère femme,

Je te prie de venir demain sans faute car je ne peux pas m'imaginer comment comprendre cela ; tu es venue à Montréal, tu n'as pas pu avoir de passe pour entrer et il y en a d'autres qui en ont eu. Tu es partie sans me rien informer, savoir si tu as dressé une requête pour moi.

J'ai envoyé une lettre à monsieur le curé Porlier, une autre à monsieur Masson, leur demandant leur assistance et les priant de vouloir présenter ma requête eux-mêmes au gouverneur, et d'après le petit écrit que je t'ai envoyé pour montrer au D^r Gigon. Je vois d'après la lettre que maman m'a envoyée que l'avocat avait dit que ce n'était pas le temps de dresser des requêtes, car cela pouvait nuire plus tard dans la commutation de mon jugement, d'après lui.

Cela ne retarde pas pour venir. Viens tout de suite. Et va chez l'avocat. Demande-lui qu'il m'écrive au sujet des requêtes et dis au D^r Gigon que je lui demande qu'il m'écrive au sujet de ce qu'il va faire pour moi. Si les glaces sont mauvaises, passe sur le pont de Terrebonne et sur le pont de M. Lachapelle.

Je suis ton mari.

E.P. Rochon

[En marge] Viens en petite charrette. Fais-la graisser.



Henri-Alphonse Gauvin à Louis Perrault

BAnQ-VM, Fonds Ludger Duvernay, P68o, N° 291

Baltimore, 5 avril 1839

Mon cher Louis,

C'est avec peine que j'ai appris, à mon arrivée en cette ville, par les papiers publics, que nos amis sur la frontière se livraient de nouveau au détestable plaisir d'incendier les maisons de quelques individus sur les bords du Canada, et je ne sais à quoi attribuer leurs motifs. Je crois pourtant que c'est dans le but de harceler le gouvernement anglais et de hâter une rupture entre les États-Unis et l'Angleterre. C'est, ce me semble, au contraire, faire beaucoup de mal à notre cause que d'en agir ainsi, et s'ils étaient à portée, comme moi, de juger de l'opinion publique, ils seraient bientôt convaincus de ce que j'avance.

On dit ici généralement que les patriotes se livrent au brigandage, au pillage, non pour le bien de la cause, mais par vengeance, et cette vengeance, disent-ils, ne devrait être pratiquée que sur le gouvernement et non sur de simples individus. Que ne forment-ils une expédition et pourquoi n'attaquent-ils pas quelque endroit gardé par les troupes ? Alors on ne pourra pas dire d'eux qu'ils sont des brigands, mais on dira que la révolution continue. Ils n'ont pas fait tort à la cause seulement mais aussi à notre mission.

Voilà huit jours que je suis ici et je n'ai pu encore ramasser que cinq piastres. À Richmond, nous avons fait si peu que j'ai été obligé d'avoir recours à deux amis de Norfolk qui m'ont prêté, l'un vingt piastres et l'autre vingt-cinq, pour pouvoir partir de Richmond et nous rendre à Baltimore. Duchesnois à son tour est allé à Philadelphie pour tâcher d'avoir quelque argent.

Si ces nouvelles de la frontière n'étaient pas arrivées ici, je crois que j'aurais obtenu un bénéfice pour les patriotes au théâtre de cette ville. Un grand nombre de personnes à qui j'en ai parlé paraissaient assez disposées en faveur d'une telle mesure. Je n'ai pourtant pas encore perdu espérance et, s'il le faut, je me mettrai moi-même en scène.

J'ai reçu une lettre de Duchesnois aujourd'hui : il avait présenté le livre de souscriptions à la douane de Philadelphie, mais ne savait pas encore quelle réussite il aurait. Quant à moi, je n'ai que 50 cents dans ma poche, mais ça ne m'afflige pas. Je fais tout ce que je peux et partout on me fait la même réponse : les patriotes se conduisent mal sur la frontière.

Nous avons des loges de Chasseurs dans toutes les principales villes des États, mais c'est grâce aux efforts du Haut et *non du Bas-Canada*.

Duchesnois me dit que M. Chartier a écrit à un prêtre de Philadelphie qu'il avait quitté sa congrégation, parce qu'il y aurait une attaque sous peu sur le Bas-Canada. Puisse-t-elle être bien organisée ! C'est ce dont je doute. Je suis d'avis de ne rien faire sans avoir consulté la Convention du Haut-Canada. Sois-en certain, ils ont des fonds et sont mieux organisés que nous, et c'est assez naturel, ils sont plus travailleurs.

Je vais peut-être retourner sur la frontière sous peu, si je ne vois aucun moyen d'aller plus loin.

Je te prie de dire à nos amis de cesser ces incursions partielles : elles ne font que du mal.

Adieu, salut aux amis, ne dis pas à ma famille que je retournerai sur la frontière. Saluts à ta dame et M^{me} M. Dufort, Catlin, etc., D^r Nelson, etc., Côté, Drolet et Marchesseault.

Tout à toi.

Gauvin

Si le citoyen Duvernay reçoit cette lettre en l'absence de Louis, il aura la complaisance de l'envoyer au D^r W. Nelson et obligera son ami.

Gauvin

Ne serait-il pas avantageux pour la cause de reproduire notre lettre de Washington dans les papiers de la frontière et dans le sien surtout ? Je veux dire dans celui de L.D. Adieu

Gauvin

Un grand malheur vient de m'arriver. Peux-tu t'imaginer ce que c'est ? Eh bien, je viens de m'apercevoir que mes *fameuses bottes françaises sont percées* ; mais il y a un moyen d'y remédier : je vais me mettre au lit de suite et les envoyer chez un cordonnier qui ne chargera pas plus que 50 cents, s'entend, car c'est toute ma fortune. Eiho ! Pattu, c'est bien le temps de chanter :

*Les gueux, les gueux sont les gens heureux*¹⁴²

¹⁴² Gauvin attribue à un imaginaire *Uripidas* le vers cité. Il s'agit pourtant d'un extrait de Pierre-Jean de Béranger, « Les Gueux » (1812).

(Uripidas)



LES GUEUX

Air de la première ronde du Départ pour Saint-Malo.

Allegro. %



Les gueux les gueux Sont les gens heu-reux Ils s'ai-ment entre eux

Vi-vent les gueux ! Des gueux chan - tons la lou-an - ge Que de gueux

hom-mes de bien Il faut qu'en-fin l'es-prit ven-ge L'hon-nête hom-me qui n'a rien. %



Luc-Hyacinthe Masson à Louis Perrault

BAnQ-VM, Fonds Ludger Duvernay, P68o, N° 292

Malone, 5 avril 1839

Monsieur,

Aussitôt que j'arrivai à Malone, où j'ai fixé ma résidence, ainsi que mon oncle et sa famille, je vous adressai une lettre vous donnant des détails de plus des atrocités commises sur nos pauvres compatriotes par les maudits despotes du Canada. Depuis ce temps, je n'ai rien reçu de vous et je dois vous avouer que je commence à m'en ennuyer.

Retiré, comme je le suis, au beau milieu des montagnes, n'ayant pour voisins que des Van Burinistes, des Statu quo et des pacifiques Yankees, j'ai lieu de temps en temps de regretter Fort Covington. Il me faudrait quelqu'une de vos lettres pour me donner plus de nouvelles que celles que me procurent les journaux publics qui, par le temps qui court, sont un peu rabattus de leur ton guerrier.

Nous sommes ici à [ne] rien faire, en attendant les événements. Que faites-vous de votre côté et que font nos amis ? et autres compagnons réfugiés de par chez vous, et où en sont nos amis les collecteurs ?

Deux personnes arrivées ici de Champlain, ces jours derniers, me rapportent *qu'une assemblée considérable des réfugiés a eu lieu à Corbeau, dans un but qui ne peut s'expliquer*. J'ai su seulement qu'il y avait eu beaucoup de pourparlers, de discours animés, des sacres, des colères, emportements et menaces, mais que le tout s'était terminé assez à l'amiable et que quelques-uns des assistants avaient fini même par *s'embrasser*. Aussitôt que plusieurs réfugiés d'ici et moi avons appris une telle assemblée, sans que celui qui la convoquait se fût donné la peine de nous écrire, nous avons dit, et, je crois, avec raison :

– Est-ce que nous, les gens du Nord, de Saint-Benoît, et nous, les gens du Sud, de Sainte-Martine, Beauharnois, Châteauguay, réfugiés à Fort Covington, Malone, Massena, Four Corners, ne méritons pas que nos amis les réfugiés à Swanton, Burlington, Champlain et ailleurs, nous invitent à mettre le doigt dans les affaires de notre malheureux pays, si on nous refuse d'y mettre le nez ? Nous avons eu lieu, et encore aujourd'hui nous croyons devoir reprocher à messire Chartier, ou tout autre, de ne pas nous avoir donné avis de cette réunion. Nous avons droit d'y être et nous voulions y être.

Il paraîtrait aussi que M. Côté, à son ordinaire, cherche à faire le rodomont et à jeter de la désunion dans nos rangs, afin de se faire quelques nouveaux prosélytes dans la cause dans laquelle, par ses mensonges, fausses promesses, etc., il nous a fait plus de dommage que de bien.

Il est inutile à quiconque voudra chercher à dénigrer le caractère de nos hommes qui se sont toujours montrés les plus zélés, les plus honnêtes et les plus fidèles à la cause de notre pays. Papineau sera toujours notre premier homme ; il mérite de l'être et il le sera. Je ne parle pas seulement pour moi ; ce que je dis, c'est l'opinion de tous les Canadiens d'ici. Wolfred Nelson sera notre héros sur le champ de bataille. L'expérience a rendu plus sage et plus méfiant, quant aux hommes qu'il nous faut choisir pour la conduite de nos affaires publiques.

Les réfugiés d'ici sont des habitants qui ont encore des bras pour le service de la patrie. Mais ces bras ne porteront le fusil que sous des chefs en qui nous aurons confiance ; et que les *Hommes* qui nous ont jusqu'ici trompés par de vaines promesses de secours, de moyens, etc., n'aient pu à se montrer devant nous. Le respect qu'ils se doivent à eux-mêmes, devrait leur dicter de se tenir derrière le rideau !

Que signifie le Comité de sept nommé à cette assemblée ? Je vous prie de me l'expliquer, vous qui y étiez et qui avez eu aussi votre part des reproches de quelques jeunes écervelés. De grâce, ne m'oubliez pas et expliquez l'énigme de toute cette assemblée.

Qu'est devenu le *Lachapelle* que, je supposais, vous confondiez avec Jacques Michel¹⁴³, de Beauharnois ? M'en donneriez-vous des nouvelles ?

Avez-vous eu des nouvelles de M. Papineau ? Que fait-il en France ? Réussit-il dans son entreprise ?

Ici, rien de nouveau. Chaque personne qui s'échappe du Canada et arrive ici me rapporte quelques nouveaux détails aux tyrannies des *actuels maîtres du Canada*.

Je mets sur mes tablettes et j'attends Duvernay avec son papier pour lui donner mes notes. S'il est décidé à faire sortir son papier, dites-lui que je suis chargé d'y souscrire par mon oncle. Nous lui enverrons le montant aussitôt le premier numéro sorti et reçu.

Avez-vous eu des nouvelles de Gauvin et de son compagnon et, encore mieux, avez-vous reçu de l'argent ? Le besoin est pressant ici, surtout parmi les nombreux arrivants du Canada, qui émigrent avec leurs familles. Il paraît que le plus grand nombre de nos compatriotes, sur les frontières en Canada, ne peuvent plus y vivre et préfèrent traverser les lignes. Tous les jours, des familles arrivent. Toutes dans la misère.

Si vous pouvez envoyer, envoyez.

Et Dieu, croyez-moi... votre etc.

L.H. Masson



Sentence de mort contre Basile Roy et 18 autres

BA_nQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 3124

Montréal, 8 avril 1839

Copy of sentences pronounced on the undermentioned Prisoners by a General Court Martial held at Montreal between the twenty fifth day of March and the eight day of April, one thousand eight hundred and thirty nine both days inclusive under the authority of an ordinance passed in the second year of Her Majesty's Reign, Chapter III entitled *An ordinance for the Suppression of the Rebellion, which exists within this Province of Lower Canada and for the Protection of the persons and properties of Her Majesty's faithful subjects within the same. Viz :*

¹⁴³ Jacques Michel, aubergiste, huissier à Beauharnois, patriote réfugié à Burlington. AD, 11 septembre 1837, minute 217 ; AJ, 24 avril 1838, minute 5335.

That Michel Allary be hanged by the neck till he be dead at such time and place as His Excellency the Lieutenant General Governor in Chief and Commander of the forces may appoint.

That Joseph Goyette be hanged by the neck till he be dead at such time and place as His Excellency the Lieutenant General Governor in Chief and Commander of the forces may appoint.

That Louis Hainault be hanged by the neck till he be dead at such time and place as His Excellency the Lieutenant General Governor in Chief and Commander of the forces may appoint.

That Basile Roy be hanged by the neck till he be dead at such time and place as His Excellency the Lieutenant General Governor in Chief and Commander of the forces may appoint.

That Joseph Roy be hanged by the neck till he be dead at such time and place as His Excellency the Lieutenant General Governor in Chief and Commander of the forces may appoint.

That Joseph Roy dit Lapensée, fils de Louis, be hanged by the neck till he be dead at such time and place as His Excellency the Lieutenant General Governor in Chief and Commander of the forces may appoint.

That Édouard Tremblay be hanged by the neck till he be dead at such time and place as His Excellency the Lieutenant General Governor in Chief and Commander of the forces may appoint.

That Philippe Tremblay be hanged by the neck till he be dead at such time and place as His Excellency the Lieutenant General Governor in Chief and Commander of the forces may appoint.

That François Vallée be hanged by the neck till he be dead at such time and place as His Excellency the Lieutenant General Governor in Chief and Commander of the forces may appoint.

That Constant Buisson be hanged by the neck till he be dead at such time and place as His Excellency the Lieutenant General Governor in Chief and Commander of the forces may appoint.

That Charles Bergevin dit Langevin père be hanged by the neck till he be dead at such time and place as His Excellency the Lieutenant General Governor in Chief and Commander of the forces may appoint.

That Antoine Charbonneau be hanged by the neck till he be dead at such time and place as His Excellency the Lieutenant General Governor in Chief and Commander of the forces may appoint.

That Joseph Cousineau be hanged by the neck till he be dead at such time and place as His Excellency the Lieutenant General Governor in Chief and Commander of the forces may appoint.

That François Dion be hanged by the neck till he be dead at such time and place as His Excellency the Lieutenant General Governor in Chief and Commander of the forces may appoint.

That Louis Julien be hanged by the neck till he be dead at such time and place as His Excellency the Lieutenant General Governor in Chief and Commander of the forces may appoint.

That Jean-Baptiste Trudelle be hanged by the neck till he be dead at such time and place as His Excellency the Lieutenant General Governor in Chief and Commander of the forces may appoint.

That Moses Dalton be hanged by the neck till he be dead at such time and place as His Excellency the Lieutenant General Governor in Chief and Commander of the forces may appoint.

That Samuel Newcomb be hanged by the neck till he be dead at such time and place as His Excellency the Lieutenant General Governor in Chief and Commander of the forces may appoint.

That Jérémie Rochon be hanged by the neck till he be dead at such time and place as His Excellency the Lieutenant General Governor in Chief and Commander of the forces may appoint.

Which Sentences were passed on the 8th day of April 1839, and confirmed by His Excellency the Governor in Chief and Commander of the forces.

Certified under the hand and seal of the President of the said Court Martial and by the Signature of us Deputy Judge Advocates at the City of Montreal on the twenty fifth day of April, one thousand eight hundred and thirty nine.

John Clitherow, Major General
(L.S.) President
D. Mondelet
Chs D. Day
Go. Muller Capt.
The Royal Joint and Severally
Deputy Judge Advocate

(True Copy)

Monk & Morrogh, PKB

Copy of Sentences pronounced by a General Court Martial held at Montreal between the 25th day of March and the eight day of April one thousand eight hundred and thirty nine.

Affyled of record in our office by a Sergeant of the Royal Regiment, this twenty sixth day of April 1839, and duly enrolled same day.

Monk & Morrogh, PKB



Ferdinand-Alphonse Oklowski à John Colborne

BAC, MG24, A40, *Fonds Colborne*, vol. 22, p. 6448-6450 ; mic. A-597

À Monsieur Monsieur
John Colborne Esq
à Montréal

New York, 8 avril 1839

Monsieur,

Engagé par le Doctor Nelson est [et] Monsieur Papineau est [et] le Doctor Côté est Ganion [Lucien Gagnon], je me suis lessé persuadé de prendre par aux escarmouche des Insurgé canadien contre Votre gouvernement.

Je suis native de pologne je 12 anné de service du pologne est 7 anné en france, le toute dans l'État major militaire. Je me suis vu trompé par ses Messieurs est je resolu de reparer ma faute en vous offrant mes service.

Depuis le 1^{er} janvier je fourni a Monsieur le consul britannique tout les renseignement sur les Insurgé canadien, sur leur mouvement à Rouses Point, Swanton, Kigsville [Keeseville], St. Alban, Plattsburgh, etc.

Ces Messieurs ont beaucoup de confiance en moi, je suis present a tout les mitting que les chef de la Insurrection canadien tien a New-York, est je une correspondance exacte avec M. Dodge, Theller, Mackenzie a Rochester, avec Mr. Warren Green a Salina, Mr. Dufort a Burlington, Mr. Schmith, negociant, Mr. Duvernay, D^r [Robert] Nellson, Van Ranseller, de Albany, est mille autre. Je fait une partie de leur affair a New York. Je plein conaissance de tout leur demarche est projet est je pourrais par consequence vous ettre tres util en vous fournissant des renseignement tres exact sur leur comité est sur leur mouvement.

Je pources vous donner des information tres exact sur les armé est piece de canon, caché par les Insurgé a Kigsvil, St. Albans est Swanton.

Mr J.B. Ryan fils, M. Brain [Bryant], M. John Dellery [de Lery] est autre, est sur tout M Des Rivières sont aussi fort intime avec moi est il font rien sans me conseiller.

Tout cela me mettera dans l'état de vous être fort utile.

Je fournis déjà beaucoup des renseignements au consulat à New York je obtenu beaucoup de promesses du par du consulat est fort peu de récompense. Mr. soi dite Barrett secrétaire du consulat britannique est chargé de me faire cette promesse de la part du consul à New York.

Monsieur le gouverneur, sachant que je peux être de une très grande utilité pour vous, j'ose de vous offrir mes services est de vous assurer que je livre des informations très exactes sur tout ce que se passe actuellement est sur cela que se passera à l'avenir par mis les Insurgés sur la frontière telle que Rochester est Swanton chef lieu ou les révoltes canadiennes se rassemblent est sur tout sur cela qui se passe dans le comité canadien à New York est Albany.

Monsieur le gouverneur, dans le cas que vous ne voudrez accepter mes très humbles services bienveillants, je compte au moins sur votre discrétion, est je ne pense pas que vous rendrez publique mon nom, parce que je veux être utile à votre gouvernement.

Je me suis permis d'ajouter ici une lettre que m'a écrit Mr. soi dite Barrett secrétaire du monsieur le consul anglais à New York.

Dans l'espoir que je serai honoré de une réponse pour vous fournir des renseignements assez importants, je l'honneur de me nommer pour la vie, Monsieur le gouverneur, votre très humble et obéissant et très fidèle serviteur.

Ferdinand Alphons Oklowski
ex capitaine du Génie en Pologne
est employé comme ...
au fort Schuyler
sur l'île Reber

Mon adresse est
à Orchard Street N° 29

Pour la surte Monsieur consul a convenu de me donner le nom *Hutin*.



Déclaration de Lewis Martel¹⁴⁴

BAnQ-VM, TL19, S1, SS1, D55

Montréal, 11th April 1839

Lewis Martel, of Rouses Point in the State of New York, one of the United States of America, ferryman, after being duly sworn on the Holy Evangelists, doth depose and say :

I am acquainted with Benjamin Mott, of Alburgh, in the State of Vermont, and know that he was one of the party in charge of a cannon, who crossed into Canada, at Odelltown, last fall, for the purpose of invading Canada, and who had an engagement with the Queen's Volunteers at that place.

In the month of January last past, Captain [Edward] March, of Odelltown, sent for me and, having gone over to this place, he questioned me concerning my knowledge of the said Mott's participation in the invasion and battle in question. I declared all I knew concerning Mott's conduct in that occasion, which was reduced to writing and sworn to by me.

Intelligence of this having reached Rouses Point, I was threatened by one Mr. Walden (the proprietor of the house I occupy) with the destruction of my property if I went to Montreal, to give evidence before the Court martial against the said Benjamin Mott. That the said Walden, again on Monday last, renewed his threats to me.

That about a month ago, when in the store of Mr. Brewster, at Champlain, one Thomas, whose christian name I do not know, who lives with the said Walden, threatened to fire and destroy the house I occupy, if I went to Montreal to give evidence against Mott.

I declare that I cannot write or sign my name.

Sworn before me at
the city of Montreal,
this 11th April 1839
P.E. Leclère, J.P.



¹⁴⁴ Voir une autre déclaration de Louis Martel, journalier, de Rouses Point, dénonçant Louis Decoigne, notaire, Pierre-Paul Démaray et le D^r Davignon. Déclaration faite à Christieville le 19 décembre 1838, devant J. McGinnis, J.P. BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N^o 2755a.

Édouard-Élisée Malhiot à Ludger Duvernay

BAnQ-VM, Fonds Ludger Duvernay, P68o, N° 294

St. Albans, 12 avril 1839

Citoyen ami,

Beausoleil, Viger, Tétro et Leclerc ont été arrêtés par le député-shérif avant-hier. Ils furent conduits à Highgate, où se trouvait un des juges du comté, afin de les examiner ; ils procédèrent dans la même nuit ; à deux heures, hier au matin, ils furent déchargés, les témoins qui avaient été assignés contre eux ne purent rien prouver. Il paraît que cela a eu un assez bon effet chez les Américains, vu que les citoyens du long de la frontière de Highgate s'étaient glorifiés publiquement de prouver que c'étaient eux qui avaient mis le feu à la grange du capitaine Mallor.

Trudeau, de Longueuil, est venu ici, la semaine dernière. J'ai fait votre commission par rapport à Boucher-Belleville qui est sorti de prison le 2 du courant¹⁴⁵. Trudeau me dit le bien connaître.

Venons maintenant aux rapports qu'on vous a faits de la conduite de Turleton à votre égard. Le lendemain du retour de Turleton de Burlington, je me trouvais dans la barre avec plusieurs autres. Damour y était. Turleton conta l'histoire de votre entrevue avec Comeau, à peu près dans le sens que vous me la donnez dans votre lettre. Je ne lui ai pas entendu parler de soulades, de querelles, ni de batailles. Je n'en fis aucun cas, ainsi que tous ceux qui étaient là, attendu qu'il n'y avait dans ce rapport de T., à ce qu'il paraissait, que l'intention de prouver combien l'autre, c.à.d. compère, désirait de vous parler. Si les détails que vous mentionnez dans votre lettre ont été en circulation dans ce village, ils ne sont pas parvenus jusqu'à mon oreille. Je vais me rendre à vos désirs, c.à.d. savoir de M. Turleton s'il avoue ou nie s'être servi d'un tel langage à votre égard.

Je vous dirai que dans l'état d'excitation où se trouvent les Américains d'ici contre nous, il faut agir avec beaucoup de prudence afin de ne les pas troubler davantage, quoiqu'ils le méritent. L'Hôtel-Dieu est encombré d'Américains des environs qui sont venus pour la Cour, de sorte qu'il va falloir attendre que ces messieurs soient partis avant d'attaquer la question. Aussitôt que je trouverai une occasion favorable, je demanderai à Turleton de me conter l'affaire ; je tâcherai que cela soit en présence des gens de l'endroit, qui sont ordinairement à pleine bar, alors je prendrai les

¹⁴⁵ Boucher-Belleville, incarcéré le 15 mars 1839, a été libéré le 2 avril 1839 par le procureur général. On lui reprochait sa participation à *L'Aurore des Canadas*.

moyens de m'assurer s'il a fait un rapport tel que celui que vous a fait Damour ou non. Dans quelques jours, je serai en état de vous informer le résultat.

Maintenant, mon cher Monsieur, je vais vous parler d'un plan que j'ai en contemplation. Mais que cela soit secret entre vous et moi. J'ai déjà fait quelques démarches pour, je crois, devoir vous le communiquer et vous demander votre opinion à ce sujet. Comme vous le dites dans votre lettre, il serait de la plus urgente nécessité qu'un certain nombre des réfugiés prisse des leçons militaires. Mais comment le faire sans le sou ? et, comme aussi vous le dites dans votre lettre, avec si peu d'espoir d'avoir du besoin des frères du Canada ? Est-ce que 30 ou 40 braves qui voudraient se sacrifier pour la cause, ne pourraient pas se diviser en trois ou quatre pelotons, et passer par les bois pour se rendre au Canada, à une distance assez éloignée des lignes, où ils pourraient se livrer à ces attaques nocturnes et tâcher de prélever des fonds ? Il ne faudrait pas que leur intention ne fût que cela, mais aussi d'attaquer quelques postes importants de l'ennemi, afin de prouver que leur but n'est pas le pillage, mais bien des attaques sur leurs ennemis, avec détermination. Si une telle expédition était praticable, il pourrait en résulter du bien en ce qui se donnerait les moyens de faire instruire plusieurs de nos compatriotes, de plus ce [] empêcherait l'émigration. Il faudrait qu'un comité de trois ou de cinq serait nommé, entre les mains duquel les fonds seraient remis pour en retirer le plus gros avantage.

Depuis plusieurs jours, j'ai pensé sérieusement à cela. La seule chose que je crains, c'est que nos ennemis se livrent à des persécutions sur nos habitants ; d'un autre côté, s'ils étaient encore persécutés, peut-être qu'ils viendraient à connaître leur position. Enfin j'y travaille. Si ce plan ne réussit pas, je vais attendre jusqu'à la fin de mai, vu qu'à cette époque je dois recevoir des moyens, et je m'éloignerai de la frontière. Je ne sais trop quelle direction je prendrai, ça dépendra des moyens que je recevrai.

J'ai l'honneur d'être, avec considération, votre ami.

E.E. Malhiot



Joseph-Roch Lacroix¹⁴⁶ à Ludger Duvernay
BAnQ-VM, *Fonds Ludger Duvernay*, P68o, N° 295

Ludger Duvernay Esquire
to the office of the
Canadian Patriot
Burlington
State of Vermont
near the Lower Canada Frontiers

Rochester, avril 17, 1839

Mons^r

Au nom de mes compatriotes canadiens de Rochester, j'ai l'honneur d'accuser la réception de votre dernière, en date de Burlington 12 avril qui, après en avoir donné lecture à l'association, leur ont fait sentir et apprécier à nos Canadiens que le temps de justice ne devait retarder longtemps à poindre, et qu'il était d'intérêt à chaque ami de son pays de se préparer à rentrer dans ce sol qui nous a vu naître avec l'Énergie d'Hercule qui sépara deux montagnes pour y faire passer une rivière. Et nous, se sera pour y obtenir le Droit canadien sur tous son continent.

Je ne s'aurais m'exprimer, Mons^r, de combien nos Canadiens ont été flattés de recevoir la réponse de votre lettre dont leurs espérances étaient presque épuisées, néanmoins votre dernière a ranimé nos esprits avec l'Espérance que vous daignerez communiquer cette présente à nos amis de la cause, tel que M. Nelson, Côté &c. Et vous leur dirai de la part des Canadiens patriotes de Rochester que nous nous reposons sur les soins qu'ils porteront à la cause, afin d'avancer le jour qui donnera à chaque ami de son pays, le jour de vengeance. Vous me dites, Mons^r, qu'ils ont semé la désolation et qu'il faut déposer le tout au pied de l'autel de la patrie. Oui, je conçois, Mons^r, mais ce voile est presque tout déchiré envers les cœurs de nos bons Canadiens et chacun seront-ils tenu longtemps sous l'anonyme. Tout ce que l'on peut vous dire, que armes et munitions, nous en avons et que la tyrannie des Tory du Canada déchire le cœur de ses Canadiens, que le peu de sang qui coule dans leurs veines en est une offrande à leur patrie.

¹⁴⁶ Joseph-Roch Lacroix, né à Québec le 28 mai 1817, fils d'André Lacroix-Langevin, marchand, et d'Angélique Gosselin, a épousé (Québec, 12 août 1834) Henriette Mailloux, fille de François Mailloux et de Marie-Anne Bisson. Présence de Pierre Lacroix (1810-1857), frère, cordonnier, boulanger, François Dionne et Benjamin Couture, amis de l'époux. Joseph-Roch Lacroix est étudiant en droit lors de son mariage. Il est frère du D^r André Lacroix, patriote.

Nous avons eu un *steamboat*, le *United States*, qui est arrivé ici, le 16 du courant. Il paraît qu'il a eu de fortes secousses, que les British ont tiré sur lui en différentes parts où il a essayé à y rentrer, ainsi forcé à continuer sa route jusqu'ici.

J'ai communiqué vos compliments à M. W. McKenzie, ainsi qu'à l'égard des N^{os} de son papier qu'il ne vous avait pas envoyés. Il m'a dit qu'il avait toujours régulièrement envoyé les numéros, adressés à une personne que vous lui aviez indiquée, dont je ne me rappelle pas du nom, dont vous lui disiez qu'étant adressé à lui, vous pouviez le recevoir, ainsi que M. Drolet, il est maintenant à Buffalo où il a eu un grand dîner par les amis de la place.

Nous espérons aussi que dans votre réponse à notre présente, vous donnerez information comment agit votre comité, qu'il survoit aux affaires. Tant qu'à nous, Papineau nous l'attendons avec impatience. Et nos Canadiens de Rochester, lui avons donné un surnom : Le Dieu de la liberté canadienne, n'importe ce que pourra inculper nos journaux, jaloux sur sa conduite, nous la connaissons. Nous espérons que la prochaine lettre que l'on vous adressera, de pouvoir vous envoyer quelques nouveaux souscripteurs.

Vous daignerez assurer de nos meilleurs respects à MM. Nelson et D^r Côté et tous nos réfugiés canadiens, et croyez-moi, Mons^r, par ordre du président de l'association canadienne de Rochester, Laurent Baron¹⁴⁷ par

Jos. R. Lacroix
secrétaire

P.-S. Mons^r, j'ai reçu une lettre du D^r Lacroix et il est maintenant au Château-Richer à Québec, Bas-Canada, comté de Montmorency. Je l'attends ce printemps à Rochester.

Nous attendons aussi avec impatience la naissance de votre journal. Vous devez avoir reçu notre souscription.

M. Baron serait flatté que vous lui donniez des nouvelles de votre famille, en leur adressant ses meilleurs respects.



¹⁴⁷ En 1850, Laurent Baron est bijoutier, horloger, à Rochester (NY), âgé de 58 ans, né en France ; sa conjointe (?) Margaret est âgée de 52 ans, aussi née en France. Un fils, Charles Baron, est alors âgé de 16 ans. Rec. É.-U. (1850). Le magasin de Laurent Baron était situé au 81 Main St. ; sa maison, au 185 Main St. *Daily American Directory of the City of Rochester for 1847-48*.

Jérémie Rochon à Pascal Rochon, son père

Paul Rochon, 1839, p. 199-200

Prison de Montréal, 18 avril 1839

Mon cher papa,

Je vous envoie un chapelet arrangé à mon goût. Il m'a été donné de M. Lavoie, le curé. La médaille de sainte Philomène m'a été donnée des Sœurs Grises. Elle est aussi indulgenciée. La médaille de la Sainte Vierge est aussi indulgenciée à son honneur. Le Christ est aussi indulgencié. Pour le Chemin de la Croix, je vais en avoir une autre pour moi. Je vous l'envoie, car je crois vous faire plaisir.

Dans ce moment, je ne peux rien de plus, mais j'espère bien vite vous aider. On espère de jour en jour. Si vous n'êtes pas pour venir bien vite, écrivez-moi, car je m'ennuie beaucoup. Je suis encore dans la même place que quand Nazaire est venu me voir. On n'a pas le plaisir de se voir entre frères, dans la même prison. C'est ce qui me fait encore ennuyer et de ne pas voir mes enfants. Je serais bien content de les voir tous.

Pour Hélène, je sais qu'elle est bien où elle est, mais cela ne m'ôte pas l'inquiétude. La femme de Toussaint¹⁴⁸ est avec lui depuis deux jours. Ils sont tous en bonne santé. Elle a dit que Hélène était bien.

Je finis en vous embrassant, toute la famille.

Jérémie Rochon



Cyrille-Hector-Octave Côté à Ludger Duvernay

BAnQ-VM, *Fonds Ludger Duvernay*, P68o, N° 296

Swanton, 18 avril 1839

Mon cher Duvernay,

Je m'adresse à vous pour vous prier d'avoir la bonté de m'informer si vous connaissez au juste en quel temps Haldimand¹⁴⁹ a été gouverneur du Bas-Canada, aussi

¹⁴⁸ Sophie Roy, épouse de Toussaint Rochon.

¹⁴⁹ Frederick Haldimand (1718-1791) a été gouverneur de la Province de Québec de 1778 à 1786.

pour savoir quand Nadeau¹⁵⁰ fut pendu, et s'il ne fut pas condamné par une cour martiale. Pourriez-vous me procurer une liste des noms de tous les gouverneurs, de leur arrivée dans le pays et de leur départ ? En quel temps le bonhomme Brisette fut mis en prison ? Ce vieillard restait presque vis-à-vis la résidence actuelle du D^r Beaubien, et quelle fut la cause de son emprisonnement ? Fut-ce en 1791 ou 1792 qu'il y eut une petite rébellion ? et que des habitants armés vinrent jusqu'au faubourg Saint-Antoine ? Connaissez-vous quelque chose de l'affaire de la Pointe-Lévy ? N'est-ce pas sous le lord Dorchester qu'elle eut lieu ?

Auriez-vous aussi la bonté de me dire en quel temps feu M. Ovide Perrault fut un des collaborateurs de votre papier, et voudriez-vous vous informer de son frère en quelle année il est né ?

Pardonnez-moi si je prends la liberté de vous faire tant de questions. Je ne connais que vous qui soyez en état de me répondre exactement, et je ne doute pas un seul moment que vous ne vous fassiez un plaisir de répondre à mes diverses questions, comme le tout est demandé dans l'intérêt de la même cause que nous soutenons tous.

Tout à vous.

C.H.O. Côté

N.B. Une réponse aussi vite que possible est attendue avec beaucoup d'impatience et sera reçue avec beaucoup de plaisir.

C.H.O.C.



¹⁵⁰ Joseph Nadeau (1698-1760), du comté de Bellechasse, pendu à son moulin pour avoir résisté à l'occupation britannique et fourni du pain à ses compatriotes de la Nouvelle-France à l'époque de la Conquête. Voir Gaston Deschênes, *L'Année des Anglais*, et Philippe Aubert de Gaspé, *Les anciens Canadiens*.

Clorinthe Duquet¹⁵¹ à Lewis Thomas Drummond
BAnQ-VM, P224, S1, P83

Saint-Athanase, 22 avril 1839

Monsieur,

Excuseriez-vous une petite enfant si elle va se jeter dans vos bras pour vous demander quelque protection dans la situation malheureuse où elle se trouve ? Privée de l'appui d'un frère chéri et malheureux que Dieu, pour la punir de ses fautes, a bien voulu lui ravir par une mort violente, n'ayant plus qu'une mère faible, sans ressources, à laquelle elle ne voudrait pas être à charge, elle n'a plus d'autre espoir que dans l'homme généreux que son cœur compatissant a poussé à se donner comme devant remplacer, auprès d'une mère justement inconsolable, la place vide de fils qu'une victime des troubles politiques avait laissée pour aller dans l'Éternité ! Dans l'Éternité ! Ah ! mon Dieu ! Pauvre Jos ! Pauvre Jos !

L'époux de ma sœur¹⁵² veut garder avec lui mon autre sœur, Sophie ; ma mère veut s'établir, malgré lui, un petit commerce, pour n'être à charge à personne, et pour avoir au moins le plaisir de gagner elle-même son pain, en attendant qu'elle aille rejoindre dans le ciel celui qu'elle ne cesse habituellement de pleurer et pendant la nuit et pendant le jour, depuis qu'elle a vu une affreuse et cruelle porte de fer mettre un obstacle à un embrassement que son amour maternel [elle écrit « paternel »] lui aurait fait donner à mon infortuné frère, au moment fatal qui devait lui ravir un fils pour toujours ! Pour toujours ! Ô mon frère, mon frère ! Qu'as-tu donc fait pour mériter cette mort à la fleur de ta vie ? Cher Joseph, il est donc vrai que je ne te verrai plus !... en ce monde !... Et ta petite Clarinthe !... Tu ne la serreras plus contre ton cœur ! Et ta petite Clarinthe que tu aimais tant !... Que va-t-elle devenir ?

Elle ne veut pas être à charge de personne pour longtemps, elle ne veut pas abuser de la bonté de monsieur Charland¹⁵³, qui voudrait la garder chez lui ; elle voudrait se mettre en état de gagner sa vie, elle voudrait pouvoir enseigner comme maî-

¹⁵¹ Clorinthe/Clarinthe Duquet (1826-1892), née à Châteauguay, fille cadette de Joseph Duquet et de Marie-Louise Dandurand. Sœur du patriote Joseph Duquet fils, elle épousera (Iberville, 17 août 1846) Charles Nolin, fils d'Ambroise Nolin et de Marguerite Morin. Elle aura six enfants.

¹⁵² Elmiro Duquet a épousé (Châteauguay, 9 octobre 1838) Joseph Charland, fils d'Isidore Charland et de Marie-Anne Darce-Lartifice.

¹⁵³ Marie-Louise Dandurand fut engagée, en 1839, comme servante par Louis-David Charland, curé à Saint-André d'Argenteuil. Ce prêtre est le frère de Joseph Charland, gendre de Marie-Louise Dandurand. Louis Julien, *Beauharnois*, 1985, p. 65.

tesse d'école en attendant mieux ! Mais elle est une pauvre petite ignorante. Il lui faudrait deux années au moins d'école pour elle-même avant d'essayer à enseigner aux autres. Tout ce dont elle oserait demander aux personnes charitables, qui ont promis de la protéger, c'est lui fournir les moyens d'avoir quelques petites teintures des sciences, que son Joseph lui aurait données sans aucun doute, si une barbare faulx ne l'avait moissonné avant le temps, comme s'il eût été une mauvaise herbe, si ta pauvre mère n'avait pas perdu tous ses biens par l'incendie !

Mais si son espoir principal est frustré, elle ne veut pas être oisive, elle tâchera, dans son malheur, de vivre du travail de ses mains et elle ne croira pas s'humilier en agissant comme couturière, ou même aller en service. Son sort sera certainement à plaindre alors, mais elle n'en bénira pas moins la main de Dieu qui la frappe mais qui, un jour, la fera entrer dans le séjour des bienheureux, où elle a toute confiance qu'il a placé son frère.

Permettez-lui de se souscrire une fois votre petite sœur.

Clorinthe Duquet



Édouard-Pascal Rochon à ses parents

Paul Rochon, 1839, p. 200-201

Prison, 23 avril 1839

Mes chers parents,

Je suis surpris de voir que vous m'écriviez de la sorte au sujet de la boutique. Nazaire¹⁵⁴ ne doit pas oublier que je lui ai dit que je ne lui permettais que pour quelque temps et d'en profiter pour le mieux et qu'il fallait qu'il vienne à se pourvoir en une place avantageuse pour s'y établir.

Ce n'est pas chez moi qu'il peut espérer pouvoir y gagner sa vie car on ne connaît pas l'avenir à tous égards et c'est bien le temps où il peut trouver à se placer. Quand il dit que je lui ai dit de faire crier à la porte de l'église qu'il invitait le monde pour venir à ma boutique, cela est faux. Je lui ai dit seulement de se faire des outils et que s'il trouvait quelque ouvrage à travers cela, d'en faire jusqu'à nouvel ordre.

¹⁵⁴ Nazaire Rochon, son frère, qui a huit ans de moins que lui.

Cela ne voulait pas dire que cela était pour un temps bien long. Comme je vous fais remarquer, on ne connaît pas l'avenir quant à mon sort. Il n'est pas prudent qu'il continue plus longtemps car il peut éprouver de grands dérangements et si vous voulez bien prendre les choses, vous direz comme moi. Pour lors, vos maux ne seront pas augmentés, d'autant qu'ils sont que déjà trop forts, et j'en suis que le plus sensible car cela me touche de bien près.

Vous me demandez des nouvelles de Jérémie ; il est en bonne santé et il n'a pas reçu de sentence mais il ne retardera pas à la recevoir. Toussaint est bien, ainsi que moi, c'est-à-dire pour en prison. La femme de Toussaint est venue. Elle a passé quatre jours avec lui. Elle avait sa petite dernière. Ils se joignent à moi pour vous assurer de nos respects et des compliments à toute la famille.

Votre fils.

E.P. Rochon

Ma chère mère¹⁵⁵,

Je vous prie de venir samedi, avec ma femme¹⁵⁶, nous voir. Vous irez vous-même demander une passe pour vous et votre fille, et qu'il ne tournaille pas avec, afin qu'il ne la reconnaisse pas. Emmenez quelque jeune fils à l'audience pour avoir la passe pour deux. J'ai écrit à ma femme pour qu'elle vienne avec vous. Faites-moi le plaisir de venir et faites comme je vous le dis pour la passe. Il est certain que vous vouliez que ma femme prenne la petite charrette neuve.

E.P. Rochon



Protêt du baron Fratelin

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 2964

Québec, 24 avril 1839

Moi, Jean Bratich Eliovitch de Fratelin, croit de mon devoir respectueusement et en même tems energetiquement de protester contre les procédures qui ont lieu ce soir à mon égard, bâsant ma protestation sur les points suivants :

¹⁵⁵ Marie-Rose Gibault.

¹⁵⁶ Marie-Reine Quenneville, épouse d'Edouard-Pascal Rochon.

1^o Que la procédure sommaire à laquelle on m'assujeti est contraire à tous les règles et procédures des loix écrites et non écrites de la Grande Bretagne.

2^o Étant pret à constater sous serment que je suis et je me regarde comme sujet de sa majesté l'empereur d'autriche et qu'en consequence du traité existant entre la couronne d'Autriche et celle de l'Angleterre les memes droits et immunités sont garantis aux sujets des deux nations dans les differents etats et colonies, cette procédure est contraire à l'esprit de ce traité.

En consequence de quoi j'entre ce protet pour valoir à toutes fins que de droit.

Je declare de plus que la signature au bas du papier marqué A à moi maintenant eshibé est ma propre signature.

J.B. Eliovich

Au verso : Québec, 24 avril 1839, le protêt et reconnaissance portés de l'autre côté ont été faits en notre presence par Mr. le Baron Fratelin et par lui signé.

Félix Fortier¹⁵⁷

J. Mignault

Ulric J.C. Tessier¹⁵⁸



William Berczy¹⁵⁹ à Thomas Leigh Goldie

BAC, RG4, B20, vol. 27 : 12332-12333

¹⁵⁷ Félix Fortier (1813-1890), avocat, né à Québec, fils de François Fortier et de Marie-Madeleine-Béatrice Poulin, épousera (Québec, 24 novembre 1840) Sara-Jane-Amelia Prendergast, fille mineure d'Édouard Prendergast, boucher, et d'Agathe Parent ; cérémonie présidée par Narcisse-Charles Fortier, curé à Saint-Michel de Bellechasse, frère de l'époux. Félix Fortier épousera en secondes noces (Saint-Michel de Bellechasse, 25 février 1878) Marie-Amanda-Caroline Belleau, fille d'Édouard-Séverin Belleau, médecin, et d'Éléonore-Olympe Fortier. Décédé à Saint-Michel de Bellechasse.

¹⁵⁸ Ulric-Joseph Tessier (1817-1892), né Joseph-*Elleric* Tessier, à Québec, fils de Michel Tessier, marchand, et de Marie-Anne Perrault. Avocat en 1839, Sera maire, député et juge. *DPQ*.

¹⁵⁹ William Bent Berczy (1791-1873), né à Londres, a épousé (Montréal, Christ Anglican, 27 septembre 1819) Louise-Amélie Panet, seigneuresse d'Ailleboust, artiste, poétesse et tante du patriote Guillaume Lévesque. Berczy est juge de paix et s'occupe, en 1838-1839, à pourchasser quelques patriotes dont Fuseau-Rocque. *DBC*.

D'Ailleboust [Sainte-Mélanie], 25th April 1839

Sir,

I have the honor to acknowledge the receipt of your letter of the 13th instant ; received only last Sunday, acquainting me that Mr. Leclère had received orders to pay the account of Antoine Peltier, for expenses attending the arrest of Augustin Fuseau¹⁶⁰ ; and by the same mail, I received from Mr. Leclère the money, which I immediately forwarded to Peltier.

In my previous communication relative to Fuseau's arrest, I mentioned that that individual had occasionally been at his house, and I have since been informed that, for some days past, he has returned home, although I have not seen him, as he dares not yet openly to show himself ; but as I make no doubt he will gradually become more emboldened, in the hope his fault will be overlooked, and as I would not feel myself at liberty to allow him to go at large, should he venture to do so, while at the same time it appears to me he has been sufficiently punished from his fears, and the long absence from his family, and the consequent pecuniary injury he has suffered, I would venture to suggest that he might be forgiven for his past conduct, upon his making due submission, as I have no doubt he sufficiently regrets his folly.

There can now be no longer any danger in granting such a boon, as the country is at present perfectly quiet ; nor on the contrary I am convinced it would have the best effect, as the people will justly appreciate any act of grace which may be at present conferred, being sufficiently convinced of the power of Government to punish whom it shall think proper to do so, and as they no longer labour under the strange delusion that every concession was but a sign of fear or of weakness.

Should His Excellency the Governor General approve of my suggestion, and authorize me to act in consequence, I make no doubt that Fuseau will not be wanting in gratitude, after what he has suffered.

I have the honor to be, Sir, your very obedient humble servant.

W^m Berczy



¹⁶⁰ Augustin Fuseau-Rocque (1799-1883), né à Berthierville, fils d'Antoine-Sulpice Fuseau-Rocque et de Geneviève Tellier, a épousé (Sainte-Élisabeth, comté de Joliette, 11 juillet 1826) Louise/Lisette Champoux/St-Pair/St-Père/Semper, fille de Pierre Champoux et de Josephite Bigot. Cultivateur à Sainte-Mélanie, Antoine Fuseau-Rocque aurait fui aux États-Unis en 1838. Voir à son sujet les *Événements de 1837-1838*, en date des 5 et 6 août 1838, N^{os} 1097-1098-1099.

François-Olivier Aubry¹⁶¹ à ses parents
BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 3514

M. Olivier Aubry¹⁶², Inst.
District of Three Rivers
Lower Canada
Baie du Febvre

Amérique, Watertown, 28 avril 1839

Chers père et mère,

C'est avec beaucoup de satisfaction que j'ai à vous annoncer que le gouvernement m'a pardonné le 20 du présent mois, avec onze avec moi, sans avoir passé à la Cour martiale.

Quand j'ai été fait prisonnier, je pensais que j'étais fini pour le monde, mais Dieu ne m'a pas abandonné : plusieurs gentilhommes de Kingston ont présenté une requête au gouvernement à l'égard de notre situation, vu que nous avons beaucoup souffert de nos blessures.

Je suis très bien maintenant. J'aurais beaucoup désiré de pouvoir aller vous voir ; je vous verrai aussitôt que je serai prêt de pouvoir descendre. Je n'ai pas encore eu de nouvelles de Benjamin¹⁶³ depuis que je l'ai laissé ; je désirerais savoir si ma sœur Henriette¹⁶⁴ est mariée. Ainsi je vous prie bien d'avoir courage de vous croire heureux si je suis en liberté.

Rien de particulier pour le présent, excepté de m'écrire au plus tôt qu'il sera possible. Depuis que je suis parti du Bas-Canada, j[*e n*]ai reçu qu'une lettre, qui est la lettre que vous m'avez envoyée à Kingston, datée du 5 mars dernier.

De mes respects à mes frères et sœurs, Robert Rolette et Joseph Chartrain. Et je crois de vous voir en peu de temps.

¹⁶¹ François-Olivier Aubry (1818-), né à Saint-Philippe de La Prairie, fils d'Olivier Aubry, alors marchand, et d'Henriette Douglas.

¹⁶² Olivier Aubry, instituteur, de Baie-du-Febvre, a épousé Henriette Douglas (1802-1891), née à New York, décédée à Saint-Jean-sur-Richelieu à l'âge de 89 ans, veuve d'Olivier Aubry.

¹⁶³ Benjamin-Narcisse Aubry, son frère, né à Trois-Rivières le 14 mai 1821.

¹⁶⁴ Henriette Aubry (1823-1850), née à Baie-du-Febvre, fille d'Olivier Aubry et d'Henriette Douglas, vient d'épouser (Baie-du-Febvre, 9 avril 1839) Joseph Chartrain, cultivateur, horloger, fils de Joseph Chartrain et d'Adélaïde Dorion.

Je suis votre fils.

F. Olivier Aubry



Pétition en faveur de Basile Roy

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 2220

Beauharnois, April 30th 1839

To His Excellency Lieutenant General Sir John Colborne, Governor General of all Her Majesty's Provinces on the continent of North America &c &c &c.

The Petition of Divers Loyal Inhabitants of the District of Montreal. – Respectfully Sheweth :

That they have learned that many of those who have been found guilty of High Treason by the Court Martial now sitting in the City of Montreal are destined to be transported.

That Basile Roy, formerly of the Parish of St. Clement, farmer, who is amongst the number of the condemned, was ever known to be a loyal and peaceable subject and was never suspected to have shared in any of the political intrigues which preceded and occasioned the unhappy disturbances of last autumn, and had previous to that period acquired the esteem of all who knew him.

Wherefore your Petitioners respectfully pray that Your Excellency will graciously deign to commute the sentence pronounced against the said Basile Roy into a temporary imprisonment and thereby save his wife and family from destitution and poverty which would be to them the inevitable consequence of the banishment of the unfortunate prisoner. And your Petitioners in duty bound will ever pray &c &c &c.

B. Labelle, p ^{tre}	Quintal p ^{tre}
M. McDonald, J.P.	Ovide Leblanc C.M.
John Ross, P.M.	J. Surveyer
J. Bryson	Francis Cowan
John Cowan	Denis P. Bogue
Robert Rodger	Henry Bogue
Robert Thom	? ? ?
James Thom	? ? ?

John Cousent
Martin How
John M. Martin
Stephen May
Stephen May

P. Shanks
Martin O'Hara
John Johnson
Narcisse Mallet

Jos Ol. Archambault, p^{tre}



Xavier Malhiot au major Thomas Leigh Goldie

BAC, RG₄, B8o, vol. 2 : 85-86

[Mai 1839]

Monsieur,

Madame Malhiot étant dangereusement malade, je désire envoyer le docteur Prisque Morin consulter le docteur Wfd. Nelson sur son état ; en conséquence, permettez-moi la liberté de vous prier de vouloir bien me procurer un passe-port pour le docteur Morin, ou telle recommandation à le soustraire de toutes difficultés à Saint-Jean, où il a déjà éprouvé un refus, étant allé pour le même objet, en même temps qu'il conduisait madame Nelson et sa famille, qui allait rejoindre son mari.

Il est difficile d'admettre des raisons plausibles, qui pourraient ainsi induire les autorités de Saint-Jean à une conduite aussi étrange.

Permettez-moi de me prévaloir de cette occasion pour vous prier d'agréer l'assurance des profonds respects, avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très h. et obst. serviteur¹⁶⁵.

Xavier Malhiot



¹⁶⁵ Le manuscrit contient la réponse suivante : *granted, 27th May.*

Requête de 19 bourgeois de Montréal à John Colborne

BAC, RG4, A1, vol. 529, p. 28

[Montréal, mai 1839]

À Son Excellence le lieutenant général Sir John Colborne, G.C.B.G.C.H., gouverneur général de toutes les provinces de Sa Majesté sur le continent de l'Amérique septentrionale, capitaine général et gouverneur en chef des provinces du Bas-Canada, du Haut-Canada, &c.

L'humble requête des soussignés, bourgeois, de la cité de Montréal, &c.

Qu'il plaise à Votre Excellence, Nous, les loyaux et fidèles sujets de Sa Majesté, exposons humblement à Votre Excellence que le matériel d'un journal établi en cette ville sous le titre d'*Aurore des Canadas* ayant été saisi il y a près de deux mois par la police et demeurant encore en ce moment sous saisie, une partie importante des citoyens de cette ville et des campagnes, à qui la vente à bas prix de cette feuille donnait d'amples moyens de s'instruire des nouvelles locales et étrangères, se trouve entièrement privée de cette source d'éducation ; que bien que nous ne voulions être ni les prôneurs ni les détracteurs de cette feuille, et que nous admettions que Votre Excellence, dans sa sagesse, a pu trouver dans sa rédaction quelque chose qui dérangeât les plans de Votre Excellence, pour le gouvernement de cette colonie, nous croyons fermement que ni le propriétaire ni les rédacteurs n'ont eu l'intention d'exciter le peuple soit à la sédition, soit à la haine ou au mépris du gouvernement ; que le propriétaire nous assure qu'il désirerait qu'on l'assujettît à la censure ou que, si on lui refusait cette demande, que, dans l'état actuel des choses, il regarderait comme une faveur, il voudrait que l'Exécutif lui indiquât de quels journaux de ce pays ou de l'étranger il lui fût permis de faire des extraits, renonçant à faire une seule remarque éditoriale.

En demandant à Votre Excellence, en faveur du public, que le propriétaire de *L'Aurore* soit remis en possession de sa propriété, nous sollicitons en son nom, Votre Excellence, de le soumettre à la censure ou de lui indiquer, comme susdit, les titres des journaux du pays ou de l'étranger où il pourra faire des extraits. Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier pour Votre Excellence.

Alexis Laframboise
Joseph Vallée
P. Lacombe
D. McDonald
John Lovell
W.S. Hunter

Tho^s Evans
Chs Wilson
John Gibson
J.D. Bernard
H. Seymour
John Brown

Louis Boyer
William Smith
Benoit
M. lefevre

Ls Blanchard
Jean Bruneau
O. Berthelet



Édouard-Pascal Rochon à ses parents

Paul Rochon, 1839, p. 202-204

Prison, 2 mai 1839

Mes chers parents,

C'est avec le plus grand respect que je mets la main à la plume en réponse à la lettre que vous m'avez écrite nous marquant de vos nouvelles. Je suis le plus mortifié d'apprendre le peu d'accord qui existe. Vous savez d'abord ce que je vous ai recommandé à l'égard de ma femme ; je n'ai pas besoin de vous le redire.

Je sais bien qu'il est sensible pour un beau-père ou une belle-mère de souffrir quelquefois quelques paroles impolies, tel que vous me l'avez marqué, mais égard à ma situation et à mon enfant, connaissant le caractère de ma femme, vous êtes certains que vous y gagnerez plus en ne tirant aucune conséquence de ce qu'elle peut dire ou faire, car elle n'en prendra que le plus de hauteur et tout ira plus mal.

Au contraire, quand elle ne vous verra pas faire attention à ce qu'elle pourrait échapper de temps à autre, les choses ne deviendront pas pires qu'elles ne le sont et mon enfant n'en sera que mieux. La seule chose, recommandez au petit de bien écouter sa maman et de ne pas courir, car vous me le direz et lui ferez comprendre que cela me fait de la peine d'apprendre qu'il court tant et que je lui défends d'aller à la rivière, que je lui recommande d'aller à son école, de bien apprendre.

Je vous prie de voir M. Valade afin qu'il le fasse admettre dans le chœur, ou voyez M. Porlier pour qu'il le permette. Je dirai à ma femme qu'elle lui ait un habillement, s'ils n'en ont pas à lui procurer. Quant à ce que vous me marquez de l'affaire de M. Coiteux, vous n'avez rien à craindre du tout. Cela ne vous dérangera en rien, seulement que mon enfant en profitera s'il vous survit, mais il faut espérer que Dieu voudra me faire la grâce de m'en retourner.

Nous avons été aussi surpris que mortifiés de voir que papa n'ait pas pu avoir de passe pour nous voir. Dire qu'il n'est venu qu'une fois nous voir depuis que l'on habite cette malheureuse prison. Il faut qu'il s'y soit mal pris, car s'il eût demandé une passe au nom de Jérémie, qui ne l'a pas vu depuis six mois, et nous, depuis à peu

près trois mois, il en aurait eu une pour le certain. Il faut les tourmenter souvent, mais surtout comme papa qui est estropié, qui ne voyage qu'avec souffrance, et d'autant plus qu'il n'est pas sur les lieux.

Je ne suis pas trop bien, ces jours-ci, mais cependant je suis mieux que ces jours derniers, et j'espère être mieux sous peu. Jérémie et Toussaint vont bien. La raison qui nous rend malades est le peu d'exercice, le grand aléa du monde, l'ennui et l'inquiétude.

Il se fait souvent des nouvelles qui ne nous font pas toujours plaisir, mais ces jours-ci, on voit d'après les papiers que le gouvernement commence à vider les prisons ; tant les prisonniers qui n'ont pas eu de procès que quelques-uns qui ont été condamnés. Il en a été renvoyé huit prisonniers de Québec qui avaient été condamnés en Haut-Canada, dont deux qui étaient pour être exécutés, et ensuite ils avaient eu leur sentence commuée à l'exil, et les voilà qui remontent en Haut-Canada pour être mis en liberté.

Vingt-deux autres, en Haut-Canada, qui, après avoir été condamnés, ont été remis en liberté. On revoit encore cinquante-deux autres du Haut-Canada, ces jours-ci, mis en liberté. Il faut espérer que l'on aura le même bonheur vu que l'on est plusieurs de nous moins coupables que plusieurs d'entre ces gens-là. On prie Dieu tant que l'on peut, on fait la neuvaine du mois de Marie et on espère en sa protection.

La Cour martiale est au moment de finir. Le dernier prisonnier¹⁶⁶ n'a qu'une fois à aller à la Cour et on espère qu'elle va s'occuper de nous, vu que tout est fini, et on attend des nouvelles favorables de l'Angleterre, vu qu'il a été renvoyé tant de prisonniers.

Vous ne m'avez pas parlé de Nazaire, m'informer de ce qu'il fait ou de ce qu'il va faire. Dites-lui toujours qu'il prenne courage. Non plus de Duclos. J'ai appris qu'il avait vendu sa terre mais je n'ai pas pu savoir à qui, ni savoir si celui qui a acheté est en état de bien payer ; et même, il faut qu'il paye ce qui est échu suivant notre contrat d'échange. Je vous prie de nous écrire et de m'informer de cela.

Aussi m'informer de ceux qui sont morts depuis une couple de mois. On n'apprend rien de ce qui se passe dans la paroisse. Quant au chemin de l'île Jésus, si on vous force à payer, dites que vous m'avez payé et moi, ils ne peuvent rien me faire avant que le gouvernement ait décidé sur nous. Qui que ce soit n'ont aucun droit d'action contre ceux qui sont sous sentence.

Il paraît que l'on a demandé à ma femme pour faire des garde-corps¹⁶⁷ vis-à-vis la maison contre Hupé, mais qui que ce soit ne peut nous y contraindre, cela ne m'ap-

¹⁶⁶ Benjamin Mott.

¹⁶⁷ Garde-fous.

partient pas ; c'est au seigneur. Dites-moi si la Bébec Lefort veut encore de la clôture et si ma femme a semé cette place-là ou si on la lui a ôtée. Dites à ma femme qu'elle ne paye rien avant que la décision de mon sort soit faite, ce qui sera sous peu, d'après ce que l'on s'attend.

Jérémie et Toussaint se joignent à moi pour vous souhaiter une bonne santé et nos respects, des compliments à la famille et à ceux qui s'informent de nous en qualité d'amis. Dites au D^r Gigon que je le salue bien et que je le prie de m'écrire, qu'il m'apprenne le qu'en-dira-t-on de nos nobles, sans faire allusion à nos amis, mais bien qu'il m'informe de tout ce qui est à sa connaissance.

Adieu ! mes chers parents, on vous embrasse de tout notre cœur. Écrivez-nous aussi souvent que vous le pouvez et marquez-nous ce qui se passe à votre connaissance, parlez-moi de Fanfan Rochon.

[E.P. Rochon]



Pierre Bruneau¹⁶⁸ à Julie Bruneau, sa sœur

BA_nQ-Q, Fonds Papineau, P 417/7

Madame Papineau
Albany
N.Y.

Saint-Denis, 5 mai 1839

Madame et chère sœur,

Le D^r Morin pard pour allé voir le docteur Nelson et veut bien se charger de la presente. Je me ferait un grand reproche si je ne profite pas de toutes les occasion qui

¹⁶⁸ Pierre Bruneau (1787-1864), baptisé Pierre-Xavier Bruneau à Québec le 12 mars 1787, fils de Pierre Bruneau, marchand, et de Marie-Anne Robitaille. Établi lui-même comme marchand à Chambly puis à Saint-Denis-sur-Richelieu. Frère de Julie Bruneau-Papineau. Il a épousé (Chambly, 28 août 1816) Marie-Josèphe Bédard, fille de Pierre-Stanislas Bédard et de Marie-Josèphe Thibault, de Québec. Parmi un très grand nombre d'invités, Louis-Joseph Papineau, encore célibataire, est présent à Chambly lors de ce mariage, de même que Julie Bruneau, sa future épouse. Pierre Bruneau a eu deux filles, Elmire et Cordélie, qui seront Sœurs. Expert en tables tournantes. Pierre Bruneau décédera à 77 ans et sera inhumé dans l'église de Saint-Denis-sur-Richelieu le 18 juillet 1864.

se presente. Je t'ai decouragé de nen pas trouvé. Je t'ai écrit a l'adresse de M. Cartier par la poste. Je me flatte que tu la reçu. Tu peut croire dans qu'elle empascience nous somme tous de recevoir des tiennes sachant que tu à des nouvelles à nous donné de M. Papineau. Nous ne somme pas moin inquiete de ta santé, et de savoir quand tu te propose de venir en canadas surtout si ton cher Épous nest pas pour venir prochainement. Ah ! que tout trouve le tems long ; on me si fait pas à l'absence. Touts nos affaires paraisse bien tranquille. Il y a bien moin de difficulté à passair dans les États à present.

Le Docteur Nelson à écrit à sa Dame quil avais loué une Maison à Pladbourg et quil lattendoit avec sa famille. Elle doit partir dans quinze jours. Ma^{ll} Anesse [Hennessy] lesse Mad. Nelson. Elle pard pour bérlington. Elle pard jeudi.

Nous avons eut un biau prentems. Nos travaux sont très avancé, il feaut espéré que nous auront un bonne recotte, car il y à bien de la misaire, quand on nertire pas appaine de quois payer les travaux et que l'ont na pas d'autre ressources.

Exavier est venu ici hier, il ma dit que Rosalie ses enfant et a vercheres qu'ils étoite tous bien, que notre chere Maman étoit tout à fait retablie, qu'elle allais à l'église. Madame Mailhotte est un peut mieux, Elle est pourtant sans esperence. Tu auras appris par M. Cartier la mort de son Oncle Jacque.

J'ai point de nouvelle de Montreal. Je me prop[os]e d'y allai la semaine prochaine, la prochaine fois que je tecrirai je tendonrai des nouvelle. Ah ! que Montreal est chengé pour mois.

Nous allons avoir des cours de tourné quatre fois par Année. La premier à Saint-Denis le 22 de ce mois. Cest un nommé *Bocanen* [Buchanan] qui est Juge pour le Distrieth. *Ereode* Doucet à optenu le plasse de greffiers pour le comté de Chambly, sa lui donneras £ 240 a 250 par année. Il feaut qu'il riside a chambly. Ici cest Goderid qui est greffiers. Il y à que deux canadien, un Lorimier et a Bertier cest le jeune Yous fils de M. Ostright qui est marier à mademoiselle Dumoulin, la fille de Pallé Doucet.

Je n'ai pas eut de nouvelles de Maskas de puis ma derniere lettre.

Ma chere femme se joint à moi pour tasser de ses Meleurs à mitiers et se flatte toujours du plaisir de te voir ici bien prochainement. Elmire & cordelie tassure de leurs respects. Elle et nous embrasson la jolie et enteressante petite Azelie et leurs aimable cousins. Si vous savier combien nous parlont souvent de vous ; Elle continus toujours la misique. Cordelie à beaucoup de talan cest domages qu'elle nay pas de Maitre. Il feaut tout esperé du tems. Il y auras peut aitre de jours plus heureux. M^{lle} Nelson se fait un plaisir de leurs montre quelque fois. Le jeune Nelson à fait present à Elmire dun beucahier nottes par lui mame qui à 60 Aers [airs]. Saint-Denis diminus toujours, in attendant de tes nouvelles. Adieu ma chere Sœur. Parlé de nous à M. Papineau dans tes lettre et crois pour la vie ton frere avec consideration.

Pierre Bruneau



John Colborne au marquis de Normanby¹⁶⁹

Le Canadien, 15 mai 1840

[Marquis de Normanby
Downing Street
London]

Hôtel du gouvernement, Montréal, 6 mai 1839

Milord,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de la dépêche de votre seigneurie, en date du 22 mars 1839, accompagnée, pour mon information, d'une pétition de MM. La Fontaine et [Charles-Elzéar] Mondelet, de Montréal, à la Chambre des Communes, contenant des accusations d'un caractère général contre le gouvernement exécutif de cette province, et aussi des accusations d'injustice et d'oppression personnelle envers les prisonniers eux-mêmes.

Il paraît être allégué qu'il avait été donné au gouvernement carte blanche pour exécuter des arrestations arbitraires et injustifiables ; qu'une commission avait été ensuite nommée pour amener les prisonniers à s'incriminer eux-mêmes, et qu'une ordonnance d'indemnité avait fermé à ces prisonniers tout recours en réparation au civil ; que les troupes de Sa Majesté et les volontaires conduits par leurs officiers, avaient commis des dévastations et des excès ; qu'on avait obtenu de certains juges des opinions extra-judiciaires ; que d'autres juges avaient été suspendus ; et que les presses révolutionnaires avaient été saisies et supprimées.

Ces accusations sont combinées avec la dénonciation générale des ordonnances du Conseil spécial, de la déclaration de la loi martiale, et de toute mesure de précaution que les coupables instigateurs et coopérateurs de la révolte récente ont forcé le gouvernement de prendre.

Vers la fin d'octobre et avant l'embarquement du comte de Durham, il était à la connaissance du gouvernement exécutif et de l'inspecteur de la police dans la cité

¹⁶⁹ Constantine Phipps, 1^{er} marquis de Normanby (1797-1863), à Londres, secrétaire d'État à la Guerre et aux Colonies.

de Montréal, que dans cette ville seule plus de 3000 conspirateurs s'étaient liés par des serments secrets et étaient prêts à se soulever à un jour fixe en rébellion ouverte. À mon arrivée à Montréal de bonne heure le 4 novembre, je trouvai que la population de plusieurs comtés, sur la rivière Richelieu, de Châteauguay, de Beauharnois et de Terrebonne, en arrière de la cité, étaient en état d'insurrection déclarée, et qu'on avait déjà commis et commettait le meurtre et divers outrages sur les personnes et les propriétés. Les loyalistes effrayés se réfugièrent des campagnes environnantes dans la ville, et augmentèrent l'alarme et l'excitation qui régnaient dans la société. Il fut immédiatement assemblé un Conseil, la loi martiale fut déclarée, les volontaires furent armés et appelés au service actif, et l'on fit les préparatifs militaires qui pouvaient redonner de la confiance aux timides, et appuyer ceux qui s'étaient spontanément avancés à l'appui de la cause de leur souverain. En même temps l'inspecteur de la police de Montréal reçut des instructions générales, à l'égard de l'étendue et du danger de la conspiration, d'arrêter de suite toute personne qu'on pouvait justement soupçonner d'avoir fomenté la révolte existante, ou d'y être impliquée. Il ne peut guère y avoir lieu à aucune surprise si les magistrats chargés de la police se sont assurés, dans un tel moment, des individus dont les principes notoires, la conduite et le caractère antérieurs les avaient identifiés avec la cause de la désaffection.

Il arriva quelques cas où les formalités légales ne furent pas strictement observées. Dans ces cas, l'urgence et le caractère des gens n'admettaient aucun délai qui leur aurait permis d'échapper. Ces personnes étaient dangereuses par leur influence et leur carrière politique antérieure, et étaient suspectées depuis longtemps ; il suffit de montrer leur identité avec la cause de la révolte, pour justifier leur arrestation et emprisonnement subséquent.

M. La Fontaine est avocat, il était ci-devant membre pour le comté de Terrebonne.

La pièce N^o 1 montrera la part qu'il prit à une assemblée violente qui eut lieu à Sainte-Rose, dans le district, le 11 juin 1837, où il appuya par son exemple et ses exhortations, une série de résolutions révolutionnaires. On ne niera pas ses liaisons intimes et sa correspondance avec les chefs du parti rebelle, en 1837.

Les pièces N^{os} 2 et 3 sont une copie d'une lettre adressée par lui, au commencement de l'année 1837, à J.J. Girouard, de Saint-Benoît, un des meneurs les plus actifs du Grand-Brûlé, accompagnée de pièces justificatives à l'appui de son authenticité.

Par cette lettre, M. La Fontaine assure son correspondant que Viger et Papineau sont prêts à avancer 2000 £ pour armer les paysans de la section nord du district de Montréal (« les bonnets bleus du nord »), où l'influence et le pouvoir de Girouard étaient très grands.

Pendant la révolte de 1837, M. La Fontaine quitta soudainement la province pour l'Europe, d'où il retourna vers le temps où fut émanée la proclamation d'amnistie de lord Durham. Lorsqu'il fut arrêté dans l'occasion en question, les agents de la police étaient en même temps à la recherche de J.J. Girouard, qu'on représentait avoir renouvelé ses intrigues et s'être occupé activement et d'une manière publique, à traverser différentes parties du pays, et qui, le 4 novembre, résidait à la maison de M. La Fontaine, à Montréal.

M. Mondelet est aussi avocat.

En 1837, il s'était avec ostentation enrôlé dans les rangs des « Fils de la Liberté » ; il fut président du comité central ; et plus précisément il s'était mis en évidence par le langage inflammatoire et séditieux qu'il employa en défendant les prisonniers accusés du meurtre du malheureux Chartrand. Ce discours (dont un rapport est ci-annexé, N° 4) était calculé pour augmenter l'excitation révolutionnaire qui continuait à exister et à produire les outrages d'un caractère atroce qui arrivèrent dans une partie de ce district.

L'imputation lancée contre la commission d'enquête n'est appuyée que de l'assertion des pétitionnaires. Après la suppression de la révolte, il fut nommé une commission, composée de quatre avocats de Montréal, messieurs d'une position et d'un caractère élevés, pour s'enquérir des cas de près de 800 prisonniers, confinés dans la prison de ce district, dont la plupart avaient été pris les armes à la main. L'objet de cette commission était de s'enquérir des cas individuels, de faire rapport sur leur criminalité respective et relative, et de hâter, autant que le permettrait la sûreté publique, l'élargissement de ceux en faveur de qui on pouvait faire valoir avec raison quelques circonstances palliatives. Dans la routine de ses investigations, MM. Mondelet et La Fontaine parurent devant elle, et leur conduite en cette occasion est exposée dans le rapport des commissaires.

L'Ordonnance d'indemnité dont on a fait un sujet de grief est un acte que le Conseil spécial a jugé nécessaire pour la protection des officiers du gouvernement, et des individus qu'on a requis d'aider le gouvernement à assurer la tranquillité de la province, et ne demande aucune défense de ma part.

Il ne sera pas plus besoin que je m'occupe de la dénonciation générale des ordonnances de la législature – de la déclaration de la loi martiale – dont les objets, les intentions et la nécessité ont déjà été expliqués dans différentes dépêches sur ce sujet à lord Glenelg, et qui doivent être évidents et intelligibles à tous, si ce n'est à ceux dont elles étaient destinées à punir ou contrôler les complots.

Les accusations portées par les pétitionnaires contre les troupes de Sa Majesté « conduites », comme il a été dit, « par leurs officiers supérieurs », sont des accusations folles et sans principe, impliquées plutôt qu'imputées, mais qui en même temps demandent une investigation sérieuse et complète.

Les résultats de l'insurrection récente ont été déplorables dans tous les cas. Quelques parties de ce district ont souffert plus sévèrement que d'autres ; mais dans tous les cas la méchanceté et la misère, la spoliation et la destruction doivent être attribuées à ceux qui ont évoqué l'insurrection et amené la révolte. Les pétitionnaires, lorsqu'ils firent mettre cet exposé devant la Chambre des Communes, ignoraient-ils les atrocités, les meurtres, le pillage et les outrages personnels commis entre le 3 et le 9 novembre dernier, contre les sujets loyaux de Sa Majesté, nullement préparés à se défendre, et au secours desquels les troupes de Sa Majesté n'étaient pas encore allées ? Ignoraient-ils que dans le voisinage immédiat de Napierville seul, 75 familles loyales furent obligées de fuir dans les bois, laissant leurs propriétés au pillage des forces rebelles alors concentrées en ce village ? Ignoraient-ils que dans l'intervalle entre ces jours, entre 4000 et 5000 hommes, ne connaissant aucune discipline ni restrainte, sans provisions d'aucune sorte, s'étaient rassemblés dans le village de Napierville, contenant environ 80 maisons, qu'ils avaient chassé les habitants pour se loger ; et que dans la recherche des aliments nécessaires, dans cette période de désordre effréné, ils avaient pillé amis et ennemis sans distinction ?

J'ai à informer votre seigneurie que lorsque les troupes entrèrent dans Napierville, le 10 novembre, elles trouvèrent la prison de ce village remplie de malheureux que les rebelles avaient emprisonnés ; elles trouvèrent toutes les maisons sur la ligne de leur marche abandonnées et vides d'effets, qui avaient été ou enlevés par les occupants de ces maisons, ou pillés par les rebelles qui fuyaient.

Presque simultanément avec la marche des troupes hors de leurs cantonnements, des incendies se déclarèrent dans le village ; et s'il fut subséquemment détruit des maisons dans différentes parties du pays environnant, il est plus naturel et plus juste d'attribuer ces actes à l'exaspération et à la vengeance de ceux qui avaient si récemment et tant souffert, qu'aux troupes dont la destruction de ces maisons devait nécessairement restreindre les cantonnements par la suite.

Je puis assurer votre seigneurie qu'à l'exception de quelques bâtiments qui avaient été employés comme dépôts d'armes, et qui furent bien convenablement brûlés par l'ordre de Sir James McDonnell, on ne peut rien imputer de semblable aux troupes de Sa Majesté.

Dans la marche subséquente de cet officier à travers les comtés situés sur le Richelieu, dans la recherche d'armes et de munitions, à une méprise partielle à l'égard des instructions, les troupes subsistèrent au moyen d'une réquisition modifiée sur les habitants.

Information de cette occurrence étant parvenue au quartier général, le commissaire général reçut instruction de payer les provisions qui avaient été fournies aux troupes sous ces circonstances.

Les incluses ci-jointes, N^o 6 et N^o 7, feront voir avec quelle exactitude ces instructions ont été suivies ; et lorsque j'apprendrai à votre seigneurie qu'un des principaux de ceux qui réclamèrent et reçurent indemnité, était un homme remarquable pour sa désaffection, votre seigneurie ne doutera pas que d'autres, si la chose fût arrivée, n'auraient pas hésité à suivre son exemple.

Cependant une accusation d'un caractère plus grave a été portée par les pétitionnaires contre les troupes de Sa Majesté. Les pièces que j'ai transmises au commandant général en chef expliqueront à votre seigneurie la nature exacte de ces accusations : elles feront voir qu'il a été institué une investigation immédiate et soignée ; qu'il fut promptement expédié du quartier général un officier qui trouva que ses investigations sur ces cas avaient été anticipées par l'intervention active des officiers commandant sur les lieux. Elles feront voir qu'il fut donné aux parties lésées, et cela de la manière la plus publique, tout l'encouragement et toutes les facilités d'identifier l'accusé. Que dans un ou deux cas les parties négligèrent de se rendre au temps et au lieu fixés pour l'investigation ; que dans un cas elles manquèrent complètement dans leur preuve ; que dans le seul cas clairement établi (le cas de Sainte-Marie-Monnoir) la partie lésée fut généralement reconnue pour une personne d'un caractère dissipé et abandonné.

Il est sans doute vivement à regretter que même une seule occurrence de cette nature ait donné lieu à une imputation aussi générale et aussi gratuite que celle impliquée dans le langage des pétitionnaires. Cependant la nature harassante du service, la difficulté d'obtenir des cantonnements suffisants et la confusion en résultant, et la nécessité de détacher les soldats dans de petits villages, et leur séparation inévitable de leurs officiers, dans certains cas, expliqueront la cause d'aucune irrégularité passagère. Les pièces ci-jointes (N^{os} 8, 9 et 10) prouveront d'une manière satisfaisante, par les ordres qui ont été émanés et les précautions qui ont été prises, les efforts constants de chaque officier commandant pour maintenir la plus stricte discipline, et un respect scrupuleux pour la propriété privée. Et je suis heureux d'ajouter que, dans des circonstances très difficiles, aux exceptions près mentionnées ci-dessus, ces efforts ont réussi.

Avant la fin de novembre, les habitants qui avaient été chassés de leurs maisons par les rebelles ou qui, ayant été forcés par les chefs de prendre les armes, avaient subséquemment pris la fuite par la crainte des conséquences, retournèrent dans leurs paroisses respectives.

La tranquillité et l'ordre ont été rétablis partout, excepté sur la frontière ; et j'ai tout lieu de savoir que la présence des troupes dans les comtés troublés est vue par tous les partis comme une protection contre les effets de leurs dissensions mutuelles.

Il me reste à offrir quelques remarques sur le cas de l'Honorable Denis-Benjamin Viger, écr., qui fut arrêté en novembre dernier, sur suspicion de haute trahison, et qui (depuis que de telles conditions lui ont été offertes) a obstinément rejeté les conditions sur lesquelles j'ai cru nécessaire d'insister avant son élargissement.

Cet individu a pris une part si active, et en même temps si saillante, dans les troubles croissants de cette province, que je n'ai pas besoin de faire plus que de rapporter les incidents récents qui paraissent établir sa participation dans le plan de la dernière révolte, et justifier son emprisonnement.

L'intelligence, l'activité et l'influence de M. Viger sont bien connues. Sa fortune et ses talents ont été depuis plusieurs années employés à propager les semences de la désaffection par la voie de *La Minerve*, journal éminemment séditieux, en langue française, publié dans une maison appartenant à M. Viger, imprimé par une presse et avec des caractères qui lui appartenaient en partie, et qui était alimenté par les productions de sa plume.

Lors de la fuite de l'éditeur et de la suppression de ce journal, pendant la révolte de 1837, la presse et les caractères de *La Minerve* furent achetés à l'encan public par M. Viger et au retour de la tranquillité dans la province, deux journaux français, la *Quotidienne* et le *Temps*, et une publication anglaise, qui n'eut qu'une courte existence, nommée l'*Express*, parurent presque simultanément, pour détruire les espérances de la société. Il suffira de remarquer que les articles marqués dans les exemplaires de ces journaux qui furent transmis au procureur général par la commission d'enquête, établissent la sédition et l'hostilité au gouvernement qu'ils étaient destinés à disséminer et inspirer. Les dépositions ci-jointes établiront en même temps que tous ces journaux furent publiés dans une maison appartenant à M. Viger, avec une presse et des caractères à lui exclusivement, et édités par une personne qui s'est sub-séquemment soustraite à la justice. Il est incontestable que les fonds de M. Viger ont été employés à soutenir ces journaux ; sa participation dans leurs desseins coupables et séditieux est prouvée par des extraits et des épreuves des deux journaux français, corrigés de sa propre main, lesquels forment aussi partie des preuves écrites en possession du procureur général de Sa Majesté en cette province, tandis qu'il est en outre établi sous serment que M. Viger a été vu sur le marché public, recommandant la lecture de ces fausses et inflammatoires publications à ses crédules et susceptibles compatriotes.

M. Viger, en conformité de la recommandation des commissaires, dont le rapport est ci-annexé, a eu l'offre de sa liberté en donnant à Sa Majesté un cautionnement suffisant de sa bonne conduite à l'avenir. Il a refusé de remplir cette condition.

J. Colborne



Édouard-Élisée Malhiot à Ludger Duvernay

BAnQ-VM, Fonds Ludger Duvernay, P68o, N° 299

St. Albans, 14 mai 1839

Citoyen,

Par votre faveur du 9, j'apprends que vous êtes arrivé avec votre bagage à Burlington et que vous allez bientôt vous mettre à l'œuvre, vous allez bientôt travailler pour la cause sacrée de la liberté, cause que vous défendez depuis nombre d'années et qui vous a déjà causé tant de troubles, cause pour laquelle vous avez sacrifié votre jeunesse, votre bien-être et celui de votre famille, cause qui vous a déjà coûté des emprisonnements, l'exil et le bannissement de votre pays. Enfin, cause pour laquelle vous vous êtes complètement ruiné.

Cette persévérance de votre part à servir la cause de la liberté, d'après les pertes que vous avez déjà souffertes pour la défense de cette cause, et les traitements que vous avez reçus, vous est un témoignage des plus honorables et que personne ne peut vous refuser.

Vous me parlez de la terreur panique dont sont saisis nos amis en Canada. Je vous dirai que je m'en suis aperçu depuis longtemps. Ouimet, un de mes bons amis et qui, entre nous, m'a poussé dans l'association des Fils de la Liberté, combien de fois lui ai-je dit : Ouimet, nous allons trop vite, les discours qui se prononcent aux sections sont trop révolutionnaires, nous serons arrêtés ; il me répondait : « Ne crains rien, Malhiot ». Eh bien je lui ai écrit voilà quelque temps. Pas de réponse. Pelletier, mon patron, je lui ai écrit voilà quelques semaines, le priant de m'envoyer quelques louis qu'il me doit, lui donnant un état de ma malheureuse position. Point de réponse. Enfin, j'en suis venu à cette conclusion que pour des secours du Canada nous ne devons pas espérer, et ceux qui nous doivent profiteront de notre exil pour nous pas payer. Nous sommes abandonnés par nos propres compatriotes en état de nous aider ; ils nous quitteraient volontiers mourir de faim, plutôt que de venir à notre secours. Nous sommes abandonnés au milieu d'un peuple étranger et aussi ingrat que nos compatriotes. Ainsi voilà notre trop triste situation.

Je vous assure que je ne regrette pas m'être engagé et de m'être sacrifié pour la cause de la liberté ; mais que je me suis engagé dans cette cause, je pensais que nous serions soutenus avec plus de zèle que nous l'avons été. Je suis convaincu qu'il n'y avait ni patriotisme ni désir d'obtenir l'indépendance du pays chez une bonne partie de ceux qui prêchaient la révolution ; ils criaient bien haut : Les droits du

peuple doivent triompher et nous sommes prêts de nous sacrifier pour cette fin ! Les mots n'étaient que sur le bout des lèvres, et dans le cœur on s'occupait fort peu du peuple, on prêchait ainsi que pour se faire une popularité ou par intérêt personnel. Ceux qui étaient de bonne foi s'en sont trouvés les dupes. Tandis que la grande partie de ces bavards sont tranquilles en Canada, nous manquons de pain chez l'étranger, ils n'osent pas nous envoyer une croûte, peur de se compromettre.

Vous êtes à Burlington sans moyens pour commencer la publication de votre journal. Je ne doute nullement que vous soyez épuisé de moyens. Depuis 18 mois que vous êtes dans l'exil et que vous avez fait depuis ce temps, en plus de vos dépenses, des déboursés assez considérables pour la cause. Je suis fâché, je vous l'assure, de ne pouvoir y remédier. Je sens bien que ce serait le bon temps de vous payer le montant d'un compte si légitimement dû, mais je suis absolument dans l'impossibilité de le faire. Je suis sans une piastre, endetté pour plus de 25 £, presque sans hardes, et qui plus est, sans de grandes espérances de recevoir beaucoup de fonds.

Lorsque je quittai Montréal, en 1837, j'avais eu dans cette année recevoir à ma famille pour un montant assez considérable, afin de m'aider à finir deux maisons à Montréal ; elles étaient, lorsque je partis, finies et me donnaient 8-5-0 £ par mois de loyer. En mai 1838, me trouvant en besoin d'argent, par suite des dommages causés par mon exil, je vendis les deux maisons. La personne qui les acheta ne paya rien comptant ; l'automne dernier, il me paya quelque chose et depuis il n'a rien donné, quoiqu'un montant assez considérable soit dû. Il se laisse maintenant poursuivre, de sorte que je ne puis espérer de recevoir de ce côté-là pour le moment. Ma famille n'est pas en état de faire pour le moment de grands sacrifices pour moi, attendu que je l'avais épuisée pour m'aider à bâtir mes maisons en 1838 et aussi pour me soutenir à Montréal. J'attends à la fin de ce mois mes deux frères : peut-être m'apporteront-ils quelques moyens, mais je suis d'avance convaincu que ces moyens seront insuffisants même pour me tirer de là et me permettre de quitter cette maudite frontière. Ainsi je ne puis vous donner d'espérance que vous serez payé sous peu.

Messire Chartier a passé la soirée avec moi hier, il a fait son acte de contrition, il reconnaît que le D^r Côté n'agit que pour servir sa haine et son ambition ; il reconnaît la justice de votre conduite, en refusant de procéder avec Côté il confesse nous avoir maltraités. Il refuse de faire partie d'aucune organisation où sera Côté, il le méprise du plus souverain mépris &c &c. Je vous assure qu'il m'en a fait de la peine, hier au soir. Depuis notre assemblée du 18 mars, je ne lui avais pas dit un mot de Côté, ainsi qu'à aucune autre personne, excepté à vous et à une couple d'autres. Hier au soir, il est venu et m'a rendu justice. Il paraissait surpris de ce que je ne l'avais pas informé de beaucoup de choses sur le compte de Côté. Je lui dis que j'aimais à laisser le temps juger les choses. Il croit que sa rupture avec Côté in-

dispose Nelson contre lui. Il ne reste donc plus que le D^r Nelson qui défend à corps perdu Côté, c'est dommage, cela lui fait tort et Nelson est un brave homme : il croit, en prenant la défense de Côté, faire un acte de justice, il pense que Côté est maltraité.

M. Charles Drolet est ici ; comme vous devez le penser, le D^r Nelson et Côté l'ont un peu préjugé contre nous. Dimanche soir, il est venu ici et me parla de manière à me donner à entendre qu'il fallait s'unir avec le D^r Côté. Je lui dis que pour moi, je n'en voulais nullement au D^r C., que je lui pardonnais de bon cœur les injures qu'il s'efforçait journellement de jeter sur mon compte, mais que mon parti était pris ! M. Drolet partit sur cette entrevue sans me demander quel était ce parti.

Le D^r Nelson a quelques plans en tête. Il me le donna à entendre, la semaine dernière. Je n'ai pas voulu faire naître que je désirais de les savoir, attendu que je ne suis pas décidé de faire partie d'aucune organisation avec le D^r Nelson à moins qu'il rompe avec le D^r Côté. Tous les jours, je vois la nécessité de cacher nos plans au D^r Côté. Ce n'est pas par haine contre lui, mais pour l'intérêt de la cause.

Quant à ce que vous me dites qu'un de vos amis vous a donné à entendre qu'il pourrait peut-être faire entrer à l'École militaire de West Point un jeune Canadien, je vais voir à ce sujet Consigny. Quant à moi, je n'y pense pas, pour plusieurs raisons : la 1^{re} c'est que mon éducation ne le permet pas ; 2^e que jamais je pourrais me décider de servir dans l'armée américaine ; 3^e que j'espère encore servir mon pays et ne pourrais m'engager dans une armée qui probablement travaillera à entraver les plans des patriotes.

Mes amitiés aux amis. J'ai l'honneur d'être votre ami.

E.E. Malhiot



[Emily Bathe]

North American, 29 mai et 5 juin 1839

St. Albans, 17th May, 1839

For the *North American*

Veronique Jeanne

by Mrs. _____

The British, consisting of 4000 foot, a few mounted men, and a brigade of heavy and light artillery marched against St. Eustache, where they arrived on the morning of the 14th Dec. 1837. They placed a battery of heavy calibre on the east bank of the river, with the intention of beating down the stone buildings opposite ; and by means of their *long shots* to escape the repetition of the reception they had to endure at St. Denis, having there learned that the small arms of the Canadians *at close quarters*, were exceedingly pernicious to Royalty. From the battery many of the shots fell short, and spent themselves on the ice near the shore, where the church stood, and against which they were directed. These balls, Veronique Jeanne an aged woman was fearlessly engaged in picking up and carrying to the Patriots, in whose ranks were her husband, aged 67, and her two sons. The old man and her two sons were soon numbered among the slain ; but Veronique persisted both by example and exhortation, to encourage her countrymen to conquer or perish in the sacred cause of LIBERTY.

No wailful cry, no fearful shriek
Burst from the lips of Veronique !
Calmly she gax'd upon the dead,
And a new vigour filled her frame :
She wept not for these spirits fled,
She breath'd not once each cherish'd name ;
She mark'd each ball that fury sent,
And when its mighty force was spent,
The deadly pondrous mass she caught
In her strong hands, and swiftly sought
The few, the noble suff'ring few,
To God and to their Country true ;

Who void of arms, of art's dread power,
 Fought bravely in their dying hour ;
 To these the trifling aid she gave,
 To these the injur'd suff'ring brave.
 Erect she stood amid the fight,
 Her dark eyes flashing forth their light,
 Nor heeded she the balls that sped,
 Like arrows round her aged head,
 In accents firm, in accents loud
 Thus spake she to the batt'ling crowd :
 I have no tears, no grief to cast away,
 No sorrow thrills me, and I know no fear,
 All other feelings of my heart give way
 To one deep Vengeance concentrated there.
 What, though my hearth be desolate,
 And widow'd I may be,
 Tis sweet to think I shall have lost
 My all for LIBERTY !
 I've said it, – yes, and I shall live to see
 The day when this, my country, will be free ;
 When despot Monarchs will no more have pow'r
 To slay our Children, and our wealth devour ;
 To lay our fair lands waste, and send a horde
 Of foreign hirelings with destroying sword ; –
 To fire our holy temples, and pollute
 Our shrieking maidens at the altar's foot ;
 Our bleeding husbands ruthlessly to goad,
 Their tott'ring limbs with heavy chains to load ;
 To sack our dwellings, and with brutal joy
 The peaceful, unarm'd habitants destroy ;
 To try with infamy their names to brand.
 And homeless drive them to the stranger land !
 To wrest each right that God and nature gave ;
 To charge the noble freeman to the slave ;
 To scoff at our brave children of the soil ;
 And boast of crimes that make the heart recoil ;
 To call them rebels, traitors to the cause
 Of Virtue, and to Royal England's laws :
 But still be traitors, if trait'rous it be,

To pant, to thirst for Sacred LIBERTY !
To sue, to humbly sue for Equal Right,
And when denied, to try to crush the might
Of a curs'd faction, whose tyrannous sway
Drives Freedom, Justice, from the land away ;
That scorns you, loathes you, galls you with its chains,
Because the blood of France flows in your veins.
Despair ye not, the time is near at hand
When ye as Judges, they as judged shall stand ;
When foul Corruption hence must wend its way
And seek another home, another prey ;
When from your grievous yoke, releas'd you'll be ;
And your lov'd Country prosperous and FREE !



Louis-Antoine Dessaulles à Amédée Papineau

MMC, *Fonds Dessaulles*

Saint-Hyacinthe, 19 mai 1839

Mon cher Amédée,

Nous avons reçu ta dernière lettre, datée du 5, hier et elle nous a fait plaisir et, en même temps, donné un peu d'inquiétude par rapport à ma tante, malgré ta recommandation de n'en pas avoir. J'étais absent, étant allé faire un voyage dans diverses parties du pays pour voir des moulins à moudre et écaler l'avoine, car nous allons en faire un ici.

Nous avons eu un bien grand plaisir à lire la lettre de ma tante et les extraits qu'elle nous a donnés de celles de mon oncle. Il a eu une belle réception. Dernièrement, un des plus enragés loyaux de Montréal disait à quelqu'un qui lui détaillait la réception faite à mon oncle : « Eh bien ! après tout, on ne parle pas de corde partout comme ici ; mais je ne m'attendais pas à cela. »

À propos, puisque j'y pense, j'avais oublié de te rapporter, dans ma dernière lettre, la réponse qu'avait faite Sir John Colborne à M^{me} Dumouchelle, qui lui demandait la permission d'aller reprendre chez différents individus des effets qu'ils lui avaient volés. Note bien que peu de temps auparavant une ordonnance était sortie à l'effet d'autoriser ceux qui avaient été pillés à reprendre leurs effets partout où ils les trouveraient, et qui défendait, sous peine d'amende, de les refuser. Eh bien Sir John,

ayant entendu nommer ceux chez qui étaient les effets, dit à M^{me} Dumouchelle : « Mais, Madame, il est impossible de vous accorder une telle permission : les personnes que vous nommez sont de loyaux sujets de Sa Majesté et qui ont toujours bien servi le gouvernement ; ce serait les exposer à la honte que de permettre une telle chose : ils passeraient pour des coquins. » Je ne fais pas de commentaires, personne n'en pourrait dire assez. C'est au point que des personnes refusent de le croire par cette raison-ci qu'il est impossible qu'un homme dans la position de Sir John puisse être aussi infâme et aussi démoralisé.

Nous n'avons jusqu'à présent rien d'extraordinaire en politique. Le Conseil spécial a fait beaucoup de mal et en fera jusqu'à ce qu'il soit aboli. Les Tories eux-mêmes voient la bétise qu'ils ont faite : ils ont cru nous punir bien fort en nous ôtant la constitution, et ils se sont punis eux-mêmes, car ils ne sont pas plus représentés que nous, et ils sont autant que nous soumis à un gouvernement qui n'a pour règle que l'arbitraire. Ils sont mécontents du Conseil et commencent à dire que, s'il continue comme il a commencé, il sera un sujet de risée générale et méritée. Le père Neilson dans sa vieille Mégère dit : « Le Conseil spécial a-t-il été oisif ? Non. A-t-il été utile ? C'est autre chose ». Il dit ailleurs que la facilité avec laquelle on pouvait faire passer des lois a été cause que des gens ont proposé des lois auxquelles ils n'auraient jamais osé penser, s'ils avaient eu affaire à des gens moins faciles ; il aurait pu dire moins ineptes et moins méchants.

Tu parles de guerre dans ta dernière lettre : elle me paraît moins imminente que jamais. Je ne m'y attends pas du tout. Les gouvernements ont toujours des portes pour sortir d'embarras. Les ministres craignent de perdre leurs places, sont dans une position critique et ont tout à redouter de l'effervescence qui se manifeste partout en Angleterre. On répond à cela que la guerre réunira tous les partis, qu'ils soutiendront l'honneur national. C'est une chimère, ils ne soutiendront l'honneur national que dans le cas où cela sera de leur intérêt. S'ils y perdent, ils l'enverront se promener. Les États-Unis, tout de même. Néanmoins, si quelqu'un cède, ce sera plutôt l'Angleterre que les États : c'est même l'opinion générale à Montréal. Le *Transcript* disait, l'autre jour, que la guerre ne se faisait plus maintenant comme du temps de Louis XIV, qu'on ne pensait pas tant à l'honneur qu'au profit et que c'était purement une affaire de *pounds, shillings and pence* ; et il aurait pu dire, d'ailleurs : où le gouvernement anglais prendrait-il son honneur ? il l'a depuis si longtemps dépensé contre Bonaparte, contre l'Irlande, contre le Canada, qu'il aurait beau fouiller ses bureaux, il n'en trouverait plus un grain.

La réponse de mon oncle au Rapport de lord Durham doit être sortie à présent ; en aurons-nous des exemplaires ? Comme mon oncle vous en enverra, pensez à nous. Il s'en répandrait, tu peux croire, une immense quantité dans le pays, car tout le monde désire le voir, amis et ennemis. Je voudrais souscrire au *National* ou à

quelque autre papier qui professe les mêmes opinions ; mon oncle pourrait choisir mieux que personne celui des papiers de Paris qui nous serait le plus intéressant ; ainsi, demande-lui s'il voudrait bien avoir la bonté de m'en envoyer un à son choix et de vouloir bien aussi envoyer tous les N^{os} depuis le 1^{er} janvier 1839. Je voudrais aussi avoir quelque papier hebdomadaire ou mensuel, partie littéraire et partie scientifique, et qui puisse convenir à ma sœur en même temps qu'à moi. Je crois que quelque publication dans le genre du *Magasin pittoresque* serait ce qui conviendrait le mieux. Au reste, si mon oncle veut bien avoir la bonté de me rendre ce service, il choisira selon ce qu'il croira plus avantageux, je ne demande rien particulièrement. Pour l'argent, j'envoie ci-inclus dix piastres que vous garderez ; ça sera toujours payé.

Pour ton fusil, je l'ai tenu caché jusqu'à présent, mais je vais voir à le vendre. Je t'en enverrai l'argent, je crois que ça sera bientôt, car il se vendra assez facilement.

La santé de nos vieux parents est mauvaise. Ma tante Truteau est bien malade ; ma tante Séraphin était attaquée, la semaine dernière, d'un gros rhume, mon oncle Séraphin est passablement bien ; ma tante Cavalier est de plus en plus vieille. Chez M. Donegani sont passablement bien. M^{me} Plamondon engraisse toujours.

Je pars jeudi prochain pour Montréal. Je m'informerai une seconde fois pourquoi vous n'avez pas reçu votre lettre de change. J'ai déjà écrit deux fois à M. Cherrier. J'ai vu, à mon dernier voyage, Joseph Truteau, et rien ne s'est fait encore. Je vais les voir et les presser. Il est singulier qu'ils n'y prennent pas plus d'intérêt.

Respects, amitiés à ma tante, Lactance, la famille Porter et tous nos amis. Embrasse Azélie pour son cousin Louis, qui aurait bien du plaisir à la voir. Ézilda et Gustave sont bien, on leur a répété toutes vos recommandations. J'espère qu'ils les suivront.

Ton cousin.

L.A. Dessaulles



Montréal, 24 mai 1839

Mon cher ami,

En recevant, il y a huit jours, sous l'enveloppe de M. Serafino, votre dernière lettre, je m'attendais vraiment à ce que vous m'envoyassiez à tous les diables, car comment justifier un si long silence de ma part envers vous, mon cher Duvernay, qui aviez tant de droits aux services que dans votre position vous aviez lieu d'attendre de moi ? En me décidant enfin à vous écrire, je ne chercherai pas d'excuse, car où diable en trouverais-je ? Je vous prierai seulement de n'attribuer mon silence ni à l'indifférence, ni à la *terreur panique*, ni à tout autre motif dont vous puissiez vraiment me faire un crime. C'est la paresse, une profonde apathie qui m'a travaillé depuis deux ou trois mois, et dont je sens enfin la nécessité de sortir. Me pardonneriez-vous ? Il y a bien aussi mon mariage¹⁷¹, les embarras que j'ai eus à me procurer un emploi, ne faisant presque rien depuis longtemps à Chambly ; mais trêve sur tout cela, car je tombe dans les excuses.

Revenons à nos affaires. Il est bien certain que j'ai entre les mains trois ou quatre lettres de vous qui sont restées sans réponse, excepté celle de N. York, du 22 octobre dernier ; vous trouverez ci-joint la réponse que j'avais adressée à Ouimet, qui avait à sa portée plus d'occasions que moi de vous la faire parvenir ; grand donc a été mon étonnement quand, à mon arrivée à Montréal, près de six semaines après, Ouimet m'a montré la susdite lettre hermétiquement fermée dans un coffre. Elle était, selon lui, de nature à me compromettre, et savez-vous pourquoi ? Parce que je vous y parle du baron *Cuvier*, qu'il a pris pour le baron Fratelin que je n'ai, bien entendu, ni vu, ni connu. Et voilà comment cette lettre ne vous est point parvenue.

Vous avouerez que s'il y a *terreur panique*, cela ne vient point de moi qui comprends parfaitement qu'une lettre purement d'affaires, comme toutes celles que je vous ai écrites, ne peut compromettre qui que ce soit.

J'aurais désiré, mon cher Duvernay, que la dernière campagne que j'ai faite pour vous ait été plus fructueuse. Toutefois je crois avoir à peu près fait pour le mieux. Vers le milieu d'octobre dernier, j'avais terminé mes courses dans la rivière Cham-

¹⁷⁰ François Amiot, né en France, a épousé Joséphine Frémont, veuve de Patrick Buckley, mère de deux enfants « qui seront entretenus par les deux époux. » Joséphine Frémont est fille de Charles Frémont et de Charlotte Voyer.

¹⁷¹ Le mariage de François Amiot avec Joséphine Frémont a eu lieu à Chambly le 6 janvier 1839.

bly ; j'étais resté à Chambly pour des affaires particulières pendant une huitaine de jours, et je me proposais de me rendre à Châteauguay et dans les environs, lorsque les pluies et plus tard les troubles m'ont rendu ce voyage tout à fait impossible. Je m'étais alors borné à recueillir dans Chambly les sommes qui vous sont dues et sur lesquelles vous pouviez compter. M. Mignault m'avait promis le montant de son compte et celui du collège. Un voyage qu'il a fait aux États, sans que j'aie pu le voir auparavant, lui a enlevé les fonds qu'il vous destinait, et cette affaire en est restée là.

M^{me} de Salaberry aurait payé ; mais elle ne trouvait pas ses reçus et d'ailleurs toutes les fois que j'ai été chez elle pour cet objet, Salaberry n'y était pas. Il y a aussi un capitaine Breux qui m'a fait faire bien des démarches. Vous n'en aurez pas grand-chose : il est à peu près ruiné. Il y a aussi un misérable McCutcheon qui n'a pas paru croire que j'étais autorisé à recevoir votre argent ; il lui fallait des *reçus imprimés*. Il vous niait d'ailleurs le droit de faire recouvrer vos créances &c. Quant à M. de Rouville, son notaire Coursoles m'a dit qu'il était inutile de lui parler de votre affaire ; qu'il persistait à dire qu'il vous avait envoyé vos 28 piastres.

Je regrette autant que vous d'avoir confié les 20 piastres en question à ce misérable Caisse¹⁷² ; mais devais-je m'attendre à une pareille escroquerie ! Je ne connaissais de lui rien qui pût me le faire soupçonner ; il était arrivé dans le mois de septembre dernier à Chambly par le *steamboat* du capitaine Côté, venant, disait-il, de la Rivière du Loup [Louiseville] où il était voisin de M^{me} Duvernay ; il m'expose les besoins où elle s'était trouvée. Il dit qu'il s'en retourne par le même *steamboat* jusqu'à Sorel et, de là, à la Rivière du Loup ; moi, je profite de cette occasion plutôt que de la poste que vous m'aviez dit d'éviter le plus possible. Le gredin est à Montréal où il bat le pavé. Je n'ai pas pu le rencontrer depuis trois mois. Je lui ai dit ce que je pensais de son atroce procédé ; il m'a promis de rembourser l'argent sous quinze jours et je ne l'ai pas revu. Que veux-je faire avec lui ?

Maintenant, mon cher Duvernay, j'arrive à ma reddition de compte : je vous envoie ci-inclus l'exacte copie des listes que vous m'avez remises à Rouses Point, avec les observations sur des individus qui ont ou n'ont pas payé, du moins sur ceux que j'ai vus ; si je ne vous envoie pas les originaux qui sont d'ailleurs en état de vétusté

¹⁷² Il s'agit de Pierre-Louis Caisse, qui enseignait au jeune fils de Duvernay, à Louiseville, pourtant connu des Duvernay pour être un escroc. « Harnois nous écrit qu'Amiot lui a dit qu'il nous a envoyé 20 piastres par P. Caisse qui a été à Chambly. M. Caisse est revenu par ici et ne nous a rien remis, ni parlé de rien. Il est maintenant parti de la Rivière-du-Loup. » Marguerite Harnois à Ludger Duvernay, 1^{er} novembre 1838. BAnQ-VM, P345/15 ; P1/B,01. En outre, dès 1836, Louis Baribeau et Étienne Mayrand, juge de paix, de Louiseville, avaient déjà condamné la conduite de l'instituteur Caisse, perdu dans les vapeurs de l'alcool lors d'un soir d'élections. Voir *Le Canadien*, 30 septembre 1836.

(les ayant portés tout le temps avec moi), c'est pour diminuer le volume de mon envoi. Je ne sais encore par qui vous recevrez tout cela. Je me propose de m'adresser à M. Fabre.

Vous verrez par l'état ci-joint de mes recettes et dépenses, que j'ai disposé d'une somme de 6 £ pour mon usage particulier, de sorte que je me considère encore votre débiteur, et si je puis vous être encore utile (à Montréal, s'entend), je vous offre de nouveau mes services, en vous promettant sincèrement que la trêve qui a existé dans notre correspondance ne se renouvellera plus. Les voyages multipliés que j'ai faits en dernier lieu dans la Rivière Chambly, les mauvais temps qui m'ont souvent retenu ne m'ont pas permis de diminuer, comme je l'aurais voulu, les frais de voyage. Vous trouverez également ci-inclus les comptes et billets que Townsend m'a remis à L'Assomption, alors que je croyais aller à Châteauguay, savoir :

Billet de J. Brisset	£	3-18-6
d° J. Coupal		3-18-9
d° P. Daigneau		5-0-0

Compte de L.A. Lefebvre, Saint-Rémi		
"	Messire Bédard	d°
"	G. Pepin	d°
"	Petrimoulx, Saint-Philippe	
"	Languedoc	

Ce que vous me dites de Townsend m'étonne, d'autant plus qu'il m'a dit avoir été plusieurs fois (une fois au moins) vous porter de l'argent. Je le vis, il y a deux mois, se rendant à l'île de Montréal pour collecter pour vous. Il me dit que la recette était assez bonne ; qu'il avait environ une douzaine de louis à votre disposition et qu'il devait les remettre à Ouimet, ce que je l'ai engagé à faire, mais il n'en a rien fait. Je ne l'ai pas revu depuis. Quant à Ouimet, il ne veut plus se mêler de vos affaires ; c'est à peine si je peux en parler un instant avec lui. Le compte du *railroad* n'est pas payé. Il ne m'a pas dit avoir de l'argent pour vous. Il dit qu'il va vous renvoyer vos papiers. J'ignore ce qu'il a dit de vous et ce dont vous vous plaignez dans votre lettre. Je l'ai engagé au moins à vous écrire.

Je regrette de ne pouvoir vous servir auprès de M. P., car, quoique je sois devenu son beau-frère, je ne le vois pas et il n'en est pas moins une lâche canaille à mon égard. Je n'ai pas entendu dire qu'il dût partir pour France ; je crois qu'il y a erreur. On a voulu parler de Rambau, peut-être.

J'ai parlé à M. Fabre pour les grammaires ; il n'en vend pas depuis longtemps et il ne lui en reste que très peu.

Vous semblez avoir à cœur, dans vos lettres précédentes, les contes que la presse a débités sur votre compte. Je vous assure que personne n'y croit si ce n'est ceux qui les font (si toutefois ils y croient eux-mêmes) ; du reste, pour mon compte, ils n'en diminuent en rien l'attachement que je vous porte. Laissez faire. J'ai bien entendu parler d'un prospectus que vous aviez, dit-on, envoyé en Canada, mais je n'en ai rien vu.

J'ai vu M. Orr auquel j'ai parlé de votre compte de £ 16-17-5½. Il dit, comme tous les autres, qu'il veut avoir ce compte en détail et qu'il en a un contre vous ; qu'il est prêt à payer la balance. Envoyez-moi ce compte, si vous le jugez à propos, et faites-en autant à l'égard de vos autres débiteurs, cela vous éviterait toutes ces longueurs.

Parlons maintenant du baron *Cuvier*. Ce que vous me dites de lui m'étonne singulièrement, mais ce qui m'a plus étonné encore, c'est son incroyable lettre qu'il a publiée à sa rentrée en Canada. J'ai quelque temps refusé de croire qu'elle fût de lui et je n'ai pas hésité à lui dire en dernier lieu que c'était, pour ne rien dire de plus, une vraie couillonnade. Il ne m'a jamais parlé de vous.

Voilà une bien longue lettre, lettre qui doit coûter surtout à un paresseux ; mais j'ai dû expier ma négligence ; et j'aime mieux vous écrire quelques lignes de temps en temps que d'avoir, comme dans ce moment, à vous raconter une histoire de six mois. Je finis par deux mots sur mon individu : je suis maintenant bourgeois gentilhomme, etc, de Montréal ; j'habite depuis un mois avec ma femme la même maison du père Jacotel à la côte à Barron. Je suis casé, comme vous savez, chez le shérif. On m'a promis une centaine de louis d'appointement d'ici à quelque temps, j'en ai besoin. À revoir, mon cher Duvernay, donnez-moi de vos nouvelles, et je vous le répète, usez de mes services en ville et croyez-moi toujours votre ami.

Amiot

P.-S. Si vous rencontriez Alex. Drolet, je vous prie de me rappeler à son bon souvenir. Je lui écrirai.

J'oubliais de vous parler de M. Serafino à qui j'ai fait vos compliments ; il y a été sensible et me charge de vous dire bien des choses.

Boucher vous salue.



Adolphe Perrault¹⁷³ à Louis Perrault, son frère
SHSW, Louis Perrault Papers

Montréal, 26 mai 1839

Cher frère,

Quelque temps après ma sortie de prison, j'avais préparé une longue lettre dans laquelle je te donnais des détails sur mon arrestation, mon incarcération et sur notre manière de vivre en prison ; mais j'ai pensé qu'il valait mieux ne pas l'envoyer, de crainte qu'elle ne fût interceptée.

Je suis très aise aujourd'hui d'avoir une occasion sûre pour t'écrire ce qu'on m'a dit la semaine dernière. Un monsieur très respectable de cette ville m'a informé qu'il avait entendu dire que tu avais assisté à une assemblée faite à New York, lorsque Theller et Dodge y sont arrivés, et que cela a été rapporté par [François-Joseph-Victor] Regnaud, de l'École normale, qui était allé à New York alors comme espion employé par le gouvernement.

Quant à ce que je t'écris, le monsieur ne veut pas être connu, et si cela est vrai que tu as assisté à cette assemblée, ou que tu les as approuvés, tu conçois que cela suffit pour te faire retenir à Burlington encore quelque temps.

Il serait très à propos que tu écrivisses à ce sujet afin de persuader les employés du gouvernement, si cela n'est pas.

Tu sais que le sieur L'Ami a poursuivi deux individus (entre autres) du nom de Vorten et de Abbott, je crois. Eh bien, dans ces deux causes, la cour a exigé des cautions pour les frais dans le cas de non nécessité ; et aujourd'hui Francis Terroux me dit que je suis tenu de payer les frais ayant cautionné pour toi. Heureusement que cela ne monte qu'à 5 /- Je crois que tu ferais bien d'empêcher L'Ami de poursuivre le monde comme il fait, et de plus de ne lui donner aucun emploi, surtout en fait de retirer tes argents.

Ma petite pratique a beaucoup augmenté. Si j'étais seulement payé du quart de mes malades, je serais très satisfait.

Toute ma petite famille se porte bien et vous embrasse.

Adieu. J'attendrai avec impatience ta réponse et agirai auprès du monsieur comme tu me dicteras.

Ton frère.

¹⁷³ Joseph-Adolphe Perrault (1816-1843), né à Montréal, fils de Julien Perrault et d'Euphrosine Lamontagne. Médecin en 1837. Frère de Louis Perrault. Incarcéré le 8 novembre 1838 ; libéré par le procureur général le 6 décembre 1838. *MP*.

Adolphe P.



Pierre-Paul Démaray [à Ludger Duvernay]

BAnQ-VM, *Fonds Ludger Duvernay*, P680, N° 302

Plattsburgh, 29 mai 1839

Monsieur,

Je vous remercie de la bonté que vous avez eue en m'informant que ce M. Flaeth était et est à Burlington. Je vais communiquer avec lui à ce sujet. Je crois que vous êtes prudent en attendant un peu les événements et adoptez une politique convenable à notre cause sur un principe modéré, car je crois que sous peu vous pourrez retourner avec votre presse en Canada.

Je ne crois pas que l'expédition de l'automne dernier ait fait dommage à notre cause ; tout au contraire cela montre, en Angleterre, que le peuple ne peut demeurer tranquille tant que l'on ne remédiera pas aux maux dont il se plaint. Néanmoins des individus n'en souffrent pas moins en attendant. Quant à la confiance sur cette dernière expédition, vous savez que je n'en avais pas beaucoup.

Vous me faites un reproche de ne pas vous avoir envoyé de l'argent, que vous avez été obligé de dépenser de vos deniers ; je vous dirais que j'en suis extrêmement fâché, mais vous n'êtes pas le seul. Qui plus est, je n'en avais pas. À mesure qu'il m'en était donné, Nelson ordonnait qu'il fût payé à Barton ; espérant toujours d'en recevoir, j'ai moi-même avancé de mon argent et aujourd'hui, *cherche*. Il y a eu des comptes de faits à Rouses Point et à Albany, pour environ \$ 200, sans pouvoir les payer.

Vous me parlez de votre carabine : je l'ai vendue et j'ai employé l'argent à payer pour le transport des *particuliers* ; ainsi l'argent en provenant a été employé pour la *sainte cause* qui vous en tiendra compte dans *ce monde* ou *dans l'autre*. Pour votre pistolet, notre ami Rodier s'en est emparé, disant que vous [le] lui aviez donné. Je crois qu'il en a fait présent à son beau-frère.

Je reviens à l'argent. Nelson ne m'a jamais donné d'ordre de vous en donner, car je vous aurais donné la préférence sur Barton ; plus je ne vous en ai jamais promis lorsque j'en avais entre les mains, car je me serais acquitté honorablement de ma promesse. Si R. Nelson vous en avait promis, alors pourquoi ne vous en a-t-il pas donné lui-même ? Il en avait alors entre les mains.

Je crois que lorsque vous avez écrit votre *épître*, vous sortiez de vous lever le *postérieur* le premier ; ainsi, mon cher ami, votre carabine, pistolet, argent sont avec le reste : *perdu*. Vous êtes en perte, je le suis au moins autant que vous et nous le sommes tous. Prenons à présent courage, le temps viendra où nous serons tous récompensés.

Si je pouvais vous aider, je le ferais de tout mon cœur, mais je suis dans le besoin comme vous. Votre serviteur.

P.P. Démaray



Alexandre Drolet à Louis Perrault

SHSW, *Louis Perrault Papers*

Louis Perrault
American Hotel
Burlington, Vt.

Swanton, 29 mai 1839

Mon cher Monsieur,

Je suis chargé par le D^r Côté de vous écrire qu'il a reçu la vôtre du 25 du présent, et en même temps me prie de vous donner les renseignements sur la prise des Viger et autres.

Les noms de ceux qui ont été pris sont Bonaventure Viger, [Hilarion] Viger, Jacques Langlois et Newcomb. Ils ont été arrêtés mardi dernier [21 mai] à 10 h du soir en passant devant une garde de trois hommes. La sentinelle qui faisait alors la garde les interpella en leur demandant qui ils étaient, d'où ils venaient, où ils allaient ; à quoi ils répondirent qu'ils revenaient du Canada où ils avaient été voir leurs parents et qu'ils s'en retournaient aux États. Et ensuite donnaient leurs noms. La sentinelle les fit entrer à la garde, ce qu'ils firent sans résistance. Ils ne furent pas fouillés, ils se couchèrent par terre et ensuite sortirent l'un après l'autre sous prétexte d'aller pour quelques besoins pressants, et jetèrent leurs armes dans un fossé. Ils avaient 6 pistolets, 4 poignards et 2 *bowie-knives*¹⁷⁴. Trop lâches pour se défendre.

¹⁷⁴ Le couteau Bowie vient de l'Arkansas, popularisé par le colonel James Bowie vers 1830.



Couteau Bowie

Le lendemain au matin, le *caporal* de garde trouva les armes dans le fossé, derrière la maison, ce qui fut cause qu'ils furent conduits à Missisquoi Bay et, de là, à Montréal. La rumeur est que Langlois s'est rendu témoin de la Couronne, mais ça n'est pas certain. Viger avait sur lui 500 \$, ce qui a donné lieu à quelques soupçons.

Nous tenons tous ces détails d'un volontaire de Missisquoi Bay qui a déserté et est arrivé ici dimanche. Il nous a dit qu'ils avaient été pris chez Miller, à ½ arpent des lignes. Un peu de courage et de détermination les auraient sauvés.

Dites à M. Duvernay que s'il a besoin d'une *file* du *Vindicator* 1835, presque une *file* entière pour 1836 et quelques numéros pour 1834, le D^r Côté peut [les] lui procurer. S'il a aussi besoin du rapport de lord Durham, le D^r Côté peut aussi lui en procurer une copie, soit dans *L'Ami du peuple* ou dans *Le Canadien*.

Les papiers que vous demandez au D^r Côté vous seront envoyés bien vite, car le D^r C. se propose de faire tout en son pouvoir pour vous les procurer.

Si vous connaissez quelque chose sur le sort de la femme du D^r Côté, ayez la bonté de l'écrire immédiatement.

Rien de bien nouveau dans nos quartiers. Le D^r Côté se joint à moi pour vous présenter nos saluts et vous prier de les présenter à M. Duvernay.

Croyez-moi sincèrement votre obéissant serviteur. À la hâte.

A. Drolet

Demandez à M. Duvernay de quelles autorités il tient que M. Du [Calvet] et son fils ont été jetés à la mer par les ordres d'Haldimand.



Jérémie Rochon à ses parents

Paul Rochon, 1839, p. 205

Prison de Montréal, 31 mai 1839

Mes chers parents,

Je vous écris pour vous faire savoir de nos nouvelles. Nous sommes en bonne santé. Dieu merci ! Je souhaite de tout mon cœur que la présente lettre vous trouve de même. Nous attendons notre sort de jour en jour. La cour s'occupe des prisonniers politiques ces jours-ci et nous allons savoir la décision bien vite. Il paraît qu'il va y en avoir un grand nombre d'exilés, à ce que les curés disent.

Je vous prie de ramasser le peu de hardes que j'ai à Terrebonne et les envoyer à Hortense¹⁷⁵ aux Écores. Mon habit, ma veste à manches et, si la femme de Nazaire en a rapporté de Beauharnois, comme mes culottes de drap ou d'étoffe dans laquelle mon jonc était. La femme de Toussaint dit qu'elle les a gardées chez M. Basile Roy. Hortense doit m'envoyer mon habit.

Vous m'achèterez du beurre, des œufs ; je vous enverrai du pain ou de l'argent. Rien de plus pour aujourd'hui. Je vous écrirai bien vite.

Je finis en vous embrassant de tout mon cœur, toute la famille, sans oublier Virginie. Écrivez-moi de vos nouvelles et de ce qui se passe à Terrebonne.

Je suis votre tendre fils.

Alexandre Jérémie Rochon



Denis-Émery Papineau à Amédée Papineau

BAC, MG24, B2, *Fonds Papineau*, vol. 3 : 3433-3436 ; mic. C-15790

L.J.A. Montigny¹⁷⁶

Saratoga Springs

N.Y.

Saint-Hyacinthe, 1^{er} juin 1839

¹⁷⁵ Hortense Rochon, sa fille.

¹⁷⁶ Louis-Joseph-Amédée Papineau dit Montigny.

Mon cher Amédée,

C'est toujours avec plaisir que nous recevons des lettres de votre part, et encore avec un plus grand quand vous nous donnez des détails nouveaux sur mon oncle, parce qu'alors elles ont double intérêt. Louis a reçu ta lettre du 25, le 30 du mois dernier et ma tante Dessaulles, celle de ma tante, le même jour, dans laquelle elle donne quelques phrases bien intéressantes des deux lettres de ton père, entre autres celle où il dit que lord Melbourne répondit à M. Hume qu'il fallait se décider pour le vingt dernier. Quand on se plaignait de la lenteur, de l'indifférence incompréhensible des ministres, on nous répondit que la Chambre était trop violente, trop emportée et s'est-elle plainte de la précipitation tardive de ces mêmes ministres ? On lui a répondu qu'elle était si préjugée qu'elle ne sausait (?) pas, elle qui représentait tout un peuple qui formait partie de ce même peuple, ce qu'il lui fallait et pouvait lui convenir, aussi bien que les ministres qui ne sont pas préjugés. Eh ! Le savent-ils mieux, ces grands, ces chefs de la nation anglaise, ces soutiens des lois et de la justice, eux qui déclarent quelques jours avant qu'ils ne savent que faire, qu'ils n'ont pas de plaisir arrêté sur une question dont eux-mêmes ont fixé le jour et le temps de la discussion ? Mais non, c'est le vieux système tout entier, tant qu'il y aura des colonies, n'importe à quelle puissance elles appartiendront, le seul gouvernement réel qu'il y aura pour fonctionner dans ces colonies sera un gouvernement d'agiotage ; ces pays dépendants seront toujours considérés par leurs métropoles comme la *propriété légitime* des vieux pays, et dont elles croiront pouvoir disposer comme bon leur semblera. C'est un principe actuellement en vigueur dans tous les gouvernements européens et sur lequel toutes les administrations coloniales sont fondées. Les lumières du 19^e siècle ne sont pas encore assez vives pour faire apercevoir la défectuosité de ce principe. Tous les jours, on découvre quelque acte nouveau d'infamie de nos gouvernants.

Le jeune Eusèbe Blanchette, cultivateur, s'est tenu caché depuis les troubles de l'automne dernier ; sa femme, qui s'ennuyait de son absence, alla à Montréal faire application et toutes les démarches qu'on fait en semblables circonstances ; on lui dit qu'il pouvait revenir quand il voudrait, qu'on n'avait rien contre lui. À peine y avait-il huit jours qu'il était de retour que M. Comeau, capitaine de police de Montréal, vint le chercher pour le mettre en pension à l'Hôtel de Sa Majesté. Il est revenu chez lui après une quinzaine de jours, mais on ne lui en avait pas moins dit qu'il n'aurait rien à craindre. C'est ainsi que tous les jours on se joue impunément de la liberté individuelle.

Il n'y a presque aucune nouvelle dans ce temps-ci quant aux affaires politiques. De temps à autres, on entend dire qu'il s'est commis un vol ici, un autre là, et pour des montants assez considérables de 50 à 80 £ chaque. Il paraît que c'est une bande organisée qui profite du désarmement général pour s'introduire impunément dans

les maisons, sans aucun danger de leurs personnes, n'y ayant plus d'armes défensives, et prennent tout ce qu'ils trouvent à leur convenance. Comme de raison on a bien le soin de faire honneur de ces prouesses à ces brigands de patriotes, qui ne sont bons qu'à voler et à piller. Pourtant il y a de forts indices que c'est tout le contraire.

La saison est toujours langoureuse ; le printemps n'avance pas vite. Les tulipes sont en fleurs ; les lilas ne font que montrer leurs grappes. Les travaux de la campagne sont presque terminés ; les pluies que nous avons depuis une semaine vont faire tort aux pommes de terre, surtout dans les terres basses.

[Denis-Éméry Papineau]



Eugène-Napoléon Duchesnois à Ludger Duvernay

BAnQ-VM, *Fonds Ludger Duvernay*, P68o, N° 303

New York, 5 juin 1839

Ami,

Je profite de l'occasion de Neysmith qui va au Canada, pour répondre à votre missive du 30 mai. J'ai reçu une note pour Guérin¹⁷⁷ par un Anglais de Montréal. Je me suis empressé de la porter à Guérin qui m'a dit que la fonte de L. Prince n'avait pas encore été envoyée, mais qu'elle le serait au commencement de la semaine prochaine, sans faute. Même démarches et même réponse à la note contenue dans la lettre du 30.

Vous me reprochez d'avoir mis *la malédiction dans la fonderie*. Vous vous trompez grandement, car quelques jours après votre départ, je suis allé à la campagne ; à mon retour, j'ai posté votre note à la fonderie et à ma grande surprise, je l'ai presque

¹⁷⁷ Thomas Guérin (1799-1887), né à Davenport (Devonshire), Angleterre. Facteur de caractères d'imprimerie. Arriva aux États-Unis en 1822. En mai 1835, Guérin lance une fonderie de caractères d'imprimerie, la première à Montréal. En août 1838, Thomas Guérin fait paraître dans le *New York Evening Post* et dans quelques autres journaux une annonce précisant qu'il a ouvert un atelier de caractères d'imprimerie à New York, angle Gold et John Streets ; qu'il vient d'acheter l'établissement de Pell & Brother, et qu'il peut vendre des caractères de tout genre à n'importe quelle imprimerie. Sa fonderie est située au troisième étage du 57 Gold St., le premier étage étant occupé par une librairie. *New York Tribune*, 26 juin 1841.

trouvée déserte, les deux frotteuses parties, et la moitié des employés expédiés ; John Ryan est allé à Montréal et les filles sont chez White où je n'ai pas d'entrée.

Guérin a opéré une réforme complète dans son atelier. Vous voyez maintenant que si vos caractères ne vous sont pas parvenus, ce n'est pas de ma faute. Je donne toujours dans les caractères, il est vrai, et j'éprouve toujours beaucoup de répugnance pour les braves enfants d'Af. mais cela n'empêche pas que mon temps ne soit à votre service. C'est pour moi une bien douce consolation de penser que dans mes longues journées d'exil, je puisse être utile à mes compatriotes et à vous particulièrement.

Vous avez probablement reçu vos journaux, apportés par le jeune Bossange. Neysmith m'a dit les avoir expédiés. L'invisible Robinson ne m'en a pas encore donné, je n'ai pu le voir qu'une fois dans la rue.

Écrivez-moi les détails de la malheureuse arrestation de Viger et que diable allaient-ils faire dans cette galère ! Je crois, ma foi ! que l'atmosphère de la frontière porte à la folie. Gare à la contagion ! Nos amis du Canada sont vraiment dégoûtants : outre la bête conduite de Ouimet envers vous, l'on me dit ici que, tous les soirs, les fameux républicains Hubert, Cartier, etc., se rencontrent chez Sword avec les cannibales du *Doric Club* et s'en donnent à cœur joie. Voilà qui est édifiant, c'est à faire crever de honte et de mépris !

L'ami Crévolin, qui est ici, me mande de vous dire de lui envoyer votre journal et cinq ou six N^{os} en sus, pour donner à des Canadiens qui sont dans son endroit qui désirent y souscrire. Ce sont d'anciens souscripteurs à la défunte *Minerve*. Crévolin vous salue et me dit qu'il fera tout en son pouvoir pour la prospérité de votre feuille. Il demeure au Cap Vincent, État de New York.

Je suis tout à fait aristocrate ; j'habite maintenant le N^o 60½ Warren Street, maison peinte en vert, porte idem, enseigne en lettres d'or, portant le nom du soussigné, office au rez-de-chaussée, première porte à droite en entrant, tapissé et meublé dans le dernier genre. Qu'en pensez-vous ? vous, démocrate, homme du peuple, etc. Voilà pour le logement. Pour les pratiques, je suis encore à tendre les bras et rien ne vient. Vous savez les nouvelles de France ? Je vous prête *L'Estafette*.

Je répète : mon temps est à votre disposition. Écrivez et j'exécute.

En attendant, portez-vous bien.

E.N. Duchesnois

Quand venez-vous ici ?



Eugène-Napoléon Duchesnois à Ludger Duvernay

BAnQ-VM, *Fonds Ludger Duvernay*, P68o, N° 304

New York, 6 juin 1839

Mon cher,

J'ai répondu hier à votre lettre du 30 mai ; aujourd'hui je réponds à celle (en deux temps) du 1^{er} juin. Le D^r Masson radote et ne dit pas vrai. Je ne l'ai pas vu au moment de son départ. J'avais chargé M^{me} Broyer de lui dire que vos caractères vous parviendraient la semaine prochaine, tel que promis par Guérin. L'ami Neysmith ayant remis son départ jusqu'à aujourd'hui, je le charge de la présente.

Je vous le répète de nouveau : je suis ici à votre disposition et prêt à vous rendre tous les services exigibles d'un ami. Guérin a réduit le nombre de ses ouvriers de moitié. Il m'a promis encore ce matin que vous auriez vos caractères la semaine prochaine.

Je ne sais ce qu'est devenu Gauvin. Il n'a pas répondu à ma dernière lettre adressée à Baltimore, chez Barnum où je l'avais laissé.

Envoyez-moi la réponse de *Pépé* le plus tôt possible.

Entre nous, les affaires de Guérin n'ont pas la mine prospère.

Rappelez-vous que mon office est situé 60½ Warren. Je suis allé chez M. Migeon, il était absent.

Croyez-moi votre ami.

E.N. Duchesnois

Amitiés aux amis. Soyez toujours sobre et continent.



Hertel de Rouville au major Thomas Leigh Goldie

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 3595

Saint-Hilaire de Rouville, ce 6 juin 1839

Monsieur,

Je crois de mon devoir de vous écrire pour l'information de Son Excellence le gouverneur général et commandant en chef, auquel je vous prie de soumettre la présente et me donner sa réponse. Que je suis informé, de sources certaines et fiables,

qu'il y a une boutique de forgeron à Champlain, État de New York, dans laquelle il y a 16 hommes constamment employés à faire des lances et des crochets ou gaffes ; les lances peuvent avoir de 15 à 18 pouces de longueur, et les crochets ou gaffes sont faits en frêne ou à trois quarts, de façon [que] n'importe comment ils frapperont avec ils accrocheront toujours. Les ouvriers en font 50 par jour, le tout très bien faites et pour le compte des patriotes ; et dans cette boutique, ils ne font pas autres choses.

Je vous informe aussi que lundi dernier, les patriotes faisaient l'exercice à Swanton, St. Albans et sur toute cette partie-là des lignes, et que l'on dit qu'ils se préparent pour faire quelques attaques ou mauvais coups vers le 4 de juillet ; et peut-être avant, viendront-ils quelques milles de ce côté ici, afin de brûler, piller et massacrer quelques-uns des loyaux sujets de Sa Majesté, et retourner aussitôt avec leurs proies et butins. Je crains fort que ce système de vols, etc., ne soit continué bien longtemps, faute de n'avoir point de mesures nécessaires de prises assez promptement, et d'une bonne police secrète et bien conduite, et que quelque chose ne soit fait aussi pour arrêter tous ces allant et venant, les vols continuent toujours dans cette partie ici du district ; les habitants sont tous alarmés de tous ces vols et ils sont tous commis chez les loyaux, vous ne pouvez pas vous imaginer la quantité de chevaux qui sont volés, de moutons et autres animaux, et aussi de la grande quantité d'animaux comme bœufs, vaches, cochons et moutons que les Américains achètent et enlèvent de ce pays ici, et transportent chez eux. La semaine dernière, un seul Américain en a traversé à Saint-Mathias 43 paires de bœufs, qu'il a été acheter à Saint-Eustache, Saint-Benoît, Sainte-Scholastique et ces environs-là, et de plus il y en a qui parcourent nos campagnes ici, enlevant toutes nos vaches à lait, veaux, moutons et cochons, et payent jusqu'à 30 \$ pour des petites vaches, et de 7 \$ et 9 \$ pour des cochons maigres, et si cela continue longtemps, tout va devenir bien rare et peut-être assez qu'il n'y aura plus en avoir et la disette aura lieu dans la province.

Je vous prierais, avant que de conclure, de vouloir bien prier Son Excellence de me faire informer, soit par vous ou tout autre, car cela m'est fort indifférent qui, pourvu que l'information soit officielle, s'il est disposé à me faire allouer quelques indemnités ou non. Je ne demande rien de plus qu'une réponse de oui ou non, afin que je connaisse mon sort et l'opinion là-dessus de l'administration de la province, bien entendu que je ne demande point de faveurs, Son Excellence, malheureusement pour sa tranquillité personnelle, en a assez qui la tourmentent tous les jours, pour des récompenses, places et faveurs non gagnées ni méritées, et qui les obtiennent au grand préjudice et injustice des bons qui y auraient de vrais et légitimes droits, etc. Pour moi, je ne veux que mon droit, justice et équité, car de faveurs je n'en veux pas.

De plus, de me donner une réponse aux diverses lettres que j'ai eu l'honneur de vous adresser en différents temps et desquelles vous n'avez pas, jusqu'à ce jour, daigné me donner une réponse, et n'en connais pas la cause ni la raison ; je crois pourtant que mon rang dans la société ne méritait pas une telle conduite à mon égard, et une marque de mépris aussi marqué. C'est pourquoi je veux en savoir les raisons de Son Excellence, et j'ose me flatter qu'il ne me refusera pas cela, car c'est une justice à rendre à tout sujet de Sa Majesté de savoir les raisons que l'on peut avoir contre lui, pour expliquer une conduite aussi marquée par le mépris que celle que j'ai reçue depuis longtemps de l'administration et de ses employés, et, comme officier public j'ai encore doubles raisons pour en demander explication à Son Excellence : mon honneur se trouve gravement blessé, et je ne puis plus retarder pour en connaître la cause.

Je vous prie, en dernière instance, de prier Son Excellence de m'informer si messire Odelin est chargé de sa part de régler la police ici, s'il est chargé de surveiller ma conduite et s'il est chargé de faire le rôle de mouchard ; car s'il est chargé de remplir les devoirs de magistrats, je n'en suis pas fâché, je me retirerai avec plaisir, mais pour moi en voir tout le trouble et fardeau, et ensuite être tourmenté par le curé Odelin, je ne veux pas me soumettre à cela : qu'il remplisse les devoirs de son ministère, je ne m'en mêlerai pas et qu'il me laisse tranquille avec ceux de la magistrature. Si je ne remplis pas bien cette charge, que le gouverneur me casse, et si je ne suis pas un sujet fidèle, que l'administration prenne des informations, et je défie qui que ce soit de prouver le contraire, et une conduite comme celle que le curé tient ne fait que détruire mon influence et la respectabilité qu'un magistrat doit avoir chez lui, et si Son Excellence veut en connaître davantage, elle pourra demander communication de ma dernière lettre à P.E. Leclère, écuyer, superintendant de la police. Je désire que Son Excellence me donne une réponse là-dessus, car je ne veux pas me soumettre aux caprices d'un homme [qui] a peur [de] son plus grand et intime ami, le plus fameux rebelle, le D^r J.B. Allard, et qui y est habituellement matin et soir, et voilà l'homme qui vint trouver à redire à la conduite de d'autres qui valent mieux et ont toujours valu plus que lui. Sa haine contre moi, c'est d'avoir fait prendre son intime ami deux fois, et je le ferai prendre encore une troisième fois s'il ne prend pas garde à lui, quitte à avoir toute sa haine pour la vie, cela ne m'empêchera point de faire mon devoir fidèlement.

J'ai l'honneur d'être avec la plus haute considération, Monsieur, votre très humble serviteur.

Hertel de Rouville



Joseph Lécuyer et autres à Jean-Baptiste Labelle

CRAL, *Fonds Famille Labelle*, P 0011/C/5

Messire Labelle
prêtre et curé de Châteauguay

Prison de Montréal, 8 juin 1839

Monsieur,

Vous avez sans doute appris que le Conseil avait décidé à sa dernière séance sur le sort du plus grand nombre des prisonniers politiques ; nous vous prions donc, dans le cas où nous serions au nombre de ceux qui seront déportés, de vouloir bien employer auprès des autorités votre influence afin d'obtenir notre liberté. Nous sommes, Monsieur, les époux de femmes sans protection et pères d'enfants sans appui, qui, si nous avons le malheur d'être exilés, seraient privés de tous moyens de support et réduit à un état de destitution.

Nous avons, Monsieur, été punis assez sévèrement, nous croyons, par un long et pénible emprisonnement. Nous avons l'honneur d'être, Monsieur, Vos très humbles et très respectueux serviteurs.

Joseph Lecuiez
Jean Louis Tibert
Jean Marie Tibert
Joseph Guimont
Antoine Côté



James Thomson à John Colborne

BAnQ-VM, TL19, S1, SS2, D208

St. Joseph Suburb, opposite Mr. Dow Brewery
14th June 1839

To His Excellency Sir John Colborne, Governor General, &c, &c, &c.

Your memorialist James Thomson humbly sheweth in the following statement the loss he has sustained by the late revolutionary proceedings of Wolfred Nelson at St. Denis, all the papers and books being then destroyed, the enclosed fragment being a part of the copy of an agreement between the partners. It is the only one I can at present produce. My late father¹⁷⁸ being a partner of the said W^d Nelson as such was entitled to one third of the profits paying them 6 p. cent on all moneys laid out. Having drawn very sparingly in his life time on the firm, he died considerably, their creditor being in their employment better than two years.

Your memorialist begs further to state that he went to St. Denis (on his father's death, which took place early in November 37) to succeed him in the management of said Distillery, duly expecting a settlement on his fathers account, but the disturbance prevented it.

Your memorialist and family were in danger of their life during the fight, being detained there as prisoners untill the rebels fled. When in company of a wounded soldier of the 32nd your memorialist went to meet the troops on their second coming, and on Colonel Gore's taking the village, your memorialist explained to him that he had a share in the distillery, before he destroyed also 40 puncheons¹⁷⁹ of whisky run down the shore which would have paid him. Your memorialist loosing all the personal effects, he had returned to Montreal with the troops, where he has been some time employed on a salary inadequate to support a family and discharge debts unavoidably incurred when out of employment.

Your memorialist now petitions for whatever remuneration Your Excellency may please to grant, considering the justice of the claim.

And your memorialist shall ever pray.

James Thomson



¹⁷⁸ Robert Thompson, partenaire de Wolfred Nelson et de Louis-François Fleury-Deschambault dans la distillerie à Saint-Denis. Robert Thompson, âgé de 50 ans, originaire de Newry, Irlande [Ulster], est décédé à Saint-Denis, inhumé à Sorel le 8 novembre 1837 ; présence de Wolfred Nelson.

¹⁷⁹ Puncheon : tonneau contenant plus de 330 litres.

Édouard-Élisée Malhiot à Ludger Duvernay
BAnQ-VM, *Fonds Ludger Duvernay*, P68o, N° 307

L. Duvernay, écr.
Burlington, Vt.

St. Albans, 15 juin 1839

Mon cher Monsieur,

J'avais beaucoup à vous dire lorsque je suis allé à Burlington, mais j'étais si mécontent contre maître Perrault que j'ai oublié tout le reste pour réfléchir sur la malhonnêteté et le peu de cœur de cet individu. Sa conduite à mon égard m'a tellement surpris que je ne puis en revenir, chaque fois que je le regardais en face, j'en frémissais d'indignation. Jamais je n'ai été plus indigné de la conduite d'un individu que je l'ai été de celle de M. P. à mon égard. Le sauvage le plus incivilisé n'aurait jamais pu se décider de faire endurer à un de ses compatriotes les traitements que m'a fait endurer M. P., lui l'auteur principal de mon exil, lui l'auteur de ma ruine, lui l'auteur de mes souffrances.

Quand je dis qu'il est l'auteur principal de mon exil, je dis la vérité et puis l'attester par des témoignages. En 1837, j'avais beaucoup de répugnances à seconder les procédés scandaleux et révolutionnaires des Fils de la Liberté. Un dimanche que je m'en allais très paisiblement avec un de mes amis à mes maisons, dans le faubourg Saint-Laurent, je rencontrai maître P. qui parcourait les rues avec la section de Gauvin. Il me reprocha de ne pas en faire autant avec la section trois, enfin il m'obligea pour ainsi dire d'aller réunir ma section et d'aller parader dans le haut du faubourg Saint-Antoine, ce que je fis. Je n'avais pas voulu jusqu'alors y aller.

Le 6 novembre avant-midi, je rencontrai M. P. dans la rue Saint-Paul, j'étais avec M. Filteau, notaire. Je n'étais pas décidé d'aller à l'assemblée si les sections se rendaient en corps. M. P. me reprocha cette crainte et me fit entendre qu'il fallait s'y rendre, ce que je fis, et comme vous le savez c'est de là que date le commencement de la révolte. Une fois que je me suis vu un bon pied dans la machine, je n'ai pas reculé et ne le ferai jamais, quoique je m'y sois embarqué malgré ma famille. M. P. qui nous poussait de l'avant en 1837 pour venger les insultes que nous prodiguait le gouvernement, aujourd'hui que le gouvernement a pillé nos maisons, brûlé nos villages, maltraité nos femmes et nos enfants, emprisonné nos compatriotes, égorgé nos amis, M. P. nous pousse en arrière, crainte que nous l'embarrassions de faire la paix avec le gouvernement, et au lieu de chercher les moyens de venger les insultes du gouvernement, qu'il nous engageait à combattre en 1837, il cherche à l'excuser, et après nous avoir irrités contre ce gouvernement, et irrité le gouvernement contre

nous, il prétend faire la paix avec lui et retourner vivre au sein du pays tranquillement, après nous avoir conduits à l'exil. Il faut, pour en agir ainsi, n'avoir ni sentiment ni honneur. Si M. P. croit nous jouer ainsi impunément, il se trompe. Si nous voulons faire les choses en ordre, il faut obliger les auteurs de notre exil à remplir leur devoir.

C'est donc M. P. qui est l'auteur principal de mon exil. Une fois la révolte commencée, je n'ai pas reculé, rien ne m'a épouventé et je puis dire sans vanterie que pas un [ne] s'est donné plus de peine que moi, enfin j'ai épuisé ma santé et mes ressources. Depuis 1837, je n'ai pas donné une heure à mes affaires. En novembre 1837, une dette fut contractée par MM. P., Côté, etc, chez M. Cain ; ils partirent sans la payer, ni s'en occuper, je fus obligé de devenir caution pour cette dette. J'ai réussi à la faire payer, à l'exception de quelques louis que j'ai payés de ma poche. Après notre défaite de novembre [1838], M. P. a eu le soin de se retirer à Burlington afin de ne pas être obligé de secourir les malheureux qu'il avait conduits à l'exil, plusieurs autres chefs en ont fait autant, enfin je suis pour ainsi dire resté seul pour être témoin de leurs souffrances. J'ai sacrifié jusqu'à mon dernier sou pour le soutien de ces malheureux. MM. Poirier et Hébert se rappellent que je leur donnai mon dernier argent qui était un dix piastres pour le soutien des souffrants de Rouses Point. Ayant donné tout ce que je possédais, je fis des emprunts pour secourir les plus en besoin ; aujourd'hui je suis menacé d'être poursuivi pour le remboursement de cet argent, comme je puis le prouver par des lettres : il faut que je paie ou que mon frère vienne garantir pour la somme. Je m'endette pour ainsi dire tous les jours pour faire donner à manger à quelques malheureux qui ont faim, si bien que je suis endetté pour une somme de plus de £ 35, sans un denier, sans espérance d'en avoir, sans hardes pour ainsi dire. Voilà la position où m'ont conduit MM. Perrault et autres.

Je vous le demande s'il n'y avait pas de quoi désespérer quand M. P. refuse de me procurer aucun moyen pécuniaire pour m'en revenir de Burlington et qu'il ne veut pas se charger du paiement de cinq repas et un coucher que je devais à son hôtel. Ah ! quel honteux procédé ! Justice lui sera rendue, je lui assure. Voyez jusqu'où va la mauvaise foi de ce vil lâche. Non content d'être l'auteur de mon exil et de ma ruine, mais encore il fait tout en son pouvoir pour me faire perdre mon caractère qu'il n'a pas osé attaquer que depuis quelque temps, il s'efforce de faire croire que je suis à la tête de toutes les déprédations qui se commettent en Canada, et mille autres injures de cette espèce. Ah ! ah ! assez, assez, voilà trop longtemps que je souffre en silence les injures de tous ces charlatans politiques. Il faut que tout cela finisse, je le jure devant l'Éternel, voilà trop longtemps que je suis la dupe de ma bonne foi ! À force d'être maltraité l'on vient à s'agrir. Quand je prends une détermination, elle est ferme : je vais faire tout en mon pouvoir afin d'avoir les moyens de quitter la

frontière, pour ne pas être plus longtemps témoin de la conduite de tous ces traîtres à la patrie. Si je ne puis pas me les procurer, je prendrai [les] moyens de faire remplir à chacun son devoir, et je permets que l'on m'oblige de remplir le mien.

Je me doute bien que vous allez me blâmer de parler ainsi, de prendre de telles déterminations et vous prendrez sans doute la défense de ceux que j'accuse. Il est certain qu'il n'y a pas parmi les réfugiés un homme de qui je recevrai des conseils avec autant de plaisir que les vôtres. Mais aussi je suis persuadé qu'examinant avec impartialité la position où nous ont conduits les hommes dont je parle, vous ne pourrez vous empêcher de me rendre justice.

Je vous ai demandé, lorsque je suis allé à Burlington, de me faire un certificat et de le faire signer par ceux qui le voudront signer à Burlington. Veuillez donc vous donner la peine de le faire ces jours-ci, et sur de beau papier.

Mon cher Duvernay, je vous ai déjà dit que la position critique où je me trouvais m'obligeait de faire un appel à mes compatriotes réfugiés, afin de me fournir les moyens de quitter la frontière. J'espère qu'ils répondront à cet appel en lâchant un peu les cordons de leur bourse, et daigneront m'aider dans cette occasion, puisque j'ai tout sacrifié, jusqu'à ma santé, pour eux. Je sais que plusieurs ne sont pas plus riches que moi, mais enfin dans l'exil il faut s'entraider. Ne me resterait-il qu'une piastre, si elle pouvait aider à sauver un compatriote, que je la donnerais ! Donnez-vous donc la peine de me rendre ce service. Je suis persuadé qu'il y a quelques-uns à Burlington qui ne me refuseront pas cette dernière faveur. Il faudrait que cela se fît d'ici à samedi prochain, le 22 du courant, attendu que venu ce temps il me faudra voir si j'aurai ou non les moyens de quitter la frontière. À Plattsburgh, l'on va m'en faire autant, je crois. Si je n'ai pas les moyens de partir, je promets de remettre de suite la souscription de chacun, alors je prendrai un autre parti. Tâchez, s'il vous plaît, que cela se fasse secrètement. Rendez-moi ce dernier service. Peut-être que l'infortune ne me suivra pas toujours, alors vous verrez que je ne suis pas ingrat.

J'ai eu jeudi une entrevue avec R. Nelson, de 7 heures, en présence de deux témoins, MM. Chartier et Prévost. Mon intention était d'avoir une explication sur les rapports de l'an dernier. J'ai d'abord fait un exposé de tout, qui a duré 2 heures, ensuite j'ai prié le D^r Nelson de dire tout ce qu'il avait contre moi. Il fit réponse qu'il allait le faire. Il parla très au long, mais rien contre moi, excepté l'affaire des Springs, où vous étiez, et l'emploi de Langlois. Je repris ensuite et lui prouvai par des documents que je n'avais fait que mon devoir dans cette occasion. Il déclara à la fin que j'étais justifié, il fit éloge de ma conduite, il me congratula sur mon zèle et mon activité. Ainsi se termina l'affaire. Voilà donc cet homme que des misérables flatteurs avaient réussi à aigrir contre moi, désabusé.

Dites, s'il vous plaît, à Marchesseault que Prévost ne peut pas y avoir de place pour sa pension. Tétro et Préfontaine sont de retour du Canada. Vous pourrez gar-

der le montant de la souscription entre vos mains, et m'écrire comment elle se monte. Ce sera aussi bien, je la prendrai en montant, si j'ai les moyens. Si je ne les ai pas, alors vous la remettrez aux souscripteurs.

Amitié aux honnêtes gens. Brûlez cette lettre, s'il vous plaît, de suite. Beausoleil est pris. Envoyez-moi donc un exemplaire de la revue de M. Papineau, ainsi qu'à Consigny.

Tout à vous.



Jérémie Rochon à Roch de Saint-Ours

Paul Rochon, 1839, p. 206

Prison de Montréal, 15 juin 1839

Monsieur,

Je prends la liberté de vous écrire pour vous informer de la conduite de M. Beaudry¹⁸⁰ envers moi. J'ai fait entrer un baril de bière de chez M. Molson. C'était le deuxième qui entraît pour moi.

Le premier, je l'ai reçu. Pour le deuxième, j'ai écrit par deux fois au geôlier pour l'avoir. Ils me l'ont refusé. Papa est venu et je lui ai dit de se le faire donner pour le transporter puisqu'il n'y avait pas moyen que je l'aie. Ils lui ont dit qu'il se trouvait perdu et M. Beaudry me l'a dit à moi-même. Ils savent qu'on n'a aucune force ici et ils font à leur goût.

Je prends le parti de vous en informer. Nous ne sommes servis que par des voleurs. Pour vous prouver qu'ils ne servent qu'eux, il y en a un de déserté qui est un nommé Therrien, qu'ils avaient mis à charrier du foin hors de la cour, et il s'est sauvé par leur faute.

C'est bien malheureux pour nous de se voir privés de la liberté et se voir encore volés. Je vous prie de me rendre justice. Je suis un pauvre père de famille qui a cinq orphelins sur les bras.

Je suis votre très humble serviteur.

Jérémie Rochon



¹⁸⁰ Pierre-Jacques Beaudry, geôlier de la prison.

Denis-Émery Papineau à Amédée Papineau

BAC, MG24, B2, *Fonds Papineau*, vol. 3 : 3453-3456 ; mic. C-15790

L.J.A. Montigny
Saratoga Springs
N.Y.

Saint-Hyacinthe, 20 juin 1839

Mon cher Amédée,

Lorsque je t'ai écrit ma dernière lettre par une occasion, M. Archambault, perruquier, de Saint-Hyacinthe, j'étais assez pressé et j'espère que tu m'auras excusé ; je reprends aujourd'hui pour compléter ma lettre. Depuis ce temps, j'ai reçu la lettre de Lactance du 7 du courant, dans laquelle il me dit qu'il pensait s'embarquer aujourd'hui même pour aller en France en passant par Londres. Pourquoi ne pas aller directement au Havre ou Calais ? Ne pourrait-il pas craindre quelques tracasseries bien inutiles à la vérité, mais pour cela même plus sensibles à ceux qui en sont les objets et en même temps plus odieuses, de la part de ceux qui les commettent ?

Nous avons eu et avons encore sous les yeux tant d'exemples de choses que nous n'aurions pas imaginées avant l'événement qu'il n'est pas impossible de ne pas appréhender, ou plutôt qu'il est probable que ces petites persécutions auront lieu. Encore tout dernièrement, M. Neysmith, à son retour des États-Unis, dans Montréal a été incarcéré, comme de raison pour avoir transigé des affaires patriotes de l'autre côté. Le même jour, M. Beausoleil a été pris et amené à Montréal, soupçonné d'avoir pris part dans les incendies et les pillages qui se sont continués pendant une partie de l'hiver et du printemps, et les vols qui ont eu lieu, il y a quelque temps, dans L'Acadie : c'est toujours la première accusation de tous nos Tories du pays, quitte à revenir sur leurs pas, ce qu'ils font bien rarement.

Bonaventure Viger avait été pris avec les mêmes inculpations. Cependant il est bien prouvé, et les ennemis l'avouent eux-mêmes, qu'il n'y a rien de répréhensible dans sa conduite, qu'il venait pour voir sa mère dangereusement malade. Aux dernières nouvelles, on délibérait, à ce qu'il paraît, si on ne le renverrait pas dans les États sans voir sa mère, ou si on attendrait pour le faire, que sa mère fût bien. Ce sont des faits qui seuls parlent plus que tous les commentaires qu'on pourrait faire de plus. C'est toujours le vieux système, et plus fort que jamais, c'est à tout propos, il n'y a pas une action qu'ils n'interprètent en mal.

Par rapport à l'incendie du *John Bull*, tous les papiers ont jeté les hauts cris de la conduite barbare des Canadiens dans cette circonstance ; jusqu'à aujourd'hui, il n'y en a qu'un, le *Courrier*, qui n'a pas eu la malhonnêteté de persister dans ses avancés

à cet égard. Le *Montreal Gazette* le reprend de sa rétractation, parce qu'on a intérêt à faire croire au loin les Canadiens incapables d'aucun sentiment de générosité, qu'ils ne sont plus que des bêtes, des hommes redevenus ou retombés dans l'état sauvage, sur la foi de rapports faux que le zèle sur et pour la haine dont ces pauvres et malheureux Canadiens sont les objets et les victimes. On a vu publié qu'un grand nombre de Canadiens qui se trouvaient présents avec des canots, n'ont pas voulu donner aucune aide quelconque, qu'on a refusé un verre d'eau à un passager en lui disant qu'il y en avait assez dans le Saint-Laurent, qu'un autre passager suspendu à une corde, pendant que le vaisseau était en flamme, a été obligé d'offrir, de promettre dix piastres à un habitant ; que les oreilles de M^{lle} Ross avaient été déchirées par ceux qui lui avaient enlevé ses pendants d'oreilles ; qu'un grand nombre s'attachaient à sauver pour eux les effets des infortunés *incendiés-naufragés*. Tout cela est, depuis un bout jusqu'à l'autre, faux et même de point en point contraire. Ainsi il n'y avait pas un grand nombre de Canadiens. L'incendie ayant eu lieu dans la nuit, sur les deux canots qu'il y avait, un des deux après le premier voyage est chaviré avec tout son monde, parce que ces étrangers ne savaient pas se tenir dedans, et presque tout le monde est péri de cette charge. L'autre a fait tous ses efforts et a même sauvé, proportion gardée, sauvé plus de monde que les chaloupes. M^{lle} Ross a été retrouvée flottant dans l'eau et la dame chez qui son corps a été mis l'a ensevelie de ses propres effets, sans penser devoir en être payée ; elle lui a ôté ses pendants pour les remettre à sa famille. Tous les habitants se sont empressés de fournir de leurs propres hardes aux émigrés dénués de tout.

Qu'est-ce que cela veut dire ? On continue les mesures répressives contre les Canadiens et on réorganise la milice avec ardeur, cette milice composée de ces mêmes Canadiens. Il est vrai qu'on a soin de ne mettre, comme officiers, que des hommes dont la loyauté soit des plus éprouvée (*unquestionable*), mais alors que feront ces officiers en service actif si tous leurs soldats ne veulent pas leur obéir ? Plusieurs régiments, à ce qu'il paraît, doivent arriver encore au Canada ; on parle de contrats donnés par le gouvernement pour de la brique, afin de bâtir des casernes à La Prairie pour 3000 hommes, le tout bien fortifié de quatre tours de pierre. Des ordres aussi pour lever deux bataillons de Glengarais. Les districts de Montréal et des Trois-Rivières sont actuellement, et par proclamation du 30 mai, sur la surveillance immédiate de la Police : la loi martiale est encore dans toute sa force dans l'étendue du premier et, je crois, mais je n'en suis pas certain, du second. Il semble par là que le gouvernement craint quelque événement qu'il ne nous laisse pas connaître. Les papiers parlent aussi d'une autre invasion, des préparatifs de ce côté et de l'autre par les sympathistes et les mécontents. Mais, et je crois qu'il ne faut rien croire de tous ces bruits, c'est encore la paye des volontaires qui conspire. Car après deux grandes

catastrophes pour le pays, je ne crois qu'il y ait encore des insensés pour vouloir tout mettre en combustion, avec les seuls moyens [].

Nous n'avons pas eu encore de printemps, nous ne sommes plus faits pour jouir de rien. Tout est triste en Canada, au moral comme au physique. Depuis plus de six semaines, nous n'avons pas eu dix jours de beau temps, toujours de la pluie, le temps sombre, langoureux, frissonneux, si je puis me servir de cette expression ; aussi un grand nombre de patates vont aller pourrir avant d'être levées et même celles qui ne font que commencer à la vie pourront être bien endommagées. Les autres grains ont assez belle apparence ; si le blé n'est pas mangé cette [année], comme les années dernières, il est à espérer qu'il y aura une assez bonne récolte cette année ; le pays en aurait bien besoin pour réparer tous les incendies, les dévastations, les pillages qui ont eu lieu ces deux années dernières. Il faut en convenir, c'est la seule richesse du pays.

À propos, il va être déporté aux colonies pénales près de 70 à 80 condamnés politiques ; on se dispose à confisquer leurs biens en même temps. Ainsi il faut arracher de la bouche de femmes faibles mais courageuses, de pauvres orphelins, d'enfants qui à peine peuvent sentir ce que c'est que le malheur, non seulement la bouchée qu'ils avaient, mais celle qu'ils auraient pu avoir. Qu'on se figure plus de 4000 ou 5000 de ces malheureux sans abri, sans vêtements, sans nourriture !

[Denis-Émery Papineau]



Jérémie Rochon à ses parents

Paul Rochon, 1839, p. 207

Prison de Montréal, 21 juin 1839

Chers parents,

Je vous écris pour vous informer de ma santé et de celle de mes frères. Nous jouissons d'une bonne santé, Dieu merci ! Je souhaite de tout mon cœur que la présente lettre vous trouve de même.

Nous n'avons aucune nouvelle à vous apprendre. Pour le présent, on ne sait aucune nouvelle. Je garde Virginie¹⁸¹ quelques jours avec moi. J'ai emprunté un écu et

¹⁸¹ Virginie-Émilienne Rochon, sa fille, née en 1828. *JPEA*.

trois chelins d'Édouard pour acheter du pain. Le pain bis coûte sept sous ; le blanc, six sous, et Édouard vous en fait présent. Si vous pouvez m'envoyer des œufs et du beurre, je vous enverrai du pain.

Le shérif m'a dit que je ne perdrai pas mon baril de bière. Rien de plus pour aujourd'hui.

Je finis en vous embrassant de tout mon cœur. Je suis votre tendre fils Jérémie Rochon. Je suis bien content, j'ai vu tous mes enfants et je vis en espérant de sortir d'esclavage bien vite. Virginie vous embrasse bien ; elle reste pour m'emmener.

Jérémie Rochon



Mgr Lartigue à John Colborne

BAC, MG24, A40, *Fonds Colborne*, vol. 23, p. 6788

Montréal, 24 juin 1839

Monsieur,

Conformément à vos désirs, j'ai fait écrire aux prêtres de mon diocèse situés au sud du Saint-Laurent, dont la liste ci-jointe vous montrera les noms, pour avoir leur opinion sur le chiffre de l'émigration de leurs paroissiens vers les États-Unis ; parce que j'ai cru que les paroisses comprises dans cette liste sont probablement celles qui ont pu fournir à cette émigration. Si cependant Votre Excellence trouve à propos que j'écrive là-dessus encore à d'autres prêtres, elle voudra bien me les indiquer, en ajoutant leurs noms à la liste ci-incluse qu'elle me renverrait ; et alors je leur écrirais comme aux autres.

Je n'écrirai non plus au missionnaire de Saint-Régis relativement aux plaintes faites contre lui à Votre Excellence par les officiers du Département sauvage, que quand Votre Excellence m'aura fait connaître les chefs d'accusation portés sur ce missionnaire ; car, comme le disait autrefois Festus à Agrippa, au sujet de saint

Paul : ce n'est pas la coutume parmi nous de condamner un homme, avant de le confronter avec ses accusateurs, et lui donner lieu de se laver de ce qu'on lui impute¹⁸².

J'ai l'honneur d'être respectueusement, Monsieur, de Votre Excellence, le très humble et obéissant serviteur.

† J.J., Evêque de Montréal



Déposition de Dieudonné Bobÿ de Karnelen

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 851

Montréal, 26 juin 1839

Dieudonné Bobÿ de Karnelen, ci-devant colonel des Lanciers d'or de Varsovie, en Pologne, maintenant en la cité de Montréal, après serment prêté sur les saints Évangiles, dépose et dit :

Je fus, le 21^e janvier 1831, un député par le général Skrzynecki¹⁸³ auprès du général La Fayette à Paris sur une mission spéciale de la part du gouvernement provisoire de la Diète de Varsovie, je séjournai jusqu'en 1835. En arrivant à Paris et avant d'accomplir l'objet de ma mission, j'appris la chute de Varsovie, ce qui me décida, comme de raison, à ne point retourner à Varsovie.

Je quittai la France pour me rendre en Suisse comme réfugié polonais ; de là je fus en Belgique, où je demeurai à peu près six mois.

Vers la fin de l'année 1836, je quittai la Belgique pour me rendre à Londres, en Angleterre. Je séjournai à Londres environ huit ou neuf mois. Ne désirant point faire ma résidence à Londres, je pris la résolution de venir visiter le Nouveau-Monde et je m'embarquai sur le vaisseau *Montezuma*, en mars 1837, pour Philadel-

¹⁸² « En ces jours-là, le roi Agrippa et Bérénice vinrent à Césarée saluer le gouverneur Festus. Comme ils passaient là plusieurs jours, Festus exposa au roi la situation de Paul en disant : « Il y a ici un homme que mon prédécesseur Félix a laissé en prison. Quand je me suis trouvé à Jérusalem, les grands prêtres et les anciens des Juifs ont exposé leurs griefs contre lui en réclamant sa condamnation. » J'ai répondu que « les Romains n'ont pas coutume de faire la faveur de livrer qui que ce soit lorsqu'il est accusé, avant qu'il soit confronté avec ses accusateurs. » *Actes des Apôtres*, 25, 13-21.

¹⁸³ Jan Zygmunt Skrzynecki (1786-1860), général, commandant de l'insurrection polonaise de novembre 1830.

phie, dans les États-Unis, où j'arrivai vers la fin de mai 1837. Je demeurai là près d'un an et fus ensuite m'établir à New York.

Je laissai cette dernière ville, l'été dernier, et fus jusqu'à Québec où j'eus une entrevue avec lord Durham en juillet ou août dernier. Le but de cette entrevue était de faire connaître à lord Durham que plusieurs de mes compatriotes offraient de servir les rebelles contre le gouvernement du Canada dans la rébellion qui, plus tard, eut lieu.

Je laissai ensuite le Canada et me rendis à Albany, État de New York, où je fis connaissance avec un M. de Léry, du Canada, qui me dit s'en aller en France pour entrer dans l'École polytechnique comme surnuméraire. Ce monsieur m'introduisit à plusieurs réfugiés canadiens et entre autres au curé Chartier, le D^r Napoléon Duchesnois, le D^r Gauvin, Boucherville, Wolfred Nelson, et ce, dans le mois de janvier dernier. Vers le même temps, je fus introduit à Louis-Joseph Papineau qui se disposait alors à partir pour Paris. Le nommé William Lyon Mackenzie arriva aussi alors à Albany, le même jour, qui me fut aussi introduit.

Je fus présent à une conversation entre Mackenzie et Papineau, dans laquelle il fut question d'une proclamation de Robert Nelson que Mackenzie dit être une parfaite sottise.

Tous ces messieurs voulurent m'engager à me rendre sur la frontière pour exercer les gens à des manœuvres militaires, disant que les Canadiens n'avaient besoin que des chefs militaires, ce que je me refusai de faire. Ils me dirent aussi que tout était prêt pour moi, mais je refusai ces offres. Ceci se passa en janvier dernier. En me faisant ces offres, ils me dirent que j'aurais un commandement et qu'il y avait une nouvelle organisation de formée ; m'engageant en même temps de me rendre à Burlington et de faire part de mes idées aux patriotes qui étaient réfugiés à cet endroit. Plusieurs de mes compatriotes m'ont dit être engagés dans la cause patriotique ; qu'il devait se faire une attaque simultanée sur les Canadas à cinq différents points. Et je sais certainement qu'il y en a à peu près 800 engagés dans cette cause.

Le lieutenant-colonel Jabtusewerz m'a dit que plusieurs Polonais étaient venus tracer un plan d'attaque, lequel avait été envoyé par le général Sołtyk¹⁸⁴ à Wm L. Mackenzie, à Rochester, pour son examen et jugement. Ceci eut lieu il y a à peu près trois semaines. Ce général Sołtyk est venu aux États-Unis pour se joindre,

¹⁸⁴ Le comte Roman Sołtyk (1791-1843), ex-régimentaire-général de brigade d'artillerie polonaise, officier supérieur de l'état-major de Napoléon. Exilé en France après l'échec de l'insurrection polonaise. Auteur de : *La Pologne, précis historique, politique et militaire de sa révolution*, 2 vol., Paris, Pagnerre, 1833 ; et de *Napoléon en 1812, Mémoires historiques et militaires sur la campagne de Russie*, Paris, A. Bertrand, 1836.

comme chef, à l'organisation qui se forme. Je le connais pour un fameux tacticien militaire, et il était général en chef d'artillerie et prévost de l'armée polonaise.

Il y a environ deux mois, j'ai moi-même entendu dire à cet officier, à New York, qu'il était venu aux États-Unis, où je le crois encore résident, c'est-à-dire à New York, dans le but de se mettre à la tête de l'affaire canadienne ; que c'était le seul moyen de réhabiliter la Pologne ; qu'il n'y avait aucun risque à courir, qu'il y avait des armes, munitions, argents et provisions. Le lieutenant-colonel Jabtusewerz me dit de plus qu'il y avait plusieurs officiers français et autres de distinction qui étaient arrivés aux États-Unis dans le but avoué de se joindre à la cause canadienne ; de plus, que ces officiers avaient laissé la France après l'arrivée là de M. Papineau.

J'ai aussi ouï dire par plusieurs officiers américains à Troy qu'il devait y avoir un banquet donné le 4 juillet, où le général Scott devait se trouver ; que l'on saisirait cette occasion pour boire des santés regardant l'Indépendance des Canadiens afin de souler le général Scott.

J'ai vu, à Albany, il y a environ trois semaines, 575 000 cartouches, ou environ, du calibre de celles que j'ai laissées chez M. le secrétaire civil ce matin, destinées à l'usage de l'attaque projetée, comme ces cartouches me furent montrées par un citoyen américain que je ne désire pas nommer. Il est à ma connaissance que ces cartouches ont été envoyées à Burlington dans la vue de les introduire en Canada à quelque occasion favorable. J'ai ouï dire aussi que l'on entendait les introduire en Canada en les cachant dans des bûches ou quartiers de bois.

Dans l'entrevue qu'eut M. Papineau avec M. Mackenzie, je lui vis remettre entre les mains de ce dernier deux paquets de papiers concernant les deux dernières rébellions, en lui disant :

– M. Mackenzie, I confide these to you upon your honor as a gentleman, et prenant en même temps les personnes présentes, parmi lesquelles était le déposant, comme témoins de ce qu'il faisait.

J'ai la certitude que ledit Wm Lyon Mackenzie est à la tête de l'organisation en question et, comme tel, est en possession de tous les papiers et documents qui la concernent. J'ai aussi la certitude de pouvoir me procurer ces documents si l'on veut envoyer avec moi à Rochester, où réside actuellement Mackenzie, une personne de confiance à qui je pourrai les livrer. Je tiens du fils de M. Papineau que sa mère avait reçu une lettre de lui la priant de mentionner à ses amis de ne rien changer au plan adopté et arrêté avant son départ, regardant l'organisation en question. J'appris aussi de lui que M. Papineau devait revenir aux États-Unis, de France, vers le 15 de juillet prochain.

Dieudonné Bobÿ de Karnelen

Assermenté devant moi à Montréal
ce 26 juin 1839
P.E. Leclère, J.P.



Édouard-Élisée Malhiot à Ludger Duvernay
BAnQ-VM, *Fonds Ludger Duvernay*, P68o, N° 3o8

L. Duvernay, écr
Burlington, Vt

Rouses Point, 29 juin 1839

Mon cher Monsieur,

J'ai reçu votre lettre en réponse à la mienne du 14. Je vois que vous en avez trouvé le contenu un peu brusque. Peut-être avez-vous raison de m'accuser de brusquerie, mais enfin [que] voulez-vous que j'y fasse ! Je ne flatte pas, je dis nettement ce que je pense, sans m'épouvanter des résultats. Le contenu de ma lettre du 14 est fort, j'en conviens, mais il est vrai. Je ne souffrirai jamais que les auteurs de mon exil se moquent ainsi de moi et se rient de mes souffrances. S'ils le font, ils ne le feront pas impunément. Ce n'est pas assez d'être persécuté par ses ennemis, mais de plus il faut [l']être par ses propres amis. C'est trop !

Il me semble que vous pourriez m'envoyer le certificat que je vous ai demandé. Je ne demande que la juste vérité, ainsi ce n'est pas une faveur que je demande, mais un droit que je réclame. L'on peut me le refuser ; qu'on le fasse si l'on veut, mais qu'on me le dise. Veuillez avoir la bonté de me l'envoyer à Rouses Point chez Lewis, où je dois rester jusqu'à mardi au soir, par quelqu'un du *steamboat*. Si on me le refuse, veuillez me l'écrire.

L'on me dit que M. Pap. est arrivé à New York. Quelques-uns disent avoir reçu la revue de M. Pap. de [France], imprimée ; je ne puis en dire autant.

M. Malo, de la Pointe-aux-Trembles est arrivé ici avant-hier avec [Marc] Campbell. Ce dernier me dit avoir tous vu les prisonniers ces jours-ci, à l'exception de [Célestin] Beausoleil qui est aux cachots et que personne ne peut voir. Les Viger¹⁸⁵ pensaient bientôt sortir.

¹⁸⁵ Les frères Bonaventure et Hilarion Viger.

Il paraît entre nous bien certain que Brien, oui l'ami Brien, a fait une déclaration de tout ce qui s'est passé. Tâchons que cela reste secret.

À propos d'indiscrétion, le fameux Perrault n'est pas satisfait d'avoir injurié et calomnié Beausoleil, quand il était à Swanton, mais il le poursuit de sa haine jusqu'au fond de son cachot. L'autre jour, un Américain vient me trouver et me dit que Beausoleil avait tout déclaré et qu'en conséquence plusieurs personnes étaient quittées Montréal. Je lui dis que c'était faux. Il me dit que non et que c'était M. Perrault qui l'avait dit à M. W. et ce dernier [le] lui avait dit en secret, si vous voulez. Je vous le demande si ce n'est pas pousser la mauvaise foi trop loin, pour répéter de telles choses. Supposons que ce serait vrai, au moins devrions-nous le garder vers nous, et bien prendre garde que cela vienne aux oreilles des Am. qui rient de nous lorsqu'on leur conte de semblables sottises. Mais de plus, ce que Perrault a dit que B. avait fait une déclaration de tout ce qui s'était passé, est faux et bien faux. Je voudrais que Beausoleil déposât contre tous les lâches et les traîtres. Mais il ne l'a pas fait. Amitiés aux amis honnêtes.

Tout à vous.

E.E.M.



Firmin Prudhomme¹⁸⁶ à Ludger Duvernay
BAnQ-VM, Fonds Ludger Duvernay, P68o, N° 309

Montréal, ce 29 juin 1839

Mon cher ami,

Aussitôt mon arrivée, je me suis empressé de voir M. [François] Amiot ; il doit vous écrire. J'ai vu Leclère, il a été pour moi bon garçon, comme autrefois, mais je n'ai parlé de rien, comme vous m'avez dit. Je ne crois pas le pays encore assez avancé pour prêcher les doctrines du pur christianisme. La superstition et l'idolâtrie sont encore trop à l'ordre du jour. Plus tard, Dieu aidant, nous verrons.

¹⁸⁶ Firmin Prudhomme, né en France vers 1801 ; sa conjointe est Sara Ildegarde. Le journal *Evening Post* (New York, 2 juillet 1833) annonce un second grand concert vocal et instrumental au Niblo's Garden, où, parmi les artistes se lit le nom de Firmin Prudhomme, du conservatoire de Paris, étudiant auprès du très célèbre Talma. Prudhomme, qui s'est produit récemment à La Nouvelle-Orléans, récitera un choix de vers de l'auteur français Pierre Corneille. La première lettre conservée de Prudhomme (patronyme écrit aussi Prud'homme) à Duvernay, lui est adressée de New York le 22 octobre 1833, lui annonçant qu'il déteste les hivers québécois, qu'il part en tournée à La Havane et La Nouvelle-Orléans ; que sa femme demeurera à New York. Il a maintenant un fils, nouveau-né de 29 jours, et il espère qu'il vivra. Ce fils est Lucien Franklin Prudhomme (1833-1912) qui sera professeur de mathématique à l'Académie navale d'Annapolis (MD). Firmin Prudhomme est donc un acteur français important qui vécut en Amérique et qui rencontra Duvernay au sein des Amateurs typographes. « La dernière apparition de Prud'homme sur la scène canadienne remonte à octobre 1839 ; il regagne son pays après avoir remplacé un comédien au cours d'une soirée mémorable que donnent les Amateurs typographes. » Maurice Lemire et Aurélien Boivin, *La Vie littéraire au Québec*, Québec, PUL, vol. 2, p. 140. Firmin Prudhomme, *Napoléon à Sainte-Hélène, scènes historiques, arrangées par Firmin Prud'homme, et représentées pour la première fois sur le théâtre de Montréal, le 28 décembre 1831*, Montréal, Des Presses de Ludger Duvernay, Imprimerie de La Minerve, 1831, 16 p. Les journaux de Caroline du Sud rapportent un mariage du révérend Firmin Prudhomme avec une dame Dorval le 18 février 1841 à Charleston. Une liste de passagers de navire, partis du Havre et arrivés à New York le 27 septembre 1842, contient le nom de Firmin Prudhomme, né en France, âgé de 41 ans, ayant la profession de docteur, en route vers Charleston. Cette profession de « docteur » rejoint le contenu d'une lettre de Prudhomme à Duvernay, qui déclare avoir déjà étudié la médecine homéopathique à Avignon... Le *NY Sun* (entre août 1842 et juin 1843) annonce que le D^r F. Prudhomme, de Paris, a ouvert un bureau médical au 78 Duane St. et qu'il guérit de façon radicale toutes les maladies de la peau, cancers, fistules, scrofules, etc., et que, le jeudi, les consultations sont gratuites. Le 14 septembre 1859, le D^r F. Prudhomme est parmi les passagers arrivant à New York, de Southampton, à bord de l'*Ocean Queen*.

Pour vivre, je vais m'occuper de faire la médecine homéopathique que j'ai étudiée à Paris et que j'ai pratiquée à Avignon. Je dois être protégé par le bon D^r Vallée qui m'a reçu en vieille connaissance et qui m'a promis de me faire avoir des malades.

Mon cher ami, du courage ! Vous en avez montré jusqu'à présent, qu'il ne vous abandonne jamais. La postérité juge et tient compte de ces sortes de sacrifices.

Je termine ces quelques lignes par les mots sacramentels de l'Église française :
« Charité, égalité et fraternité ».

Prudhomme

Mon intention est de jouer ici un rôle passif. J'écouterai tout le monde et je ne me mêlerai de rien. C'est mon devoir, comme chrétien et comme étranger.

Mais ils ont beau faire, l'œuvre de Dieu ne s'arrêtera pas pour eux, selon la grande pensée de Bossuet, le progrès marchera toujours.

Je viens de décacheter ma lettre pour vous prier de me rappeler au souvenir de vos compagnons d'exil et principalement à celui de l'ami Perrault.

Ne parlez d'Église française à personne.



Étienne Chartier à François-Antoine Larocque

UBCL, Special Collections, *Louis Michaud Collection*, 2-14

St. Albans, Franklin County, Vermont [juillet 1839]

Cher Monsieur,

C'est à la suggestion des principaux réfugiés et en leur nom, comme au mien, que j'ai l'honneur de vous écrire en ce moment. Nous osons nous flatter, Monsieur, que les Canadiens de l'intérieur, au moins ceux chez qui la crainte et l'égoïsme n'ont pas étouffé le sentiment, sentent aussi fortement que nous non seulement tout ce que la situation actuelle du Canada a d'affligeant, mais encore et particulièrement tout ce que l'avenir offre de maux à redouter.

Les derniers arrivages nous apprennent qu'aucune mesure parlementaire n'apportera de changement à la situation désespérante des Canadas encore cette année ; que cet état d'agitation, de malaise, d'insécurité et de ruine va encore se prolonger indéfiniment, jusqu'à ce que quelque mesure soit adoptée qui scelle à jamais la perte de leur pays pour la population canadienne. Il est inutile, Monsieur, que je m'étende davantage sur la considération d'un état de choses dont vous envisagez les suites, je

n'en doute pas, avec autant d'alarme que nous ; et sans nous amuser à jeter un regard inutile sur le passé pour chercher à trouver sur qui faire retomber la principale responsabilité des maux qui nous accablent tous présentement, et de ceux plus grands encore que nous avons à attendre dans l'avenir, si vous êtes convaincu comme nous le sommes et comme nous aimons à croire que vous l'êtes, que les Canadiens n'ont plus aucune justice à attendre de la législature britannique, et qu'aucun accommodement sous des termes favorables n'est plus possible entre une province révoltée et son gouvernement essentiellement préjugé contre elle ; nous pensons que vous apprendrez avec plaisir que l'indépendance, qui est la seule voie, pour nous, d'éviter la destruction de *nos institutions, notre langue et nos lois*, des circonstances inattendues nous permettent de l'espérer avec la plus grande probabilité possible de succès. Mais que tous soient bien persuadés, Monsieur, que les réfugiés ne feront rien *seuls*, à moins de l'assentiment et de la coopération de leurs amis de l'intérieur. Ils n'ont pas le pouvoir et ils n'ont plus la volonté d'agir *seuls* : l'inconcevable assoupissement, plutôt la coupable désertion des vains déclamateurs d'autrefois doit nous lier les bras. Vous êtes tous aussi intéressés à vous conserver dans le Canada que nous à y rentrer ; ainsi nous ne voudrions plus faire un pas qui pût compromettre l'avenir du pays sans avoir la concurrence cordiale des personnes d'énergie et qui sont capables d'apprécier les choses. Si ceux qui ont encore une patrie et des intérêts dans le Canada s'endorment lâchement (comme la presque totalité) sur les dangers qui les menacent de toutes parts, ne sera-ce pas au moins une espèce de consolation pour nous, qui sommes expatriés et ruinés, de leur voir subir la juste peine de leur déshonorante apathie et de leur coupable abandon ? Tous paraissent comme morts au Canada ; notre bon peuple seul, triste dupe des lâches et des traîtres, paraît donner signe de vie. Nous ne recevons des nouvelles du pays que par les malheureux sans nombre qui encombre les chemins des États-Unis, et que la misère et le despotisme forcent à émigrer du Canada. Tandis que la lâche aristocratie de Montréal ne paraît occupée qu'à fléchir nos inexorables tyrans à force de bassesse et de servilité. Vous comprenez facilement, Monsieur, à qui nous voulons faire allusion.

Ce que nous voulons donc, Monsieur, ce serait que quelque ami de la cause canadienne voulût prendre la peine de traverser la ligne 45^e pour venir conférer avec nous et recevoir les informations que nous avons à communiquer. Connaissant votre énergie, votre esprit d'entreprise et votre amour de la nationalité canadienne, nous avons cru que nous ne pouvions mieux adresser cette invitation qu'à vous-même. Les communications que nous avons à vous faire sont du plus haut intérêt pour le Canada ; nous sommes en possession de certains faits d'où peuvent découler les conséquences les plus importantes pour la *cause canadienne*, et une occasion des plus favorables se présente, mais qui ne souffre point de délai et que nous aurions tous raison de regretter par la suite si nous ne la saisissons pas dans le moment.

Tâchez, Monsieur, de venir incessamment : vous pourrez vous rendre à Burlington et de là par la diligence vous reviendrez une quinzaine de milles sur vos pas au village de Milton, à l'hôtel de Ward, et en me faisant tenir une lettre à St. Albans par la même diligence, nous irons le même soir nous rejoindre à Milton afin qu'aucun soupçon ne vous atteigne.

Ne négligez pas, mon cher Monsieur, cette invitation ; il peut en résulter du bien à vous en particulier, et nous osons espérer qu'il en résultera la délivrance entière du Canada. Un peu de zèle et d'énergie, voilà ce qu'il nous faut dans les conjonctures présentes. Faut-il, Monsieur, que nous nous laissions tous lâchement aller au courant des événements sans chercher à les diriger à notre avantage, et que nous soyons assez faibles pour nous abandonner aux seules chances que nos ennemis voudront bien nous laisser ? Allons-nous donc consentir à être la risée et la fable de nos adversaires par notre manque d'énergie, et attirer sur nous le mépris du monde entier en faisant croire que le Canada ne posséderait pas même un homme pour diriger notre révolution ? Malheureusement celui qui en a eu jusqu'à présent la principale direction peut, par son manque d'activité et d'habileté, accréditer avec justice ce soupçon. Tâchez, Monsieur, de venir nous joindre, nous vous communiquerons tous les faits et nos vues sur ces faits. Vous aurez le libre exercice de votre jugement ; si vos vues ne coïncident pas avec les nôtres, rien ne se fera ; si au contraire vous les adoptez, vous en ferez part ensuite aux amis de la cause sur lesquels vous croirez pouvoir compter ; et alors avec plus de concert et avec la coopération d'hommes dévoués et énergiques, nous pourrons espérer un succès que le défaut de cette coopération nous a empêchés d'avoir par le passé.

Vous pouvez peut-être trouver singulier, Monsieur, que je ne vous mentionne aucune des particularités sur lesquelles nous pouvons baser nos espérances ; mais comme le détail en serait trop long et que l'omission de quelques circonstances pourrait vous empêcher de former un jugement correct sur l'ensemble, j'ai donc cru plus à propos de garder le silence sur le tout.

Si absolument quelque raison vous empêchait de vous rendre à notre invitation, nous osons attendre de vous que vous voudrez bien engager quelque autre ami éprouvé de la cause à venir à votre place.

Veillez accepter, Monsieur, l'assurance sincère des sentiments de considération et d'amitié des autres Messieurs réfugiés, et en particulier de ceux de votre très humble et très obéissant serviteur.

Et^{ne} Chartier



Jean-Baptiste Labelle à Mgr Lartigue
ACEV, *Châteauguay*

Châteauguay, 1^{er} juillet 1839

Monseigneur,

En réponse à la lettre de V.G qui demande le nombre à peu près de personnes de ma paroisse en âge et en pouvoir de porter les armes, qui paraîtraient avoir émigré dans les États-Unis, et qui sembleraient y résider encore *cum animus manendi*¹⁸⁷, j'ai l'honneur de l'informer que lors de l'insurrection de l'automne dernier, cinq pères de famille se sont sauvés aux États et y sont encore ; depuis ce temps, six autres hommes s'y sont aussi rendus avec femmes et enfants pour y rester.

Quant à mes jeunes gens, d'après les meilleures informations, je crois qu'il n'y en a que quatre à cinq qui y soient allés, qui n'avaient pas coutume d'y aller. Il y en a actuellement un grand nombre d'absents de la paroisse, et qui sont dans les chantiers soit du Haut-Canada, soit des États-Unis, mais ce sont ceux qui ont coutume d'y aller tous les ans, et qui reviennent sur les cages qu'ils descendent jusqu'à Québec. Par exemple, la semaine dernière, on me dit qu'il en est revenu une dizaine, et il en revient de même quelques-uns toutes les semaines jusqu'à l'automne, qu'ils repartent de nouveau pour les chantiers.

J'ai l'honneur d'être, Monseigneur, de votre Grandeur le très humble et ob. serviteur.

J.B. Labelle, ptre



Édouard-Élisée Malhiot à Ludger Duvernay
BAnQ-VM, *Fonds Ludger Duvernay*, P68o, N^o 312

L. Duvernay, écr
Burlington, Vt

Rouses Point, 2 juillet 1839

Mon cher Monsieur Duvernay,

¹⁸⁷ « Avec la volonté d'y demeurer. »

Je vous ai écrit, voilà quelques jours, je vous priais de me répondre. Je ne sais pour quelle raison, je n'ai pas été honoré d'une réponse. Je suppose que vous n'avez pas reçu la lettre.

Je vais vous réitérer ma demande. Veuillez avoir la bonté de m'envoyer par le *steamboat* de demain le certificat que je vous ai demandé, si on veut me l'accorder. Je ne demande que la juste vérité, ainsi ce n'est pas une faveur que je demande, mais un droit que je réclame. L'on peut me le refuser. Qu'on le fasse si l'on veut, mais daignez m'écrire ce que je dois attendre.

Je suis ici depuis jeudi. J'espérais voir quelqu'un de ma famille, mais comme à l'ordinaire, j'ai été désappointé dans mes espérances, je n'en ai vu aucun et n'en espère plus. Il paraît qu'il aurait été impossible pour eux de passer.

Mon cher Monsieur, il m'est impossible de vous donner une idée de la position où je me trouve. Je n'avais jamais su ce que c'était que la peine. Je l'apprends aujourd'hui à mes dépens. Je ne vis plus, je souffre plus que la mort : je suis ici seul, souvent je passe des jours entiers sans dire un seul mot. J'évite la compagnie, je ne songe plus qu'à mon malheur, je suis le plus infortuné des hommes. Je ne puis me livrer ni à l'étude ni à la promenade. Il ne se passe pas un jour sans que je verse des larmes sur mon malheureux sort. Je suis changé à la mort. Enfin, de courageux et persévérant que j'étais, je suis devenu découragé et désespéré. Il n'y a plus que le désir de me venger qui me conserve à la vie. Je ne cesse de gémir et déplorer de m'être associé à un parti de lâches, d'ingrats et de traîtres. Quand je dis que je regrette de m'être associé à un tel parti, je suis loin de vouloir accuser tout le parti, car il y a de fort honnêtes gens, mais je parle de la généralité des chefs agitateurs de 1837. Je rougis des actes dégradants d'un bon nombre des chefs du parti auquel je suis lié. Les chefs se sont joués de nous et du peuple. Malgré cela, je serai toujours de mon vivant incapable de les dénoncer comme des traîtres à leur nation, quoiqu'ils le soient de fait. Mais la prudence exige que nous [ne] le fassions pas, notre honneur national veut que nous les cachions. Mais sacrifier sa vie pour punir les trompeurs du peuple, c'est faisable ; laisser à la postérité des documents pour faire connaître à l'univers entier la conduite de chacun, c'est permis.

M. Charles Mondelet est passé ici hier, m'a-t-on dit, car je ne l'ai pas vu, ou si je l'ai vu, je ne l'ai pas reconnu, quoique je fusse sur le quai. Ce brave homme n'a pas daigné me dire un mot. Ah ! bon Dieu, qui peut résister à de semblables actes d'inhumanité et d'ingratitude ? Monsieur Duvernay, vous savez que je vous ai toujours parlé avec franchise et sans déguisement. Encore une fois, je veux vous donner une preuve de ma confiance. Veuillez donc vous donner la peine de voir M. Mondelet et lui demander s'il veut me voir en descendant. Ce n'est pas pour lui parler de politique, mais pour d'autres affaires. Donnez-vous aussi, s'il vous plaît, la peine de lui exposer ma position et de ce que j'ai fait pour la cause depuis 1837.

Vous aurez la bonté de m'écrire demain, par le *steamboat*, ce qu'il vous a répondu. Enfin je pourrai voir par sa réponse ce qu'il me restera à espérer et à faire. Soyez sûr, M. Duvernay, que si je vois M. Mondelet, votre réputation n'en souffrira pas !

Je pense rester ici jusqu'à samedi ; alors je partirai si je le puis, car je suis sans un denier pour payer ma pension et mes traverses, et je me suis rendu aussi sans argent, promettant de payer en retournant. Ainsi, voyez !

J'ai l'honneur d'être avec considération votre très humble serviteur.

E.E. Malhiot

N.B. Je me retire chez Lewis. Écrivez-moi le jour que M. Mondelet doit descendre, s'il vous plaît.

E.E. Malhiot

N.B. À trois heures, l'on me remet à l'instant votre lettre et le pamphlet de M. Pap. Comme je n'ai pas le temps de vous récrire une autre lettre et déchirer celle-ci, je vous prie de croire que je ne me fâche pas, mais je me désespère. Quant à ce que vous dites qu'il faut faire payer cher aux gens du Canada leur mauvaise conduite, je suis bien de votre avis. Je ne vous ai pas dit par où je devais passer et quand je devais partir, parce que je [ne] le sais pas moi-même. Je vous suis fort obligé pour le certificat que vous m'avez envoyé, ainsi qu'à M. Marion. Je vous remercie de la bonté que vous avez eue de me faire tenir le pamphlet de M. P.

Vous allez, je pense, trouver le contenu de ma lettre ennuyant, étant une répétition de ce que je vous ai si souvent dit, mais enfin [que] voulez-vous que j'y fasse ! Il me semble que ça fait du bien de détailler ses malheurs à un homme que j'estime et que je respecte autant que vous. Je sens bien que je vous ai déjà donné beaucoup de peine. Si je cesse d'être malheureux, j'espère que je n'oublierai pas les bons services que [vous] m'avez rendus ainsi que les salutaires conseils que vous m'avez donnés. Mes amitiés à Marion et à Jacques.

E.E.M.

Je n'ai pas vu un réfugié depuis que je suis ici.

Lorsque je passerai à Burlington, je vous remettrai les journaux que j'ai en main, ainsi que divers autres papiers qui pourront vous être utiles.



Michel Quintal à Mgr Lartigue
ACEV, Saint-Clément de Beauharnois

Saint-Clément de Beauharnois, 3 juillet 1839

Monseigneur,

En réponse à votre lettre du 24 du mois expiré, j'ai l'honneur d'informer V.G. que six individus en état de porter les armes ont émigré aux États-Unis depuis l'automne dernier. Sur ces six, deux sont pères de famille.

Depuis ce printemps, plusieurs familles sont, comme les années passées, allées aux États-Unis, mais je ne puis dire si c'est dans le but de s'y établir ; je suis plus enclin à croire que c'est afin de subsister jusqu'à l'automne prochain.

Agréez, Monseigneur, le sentiment de la haute considération avec laquelle je suis, de V.G., le très humble et très obéissant serviteur.

Quintal, ptre



Joseph-Olivier Archambault à Mgr Lartigue
ACEV, Saint-Timothée

Saint-Timothée, 4 juillet 1839

Monseigneur,

N'ayant jamais été capitaine dans la paroisse, je ne puis dire au juste combien il se trouve dans la paroisse de personnes capables de porter les armes. Le gouverneur aurait eu plus exactement et plus promptement un aperçu fidèle à sa demande. Les émigrés ici se montent à peut-être deux ou trois familles que je connaisse, encore je crois que quelques-uns sont revenus, se plaignant de la misère dans les États ; d'autres y demeurent pour assurer leur tranquillité ; trois ou quatre qui vont, reviennent, tous cherchent de l'argent, c'est la raison qui les oblige à s'éloigner, qui voudra donner autant d'avantages aux Canadiens qu'aux familles à venir. Le nombre depuis 7 ans et au delà, garçons, nous croyons, environ sont 350, c'est le plus que je puis faire.

Monseigneur, je suis inquiet de l'avenir : si les lignes ne sont pas bien gardées, ma vie est menacée, peut-être le serait-elle autant ailleurs ?

À la prochaine.

Archambault, ptre



Catherine Hénault-Deschamps¹⁸⁸ à John Colborne

BAC, RG4, B20, vol. 29 : 13407-13411

Montreal, 4th July 1839

To His Excellency Lieutenant General Sir John Colborne, Governor General of the Province of Upper and Lower Canada, &c.

The petition of Catherine Eno dit Deschamps, wife of Amable Marion, formerly of Contrecoeur in the District of Montreal, yeoman, respectfully sheweth that your petitioner's husband, the said Amable Marion, having been informed that he was about to be arrested in the month of November last, under suspicion of being implicated in the unhappy disturbances of that period, absented himself from this province to avoid such arrest, and has since that time resided in the State of Vermont, but has during his sojourn there sedulously avoided all interference with those who sought to encourage and assist the disaffected, on this side of the Frontier ; as will satisfactorily appear to Your Excellency by the certificate herewith submitted.

That apart from the industry of her husband, your petitioner has no means of support whatever for herself and her infant child, and is now wholly dependent on the charity of her relations and friends.

Therefore your petitioner humbly prays that Your Excellency will deign to grant permission to her said husband to return to and be at liberty within this province on giving good and sufficient security for the loyalty of his conduct in future, and in this her humble prayer she is joined by Louis Marion of the parish of Lanoraie, the father of her said husband, who has ever been a loyal and faithful subject of the

¹⁸⁸ Catherine Hénault-Deschamps (1813-1892), née à Repentigny, fille de Joseph Hénault/Hunault-Deschamps et de Marie-Josèphe Archambault, a épousé (Repentigny, 18 janvier 1836) Amable Marion, fils de Louis de Gonzague Marion et de Marie-Josephte Leroux, de Lanoraie. Marchand à Contrecoeur, Amable Marion (1815-1849), né à Lanoraie le 20 octobre 1815, capitaine de milice, Frère Chasseur, se réfugia en sol américain pendant quelques années, revint au pays et mourut du choléra. Catherine Hénault-Deschamps, veuve, épousera (Contrecoeur, 20 juin 1853) Félix Voligny, né à Maskinongé en 1825, marchand à Saint-Thomas de Joliette, fils de Louis Voligny, marchand, et de Marie Bernier.

Crown of England, and who, as in duly bound, will, with your petitioner, ever pray for the happiness and prosperity of Your Excellency, &c.

Catherine Heneault Deschamps
Louis Marion

Annexe 1 : The undersigned citizen of the town of Burlington, in the county of Chittenden, State of Vermont, do hereby certify that we have had opportunity of seeing most every day Mr. Amable Marion, formerly of Contrecoeur in the Province of Lower Canada, since the middle of December last, and that his conduct has always been most praiseworthy.

Furthermore it is our conviction that he has not taken part in the disturbances, which are reported to have taken place during the past winter on the frontier.

Burlington, 29th June 1839.

Israel P. Richardson, Justice Peace
Asahd Peck
Moor Russell, Inn Keeper
Solomon Walker
Lyman Cummings, Just. Peace

Annexe 2 : I hereby certify that the within named citizens of Burlington I am well acquainted with, and they are respectable and good citizen.

Burlington, June 29, 1839.

H. Thomas

Annexe 3 : I, the undersigned Justice of the Peace and Major of Militia, certify that I have always known Mr. Louis Marion, tavern keeper, of the parish of Lanoraie, to be a faithful and loyal subject of Her Majesty.

Lanoraie, 9th November 1838.

James Cuthbert Junior

Let this person pass
Ja^s Botham, captain



Eugène-Napoléon Duchesnois à Ludger Duvernay

BAnQ-VM, Fonds Ludger Duvernay, P68o, N° 314

Monsieur L. Duvernay
Burlington
Vermont

New York, mardi 5½ heures p.m., 9 juillet 1839

Mon cher ami,

J'arrive de dîner, je trouve sur ma table votre paquet et une lettre pour Bordeaux, arrivés un peu tard, il est vrai, car le paquebot est parti hier ; ça sera pour le prochain.

Guérin a toujours à cœur, dit-il, de vous envoyer tous les caractères que vous lui avez demandés, mais la misère le presse tellement qu'il ne peut y travailler que lorsqu'il n'a rien à faire pour de l'argent comptant. Il vit au jour la journée. Je crois fermement que vous les recevrez sous peu. J'ai vu hier qu'ils étaient presque finis.

Je n'ai pas encore reçu le paquet de pamphlets pour Philadelphie dont vous parlez; celui adressé à Ryan est parvenu par le jeune Peltier qui l'a gardé six jours après son arrivée ici. Je crois que l'on pourra en disposer assez bien.

L'Estafette est arrêtée pour quelque temps et va reparaître trois fois la semaine, sous le même format que votre journal. Je n'ai pu voir Turcotte, je lui ai fait faire votre commission par Lemieux ; depuis j'ai appris qu'il n'était plus au *Courrier*. Aux dernières nouvelles, Gauvin était toujours à Baltimore, il a payé Barnum avec un billet *promissoire*, est allé loger chez Boizard, European House, il attendait un emprunt de 600 *piastres* qu'un de ses amis de Philadelphie s'était chargé de négocier. Il devait ensuite s'embarquer pour « France ou pour une des républiques centrales de l'Amérique du Sud » (c'est toujours Gauvin pour les plans). En attendant les 600 \$, il fait l'amour à une jolie fille entretenue par un riche particulier, ce qui n'est pas mal. Je ne puis rien vous dire de Landry, je n'en ai pas entendu parler depuis votre départ, il est pourtant toujours à Philadelphie. Hoe¹⁸⁹ vous aurait déjà envoyé le châssis en question s'il avait eu la mesure. Je vous ai écrit à ce sujet et je

¹⁸⁹ Richard March Hoe (1812-1886) a hérité de la fonderie de caractères d'imprimerie établie à New York par son père Robert Hoe (1784-1833), émigrant venu d'Angleterre. Richard Hoe est associé à son frère Robert Hoe Jr : Robert Hoe & Co, machiniste, 29-31 Gold St. NYCD. Voir aussi *Le Pays*, 2 mars 1852, p. 4. En 1832, à Montréal, Pierre-Édouard Leclère et John Jones étaient des agents de Robert Hoe & Co, imprimeurs à New York. *L'Ami du peuple*, 21 juillet 1832.

n'ai pas eu de réponse. J'avais donné la lettre à un individu au *steamboat* qui, probablement, l'aura perdue.

M. Bérard désire que vous lui renvoyiez le *Dictionnaire* en question afin qu'il l'envoie en France pour le faire corriger ; en attendant il vous en donnera un complet.

J'apprends par l'ami Ryan que les caractères sont prêts. Je vais les faire embarquer au soin de Fagnant, du *Swallow*¹⁹⁰ ; j'espère qu'ils vous parviendront en bon état. Je n'ose pas les confier au farceur qui a apporté votre lettre et le paquet pour Bordeaux, car il s'est fait payer par mon hôtesse, M^{me} Gosquet, 25 cents pour le *postage* et il voulait avoir davantage pour son trouble, disait-il. C'est, je crois, une fameuse canaille que le susdit. Je vais voir à ce que Hoe envoie le châssis en même temps.

Je suis peiné de ce que nos amis du Canada vous ont fait dire. Il ne faut rien espérer d'eux, ils vont à reculons en fait de patriotisme. Je suis moi-même fort inquiet de voir que le billet que j'ai donné en février dernier pour M. Papineau vient dû le 1^{er} août prochain et que je n'ai pas les moyens de le rencontrer. Chartier est, je crois, dans le même cas ; je lui écris à ce sujet.

New York est dans un état sanitaire vraiment effrayant. Quelques cas de vérole, c'est tout. Rien de nouveau que la visite de Van Buren qui a été très bruyante ; sa réception a de beaucoup surpassé en parades, fêtes, etc., la célébration du 4. Je crois qu'à la manière dont ils y vont, cette célébration tombera bientôt dans l'oubli dans plusieurs endroits. À Philadelphie, par exemple, elle a été presque nulle, les magasins étaient fermés et tout était aussi tranquille qu'un jour de dimanche. Tout ce qui ne rapporte pas directement des dollars ne peut pas être apprécié par messieurs les Américains. C'est un peuple éminemment *dollarifère* – excusez le néologisme. Talleyrand, de spirituelle et de canaille mémoire, les a peints au fini en disant qu'ils sont de *fiers cochons et des cochons fiers*¹⁹¹.

Le pamphlet de Pap. est bon. Que disent O'Call[aghan] et Perrault de la position qu'il prend, eux qui parlent toujours d'arrangements et de concessions ? Quand Perrault entre-t-il en Canada ?

Il y a rumeur que Louis-Philippe s'est déshonoré en désarmant et en licenciant l'École polytechnique, la pl... des institutions de l'Europe, enviée par toutes les nations, berceau des héros et des braves, qui a coûté tant de soins à Napoléon. C'est

¹⁹⁰ Le *Swallow*, vapeur qui faisait la navette sur l'Hudson, entre Troy et New York. Il fera naufrage pendant la nuit du 7 avril 1845.

¹⁹¹ Napoléon avait demandé à Talleyrand, revenu d'Amérique, de lui dire ce qu'il pensait des Américains. La réponse de Talleyrand, consignée ici, se trouve dans Frances Milton Trollope, *Domestic manners of the Americans*, XXVIII.

peut-être de cette mesure inique (le licenciement) que sortira le dévoué républicain qui débarrassera la France de son cauchemar royal. C'est au moins le plus sincère et le plus ardent de mes vœux pour le bonheur de la France.

Écrivez-moi et tâchez de m'envoyer les effets que j'ai à Burlington, s'ils en valent la peine, entendu. Amitiés aux Patriotes et aux compatriotes de votre endroit. Je souhaite que vos caractères vous redonnent la faim ; pour la soif, j'espère qu'elle est toujours intense. Est-ce que le chagrin et l'ennui vous ont fait oublier les braves Africaines de New York ?

Excusez la quantité surabondante d'encre dont cette feuille est couverte et croyez-moi votre ami.

E.N.D.

L'ami Guérin a abandonné le croc, parce que ça lui donnait des attaques de nerfs. C'est encore un déserteur de la bonne cause, quoique à regret pourtant. Vivent *nous* toujours, nous tenons bon, nos nerfs sont de fil de fer. Je suis charmé d'apprendre que Chartier se propose de réfuter *L'Âge de la raison* de Thom Paine, c'est le meilleur moyen de faire lire Thom Paine, surtout en Canada où il est peu lu et peu connu ; pour la réfutation, je suis d'avance persuadé qu'elle ne sera pas de force à renverser ce qui a résisté aux attaques multipliées des Goliaths de la théocratie.

J'ai retardé jusqu'à aujourd'hui l'envoi de la présente, vu que les caractères n'étaient pas partis. Je viens maintenant de les voir encaisser et partir pour chez vous par la... *Transportation Company*. Il y a deux caisses. Hoe n'a pas de *chase* en main, il en fait faire un que vous recevrez la semaine prochaine. Vous ne dites pas si la mesure est de dedans en dedans ou de dehors et s'il fait une *cross bar*. Je lui ai dit de le faire de dehors avec une *cross bar*. Renvoyez l'autre. J'apprends que la fièvre jaune nous arrive. Deux cas hier, morts. Les pamphlets ne se vendent guère. Les gens ont la mine de croire que vous les envoyez gratis. M. Mondor m'a promis de faire son possible pour les vendre ; il n'y avait pas encore de noms sur la souscription. Adieu.

Vendredi le 12 juillet 39, 2 h p.m.

E.N.D.



Eusèbe Durocher à Mgr Lartigue
AESH, XVII, C.12, *Saint-Athanase* [Iberville]

Saint-Athanase, 10 juillet 1839

Monseigneur,

Conformément au désir que m'exprime Votre Grandeur de savoir le nombre des personnes émigrées de ma paroisse depuis l'automne dernier, faisant la distinction des hommes capables de porter les armes. Après avoir parcouru ma paroisse, je vous en fais le rapport comme suit :

Nombre de familles : 34

Formant avec les individus isolés partis : 134

En état de porter les armes : 60

Voilà le renseignement le plus juste que je peux donner à Votre Grandeur.

Quant à ceux qui y résident, *cum animo manendi* [avec l'idée de demeurer], c'est ce qu'il m'est plus difficile de déterminer. Cependant, la plupart m'ayant demandé, avant de partir, des certificats pour obtenir des passes, j'ai pu m'apercevoir que tous y allaient dans le dessein d'en revenir. Les uns y sont allés pour gagner leur vie, ne trouvant point ici d'ouvrage. D'autres, pour être éloignés des vexations. D'autres enfin craignant avec raison des châtimens bien mérités. Ils se proposent de rentrer dans le pays lorsque les causes qui les ont éloignés auront cessé. Je ne connais que trois ou quatre familles, formant 16 à 20 individus, qui ne se proposaient pas de revenir. Il y aurait dans ces familles six à huit hommes capables de faire le service militaire. Je remarquerai à Votre Grandeur qu'ici nous sommes accoutumés à ces émigrations. Elles sont un peu plus nombreuses qu'à l'ordinaire, mais aussi le besoin se fait plus sentir, d'ailleurs il y a un certain nombre de ceux qui étaient émigrés, les années précédentes, qui sont revenus, et malheureusement ce ne sont pas ceux-là qui donnent le meilleur exemple.

J'ai l'honneur d'être, Monseigneur, votre très humble et obéissant serviteur.

Eus. Durocher, ptre



Horace Nelson à Ludger Duvernay

BAnQ-VM, *Fonds Ludger Duvernay*, P68o, N° 316

Plattsburgh, le 12 juillet 1839

Monsieur,

Ayant été informé par M. Lussier que vous désirez venir vous établir dans ce village, j'ai été assez heureux pour vous trouver une chambre qui, je pense, vous conviendra. Elle est un peu petite, mais dans le moment actuel, votre imprimerie n'est pas aussi considérable que celle du *Sun*. Vous serez satisfait : c'est un appartement dans la maison de MM. Démaray et Hébert ; il leur a été offert, par une maîtresse d'école, deux piastres par mois, mais ils préfèrent vous le céder. Vous pourrez faire le voyage avant d'apporter vos effets. Nous serons très contents d'avoir le papier imprimé ici.

En attendant, Monsieur, veuillez me croire votre sincère et humble [serviteur].

Horace Nelson



Édouard-Élisée Malhiot à Ludger Duvernay

BAnQ-VM, *Fonds Ludger Duvernay*, P68o, N° 317

St. Albans, 12 juillet 1839

Mon cher Monsieur Duvernay,

Je vous ai écrit quelques lignes avant-hier, mais comme je n'avais pas alors le temps de vous dire beaucoup, je vous récris de nouveau.

Je suis de retour de Rouses Point de mardi ; je pense y retourner mercredi prochain. Je n'ai vu aucun de ma famille durant tout ce temps, pas même un seul de Montréal. Je ne sais pas s'ils se cachaient lorsqu'ils passaient à R.P. mais toujours est-il certain que je n'en ai vu aucun.

Viger, le frère de Bonaventure, est parti d'ici de mercredi, il avait passé la journée du 2 juillet avec ses frères dans la prison ; il ne pense pas qu'ils puissent sortir de sitôt, et pas avant d'avoir un procès. Il paraît qu'on a décrété de les envoyer à Sherbrooke pour leur faire leur procès, vu que dans le district de Montréal, il y a trop de chance pour eux de choisir un juré d'honnêtes gens.

Il paraît que votre ami Côté vous a donné un petit coup sur son journal le *North American* au sujet de votre Jean-Baptiste.

Dans votre lettre que vous m'écrivîtes à Rouses Point en me parlant du rapport que je vous faisais de la déclaration de Brien, vous me dites que ce n'était peut-être pas plus fondé que celle que l'on disait que Beausoleil avait faite, et qu'aussi l'un pouvait passer pour l'autre, c'est-à-dire que j'étais aussi coupable de vous avoir écrit, en vous priant de le garder secret, le rapport que Brien avait fait des déclarations contre ses compatriotes, que Perrault l'était d'avoir dit à des Américains que Beausoleil avait donné diverses dépositions contre des citoyens patriotes de Montréal.

Si vous étiez homme à vous vendre pour défendre quelqu'un, je pourrais croire que vous l'êtes pour défendre le fameux Perrault, mais je sais que vous n'êtes pas de ces gens qui défendent des hommes qu'ils connaissent coupables, mais qui ont leurs intérêts à les défendre. Non, je sais que vous êtes au-dessus de cela. Aussi j'attribue votre zèle à défendre maître Perrault à rien autre chose qu'à l'estime que vous avez pour lui.

Voyez comme le cas de M. Perrault est bien différent au mien. M. Perrault dit à un étranger que Beausoleil a vendu ses compatriotes. Cet étranger fait circuler cette nouvelle dans un endroit où les Américains avaient beaucoup de confiance en Beausoleil. M. Perrault avait, dans le cours de l'hiver et du printemps, marqué une haine invétérée contre l'infortuné Beausoleil. L'excuse que vous donnez, c'est que Homier l'a dit, voilà tout. Homier n'était pas allé à la prison ; en outre Beausoleil étant aux cachots, M. Perrault devait savoir qu'il n'y avait personne qui le voyait que ses examinateurs, et que supposant que Beausoleil aurait fait des dépositions, personne ne l'aurait su que très longtemps après.

Voici maintenant mon fait. Je vous écrivis, vous priant de le garder secret, que Brien a fait des dépositions. À qui m'adressai-je lorsque je m'adressais à vous ? À un frère réfugié, à un ami plus âgé que moi, pour lequel j'avais le plus grand respect et qui jouit de la confiance de ses compatriotes depuis 20 ans. Ce n'était donc pas à un étranger que je m'adressais, ce n'était donc pas à un Américain indiscret ; (et que lui, le fameux P. m'a prié tant de fois d'être sur mes gardes par rapport aux Américains, et de ne jamais leur rien dire). Ensuite quelle différence y a-t-il entre Brien et moi, qu'entre Perrault et Beausoleil ? Brien était mon meilleur ami, je n'ai jamais essayé de le calomnier, loin de cela, j'ai toujours pris sa défense. Je savais cette affaire du mois de mai, mais je l'ai gardée sous silence, jusqu'à ce que je vous en aie parlé ; et est-ce sur la parole d'un individu qui n'était pas allé en prison que je répétais cela ? Non, mais d'un individu qui était passé cinq mois dans la prison et qui avait lu la déposition de Brien et qui me rapporta des faits qui étaient dans la déposition que Brien seul savait.

Vous me dites que j'ai tort de m'éloigner en ce moment et que vous croyez à des événements extraordinaires prochainement. Je vous assure que rien ne me ferait plus de plaisir de voir que nous aurions les moyens de faire quelque chose pour notre trop malheureux pays. Mais si j'avais les moyens de m'éloigner, je le ferais quand même il y aurait de puissants moyens de faire la guerre, c'est-à-dire je m'éloignerais pour le temps qu'il faudrait aux préparations, et je me trouverais prêt en tout temps à joindre l'armée, quand elle serait prête. Je veux bien aider comme je l'ai déjà fait, en ma faible capacité, à sauver mon pays du naufrage, mais pour travailler à l'organisation, non. Tant qu'il n'y aura pas plus d'hommes qui soient dignes de porter le nom de Canadiens, qu'il y en a parmi les chefs réfugiés, vous ne me verrez pas m'embarquer dans une organisation pour encore être maltraité, calomnié, injurié, délaissé, abandonné et persécuté. Non, c'est assez de trois fois, c'est assez d'avoir travaillé comme un Nègre, s'être ruiné la bourse et la santé, pour se voir jeté, même par ses amis la responsabilité d'une défaite. Le peu de fermeté, d'indépendance et de persévérance qu'ont montré les chefs ou la grande partie d'entre eux, m'ont entièrement dégoûté.

La grande partie de ces chefs n'a nullement l'amour du pays à cœur. Les uns sont guidés par l'intérêt ; les autres, par la haine. Et auprès de ces chefs, le flatteur est toujours bien reçu, au lieu que celui qui dit nettement les choses, et qui reproche à ses chefs leurs fautes, est de suite considéré comme un traître et un indigne. Il faut que le pays devienne indépendant. Mais aussi il faut des hommes qui soient capables d'être persévérants ; il faut des hommes qui ne se laissent pas gagner par la flatterie, ni épouvanter par des menaces ; il faut des hommes enfin qui sachent attribuer le vrai mérite, et non celui des flatteurs et des menteurs.

Si je ne quitte pas la frontière, c'est que je n'en aurai pas les moyens et j'y resterai malgré moi. Déjà des personnes de qui j'étais loin d'attendre qu'ils s'opposeraient à mon départ, m'ont prié de ne pas m'absenter. Mais ma détermination est prise ; si j'ai les moyens, je pars ; si je ne les ai pas, je ne veux toujours rien faire que lorsque l'on m'enverra des ordres ; alors je les exécuterai, soit comme sergent ou n'importe quel grade. Je me suis aussi aperçu que même parmi mes amis, il y en a qui sont mécontents ou jaloux du peu de popularité que je me suis acquis. Ainsi, par mon absence, je mettrai fin à tout cela et alors l'on verra que j'étais loin, je crois, d'être absolument nuisible.

Mes amitiés aux amis. J'ai l'honneur d'être &c &c &c.

E.E. Malhiot

N.B. M. Gagnon, de Montréal, doit m'envoyer quelque chose à Burlington, probablement à M. Perrault. Veuillez donc me l'écrire aussitôt. Dans le cas où vous

trouveriez une occasion sûre d'envoyer à Montréal, dites-lui donc d'aller chez M. Gagnon et de lui demander s'il n'a pas quelque chose à m'envoyer.



À propos du colonel George Augustus Wetherall¹⁹²

L'Aurore des Canadas, 16 juillet 1839

Montréal, 12 juillet 1839

Vendredi [12 juillet], il a été présenté au Col. Wetherall un superbe candélabre d'argent, qui a dû coûter un prix énorme, par un nombre de citoyens de cette ville, en reconnaissance de sa victoire de Saint-Charles sur les insurgés et « comme un témoignage, dit le *Morning Courier*, de leur gratitude, de leur respect et de leur admiration. » Le même journal se plaint que le Col. Wetherall n'ait pas été assez récompensé et honoré par le titre de *Sir* qui lui a été conféré et qu'il aurait mérité « pour avoir sauvé les Canadas » (rien de moins), d'être fait Baronet. « Cette négligence à son égard, ajoute-t-il, a causé des commentaires avant ce jour, et, par *St Denis*, la chose mérite commentaire. »

La députation chargée de présenter le candélabre au Col. Wetherall étaient : l'Hon. P. McGill, Lt. Col. McCord, Lt. Col. Molson, MM. Jamieson, Griffin, Anderson, Redpath et B. Holmes.

M. P. McGill portait la parole. Le Col. Wetherall, dans sa réponse, a cru devoir dire quelque chose au sujet des mots *Mercy in victory* (Sa merci dans la Victoire) dont on lui fait compliment, entre autres, sur le pied du candélabre...



¹⁹² George Augustus Wetherall (1788-1868), officier anglais, commandant de la garnison de Montréal, s'illustra lors de la bataille contre les patriotes à Saint-Charles le 25 novembre 1837. *DBC*.

William-Foster Coffin à Thomas Leigh Goldie

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 3565

(*extrait*)

Montreal, 15 July 1839

Sir,

... I feel it to be my duty to state a fact which has, I doubt not, already come under the cognizance of His Excellency, namely a tour recently made by Augustin Papineau, n.p. at St. Hyacinthe, through the lower part of the District of Three Rivers, where that person sedulously propagated reports of the intended return of his brother L.J. Papineau at the head of a French army of 50 000 men composed of the descendents of Canadian families now resident in France. In an intelligent community the absurdity of such a report would act as its refutation, but among the credulous habitants such practices keep alive the invitation and uncertainty which have hitherto prevailed.

I have the honour to be, Sir, your most obedient Servant.

William F. Coffin, Stip. Mag.



Édouard-Pascal Rochon à ses parents

Paul Rochon, 1839, p. 207-211

Prison, 18 juillet 1839

Mes chers parents,

C'est avec douleur que je mets la main à la plume pour répondre à votre lettre en date du 12 de ce mois, sur laquelle vous me faites des reproches amers et qui me sont très sensibles dans ma pénible position et que je ne crois pas mérités, mais il suffit qu'une personne soit dans une position aussi affligeante pour que mille obstacles se présentent.

Il est vrai que vous m'avez écrit mais je vous ai répondu, vous prouvant combien m'était sensible ce que vous me rapportiez et, toujours, j'ai fait ce qui était en mon pouvoir pour y remédier. Ce que j'apprends de votre part m'en est que plus sensible

et augmente mes maux. Notre malheur est déjà bien assez sensible sans qu'il nous soit augmenté par le comportement de ma propre famille.

Dans mes écrits, je vous ai bien recommandé la patience, égard à mon malheur, tel que je l'ai fait lorsque vous êtes venus me voir. Quant à ce que vous me marquez pour mon cher petit enfant, je n'ai que faire de vous dire combien j'y suis sensible. Il suffit d'être père pour être sensible pour ses enfants, et surtout dans la position où je suis.

Croyez que je n'ai pas laissé que de le bien recommander à ma femme, lui faisant sentir qu'il était orphelin de mère et d'un père tendre à tous égards, et je n'ai pas laissé que de bien vous recommander à ma femme. Mais voulez-vous plus de ma part ? Dieu a voulu ce qui est. Ma femme est d'un caractère qui ne se résout pas au vôtre.

Pour moi, elle m'a toujours été bonne, ainsi que pour mon enfant, tant que j'ai été en cette chère liberté, que j'ai pleurée si souvent et que je prie Dieu de recouvrer. Pour l'amour de Dieu, je vous prie de tout mon cœur de faire ce qui est en votre pouvoir et en votre patience pour l'accord avec ma femme.

Je sais qu'il est dur pour un beau-père et une belle-mère de souffrir de l'humeur d'une bru, mais ma triste position et celle de mes frères doit suffire pour que vous excusiez quelque humeur qui ne serait pas à votre charge si j'étais dans le sein de ma famille. Vous devez en juger tout aussi bien que vous en avez eu la preuve, et j'espère qu'à l'avenir vous n'aurez plus de telles choses à m'écrire.

Toutefois, si vous en avez l'occasion, je préfère que vous preniez une de mes voitures et que je paie les frais de votre voyage pour que j'aie ces détails de vive voix. Au moins, j'y sentirais double avantage ; c'est que nous aurons la satisfaction de nous voir d'y porter plus de remèdes.

Vous me marquez qu'Esther a fait la dépense de 4 £ 10 sols pour aller vous voir en souffrant de mon sort et que ma femme ne lui a pas offert un verre d'eau. Vous devez l'excuser, dans sa position comme dans son caractère. Ce n'est pas par mépris, c'est uniquement par faute d'y penser, vu qu'elle était chez vous. C'est aussi tirer des conséquences pour y créer de l'inimitié.

Voyez que c'est bien loin de tout ce que je vous recommande tous ensemble et c'est autant de tristesse pour moi. Quant aux 4 £ 10 sols que ma sœur a dépensés sans reproche, ils viennent de moi. Si Dieu veut que je sois mis en liberté, vous verrez bien le contraire de tout ce que vous concevez de ma femme et de moi.

Je vous prie de voir ma femme et de lui dire qu'elle cache tout ce qu'elle pourra, et s'il y a des voitures dans la boutique, qu'elle les fasse sortir ou qu'elle les fasse mettre dans le haut de la boutique et qu'elle fasse ôter l'escalier et bien fermer la trappe, afin que les huissiers ne montent pas en haut. Qu'elle fasse ôter les soufflets, les étaux, qu'elle ne garde pas de voiture du tout dans la cour, point de chevaux dans

l'écurie et qu'elle ne dise pas qu'elle a des animaux. Qu'elle dise qu'elle les a vendus pour payer des dettes.

Qu'elle ôte le poêle, les horloges, le sofa. En un mot, qu'elle ne garde que trois ou quatre chaises, une table et un seau dans toute la maison. Qu'elle mette tout le reste chez vous ou chez les voisins, car les huissiers qui vont pour saisir ne vont pas avec rigueur ; ils sont ordonnés de la part du shérif d'agir avec douceur.

Ils ont été en plusieurs places dans le sud et ils n'ont pas forcé les gens à leur dire ce qu'ils avaient ; seulement ils leur demandaient : « Avez-vous des animaux ? »

Ils leur répondaient : « Non » et c'était tout. Quant au ménage, moins ils en trouvent, mieux c'est. Que ma femme tienne toujours la barrière fermée et qu'elle se tienne toujours dans la salle, pour pas que les huissiers entrent dans la cour, et qu'elle tienne le devant de la maison ouvert et tout le reste derrière, fermé, car ils ne tarderont pas à aller à Terrebonne.

Quand ils arriveront à la maison, qu'elle vous prévienne si vous ne vous apercevez pas quand ils arriveront et allez-y afin qu'ils ne cherchent pas trop à découvrir le butin. Plaignez-vous afin de les attendrir. Partout où ils ont été saisis, ils n'ont pas fait de recherches ; seulement, ils entraient dans les maisons et ils saisissaient ce qui était à leur vue si cela en valait la peine. C'est pourquoi je m'efforce à vous prévenir de tout cela, et s'ils saisissent chez moi, demandez à Fanfan Rochon pour être gardien ou au vieux Prévost afin d'épargner les frais.

Aussitôt qu'ils auront été saisis, que ma femme vienne me voir et qu'elle m'apporte les papiers qu'ils lui donneront. Qu'elle ne retarde pas du tout à venir, et maman, s'il est en votre pouvoir de venir avec ma femme, venez avec elle.

Je lui avais dit d'acheter des œufs, autant qu'elle pouvait, 20 ou 30 douzaines, les payer 10 ou 11 sols la douzaine, et par le moyen des œufs, elle pourrait entrer sans passe. Si, au contraire, elle n'apporte pas d'œufs et que vous veniez avec elle, vous irez vous-même demander une passe pour voir vos garçons et vous demanderiez la passe pour deux, pour vous et votre fille.

S'ils demandent son nom, vous lui donnerez le nom d'Esther Rochon et que ma femme n'aille pas à l'audience avec vous, de crainte qu'elle soit reconnue. Au contraire, si vous ne venez pas avec elle, dites-lui qu'elle vienne de grand matin et qu'elle vienne tout droit à la prison. Je lui donnerai une lettre pour qu'elle puisse avoir une passe.

Je finirai, chers parents, en vous assurant de mes respects et de mes meilleures amitiés, mes compliments à toute la famille et mes amis. Prévenez Fanfan pour qu'il soit gardien s'ils vous saisissent et si les huissiers vous disent : « On va mettre un gardien », offrez-leur-en un. Embrassez mon petit garçon pour moi en mémoire de

cette chère Hélène¹⁹³, dont j'ai compté les jours de mon mariage, qui était le 14 juillet [1823], la 16^e année, et le 25 juin [1835], son décès, la 4^e année.

E.P. Rochon



Édouard-Pascal Rochon à Nazaire Rochon¹⁹⁴, son frère

Paul Rochon, 1839, p. 211-212

Prison, 19 juillet 1839

Cher frère,

Je m'adresse à toi pour t'envoyer à Terrebonne, afin d'éviter de saisir autant de mon butin que possible. Voilà ce que je veux que tu fasses : c'est d'ôter les soufflets, les enclumes, les étaux, le fer et autant d'autres outils que possible, porter cela chez quelques voisins, ôter toutes les voitures de la cour, jusqu'à la tonne, ne point laisser de voitures du tout dans le bas de la boutique, les mettre dans le haut de la boutique, s'il n'y a pas moyen de les mettre ailleurs, mais je préférerais les faire porter ailleurs s'il y a moyen.

Et puis quand tu auras tout monté ce qu'il y aura à monter dans le haut de la boutique, c'est d'ôter l'escalier pour qu'ils ne montent pas dans le haut de la boutique, c'est d'ôter le poêle de dans la maison, les horloges, le sofa et toutes les meilleures chaises, les bonnes tables, la commode ; enfin, laisser la maison, la cour, le bas de la boutique aussi nus que possible. Que ma femme ne mette pas ses vaches chez nous et qu'elle mette le cheval chez les voisins, car ils sont au moment d'aller saisir, et que tout soit fait avec autant de précaution que possible.

Ne parle de rien à qui que ce soit. Si tu as besoin de te faire aider, que ma femme prenne Pierre Leblanc pour t'aider et travailler de grand matin à tout transporter. Otez toutes les chaises de calèche et de *Hard Top*, les porter dans le grenier, chez papa, sur le petit grenier, afin que personne ne les voie, et tâche de mettre quelque chose pour boucher la porte de la boucherie, afin qu'ils ne voient pas qu'il y a une

¹⁹³ Marie-Luce-Hélène Simon-Léonard-Delorme (1800-1836), fille d'Étienne Simon-Léonard-Delorme et de Marie-Hélène Béland, première épouse (Terrebonne, 14 juillet 1823) d'Édouard-Pascal Rochon.

¹⁹⁴ Louis-Nazaire Rochon (1808-1860), né à Terrebonne, fils de Pascal Rochon et de Marie-Rose Gibault, a épousé (Terrebonne, 26 janvier 1831) Angélique Beauchamp-Hénault dit Deschamps, fille de François Hénault et de Marie Chaput.

porte, pour que le charbon ne soit pas saisi. Enfin fais tout avec précaution et pour le mieux, et ne prends pas trop de temps pour tout cela.

Tâche de revenir lundi. Que papa vienne te mener avec ma voiture pour me donner des nouvelles de tout, car je suis bien inquiet. Fais bien comme je te le dis puis, en passant aux Écores, chez M. Simpson, la cantine qui fait le coin devant l'église, tu arrêteras demander s'ils ont une lettre pour papa.

C'est une lettre que je lui ai donnée moi-même pour l'envoyer chez papa et demande-la toujours en tout cas, puis tu montreras cette lettre à ma femme pour qu'elle voie ce que je t'ai recommandé de faire. Partout où les huissiers ont été saisir, de l'autre côté de la grande rivière, ils ont saisi ce qu'ils ont vu dans les maisons quand cela en valait la peine. Ils ne se donnaient pas la peine d'aller dans les greniers ni dans les bâtiments.

Où ils n'ont rien trouvé, ils étaient aussi contents. Ils demandaient aux femmes : « Avez-vous des animaux ? – Non ! – Avez-vous des voitures ? – Non ! » Cela était tout. Ils demandaient seulement : « Voulez-vous nous montrer les biens meubles et les effets qui appartiennent à votre mari ? » Ceux qui disaient : « Vous voyez, tout s'est vendu pour payer nos dettes et pour vivre et pour donner un peu d'argent à mon mari », ils répondaient : « C'est bien ».

Ne t'amuse point. Va et agis avec précaution et sois le moins longtemps possible afin que j'aie des nouvelles. Mes respects chez papa, mes compliments à ta femme et à toute la famille et nos amis. Ton frère.

E.P. Rochon



Théophile Bruneau à Jean-Charles Prince

ASTR, 0032-01965

Henry D. Hill, Wholesale
Grocer, N° 17 State Street, Albany
Albany, Juillet 20, 1839

Brave Prince,

Je vous aurais écrit il y a déjà longtemps, mais je craignais toujours de vous compromettre, car je sais que l'on nous regarde comme des mauvais sujets, dignes que de la corde. Les insensés, ils ne savent pas quels jours d'amertume ils se sont préparés. Le Néron Colborne a érigé un échafaud qu'il a teint du sang innocent, ses vic-

times sont sans doute dans le ciel qui prient pour nous, loin de les avoir avilis aux yeux des Nations, il en fait des hommes immortels, dont la réputation ne périra jamais, la commisération et la bienveillance accompagneront leur postérité ; et cet échafaud est devenu un trophée, un trône de gloire, et pour le sanguinaire Colborne un monument éternel de sa turpitude, de sa haine, de son injustice, de son amour infâme pour le meurtre judiciaire, le temps est proche ou cet infâme scélérat va payer de sa tête tous ces forfaits, ce ne sera pas sur le même gibet, car il le souillerait, mais sur celui des meurtriers et voleurs qui l'ont précédé dans la voie du crime et du déshonneur.

Un Dieu juste et vengeur veille sur nous, il ne laisse ordinairement au vagabond qu'un temps à jouir de son brigandage, ensuite il l'arrête et le frappe rudement. Je vois maintenant que tous les événements se préparent petit à petit pour ce grand jour de la vengeance divine, oui nos victimes vont être revengées, le Pays deviendra indubitablement libre, en dépit de la faction de voleurs et de tyrans qui le dévaste actuellement, rien ne peut arrêter l'élan qu'il a pris.

J'ai eu occasion depuis que je suis dans ce beau et riche pays, d'étudier et d'observer combien est noble, puissant et sûr un gouvernement républicain, quel ensemble de pouvoir qui se contrebalance sans se heurter, chacun ses pouvoirs, ses attributs et partout la majorité décide et fait la Loi ; le suffrage y est universel, le ballot évite toute coalition, les partis se rendent en silence et votent de même, ainsi la voie est libre et la corruption n'y peut rien. La religion s'y exerce librement, elle y est soutenue par le cœur et l'esprit du chrétien, base solide sur laquelle la foi se maintient ici. Un commerce énorme s'y fait, l'artisan y vit avec splendeur, le cultivateur en prince, en un mot point de pauvres ! Nos églises sont splendides, mais les cérémonies du culte défectueuses. Maintenant, je vous le demande, quel homme honnête, aimant sincèrement son pays, qui ne désirerait pas voir autant de bienfaits et des institutions aussi avantageuses introduites dans sa chère Patrie ? Leur système d'éducation est aussi admirable qu'avantageux, les enfants y font des progrès extraordinaires, mais en matière de religion, je les trouve fous, il y a même excès.

Du côté de l'Angleterre vous n'avez qu'injustice, continuation du Gouvernement militaire à espérer, il ne sera rien fait dans cette session, ils vont sans doute présenter leur bill d'Union comme par forme, sachant qu'il ne passera pas. Le ministère va changer d'après les opinions des mieux informés sur les lieux. Du côté de la France, nous avons tout à espérer, il faut simplement du temps, car eux-mêmes sont encore en grande agitation, mais leur cœur est avec nous, il y a même du zèle pour nous aider, laissons à Dieu le temps et le cours des événements.

Adieu, mon cher Prince, sachez que ni le temps, ni l'éloignement du Pays natal aient diminué en moi mon respect et mon estime pour vous, tout au contraire mon exil n'a fait qu'accroître mon amitié pour mes chers parents et amis. Combien de

fois j'ai versé des larmes d'ennui ! Malgré la cordiale hospitalité que nous recevons ici, ce n'est pas le cher et malheureux Canada. Un Canadien n'a jamais été fait pour l'exil et l'esclavage. Ne m'oubliez pas dans vos prières, et surtout au moment du Saint Sacrifice, si vous avez occasions de voir nos vénérables évêques, faites-leur mes profonds respects et dites-leur que mon esprit et mon cœur est toujours avec mon St Jacques et eux. Madame Papineau est bien mieux, vous faisant force respects et vous remerciant de vos bontés. Mes civilités à madame Dessaulles et à toute sa famille. Mes respects à tous les Messieurs que j'ai l'honneur de connaître dans votre maison.

Je suis, Monsieur, avec estime et considération, votre dévoué serviteur.

[T. Bruneau]



La potence

L'Aurore des Canadas, 23 juillet 1839

Le gibet, élevé en face de la prison neuve, vient d'être enlevé par ordre de l'Exécutif.



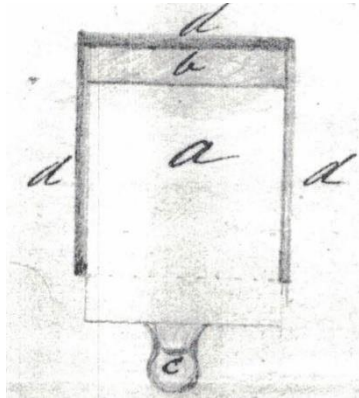
Arthur Nelson à Ludger Duvernay

BAnQ-VM, SANM, P₃₄₅, Séries 1, N^o 1523

L. Duvernay, écr
Burlington, Vt

Plattsburgh, 1^{er} août 1839

Cher Monsieur,
À l'instant j'arrive de l'office de mon ami Blanchard du *Why*, et lui ai parlé pour votre « impressing stone ». Il me dit que 8 piastres est très cher, mais pas meilleur marché. Il ne se sert pas d'une pierre. C'est un instrument de bois qui coûte très bon marché, qui remplace la pierre. Je vais tâcher de vous en donner un dessin, vous comprendrez peut-être mieux :



a est une planche très mince qui s'emboîte dans les bords du cadre *d*.

c est une poignée par laquelle on tire la planche *a*.

b est le dessus de la presse sur laquelle glisse *a* pour mettre des caractères. Il met les caractères sur *a* et ensuite, en tirant la planche et en même temps poussant les caractères avec quelque chose, ils tombent tous sur la presse sans se déranger. Auparavant il faut les attacher ensemble avec une corde.

Voilà le très simple instrument dont se sert l'imprimeur du *Why* et il le préfère à la pierre.

J'ai remis à M. Lussier (?) 2 \$ pour les plantes (?). Rien de nouveau dans notre endroit. Mes respects à nos amis. En vous souhaitant un heureux succès dans votre entreprise.

Veuillez me croire, Monsieur, votre obéissant serviteur.

C.A. Nelson



Édouard-Pascal Rochon à Nazaire Rochon

Paul Rochon, 1839, p. 213-214

[Prison,] 4 août 1839

Cher frère,

C'est de la fatigue te donner que de te demander d'aller à Terrebonne, et du temps te faire perdre, mais le besoin oblige. C'est pour que tu sois présent à la vente et dises à tous ceux qui voudront mettre à l'enchère de me faire le plaisir de ne pas le faire,

pour que ma femme ait notre butin à grand marché. Tu leur diras cela d'une bonne façon, leur disant que c'est pitoyable de voir un homme condamné à l'exil et, encore, de voir vendre le butin de sa famille.

Montre cette lettre à ma femme et à M. Labadie pour qu'ils apprennent qu'une vente a eu lieu dans le sud, chez M. Hébert, qui est sous sentence et que MM. les huissiers se sont comportés d'une manière très généreuse et très charitable, que les vaches se sont vendues pour un écu, les chevaux pour une piastre ou deux, un attelage pour trente sous, une douzaine de chaises pour un chelin ; enfin ce qui valait une piastre, pour quelques sous, et ce qui valait vingt piastres se donnait pour une.

Cela est pour donner une idée à M. Labadie de ce qui s'est passé ailleurs, afin qu'il puisse, s'il y a moyen, avoir les choses avec le même avantage, car je m'attends que MM. les huissiers continueront leur acte de bienveillance. Ne mets sur rien toi-même, car M. Labadie est allé pour tout acheter lui-même pour ma femme. J'ai envoyé une lettre demandant à ma femme de ne mettre aucun obstacle au partage que j'ai cité à M. Labadie.

Quant à la terre de La Plaine, l'argent m'était dû du temps de ma première femme, et la place que j'ai achetée de M. Masson, c'est du temps de ma première femme aussi. Je l'ai payée du temps de ce mariage-ci mais comme cela ferait tort à mon enfant dans le partage, j'ai un autre moyen pour rembourser cela à ma femme.

Je te prie, chère femme, fais bien ce que je te recommande pour laisser faire le partage des fonds et pour tout acheter. Comme je m'attends que tu vas tout avoir pour des prix de rien, je me flatte que M. Labadie réussira bien et que tu ne seras pas à la peine de donner de ton or pour tout payer ; que l'argent que M. Labadie a reçu de M. Faucher pourra suffire pour tout payer. Je m'attends que les carrioles de dorure vont pour 2 £ 6 chelins pièce, si cela va chez moi comme chez M. Hébert, et je prie M. Labadie de prendre le montant de la vente pour me tenir compte et toi, cher frère, reviens-t'en avec M. Labadie pour moins perdre de temps et pour que j'aie des nouvelles plus tôt.

Mes respects chez papa et des compliments à toute la famille. Fais-moi le plaisir de bien tout observer. Adieu ! cher frère, fais pour le mieux.

Ton frère.

E.P. Rochon



Frédéric Crevier à Ludger Duvernay

BANQ-VM, Fonds Ludger Duvernay, P680, N° 319

Blairfindie, le 5 août 1839

Monsieur,

Ayant appris par la voie des papiers publics que vous teniez un journal à Burlington, je m'empresse de vous offrir mes services comme correcteur des épreuves du *Patriote canadien*, titre de votre journal. J'ai en main une collection de votre *Minerve* d'un an [et] demi, jusqu'en novembre 1837 ; en outre je possède entre mes mains l'histoire de la révolution de 1837, depuis l'affaire de Démaray et Davignon à Longueuil, jusqu'au 4 novembre dernier. Je possède depuis ce temps, novembre 1837, les numéros du *Popu[laire]*, mais parmi de l'ordure on trouve de pur or. Enfin, depuis cette dernière époque jusqu'au premier mars dernier environ, j'ai entre les mains *Le Canadien*, devenu bon patriote et qui a eu le bonheur d'expier dans la prison de Québec, l'hiver dernier, son apostasie et désertion de la cause de son pays.

Je possède en outre, par témoins oculaires et auriculaires, une quantité de faits et circonstances des deux dernières insurrections, sans compter ce que j'ai vu et éprouvé pendant icelles et ce que je souffre maintenant de la part des loyaux et de cette infâme inquisition qu'on nomme la Police des campagnes. Ainsi dégoûté depuis longtemps de la tyrannie atroce qu'exerce un gouvernement appuyé sur ses baïonnettes, j'ai pris le parti de m'expatrier jusqu'à ce qu'un nouvel ordre de chose soit établi.

Si vous avez besoin de mes services, ayez la bonté de m'honorer d'une réponse ; je partirai immédiatement. Veuillez me dire si vous retirerez quelque chose de bon des documents ci-dessus énumérés, afin de les porter avec moi ; sinon ils resteront dans mes archives pour l'instruction de la postérité.

Si vous n'avez pas besoin de mes services, veuillez en qualité d'ami vous intéresser à m'avoir une place d'école française et latine, ou dans un bureau, ou dans un magasin, ou dans une famille privée, pour en instruire les enfants et leur montrant la langue française et la géographie, dans laquelle j'avoue être médiocrement versé, pour ne rien dire de trop.

Je suis, en attendant une réponse de votre part, votre ancien et affectionné ami.

Frederic Crevier E en D [étudiant en droit ?]
et Robert sans peur.

N.B. Je vous prie d'excuser mes fautes d'orthographe et mon style. Je suis extrêmement pressé ; c'est par madame Jacob Bouchard, qui part pour aller voir son père

à Champlain, que je vous adresse ces lignes. Ayez la bonté de me rendre réponse. Sitôt que vous m'aurez trouvé une place, mettez la lettre à la poste.

F.C.



Arthur Nelson à Ludger Duvernay

BAnQ-VM, SANM, P₃₄₅, Séries 1, N° 1523

L. Duvernay écr
Burlington

(with a marble)

Plattsburgh, 7 août 1839

Monsieur,

Par le *Winooski* vous recevez votre « impressing stone ». Pour le prix le docteur s'arrangera avec l'homme qui lui a dit qu'il tâcherait de [ne] lui faire payer que l'ouvrage, le poli.

Au plus, nous vous écrirons à ce sujet. Rien de nouveau dans notre endroit. Mes respects à nos amis et veuillez me croire, Monsieur, votre serviteur.

C.A. Nelson



Clarithe Duquet à Lewis Thomas Drummond

BAnQ-VM, P224, S1, P89

Ls *Drammand*, Esq^r
Montréal

Châteauguay, 7 août 1839

Monsieur et bienfaiteur,

C'est toujours avec la plus grande confiance que nous nous reposons, maman et moi, en votre généreuse protection.

Après vous avoir présenté nos plus profonds respects, que vous daignerez bien accepter, je commencerai par vous dire que si vous ne prenez notre situation actuelle en considération, nous sommes à la veille d'avoir bien plus de misère que nous n'en avons eu, quoique nous en ayons déjà eu en partage notre bonne part. Maman est toujours inquiète sur mon sort futur et principalement pour mon éducation qui se trouve négligée, malgré elle et moi, n'ayant aucun secours pécuniaire pour y répondre. Tout cela, joint à d'autres peines intérieures et vicissitudes journalières, ne laisse pas, je vous assure, de creuser de jour en jour le tombeau d'une mère, le seul espoir qui me reste de consolation.

Maman vous envoie la liste des pertes et dommages qu'elle a soufferts, lors de l'insurrection à Châteauguay et, comme vous le lui avez recommandé de le faire, et vous priant, tout en voulant accepter ses meilleures civilités, de vouloir bien prendre la chose en considération et de ne la pas mettre en oubli, vu qu'elle n'a d'autres secours ni protection qu'en vous pour ce faire. Et s'il y avait moyen de l'indemniser des pertes, qu'elle pût un jour se voir en moyen seulement de subsister honnêtement et de me procurer un peu d'éducation : ce sont les vœux que je forme moi-même. Que le seigneur puisse vous attendrir sur notre malheureux sort et, attendant d'éprouver de [?] vos bontés et grâces, nous vous prions d'accepter nos saluts et respects les plus sincères.

Monsieur, votre très obéissante servante.

Clarithe Duquet



Thomas Bouthillier à Ludger Duvernay
BAnQ-VM, *Fonds Ludger Duvernay*, P68o, N° 321

Saint-Hyacinthe, 7 août 1839

Mon cher ami,

Votre lettre du 11 du mois dernier ne m'est parvenue que le 21 et j'ai différé d'y répondre jusqu'à aujourd'hui parce que je voulais, avant de le faire, voir M. Sicotte qui depuis quelque temps suivait les cours de tournée. Ce n'est qu'hier soir que j'ai pu le voir et m'acquitter de votre commission. Je lui ai remis les deux billets de M. Dessureau. M. S. va faire toute diligence pour en retirer le montant et nous nous empresserons de vous le faire toucher.

Je lui ai communiqué aussi ce qui de votre lettre a rapport à l'autre partie de vos affaires. Il se chargera avec plaisir de faire tout ce qui pourra vous obliger. Nous avons délibéré tous deux pour savoir lequel de nous ferait le mieux vos affaires et avons décidé que c'était lui, vu sa profession et les occasions fréquentes qu'il aurait de visiter, en suivant les cours, beaucoup de localités où vous avez des affaires sans doute.

Ç'a été pour moi un plaisir bien sensible, après une aussi longue séparation, de recevoir une lettre de vous. Je n'ai point oublié les moments (il n'y en a pas dans l'exil), *les jours* que nous avons passés ensemble, et les peines que nous nous donnions si souvent et réciproquement pour en adoucir le cours. M. Cartier, mon frère et moi, nous parlons très souvent de vous ainsi que de vos autres amis compagnons d'infortune ; loin de vous oublier, nous sentons plus que jamais que le malheur resserre les liens de l'amitié. Nous regrettons que vous ayez oublié de nous dire un mot des amis Perrault, Démaray et autres.

Ma santé est meilleure, quoique je ne sois pas encore parfaitement rétabli. J'ai souvent pensé à vous aller voir : c'est un projet que je nourrissais avec plaisir, mais je crains de ne pouvoir le réaliser. Mes affaires ont souffert et j'ai à peine le temps et les forces de faire face à mes occupations.

Je suis bien aise d'apprendre que vous êtes décidé à donner à votre papier un ton de modération. C'est le seul qui convienne dans le temps actuel et le seul qui dans

tous les temps puisse nous être utile. Je suis content aussi de savoir que M. Dumesnil¹⁹⁵ soit auprès de vous. Il pourra vous être très utile.

Notre récolte qui promettait tant est en grande partie (du moins le blé) détruite par les vers. Il n'y a que ceux qui ont semé très tard qui recueilleront quelque chose.

L'émigration de ce pays aux États-Unis a dû être, cette année, très considérable. Les travailleurs ici sont rares.

Les nouvelles d'Europe sont sans doute très importantes, mais il est bien difficile de prévoir les conséquences de la guerre contre l'Égypte.

Adieu, mon cher ami, écrivez-moi de temps à autre, j'aurai toujours du plaisir à recevoir de vos nouvelles. Et s'il est permis à votre journal d'entrer au Canada, n'omettez pas de me mettre sur la liste de vos abonnés. Croyez-moi toujours votre bon ami.

T. Boutillier



Édouard-Élisée Malhiot à Ludger Duvernay

BAnQ-VM, Fonds Ludger Duvernay, P68o, N° 321

St. Albans, 9 août 1839

Brave citoyen,

Mais que diable, dites-moi donc, êtes-vous fâché ? Voilà foutre un mois que je n'ai pas eu de nouvelle de vous ; pour quelque temps j'ai pensé que vous étiez trop occupé, mais ma foi ! je commence à penser autre chose.

¹⁹⁵ Clément Dumesnil (ca1795-1865), né en France, arrivé au Canada à la fin de la décennie 1830. Une première lettre de Clément Dumesnil est adressée à Duvernay le 28 décembre 1840. Instituteur à Chambly, il est présent aux deux recensements en cette localité, Rec. CAN (1851-1861). Clément Dumesnil est auteur de deux opuscules : *Réflexions préliminaires des vrais principes politiques*, Montréal, des presses de *L'Avenir*, 1849, 69 p. *De l'abolition des droits féodaux et seigneuriaux au Canada et sur le meilleur mode à employer pour accorder une juste indemnité aux seigneurs : ouvrage dont il est du plus haut intérêt pour les censitaires de se procurer, pour connaître leurs droits, et pour les réclamer unanimement à la prochaine session du Parlement provincial*, Montréal, J. Starke et cie, 1849, 52 p. Il prépara aussi l'édition d'un *Nouveau manuel militaire* de 120 à 150 pages, qui ne vit jamais le jour, sans doute faute de souscripteurs. Voir *L'Avenir*, 14 mai 1849. Dumesnil est décédé à Montréal, le 5 janvier 1865, inhumé le 7 : « Clément Dumesnil, écrivain », âgé de 70 ans.

J'ai appris, voilà déjà quelque temps, que vous aviez reçu le reste de votre imprimerie et que vous alliez bientôt commencer la publication de votre journal. Quoiqu'il se soit déjà écoulé quelques semaines depuis ce temps, je n'ai pourtant pas été surpris de ne le pas encore voir sortir, je me doute bien de la cause de votre retard. Tous les amis de la cause canadienne ressentent la nécessité de la publication d'un tel journal. Mais dans cette occasion, comme dans beaucoup d'autres, bien peu sont décidés de desserrer les cordons de leurs bourses afin de vous fournir les moyens de commencer cette publication. C'est l'ancien système des chefs canadiens ; ancien pour vous qui, depuis 20 ans, avez eu occasion de connaître la coquinerie de ces grands patriotes ; nouveau pour moi, puisqu'il n'y a que deux ans que je me suis placé sous ces directeurs de la banque révolutionnaire. Mais je suis entré justement dans le bon temps pour connaître leur générosité. Ces gens-là sont bons pour pousser les autres en avant et se retirer, eux, de l'arrière, toujours prêts à blâmer ceux qu'ils ont poussés en avant s'ils n'ont pas de succès ; et s'ils en ont, toujours prêts aussi de s'en attribuer la gloire et les bénéfices. Voilà nos chefs. Je crois que si nous nous entendions, il y aurait moyen de faire remuer ces chefs morveux. Je le crois et j'ai raison de le croire. Mais pour cela, il faut de la persévérance et de la détermination.

Depuis près de deux mois que je travaille afin de connaître le vrai état des dispositions tant des patriotes que des tories du Canada, je crois à la fin avoir réussi. Dans mes voyages d'ici à Rouses Point, j'ai eu occasion de rencontrer plusieurs chefs tories tant de Montréal que des paroisses du district de Montréal ; je sais quelles sont leurs vues. D'un autre côté, je n'ai rien épargné pour connaître la cause de la nonchalance des chefs canadiens à l'approche de l'abîme qui les menace, eux et la nation. Il y a chez plusieurs de ces chefs une insouciance remarquable. Il y en a d'autres qui sont, je crois, assez bien disposés, mais la crainte de se compromettre les empêche de remplir un devoir sacré envers leur infortuné pays.

Une autre chose, c'est le peu d'union qu'il y a parmi les chefs réfugiés, c'est-à-dire les uns disent qu'il n'y a rien à faire, que tout est perdu ; d'autres, qu'il y aura quelque chose à faire dans le cas d'une guerre ; d'autres enfin, qu'il y a moyen et que les choses marchent. Vous sentez bien que les chefs du Canada, qui ont connaissance de cela, sont dégoûtés.

Il est singulier que depuis que l'agitation est commencée, c'est-à-dire depuis mai 1837, nous n'avons pas encore pu réussir à former une organisation, ce qui a été la cause de nos défaites. Quand il y a de l'ensemble avec peu, l'on peut faire beaucoup ; quand il n'y en a pas avec beaucoup, l'on ne peut rien.

Il faut de toute nécessité une organisation parmi les réfugiés : il suffit de jeter un coup d'œil sur l'état actuel du pays pour nous en convaincre. Faute d'organisation, nous avons déjà perdu plusieurs personnes utiles, et si nous n'avons pas une organi-

sation, nous aurons peut-être à nous reprocher la perte d'autres bons patriotes. Ces raisons sont plus que suffisantes pour nous convaincre de la nécessité de faire une organisation. Le pays peut être sauvé si nous nous entendons, non pas que je prétende que nous puissions de suite prélever une armée et l'envahir, non, mais il faut une organisation, de l'ensemble, du calcul, de la persévérance et de la détermination, et surtout une surveillance bien soignée de ce qui se passe au sein des tories, de leurs vues et de leurs ressources. Tout cela peut s'effectuer par une organisation peu étendue et d'hommes sages, zélés et persévérants.

Depuis quelques jours que nous parlons de ce projet, chacun parle des personnes qu'il croit en état de remplir cette importante mission. R. et W^d Nelson en seraient ; le troisième pourrait être soit Étienne Chartier ou O'Callaghan ou maître Duvernay. Quelques-uns m'ont proposé, mais j'ai nettement refusé pour plusieurs raisons, 1^{re} parce que je n'ai ni les talents ni les connaissances nécessaires, 2^e parce qu'il est nécessaire que ce comité se compose d'hommes âgés et qui ont vieilli dans la carrière politique.

Il faudrait avoir une petite assemblée des chefs, pas plus de 20 à 25, et là décider ; il faut que cela se fasse et au plus vite. Aussi cela nous donnera occasion de connaître ceux qui sont disposés de ceux qui ne le sont pas.

J'ai eu, samedi dernier, une longue entrevue avec le D^r R. Nelson. Il m'attaqua au sujet de Pap. ; il me reprocha de prendre la défense d'un homme qui ne faisait rien et qui nous avait toujours trompés ; il me fit entendre que je trompais les réfugiés de la frontière et les patriotes du Canada que j'avais occasion de voir, en leur faisant entendre que Pap. travaillait. Il m'accusa d'être la cause qu'il n'y avait pas eu d'organisation, parce que j'avais donné mon appui à son frère qui n'en voulait pas ; il me reprocha de persister à m'opposer à ce que Papineau fût démasqué, etc.

Je lui dis que je ne pensais pas qu'il y eût un honnête homme qui peut nier que M. Papineau avait des torts éminents ; que si je le défendais, ce n'était [pas] parce que je croyais qu'il n'avait pas de torts, ou par amitié pour lui, non, mais uniquement parce que je pensais qu'en l'exposant, il en résulterait des dommages à la cause canadienne ; que si l'on me prouvait qu'en l'exposant il en résulterait du bien, j'étais prêt de le faire, etc.

Nous eûmes une longue entrevue à ce sujet, dans laquelle nous nous chauffâmes joliment. Le soir, pour me récompenser, il m'envoya chercher pour passer la veillée. Aussitôt que je fus arrivé, il envoya chercher une bouteille de bon vin français que nous bûmes, lui Nelson, Chartier, Prévost et moi. Je n'ai jamais vu Nelson si gai : il fit chanter Chartier et Prévost jusqu'à minuit.

À propos de M. Papineau, je vous dirai que la conduite impolitique et malhonnête de cet homme commence à me faire perdre tout espoir. Comment, lui qui sait que nous l'attendons comme le Messie, ne daigne[-t-il] pas même faire dire à ceux

qu'il a conduits à l'exil : espérez ou n'espérez pas ? Veut-il faire comme en 1837 : conduire seul, avec O'Callaghan et deux ou trois autres, la barque et l'abandonner au moment du danger, sans rien vouloir faire pour sauver ceux qu'ils y ont fait embarquer ? Eh bien, citoyen, il se trompe ! Je ne suis pas le seul qui est fatigué de défendre un homme ingrat qui ne fait que nous tromper et qui se moque de nous.

Une personne qui a dernièrement vu M^{me} Keller me dit que cette dame lui avait dit que beaucoup de monde lui disait que son enfant ressemblait à M. Duvernay ; ils pensent me mortifier, dit-elle, mais ils se trompent, car rien ne me fait plus de plaisir. Elle s'informe souvent de vous et paraît diablement vous aimer.

J'ai vu, voilà quelque temps, mon frère à Rouses Point. Il doit revenir dans quelques semaines ; il me dit que Dionne, Demers et Méthot ont fait tout en leur pouvoir pour persécuter ma famille. Ils ont réussi à lui faire payer £ 50 pour une dette que je ne devais pas. Aussitôt que mon frère sera arrivé j'irai à Burlington. J'aurais bien aimé à y aller cette semaine, mais les fonds manquaient ; mon frère [ne] m'avait apporté que quelques louis et il m'a fallu donner jusqu'au dernier sou pour payer des emprunts que j'avais faits et dont les créanciers ne me donnaient pas un moment de relâche. J'espère qu'avant longtemps je pourrai achever de m'acquitter pour ma pension ; alors j'irai à Burlington et je paierai la dette pour laquelle vous vous êtes si généreusement porté caution.

Le colonel William qui avait volé ma jument l'automne dernier, me l'a renvoyée voilà trois semaines ; il m'a fallu payer presque sa valeur pour la ravoir et M. Caine, qui m'avait fourni les moyens, comme de raison l'a gardée.

Faites, s'il vous plaît, mes amitiés à Jacques, Marion et Marchesseault.
Tout à vous.

E.E. Malhiot

(à la hâte)

Si vous n'avez pas d'agents de nommés pour votre papier à Swanton, je crois que Consigny remplira mieux que personne cet emploi. Il voit souvent des gens du Canada.



Déposition d'Antoine Ste-Marie¹⁹⁶

BAC, RG4, B37, vol. 1, p. 487 ; mic. H-1735

Montréal, 9 août 1839

Par devant moi, Étienne Guy, un des juges de paix de Sa Majesté pour le district de Montréal, est comparu Antoine Ste-Marie, cultivateur, résidant en la paroisse de La Prairie de la Madeleine, qui, après serment prêté sur les saints Évangiles, dépose et dit que le 10^e et le 15^e jours du mois de juillet dernier, aurait été en la ville de Montréal et aurait été (après avoir obtenu une passe) à la prison de Montréal pour y voir M. Maurice LePailleur, un détenu politique.

Il fut admis et pendant le temps qu'il fut avec ledit LePailleur, le nommé Antoine George de Lorimier¹⁹⁷, du Sault-Saint-Louis (Caughnawaga) étant entré dans l'enceinte de la prison, LePailleur dit audit déposant :

– Voilà Lorimier, celui qui nous a trahis et nous a conduits ici, moi et bien d'autres.

Lorimier et LePailleur se sont après rencontrés face à face. Et Lorimier mit sa main à sa poche et offrit audit LePailleur deux piastres, que ce dernier refusa d'accepter, en lui disant :

– Je ne veux pas de ton argent. J'ai des amis qui m'ont supporté.

Lesdits deux piastres, lorsque Lorimier les a offertes, il dit :

– Tiens ! voilà deux piastres pour prendre un coup à ma santé, et oublions le tout.

Et de plus, le déposant dit que ledit Lorimier dit audit LePailleur :

– Je ne pouvais point faire autrement par rapport aux sauvages.

Le déposant ne sachant signer a fait sa marque ordinaire d'une croix.

Antoine x Ste-Marie

Assermenté devant moi

ce 9^e jour août 1839

E. Guy, J.P.

¹⁹⁶ Antoine Ste-Marie (1795-1859), cultivateur, né à La Prairie, fils d'Antoine Ste-Marie et d'Isabelle Moquin, a épousé (La Prairie, 6 juillet 1829) Marie-Anne Moquin, fille de Jean-Baptiste Moquin et de Catherine David.

¹⁹⁷ Antoine George de Lorimier (1805-1863), né et décédé au Sault-Saint-Louis, fils de Guillaume de Lorimier et d'Anne McGregor. Il a épousé (Sault-Saint-Louis, 12 octobre 1835) Marie-Louise McComber, fille de Gervais McComber et d'Angélique Giasson.



François-Xavier Brunet à Mgr Lartigue
AESH, XVII, C.23, *Saint-Damase*

Saint-Damase, 12 août 1839

Monseigneur,

J'accuse la réception des circulaires du 24 juin et 21 juillet, auxquelles Votre Grandeur demande de répondre. Et j'ai l'honneur d'informer Votre Grandeur, en réponse à la première, qu'après les meilleures informations, je dois compter à peu près 50 personnes passées aux États-Unis dans le dessein d'y travailler plus ou moins longtemps. Sur ce nombre, 35 peuvent être capables de porter les armes. Je crois devoir ajouter que trois de ces espèces d'émigrés y résident depuis la dernière rébellion, pour affaires politiques.

En réponse à la seconde circulaire, reçue samedi dernier, j'ai l'honneur de dire à Votre Grandeur que je me ferai un devoir de me rendre à la retraite le 21 du présent, avec d'autant plus d'empressement que la nomination de messire Joseph Larocque pour me suppléer m'assure que mes paroissiens ne souffriront nullement de mon absence.

J'ai l'honneur d'être, avec respect, Monseigneur, de Votre Grandeur, le très humble et très obéissant serviteur.

F.X. Brunet, ptre



Édouard-Élisée Malhiot à Ludger Duvernay
BAnQ-VM, *Fonds Ludger Duvernay*, P68o, N° 324

L. Duvernay écr
Burlington, V^t
politesse de M. le D^r Gauvin
Marchesseault

St. Albans, le 12 [août 1839] au matin

Mon cher citoyen,

Je vous ai écrit vendredi, par la poste. Je ne m'attendais pas d'avoir si vite une occasion ; le D^r Gauvin et M. Marchesseault, qui sont arrivés ici samedi, m'ont apporté votre journal. Nous ne l'avions pas reçu par le stage qu'aussi les gens de Swanton eurent reçu les leurs. Je vous félicite sur l'habileté avec laquelle vous avez rédigé votre premier numéro, ce qui me fait espérer que celui qui a conduit *La Minerve* durant 10 ans, de manière à s'attirer la confiance et l'estime de tout un peuple, et à la satisfaction des connaisseurs, est encore le même et que *Le Patriote canadien* ne sera pas moins bien rédigé que l'était *La Minerve*, et qu'il sera aussi intéressant qu'elle l'était.

Dans votre carrière de journaliste, vous vous êtes toujours distingué par le choix de vos articles éditoriaux et de vos mélanges. Dans votre premier numéro du *Patriote canadien*, vous en avez deux qui sont excellents, *Les paroles d'un croyant* et *L'anneau de mariage*. Le D^r R. Nelson a trouvé votre premier numéro très bon, c'est beaucoup, car vous savez qu'il examine de près.

Je vous souhaite de tout mon cœur l'encouragement que vous avez droit d'attendre de vos compatriotes et que vous méritez à de si justes titres.

J'ai l'honneur d'être avec respect votre tout dévoué ami.

E.E. Malhiot



Joseph-Octave Bastien¹⁹⁸ à Alexandre-Maurice Delisle¹⁹⁹

BAnQ-VM, TL19, S1, SS1, D84

A. Delisle, écr
greffier de la Couronne
Montréal

Vaudreuil, 13 août 1839

¹⁹⁸ Joseph-Octave Bastien (1809-1864), notaire, fils de Joseph-Octave Bastien, notaire, et de Louise-Marguerite Ferrière de Bussé, a épousé (Vaudreuil, 1^{er} février 1830) Marie-Charles Lefebvre, fille de Jean-Baptiste Lefebvre et de Charlotte St-Julien. Juge de paix et colonel de milice.

¹⁹⁹ Alexandre-Maurice Delisle (1810-1880), né à Montréal, fils de Jean Delisle et de Mary Robinson ; avocat en 1832. Greffier de la paix et de la couronne à Montréal. Sera député de Montréal en 1841. *DPQ*.

Cher ami,

Primo, les saluts d'amitié &c. Secundo, le porteur (connétable) te remettra une déposition de Sara Jefferson²⁰⁰ contre un nommé Albert Rousseau fils²⁰¹, que j'ai envoyé en prison, avec des effets, &c. Ce voleur est un enfant qui appartient à des parents honnêtes qui sont dans le plus grand chagrin de la honte que verse sur leur tête la conduite de leur fils. Ils sont vieux et malades, et ont à déplorer pour comble de malheur la perte d'un fils mort la semaine dernière²⁰², et deux autres qui sont mourants de la même maladie.

Ainsi, par commisération pour l'humanité souffrante, aie la bonté de le faire recevoir à caution par les juges ; tu rendras un service essentiel à d'honnêtes parents qui te devront beaucoup en le faisant, parce qu'il leur sera d'un grand secours dans ce moment pour leurs travaux agricoles.

Et crois-moi ton ami et serviteur.

J.O. Bastien, J.P.



Denis-Benjamin Viger à Roch de St-Ours

Mémoires relatifs à l'emprisonnement de D.B.V.

L'hon. Roch de St-Ours, écr
Shérif du district de Montréal

Prison de Montréal, 20 août 1839

Monsieur,

Depuis le 25 de mai, j'ai dû, pour prendre dans la cour de la prison de l'exercice en plein air, avoir *toute facilité d'accord avec ses règlements*. J'en ai joui jusqu'au matin du 9 de ce mois que le geôlier m'a dit avoir reçu de vous, la veille, l'intimation que je ne pourrais désormais faire usage de la partie de la cour qui se trouve en avant de cet édifice. En vous rappelant notre entretien du jour précédent,

²⁰⁰ La déposition de Sara Jefferson fait état d'Albert Rousseau dit Labonté, de Vaudreuil, qui aurait volé de l'orge au moulin.

²⁰¹ Louis-Albert Rousseau, né à Vaudreuil en 1814, fils d'Albert Rousseau et de Marie-Madeleine Dupont.

²⁰² Sylvain Rousseau (1816-1839), mort à Vaudreuil, à l'âge de 23 ans, le 5 août 1839.

le dernier que je vous ai vu, vous me saurez gré de vous rendre compte de cette circonstance.

Je dois saisir cette occasion de vous dire que, le 4 de ce mois, comme je jouais d'un flageolet de Bainbridge²⁰³, instrument d'un son plus doux même que celui d'une flûte traversière, un sergent m'est venu requérir impérativement de m'abstenir de cet amusement, l'unique que je puisse prendre, et qu'en effet j'avais pris constamment dans la prison sans qu'il en ait pu résulter, que je sache, d'inconvénients, non plus que de mes promenades dans la partie de la cour dont il vient d'être question, la seule dont il soit facile de faire toujours usage, surtout à la suite d'un temps pluvieux. Quoi qu'il en soit, le lendemain, 5, j'ai requis du geôlier quelques explications relativement à l'inhibition du sergent. J'en ai reçu pour réponse que toute espèce de musique était interdite aux prisonniers.



Flageolet de Bainbridge

Wikipédia

Je vous prie de vouloir bien m'informer si la restriction comme la prohibition font partie des règlements de la prison, dont j'espère aussi que vous voudrez bien me donner communication pour me guider.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre obéissant serviteur.

D.B. Viger

²⁰³ William Bainbridge (ca1768-1831), de Grande-Bretagne, facteur renommé de flageolets. Denis-Benjamin Viger donna son flageolet à Adolphe Cherrier, fils de Toussaint Cherrier, musicien, et de Luce Bruneau. Adolphe Cherrier donna à son tour ce flageolet, en janvier 1884, à Amédée Papineau, son cousin, qui le plaça dans son musée à Montebello. Voir Amédée Papineau, Journal inédit, 1884. Amédée parle alors d'un « flageolet double à plusieurs clés. »



Denis-Émery Papineau à Amédée Papineau

BAnQ-Q, P 417/7, Fonds Papineau

J.A. Montigny
Saratoga Springs, N.Y.

(Reçue le 26 août 1839)

Saint-Hyacinthe, 22 août 1839

Mon cher Amédée,

J'accuse la réception de trois de tes lettres du 25 dernier, 4 et 11 du courant, ainsi que ta lettre du 15, je crois, à ma tante Dessaulles : nous l'avons lue en famille, elle nous a fait plaisir parce qu'elle venait des États et ensuite elle nous donnait des nouvelles de mon oncle. Il paraîtrait qu'alors Lactance n'était pas encore rendu en France ; aussitôt qu'il sera arrivé et que tu le sauras, tu nous en donneras des nouvelles.

Ma tante Dessaulles est arrivée ici avec Rosalie et Casimir, ainsi que M. et M^{lle} Porter, tous accompagnés de M^{lle} Hennessy et M^{lle} et Rouër Roy, de Montréal, lundi [19] à midi, venant de Saint-Denis, où le *steamboat* (ne va pas me faire la guerre à ce mot peu français) de la rivière Chambly les avait débarqués samedi matin [17]. Ma tante est un peu fatiguée de son voyage : hier, elle a eu une migraine très forte, puis son incommode et douloureux compagnon, son rhumatisme l'a encore plus fait souffrir que de coutume.

Elle a passé deux jours à Plattsburgh, chez le D^r Nelson, pendant lesquels il n'a pas été huit heures avec elle, continuellement appelé pour des affaires personnelles. Ils sont arrivés là à 10 h 30 et ce n'était plus une heure convenable pour se retirer chez le docteur ; le lendemain, quand ils se sont rendus, le docteur et sa dame étaient partis depuis une heure environ, pour aller cinq ou six lieues dans les terres, en visite chez quelques bons amis. Comme elles se sont trouvées là un dimanche, elles ont été à la messe, mais quelle messe, bon Dieu ! d'abord elle a commencé à 1 h après-midi, à cause du grand nombre de confessions, et le prêtre annonçait du plus grand sérieux du monde que, dans toutes les autres parties de l'Union, en Canada, elle ne commençait pas aussi tard, mais que faire ? renvoyer tant de pauvres gens qui viennent de bien loin ? C'est impossible. Puis dans ses sermons, il

n'épargne aucune personnalité, donne publiquement les défauts de celui-ci, de celui-là ; il est vraiment malheureux que ce ministre ne s'occupe pas plus des convenances : ces scènes sont capables de donner de forts préjugés contre le catholicisme, qui n'est pas trop en odeur de sainteté dans certaines parties de l'Union, du moins parmi une certaine classe de citoyens.

Ma tante est arrivée à Montréal le mardi et n'en est repartie que le vendredi. M. Porter n'a pas fait comme toi ; quoique étranger, il n'a pas abandonné les dames qu'il avait pris soin d'accompagner. C'est un jeune homme bien aimable et bien éduqué ; il me semble, d'après ce que j'ai entendu dire du père, que le fils lui ressemble au moins pour la douceur, la bonté, la complaisance. Mademoiselle aussi est une charmante personne. Elle aime la lecture extraordinairement, elle cherche à s'instruire à tout moment.

M. Porter a été, avant-hier, visiter le collège : il trouve un peu étrange que tant de monde couchent dans le même appartement, il dit que ce n'est pas de même dans les collèges de l'Union, du moins dans ceux qu'il a eu occasion de connaître. Je lui ai dit que ces collèges-là étaient beaucoup plus anciens, que d'ailleurs le pays était pauvre en comparaison des États ; que ces collèges, au moins un assez bon nombre, avaient été fondés par les gouvernements et qu'ils étaient dotés par les législatures de chaque État ; qu'aussi les pensions étaient beaucoup plus chères là qu'ici, eu égard même à la différence des prix pour la nourriture et les autres articles nécessaires à la vie.

Aujourd'hui toutes ces demoiselles sont allées à Saint-Pie et Saint-Damase en promenade ; il n'est resté que les demoiselles Germain, puis M^{lle} Williams à cause de son école et moi ; elles doivent revenir cet après-midi.

Après avoir eu pendant une quinzaine de jours de pluies presque continuelles pour ainsi dire, nous avons des chaleurs depuis cinq à six jours, bien grandes et incommodes ; le thermomètre se tient toujours entre 90° et 99° de Fahrenheit. Les foins avancent rapidement : une grande partie des orges est coupée, le blé commence à mûrir, ou plutôt les épis jaunissent, car pour le blé, il n'y en a pas : il est entièrement mangé. Une partie des habitants vont faucher le leur au lieu de le couper à la faucille. Dans Saint-Hyacinthe néanmoins il est moins [] et même beaucoup [] que dans les autres paroisses. Les pluies que nous avons eues ont fait dommage aux pois. Il est heureux qu'il y ait beaucoup d'avoine et d'une bien belle apparence : c'est une ressource contre la disette. Si les insectes destructeurs continuent leur ravage, il deviendra nécessaire pour les habitants de changer leur manière de vivre, ce qui les forcera à changer leur culture. Alors ça sera peut-être un mal pour un bien.

Tous les membres de la famille ici sont bien portants, ainsi qu'à Saint-Denis. À Verchères, il y a déjà quelques semaines que nous n'en avons pas eues [des nouvelles].

Quant au *Buffon de la jeunesse*, je ne sais par quel hasard je ne l'ai pas mis dans ta valise ; il est ici. Tu pourras probablement l'avoir bientôt. Pour des gazettes (le *Vindicator*), on ne pourrait en avoir qu'à Montréal, je ne sais pas du tout chez qui ce pourrait être ; je m'en informerai. Au collège ici, quand ils l'ont vu suspendu et arrêté, au lieu de le conserver, ils l'ont donné pour faire des enveloppes.

Ma tante m'a demandé de mettre un mot dans cette lettre et je vais lui laisser de la place ; si elle ne revient pas assez tôt de sa promenade de Saint-Pie, avant la poste je cachetterai sans l'attendre.

Adieu. Ton cousin et ami affectionné.

D.E. Papineau



Joseph-François Davignon à Amédée Papineau

BAC, MG24, B2, *Fonds Papineau*, vol. 3 : 3473-3474 ; mic. C-15790

M. Amédée Papineau
Saratoga Springs
N.Y.

La Fourchette au Sable, 30 août 1839

Mon cher Amédée,

J'ai reçu près d'un mois après sa date votre lettre recommandée aux soins du D^r W. Nelson. Je suis content que vous soyez bien. Je prends part à votre situation, seul dans les États-Unis.

Je me flatte que votre mère est maintenant en France, qu'elle est bien et qu'elle aura trouvé M. Papineau en bonne santé.

Si j'avais quelque chose de bien intéressant, je vous écrirais une longue lettre et vous enverrais celle-ci par la malle. Mais comme j'ai peu à vous dire, je l'envoie incluse dans une au D^r Allen. Si vous avez quelques nouvelles, faites-m'en part. Vous me ferez un grand plaisir.

Je suis allé à Plattsburgh. J'y ai vu MM. Laframboise (chez le D^r Nelson) et Brewster, de Montréal. Ils m'ont dit que le lendemain de la grande revue à

M[ontréal], 32 soldats avaient été transportés à l'hôpital par suite de la chaleur et du cruel plaisir de l'orgueil anglais. Je me suis même laissé dire que cinq étaient morts sur le champ, épuisés de fatigues, etc.

J'ai, l'hiver dernier, livré votre clef à M. Bouchette qui s'en allait à Burlington, pour la remettre à M. Perrault. Je n'ai eu jusqu'ici aucun doute qu'elle vous était parvenue.

Au revoir. Adieu.

Davignon



Michel-Archange Landry à Ludger Duvernay

BAnQ-VM, *Fonds Ludger Duvernay*, P68o, N° 327

To Ludger Duvernay Esq^r
Editor of the *Canadian Patriot*
Burlington, Vt

Philadelphia, August 31st 1839

Ami,

C'est avec hâte que je m'empresse à vous annoncer que j'ai reçu (*via Post Office*) vos journaux qui m'ont fait un grand plaisir et que j'attendais avec impatience depuis quelque temps. Je vous aurais informé avant aujourd'hui que je les avais reçus, mais ayant déménagé et vos papiers étant *directés* à la vieille maison est cause que je ne les ai point reçus plus tôt. Alors, concitoyen, je vous félicite sur votre manière d'écrire, vous avez dans votre style « something great » et, avec cela, vous montrez aussi beaucoup de candeur. Continuez de la même manière et je suis persuadé que vous réussirez. Quand on plaisante, un petit mensonge dit entre nous n'est rien qu'un petit péché véniel, et cela, vous savez, ne mérite que le purgatoire. Mais mentir dans un journal public, c'est criminel et un grand péché mortel, et mon cher, vous savez que les bêtes – les prêtres – nous disent qu'il n'en faut qu'un seul pour mériter l'enfer !

Écoutez, l'ami Duvernay, depuis le départ du *notorious* D^r Duchesnois, je vous ai écrit en deux différentes fois : la première [par] un jeune Huot, la 2^e par un nommé Olivier Blais, de Montréal, et qui vous connaît très bien, il est le beau-frère d'un

individu du nom de Moses²⁰⁴, peintre, et du même endroit. Avez-vous reçu ces lettres ? Pourquoi ne m'avez-vous point répondu ? Je vous aurais bien écrit par Duchesnois, mais ce monsieur est parti sans venir me voir, et sans seulement me le faire savoir. Le pauvre diable, je n'en suis point surpris, ils étaient, lui et la veuve²⁰⁵, si tellement épris l'un de l'autre qu'ils ne se laissaient point ; et aussi, ce matin-là oubliait tout (excepté la bouteille) pour la veuve. Ah ! l'ami Duvernay, j'en ai à vous dire !

Il n'y a rien de nouveau ici. Le temps a été très désagréable ici pour plus de 10 jours. M. Garachon²⁰⁶ est « bursted » et qu'est devenu votre cher ami [Lévi Giard] qui demeurait là ? je n'en [sais] rien. Je demeure maintenant dans Spruce St. et mon magasin est dans South St.

Encore un peu que j'allais vous rendre visite si j'eusse su où vous prendre cet été, mais maintenant ce sera pour l'année prochaine. Pour les amis, il n'y a que M. Wilbank que je vois de temps à autre ; Strews rarement ; Doyle tient à présent une *croquerie* et, comme vous pouvez vous imaginer, il est lui-même « a good customer », mais n'importe, lui et McAnhall²⁰⁷ sont de bons diables. Pour Ward et McDonald, ils sont deux canailles. Vous avez sans doute appris par mes lettres que ce brigand de McD. avait reçu de l'argent de Florence et de Broomly pour vous. Avez-vous reçu ces argents ? M. Seviel Hood²⁰⁸ a marié une jolie poulette. Je suis allé plusieurs fois chez lui sans pouvoir le trouver. Lui avez-vous écrit ?

J'ai été charmé d'apprendre par votre journal que notre D^r Duchesnois était avantageusement placé. J'ai passé la Saint-Jean-Baptiste pas comme le patron d'un si grand jour – à manger du miel et des sauterelles, mais en vrai Canadien, nous avons croqué dur et mangé à la proportion. Nous avons bu à la santé de notre patron et à la santé de tous les autres saints d'en haut (point jalousie) et ensuite nous avons bu à celle des saints d'en bas : saint Louis-Joseph, saint Ludger D., saint W.L. Mackenzie, saint É. Chartier, et à la santé de tous les autres saints croqueurs de ce bas

²⁰⁴ Michael Moses 1805-1873), peintre, fils de défunts Johann-August Moses et de Louise Deganne, a épousé (Montréal, 7 juin 1827) Marguerite Blais, fille de défunts Augustin Blais, navigateur, et de Marie-Claire Lécuyer. Olivier Blais serait frère de Marguerite Blais.

²⁰⁵ La veuve Garneau, qui tenait joyeusement un lupanar à Philadelphie.

²⁰⁶ Peut-être Francis M. Garachon (1789-1862), né en France, mort à Philadelphie, 169 E. 31st St. *Pennsylvania, Philadelphia City Death Certificates, 1803-1915*.

²⁰⁷ James McAnall, *shopkeeper*, 132 S 4th. A. *M'elroy's Philadelphia Directory for the year 1840*.

²⁰⁸ Peut-être Samuel Hood. Deux Hood ayant le même prénom vivaient alors à Philadelphie : Samuel Hood, marchand, High St. et Samuel Hood, avocat, Walnut St. A. *M'elroy's Philadelphia Directory...*

monde, de sorte qu'après tous ces *bumpers*, nous nous sommes retirés tout bien conditionnés ! Je vous parlerai du 4 July une autre fois.

Écrivez-moi promptement et dites-moi ce qui se passe par chez vous (c'est-à-dire d'important). Que sont devenus MM. Chartier et Gauvin ?

Je vais distribuer vos journaux parmi nos amis. À présent que votre journal est publié, je crois que vous aurez des souscripteurs. Je vais de mon côté faire tout mon possible pour vous en procurer, et aussitôt que j'en aurai, je vous enverrai leurs noms et l'argent immédiatement. J'ai bien essayé avant, mais toujours sans succès. Pour raison, on me donnait que votre journal ne serait jamais publié.

Enfin, mon cher ami, puisse la Providence vous favoriser dans votre *laudable* entreprise, [c']est le désir sincère de votre ami *for life*.

M.A. Landry, md

Direct
D^r M.A. Landry
N^o 180 Spruce St.
Phila^a

Tous les amis vous saluent, ainsi que ma femme. Pour ce pauvre Mackenzie, je vous persuade que tout [un] chacun sympathise ici avec son infortune. Les toriers américains ont souscrit largement pour sa pauvre famille ; un tel traitement envers Mackenzie, et fait par des Américains, est une tache qu'ils ne pourront jamais laver.

La veuve vous salue et vous laissera tirer une bonne botte quand vous viendrez à Philadelphie. Je lui ai dit que vous étiez un fouteur N^o 1. « Bien, m'a-t-elle dit, c'est ce que j'aime ». Elle se lave la *plotte* tous les jours avec de l'eau de Cologne et se frise le poil du cul avec un fer à papillote. Quand vous viendrez, précautionnez-vous de bon tabac, car elle prise autant qu'elle b...

Excusez les *blunders*²⁰⁹ de cette lettre, car j'ai écrit à la hâte. Nous arrangeons la maison.

M.L.



²⁰⁹ Nous avons corrigé les *blunders* (fautes) du D^r Landry.

William Morrison²¹⁰ à Charles Richard Ogden

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 2902

Berthier, 31st Augt. 1839

Sir,

Pierre Milion Carter took McDonnell and D^r Lafontaine in a cart from this place to the lower part of this parish. When he left them, they had engaged Euchere Dupuis²¹¹ dit Dunord and Belonie Glâdu²¹² to take them as far as Nicolet. I could not get any information from these men. Should you think it necessary to get up to town, they are all at their home ; all three belong to the parish.

I remain most respectfully yours.

W. Morrison



²¹⁰ William Morrison (1785-1866), né à Montréal, fils d'Allan Morrison, originaire d'Écosse, marchand à Sorel, et de Josette/Jessie/Jane Wadden. Il s'occupa des affaires de John Jacob Astor II prit sa retraite de l'American fur trade Company en 1826 et alla vivre à Berthier. On lui connaît quatre conjointes et 16 enfants ; ses deux premières femmes étaient de la nation ojibway. Donald George Morison (1805-1875), notaire, frère de William Morrison, épousa (Saint-Hyacinthe, 8 juillet 1833) Rosalie Papineau (fille de Denis-Benjamin).

²¹¹ Euchere Dupuis (1788-?), né à Berthier, fils d'Antoine Dupuis et de Geneviève Boucher.

²¹² Bénoni Gladu (1813-1884), baptisé *Benoît* Gladu à Saint-Cuthbert, fils d'Augustin Gladu, journalier, et de Geneviève Valois. Journalier, Bénoni Gladu a épousé (Île-Dupas, 4 février 1834) Rose Guévremont, fille de Pierre Guévremont et de Marie-Anne Joinville.

Joseph Dalpé²¹³ à Ludger Duvernay

BAnQ-VM, *Fonds Ludger Duvernay*, P68o, N° 329

S.O. Troy, 3 septembre 1839

Monsieur,

C'est à vous que je veux m'adresser pour que vous me fassiez parvenir à demeurer près de vous, et aussi bien que d'autres qui sont réfugiés et qui demeurent à Burlington. C'est aux fins, Monsieur, que je vous supplie et vous prie bien que si vous vouliez avoir la bonté de vous informer dans quelque boutique de menuisier, pour avoir ma place, je vous aurais mille obligations, car je suis seul de Canadien là où je suis et je m'ennuie beaucoup, et je désirerais bien rester près de quelque réfugié canadien.

Monsieur, si vous avez cette bonté-là, il vous priera de me renvoyer la réponse.
Je suis votre obéissant serviteur.

Joseph Dalpé



Jean-Baptiste Langlade à Ludger Duvernay

BAnQ-VM, *Fonds Ludger Duvernay*, P68o, N° 33o

To Mr. Ludger Duvernay, printer
Burlington, State of Vermont
United States of America

Département de la Gironde
Institution royale des Sourds-Muets de Bordeaux
Bordeaux, 7 septembre 1839

Mon cher Duvernay,

²¹³ Joseph Dalpé, fils de Joseph Dalpé dit Pariseau, menuisier, et de Marie-Luce Casavant. Menuisier à Saint-Marc-sur-Richelieu. Frère de Louis-Moïse Dalpé-Pariseau tué au combat à Saint-Charles le 25 novembre 1837. Il épousera (Lavaltrie, 15 juin 1841) Marguerite Côté, fille de Michel Côté et de Josèphe Roberge. La signature de Joseph Dalpé, ici, est identique à celle de son mariage en 1841.

J'ai reçu de vous deux lettres, quatre prospectus et le 1^{er} numéro de la *Revue canadienne*. Je vous remercie de ces deux envois. En retour, vous recevrez six livraisons du *Cabinet de lecture*. J'avais lu, le mois de mai dernier, dans la *Revue du Progrès*, au Salon de lecture, le contenu de la petite brochure que vous m'avez envoyée. J'ignore pourquoi M. Papineau n'a pas continué ce qu'il avait si bien commencé.

Je regrette beaucoup que dans votre lettre, vous ne soyez pas entré dans des détails très circonstanciés relativement à votre pays que j'aime autant que la France. Je vous prie instamment de me faire parvenir quelques-uns des journaux, soit anglais, soit français qui se publient à Montréal. Aussitôt la réception de votre lettre, j'ai écrit à M. Grave-Mauriz pour lui faire part des fâcheuses nouvelles concernant M. McDonnell. Engagez ce dernier à lui écrire; il ne saurait trop se hâter à le faire.

Envoyez-moi bien régulièrement tous les numéros du *Patriote canadien* que vous publiez; je verserai le montant de mon abonnement entre les mains de la personne que vous me désignerez à Paris, par exemple le correspondant de M. Fabre, ou tout autre à votre choix. Tâchez aussi de m'envoyer l'almanach du district de Montréal. Écrivez-moi souvent; tenez-moi bien au courant des affaires politiques qui surgiront dans le Bas-Canada, ma patrie adoptive. Je me plais à me bercer dans la douce idée que l'affreuse et tyrannique oppression sous laquelle vos lâches bourreaux vous font gémir ne sera pas de longue durée. Je crois apercevoir l'aurore du beau jour où, secouant les chaînes impies dans lesquelles vous ont enlacés vos infâmes oppresseurs, la nation canadienne se lèvera en masse pour expulser du sol sacré de la patrie les éternels ennemis du genre humain²¹⁴.

Une guerre entre la France et l'Angleterre apporterait, n'en doutez pas, quelque soulagement aux tortures morales que les gredins d'Anglais vous font souffrir. Dans l'état actuel des choses, en Europe, cet heureux événement peut surgir d'un jour à l'autre. Je dis heureux, car notre jeune armée désire venger les désastres de Waterloo en se mesurant avec l'armée anglaise. Aujourd'hui le succès ne serait pas douteux.

Si la chose n'est pas impossible pour vous, faites-moi parvenir l'adresse de Paul Filiatrault²¹⁵, notaire, neveu de l'ex-curé de Saint-Martin. Vous m'obligeriez aussi

²¹⁴ Les mots « du genre humain » ont été rayés et remplacés par une autre main par « de vos libertés ».

²¹⁵ Joseph-Paul Filiatrault (1805-1855), notaire à Saint-Martin. Né à Sainte-Rose, décédé à Sainte-Thérèse, fils de Paul Filiatrault dit St-Louis (1780-1861), agriculteur, et de Catherine Brunet. Il est un des principaux leaders constitutionnels de l'île Jésus en organisant quelques rassemblements loyaux entre 1834 et 1837. Il est le neveu du curé Michel Brunet (1771-1835), né à Montréal de François Brunet et de Marthe Pouget ; ordonné le 11 mai 1794. Il desservait la cure de Saint-Martin pendant trente-trois ans (1802-1835) où il est décédé. DC.

en me transmettant les noms des personnes qui ont été exécutées pendant et depuis l'insurrection canadienne.

Un jeune Bordelais de mes amis désire partir le printemps prochain pour Québec; soyez assez bon de me faire connaître si, dans l'état actuel des choses dans le Bas-Canada, sa qualité de Français ne lui fermerait pas l'entrée de votre malheureux pays?

Rappelez-moi au souvenir de ceux de vos compatriotes que j'ai connus durant mon séjour au Canada; dites-leur que c'est de tout mon cœur que je désire le triomphe de la cause pour laquelle vous et eux combattez si vaillamment. Des hommes de cœur et d'énergie réussissent dans tout ce qu'ils entreprennent.

Adieu, mon cher Duvernay, comptez-moi toujours au nombre de vos meilleurs amis.

Dans votre prochaine lettre, parlez-moi de MM. Girouard et Dumouchel, de Saint-Benoît²¹⁶.



Henri-Alphonse Gauvin à Ludger Duvernay

BA_{NQ}-VM, *Fonds Ludger Duvernay*, P68o, N° 331

Ludger Duvernay, écuyer
Office of the *Canadian Patriot*
Burlington, Vt
*care of Mr. Shattuck*²¹⁷
American Hotel

Montpellier, le 8 septembre 1839

Vous me ferez plaisir, mon cher Duvernay, en faisant remettre la lettre ci-incluse à son adresse le plus tôt possible. Je vous renouvelle la prière que je vous ai faite en partant, d'aller voir Lucie souvent, et de ne pas oublier, lorsque vous m'écrirez, de lui en donner avis afin qu'elle puisse profiter de cette occasion pour me donner de ses nouvelles.

²¹⁶ Jean-Joseph Girouard et Jean-Baptiste Dumouchel respectivement notaire et marchand à Saint-Benoît, dans le comté des Deux-Montagnes.

²¹⁷ Ira Shattuck (1804-1885), de Windsor, Vt, arriva à Burlington en 1836 et devint propriétaire de l'*American Hotel* jusqu'en 1842. Époux de Lucinda Cottrill (1810-1881). Les deux sont inhumés à Burlington. *Find a grave*.

Je m'ennuie comme une sacrée bête (passez-moi le mot), mais qu'y faire ? Rien, que de revenir de France au mois de décembre.

Faites mes saluts à Louis le Temporisateur, M. Dumesnil, à *Mahomet*, Marchesseault et autres amis. Adieu. À votre santé (un coup de gin, ça fait pisser).

Votre ami.

H.A. Gauvin

N.B. Ne parlez pas de mon retour.



Henri-Alphonse Gauvin à Ludger Duvernay

BAnQ-VM, Fonds Ludger Duvernay, P680, N° 332

Boston, 9 septembre 1839

Mon cher Duvernay,

Je suis arrivé ce matin seulement à Boston et j'en pars ce soir à 4 heures pour New York, afin de m'embarquer sur le *packet* de Londres demain. Le brick dont Perrault me parlait est parti de vendredi pour Londres. Vous lui direz de ma part que le manque de temps m'a empêché de voir à ses commissions, que je suis allé deux fois au consulat russe et n'ai pas pu le voir, et qu'en conséquence je ne pourrai lui faire parvenir ce qu'il demande.

Je suis malade comme un sacré chien enragé et, curieux de le dire, je m'aperçois que je vais dépenser mon argent sans en retirer de grands profits. Diable m'emporte, ou je suis Yankee ou L. m'a tourné la tête. J'espère que vous lui aurez remis ma dernière. Écrivez-moi par le prochain *packet* du Havre et n'oubliez pas d'en prévenir Lucie afin qu'elle m'écrive aussi. Remettez-lui la lettre ci-incluse vous-même si vous le pouvez. Je vous écrirai demain de New York. Adieu, saluts à Perrault et sa dame et à tous les autres amis, adieu.

Votre.

Gauvin

Pas d'boissons par ici.

Donnez la lettre à Lucie de suite.



Henri-Alphonse Gauvin à Ludger Duvernay
BAnQ-VM, Fonds Ludger Duvernay, P68o, N° 333

New York, 10 septembre 1839

Mon cher Duvernay,

Je n'ai que le temps de vous dire adieu. Il est onze heures et nous partons à onze et demie. Le *Great Western* arrive à l'instant même. Écrivez-moi par son prochain voyage. Adresse au D^r H.A. Gauvin, London, care of A. Roebuck Esq. Vous ne verrez pas mon nom sur la liste des passagers pour bonne cause. Je n'ai vu personne ici, crainte d'être mis vous savez où.

Écrivez-moi sans faute par le *G.W.* et n'oubliez pas de faire écrire Lucie. Adieu, salut aux amis. Dites à Louis d'écrire à ma mère²¹⁸ que je n'ai pas eu le temps de lui écrire. Envoyez-moi à Paris les lettres du gouverneur Van Ness²¹⁹. Salut aux amis, adieu, au revoir.

Votre ami.

H.A. Gauvin



²¹⁸ La mère du D^r Gauvin est Marguerite Barsalou. Lors de son décès à 70 ans à Montréal le 28 février 1856, *Le Pays* écrit : « Lors des troubles, lorsqu'un grand nombre de nos compatriotes gémissaient dans les cachots, privés de tout, des mains amies et dévouées leur versèrent généreusement les secours, les douceurs et les consolations dont ils avaient besoin. Nulle ne fut plus zélée et plus constante dans cette œuvre patriotique et sainte que M^{me} Gauvin. Tant qu'il y eut des patriotes dans la prison, elle n'en déserta pas le seuil. Bien des souffrances furent ainsi soulagées par elle. » *Le Pays*, 5 mars 1856, p. 844.

²¹⁹ Cornelius Peter Van Ness (1782-1852), gouverneur du Vermont de 1823 à 1836.

Édouard-Élisée Malhiot à Ludger Duvernay
BAnQ-VM, *Fonds Ludger Duvernay*, P68o, N° 337

Ludger Duvernay écr
Burlington, V^t

St. Albans, 18 septembre 1839

Mon cher Monsieur Duvernay,

Comme je vous avais écrit plusieurs lettres avant que j'eus[se] le plaisir de vous voir à St. Albans, et qu'elles étaient restées sans réponse, je n'ai pas cru devoir vous écrire de nouveau, quoiqu'il se soit déjà écoulé près d'un mois depuis que je vous ai rencontré ; aussi j'ai appris que vous étiez en correspondance avec un autre réfugié de ce village.

Mais, ce matin, je dois mettre tout cela à côté pour vous communiquer quelques nouvelles qui ne manqueront pas de vous intéresser, quoiqu'elles soient loin d'être bonnes.

Vous savez qu'un de nos amis était parti pour voyage depuis quelque temps, nous n'avions rien reçu de lui depuis qu'il était parti. Hier au soir, je reçus une lettre d'un de mes amis des Trois-Rivières, qui m'informait qu'il avait conduit mon ami, sur ma recommandation, à Québec. Ce matin, je reçois une lettre du messenger qui m'informe qu'il n'a pas eu le succès qu'il attendait. Pourtant il devait rester encore quelques jours et faire une nouvelle tentative. Mais je suis presque certain qu'il ne réussira dans aucune de ses tentatives, et je [le] lui dis avant son départ. Il ne voulut pas faire d'objections, vu que voilà si longtemps que j'en fais que l'on finirait par croire que c'est par plaisir que je les fais. Mais je l'ai dit à notre ami que je ne pensais pas que c'était le moyen. Vous savez que je n'étais pas très content de l'organisation, je devais me conformer à la majorité, je l'ai fait. Il y a des hommes indiscrets dans notre organisation ; on a placé trop de confiance dans quelques-uns, sans assez les connaître, et cela nous a déjà fait []²²⁰ première fois que j'aurai le plaisir de vous voir.

Le D^r Robert Nelson est parti de ce matin pour voyage, il doit être de retour demain.

Vous avez vu qu'un vrai bill pour haute trahison avait été trouvé contre notre Louis-Joseph et 19 autres, dont j'ai l'honneur d'être du nombre, et notre ami Vincent. Je vous dirai franchement que le voilà dedans.

²²⁰ Une ligne a été perdue au bas du manuscrit.

J'apprends que M. Gauvin est parti pour la France. Je vous dirai entre nous que je crains bien que son voyage ne fasse pas un grand bien à la cause. Si M. Gauvin ne donne pas un caractère politique à sa mission, il ne peut pas nous faire aucun tort. Mais si malheureusement il s'imagine pouvoir faire du bien au pays, en se donnant un caractère politique, il nous fera dommage, tout en voulant nous faire du bien. C'est au moins mon opinion. Je suis loin d'avoir aucune opposition personnelle à faire contre M. Gauvin ; au contraire il est un jeune homme de talent, d'activité et de connaissance. Mais le fait est qu'il est jeune et volage, ce qui ne fait pas pour un tel agent.

Je devais vous envoyer des journaux et je ne l'ai pas fait, et pourtant il n'y a pas de ma faute, mais bien de celle de M. Roussel à qui je les avais remis afin de leur faire mettre un couvert ; et il les a depuis longtemps sans que je puisse les ravoïr. Je vous les enverrai, et peut-être que j'irai moi-même vous les porter, si je puis recevoir des moyens. Aussi je suis obligé d'aller à Plattsburgh ; cela fera le même voyage. Je devais faire une collection de divers faits rapportés par les journaux qui s'occupaient de nos troubles, mais je n'ai réussi à me procurer les journaux que je désirais. J'espère recevoir quelques journaux du Canada que j'ai fait demander, ces jours-ci.

Je vois par *Le Canadien* de Québec qu'une de mes ci-devant blondes des Trois-Rivières a, sans la moindre cérémonie, pris le parti de se marier avec un Mons. officier anglais, ainsi enfoncé, M^{lle} Desfossés²²¹.

Je vois par une lettre de Saint-Pierre que l'hon. Dionne est tellement détesté dans le district qu'il a même peur à voyager, et messieurs ses chevaux ont eu la perruque faite. Sans sa permission, Méthot, son grand ami, l'a, ma foi, abandonné !

Ayez, s'il vous plaît, la bonté de garder le secret que je vous dis rapport au voyageur.

J'ai l'honneur d'être, & & &.

E.E. Malhiot

Faites, si vous les voyez, mes amitiés aux D^{lles} Mills.

²²¹ « Mariés, aux Trois-Rivières, le 6 de ce mois, par le révérend R. Athill, A.B. Henry Augustus Godby, écuyer, du 66^e régiment, fils unique du défunt colonel Godby, R.A. [et de Frances Ward], à Dlle Adèle, seconde fille de Pierre Desfossés, écuyer, de cette place » [et de Julie Duguay-Duplessis.] *Le Canadien*, 13 septembre 1839, p. 3. Adèle, baptisée *Adélaïde* Desfossés (1820-1898) suivit son mari en Angleterre et revint avec lui vers 1850 pour demeurer à Trois-Rivières. Après la conversion au catholicisme du colonel Godby (1817-1882), les deux époux furent inhumés dans la chapelle des Ursulines de Trois-Rivières.

E.E.M.



Édouard-Pascal Rochon à Marie-Reine Quenneville

Paul Rochon, 1839, p. 223-224

Prison de Montréal, 22 septembre 1839

Chère femme,

Je te prie de venir sans délai m'apporter mon butin, c'est-à-dire apporte-moi mon vieux surtout d'étoffe, mes deux gilets d'étoffe, mon habit, mes chemises, mes bottes patriotes malheureuses, des chaussons, des taies d'oreiller, une couple de mouchoirs de poche et trente louis en argent.

Tâche d'avoir de l'or. M. Labadie a encore l'or que je lui ai donné ; tu pourras lui faire changer. Passe par Lachenaie pour avoir de l'argent de ta sœur, ou passe par la Côte-des-Neiges pour en avoir de Paul Desmarchais. Tu connais les argents qui nous sont dus ; tu leur remettras cet argent aussitôt que tu l'auras retiré ou que tu auras vendu des carrioles.

Si papa ou maman veulent venir nous voir, emmène-les avec toi. Je ne te dis pas que je suis certain d'être exilé, mais on a appris qu'il était certain que ceux qui doivent être exilés sont pour partir vendredi ou samedi de cette semaine. Je t'en prie, de grâce, viens sans retarder du tout, en cas que le malheur m'en veuille.

Il faut tout mettre entre les mains du Tout-Puissant ; vouloir ce qu'on ne peut pas empêcher. Mais si Dieu nous conserve, je suis toujours avec l'espérance de revenir finir mes jours avec toi. Dis à Fanfan Rochon qu'il pense à nous.

Je te prie de venir tout droit à la prison ; j'ai une lettre de prête pour te faire avoir une passe. Tu donneras cette lettre au vieux « mal à main », car c'est à lui à qui j'écris. Fais bien attention de ne pas la donner à d'autres. Je serais bien content si tu emmenais papa et maman avec toi ; offre-leur. Dis-leur que je les prie de venir s'ils se sentent assez forts pour venir.

Viens aussitôt que tu auras reçu la lettre, n'importe à quelle heure que tu la reçois. Je finis en t'embrassant de tout mon cœur et embrasse le petit pour moi.

Ton mari pour la vie.

E.P. Rochon



Toussaint Rochon à Pascal Rochon

Paul Rochon, 1839, p. 224-225

Prison de Montréal, 25 septembre 1839

Mon cher père,

Je vais vous laisser, ainsi que ma bonne et tendre mère, pour un exil dont je ne connais pas le terme. Le sort, mon cher père, est dur pour vous et pour moi. Je confesse que je ne puis avoir à supporter de plus grand malheur. Quelle torture pour moi d'avoir à me séparer d'une femme et de deux jeunes enfants sans appui, d'un père et d'une mère dont j'abreuve les vieux jours de regrets et de douleurs !

Mais, mon cher père, j'espère que vous essuyez ce malheur avec tout le courage et la patience que la religion vous offre. Dans le malheur, Job s'écriait : « Dieu me les a donnés, Dieu me les a ôtés ; que son Saint Nom soit béni ! ».

Pour ma part, je supporterai tout avec courage et résignation et je me rappellerai toujours que les malheurs de cette vie ont un terme. Donnez, mon cher père, donnez à ma mère l'exemple du courage, ainsi qu'à mon épouse. N'oubliez jamais qu'elle est mon épouse et votre bru. Persuadé que vous agirez toujours envers mon épouse et mes enfants en bon père, je partirai moins accablé de chagrin.

Pensez toujours à moi, ne m'oubliez pas dans vos prières. Soyez sûr que, si je puis revenir, je le ferai en toute hâte pour adoucir vos maux et sécher vos pleurs, ainsi que ceux de mon épouse. Dites à ma bonne mère combien je regrette de lui causer tant de douleur. Dites à ma chère sœur qu'elle ne m'oublie pas dans ses prières et croyez-moi, avec tout le respect possible, le fils le plus affectionné d'un bon père et d'une excellente mère.

Toussaint Rochon



Michel Quintal à Mgr Lartigue
ACEV, Saint-Clément de Beauharnois

Saint-Clément de Beauharnois, 26 septembre 1839

Monseigneur,

Le 30 du mois passé, jour de la clôture de la retraite, je suis allé à votre palais épiscopal dans le double but de vous présenter mes respects et de vous faire part de mes intentions relativement à ma paroisse et à moi-même ; mais on m'a dit que vous ne pouviez voir personne parce que vous étiez en remèdes.

M. le supérieur du Séminaire a bien voulu se charger de communiquer à V.G. une partie des choses que j'avais à lui dire. Une lettre en date du 7 du courant me donne la certitude de la démarche obligeante de ce monsieur.

Depuis sept ans que je suis curé à Saint-Clément, une grande majorité des habitants de cette paroisse m'ont donné, à diverses époques, des preuves non équivoques de leur peu de confiance dans mon administration. Ils ont été même jusqu'à présenter à V.G. les uns des lettres, les autres des requêtes dans lesquelles ils m'imputaient des fautes qui, heureusement, n'existaient point, afin d'obtenir mon rappel.

Mais depuis l'automne dernier surtout, les choses ont pris une nouvelle couleur : ce n'est plus un manque de confiance qui règne chez eux, mais une sorte de haine, et cette haine a pris un nouveau degré de malice depuis l'époque où on leur a maladroitement donné à croire que j'étais l'auteur de l'emprisonnement de leurs concitoyens. Sous de telles circonstances, V.G. jugera si je puis demeurer plus longtemps curé de Saint-Clément...

...Quant à ce qui m'intéresse personnellement, le voici : Je suis curé depuis 17 ans ; pendant ce long espace de temps, il ne s'est pas écoulé une seule année où je n'ai eu plusieurs fois la pensée de demander ma décharge ; mais cette pensée s'est singulièrement accrue et fortifiée pendant cette dernière retraite. L'expérience qui est le meilleur maître m'a convaincu qu'il n'y avait pas d'emploi plus périlleux. En effet, un prêtre est un homme et plus homme que les autres hommes. L'état d'isolement où se trouve le curé de campagne l'expose à une multitude d'occasions que n'ont pas ceux qui vivent en communauté. Et puis comment résistera-t-il ? Dieu le sait. Il montre aux autres la voie qui conduit au ciel, et il prend en même temps le chemin de l'enfer...

Quintal, ptre



Édouard-Pascal Rochon à Marie-Reine Quenneville

Paul Rochon, 1839, p. 230-233

Le 27 septembre 1839
À à peu près sept lieues de Québec

Ma chère femme,

C'est dans le commencement de mon esclavage que je goûte la satisfaction de pouvoir t'adresser un mot. Le naturel d'un époux fidèle ne peut faire qu'augmenter mes chagrins lorsque je vois, d'heure en heure, mon éloignement de ma chère femme et de mon cher enfant. C'est en versant des larmes à chaque instant, quand je me figure une telle séparation qui sera peut-être pour la vie, si Dieu ne nous permet pas d'atteindre des jours assez heureux pour nous voir réunis, un jour.

Mais, ne me défiant pas de la Providence et joignant nos prières à Dieu tous ensemble, il me reste la même espérance que j'ai toujours eue. J'ai beaucoup à remercier Dieu dans notre malheur ; c'est qu'à notre triste séparation, nous nous sommes séparés avec courage et sans se faire aucun reproche de notre conduite.

Le court espace de temps que l'on a eu le bonheur de vivre ensemble²²², nous avons à remercier Dieu du bon accord qui a régné entre nous deux. C'est la grande raison qui fera le sujet de faire tous les sacrifices et de braver tous les dangers du voyage pour revenir finir mes jours avec toi, chère femme, et dans tous mes malheurs j'ai aussi à remercier Dieu de pouvoir compter sur toi pour le sort de mon cher enfant que je n'ai jamais cessé de te recommander et que je te recommande encore, me fiant que tu as toujours été une bonne épouse pour moi et une bonne mère pour mon enfant.

Je compterai durant toute mon absence sur les promesses que tu m'as faites, connaissant que tu as un caractère de mère et d'épouse la plus tendre et la plus honnête. Si le temps le permettait, je t'écirais plus au long. Comme ce sera peut-être le dernier entretien que j'aurai le bonheur d'avoir avec toi, quoiqu'il faut espérer dans les grâces que Dieu nous accordera, si par nos prières on peut les faire assez dignement pour qu'il les exauce.

Tu connais aussi, ma chère femme, les recommandations que je t'ai faites au sujet de papa et de maman, ainsi que de mon frère. Je me fais un devoir de t'en parler, vu mes devoirs pour eux, et ce n'est pas dire bien espérer que tu feras pour eux comme une bonne bru suivant tes moyens. Le peu que tu pourras leur faire sera beaucoup.

²²² E.P. Rochon n'est remarié que depuis janvier 1837.

Fais part de ma lettre chez papa, car j'y inclus mes respects, tels que dus de ma part en devoir d'enfant, et mes compliments pour mon frère, sa femme et ses enfants, ainsi que tous mes parents et amis.

Je me fais un devoir de demander pardon à mon père et à ma mère pour le manque de respect que j'ai pu avoir en certaines occasions. Je demande aussi pardon à toutes les personnes qui peuvent avoir quelque sujet de reproche à me faire, car, pour moi, mon devoir de chrétien m'engage à pardonner même à mes plus grands ennemis dans tous les torts qu'ils ont pu me faire.

Chère femme, tu sais que je t'ai recommandé de rester à Terrebonne. Je te le recommande encore et je te recommande de te faire servir pour conserver ta santé. C'est la seule chose qui te reste pour plaisir, de conserver la santé pendant l'absence de ton pauvre mari qui va avoir à souffrir de grandes fatigues et peut-être de grandes maladies.

Au moins, si tu peux avoir de ton côté la santé, tu seras plus en état de supporter les croix que Dieu a voulu nous envoyer. Ton âge aussi te commande également à moi de ne point faire de travaux qui peuvent te donner de la fatigue. Je vais donc, chère femme, prendre pour consolation que tu ne m'oublieras pas dans tes prières. Nous allons joindre nos prières, mercredi prochain, à la messe que tu vas faire chanter.

Je me reposerai que tu observeras toutes mes recommandations, tant sur ma lettre que sur celles que je t'ai faites avant mon départ. Adieu ! je t'embrasse de tout mon cœur. Embrasse ce cher enfant que je te laisse pour te souvenir de moi. Parle-lui souvent de moi, comme je te l'ai recommandé.

Adieu ! encore une fois, à tous ceux qui me sont chers. Je suis ton cher mari pour la vie. Ne sois pas inquiète de mon comportement. Tu te rappelles de mes dernières paroles. Je finis en t'embrassant de tout mon cœur.

Ton mari.

E.P. Rochon

Jérémie et Toussaint se joignent à moi pour faire leur respect et leurs compliments.

E P. Rochon, exilé



R.S.M. Bouchette à Louis Perrault

BAnQ-VM, *Fonds Ludger Duvernay*, P68o, N° 34o

Ls Perrault
Burlington
Vermont

Portland (Maine), sept. 28, 1839

Mon cher ami,

Vous apprendrez sans doute avec plaisir que le paquet si longtemps adoré est enfin parvenu entre mes mains. Hier un Irlandais me l'a apporté de Boston où il avait été déposé chez un nommé Keys qui, au lieu de me le faire tenir, attendait tout bonnement que je fus moi-même le chercher.

Je vous renouvelle mes remerciements les plus sincères pour les peines que vous vous êtes données à l'égard de ce malheureux paquet dont le contenu m'a été fort acceptable sous tous les rapports.

Les communications entre cet endroit et Québec sont ou fort précaires ou mes lettres sont interceptées. Il est rare que je reçois des lettres et ma femme et ma famille à Québec se plaignent de mon silence, moi qui leur écris deux ou trois fois la semaine.

J'attends Nadaud sous peu et lui propose aller à sa rencontre. Je serais charmé de voir madame Perrault ainsi que vous et vos enfants ici. Nous pourrions renouveler nos petites soirées de Burlington. Vous pourriez ici faire quelque chose *peut-être*. La population est de 17 à 20 000 habitants, la société hospitalière, mais en affaires peu d'activité.

J'envoie une gazette à Duvernay, dans laquelle se trouve l'extrait d'un discours de M. Cushing, *le Président des affaires étrangères* du Comité au Congrès. Vous y verrez des sentiments au sujet du Canada qui ne manqueront pas de vous plaire. Il faut que cet extrait paraisse dans les *deux langues* dans le *Patriote canadien*. Des sentiments comme ceux exprimés par M. Cushing sont justement ce qu'il faut pour émouvoir le patriotisme des Américains.

Adieu, mon cher Monsieur. Faites à madame mes respects et amitiés et croyez-moi toujours fidèlement à vous.

R.S.M. Bouchette



Samuel Gale²²³ – Mandat d'arrestation contre L.J. Papineau

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 852

28 septembre 1839

Province of Lower Canada, District of Montreal.

To the Sheriff of the District of Montreal. Greeting.

Whereas it is certified to me by the Clerk of the Crown for the District of Montreal, that at Her Majestys Court of Kings Bench, holding Criminal Jurisdiction, on Monday the ninth day of September instant, Louis Joseph Papineau, late of this Parish of Montreal, in the County of Montreal, in this said District, Esquire, was and now stands Indicted for the Crime of High Treason, to which Indictment the said Louis Joseph Papineau hath not yet appeared or pleaded.

These are therefore to will and require, and in Her Majestys name strictly to charge and Command you, on Sight hereof to apprehend and take the body of the Said Louis Joseph Papineau and bring him before me or some other of the Judges of Her Majesty's Court of King's Bench for the Said District, to answer upon the said Indictment and further to be dealt with according to Law. Hereof fail not at your peril.

Given under my hand and Seal at Montreal this 28th day of September one thousand Eight hundred and thirty nine.

Sam^l Gale. J.K.B²²⁴.



²²³ Samuel Gale (1783-1865), né au sein d'une famille loyaliste qui arrive au Canada après l'Indépendance américaine. Avocat en 1808, nommé par Aylmer, en 1834, juge à la Cour du banc du roi ; il favorise la loi martiale en 1837 et la suspension de l'Habeas corpus. RPCQ.

²²⁴ J.K.B. : Juge du banc du roi.

Benjamin Mott²²⁵ à Almira Nichols²²⁶

BAC, MG24, B171 : 36-37

Mrs. Almira Mott
My true and lovely wife

Sunday, Sept. 29, 1839

My dear wife,

I must inform you that we are on board of the ship *Buffalo*, about three hundred miles below Quebec, with a fair wind. My health has been tolerably good since I left Montreal. We have on board of the ship one hundred and forty political prisoners bound for New South Wales. The time that we are sent for, we know not ; whether we shall go to England or not, I cannot tell, but I am afraid that we shall not. Therefore you must manage as well as you can until I return. When that will be, I cannot tell. I shall return as soon as I can have the privilege, if God spares my life. Do not despair for my fare is good.

I send this letter to Quebec by the Pilot of the ship. We have a good Capt. He has permitted all of us to take our clothing with us and to keep our money ourselves. I have but a short time to write, for the Pilot is about to return back to Quebec. I do not think of any particular business at home to write about. I am in good spirits as yet and I hope that you will keep up your spirits likewise.

Give my respects to my father and mother and brothers and sisters, and likewise to our dear children. I think of nothing more at present, only for the well fare of my dear wife and children. I never shall forget you nor my children. Notwithstanding all my troubles and your kindness to me during my confinement, I shall write to you every opportunity that I have. I shall write to you when we get to the Cape of Good Hope, if we dont go to England.

Fare well to my dear wife and children for the present. I expect to see you all again, if God spares my life. I still remain your most affectionate husband.

[Benjamin Mott]

²²⁵ Benjamin Mott (1796-1874), né à Alburgh, Vt, fils de Joseph Mott et de Clarinda Marvin. Époux d'Almira Nichols. Patriote exilé en Australie. *JPEA*.

²²⁶ Almira Nichols (1802-1887), née au Canada, fille de Joseph Nichols et d'Anna Slocum. Décédée à Alburgh, Vt. Épouse de Benjamin Mott.



Henri-Alphonse Gauvin à Ludger Duvernay
BAnQ-VM, Fonds Ludger Duvernay, P68o, N° 343

Portsmouth, 1^{er} octobre 1839

Mon cher Duvernay,

Me voilà enfin rendu, après un passage de vingt jours, sur la terre de la fière Albion, et c'est à juste titre qu'elle porte ce nom. Tout ici ne respire que grandeur, que richesses, et Portsmouth (toute petite que soit la ville) montre déjà aux yeux étonnés d'un Américain quelques étincelles de la richesse et de la magnificence de l'Angleterre. La ville est entourée de fortifications encore plus compliquées que celles de Québec et possède des résidences magnifiques. Les équipages sont beaux et les femmes charmantes et à croquer. J'ai tâché de me procurer des gazettes mais je n'ai pu en avoir à temps pour vous [en] envoyer. Je pars demain pour Londres et vous en enverrai par le *Great Western*. Vous direz à Perrault que je lui écrirai de Londres.

J'aurais beaucoup à vous écrire mais une blessure au pouce m'empêche de continuer et c'est déjà avec peine que j'ai pu en écrire autant. Adieu, saluts à tous les amis. N'oubliez pas Lucie, dites-lui bien des choses de ma part. Adieu.

Votre ami.

Gauvin

Faites savoir à ma mère
mon arrivée. Dites-lui
pourquoi je ne lui ai pas écrit.
Adieu.



Horace Nelson à Ludger Duvernay

BAnQ-VM, *Fonds Ludger Duvernay*, P68o, N° 345

Plattsburgh, 2 octobre 1839

Monsieur,

Je prends la liberté de vous envoyer une narration de l'affaire de Saint-Denis. Elle était écrite depuis quelque temps. Il y a peut-être quelques incorrections, mais c'est la première fois que j'écris au long, c'est un peu pardonnable ; j'aurai peut-être occasion de vous envoyer quelques autres morceaux.

Ayez la bonté de m'envoyer, avec celui du docteur, une couple de copies vite que contiendra le morceau. Pas de nouvelles.

Je suis, Monsieur, votre sincère et humble [serviteur].

Horace Nelson



Hertel de Rouville à John Colborne

BAC, MG24, A4o, *Fonds Colborne*, vol. 24, p. 7155-7156

Saint-Hilaire de Rouville, ce 2 octobre 1839

Mon général,

Comme je viens d'être informé à l'instant que mes ennemis secrets, dont messire Nau et Charles Têtu, n.p. et J.P., sont à la tête d'une requête qui doit être présentée à Votre Excellence demain par eux, appuyée, me dit-on, d'un certain nombre d'affidavits contre moi au sujet de la Fabrique, je crois de mon devoir et de mon honneur d'adresser la présente à V.E. afin de solliciter de V.E. de vouloir bien me faire l'honneur et la charité de me donner copie ou communication de tout et de m'accorder une Cour d'enquête, car je serai exposé à toutes les misères pendant bien du temps après le départ de V.E.

Je suis certain que V.E. est trop juste et équitable pour ne pas me rendre la justice qui m'appartient, car je ne crains rien, n'ayant rien fait de mal. Et ce que j'ai fait n'a été que dans les vues d'obtenir toutes les informations que je croyais devoir obtenir, afin d'en donner avis à l'administration, car je ne crains pas de dire que j'ai été toute ma vie loyal et le serai le reste de mes jours, et c'est pour l'avoir été que mes ennemis veulent me perdre, car ils me craignent pour le futur, vu qu'ils sont loin d'être

aussi tranquilles qu'on pourrait le penser : ils convoitent encore quelques troubles pour cet automne ou le printemps prochain, si je suis bien informé.

Je crois devoir informer V.E. que si ma santé me le permet, je serai à Montréal mardi prochain et me propose d'assurer V.E. de mes respects, et si V.E. est parti pour Québec, je me ferai un devoir de descendre jusque là afin d'avoir l'honneur de saluer V.E. avant son départ de la province, que je regrette du plus profond de mon cœur, car je regarde cela comme la plus grande perte que la province puisse faire et éprouver dans ces moments critiques, vu que nous sommes sur un volcan prêt à s'ouvrir à tous instants.

J'ai l'honneur d'être, avec respect et la plus haute considération, de Votre Excellence, le très humble et très obéissant serviteur dévoué.

Hertel de Rouville



Louis Nau aux Commissaires de l'indemnité

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 3603a

À messieurs les Commissaires de l'indemnité

À bord du *Trois-Rivières*, 5 octobre 1839

Respectables messieurs,

Apprenant que vous touchez au moment de vous occuper des réclamations faites par J.B.R.H. de Rouville, écuyer, pour recouvrer une indemnité, je crois de mon devoir de vous informer qu'hier une adresse et plusieurs dépositions et un autre document authentique qui prouvent la déloyauté dudit de Rouville ont été présentés à Son Excellence dans les vues d'aider la marche juste et honnête du gouvernement de Sa Majesté.

Je crois que ladite adresse, qui mentionne les documents qui l'accompagnent, est datée du 1^{er} du présent octobre.

J'ai l'honneur d'être respectueusement, Messieurs, votre très humble et obéissant serviteur.

(signé) L. Nau, prêtre
curé de St-Jean-Bte de Rouville

(true copy)

E...cart..

comm. of Indm.



Thomas Leigh Goldie à Jean-Marie Mondelet

BAC, RG4, B20, vol. 30 : 14023-14024

Le dossier complet couvre les pages 14022-14028

La page 14022 mentionne que Joseph Laporte est de « La Pointe-aux-Trembles ».

J.M. Mondelet, Esquire

Montreal

Government House, Montreal, 8 October 1839

Sir,

I have the honor to acquaint you with reference to the Memorial drawn up by you on behalf of Joseph Laporte praying for permission to return to this Province, that as the Governor General is on the eve of his departure, he will refer it for the decision of His successor.

I have the honor to be, Sir, your most obedient servant.

Tho Leigh Goldie

Civil Secretary



Eugène-Napoléon Duchesnois à Ludger Duvernay

BAnQ-VM, Fonds Ludger Duvernay, P680, N° 347

Paris, 9 octobre 1839

Mon ami,

M. Dessaulles vous remettra un paquet de journaux. Ce ne sont pas les derniers, mais des journaux où vous trouverez de la littérature etc. pour votre *Patriote*. Les derniers, Dessaulles doit s'en charger. Si je vous les envoyais, ils seraient déjà tous

anciens lorsqu'ils vous parviendraient, vu qu'il ne va pas directement. Il ne partira de Londres que le 1^{er} novembre prochain. Vous choisirez parmi ces journaux ceux qui vous conviendront soit pour la politique ou la littérature et je vous les ferai parvenir régulièrement en échange du vôtre.

Rien de nouveau ici. Il y aura probablement des émeutes sous peu. À cause du haut prix du pain, le bon peuple murmure.

M. Pap. ne peut rien faire dans ce moment, même auprès des républicains les plus en notre faveur. La politique de Louis-Philippe est la paix à tout prix.

Pends-toi, brave ami, je suis à Paris sans toi. Paris, c'est tout ce que l'on peut désirer sur la terre, pourvu que l'on ait de l'argent. Je ne vous dis pas que le temps passe trop vite, il ne manque que vous ici. C'est [ce] que nous disons, Hubert, De Lery et moi. Écrivez-moi ce que l'on dit et fait en Canada et à Burlington. Acceptez mes saluts et ceux des amis.

Tout à vous

E.N. Duchesnois

No 21 bis, rue de
Monsieur-le-Prince
à Paris

Rappelez-moi aux amis. Je vous écrirai sous peu plus au long.



Antoine-Pierre-Louis Consigny à Ludger Duvernay

BAnQ-VM, Fonds Ludger Duvernay, P68o, N° 348

Swanton, 9 octobre 1839

Ami citoyen,

J'ai reçu votre lettre (*blanche*) ainsi que ce qu'elle contenait. J'ai été un peu surpris de recevoir tout cela. N'ayant pas été appointé votre agent, je ne puis connaître ceux qui souscriront au *Patriote canadien*. Je vous annonce donc que je n'ai encore rien fait pour retirer les gourdes qui vous sont dues. Si vous désirez que j'agisse pour vous, il faut que vous m'autorisiez et que vous m'envoyiez une liste des souscripteurs que vous avez à Swanton. Mais que va dire Drolet ? Mais que va penser Côté ? Ne vont-ils pas crier à l'intrigue ? Vous connaissez ma position vis-à-vis du

dernier. Si je fais ces observations, ce n'est pas que je refuse de vous rendre service. Au contraire, je suis prêt à tout faire en mon pouvoir pour vous aider dans votre noble et nécessaire entreprise. Ainsi envoyez-moi ce que je vous demande plus haut, savoir une autorisation, et la liste des souscripteurs, et je me mettrai de suite à l'ouvrage.

Un mot à présent sur le dernier article éditorial. C'est fameux ça ! Quoique je n'aie pas la prétention de me constituer juge, j'oserai vous [avouer] que je n'ai pas lu, depuis bien longtemps, un article aussi bien écrit. Fort de raisonnements, fort de principes, fort de vérité, il est bien propre à faire réfléchir et à exciter dans l'âme un désir ardent de se montrer citoyen et d'agir en conséquence. Que doivent penser ceux que des considérations basées sur une vaine et coupable crainte ont tenus jusqu'à ce jour dans une dégradante inaction ? Certes, à la vue de faits aussi bien exposés, et si forts de vérité, les cœurs les plus tièdes et les plus imbus d'intérêt sordide ne doivent-ils pas commencer à battre pour la patrie ? Grands dieux ! serait-il possible que l'honneur est mort en Canada ? Où sont-ils donc ces fameux géants (en parole) qui, du haut des *hustings*, promettaient tant au peuple ? Où sont ces belles institutions qu'ils devaient donner au Canada ? Qu'est devenu ce gouvernement tyrannique qu'ils devaient renverser, écraser et anéantir ? Il est encore là, en Canada, qui opprime le peuple et qui attend quelques jours encore pour anéantir ces redoutables géants d'autrefois qui se montrent si petits pygmées aujourd'hui. Ô malheureuse patrie ! pourquoi d'aussi accomplis scélérats ont-ils pris naissance dans ton sein ! Qu'un peuple, cher citoyen, est à plaindre lorsqu'il a à sa tête des hommes aussi vils et dégradés que la presque généralité des chefs en Canada ! Qu'ils lisent attentivement l'article éditorial du *Patriote* du 2 courant, qu'ils réfléchissent sur leur situation propre, celle du pays en général, l'avenir plein de gloire et de bonheur qui nous sourit, ou l'avenir plein de déshonneur, de souffrances et de dégradation qui nous menace ! Ô vous tous qui avez appelé sur ma patrie tous les malheurs, sous le poids desquels elle gémit aujourd'hui, abandonnez les sentiers ignominieux où vous marchez depuis trop longtemps, pensez à ces fameuses promesses que vous ne cessiez de faire au peuple ! Le temps de les accomplir est arrivé. L'honneur et le devoir sacré de citoyen, ou l'infamie et la dégradation la plus complète. Point de milieu.

J'ai pensé, cher citoyen, à vous adresser une correspondance contre la conduite actuelle des chefs en Canada. Mais je n'ai pas encore osé l'écrire de crainte d'injurier la cause. Qu'en pensez-vous ?

Je termine en vous souhaitant tout le succès que vos nobles et généreux efforts méritent. Mes saluts à M. Dumesnil. Dites-lui qu'il nous donne bien des articles comme le dernier. Ils sont tous excellents mais celui-ci surpasse, je crois, les précédents.

Tout à vous.

A.P.L. Consigny

P.-S. Je ne sais pas si vous pourrez lire ce griffonnage. Je suis pressé, bien pressé, très pressé. Excusez pour cette fois.

A.C.



René-Olivier Bruneau à Amédée Papineau

BAnQ-VM, *Fonds Papineau*, P7, 2/20

Reçue le 23 octobre 1839

Verchères, 14 octobre 1839

Mon cher Amédée,

Il [est] impossible que ton pauvre oncle [Théophile Bruneau] puisse revenir dans le pays. Les papiers publics l'ont compromis gravement, en sorte qu'il n'y a point de doute qu'il serait incarcéré, et on le ferait avec d'autant plus de plaisir qu'on croirait par là se venger des autres. La famille a essuyé assez d'épreuves sans avoir encore celle-là.

Nous lui envoyons des habillements tout faits, comme ces objets sont très coûteux aux États-Unis. Il n'aura donc qu'à travailler pour sa nourriture. Il est presque incroyable qu'au moyen des deux langues qu'il sait il ne puisse pas trouver à gagner sa nourriture. Dans des circonstances difficiles, on met de côté tout amour-propre et respect humain ; et on se prête à toute sorte de service, pourvu qu'il soit honnête. Combien de personnes bien élevées se sont vues, par des malheurs, réduites à de bas emplois ! Il faut donc, mon cher Amédée, que tu l'encourages à faire son sacrifice et que tu l'aides de tes conseils. Le mieux pour lui, quand il en aura l'occasion, sera de s'enfoncer plus avant, où déjà de pauvres Canadiens trouvent de l'encouragement par leur éducation.

Nous ne sommes pas inquiets de toi : nous connaissons ton courage et sommes sûrs de ton succès. Mais ce pauvre T. nous donne beaucoup de chagrin. Écris-lui au plus vite, au cas qu'il ne reçoive pas bien promptement ses effets.

Nous sommes bien satisfaits de voir tes chers parents, que nous regrettons, en France ; au moins, là, ils jouiront de la vie tranquille.

Ta mémé et toute la famille, mon cher Amédée, t'embrassent tendrement. Adieu, ton oncle affectionné.

R. Ol. Bruneau

P.-S. La misère est grande en Canada : le blé a manqué totalement ; et je n'en aurai pas un grain à vendre ; pourtant il en faut soulager plusieurs de la famille, et à Saint-Denis, et à Montréal.



Édouard-Élisée Malhiot à Ludger Duvernay
BAnQ-VM, Fonds Ludger Duvernay, P68o, N° 354

St. Albans, 19 octobre 1839

Mon cher Monsieur Duvernay,

M. Prévost me dit que vous lui écrivez que je commence à me négliger. Je ne sais pas lequel de nous deux mérite le plus ce titre. Je vous ai écrit trois ou quatre fois sans que vous ayez jugé à propos de me répondre ; j'ai pour quelque temps pensé que c'était le temps qui vous manquait, mais plus tard je me suis aperçu que ce n'était pas cela, puisque vous écriviez à d'autres toutes les semaines, et cela sans nécessité. J'ai alors cru que vous désiriez discontinuer vos correspondances avec moi et que vous aviez vos raisons pour en agir ainsi. Comme je n'ai jamais été capable de tromper ni de supplier (sans me fâcher le moindrement), j'ai cru que je devais discontinuer de communiquer avec vous, puisque vous puissiez le désirer.

Je vous envoie par le D^r Wallard deux livres et quelques journaux. Comme vous le verrez, ils ne sont pas finis.

Vous avez sans doute vu l'article *éditorial* du *North American* dans son dernier numéro au sujet de M. Papineau. Avant-hier, j'ai eu occasion d'en parler avec le D^r R. Nelson en présence de messieurs Joubert et Prévost. J'ai blâmé le *North American* d'exposer M. Papineau ; je lui en ai donné les raisons. Le D^r N. croit que c'est le seul moyen qui nous reste de sortir victorieux de la lutte. J'admets que M. Papineau est fautif et que l'article du *N.A.* est vrai, mais, comme je le disais au D^r N., croyez-vous que les défenseurs de M. Papineau manqueront de trouver des moyens d'accuser ses dénonciateurs d'une infinité de fautes, et surtout quand son principal accusateur est le D^r Côté ? Qu'en résultera-t-il ? qu'ils rendront M. Pap. plus populaire qu'il

est actuellement. Ce n'est pas chose facile d'anéantir un homme qui a joui de quelque influence.

Le D^r Côté qui n'avait pas une voix qui s'élevait en sa faveur, l'automne dernier, et qui s'était de lui-même retiré des affaires, a trouvé des amis et des défenseurs ; quand il a voulu nous quereller, plusieurs de ceux qui étaient des plus irrités contre lui devinrent ses supports. Ce n'était plus ce vil intérêt, ce n'était plus cet homme indiscret, ce n'était plus cet homme dont le nom était une entrave à aucune organisation, mais c'était un homme plein de zèle, menteur il est vrai, mais non avec aucune mauvaise intention, enfin avec tous ses défauts. Le D^r Côté était un homme utile. Ils fournissent ouvertement au D^r Côté les moyens d'intriguer pour combattre ceux qui l'opposaient ; les autres lui fournirent à la sourdine. Il en sera de même pour M. Pap. Beaucoup de personnes qui l'opposent aujourd'hui, si monsieur arrivait et leur donnait une petite tape sur l'épaule, ils seraient prêts de le défendre. Voilà la conduite ferme et désintéressée de nos Patriotes. Aussi, il faut l'avouer qu'il y a plus beau jeu à combattre pour M. Pap. que pour le D^r Côté.

Cette querelle amènera le D^r W^d Nelson sur la scène et lui seul peut combattre contre 20 mille Côté. Je me suis déclaré absolument contre l'article du *North American*. J'ai écrit une lettre à M. Thomas, le priant de discontinuer de m'envoyer son journal et lui donnant les raisons. Plusieurs doivent en faire autant et, dans six mois, le *N.A.* aura cessé d'exister. Je n'ai pas encore envoyé ma lettre à M. Thomas, je veux avant la montrer au D^r N.

Il est bien vrai de dire que les hommes qui, pour s'élever, ravalent les autres, qui attribuent aux autres des motifs d'intérêt privé, sont comme ceux qui parlent le plus de conscience et qui en ont le moins ; ceux qui parlent le plus d'indépendance et d'intégrité sont d'ordinaire les hommes les plus serviles et les plus rampants, de même ceux qui parlent le plus de courage et de bravoure, sont souvent les plus poltrons et les plus prêts à se sauver. Le D^r Côté, qui accuse M. Pap. de s'être sauvé, était rendu à Swanton 10 jours avant lui, et qui a fait le plus de tapage de Pap. et de Côté en Canada. M. Pap. a des grands torts. Mais moi, je blâme ceux qui ont flatté ce Mons. et qui l'ont aveuglément supporté dans tous ces actes de folie et de persécution. Ce sont les flatteurs qui l'ont gâté. Nous avions dans la personne de M. Pap. un homme qui aurait fait notre gloire. Nous l'avons sacrifié ; dans notre intérêt personnel, nous avons préféré un peu d'honneur à celle de notre pays. Nous avons vu les fautes de M. Pap. et nous ne lui avons pas dit, crainte de perdre ses faveurs. Eh bien ! si alors, au lieu de s'empressement d'aller donner une tape à ceux à qui M. Pap. n'avait jugé à propos de ne donner qu'une poussade, si nous eussions envisagé les choses avec plus de désintéressement, nous ne serions où nous en sommes, nous n'aurions pas à déplorer la perte d'un homme utile, nous n'aurions enfin à déplorer l'état critique où nous a plongé cet homme qu'on avait aveuglé par la flatterie. M.

Pap. est à peine tombé dans le malheur que ceux qui l'y ont conduit s'abrutissent d'injures : voilà la justice des hommes du siècle. Maudits, maudits à jamais soient les flatteurs !

Puisse l'exemple des malheurs où nous avons plongé M. Pap. et notre pays, nous être utile, puisse-t-il nous engager à faire les sacrifices de l'intérêt de notre position personnelle dans celle de notre pays. Puisse-t-il aussi mettre sur leurs gardes les conducteurs de la barque révolutionnaire contre les flatteurs et les faux amis ; puisse-t-il encore cet exemple convaincre les conducteurs des vœux d'un peuple opprimé, qu'il ne faut jamais traiter d'infidèle celui qui nous fait connaître nos fautes.

Le D^r Nelson, dans cette affaire, comme dans toutes celles qu'il a entreprises, n'est guidé que par des motifs justes et louables. Ce monsieur s'est toujours distingué par une conduite marquée au soin de l'honneur et de la fermeté ; il est, comme tous les autres hommes, sujet à se laisser entraîner par la flatterie. On est après lui faire ce qu'on a fait à M. Pap. : on le soutiendra à tort et à travers et ensuite le pays en souffrira et les flatteurs en seront la cause. Maudits flatteurs !

Tout à vous.

E.E.M.

N.B. Le 23, M. Prévost qui m'avait promis de s'informer lorsque le D^r W. partirait, ne l'a pas fait. Il part lui-même pour B. Mais, comme il est en petite *wagine*, je n'ose pas vous envoyer mes livres, et vu aussi qu'il y a grande apparence de pluie. J'ai vu plusieurs réfugiés qui sont en diable de l'article du N.A. Cela va faire tort au D^r N. Je ne veux plus lui en parler, car je suis pour ainsi dire le seul qui l'oppose ouvertement pour cela ; il finira par croire que j'ai quelque intérêt, et d'autant plus que je lui ai dit que je ne prendrais aucune part, et que je m'y opposais. Vous rappelez-vous que je vous ai dit, le soir que nous avons formé notre organisation, que je savais que nous ne ferions rien ? Je crois de ne pas me tromper.

E.E. Malhiot



Mgr Lartigue à John Colborne

BAC, MG24, A40, *Fonds Colborne*, vol. 24, p. 7195

Lieut. Général Colbourne, &c.

Montréal, 19 octobre 1839

Monsieur,

N'ayant été informé hier de votre embarquement qu'après votre départ pour Québec, et ignorant si nous aurons l'honneur de vous revoir à Montréal avant votre départ définitif pour l'Europe, je me hâte de prendre la plume pour souhaiter, de la part de mon coadjuteur comme de la mienne, à Votre Excellence et à Lady Colborne un heureux voyage, vous remercier affectueusement de vos bontés pour nous, ainsi que de votre sage gouvernement en ce pays, et vous assurer du respectueux dévouement avec lequel je suis, Monsieur, de Votre Excellence, le tr. humble et obéiss^t serviteur.

† J.J. Evêque Cath. de Montréal



Gabriel Franchère à Ludger Duvernay

BAnQ-VM, *Fonds Ludger Duvernay*, P680, N° 356

M. Ludger Duvernay
Imprimeur et propriétaire du
Patriote Canadien
Burlington, Verm^t

Détroit, 22 octobre 1839

Cher Monsieur,

Vous recevrez ci-inclus copie d'une lettre qui fut adressée à M. John J. Astor de New York, au sujet de l'émigration, et mettant au jour les avantages que possède le Territoire du Wisconsin sur bien d'autres parties des États-Unis, pour inviter les émigrés d'Europe ou ailleurs de venir s'y établir. La lettre de M. le juge Doty, dont je vous transmets aussi copie ci-jointe, vous mettra à même de juger de l'usage que vous devez faire de ces deux lettres. J'aurais dû vous envoyer ces documents au mois de mai dernier, mais j'en fus empêché par des affaires de commerce qui

m'obligèrent alors de faire un voyage dans l'Ohio et le Kentucky, et plus tard vers le haut du Lac Supérieur, d'où je ne suis de retour que depuis quinzaine.

Je partage vivement l'intérêt que prend mon digne ami M. le juge Doty, non seulement à l'établissement du Wisconsin, mais encore au sort de nos infortunés compatriotes canadiens. Je puis corroborer ce que M. Doty dit de ce Territoire, l'ayant parcouru l'hiver dernier ; et d'après mes propres observations, je n'hésiterais nullement d'inviter les Canadiens (cultivateurs) qui auraient le désir d'émigrer, de venir s'y fixer avec leurs familles.

Je suis persuadé d'avance que votre feuille n'obtient pas une circulation bien étendue au Bas-Canada, néanmoins, comme c'est du fruit défendu, cela seul suffit pour en faire non seulement désirer la lecture mais de se le procurer à tout hasard ; néanmoins, ne voyant pas de possibilité de faire circuler l'invitation d'émigrer au Wisconsin par le moyen de la presse vénale du Bas-Canada, je m'adresse à vous pour ce faire, persuadé comme je le suis, que vous vous intéresserez pour cet objet.

Il faudra nécessairement, dans la traduction que vous en ferez, changer le langage et l'adresser au niveau des personnes auxquelles vous vous adresserez. M. Doty m'a donné pleine et entière licence à cet égard ; en un mot vous agirez comme bon vous semblera là-dessus.

Je suis allé à Sandwich [Windsor], Haut-Canada, hier avec mon ami J.B. Vallée pour faire visite à Morin fils qui réside là. Il m'a donné communication de deux lettres en date [du] 17 septembre, de la Prison de Montréal ; une est de son père, l'autre de son frère Achille, qui ne savaient pas alors qu'on devait si tôt les transporter à *Botany Bay*. Ces lettres étaient accompagnées de la défense écrite du capitaine et de son fils, telle que lue en leur faveur devant la Cour martiale qui siégeait en janvier 1839. Si vous désirez en avoir copie, je ferai en sorte de me procurer le manuscrit, et vous en enverrai copie.

Je ne suis plus résident du Sault-Sainte-Marie, depuis un peu plus d'une année ; ma résidence est dans cette ville, pour au moins une année à venir, lorsque j'irai probablement m'établir au *Wisconsin*. En revenant du Lac Supérieur, j'ai rencontré monsieur votre cousin, Pierre C. Duvernay²²⁷, qui m'a remis quatre piastres, que je vous inclus, pour son abonnement d'une année à votre journal, que vous voudrez bien lui envoyer à *Grand River, Michigan*, avec le reçu ; vous pourrez, s'il vous

²²⁷ Pierre Crevier-Duvernay, cousin de Ludger Duvernay. Voir les deux lettres de ce cousin qui ont été conservées dans le fonds Duvernay ; elles sont écrites de Michilimackinac, en 1832 et 1834. BAnQ-VM, P345/15 ; P1/B,03.

plâit, en adresser une copie à Samuel Abbott, Esq., Mackinac, et sous peu je vous ferai remise de l'abonnement de ce dernier.

J'ose me flatter que vous rencontrerez de l'encouragement dans la publication de votre journal. Veuillez bien me rappeler au souvenir de nos bons amis qui sont comme vous dans l'exil, et me croire bien sincèrement, mon cher Mons^r, votre affectionné et dévoué serviteur.

G. Franchère

M. Doty est le délégué du Wisconsin pour les représenter au Congrès. C'est un excellent homme que je connais depuis dix années, et lorsqu'il était un des juges de la Cour de circuit, alors que le Michigan était territoire.



Antoine-Pierre-Louis Consigny à Ludger Duvernay

BAnQ-VM, *Fonds Ludger Duvernay*, P68o, N° 355

Swanton, le 22 octobre 1839

Ami citoyen,

Je vous envoie pour commencer deux petites correspondances. Je les ai écrites assez à la hâte, de sorte que s'il y a des fautes soit de français, soit d'orthographe, il ne faut pas en être surpris, mais m'excuser vu ma bonne intention. J'ai écrit presque sous l'inspiration du moment ; ce qui fait que je n'ai peut-être pas assez réfléchi. Je les abandonne à votre jugement. Mes adieux au bourreau Colborne ne sont pas absolument tendres. Je conçois qu'ils renferment des expressions capables de faire trembler les vieilles et bonnes âmes qui sont imbues des principes de charité et qui aiment à pardonner à leurs ennemis. Mais qu'y faire ? Une sainte indignation s'est emparée de moi et j'ai dû écrire comme je ressentais. Au reste, lisez et jugez. Si vous jugez plus convenable de ne pas les publier que de leur faire voir le jour, veuillez bien me les renvoyer. Quant à mes réflexions sur les temps et les personnes, elles sont pareillement très humblement soumises à votre décision. Amen.

Allons, ami citoyen, de la joie. Je vous envoie quelques gourdes. Elles ne sont pas absolument nombreuses, ces braves gourdes. Mais je vous en envoie autant que je peux. S'il n'y en a pas plus, il ne faut pas que la *Fâcherie* s'empare de votre excellente et généreuse âme. Les circonstances sont si épineuses et *suspismastiques* ! M. G.A. Ferris a payé 1,25 \$ jusqu'au mois de janvier, temps auquel il discontinuera de

souscrire, vu qu'il doit changer de lieu et abandonner le Royaume. Il me dit n'avoir reçu que sept numéros. Il pense que vous serez assez bon pour faire une déduction. Du reste, faites-moi connaître votre volonté et j'agirai en conséquence. L'ami Préfontaine vous envoie 2 \$. Il ne peut vous en envoyer plus aujourd'hui. C'est un brave jeune homme qui a beaucoup à cœur le gain de la cause sainte. Drolet ne peut vous envoyer de gourdes en ce jour. Il dit être rendu à l'extrémité. Il faut donc patienter un peu. M. J. Joyal ne peut rien vous donner aujourd'hui. Il désire recevoir le journal un quartier du jour qu'il a reçu le *Patriote*. Il vous fait dire de plus, en forme de digression : *The girl is not married yet*. Ce qui veut dire que vous pouvez. Mais *Be easy*, comme s'écrirait la belle et charmante Bostonienne.

L'ami Decoigne vous prie de l'excuser pour aujourd'hui. Il est comme bien d'autres sans un seul sol. Cependant il attend des gourdes du Canada, alors j'aurai accès dans sa brave de blague. Le citoyen Consigny ne pourra vous envoyer d'argent, vous adressant deux correspondances en acompte. Parbleu ! vous n'y perdez pas ; car elles renferment pour plus de 4 piastres de sottises. Je prends la liberté de vous informer que je pourrai peut-être en vous faire parvenir de temps à autre de semblables acomptes. C'est fameux ça, n'est-ce pas ? Chacun sa petite manière de payer. Sacredine ! patientez un peu. Ça pourra peut-être venir à l'heure où nous nous y attendons le moins ; bonne idée, hein. Pour Trudeau, de Highgate, je n'ai pas pu encore le voir. Je vais faire mon possible pour aller chez lui. Tels sont les renseignements pour aujourd'hui. Si vous avez quelques instructions à me donner, faites-moi-les connaître afin que votre volonté soit faite partout où je pourrai l'exécuter.

Permettez-moi, avant de terminer, un petit mot au sujet de Côté. Il est déterminé à démasquer Papineau. C'est, suivant moi, un très mauvais principe. Papineau a malheureusement beaucoup et de puissants amis qui prendront sa défense. Côté ne jouit en Canada que d'une mauvaise réputation. Il ne pourra pas abattre l'ancien grand homme. Ce sera mettre la discorde et faire répandre beaucoup de discrédit sur les réfugiés qui seront censés partager les opinions et les sentiments, s'ils ne les désavouent. Pas un ne blâme plus fortement et ne hait plus sincèrement Papineau que moi ; mais pour l'intérêt de la cause, je crois qu'il vaut mieux garder le silence que d'essayer à abattre l'insigne poltron qui est la cause principale de tous les maux qui pèsent si onéreusement sur la patrie depuis 37. Qu'en pensez-vous ? Si encore celui qui veut démasquer Papineau jouissait de quelque réputation soit chez l'étranger, soit chez les siens... mais grands Dieux... je me tais de crainte que l'on croie que la haine seule me guide. Assez pour aujourd'hui. Succès et prospérité.

J'ai l'honneur d'être, ami citoyen, votre tout dévoué.

A.P.L. Consigny

P.-S. Mille saluts à l'habile et savant éditeur. Ayez donc la bonté de dire à M. J. Arnold, si vous le voyez, qu'il m'envoie par le *stage* mon porte-manteau que Marchesseault dit avoir laissé chez lui. Il peut l'adresser à Malhiot, St. Albans.



James Turpin à Charles Poulett Thomson

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 4078

Rec^d 26th ; ans^d 29th

Quebec, Oct. 22^d 1839

To His Excellency the Right Honorable Charles Poulett Thomson, one of Her Majesty's Most Honorable Privy Council, Governor General of British North America, and Captain General and Governor in Chief, in and over the Provinces of Lower Canada, and Upper Canada, Nova Scotia, New Brunswick, and the Island of Prince Edward, and Vice Admiral of the same.

The Memorial of James Turpin of the city of Quebec, Engraver.

Humbly sheweth,

That your memorialist is an English Artist, and has resided in this province during the last ten years.

That he has at great labor and expence, completed a copper-plate of the Battle of S^t. Charles ; the draft of which from actual survey, has been examined and approved by Colonel Wetherall, and that the work is, by his permission, dedicated to him.

That from the state of printing in the Province, it is necessary for your memorialist, to repair to the City of New York to have the said plan printed.

That the work is intended for circulation principally in British North America.

That your Memorialist has been informed Jh. Jessop, Esqr, Collector of Her Majesty's Customs at this port, that the mere fact of the work's being printed in a foreign Country, which will not occupie more than two or three weeks, notwithstanding that all the labor of compiling and engraving, &c, which has occupied about sixteen months, has been performed by a British subject in this province, will unless your Excellency see fit to direct otherwise rendered liable to be considered as a foreign work upon being brought into the province and subject it to the duty charged upon such works.

That from the low price of which your Memorialist proposes to offer the work, for sale, together with the expense already incurred, he does not anticipate that it

will bring him anything beyond a reasonable compensation for his time and labor, even should Your Excellency be pleased to direct that the duty should be remitted.

Therefore your memorialist respectfully requests, that Your Excellency will take the forgoing statement into your consideration and grant such relief in the remission of duty – as to Your Excellency's wisdom may seem neat, and your Memorialist will ever pray.

James Turpin

N.B. Colonel Wetherall's letter of approbation is enclosed.



Jean-Marie Mondelet²²⁸ à Thomas William Clinton Murdoch²²⁹
BAC, RG4, B20, vol. 30 : 14026-14027

T.W.C. Murdoch
Secrétaire en chef, &c &c &c

Montréal, 24 octobre 1839

Monsieur,

La lettre ci-incluse du major Goldie vous conduira à prendre connaissance de la requête de Joseph Laporte dont il y est fait mention. Permettez que je vous prie de soumettre le tout à Son Excellence le gouverneur général²³⁰ et de me faire part ensuite de la décision qui s'ensuivra. Aussi bien que je suis informé de la morale de Laporte et de son repentir, il n'y aura que du bien à espérer de son retour dans la province, son curé est fort en sa faveur.

Toute communication qui me sera faite pourra être transmise à l'Hôtel de Rasco.

²²⁸ Jean-Marie Mondelet (ca1772-1843), né à Saint-Charles-sur-Richelieu, notaire de 1794 à 1842. Souvent élu député de Montréal, officier de milice, coroner, juge de paix. Père de Dominique Mondelet. *DBC*.

²²⁹ Thomas William Clinton Murdoch (1809-1891), né à Londres, agit comme secrétaire de lord Sydenham. *DNB*.

²³⁰ Charles Edward Poulett Thomson (lord Sydenham) (1799-1841), nommé gouverneur général de l'Amérique du Nord britannique le 6 septembre 1839 ; entré en fonction à son arrivée à Québec le 19 octobre 1839.

J'ai l'honneur d'être avec considération, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

J.M. Mondelet
ancien magistrat
coronaire de Sa Majesté
pour le district de Montréal



Joseph-Guillaume Barthe
Le Canadien, 30 octobre 1839

Trois-Rivières, 27 octobre 1839

Lettre de M. Lepailleur mise en vers

Ô sol de mon pays, terre sainte et chérie,
Pour la dernière fois foulant ta poudre amie,
Je salue, en partant, mes amis, mes parents,
Mon épouse éplorée et mes pauvres enfants !
Je leur donnais du pain avant que d'être esclave :
Mais, père infortuné, vendu comme une épave,
On m'enchaîne les bras qui les ont tous portés !
Amis, n'oubliez pas ces êtres désolés !
Quand j'étais dans les fers une main secourable
Épanchait en secret, dans mon sein misérable,
Troublé par les ennuis, les chagrins, le malheur,
Les secours d'amitié, *le pain de la douleur* !
Mon cœur sait ce qu'il doit à la miséricorde,
Et je baise la main qui, par pitié, m'accorde
Les secours généreux dont je n'ai plus besoin !
Exilé... pour toujours... (car je pars pour si loin !)
Je ne demande plus pour moi que quelques larmes !
Mais mes petits enfants, laissés dans les alarmes,
(*Ah ! pauvres orphelins vous me brisez le cœur !...*)
Mais mon épouse en deuil, qui pour protection,
N'a que désespoir, aura-t-elle un asile

Dans mon champ dévasté ? errante dans la ville,
Où son époux, hier, du fond de son donjon,
Pouvait lui partager le pain de sa prison,
Lui faudra-t-il mendier jusqu'au bois de sa tombe ?...
Secourez-moi, mon Dieu ! car mon âme succombe !...
Ah ! chers concitoyens qui pleurez sur mon sort,
Que votre humanité les arrache à la mort !
Que dans chacun de vous, ils retrouvent leur père,
Ayez de la pitié pour eux et pour leur mère !...
Qu'ils trouvent dans vos bras des secours à leurs maux,
Dans vos cœurs un refuge où jeter leurs sanglots !...
Mes destins ont péri dans cette affreuse année...
J'ai vu mes biens en cendre – (ô néfaste journée !)
Ma femme et mes enfants sans toit pour se couvrir,
Ces enfants qui n'auront que le nom de leur père
Pour calmer leurs douleurs, apaiser leur misère
Et soulager leur mère avant que de mourir !...

J.G. Barthe



Augustin-Norbert Morin à Charles Richard Ogden

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 2938

Québec, rue de la Montagne, 28 octobre 1839

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre lettre d'hier par laquelle vous m'informez que vous avez reçu ordre de Son Excellence le gouverneur général de me faire savoir qu'à moins que je ne sorte immédiatement du Bas-Canada, un *warrant*, que vous me dites avoir émané contre moi, sera mis à exécution.

La manière dont vous m'avez fait cette communication me porte à vous en faire mes remerciements.

Rien dans ma conduite ne peut me faire hésiter à obéir à ce *warrant* et en conséquence je me constituerai prisonnier dans le cours de ce jour.

Je suis, Monsieur, votre obéissant serviteur.

A.N. Morin



Thomas Fortier²³¹ à Ludger Duvernay

BAnQ-VM, Fonds Ludger Duvernay, P68o, N° 37o

M. Ludger Duvernay

Burlington

Gentilly, 28 octobre 1839

Mon cher ami,

Je t'écris dans l'espérance que cette lettre te parviendra par l'occasion qui s'en charge, car la poste ne reçoit pas de lettres pour les exilés, car, moi qui t'ai écrit plusieurs fois, aurais reçu quelques lettres de toi, qui ne te fais pas une idée de la triste situation du pays. Il faut y être pour comprendre l'étendue des souffrances du peuple. Nous n'osons pas parler, car nous sommes sous une surveillance continue. La presse est bâillonnée. Ce jeune Barthe, pour quelques vers sur les exilés, a souffert plusieurs mois de prison. Les guichetiers lui faisaient subir tous les mauvais traitements : ils jetaient son pain par la grille, en lui criant : *Mange, chien de patriote !* L'on refusait à ses parents et amis de le voir. Sans qu'il fût bien malade, l'on fit venir le D^r Carter, un tory enragé, qui, comme de raison, différa d'opinion avec le D^r Kimber. Il aurait succombé à un crachement de sang pulmonaire sans l'intervention d'amis puissants auprès de notre Néron. Il part, ce bourreau de Colborne, après avoir, pour combler ses sottises, fait ce Cochran juge²³². Ce Cochran, diffamé par la ville comme un bâtard du bâtard de Zoïle²³³ ! Ah ! si le vieux chrétien était ici ! Partout où il y a un conseiller infernal, il y a une police, et elle se

²³¹ Thomas Fortier (1796-1876), né à Québec, fils de Joseph Fortier, marchand, et de Rose Laurent. Médecin en 1818, installé à Gentilly en 1822. Veuf d'Éliza Hanna, il a épousé (Gentilly, 14 avril 1834) Léocadie Grondin, fille de Louis Grondin et de Marie-Esther Deshaies-Tourigny. *MP*.

²³² Andrew William Cochran (ca1793-1849), juge-avocat pendant la guerre de 1812, nommé juge suppléant de la Cour du banc de la reine à Québec le 24 juin 1839. *DBC*.

²³³ Zoïle : grammairien d'Alexandrie qui vécut au IV^e siècle avant notre ère, réputé pour ses critiques virulentes d'Homère. Le poète Ovide en fait presque un nom commun, synonyme de détracteur : « Ingenium magni detrectat livor Homeri : Quisquis es, ex illo, Zoile, nomen habes. » *Les Remèdes à l'amour*, v. 365.

compose de la canaille, et si les voleurs et autres malfaiteurs ne sont pas arrêtés, c'est parce que les membres de la police ne s'arrêtent pas entre eux. J'ai été et suis encore l'objet d'une surveillance toute particulière, l'on questionne et transquestionne mes voisins, les habitants qui vont au marché, etc. J'ai été *indicté* et après que le grand juré a eu entendu 27 témoins, il a rapporté un *ignoramus*. Tu vois comme je suis obligé d'être pacifié. Nous enrageons en secret, mais nous ne pouvons rien faire, espérant voir les Bretons se déchirer entre eux.

Nos fautes nous ont perdus, vous avez voulu avoir seuls la palme, et voilà la cause de tous vos malheurs et des nôtres. Si avant de prendre les armes vous eussiez assemblé un congrès des députés de chaque paroisse, nous serions à présent indépendants. Nous sommes esclaves, nous voyons une population asservie, une génération qui s'élève sans instruction, les biens, les revenus du peuple gaspillés et employés pour assassiner nos frères. Il va peser de plus grands malheurs sur nous, car qui peut dire où s'arrêteront nos tyrans ?

Présente bien mes respects et amitiés à ton épouse et amis en exil. J'ai reçu pendant quelque temps le *Burlington Sentinel*, un N^o par-ci et par-là, mais voilà un an que je [ne] le vois pas. Si tu connaissais quelques Canadiens qui viendraient au pays, écris-moi, n'oublie pas ton vieil ami, car il ne t'oublie pas et son patriotisme ne se refroidit pas.

Il y a une stagnation générale, une méfiance, un malaise parmi le peuple, un nombre considérable de jeunes gens gagnent les États-Unis pour gagner leur vie ; puissent-ils y puiser de bons principes républicains.

Mes mauvaises affaires m'ont empêché d'aller te voir. L'on gagne beaucoup et l'on retire peu, et nous avons une jeune fille de 9 mois qu'il n'est pas aisé de laisser, mais si Dieu me donne vie, ainsi qu'à ma chère épouse, je te verrai le printemps prochain, peut-être avant, s'il plaisait à Dieu de nous être favorable, car nous nous confions à Dieu, et si malgré vos bévues vous n'eussiez pas menacé le clergé et la religion d'anéantissement, comme l'a fait R. Nelson, vous auriez encore couru une chance. Il fallait flatter le clergé, respecter les croyances du peuple et le fanatiser, mais vous avez choqué un corps puissant, qui n'est pas disposé à vivre à la gamelle et une masse ignorante qui voit tout par son clergé, et ce clergé qui a pour lui toute la respectabilité possible. Car il est patriote, mais comme de raison il aime son bien-être et hait le contraire.

Adieu, mon ami. Vis comme il faudra mourir. Car il faut aimer son Dieu, sa religion et sa patrie. Tu vas crier : Ah ! le jésuite ! Non, le raisonnable.

Adieu, adieu, mon ami.

Tout à toi.

T. Fortier, M.D.



Hugues Edmund Barron²³⁴ à Charles-Nathaniel Montizambert²³⁵

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 3083

C.N. Montizambert, écr
Assistant secrétaire civil

Montréal, 29 octobre 1839

Monsieur,

M. le surintendant de police m'a remis un *warrant* signé par Son Excellence Sir John Colborne, à l'effet d'admettre à caution le nommé François Béchard (entré dans le registre de la prison sous le nom de François Bachant²³⁶).

J'ai l'honneur de vous informer que, d'après les explications qu'il m'a données, il serait impossible à ce prisonnier de se procurer le cautionnement requis. Cet homme me paraît être imbécile et ne peut être fort dangereux. Il serait peut-être plus expédient de le faire reconduire aux lignes que, d'après sa promesse, s'il était relâché, il ne serait plus disposé à repasser.

Je saisis cette occasion pour vous prier de communiquer à M. le secrétaire civil le danger qu'il y a à faire des partitions en bois dans cette partie de la prison neuve qui doit servir de pénitencier. Cet édifice a coûté une forte somme à la province et l'on ne peut trop prendre de précaution pour le prémunir contre les accidents du feu. Des cloisons lambrissées ne coûteraient pas beaucoup plus, je crois, que celles que l'on y fait maintenant et offriraient plus de sûreté contre les accidents, et moins de chances à la vermine qui ne peut manquer de s'introduire au milieu de gens que leur genre de vie ne prédispose guère à la propreté. Pour cette raison encore, peut-être serait-il

²³⁴ Hugues Edmund Barron, shérif, à Montréal, d'origine irlandaise. À Montréal, le 25 avril 1833, eut lieu le mariage d'Hugues Edmund Barron, fils de défunt Thomas Barron, notaire, et de Marie-Marguerite Fortier ; et Catherine-Charlotte Saveuse de Beaujeu, fille de défunt Jacques-Philippe Saveuse de Beaujeu, protonotaire, seigneur de Soulanges et de la Nouvelle-Longueuil, et de Catherine Chaussegros de Léry. Présence de John Simpson, marchand, de Montréal, J.B. Sancer, Thomas Barron, avocat, frère, et Eleonore Barron-Simpson.

²³⁵ Charles-Nathaniel Montizambert (1810-1885), né et décédé à Québec, fils de Louis Boucher de Montizambert et de Sarah Minot Taylor. Époux (1843) d'Helen Elizabeth Terrot Bell (1820-1898), fille de Matthew Bell et d'Anne McKenzie.

²³⁶ Parmi les prisonniers de la seconde insurrection, on trouve les noms de Pierre Bachant (libéré le 29 décembre 1838) et de Théodore Béchard (exilé en Australie).

plus avantageux d'introduire dans notre prison, comme il existe dans celle de Québec, l'usage des lits en fer pour les prisonniers.

J'ai bien l'honneur d'être avec considération, Monsieur, votre obéissant serviteur.

H. Edmund Barron, shérif



Antoine-Pierre-Louis Consigny à Ludger Duvernay

BAnQ-VM, Fonds Ludger Duvernay, P68o, N° 359

Swanton, 30 octobre 1839

Ami citoyen,

J'accuse la réception de votre charmante lettre du 26 courant. Je me hâte d'y répondre et je commence par vous demander : Comment ! est-ce possible que vous n'avez pas reçu 3,25 \$ que je vous ai envoyées la semaine dernière par le *Postmaster* de Swanton ? Que diable sont-elles devenues ? H²³⁷. (le *Postmaster*) les a mises dans une lettre devant moi. Elles n'étaient pas renfermées dans ma lettre. J'ai préféré que le P.M. vous les adressât lui-même. Il faut examiner la chose. Il faut *investigate the case*, comme disent messieurs les Anglais. Examinez de votre côté et ayez la bonté *grande* de me répondre.

Vous me priez de vous dire si Lucie Mills²³⁸ est à Swanton. Eh parbleu ! qu'est-ce que ça fait à Burlington si Lucie est au Royaume ? Vous osez dire qu'ici il y a des Lapins. Fort bien, citoyen, n'y en a-t-il pas aussi à Burlington ? La seule différence qui distingue les deux espèces, c'est que ceux de Burlington sont dodus, tandis que ceux de Swanton sont d'une constitution, ou plutôt d'une formation plus délicate. Alors on doit laisser le choix à faire à Lucie. Mais pour faire disparaître vos *injustes* appréhensions, je vous annonce qu'elle (L.) a laissé le Royaume la semaine dernière et qu'elle est réfugiée à Sheldon. C'est Drolet qui l'a menée à la susdite place.

Perrault est parti pour Montréal. Alors, heureuse et mauvaise nouvelle. Inutile d'entrer dans le mérite de la chose. Vous connaissez assez l'individu pour que je

²³⁷ H = Horatio B. Farrar, 6^e *postmaster* de Swanton, Vermont, de 1825 à 1850. HSV, p. 42.

²³⁸ Lucie Mills, dont on parle tant dans ces correspondances, est sans doute Lucia A. Mills qui épousera bientôt (Burlington, 11 juillet 1840) le médecin patriote Gauvin. MP.

vous laisse le soin de tirer les conséquences naturelles de son départ de Burlington et de son séjour à Montréal.

Vous me recommandez *citoyennement* de vous adresser mes lettres franches de port. C'est *brave*, ça. C'est bien parler, je l'avoue. Mais parbleu ! attendez donc que j'aie une place de commis pour affranchir mes lettres. Alors il n'y aura que la peine de mettre la main dans le tiroir. C'est chose assez facile, comme ça se conçoit. Comme je suis pressé, je termine ici.

Tout à vous.

A.P.L. Consigny

P.-S. J'oubliais de vous dire que j'approuve votre plan d'écrire à Papineau, afin d'avoir une réponse certaine *que véritablement il ne fait rien*. Reste à savoir si *tout le monde* goûtera ce plan. Pour l'intérêt de la cause, je désire qu'on adopte cette dernière ressource de savoir à juste si le Grand Homme s'occupe de littérature ou de politique.

A.P.L.C.



Louis Marion²³⁹ à Charles Poulett Thomson

BAC, RG4, B20, vol. 29 : 13403-13405

Montreal, 5th November 1839

To His Excellency the Right Honorable Charles Poulett Thomson, one of Her Majesty's Most Honorable Privy Council, Governor General of British North America and Captain General and Governor in chief in and over the Provinces of Lower

²³⁹ Louis de Gonzague Marion, père d'Amable Marion. Voir, ci-devant, la requête de Catherine Hénault-Deschamps à John Colborne, le 4 juillet 1839. « Nécrologie. La paroisse de Lanoraie porte aujourd'hui le deuil d'un de ses citoyens les plus notables, Louis Gonzague Marion de Lanoraie, décédé vendredi dernier le 2 décembre, d'une attaque d'apoplexie foudroyante. [...] La cause nationale de 1837 et 38 n'oubliera jamais le nom de la famille Marion de Lanoraie, qui vient de perdre son chef, dont le souvenir devra faire courber le front de respect à tout Canadien français qui comprend bien son devoir d'homme d'honneur. » *La Minerve*, 9 décembre 1864, p. 2.

Canada and Upper Canada, Nova Scotia, New Brunswick and the Island of Prince Edward, and Vice-Admiral of the same, &c.

The petition of Louis Marion, of the parish of Lanoraie, in the District of Montreal, Innkeeper and Trader, respectfully sheweth that in the month of November ont thousand eight hundred and thirty eight, your petitioner's son, Amable Marion, having been informed that he was about to be arrested, under suspicion of being implicated in the unhappy disturbances of that period, absented himself from this Province to avoid such arrest, and has since that time resided in the State of Vermont ; but has during his sojourn there, sedulously avoided all interference with those who sought to encourage and assist the disaffected, on this side of the frontier, as will satisfactorily appear to Your Excellency by the certificate of divers respectable inhabitants of the said State of Vermont, already produced and annexed to a former petition, which was submitted to Your Excellency's predecessor.

That apart from the industry of the said Amable Marion, his wife and infant child have no means of support whatever for themselves, and are now wholly dependent on the charity of their relations and friends.

Therefore your petitioner humbly prays that Your Excellency will deign to grant permission to the said Amable Marion to return to and be at liberty within this Province and, in this, his humble prayer, he is joined by Catherine Eno dit Deschamps of the said parish of Lanoraie, the wife of the said Amable Marion, who, as in duly bound, will, with your petitioner, ever pray for the happiness and prosperity of Your Excellency, &c.

Louis Marion



Charles Drolet²⁴⁰ à Ludger Duvernay
BAnQ-VM, Fonds Ludger Duvernay, P68o, N° 362

Ludger Duvernay, écr
Burlington, Vermont

Buffalo, le 8 novembre 1839

Ne montrez pas celle-ci à des Américains.

Cher Monsieur,

Vous me demandez de vous écrire. Il y a longtemps que je me serais procuré ce plaisir, mais qu'avais-je à vous dire ? Ce que je ne puis vous taire aujourd'hui, c'est que j'ai tiré le diable par la queue depuis le printemps dernier et que je suis rendu aux derniers poils. Voici quant à moi. À l'exception de la santé parfaite dont nous jouissons, le reste n'a été que désappointements, etc.

Voyons maintenant l'aspect des affaires. Les nôtres me paraissent bonnes, je m'en réjouis. L'assurance que quelques-uns de mes amis sont mieux partagés que moi me fait plaisir et adoucit ma situation. Ajoutez à cela l'idée qu'il en est beaucoup d'autres plus malheureux encore, et vous aurez une juste idée de ce que je pense par rapport à ma position.

J'arrive du Détroit où j'ai été par *affaires*. Le Michigan est rempli d'amis ardents et sincères qui ne demandent qu'un peu d'énergie de la part des Haut-Canadiens qu'ils accusent de pusillanimité. J'ai assisté à plusieurs *réunions* où j'ai découvert un désir extraordinaire de *procéder*. Je me déciderai peut-être à m'aller établir à Détroit cet automne. Avant de faire ce voyage, j'aimerais à savoir ce qui se passe *chez vous*.

Je vois avec chagrin que la sympathie s'évapore dans l'État de Vermont comme dans celui de N.Y. La chaleur martiale se refroidit, ou plutôt la proie n'étant pas très facile à enlever à la Grande-Bretagne, Jonathan cherche à spéculer ailleurs. Je ne sais ce que pensent mes compagnons d'exil à cet égard mais je me félicite de ce que nous n'avons pas atteint notre but, ces deux dernières années. Ceci vous paraîtra

²⁴⁰ Charles Drolet (1795-1873), né à Québec, fils de Charles Drolet et d'Angélique Hill. Avocat en 1827, il a épousé (Québec, 27 juillet 1830) Marguerite Quirouet, fille de Rémi Quirouet. Père d'un fils naturel né le 2 janvier 1828, prénommé Charles-Papineau. Appuyé par L.J. Papineau, il est député de Saguenay (1836-1838). Il aide Theller et Dodge à s'évader de la citadelle de Québec en novembre 1838. Frère chasseur, il s'exile aux États-Unis et, reçu au barreau de l'État de New York à Buffalo en 1839, il pratiquera le droit à Détroit jusqu'en 1849. RPCQ. DBC.

d'abord extraordinaire, surtout quand vous savez combien je déplore la perte et les infortunes de nos malheureux frères immolés à la rage de nos ennemis, ou condamnés à un exil pire que la mort.

Cependant je vous déclare que quel que soit le prix immense que nous avons payé pour l'expérience que nous avons acquise, nous y gagnerons par la suite. Je m'explique. Si nous eussions acquis notre indépendance en 1837 et 1838, nous aurions ouvert les portes du pays à cette horde de spéculateurs qui, comme les vautours et les corbeaux, s'assemblaient sur les frontières pour se repaître des débris du naufrage. Nous ne les connaissions pas et notre défaut est une extrême confiance dans les étrangers et une méfiance impardonnable de nos compatriotes et de nous-mêmes. Nous nous serions livrés aux Américains qui auraient, comme dans le Texas, envahi toutes les places et auraient inondé notre malheureuse patrie de monnaie-guenille et de fripons. Nos vertueux cultivateurs auraient été induits par de hauts prix à vendre leurs terres et à se retirer dans l'intérieur, laissant à leurs nouveaux maîtres les plus belles propriétés, et prenant volontairement un rang inférieur dans la société. Je dis leurs nouveaux maîtres ! Oui, c'eût été de nouveaux maîtres et peut-être, le croiriez-vous, moins humains que les premiers. L'amour de l'or a étouffé depuis longtemps tout autre sentiment chez les Américains. Leurs préjugés contre les Français (à qui ils doivent la liberté) sont proportionnés à leur ignorance. L'égoïsme est leur trait saillant, la fourberie leur vertu, et l'ingratitude un de leurs défauts. C'est un peuple de spéculateurs qui calcule en ruminant son tabac, et dresse ses plans en semblant écouter *le ministre de Dieu*, qui s'égosille pour le convaincre que le royaume des cieux est le meilleur objet de spéculation, et que quelque grosses que soient les mises dans la loterie qu'il lui offre, ils ne peuvent qu'y gagner s'ils atteignent ce but désirable, surtout pour un Yankee. Mais aujourd'hui, nous les connaissons, depuis Van Buren jusqu'à Effernan, profitons de l'expérience. S'il faut attendre, attendons que nous puissions faire nos propres affaires, ou s'il faut nous servir de ces gens, faisons-le avec prudence.

Que pensez [-vous] du nouveau bourreau qui nous est arrivé ?

Je désirerais beaucoup voir le D^r Nelson ici. Peut-être en communiquant ses idées à quelques-uns ici, ou au Détroit, se convaincraient-ils de la possibilité de réaliser des fonds. On m'a assuré que la chose était facile, pourvu que certaines garanties fussent données. Mais il est si difficile de se fier à eux.

J'ai reçu votre journal avec beaucoup de plaisir. Je me suis procuré deux souscripteurs, il n'y a que peu de Canadiens ici. Veuillez l'adresser à *Frs. Poquillon, écuyer, Buffalo, N.Y.* et *C. Scheffre*²⁴¹, même endroit.

M. Grace me prie de vous rappeler que vous lui devez 2 \$. Me permettez-vous de les lui payer à même les souscriptions ?

Theller pourrait vous procurer beaucoup de souscripteurs au [Détroit ?] où il y a des milliers de Canadiens français. Je crois que vous devriez adresser votre journal à Louis Lecouteux²⁴² écr, Buffalo, N.Y. C'est un vieux patriote qui a été trois ans en prison à Montréal en 1775. Priez-le de le renvoyer s'il n'en veut pas. Je n'ai pas pu lui proposer de souscrire : je ne le connais nullement.

Mes meilleures amitiés à tous nos amis. Bouchette, Dufort, Perrault, etc., Nelson, Prévost, Côté, Drolet, Ryan, généralissime Malhiot, &a &a.

Les Haut-Canadiens sont des *masettes*²⁴³. Adieu, adieu.

C. Drolet

Ne m'écrivez pas par la poste. C'est trop cher ou plutôt je suis trop pauvre²⁴⁴. Enveloppez dans votre papier.



²⁴¹ De la firme Francis Poquillon & Edward Quirouet. Eugene F. et Francis Scheffer, chauffeurs pour un hôtel. *Buffalo City Directory for 1840*, p. 132, 134 et 143.

²⁴² Louis-Étienne Le Coulteux de Caumont (1756-1840), né à Rouen (Normandie) le 24 août 1756. Seigneur de Caumont en Normandie, marié à Marie-Antoinette Clouet en 1786, émigre en Amérique avec sa femme qui est enceinte. Se remarie avec une Américaine aux États-Unis après la mort de sa femme, et s'établit à Buffalo où il est décédé le 16 novembre 1840. Voir *JFL*, 14 mars 1841 : « Ce M. Lecouteux vint en Canada au temps de la Révolution française. Soupçonné par le gouvernement ombrageux de cette époque, il fut arrêté et, comme l'on trouva un bonnet rouge dans sa malle, il fut jeté en prison et y demeura trois ans. » *NYT*, 30 juin 1909 : « Heirs claim million in Buffalo Property. Paris Descendants of Louis Lecoulteux, Pioneer Resident and Philanthropist, to sue. » *Find a grave*. Geneanet.com fait mourir Le Coulteux à Buffalo le 16 octobre 1839.

²⁴³ *Masette* : mazette, qui manque de force, d'ardeur. *DBLFC*.

²⁴⁴ Généralement celui qui recevait la lettre payait les frais de poste.

Michel-Archange Landry à Duvernay

BAnQ-VM, Fonds Ludger Duvernay, P680, N° 363

Philadelphia, Nov. 10th 1839

Ami,

Je suis persuadé que vous êtes fâché contre moi, voyant que je n'ai point répondu à votre dernière lettre avant aujourd'hui. C'est vrai, mais quand je vous aurai donné les raisons qui sont cause de mon long silence, je connais votre bon cœur et je suis persuadé que vous me pardonneriez. Enfin, mon cher ami, il faut vous dire que depuis quelque temps, j'ai été dans le trouble jusqu'au cou ! Pour moi, je vous dirai que j'ai été encore malade d'une rechute de la maladie que j'éprouvai ce printemps, et ayant avec cela attrapé du froid, cela au lieu d'améliorer n'a fait qu'aggraver les symptômes. Après quelques semaines de souffrance qu'il m'a fallu endurer avec résignation et patience, je suis devenu convalescent, avec une douleur continuelle dans la région du foie. Au sujet de maladie et de trouble, le pis et le plus triste me reste à vous dire ! Aussitôt que j'ai pu vaquer à mes affaires, mes deux petites filles sont tombées bien malades de la fièvre *scarlatina maligna* et les pauvres petites, après avoir enduré toutes les angoisses que cette affreuse maladie peut *infliger*, une, mon bon ami, est morte le 30 du mois passé, et l'autre le 7 de novembre ; elles sont mortes, les chères petites, dans de grandes souffrances. Ah ! mon cher, si vous saviez dans quelle douleur cette affreuse catastrophe a plongé la famille, « you would feel for us ».

Vous me demandez dans votre dernière lettre ce que les gens ici pensent de votre journal ? Je vous réponds que ceux qui sont capables d'en faire la lecture en sont très charmés et, comme moi, pensent que l'éditeur est un homme de talent et de connaissance. Vos lecteurs sont surpris du sang-froid avec lequel vous traitez vos ennemis. Ces mêmes personnes pensaient que vous les auriez dûment *handled*, mais qu'au contraire vous vous êtes montré doux et patient. Voilà, mon cher, l'opinion en général des Américains d'ici. Pour moi, je vous exhorte à continuer de la même manière, ne vous copiez point sur ces maudits bourreaux de Montréal en les imitant. Pour les amis, ce que j'ai à vous dire de quelques-uns d'eux n'est point grand-chose. Pour Doyle, je suis chagrin de vous dire que, quoiqu'il possède quelques bonnes qualités, il en possède aussi de bougrement mauvaises. Je vous dirai donc que depuis qu'il tient *Tavern* qu'il croque plus durement qu'auparavant, et que partant il est méconnaissable. Il se tient très malpropre, et depuis et pendant les élections il n'a point dérougi. Il est Van Buren man et secrétaire d'une compagnie de croqueurs. Je suis vraiment chagrin que l'amour de la bouteille est si forte chez lui, sa femme me dit l'autre jour : « Docteur, je suis vraiment chagrine de voir que mon mari montre

de si mauvais exemple, non seulement à ceux qui visitent la maison, mais pis encore à ses enfants ! » Je vous dirai que pour moi je me suis retiré de la société de ces messieurs. Il y a quelque temps depuis que j'ai vu M. Wilbank et Strew, mais je me propose de les visiter aussitôt que je serai rétabli.

Vos souscripteurs reçoivent leur numéro régulièrement. McDonald est un voleur, le pendard il n'est plus à Philadelphie. C'est la plus grande canaille du monde. Savez-vous comment il a traité ce pauvre Mackenzie ? Si vous en êtes ignorant, je pourrai vous le dire à ma prochaine.

Bien des personnes désireraient que votre journal fût moitié anglais et moitié français. Pour ma part, je vous persuade que s'il était publié de cette manière, qu'il serait plus aisé à vous avoir des souscripteurs. Voilà ce que l'on me dit : « Pourquoi ce Monsieur ne publie-t-il point son journal moitié français, moitié anglais ? Pour lors, nous souscrivons. » Votre délicatesse, ou mieux votre appréhension de nuire à Mackenzie (comme on me dit) est « all unsomeshine ? » Vous ne pourriez point plus nuire à ce brave patriote que le *Spirit of 76* et le *North American*.

À votre prochaine, donnez-moi votre opinion sur – pour vous – cet important sujet. Recevez-vous le *Pennsylvanian* en échange pour le *Patriote canadien* ?

Je n'ai point vu Serrel Wood. La dernière fois que je suis allé chez lui il était à la campagne avec son épouse. Cette brochure Papineau et Durham est-elle pour être distribuée gratis ? Quand sort le 2^{sd} numéro ? Pour les pêches, ma femme vous en aurait envoyé, mais elle ne savait point comment vous les faire parvenir. Je suis décidé à aller vous voir ce printemps. Les Canadiens sont rares ici, et les Français sont trop juifs, de sorte qu'il est presque impossible d'avoir des souscripteurs. J'en aurais, mais il faudrait faire crédit et ne jamais être payé. Auguste Baton, un de vos souscripteurs, qui tenait le Napoleon's House in Dock Street, est mort voilà quelque temps (*of a dropsical complaint* "croqueur").

Avez-vous beaucoup de Canadiens et de Canadiennes à Burlington ? Ma femme est très mal à présent. La mort de ses petites filles l'a extrêmement frappée. Je ne sais pas bien si elle-même ne mourra pas, elle est bien mal à présent. Si je perds ma femme, je vends ménage, magasin, etc, et je vais demeurer dans vos environs. Pour aller au Canada, non jamais tant que notre chère patrie sera réduite comme elle est, jamais je veux y mettre les pieds.

Il commence à faire froid ici. Il meurt beaucoup d'enfants des fièvres rouges (*scarlatina*).

Ayez la bonté de mettre la mort de mes enfants dans votre journal. Catherine, la plus jeune, est morte le 30 octobre, âgée de 4 ans 10 mois et 24 jours. Geneviève, la plus vieille, est morte le 7 de novembre, âgée de 5 ans 11 mois et 7 jours ; toutes les

deux de la fièvre scarlatine²⁴⁵. Si vous regardez dans le *ledger* du 1^{er} novembre et du 8 du même mois, vous y trouverez leurs décès. Où est M. Chartier ? Quelle espèce d'endroit est Burlington ? La veuve vous salue.

Je suis, cher ami, votre très humble et obéissant serviteur.

M. Landry, M.D.
N° 180 Spruce St.

Hitnam vous salue, ainsi que M^{me} Landry.



William King McCord²⁴⁶ à Thomas William Clinton Murdoch
BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 3434

T.W.C. Murdoch, Esq.
Chief Secretary
Montreal

Office of Inspecting Stipendiary Magistrate
Montreal, 12th November 1839

Sir,

I have the honor to report for the information of His Excellency the Governor General that I was this morning informed that Mr. Chartier, heretofore a Romain Catholic Priest, and duply implicated in the Rebellion of 1837, is at present within my district near Saint Benoît, may I request instructions from you, whether [it is] the wish of His Excellency that Mr. Chartier should be arrested.

With reference to David Marsil, of Saint-Hermas, I have the honor to report favorably and beg to recommend him as a fit and proper person to keep a Tavern²⁴⁷.

I have the honor to be, Sir, Your obd. Sr.

²⁴⁵ Annonce parue dans *Le Patriote canadien* de Duvernay, 20 novembre 1839.

²⁴⁶ William King McCord (1803-1858), né en Irlande, épousa (Montréal, 24 février 1827) Aurelia Felicite Arnoldi, fille de Daniel Arnoldi, médecin. Magistrat stipendiaire du district de Montréal. DBC.

²⁴⁷ David Marsil, tavernier, côte Saint-Pierre, à Saint-Hermas. Voir *Événements de 1837-1838*, N° 770.

W.K. McCord
magistrate



Ed. Champy, poème

L'Aurore des Canadas, 13 décembre 1839

New York, 15 novembre 1839

L'Exilé

Donnons un souvenir à ma belle patrie ;
Désormais elle doit remplir ma rêverie,
Oui, seule elle occupe mon cœur !...
Hélas ! J'ai tout quitté, ma sœur et mon vieux père,
Des amis que j'aimais ... le tombeau d'une mère ...
Avec eux, mes jours de bonheur !

Ah ! Que vous êtes loin, beaux jours de mon enfance !
Non, de vous retrouver je n'ai plus l'espérance,
Vous êtes passé sans retour :
Je ne dois plus revoir mes riantes campagnes ;
Oh ! Mon pays si cher, oh ! Mes hautes montagnes,
Recevez mon tribut d'amour.

Sur le sol étranger je dois passer ma vie ;
Ici, tout m'abandonne... aucune main amie
Ne cherche à calmer mes douleurs ;
Nul ne vient me parler d'avenir, d'espérance,
Exilé, je suis seul, oui, seul dans la souffrance,
Avec mes regrets et mes pleurs !

Bonheur touchant et pur, oh ! divine harmonie,
Au foyer paternel, vous remplissiez mon cœur ;
Pourquoi me rappeler la douce symphonie
De vos chants de bonheur ?...

Pourquoi retracez-vous, dans mon âme oppressée,
Le souvenir si doux de ces touchants tableaux ?...
Je n'ai plus dans le cœur que la triste pensée,
De mes rêves si beaux...

Désormais le silence et me plaît et me charme ;
Mes beaux jours à mes yeux, viennent se retracer...
Hélas ! dans la douleur n'aurions-nous qu'une larme,
Il nous la faut verser !...

Parfois une image bien chère
Adoucit mon sort rigoureux,
Et bercé par cette chimère
Pour un moment je suis heureux !
Du beau soleil de ma patrie
Je ressens la douce chaleur,
Je me sens renaître à la vie,
Je me sens renaître au bonheur !
J'entends la voix de mon vieux père ;
Je vois mes amis et ma sœur ;
Hélas ! comme une ombre légère,
S'enfuit cet éclair de bonheur.
Bientôt l'affreuse certitude
Vient se dérober à mes yeux ;
Ah ! du moins, dans ma solitude,
Si pour pleurer nous étions deux !

Mais non, tout m'abandonne à ma peine cruelle...
Chaque jour de mes vœux j'appelle le trépas ;
Oh ! pourquoi la douleur n'est-elle pas mortelle ?
Oh ! quand on souffre tant, pourquoi ne meurt-on pas ?...

Viens, oh ! toi qui de la tristesse,
Es l'unique consolateur,
Mon Dieu, que j'invoque sans cesse,
Jette un peu de baume en mon cœur :
Lorsque vers toi ma voix s'élève,
Et t'invoque au nom de ton fils,
Oh ! puisses-tu dans un doux rêve,

Me montrer encore mon pays !...

Ed. Champy



Charles Richard Ogden à Thomas William Clinton Murdoch

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 3206

T.W. Clinton Murdoch, Esq.
Chief Secretary

Montréal, 16th November 1839

Sir,

I have the honour to acknowledge the receipt of your communication of the 13th instant, enclosing to me by command of His Excellency the Governor General an extract from a letter addressed to you by W.U. Chaffers, stipendiary Magistrate at Saint Cesaire, desiring that I would state for the information of His Excellency the circumstances of the case of one Toussaint H. Goddu, a refugee from this Province, and further requiring my opinion whether in the event of the return of the said Goddu to this province, proceedings could be legally instituted against him notwithstanding his having been banished to Bermuda.

The case of Toussaint H. Goddu, I shall briefly state from his voluntary examination and confession as taken in the Common Goal of Montreal on the 9th February 1838.

Goddu was a cabinet maker, of St. Césaire. At the commencement of the revolt 1837, he was one of those who took possession of the House, shop and goods of Mr. Chaffers. He was one of those who occupied those buildings for three days during which time, arms, ammunition and various merchandise, the property of Mr. Chaffers were distributed among the insurgents. He subsequently marched to Pointe Olivier, under orders from General Brown, in command of the Saint Césaire Brigade of Rebels with the avowed intention of intercepting and opposing Her Majestys Troops on their return from St. Charles. From thence he advanced under the command of Malhiot upon Saint Hilaire for the same purpose, where finding the Queen's Forces to be more numerous than was expected, the Rebels disbanded and Goddu with the rest sought safety in flight.

It is my opinion that upon the contingency of Goddu's unauthorized return to this Province, he would still be amenable to the Laws for the active part he took in the revolt of 1837, notwithstanding his banishment to Bermuda.

Supposing the disallowance of the Ordinance II Victoria, cap. I, to have been constitutionally perfected, the subsequent release of the parties transported under the authority of the same, could not in my opinion relieve those parties from the legal consequences of their crimes, if they should venture within the Jurisdiction where these offences were committed. The disallowance of the Ordinance could only absolve them from a punishment which was pronounced to be illegal, because it had not been the result of a legal trial, but it would create no impediment to a legal form of trial, should the appearance of any of the parties within this Province render such proceeding, expedient.

I have the honour to be, Sir, Your Ob^{dt} Serv^t.

C.R. Ogden
Att^y Gen^l.



Charles Richard Ogden à Thomas William Clinton Murdoch

BA_nQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 3206a

T.W. Clinton Murdoch, Esq.
Chief Secretary

Montréal, 16th November 1839

Sir,

I have the honour to acknowledge the receipt of your letter of this day enclosing a communication from Mr. Siméon Marchesseault, and requesting that I would report to His Excellency the Governor General the nature of the charges against Marchesseault, and state generally my opinion as to the course which ought to be adopted against him.

I have now the honour to state for the information of His Excellency that Siméon Marchesseault was a bailliff of the Court of Kings Bench, resident at the village of Saint Charles. For many years he has been an active and zealous partisan of Mr. Papineau and a supporter of his principles. He exerted himself great in getting up the great meeting at Saint Charles the 23^d October 1837, which may be considered

as the first public and open declaration of an intention to revolt and made himself very conspicuous upon that occasion.

Subsequently he appeared in open arms at Saint Charles, abetted Thomas Storrow Brown in fortifying the camp and assembling the Rebel Habitans at their village, accepted a commission among them of Quarter Master General, and upon their defeat by Lieutenant Colonel Wetherall was arrested while attempting to effect his escape.

He admitted his guilt in a document signed by him and others and addressed to the Earl of Durham and was subsequently transported to Bermuda.

As his liability to the Criminal Jurisdiction of this Province for the crime of High Treason remains unaffected by his temporary banishment from this Province, I have the honour to report for the information of His Excellency that in the case of his appearance in the Province, the only course which in strict conformity with the Law could be adopted towards him, would be that of his arrest and trial for the above mentioned offence, should His Excellency deem such a measure expedient.

I have the honour to be, Sir, Your Ob^{dt} Serv^t.

C.R. Ogden
Att^y Gen^l.

En marge de la page 2 : *Mr. Marchesseault was sent out of the Province and having afterwards in Feb^y 1840 applied for leave [] return, it was refused him.*



Antoine-Pierre-Louis Consigny à Ludger Duvernay

BAnQ-VM, *Fonds Ludger Duvernay*, P68o, N° 364

Ludger Duvernay, écuyer
Burlington, Vt

Swanton, 19 novembre 1839

Ami citoyen,

J'ai le plaisir de vous annoncer que Phil. Arseno est arrivé au Royaume où il se propose de résider jusqu'à ce qu'il en parte. Il m'a prié de vous en donner l'information afin que vous lui adressiez *Le Patriote* à Swanton.

Je vous ai gagné deux nouveaux abonnés. Ils veulent souscrire au moins pendant six mois. Ce sont deux braves de patriotes qui paieront la semaine prochaine. Excellente nouvelle, n'est-ce pas ? Ils se nomment *Marcel Guertin* et *Jean-Baptiste Valiquette*. M. Guertin désire commencer au numéro dans lequel vous avez publié la lettre de l'ami Guillemot²⁴⁸.

Si je n'étais pas aussi pressé, je vous écrirais plus au long ; car j'ai beaucoup de choses à dire. Mais impossible pour aujourd'hui. Mille saluts au père Dumesnil et 2000 pour vous.

Tout à vous, citoyen.

A.P.L. Consigny

P.-S. Tâchez donc de voir Marchesseault ou J. Arnold, sellier, et dites-lui qu'il m'envoie mon petit porte-manteau de suite, j'en ai un pressant besoin.

A.C.



Siméon Marchesseault à sa sœur et à son père

ASTR, 0418-41

Mademoiselle Julie Marchesseault²⁴⁹

Saint-Ours

Bas-Canada

Burlington, le 22 novembre 1839

Chère sœur,

Ce n'est qu'aujourd'hui, 22 novembre, que je reçois ta lettre du 14 ; déjà une partie de son contenu m'était connu. M. Louis Mogé, que j'eus le plaisir de voir un instant avant de repartir de Montréal pour les États-Unis, m'a annoncé la naissance d'une

²⁴⁸ « Adresse d'un Français, à tous les partisans de la cause franco-canadienne, par Eugène Guillemot. » Dans *Le Patriote canadien*, 30 octobre 1839.

²⁴⁹ Julie Marchesseault, née en 1811, sœur de Siméon, était institutrice à Saint-Ours. Voir *Lettres à Judith* (1996).

belle et bien portante petite fille, mais il n'a pu m'en dire le nom²⁵⁰. Ainsi, dans la prochaine lettre que je recevrai de Saint-Ours, dites-moi comment se nomme cette infortunée petite créature qui, par un nouvel acte d'injustice du gouvernement de Victoria, n'a pu être reçue aux portes de la vie par son malheureux père.

Je suis sensible à la perte que vous venez de faire de madame Michaux ; chez Gauthier en sont très affectés, mais que faire ! Elle est morte. *Requiescat in pace*, et le tabac à meilleur marché !

Quant à votre inquiétude relativement à Lupien et sa famille, Judith a dû recevoir par la poste une lettre où je vous en parle assez amplement. Dans le cas où cette lettre ne serait pas parvenue à son adresse, j'ai le plaisir de vous apprendre qu'ils sont aussi bien qu'ils peuvent le désirer.

Théotime est bien portant ; il a reçu les bas que tu lui as envoyés et sa conduite plaît assez, depuis quelque temps, à son patron.

Adieu. Tout à toi.

S. Marchesseault

Mon cher papa,

Ne vous découragez point, quelques mois encore et je pourrai me charger du soin de ma famille. Car s'il ne m'est pas permis de retourner au Canada, en mai prochain je serai à même de m'établir ici. Et alors je ferai monter ma famille. En attendant, j'enverrai à ma pauvre femme autant que je pourrai.

Adieu, embrasse maman et, avec elle, toute la famille, chez L...(?) ... Saluts aux amis.

Votre affectionné fils.

S. Marchesseault

Lisez si vous pouvez, c'est à la course que j'ai écrit.



²⁵⁰ Judith Morin, épouse de Marchesseault, vient de donner naissance à une fille baptisée Adèle Marchesseault, à Saint-Ours, le 16 novembre 1839.

Édouard-Élisée Malhiot à Ludger Duvernay
BAnQ-VM, Fonds Ludger Duvernay, P68o, N° 366

Ludger Duvernay, écr
Burlington, Vermont

St. Albans, 22 novembre 1839

Brave citoyen,

J'ai reçu votre petit billet adressé à M. Campbell. Vous me dites que le D^r C. vous a demandé des renseignements au sujet de l'adresse. Je vous avais écrit à ce sujet, aussitôt après que j'eus reçu votre lettre du 24 du mois dernier, et je me disposais de vous l'envoyer par M. Chartier ; mais comme ce monsieur a retardé de jour en jour, la lettre est restée sur *la table*.

Je vous dirai donc que je suis bien de votre avis, qu'il faut envoyer une adresse à M. Pap. ; il [est] absolument nécessaire que nous sachions le court ou le long. Il est grandement temps. S'il était possible que nous pûmes amener dans cette affaire W^d Nelson, je crois que ce serait une bonne chose, vu que Pap. le craint. Je suis allé hier à Swanton ; ils désirent bien aussi eux avoir une assemblée à ce sujet.

Maintenant je vais vous parler d'une chose qui doit rester, pour le moment, secrète. Il est bien certain qu'il faut de toute nécessité envoyer une adresse à M. Pap. Mais cette adresse, si nous n'avons personne pour stimuler M. Pap., restera sans réponse ; il faut donc avoir quelqu'un chargé de porter l'adresse, autorisé de nous représenter auprès de M. Pap. et enfin, dans le cas où M. Pap. ne voudrait rien faire, agir en notre nom auprès du peuple français, afin de nous assurer si nous devons attendre quelque chose de ce côté-là. Ce besoin d'envoyer une personne auprès de M. Pap. en France doit se faire sentir par tous les amis désintéressés de la cause canadienne. Je sens bien qu'il est difficile de trouver les moyens d'envoyer un député en France, mais enfin [nous devons] faire un dernier effort pour nous procurer ces moyens ; il me semble que je vous vois déjà branler la tête et dire : Mais quand nous aurions les moyens, qui pourrions-nous envoyer là ? Je vais vous tranquilliser en vous annonçant que M. *Chartier* est décidé d'y aller. Ce monsieur est, suivant moi, le meilleur choix que nous puissions faire. Ce monsieur a, en diverses occasions, donné des preuves non équivoques de son indépendance, de son zèle, de son activité, de sa persévérance, de ses capacités, particulièrement comme écrivain, et de son patriotisme. De s'être embarqué dans la cause de l'indépendance canadienne, en dépit de son évêque et de presque tous ses collègues, est une preuve de son indépendance. Avoir abandonné sa cure de Syracuse, dans le mois de février, pour venir nous aider à travailler à l'émancipation de notre pays, est une preuve de son patrio-

tisme. Son voyage de Québec où il s'est exposé aux plus grands dangers, à la misère, etc., est une preuve de sa persévérance, de son zèle et de ses capacités. Maintenant, M. Chartier, retrouvant une cure où il peut vivre tranquille et heureux, est encore prêt de faire l'abandon de cette place, s'exposer aux calomnies et aux injures, et se rendre en France, afin d'aider la cause canadienne : pouvons-nous exiger de plus grandes preuves de son zèle ? D'ailleurs nous sommes certains que chez M. Chartier, il n'y a ni prétention ni intérêt personnel ; c'est le désir d'aider la cause de sa patrie, et nous pouvons compter sur les rapports qu'il nous fera. Il n'a pas d'argent, mais il lui en faut peu. Il partira avec £ 25.

Il faudrait donc que nous nous assemblerions bientôt. Si ce pouvait être jeudi prochain, soit à Burlington ou à Plattsburgh. Je pense que Plattsburgh serait la meilleure place, vu que nous pourrions sonder Nelson. Il faudrait aussi que ce ne fût que quelques personnes bien fiables. Il pense que nous [ne] devrions être que 5 ou 6, et là nous nommerions un comité de 3, dont M. Duvernay, ou W^d Nelson serait le président. Enfin, pensez à tout cela et communiquez-moi vos vues d'ici lundi.

M. Chartier, qui m'a autorisé de vous communiquer son voyage, m'[a] aussi prié de vous informer qu'il avait reçu une lettre de M. Girouard, de Saint-Benoît, dans laquelle M. G. paraît manifester de bonnes dispositions ; il lui a répondu et lui a communiqué ses intentions d'aller en France.

M. Chartier n'a pas cru devoir communiquer à aucun des amis de Côté son voyage ; toutefois excepté R. Nelson, Côté et tous ses amis sont entièrement opposés à ce que [nous] fassions rien auprès de Pap., vu qu'ils le considèrent déjà perdu, puisque le D^r Côté l'a dit. Ainsi à cette assemblée, il faut que nous nous trouvions que des hommes qui croyions encore que M. Pap. a de l'influence.

Vous me faites des reproches parce que je ne vous ai pas envoyé les documents que je vous avais promis ; j'avoue que vous avez raison, mais il n'y a pas tant de ma faute que peut-être vous êtes porté de le croire. Ne me blâmez donc pas trop parce que je suis décidé de vous les aller porter moi-même. Ils ne peuvent pas vous être d'une grande utilité. Vous dites, après avoir parlé des documents : « Il n'y a plus d'amis ! » Exception, s'il vous plaît, citoyen, ne soyez pas si prompt dans vos décisions (quoique dans votre lettre du 24 oct. vous dites que vous m'avez toujours considéré comme un brave de patriote, qu'ainsi je ne dois rien demander de plus. Je ne crois pas que vous puissiez rien me reprocher qui puisse me faire perdre le titre d'ami que vous daignâtes bien m'honorer depuis deux ans. Je vous ai toujours depuis ce temps assuré que vous pouviez compter sur moi comme votre ami. Jusqu'à présent, je n'ai [] et vous le prouver chaque fois qu'il a été question de votre réputation [] car l'état de pauvreté où je suis depuis que je suis aux États [ne] m'a permis que de recevoir sans avoir le moyen de récompenser ceux qui me rendaient service. Mais M. Duvernay, vous n'êtes pas rendu au temps où vous venez voir vos amis. Ce

temps viendra, et vous serez peut-être plus près de rendre justice à ceux que vous êtes prêt de condamner aujourd'hui. *Le temps justifie tout.*

À propos du petit capot, soyez donc tranquille à ce sujet et n'y pensez donc plus. Ne savez-vous pas que je n'ai plus que lui à me mettre sur le dos et que je [ne] l'ôte justement que lorsque je me couche. Je vous avertis de cela afin que vous ne soyez pas surpris de me voir arriver et repartir avec de B.

Tout à vous.

Tenez bien secret ce que je vous dis au sujet du voyage de M. Chartier. Ne manquez pas de m'écrire lundi le plus tard, car M. Chartier doit partir jeudi. À la hâte.

9 heures du soir. – Citoyen, il faut que vous veniez à Plattsburgh, mercredi, et nous irons vous joindre là, car M. Chartier part jeudi et moi aussi ; il faut que vous fassiez cela.

[E.E. Malhiot]



Louis Perrault à Ludger Duvernay

BAnQ-VM, Fonds Ludger Duvernay, P68o, N° 368

[Montréal,] samedi, 23 novembre 1839

Mon cher,

Hier, je vous ai écrit par le jeune Cottrill, neveu de Shattuck ; il a dû arrêter un jour à Plattsburgh. J'espère qu'avant celle-ci vous aurez reçu la longue lettre que je vous ai alors écrite.

J'ai appris que votre famille avait été vue à bord d'un des *steamers* se rendant à Burlington. En tout cas, je n'ai pas eu connaissance de leur passage, car je me fus plu à lui rendre les services en mon pouvoir.

Il paraîtrait que le grand tort de Marchesseault ait été de se présenter aux autorités qu'il a mises dans l'alternative de le renvoyer. On assure que s'il fût venu sans se rapporter à l'autorité, cette dernière l'eût laissé libre.

L'histoire par Pap. se vendrait furieusement dans le moment, si ça pouvait se procurer. Le pamphlet Bleury l'a mise en demande, m'a-t-on dit. Voyez mon *Avis* dans *L'Aurore*²⁵¹.

Rien de neuf. Le temps sec et assez froid. Huîtres 7 \$ le quart. Painchaud a gagné 250 £ de plus qu'il ne pensait. Compliments à nos amis. Il paraît que vous enverrez vos livres. Je le regrette.

J'ai reçu hier avis de Le Moine de l'aller trouver pour arranger mes affaires avec la Banque du peuple. L'affaire de Hébert va se régler ces jours-ci.

Dites-moi donc dans la prochaine s'il est vrai que je dois un compte pour gazette à Mills. Je croyais que c'était *gratis*.

Rendez-moi donc le service de faire demander à Beaudriau, l'ingénieur qui est [à] Albany, le nom de l'homme qui travaillait à la fonderie Sainte-Marie avec lui et à qui je prêtais un volume sur les machines, lequel appartient à Hayes, qui veut le avoir. Ne négligez pas.



Henri-Alphonse Gauvin à Ludger Duvernay

BAnQ-VM, Fonds Ludger Duvernay, P68o, N° 369

Paris, 27 novembre 1839

Mon cher Duvernay,

Vous recevrez en même temps que la présente plusieurs liasses de journaux les plus nouveaux que nous avons pu nous procurer. Nous vous les avons envoyés à cause de leurs morceaux de littérature seulement, leurs nouvelles politiques n'offrant rien de bien remarquable. Jusqu'à il y a quelques jours, j'avais cru d'après le dire de M. Papineau, que les rédacteurs français paraissaient ne vouloir prendre aucun intérêt à notre cause. Mais je viens d'apprendre d'une source certaine que ces messieurs, tout en ayant beaucoup à cœur le bien-être et l'indépendance du Canada, ne pouvaient s'accorder avec les opinions de M. Papineau, qui ne voyait d'autres moyens de nous faire libres qu'en faisant partie des États-Unis. Vous devez bien croire que c'en était assez de ces opinions de M. P. sans empêcher ces messieurs, qui voulaient conser-

²⁵¹ « Imprimerie nouvelle » : Louis Perrault annonce qu'il confectionnera « avec élégance tout ouvrage que l'on voudra bien lui confier. » Son atelier est situé rue Sainte-Thérèse, à l'ancienne place du *Vindicator*, occupée jadis par les bâtisses de la Compagnie du Nord-Ouest. *L'Aurore des Canadas*, 22 novembre 1839.

ver au Canada ses mœurs et sa langue, de travailler comme ils le paraissent disposés même encore aujourd'hui, à l'émancipation de notre pays. D'après ce que je puis entrevoir, il y aurait, je crois, moyen de réintéresser ces messieurs à notre cause et nous nous proposons, Duchesnois, de Lery et moi, de voir et de consulter ces Français sur les moyens à prendre pour l'émancipation du Canada. Je vous laisserai savoir de suite le résultat de ces entrevues. Mais à propos et cet agent qui devait venir en France peu après mon départ ? Est-ce qu'il ne vient pas ? Je crois pourtant qu'il ne devrait pas tarder ; il y a encore quelques chances de succès auprès des Français.

Je ne puis trop vous recommander de bien examiner les moyens et les préparatifs de R.N. avant de consentir à une expédition. Le passé doit nous servir de leçons, et entre nous vous devez savoir comme moi que R.N. est un peu enthousiaste.

Quant à nous, qui sommes ici, nous nous donnons un maître de mathématiques, qui se charge aussi de nous enseigner depuis l'École du soldat jusqu'à celle de l'officier supérieur, tant pour l'infanterie que pour la cavalerie.

Écrivez-moi le plus possible, donnez-nous des conseils et surtout dites-moi comment vont les choses. Je n'ai pas le temps de vous en dire davantage aujourd'hui, le temps me manque, il est neuf heures du matin, les lettres doivent être remises à dix heures. Faites mes saluts à tous les amis, à M. et M^{me} Dufort, Perrault et sa dame, M. Dumesnil, Marchesseault, enfin n'oubliez personne. Adieu, portez-vous bien et croyez-moi votre ami dévoué.

H.A. Gauvin

Je suis surpris de n'avoir pas reçu de lettre de vous. Faites mes amitiés à Lucy et dites-lui que le manque de temps a pu seul m'empêcher d'écrire, mais que je le ferai à la prochaine occasion. Qu'elle m'écrive.



Félix Perrault à Mgr Lartigue

AESH, XVII, C.32, *Saint-Georges (Henryville)*

Henryville, 29 novembre 1839

Monseigneur,

Le même parti qui a cabalé contre moi, lors de la première révolution, cabale encore et cherche à entraîner par des mensonges les habitants. Ce parti est mécontent, parce que j'ai mis quelques volontaires en avant dans l'église, croyant bien faire et,

par là, les amener en amitié avec les paroissiens, contre qui ils étaient montés. Il y a 50 volontaires catholiques dans la paroisse, il est impossible de les éloigner de l'église, ce n'est qu'en faisant plus pour eux qu'on les ramènera à la religion. Voyant que ceci déplaisait à ce parti, j'ai dit aux officiers de les placer dans les allées avec les habitants.

On invente mille choses contre moi par jalousie, on a dit que j'avais demandé les volontaires pour miner les habitants. Il n'est pas en mon pouvoir de faire venir ou renvoyer les troupes. On est encore mécontent contre moi parce que je ne veux pas me mêler d'une affaire qui eut lieu entre les Canadiens et les volontaires. Ceci n'est pas de mon ministère, leur ai-je dit ; n'importe, il fallait aller en avant.

J'aurais encore quelques faits à rapporter à Votre Grandeur, je les passe sous silence pour le présent.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect votre humble et obéissant serviteur.

F. Perrault, ptre



Cyrille-Hector-Octave Côté à Ludger Duvernay

BAnQ-VM, Fonds Ludger Duvernay, P68o, N° 372

Ludger Duvernay, écr
Burlington, Vt
care of Mr. Prevost, St. Albans

[Swanton,] lundi matin, 29 novembre 1839

Je vous envoie votre *Géographie*, les lettres de Hindenlang. Je ne puis vous envoyer son discours vu qu'il est dans un petit cahier contenant beaucoup d'autres matières dont on a besoin à l'office du *North American*. Mais je le ferai transcrire par Drolet et vous l'enverrai bien vite. Je suppose, d'après une lettre que j'ai de Montréal, que le jeune Morin est celui qui a pris ce discours lorsqu'il fut prononcé.

Nous avons ici des lettres de Cardinal, Duquette et de quelques patriotes.

Vous me permettrez de vous dire que je trouve étrange l'apathie que vous montrez à livrer au public tous ces documents qui viennent de nos compatriotes qui sont morts pour notre cause. Vraiment je ne sais comment interpréter cette conduite de votre part envers la mémoire de nos amis martyrs. C'est en ami que je vous écris, ne

le prenez pas de mauvaise part. Mais il me semble que moins d'historiettes et plus de nos affaires canadiennes feraient plus de bien à notre cause.

Vous trouverez excellentes les remarques du *North American* contre Denis-Benjamin Viger et cependant *Le Patriote canadien* a toujours observé le silence le plus complet sur ces sortes d'avares-là. Je crois trop bien vous connaître pour croire que vous voulez ménager le chou et la chèvre en même temps. Cependant un peu plus de décision de votre part me paraîtrait même convenir à un journaliste indépendant. Je puis cependant me tromper.

Je vous ferai parvenir quelques autres documents dans quelque temps, mais pour l'amour de notre pays, publiez-les donc ! Qu'avez-vous fait de la requête de de Lorimier et de sa dame à Sir John ? Que ne publiez [-vous] ses lettres qu'on a publiées il n'y a que quelque temps ?

Il faudra que vous me renvoyiez le manuscrit des lettres de Hindenlang, vu que j'ai donné ma parole de les remettre. N'allez pas les perdre, car je me trouverais dans l'embarras.

Si je puis trouver quelque chose que je crois vous être utile, soyez persuadé que je vous l'envoie. Le *North American* publie cette semaine les documents supprimés dans l'affaire Cardinal etc. ; vous les lirez dans le *N.A.* et vous m'écrirez si vous voulez les publier, j'en ai une version française en manuscrit.

Dorénavant lorsque vous m'écrirez en dedans d'une gazette, ne mettez pas votre papier. Le maître de poste ici a découvert de vos écrits dans mes papiers et dans ceux que vous adressiez à M. Consigny et il vous guette pour vous faire payer l'amende. Adressez deux papiers au *North American* ; cela fera que je recevrai mon papier sans payer le port. Vous aurez la bonté aussi de les mettre dans des enveloppes séparées et lorsque vous voudrez écrire, vous prendrez une [autre] gazette que le P.C. [*Patriote Canadien*] et vous le mettrez dans un [] séparé, de manière que le maître de poste ne s'en aperçoive pas.

Adieu, tout à vous.

C.H.O. Côté

Vous trouverez quelques fautes, j'écris à la hâte.



Horace Nelson à Ludger Duvernay

BAnQ-VM, *Fonds Ludger Duvernay*, P68o, N° 373

Plattsburgh, 2 décembre 1839

Monsieur,

Vous ayant envoyé par le capitaine Phillips, il y a près de deux mois, un morceau sur la bataille de Saint-Denis et ayant attendu, de numéro en numéro, pour voir s'il serait imprimé ou mentionné, mais ne [le] voyant, je suis porté à penser que probablement vous ne l'avez pas reçu, ou que l'ayant reçu, vous ne désirez pas l'imprimer. Là-dessus, ayez la bonté de me renvoyer le morceau par le retour du bateau, avant la fin de la navigation.

Je suis, Monsieur, votre serviteur.

Horace Nelson



Louis Lacasse à Ludger Duvernay

BAnQ-VM, *Fonds Ludger Duvernay*, P68o, N° 374

M. L. Duvernay
Burlington

Plattsburgh, 2 décembre 1839

M. Duvernay,

Voudra bien remettre cette lettre ci-incluse à notre bon voyageur M. Malhiot, et l'informer que je n'ai pu avoir que la somme de deux piastres de notre généreux Moïse Girard, un de nos braves réfugiés à Plattsburgh ; que tous les autres à qui je me suis adressé m'ont répondu qu'ils n'en avaient point. Même je me suis exposé à demander au grand *Loup Rouge*, qui m'a paru mortifié de ne pas en avoir dans le moment. Ainsi, Monsieur, vous lui ferez tenir à notre vénérable messire, afin que cela puisse l'aider d'autant, et à défaut de l'envoyer, me le remettre, c'est la condition. De grâce, envoyez ma lettre, car elle est d'une grande aide à M. Malhiot. Il me dit qu'ils doivent s'arrêter à Albany deux jours. Ainsi, vous pourrez faire diligence et l'envoyer.

Mes amitiés à tous les amis. Santé. À la hâte. Votre serviteur.

Louis Lacasse



Acrostiche à Denis-Benjamin Viger

L'Aurore des Canadas, 6 décembre 1839

Montréal, 4 décembre 1839

Dans un donjon ! grands dieux !... Il est là sans défense !
Et c'est lui qu'on opprime ! ô l'ignoble vengeance !
Ne parlez plus de lois, ni de vos libertés,
Il est leur défenseur, vous les foulez aux pieds.
Sa vertu vous irrite, et voilà son seul crime.

Breton ! tu dois briser les fers de ta victime,
Et las de ton horreur pour le sang canadien,
Ne nous outrage plus dans ce grand citoyen,
Jaloux des droits sacrés dont la vieille Angleterre
A doté ses sujets dans ce coin de la terre,
Mieux que toi, sans rougir, veux-tu donc que toujours
Il puisse les défendre aux dépens de ses jours ?
Non, tu ne comprends pas son courage héroïque.

Vénérable, et le front ceint du laurier civique,
Il ne saurait signer qu'un traité qui l'absout :
Grand dans tous ses revers, qu'il le soit jusqu'au bout,
Et son nom d'âge en âge, inscrit dans notre histoire,
Rayonnera, plus beau, d'une immortelle gloire.



Michel Quintal à Mgr Lartigue
ACEV, *Saint-Clément de Beauharnois*

Saint-Clément, 4 décembre 1839

Monseigneur,

Dans la crainte où j'étais, au commencement de cet automne, que les troubles politiques se renouvelassent, j'ai fait conduire ma mère [Félicité Gauthier] à Boucherville. Nonobstant son absence, j'ai retenu mes anciens domestiques quoiqu'elles n'aient pas l'âge requis par les canons.

Je vous fais ces présentes afin que vous me permettiez de conserver ma ménagère, qui est ma petite parente, jusqu'au retour de ma mère à Saint-Clément ; en outre que je puisse avoir une autre personne pour l'aider dans certaines circonstances.

J'ai l'honneur d'être avec respect, Monseigneur, votre très humble serviteur.

Quintal, ptre



Thomas Fortier à Ludger Duvernay
BA_nQ-VM, *Fonds Ludger Duvernay*, P68o, N° 377

Gentilly, 9 décembre 1839

Mon cher ami,

Je t'ai écrit par un Canadien, et je t'écris par un autre. Craig m'a fait parvenir les *Patriote canadien*. Il s'en trouve de double. Tu ne peux t'imaginer le plaisir que cela m'a fait, et que je ne suis pas avare de les prêter, mais par malheur la poste les refuse, ou si les gazettes mises à l'*index* par l'Exécutif se rendent à un bureau, ils sont de suite renvoyés à Québec.

J'aurais bien voulu que tu auras eu le temps de m'écrire, de m'informer des nouvelles de ta famille, si tu es dans une situation prospère, si tu penses résider dans l'endroit où tu es tant que durera ton exil.

Il n'y a pas de doute que l'Union va semer de nouveau la division dans la province supérieure, et nous espérons pouvoir en profiter, car le choc se fera aussi sentir ici.

Il y a une bien grande pauvreté dans la province : les récoltes ont encore manqué, l'argent est extrêmement rare et le mécontentement assez universel.

Ton papier est conduit avec beaucoup de talent et ferait une vive sensation dans la province s'il pouvait y parvenir.

Bleury a écrit, ou plutôt signé un pamphlet contre Papineau. Leblanc Marc. se donne toutes les louanges imaginables, reproduisant ses écrits du *Populaire* : ce livret est aussi méprisable que son auteur et prête-nom. C'est l'opinion même des royalistes.

Si les États n'étaient pas surchargés de médecins, j'irais m'y établir, tant je suis dégoûté du gouvernement.

Adieu, mon ami, mes amitiés à ta famille, et aux patriotes, mes amis. Vive la république !

Tout à toi.

T. Fortier, M.D.



Étienne Chartier à Rosalie Papineau-Dessaulles

BA_{NQ}-Q, P 417/12, Fonds Papineau

Dame V^{ve} Dessaulles
(présente)

Dimanche, 15 décembre 1839

Madame,

Au sujet des 200 £ dont feu M. Porter est responsable envers la Banque d'Albany pour M. Papineau et pour partie de laquelle somme j'ai moi-même signé mon billet en faveur de M. Porter, il est à propos que vous soyez informée, Madame, que mes quatre cosignataires et moi n'avons été induits à garantir le paiement de cette somme que sur la suggestion faite par M. Papineau lui-même que son voyage de Paris serait pour des objets d'intérêt public, et c'est là la raison qu'il alléguait pour en rejeter les frais sur les épaules d'autrui.

Ainsi jusqu'à ce que M. Papineau veuille nous informer (surtout moi sur les avis duquel il a paru se déterminer principalement à ce voyage) quel en a été le résultat et nous faire connaître que les intérêts de la cause canadienne ont été le principal

but de ce voyage ; jusqu'à ce moment-là, dis-je, je me croirai dégagé, ainsi que mes cosignataires, de l'acquittement de notre promesse.

Je suis fâché d'avoir à vous dire que je n'ai pas encore été honoré d'un seul mot de M. Papineau depuis son départ ; et je crois devoir conclure de son long silence que ce voyage de Paris s'est réduit au simple déplacement de sa personne.

Excusez, Madame, mon chiffon de papier, et veuillez recevoir l'assurance du plus profond respect de votre très humble et très obéissant serviteur.

Et^{ne} Chartier, p^{tre}



William King McCord à Charles-Nathaniel Montizambert

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 3436

C.N. Montizambert, écr
Asst Civil Sec^y
Montreal

Terrebonne, 21 December 1839

Sir,

I have the honor to acknowledge the receipt of your letter of yesterday which reached me at one o'clock A.M. this morning, conveying to me the information that Mr. Chartier, late curate of Saint-Benoît, was to be found at the residence of the Reverend Mr. Pepin²⁵², curate of Saint-Roch. Your letter having reached me at Sainte-Thérèse, I immediately proceeded to Saint-Roch, which place I reached at 6 o'clock A.M., same morning, before Mr. Pepin had risen, having arranged so that Mr. Chartier could not escape, should he be in the house. I enquired of Mr. Pepin whether Mr. Chartier was in his house or whether he was aware of his being in the Province and if so, where was his residence. He pledged his honor to the negative on both points.

²⁵² Thomas Pepin (1801-1876), né à Charlesbourg, fils de Thomas Pepin et de Dorothée Lefebvre. Ordonné prêtre par Mgr Plessis en 1824. Curé à Saint-Roch de l'Achigan de 1836 à 1840. DC.

I however found Mr. Turcotte, late curate of Sainte-Rose, who was obliged to vacate his cure, having participated in the revolt of 1838, and is now living in a retired manner at Mr. Pepin's, at the request of the Roman Catholic Bishop.

I think Mr. Turcotte living a retired life at Mr. Pepin's must have given rise to the report that Mr. Chartier was there.

I have also to acknowledge the receipt of a copy of an official letter written to me respecting Mr. Chartier, the original of which was dated 16th Nov. but which I never received. But shortly after the date of said original letter, having received instructions from you personally, I sent a confidential man from each Station and by that means I was informed that Mr. Turcotte had received a letter from Mr. Chartier dated 10th November last at Plattsburgh, requesting Mr. Turcotte to pay him some money which he had lent him, as he was about to proceed to Indiana. In fact from what I can glean, I am convinced he has not been in this District since the 10th of August last, at which time he visited the Curé of Sainte-Rose.

I beg leave to remark that had I been entrusted with the persons names who gave the information (as doubtless they are from this section of the country), I might have called upon them for the grounds of that information and thereby have obtained a clue to where he may be, if in this section of country. I shall however still be on the alert, but my proceeding would be much facilitated by being enabled to see the persons who gave the information.

I have the honor to be, Sir, your obedt S^t

W.K. McCord
Stip^y M^{te}



Louis Perrault à Ludger Duvernay

BAnQ-VM, *Fonds Ludger Duvernay*, P68o, N° 385

M. Ludger Duvernay
Burlington, Vt

[Montréal,] 23 décembre 1839

Mon cher Duvernay,

J'ai réussi à expédier le petit paquet de livres, le 26 décembre²⁵³. Votre lettre du 24 reçue à l'instant. Je suis content d'apprendre que le paquet est rendu. Merci pour les reproches. Impossible de faire plus. Votre lettre par Dessaulles est venue par la dernière malle de Saint-Hyacinthe avec son contenu. Je verrai pour les comptes qu'elle renfermait.

Il faut à présent attendre que la rivière soit prise. Vous dites que j'ai de l'argent pour payer l'affaire Dumesnil. Vous savez que je n'ai à vous que 4 \$ restant sur l'affaire d'Hubert. Je compte sur le paiement de Gibb pour former le restant ; puis sous mon extrême besoin, j'eus pu envoyer l'argent de La Malbaie, mais je ne l'ai point.

Je répondrai à présent à la lettre par Dessaulles. Nous avons été bien contents d'apprendre que les papiers pour la Rivière-Rouge étaient rendus à Albany. Ce sont de vos amis, je crois, qui ont fourni les 30 \$ que M^{me} La Fontaine a présentés à votre dame. Je sais que Cherrier a donné 10 \$. Je n'ai pas eu occasion de voir Beaudriau. D'ailleurs vous me dites lui avoir écrit pour le meuble qui vous manque. Marchesseault a dû faire de l'argent par sa venue en Canada. Je pense que la prochaine fois, il y pourra rester. Il ne se rapporte pas aux autorités.

Vous dites que vous avez force comptes de prêts. C'est fâcheux que je ne les aie pas, car me voilà justement à payer une voiture pour une tournée vers L'Assomption jusqu'à Berthier, etc. Je n'entends plus parler de mon compte dans la maison de la rue Xavier. Le chef est à Québec ; à son retour, il y aura de nouveaux directeurs choisis. Il est, dit-on, question de plusieurs.

Impossible de se procurer le pamphlet Bleury, qui est épuisé. Il a dû coûter 125 £ à 150 £. Je pense que ce ne sera que comme député-maître sous Mills que Winslow entrera.

Rowen, de Québec, à qui j'avais parlé de vos affaires là m'écrit : « J'ai vu M. Chabot, avocat, autorisé par l'exécutrice testamentaire de feu M. Robitaille, qui est en possession de tous les papiers de M. Duvernay, et qui est prêt à les remettre à celui qui sera autorisé. Je vous prie de me la faire parvenir au plus tôt. Cette autorisation est suffisante pour me mettre en pouvoir de faire ce dont vous voulez me charger, etc. » Le nom de l'individu est William H. Rowen, imprimeur.

La lettre pour votre parent (venue par Dessaulles) de la Rivière-du-Loup est partie sitôt reçue.

7 janvier 1840. M^{me} Millar vient encore me demander les nouvelles de son fils. Voyez donc Winslow et qu'il tâche de nous faire savoir où il est. Ne serait-il pas à Montpellier ?

²⁵³ La lettre est pourtant bien datée du 23 décembre 1839.

7 janvier, soir. Lettre avec contenu arrivée ce soir. Bien content d'apprendre la remise de l'affaire au 8 février. Le voyage du missionnaire auprès du financier nous est connu.

10 janvier. J'ai reçu par Chapin votre lettre. Bien sensible à vos reproches. Un ami de vous et de moi vous croit trop sévère contre moi. Vous connaissez ma bonne volonté ; je ne puis faire plus. L'ami disait qu'il fallait vous dire : ou ne pas me mal-traiter de la sorte ou ne plus m'écrire. Néanmoins, j'eusse voulu pouvoir traverser à Longueuil pour voir maître Préfontaine, mais la glace n'est pas prise devant Longueuil. J'ai expédié l'argent à La Malbaie lundi passé. Gibb n'a fini de régler que samedi dernier. Voyez son reçu inclus. Aussitôt que j'aurai le reçu de M. Duberger, je vous l'enverrai par la poste.

La Fontaine et Charles Mondelet sont à Québec pour l'appel. Ce sont des furieux en faveur de l'Union. Ils voudraient, je pense, voir leurs plans se réaliser afin d'être des grands hommes. Vous verrez que cette idée de favoriser l'Union des provinces sera très préjudiciable aux Canadiens, mais enfin espérons. Tout est mort ici, le commerce surtout. Dans bien des campagnes, les habitants se refusaient de venir à la ville par rapport aux voitures, mais on a eu recours à l'expédient de les informer qu'ils ne seraient pas poursuivis ; autrement, tout était fort cher sur les marchés. On pense que Thomson s'en ira en Angleterre sous peu. James Stuart est son bras droit.

Vous avez dû voir comme le Séminaire se fait étriller depuis quelque temps au sujet de la seigneurie. Nous nous en moquons et en rions bien. Il y a quelques Canadiens *chartiers* avec des jolies *sleighs* et quelques habitants montés de vilaines *sleighs* à deux chevaux. J'ai été voir M^{me} D.B. Viger. Le père est toujours à la geôle, en bonne santé ; j'irai le voir. Ce qui m'étonne, c'est le peu de sympathie pour lui, soit par ses compatriotes, soit par les autres. Pourtant il fait une belle action.

Il n'y a pas moyen dans le moment d'arranger votre affaire pour le 8 février : l'argent est trop rare et les gens encore plus m[].

J'ai vu le petit Dufort un instant. Il travaille à []. M^{me} Théo. Dufort a été indisposée ces jours-ci et est mieux. M^{me} T. Peltier Jr a mis bas un garçon prématurément : il n'a été qu'ondoyé.

Reprenant le fil de votre lettre du 2, je vous répondrai que je n'approuve pas le départ de votre ami pour Paris. Je le crois, entre nous, peu qualifié. Quant à votre croyance à la guerre, soyez sûr qu'elle ne viendra pas. Tout restera *in statu quo*. Les officiers des deux puissances s'insulteront, mais pas davantage. Je pense bien que vos abonnés ne se piqueront pas d'autant d'honneur qu'il le devrait. Vous avez tort de croire que je voudrais voir les lumières éteintes. Je crois que si vous étiez dans ce moment en Canada, vous auriez dix fois plus de chance. Le propriétaire de *L'Aurore* est sans énergie ni industrie et son éditeur ne se donne pas la peine de rendre le papier intéressant.

Je vous envoie cinq douzaines de calendriers. Le papier n'est pas très beau, mais enfin, par un malheur arrivé au moulin, la disette est devenue si grande en décembre qu'il a fallu se servir de celui-là. Vous recevrez aussi une douzaine d'almanachs et un petit livre latin pour M. O'Callaghan. Présentez-lui au plus tôt avec mes respects.

Le père du petit Beauchamp, de la Pointe-aux-Trembles, part pour Burlington mercredi prochain. Ainsi, si vous avez quelque commission à me donner, écrivez-moi de suite ; de même que vous pouvez me renvoyer par lui. Il a été vendu pour le montant de 250 £, à peu près, des effets de Laporte. Vous pouvez rire de moi, de ce que je ne ferai pas fortune vite ; [] que c'est plutôt faute de moyens, que crainte []. Georges m'a dit, sur la demande que je lui ai réitérée de vos 25, qu'il avait un [] contre vous, qu'au reste il vous écrirait.

Pour ce qui se passe ici, tout est dans le plus morne silence. À part les promenades de voitures par la ville, il n'y a rien de drôle. Leclère, à force d'intrigue, a fait nommer le shérif Barron marguillier. La famille d'Alphonse a reçu une lettre de lui à la fin. Je suis bien aise d'apprendre qu'il a pensé à vous. Vous, pensez à moi. Le jeune Lévesque est un des jeunes gens qui a laissé l'un des plus beaux noms en Canada.

Vous devriez bien m'envoyer les n^{os} du *North American* : les biographies des hommes qui ont figuré au [] Thomson. J'en ai plusieurs : il y a de quoi s'amuser. On m'assure qu'André Stuart, l'avocat solliciteur, est fou.

Je vais finir la présente en vous disant que j'espère pouvoir vous envoyer l'argent de Préfontaine, si je puis le retirer. Amitiés à tous nos amis de Burlington. Écrivez-moi au long sur vos affaires, et dispensez-vous de m'accabler de reproches.

On dit que Lonnais et Mercure partiront prochainement. Amitiés à nos compatriotes près de vous. Compliments chez vous, à Winslow, Col. Cummings, Shattuck, Hyde, Mills, etc.

Louis P.

On me dit que Thomson est en ville.

T. Dufort me charge de compliments pour vous et tous autres à Burlington.

9 heures du soir. J'avais chargé maman de voir pour les [] postées de M. O'Callaghan, si elle les a eues. Je vous les adresserai.



Fort Covington, 28 décembre 1839

Mon cher Ludger,

J'ai reçu votre lettre en date du 14 du courant et ce n'est pas sans chagrin et sans une vive douleur que j'ai vu l'embarras dans lequel vous vous trouvez par l'achat de *votre fonderie* à New York, et qu'il faut payer ou remettre, et par là arrêter la publication du seul journal qu'il est tant de notre intérêt de conserver et voir répandre parmi nos concitoyens, chez l'étranger, etc. Considérant les malheurs et le désavantage où allait nous jeter la *new publication* d'un tel journal, il me vint à l'idée d'aller trouver de mon chef l'imprimeur du journal *Franklin* publié dans ce village, et de lui faire part de mon chagrin, en même temps dans l'intention de lui demander s'il n'y aurait pas moyen de s'arranger avec lui pour la publication du *Patriote canadien* , sans nuire à son journal. Il me dit qu'il ne voyait pourquoi vous n'abandonneriez pas toute votre imprimerie aux fondeurs de Newquebec et ne viendriez pas vous servir de la sienne, afin de ne pas discontinuer la publication de votre journal. Il serait faute de s'arranger avec lui. Il a de beaux caractères et une large imprimerie. Il me semble qu'il vous faudrait peu de dépenses pour quelques types d'é avec accents, ou apostrophes, qu'il n'a pas dans les siens. Remarquez que les loyers ici sont moins chers qu'à Burlington, le bois moins cher, les pensions moins chères, et qu'à Fort Covington, vous auriez plus d'avantages que vous en avez à Burlington pour les annonces, etc. Je serais loin de croire que votre changement de demeure diminuerait le nombre de vos souscripteurs ; loin de là, vous ne pourriez qu'y gagner, étant sur la ligne de la province.

Vous connaissez mieux que moi ce que vous avez à faire, mais pour l'amour de Dieu et de la patrie, n'abandonnez pas votre journal, s'il y a moyen de le continuer. Vous m'avez dit que *Le Patriote* avait assez de souscripteurs pour se soutenir. Si vous n'étiez pas obligé de payer deux cents piastres aux fondeurs – Envoyez-les tous au diable. Remettez-leur votre imprimerie et venez-vous-en avec nous. Nous avons de quoi manger par ici et comme vous me dites aussi que votre but n'est pas à faire de l'argent, mais de soutenir votre pays, n'hésitez pas un seul instant à l'avantage qui vous est offert et écrivez-moi immédiatement si vous accepteriez la proposition que je suis chargé de vous offrir.

Je ne connais pas encore ses propositions. Je ne les [ai] pas non plus demandées, avant de savoir ce que vous pensez de mon projet. J'attendrai votre réponse par la plus prochaine *mail* .

S'il faut aller vous chercher, j'ai deux chevaux ici qui peuvent faire le voyage.
Écrivez ce qu'il faut faire et encore une fois, pour l'amour de la patrie, n'abandonnez pas votre journal.

Tout à vous.

L.H. Masson

N.B. Il y a deux Numéros que je n'ai pas reçus ; ayez la bonté de m'adresser mes gazettes à Fort Covington, et non à Malone.



Siméon Marchesseault à Alfred, son fils

ASTR, 0418-24

Alfred Marchesseault
Saint-Charles

Burlington, 30 décembre 1839

Mon pauvre Alfred,

Ton papa t'envoie une livre de sucreries, tu en feras part à ton petit frère, ta maman, ainsi qu'à tes peupère et memère Côté et les petits amis. Papa espère que tu seras poli et obéissant à ta maman, attentif à ton école et que tu écouteras bien ta tante Julie. Aime bien ta maman, ton petit frère, tes peupères, tes memères, tes oncles et tantes, et embrasse-les tous pour moi.

Adieu, mon cher petit, prie Dieu pour ton papa qui aimerait bien à vous voir avec lui, mais il est trop pauvre pour vous faire venir à ces prix.

Adieu, mon cher. Ton malheureux papa.

S. Marchesseault



Siméon Marchesseault à Alfred, son fils

ASTR, 0418-44

Monsieur Alfred Marchesseault
Saint-Charles

Burlington, 30 décembre 1839

Cher Alfred,

Tu recevras par M. Gauthier une petite boîte dans laquelle il y a des sucreries et des amandes que je t'envoie pour les étrennes. Que je serais heureux, mon cher, s'il m'était permis de te présenter moi-même ce petit présent ! Combien je t'embrasserais et te serrerais sur mon cœur, mais hélas ! ce bonheur m'est encore refusé. Espérons que ce sera la dernière année que je serai privé du plaisir de voir autour de moi mes chers petits enfants et leur donner ma bénédiction au renouvellement de l'an. En attendant, mon cher, je demande à Dieu qu'il te bénisse et t'accorde la guérison et la plus heureuse santé.

Adieu, mon Alfred, embrasse tes bons pepère et memère, tes oncles et tantes pour ton infortuné papa.

S. Marchesseault

Salue tous les amis de ton papa. Fais part de tes sucreries à ton ami *Pti Pitre* et autres petits amis.



Marie-Louise Dandurand à Lewis Thomas Drummond

BAnQ-VM, P224, S1, P91

Carillon, 4 janvier 1840

Monsieur,

Il y a déjà longtemps que j'attendais des nouvelles de votre part concernant mes affaires dont vous avez bien voulu vous charger. Vous étiez, lors de mon infortune, et qui m'est toujours présente à l'esprit, mon seul secours, après la divine providence.

Je ne voudrais pas dire que vous m'oubliez, mais n'aurais-je pas un peu raison de croire que vous m'avez négligée en ne me donnant pas quelques informations, au moins sur les réparations que j'espère encore avoir du gouvernement et sur l'indemnité que je devrais avoir, selon toute justice.

Si vous avez espérance, oui ou non, daignez m'en informer, car vous connaissez ma situation et celle de ma famille.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble servante.

Veuve Duquet

Vous pouvez adresser votre réponse à Carillon, à monsieur A.E. Montmarquet²⁵⁴.



George-Étienne Cartier à Ludger Duvernay

BAnQ-VM, *Fonds Ludger Duvernay*, P68o, N° 394

Montréal, 10 janvier 1840

Monsieur,

Vous recevrez avec la présente le compte que j'ai contre vous et lequel je vous assure avoir bien réduit. Je sais que vous avez contre moi une réclamation qui rencontre à peu près la moitié de mon compte ; néanmoins vous devez voir et vous convaincre que je suis loin d'être dans vos dettes. J'espère donc que pour l'avenir, si vous avez quelque chose à me demander, ce ne sera certainement pas à titre de créancier. De même si plus tard il m'arrive de traiter avec générosité votre malice et votre indiscrétion à mon égard, ce ne sera point en qualité de débiteur.

Je sais que vous avez publié dans votre journal, avec dessein prémédité de me nuire, une de mes chansons, composée il y a environ quatre ans. Vous ne deviez pas insérer un tel morceau sans mon autorisation. Au reste, vous avez manqué votre but : au lieu de me nuire, vous vous êtes nuï à vous-même. Vous vous êtes fait tort dans mon esprit et celui des amis de mon oncle qui, en commun avec moi, par suite de ce petit acte de malice, vous ont défavorablement apprécié. Je dois vous dire

²⁵⁴ Alexis-Édouard Montmarquet (1799-1864), né à Montréal, fils de Pierre Montmarquet, cultivateur, et de Marguerite Couturier, de Saint-Jacques, « proche la rivière L'Assomption ». Il a épousé (Saint-Charles-sur-Richelieu, 17 juillet 1826) Élisabeth Bernard, fille d'André Bernard, négociant, et de Marie-Modeste Doucet. Montmarquet a été marchand à Montréal et à Carillon.

qu'entre nous, nous avons conçu de la peine de voir que vous vous étiez oublié à ce point et que vous connaissiez si mal votre *monde*. Cette publication a eu l'effet de convertir en indifférence complète la sympathie que j'avais pour vous.

J'en reviens à mon compte. La raison pour laquelle je vous l'envoie est pour que dorénavant dans vos correspondances à *Pierre* et à *Jacques*, vous ne me fassiez plus faire de demandes pécuniaires.

Vous avez été informé de ma détermination de vous traiter plus tard d'une manière bien différente de celle dont vous avez usé envers moi. Toutefois je ne veux point être importuné à cause de cela. Comme vous avez choisi votre temps pour me faire de la malice, il est bien juste que [je] choisisse le mien pour faire mes libéralités. Je n'ai point besoin de réponse.

Je suis votre serviteur très humble.

Geo. E. Cartier



Antoine-Pierre-Louis Consigny à Ludger Duvernay

BA_{NQ}-VM, Fonds Ludger Duvernay, P68o, N° 399

Swanton Falls, 13 janvier 1840

Mon cher citoyen et ami,

Je vous adresse d'après votre demande deux lettres pour M. Chartier. Je n'ai pas cacheté celle qui contient les procédés de notre assemblée, afin que vous en preniez lecture. Je crois que la résolution et la déclaration que nous avons passées rencontreront votre approbation. Nous aurions pu en adopter plusieurs autres, mais j'ai cru que celles-là seraient suffisantes. Qu'en pensez-vous ? Je puis vous assurer, mon cher citoyen, que je ne puis revenir de la surprise que m'a causée la lettre de M. Chartier. Je ne crois pas mériter les durs reproches qu'il m'adresse. Ce révérend M. doit connaître assez mes sentiments pour être persuadé que si je ne fais rien dans cette circonstance pour faciliter son voyage, c'est qu'il y a impossibilité. Je ne sais en vérité pourquoi ce M. entretiendrait, comme il l'exprime dans sa lettre, le moindre doute sur mon patriotisme. Je puis vous assurer que je ne puis lui pardonner la manière peu généreuse et tout à fait déplacée avec laquelle il me traite. Je suis persuadé que la *réflexion* n'a pas présidé à la rédaction de sa lettre, et c'est la raison pour laquelle je lui en veux un peu moins. Mais au revoir. Citoyen, jugez de ma position en lisant cette lettre et le *N. American* du 8 dernier. Vous ne sauriez imagi-

ner combien ces deux *morceaux* infâmes m'ont affecté. Je puis à peine en revoir. Voyez dans quelle position s'est placé Chartier par son indiscrétion ; malgré mes avis, il a voulu témoigner de la confiance à un homme (Gagnon) qui est le bras droit du scélérat Côté, et aujourd'hui il voit combien il a gagné en méprisant mes avis. Voyez, mon cher citoyen, combien est vil et dégradé le grand agitateur d'autrefois. Il prend plaisir à nuire à la cause et à dénigrer ses compatriotes de toutes les manières possibles. Les Américains ici condamnent hautement cet article et la conduite en général du rédacteur et du propriétaire du *N.A.*

Je m'arrête ici, n'ayant plus de place. Je vous écrirai plus au long sous peu de jours. Amitiés aux braves gens, M. Dumesnil surtout.

A.P.L. Consigny



Médard Hébert²⁵⁵ à Ludger Duvernay

BA_nQ-VM, Fonds Ludger Duvernay, P68o, N° 401

Champlain, N.Y., 24 janvier 1840

Cher ami,

Vous devez sans doute m'accuser de négligence de ne pas avoir encore répondu à votre lettre du mois dernier, mais vous sentez, mon cher ami, que je connais trop bien et que je sais trop apprécier tous les sacrifices que vous avez faits tant au Canada qu'ici pour la cause sacrée du pays pour ne pas penser à vous et à votre situation. Ainsi soyez persuadé que si je ne vous ai pas écrit plus tôt, ce n'a été que dans le dessein de pouvoir vous envoyer quelques sols que j'ai eus avec assez de peine. Vous recevrez dans cette lettre cinq piastres que vous aurez la bonté de placer au crédit des personnes suivantes : deux grosses gourdes pour sa révérence Médard Hébert ; 1 piastre pour Merizzi, 1 piastre pour Charles Lepage et 1 piastre pour

²⁵⁵ Médard Hébert (1810-1849), né à La Prairie, fils d'Ambroise Hébert et de Charlotte Ste-Marie, a épousé (La Prairie, 28 octobre 1834) Esther Barbeau, fille de Louis Barbeau, notaire, et de Geneviève Powell. Le notaire Hébert participa au combat d'Odelltown en novembre 1838 en tant que brigadier général. Il prit avec Hindenlang le commandement des patriotes après le départ du D^r Robert Nelson. En fuyant vers la frontière en compagnie d'un jeune Lefebvre, marchand, de Saint-Philippe, tous deux eurent les pieds gelés et furent soignés en sol américain par le D^r Davignon. En 1840, Médard Hébert était établi à Champlain, N.Y. Médard Hébert décéda à La Prairie, inhumé dans le caveau de l'église, le 23 juin 1849.

Pierre Noël. Ce dernier m'a prié de vous mander qu'il désirait discontinuer sa souscription, non pour cause de *dissatisfaction* ni manque de patriotisme, mais seulement faute de moyens.

Je n'ai encore rien eu de Nickles, de Shoom (?) ni de Louis. Aussitôt qu'ils me feront quelques remises pour vous, vous verrez que je serai assez ponctuel à vous les faire tenir.

Il n'y a vraiment rien de nouveau sur la frontière. La seule nouvelle que je pourrais vous apprendre, c'est que le clergé canadien commence à sentir un peu sa situation et sa dépendance future, soit du gouvernement ou du peuple. Vous allez en juger par ceci. Dernièrement, je vis un des marguilliers de Chambly qui me dit que le père Mignault, dans une assemblée de marguilliers, leur avait communiqué une lettre venant de monseigneur, priant les habitants de la paroisse de faire l'achat d'une terre à même les deniers de la Fabrique, pour subvenir au soutien du curé, dans le cas où les dîmes seraient abolies. Vous voyez que ces renards ont le nez long, car s'ils peuvent, par leur flatterie et leur gueuserie, faire consentir les habitants à ceci, ils exigeront bien d'eux une terre qui ne donnera pas moins dans les moindres années que cinq à six cents piastres par année, ce qui, joint à leur petit casuel qu'ils auront alors le soin d'augmenter et de se faire payer assez strictement, donnera encore à nos bons moines assez de coppres pour prendre le croc et confesser les petites minouches. Qu'il en advienne ce qu'il pourra, ces messieurs paraissent bien décidés à se munir d'avance contre les revers de la fortune. On me dit aussi qu'il y a eu de semblables assemblées dans plusieurs autres paroisses pour les mêmes fins, mais toujours à huis clos.

Je suis vraiment flatté d'apprendre que madame Duvernay soit allée vous rejoindre avec sa famille, car au moins si comme moi vous êtes obligé de vivre loin de votre pays, la moitié de toutes nos peines disparaissent du moment que l'on a le bonheur de vivre au sein de sa famille.

Nos affaires politiques n'avancent pas très rapidement, mais enfin il faut de la patience. Avec le temps il faut espérer que nous obtiendrons ce que tout honnête homme doit si ardemment désirer, et ce que tout bon patriote mérite à si juste titre : la régénération et la liberté de notre cher Canada.

Mes respects à madame Duvernay ainsi qu'à M. Dumesnil.

Votre ami pour la vie.

Med. Hébert



Michel-Archange Landry à Ludger Duvernay
BAnQ-VM, Fonds Ludger Duvernay, P68o, N° 400

Philadelphia, Janvier 24th 1840

Ami,

Je vous aurais écrit avant aujourd'hui, et la raison pourquoi je ne l'ai pas fait est que je n'ai reçu votre lettre que trois semaines après sa date. Il faut que je vous dise maintenant comment cela est arrivé. Depuis la mort de mes chères petites filles, n'étant que ma femme et moi, nous avons laissé N° 180 Spruce St. là où était *directé* votre lettre, et là où nous payions une rente de 300 gourdes, pour une de 150, qui fait, comme vous voyez, dans un temps comme celui où nous vivons, une grande différence, et comme vous voyez est cause que je n'ai point reçu votre lettre plus tôt.

Enfin, ami, nous sommes rentrés dans une nouvelle année. Je vous la souhaite, ainsi qu'à madame, bonne et heureuse, et le paradis dans le ciel à la fin d'vos jours, et un petit &c à Pâques.

Revenant maintenant aux affaires, je vous dirai donc que je suis allé chez le D^r J.G. Nancrède, qui m'a reçu comme un gentleman et qui m'a payé comme un honnête homme six mois de souscription, 2,50 \$; et je lui ai donné un reçu pour ce montant. De là, je suis allé chez M. Christian, 81 S 6 St., et qui tient un magasin *in market, few doors above 5th*, qui m'a dit : Monsieur, j'ai payé M. Duvernay 4 \$ la dernière fois qu'il était ici. Pour M. Hopkins et Fridal, je ne sais où les prendre, je ne puis les trouver ni dans le *Directory* ni ailleurs. Ayez la bonté de me dire à votre prochaine lettre où ils demeurent et ce qu'ils font ; j'ai demandé à M. Wilbanks, qui m'a dit qu'il ne les connaissait point. Pour le consul français, c'est une canaille, il me dit qu'il n'a point souscrit à votre journal et que le papier lui a été envoyé sans son consentement, et, dit-il, Monsieur, je ne me crois point obligé de le payer. Pour Lévi Giard, depuis qu'il a laissé Garachon, je ne sais point où le prendre, mais on m'a dit qu'il était en quelque part à Philadelphie. Pour Baton, le pauvre diable est mort d'avoir trop croqué, et le pis est qu'il a laissé sa veuve avec six enfants et enceinte, sans moyens et bougrement en dette, et pour payer c'est douteux. Broomley est changé de résidence, et s'il est à Philadelphie c'est ce que donc je ne suis point ses aises, mais je vous promets de le trouver s'il y est. Pour M. F.R. Bioren, son frère m'a dit qu'il n'était plus à Philadelphie, il est maintenant résidant à La Nouvelle-Orléans.

Enfin, mon cher ami, vous voyez comme il sera difficile de trouver vos souscripteurs, et si je les trouve, c'est assez voir s'ils paieront. Tout va bien mal ici, ceux qui doivent ne paient point, et si vous les poussez, ils prennent le bénéfice, je vous as-

sure que si l'état des choses ne change point, je ne sais point que va devenir de Philadelphie. Je suis vraiment mortifié pour vous de voir avec quelle dureté vous et la cause que vous défendez est considérée et traitée par les Américains et les Français. Si je ne l'eus point vu, jamais j'aurais cru qu'une nation se nommant « républicaine » pût traiter leurs voisins avec autant de dureté et de froideur, et pourquoi ce traitement ? Parce que les pauvres Canadiens les ont imités ! Ils ne sont point seulement satisfaits de les maltraiter, mais il faut encore être par ces brigands insultés, méprisés et *embandonnés*. Oui, je suis fâché pour vous, pauvre malheureux qui expatrié et loin de votre terre natale soit, ainsi que tous les autres qui comme vous « are driven from their homes by a despotic Government, came here for a shelter, being the land of the oppress, as it is called, to be treated still worse. » Je vous promets, mon cher, de faire tout en mon pouvoir pour trouver Giard et Broomley, et si je ne les trouve point, c'est qu'ils ne sont point dans Philadelphie. Ami, prenez patience, du courage, et peut-être que dans peu tout ira mieux. Chacun a ses peines et ses inquiétudes dans ce monde, mais d'une manière ou d'une autre, il faut que tous ces tourments aient une fin, soit d'une manière ou d'une autre. Pour Baton, peut-être qu'avec l'aide de Strewer(?) j'aurai votre argent. Écrivez-moi et dites-moi où demeure Hopkins et Fridall, et leurs occupations. Pour Joseph-Napoléon, vous savez qu'il est en Angleterre : a-t-il un secrétaire ici ? Je suis mortifié de vous informer que le D^r Duchesnois a très mal agi ici, et comme Canadien je me sens blessé. Je puis vous persuader que ce monsieur aurait dû agir mieux et ne pas manquer à sa parole, comme il l'a fait. Il a emprunté de l'argent ici avec promesse de la remettre ; cette promesse, il n'a pas gardée, et l'argent il n'a pas payé, et de plus il est parti sans faire aucun arrangement avec l'individu qui lui avait prêté cet argent, de sorte que pour que ce monsieur « would... » j'ai promis de la payer moi-même. Je vous assure que le D^r Duchesnois aurait mieux fait de rester aux lignes, car son grand tour, surtout à Richmond, etc... Si jamais je vous revois, nous parlerons du grand tour du D^r D. Son bill ici pour la pension, le croq, b... la veuve, les théâtres, autres, autres, etc. Pour le croq et la femelle, il est terrible ! Encore une fois, mon cher ami, de la patience, et je vais faire tout en mon pouvoir pour vous envoyer quelque argent à ma prochaine.

M. Nancrede me dit que M. Chartier n'a point accompagné l'évêque de Nancy dans son tour. Dites-moi, l'ami Duvernay, où est M. Chartier et que fait-il ? Le D^r Nancrede m'assure que c'est *a hoax* qu'il n'est point *with the bishop*.

I remain with much respect votre compatriote.

M. Landry, M.D.

N° 183 South 6 Street

Philadelphia

P.-S. Je vous aurais envoyé ce que j'ai reçu du D^r Nancrede, mais il est impossible de vous envoyer 2,50 \$ dans une lettre, de sorte que je vous enverrai cela avec les autres argents, si je suis assez heureux de les retirer toutes.

M.L.



Étienne Chartier à Ludger Duvernay

BAnQ-VM, SANM, P₃₄₅, Série 2, N° 877

L. Duvernay, écuyer
Burlington, Vt

New York, 29 janvier 1840

Mon cher Monsieur,

J'accuse la réception des Résolutions de Plattsburgh avec votre missive. Je ne vous ai pas écrit plus tôt parce que mon passage pour Paris n'est arrêté que de lundi dernier [26 janvier]. Enfin je pars demain, non pour Rochester mais pour Paris, au grand déplaisir sans doute du D^r Côté, cette vraie pomme de discorde, qui prouve de plus en plus son singulier patriotisme en dénonçant tout le monde et cherchant à éterniser les querelles intestines. Côté pourrait recevoir de moi un aussi bon « plat » que celui qu'il paraît disposé à me servir.

J'ai envoyé déjà ma réponse aux éditeurs du *North American* ; je la devais au D^r Consigny. Je n'ai jamais affirmé que le D^r Côté fût réellement un espion ; j'ai seulement dit et je dis encore que si le rapport que nous avons en était vrai, je ne vois que le D^r Consigny et le D^r Côté qui fussent assez instruits pour être capables d'envoyer les informations qui nous sont dites être envoyées ; je laisse à chacun à juger qui des deux peut mieux présenter le flanc au soupçon.

Sans doute que M. Ryan, après le D^r Robert Nelson, serait un de ceux qui pourraient le mieux s'acquitter de la mission du Maine ; mais les fonds ? Hélas ! que nous sommes misérables d'avoir seuls à faire marcher le moulin sans eau.

Je pars avec 35 £ pour l'Europe, j'ai payé 60 £ pour mon passage dans *La Louise*, au lieu de 90 qu'on me demandait d'abord. J'ai visité le paquebot du 1^{er} février ; s'il avait eu une chambre de l'avant, j'y aurais pris passage pour 25 £, sans compter les

provisions qu'il m'aurait fallu acheter en sus avec de quoi me coucher, ce qui aurait fait au-delà de 40 £, au lieu que j'ai un bon passage dans la chambre du capitaine.

J'attendais de l'argent d'Amsterdam [NY] où M. Joubert est allé collecter ; mais je n'ai pas encore reçu de ses nouvelles ; il devait en même temps y établir l'association et il n'a eu que la semaine dernière pour cette besogne, et il avait plusieurs chantiers à visiter. À tout événement, ce qu'il aura récolté pourra être envoyé à M. [Guillaume] Rozat à New York, Cedar Street N° 27, qui me le fera toucher à Paris. J'écris à Joubert en conséquence.

J'ai vu presque tous les jours M. Bonnefoux qui m'a témoigné beaucoup d'attention ; il m'a donné une adresse pour Le Havre, mais il ne m'a pas offert de secours pour la raison, je pense, qu'il n'a pas grand-confiance dans le succès de ma négociation auprès de Papineau. Par le ton de ses conversations, je puis juger que M. Bonnefoux sera un bon support pour la cause aussitôt qu'il la verra en train d'aller. Il m'a laissé prendre une copie d'une lettre qu'il écrivit à M. Papineau, le 10 novembre 1838, par laquelle il le pressait d'aller en France à cette époque. M. Ryan qui a encore confiance en M. Pap., ainsi que les autres Canadiens de New York (à l'exception pourtant de Ryan le jeune et d'un autre), ce qui justifie ma manière d'envisager la question, c.à.d. qu'avant de dénoncer Pap. il faut avoir des preuves plus tangibles pour le commun du peuple, et que si Pap. voulait encore faire son devoir, il pourrait être aussi utile à la cause que d'autres qui ont la confiance des classes éclairées, mais non celle du peuple. Qu'ils s'unissent ensemble, alors il y en aura pour tous les goûts ! D'ailleurs tel qui crie haro contre Pap. n'est pas lui-même sans quelque défaut. Entre nous, M. Robert Nelson que j'estime certainement pour son activité pourrait peut-être avoir le défaut de se laisser trop facilement séduire par les apparences du succès. Dans son dernier voyage du mois de novembre, il se flattait, en présence de M. Bonnefoux, d'avoir les moyens de mettre une nouvelle expédition sur pied ; mais celui-ci lui ayant demandé compte de ces moyens, il les a fait évanouir les uns après les autres ; voilà au moins ce qu'il m'a dit. M. Bonnefoux a voulu de tout temps une organisation des principaux chefs ; s'il a raison, quant à moi, je suis positivement d'opinion que nous n'avons ni en-dedans ni en-dehors du Canada un seul homme qui soit capable de conduire *seul* les affaires ; et en réunissant nos meilleures têtes ensemble, à peine pourront-elles être *adequate to the task*.

On m'a dit qu'il n'a pas fallu moins de quinze jours à Malhiot pour se rendre à La Nouvelle-Orléans ; aucune lettre de lui n'a encore été reçue à New York. Je n'ai point encore pu voir le jeune Bossange ; si je ne pars pas demain, comme le temps est très mauvais et obscur, je tâcherai de le découvrir avec l'aide de M. Ryan. Je n'ai point trouvé de lettres de M. Girouard ni de mes deux confrères : elles auront été interceptées sans doute. Je leur envoie un nom supposé pour me faire parvenir leurs lettres à New York à un ami, qui me les acheminera.

Je pars avec courage, mais bien inquiet sur le succès de mon voyage. Au moins je n'épargnerai aucun effort ; je logerai en arrivant avec le jeune Lévesque, dont vous avez l'adresse. Vous pourrez m'écrire là, dans quelques semaines d'ici, si vous avez quelque chose de nouveau à m'apprendre.

Mes meilleures amitiés à M. Dumesnil et autres messieurs réfugiés. Puissiez-vous continuer votre papier, c'est le souhait sincère de votre dévoué serviteur.

Et^{ne} Chartier, ptre



Déposition de Félix Poutré²⁵⁶

La Revue franco-américaine, Montréal, tome X, N° 4, février 1913 : 289-290

(traduction)

Montréal, 1^{er} février 1840

Province du Bas-Canada, district de Montréal. – Par devant moi, Pierre-Édouard Leclère, un des juges de paix de Sa Majesté pour ledit district, est venu et a comparu en personne Félix Poutré, de la paroisse de Saint-Jean dans ledit district, propriétaire-fermier qui, ayant dûment prêté serment, dépose et dit qu'à la demande du dit P.E. Leclère, le déposant se rendit à Champlain, Plattsburgh et Swanton, dans les États-Unis, où il arriva vendredi dernier, le 28^e jour du même mois.

Que le but particulier de sa mission était de voir et de fréquenter les Canadiens qui s'y sont réfugiés depuis l'existence des troubles politiques en ce pays, afin de s'assurer de leurs sentiments à l'égard du gouvernement anglais, et s'il existait quelque projet prémédité d'insurrection ou d'invasion du territoire britannique.

Que le déposant eut des entretiens avec plusieurs des chefs canadiens de la rébellion en ce pays, et en particulier avec Toussaint Goddu (exilé par lord Durham), Médard Hébert, notaire public, de La Prairie, et un certain *Meretti* [Merizzi], de Napierville. Que d'après le cours général de leur conversation, le déposant fut en état de juger que c'est leur impression là que la grande majorité des Canadiens ici

²⁵⁶ Félix Poutré (1814-1885), né à L'Acadie, fils de Pierre Poutré-Lavigne et de Josèphe Mercier, a épousé (Saint-Jean-sur-Richelieu, 28 août 1838) Rose Bénac, fille de Joseph Bénac et de Louise Lavoie. Journalier, espion, commerçant. Auteur d'*Échappé de la potence : souvenirs d'un prisonnier d'état canadien en 1838* (1862). Il n'est pas un patriote mais un espion des autorités policières. DBC. Voir aussi *Événements de 1837-1838*, N° 2813.

ont abandonné la cause des rebelles et sont maintenant entièrement dévoués au gouvernement anglais.

Que lesdits Goddu et Hébert, quoique conservant encore apparemment des sentiments d'aversion à l'égard du gouvernement anglais, exprimèrent leurs regrets de la part qu'ils ont prise dans la rébellion, qui a tourné contre la cause qu'ils prêchaient.

Qu'ils exprimèrent aussi au déposant leur opinion de l'impossibilité de renverser le gouvernement anglais par une nouvelle tentative quelconque de révolte, et que le seul espoir qu'ils paraissent entretenir est qu'une guerre générale se produise entre le gouvernement britannique et celui des États-Unis. Sur un point cependant ils sont bien déterminés : c'est de tenir en alerte le gouvernement anglais en répandant de fausses rumeurs d'attaques préméditées, et par autres moyens de même nature.

Félix Poutré

Attesté sous serment devant moi
à Montréal le 1^{er} février 1840
P.E. Leclère, J.P.



Pierre-Édouard Leclère à Charles-Nathaniel Montizambert

La Revue franco-américaine, Montréal, tome X, N^o 4, février 1913 : 290-291

C.N. Montizambert
Assistant-secrétaire
Montréal

Bureau du Surintendant de Police
Montréal, 1^{er} février 1840

Monsieur,
J'ai l'honneur de faire rapport pour en informer Son Excellence l'administrateur du gouvernement que, sur renseignements pris depuis mon dernier rapport, je suis heureux de déclarer que le district paraît être dans un parfait état de tranquillité.

Je demande la permission d'inclure l'affidavit de Félix Poutré²⁵⁷, personne respectable, attachée au personnel de la police pour fins secrètes, que j'envoyai en territoire américain pour s'assurer de la situation et des sentiments des réfugiés politiques. D'après ce document, il semblerait qu'il n'y a rien de sérieux à redouter de ce côté.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très obéissant serviteur²⁵⁸.

P.E. Leclère
Surintendant de la Police



Document présenté au Conseil spécial

L'Aurore des Canadas, 8 septembre 1840

Liste des loyaux sujets indemnisés à la suite des insurrections

Montréal, 18 février 1840

[*L'Aurore* commente :] Après avoir lu cette liste officielle de loyalistes victimes de la rébellion, indemnisés par le gouvernement après enquête sur les lieux et adjudication faite par des commissaires nommés par lui, peut-on dire que, même dans les districts où les troubles ont eu lieu, tous les Canadiens français étaient des rebelles ? Les Canadiens français indemnisés comme loyalistes sont aux indemnisés de toute autre origine dans la proportion de 4 à 1.

Une grande partie des propriétés des loyalistes, à l'indemnisation desquels on fait contribuer loyaux et déloyaux, ont été détruites, non par les rebelles, mais par les troupes du gouvernement.

Le total payé pour indemnités (y compris 2 857 £ 19s 1d sterling, ou 3 175 £ 10s 1d cours d'Halifax pour frais de la commission) est de 18 905 £ 0s 4d sterling, ou 21 005 £ 11s 6d cours d'Halifax. On dit que les indemnités allouées se montent à une somme beaucoup plus considérable et que toutes n'ont pas encore été payées.

²⁵⁷ Voir la déposition de Félix Poutré, du 28 novembre 1839. *Événements de 1837-1838*, N° 2815.

²⁵⁸ Ce texte suit un article de Gustave Lanctot (1883-1975), historien, qui fut le premier à démasquer Poutré : « La Fin d'une légende, Félix Poutré, le patriote de 1838, fut un espion et un traître. Voilà ce que révèlent deux documents officiels, publiés pour la première fois. »

P.E. Leclère, E.A. Clark²⁵⁹, Charles Tait, et C.S. Rodier, à compte de leurs dépenses comme commissaires nommés sous l'ordonnance 1 Vict. c. 7, pour examiner les réclamations de certains habitants loyaux de cette province, pour pertes essuyées pendant les rébellions récentes, et de leurs salaires respectifs comme tels commissaires, comme aussi du secrétaire et du messenger, jusqu'au 30 septembre 1839 : £ 2 857 19 1

Indemnités payées pour pertes essuyées par les loyalistes
en conséquence de la rébellion récente

Thérèse Dormicourt, montant à elle adjugé par les commissaires sous l'ordonnance 1 Vict, c. 7	£ 64,6,11
Mme veuve Paquette	57,7,3
Thérèse St-Germain	166,5,11
Adélaïde Bettez, veuve de J.P. Dutalmé	117,15,8
Esther Bettez, veuve de Hubert Lapierre	32,13,2
L.E. Hubert, Saint-Denis	114,19,1
Joseph Charron	67,10,0
Charles C. Lussier, Saint-Charles	113,13,2
Gabriel St-George, do	9,7,6
Jean E. Raymond	50,1,10
Louis Codert père	5,17,0
Rosalie Cherrier, veuve Saint-Jacques de Saint-Denis	18,0,0
Émilie Paradis, Saint-Charles	34,3,0
Théo Lemay, Sainte-Marie de Monnoir	107,5,5
William MacBean	135,0,0
Mrs. Frs. Ross, Saint-Eustache	43,16,5
Firmin Perrin	225,0,0
Jas. Keith, Baie d'Hudson	51,1,6
John Creelman, Montréal	4,8,2
Frs. Mullins	15,17,11
W.U. Chaffers	1800,0,0
J.B. Casavant, Saint-Césaire	398,2,2

²⁵⁹ Edward Adams Clark (1800-1871), avocat à Montréal, a épousé en 1832 Georgina Mary Ann Forneret, fille de George-Louis-Victor Forneret et de Georgina-Davida Cuthbert. MMC, *Fonds Famille Cuthbert*, P105/A9. Créateur d'une *Bataille de Saint-Charles, 1837*, aquarelle sur crayon sur papier vélin. BAC, C-101577.

Mr. <i>Jean</i> [Michel-Jacques] Vilbon, Montréal	33,15,0
Thomas Logan, Montréal	475,2,0
J.B. Maranda, Saint-Charles	8,0,8
Frs. Mount	55,7,5
Joseph Fréchette, épouse de Peter Spink	163,6,0
Guillaume Dallaire, Saint-Denis	395,19,10
Jacques Fredette, do	58,10,0
Luther Sawtell, Montréal	154,19,5
Louise Bouvier, Saint-Ours	2,2,5
Michel Godard, do	3,3,0
F.X. Lavigne, do	48,18,0
Julien Lebœuf, do	29,0,8
Simon Talon-L'Espérance, Saint-Hyacinthe	477,2, 5
Alexis Chenette père, Saint-Denis	31,1,2
Joseph Auclair, Saint-Charles	67,19,0
Messire Demers, curé, Saint-Denis	74,5,2
Alexis Pinet, Varennes	450,0,0
Auguste Grenier, Saint-Denis	59,4,9
Louis C. Duvert, Saint-Charles	180,0,0
Jean Ol. Leclerc, do	12,3,0
Francis Garant, Saint-Denis	110,0,6
André Charby, Saint-Denis	11,8,0
J.B. Leblanc, do	40,10,0
J.B. Chayer, do	5,15,0
Marie A. Cherrier, do	62,16,3
Messire Lagorce, vicaire, do	15,1,6
Joseph Thibodeau, do	97,6,10
Pierre Lamothe fils, do	51,0,0
Angèle Jane, veuve Ménard, do	2,3,10
Joseph Bazinet, do	3,8,3
John Dodds, Montréal	98,0,2
Charles Gordon O'Dogherty, Saint-Eustache	225,0,0
Charles Lussier père, Saint-Charles	471,11,1
Ant. Leduc père, do	147,10,2
Louis Guérout, Saint-Denis	32,12,6
Germain Richard, Saint-Ours	17,17,9
Jos. Dorion, Saint-Denis	6,8,3
Louis Lussier fils, Saint-Charles	8,2,0
Joseph Benoît dit Livernois, do	80,8,11

François Benoît, Longueuil	4,12,8
Basile Vincelet, do	6,19,3
Marie Ayotte, Saint-Denis	11,5,0
Augt. Paradis, Saint-Charles	30,8,3
William Boon, Saint-Denis	35,0,2
Ol. Chamard, do	101,4,2
Veuve Deschambault	
seigneuresse de Saint-Denis	100,7,5
Madame veuve St-Germain, do	1914,12,4
P.D. Debartzch	2320,0,7
Ann McKechnie, gratuité accordée à elle et ses enfants sous l'autorité d'une dépêche du secrétaire d'État, en date du 13 décembre 1838, comme veuve et enfants de John McKechnie, qui perdit la vie en novembre 1837, pendant qu'il servait dans le corps de volontaires loyaux de Henryville	112,10,0
William McDonald et Joseph Nicholas, gratuité accortée sous do à la veuve et aux enfants de Joseph Armand/Chartrand, des volontaires loyaux de Saint-Jean	225,0,0
Guillaume Provost et sa femme, gratuité à eux accordée en considération des dommages et des souffrances auxquels ils furent exposés, ainsi que du caractère et de la conduite qu'ils montrèrent dans des circonstances de grande épreuve pendant la rébellion récente	450,0,0
	18905,0,4



À propos des exilés

L'Aurore des Canadas, 28 juillet 1840

Le *Herald* d'hier publie ce qu'il donne pour un extrait d'une lettre qui aurait été écrite à bord du *Buffalo*, donnant enfin des nouvelles des exilés politiques : le voici :

À bord le navire de Sa Majesté anglaise le *Buffalo*
Hobart Town, [Tasmanie] Australie, 14 février 1840

Nous sommes partis de Québec le 25 septembre 1839, avec 141 accusés politiques, comme suit : 83 venant du Haut-Canada, presque tous Américains, destinés pour la terre de Van Diemen, et 58, venant de Montréal dans le Bas-Canada, devant débarquer à Sydney, Nouvelle-Galles.

Il ne s'est rien passé de remarquable sur notre passage jusqu'à Rio de Janeiro, dans l'Amérique du Sud, où nous arrivâmes le 30 novembre. Après nous être approvisionnés d'eau et de viandes fraîches, nous reprîmes la mer le 5 décembre et nous débarquâmes ici le 11 février 1840.

Nous avons eu un des passages les plus agréables qu'il fut possible d'avoir sous le rapport du beau temps et du bon vent durant toute la traversée, à l'exception de petites rafales accompagnées de pluie, près de la ligne ; nous n'avons eu qu'une fois du gros vent.

Les accusés, en somme, se sont extrêmement bien conduits, probablement par rapport à la stricte surveillance qu'on exerçait sur eux : ceux des États-Unis surtout ne jouissaient pas d'un bon caractère lorsqu'ils arrivèrent à notre bord, et nous étions sous l'impression qu'ils endureraient la mort plutôt que d'être déportés. Nous avons heureusement découvert à temps un plan de se rebeller contre nous, qu'ils avaient formé à bord, ce qui nous a fait éviter une affaire qui eût été désagréable et, depuis, leur a fourni l'occasion de demeurer fort tranquilles.

Le bruit avait couru, lors de notre départ de Québec, que des Américains, animés de sympathie pour leurs compatriotes qui partaient par le *Buffalo*, devaient armer deux petits vaisseaux de Baltimore, pour venir à notre rencontre, mais nous ne les avons pas vus, ni même avons-nous vu aucun vaisseau suspect.

Nous devons débarquer samedi matin (15 février) les 83 du Haut-Canada, que l'on dit devoir être employés à concasser des pierres, etc., pour réparer les chemins. Nous conduisons les 58 Canadiens à Sydney, Nouvelle-Galles du Sud. Ces derniers sont des gens fort respectables et ne nous ont pas donné l'ombre de trouble ou d'inquiétude. Nous ferons voile pour cette ville (Sydney) mercredi le 19, et nous espérons que vers la fin du mois, nous serons débarrassés des exilés et partirons pour la Nouvelle-Zélande, qui est maintenant plus intéressante que jamais.

Le *Buffalo*, nous espérons, sera en Angleterre vers la fin de décembre prochain. Tout est tranquille ici. Le gouverneur Sir John Franklin paraît très populaire.

Nous espérons que nous aurons des lettres d'eux-mêmes avant peu, qui nous donneront des détails plus satisfaisants de leur santé et de leur position.



Déclaration de Léon Beaudette-Ducap²⁶⁰

BAnQ-VM, TL19, S1, SS62, D435.6

Lotbinière, 9 mars 1840

Léon Beaudette dit Ducap, de la paroisse de Lotbinière, homme de police étant dûment assermenté sur les saints Évangiles, dépose et dit :

Que le ou vers le 17 janvier dernier, messire Édouard Faucher, prêtre et curé de la paroisse Saint-Louis de Lotbinière, le réprimanda en l'église paroissiale de Lotbinière pour avoir arrêté, la soirée précédente, une voiture contenant quatre personnes (et cela quand ledit déposant faisait baptiser un enfant dont sa femme venait d'accoucher) ; et l'informa de plus que, si le juge Elzéar Bédard, une des susdites personnes, eût eu ses pistolets sur lui, il aurait tiré sur la police, et que lui, ledit messire haïssait la police et son auteur.

Et le déposant ne dit rien de plus.

Léon x Beaudette

Assermenté devant moi
Lotbinière, ce 9 mars 1840
W.C. Hanson, J.P.



²⁶⁰ Léon Beaudet-Ducap, né en 1812 à Deschambault, fils de Pierre Beaudet et de Marie-Anne Hérault, a épousé (Lotbinière, 10 septembre 1838) Anastasie Gauron-Robinault, fille d'Henry Gauron et de Marie-Rose Lemay.

Déclaration de Léon Beaudette dit Ducap

BAnQ-VM, TL19, S1, SS62, D435.6

Lotbinière, 9 mars 1840

Léon Beaudette dit Ducap, étant dûment assermenté sur les saints Évangiles, dépose et dit :

Que messire Édouard Faucher, prêtre et curé de la paroisse Saint-Louis de Lotbinière, étant aux casernes de la police, station de Lotbinière, et cela sans affaire quelconque, lui dit, ainsi qu'à Louis Houle, vers Noël dernier, que le D^r Louis-Urbain Grenier²⁶¹ était un si grand patriote, qu'en cas de révolte il empoisonnerait la police et que lui, en leur place, craindrait pour sa vie.

Sur quoi ledit déposant dit qu'il en avertirait le colonel Hanson et le capitaine Coffin, ne voulant point avoir un médecin qui les empoisonnerait.

Ledit messire Faucher n'ajouta rien de plus à ce sujet. Et le déposant ne sachant signer a fait sa marque ordinaire d'une croix.

Léon x Beaudette

Assermenté devant moi

Lotbinière, 9 mars 1840

W.C. Hanson, J.P.



Déposition de Louis Houle

BAnQ-VM, TL19, S1, SS62, D435.6

Lotbinière, 9 mars 1840

Louis Houle, de Lotbinière, homme de police, étant dûment assermenté sur les saints Évangiles, dépose et dit que les faits contenus en la précédente sont vrais et ne contiennent autre chose que la vérité et, ne sachant signer, a fait sa marque ordinaire d'une croix.

²⁶¹ Louis-Urbain Grenier, fils de Claude-François Grenier et de Rosalie Cyr. Médecin en 1827, il a épousé (Québec, 23 novembre 1830) Adélaïde Chaloult, fille de Pierre Chaloult et d'Amaranthe Ratté. *MP*.

Louis x Houle

Assermenté devant moi
Lotbinière, ce 9 mars 1840
W.C. Hanson, J.P.



Henri-Alphonse Gauvin à Ludger Duvernay

BAnQ-VM, *Fonds Ludger Duvernay*, P68o, N° 409

Liverpool, *Adelphi Hotel*, 12 mars 1840

Mon cher Duvernay,

Après avoir vainement attendu des lettres de vous pendant plus de deux mois, en réponse à celle que je vous adressai de Paris, je dois naturellement penser que vous n'avez pas goûté la démarche que quelques Canadiens, qui se trouvaient alors à Paris, se proposaient d'adopter pour jeter quelque obstacle dans la ligne de conduite que se propose de tenir le gouvernement anglais vis-à-vis du Bas-Canada.

Je suis fâché surtout que vous n'eussiez pas eu même la volonté de nous soumettre vos objections. Il est vrai que nous avons trouvé le parti républicain peu disposé, faute de moyens, à nous aider. Les ministres semblaient pencher de notre côté aussi, mais il était facile de prévoir par leurs observations qu'ils s'attendaient déjà à la crise ministérielle, qui vient d'avoir lieu. Il nous a donc fallu renoncer à notre projet. La Russie sur laquelle nous pouvions avoir quelque espérance, vient de conclure un traité avec l'Angleterre, qui nous rejette par là-même en arrière. Il n'y aurait donc à espérer du secours pour nous que de la France, et dans le cas seulement où la question d'Orient amènerait une rupture entre elle et l'Angleterre. Les derniers papiers de New York annoncent pourtant que les deux gouvernements, américain et anglais, font des préparatifs qui donneraient à supposer que quelque chose d'hostile s'ensuivra. Plaise à Dieu que ça soit le cas.

Je pense m'embarquer sous peu pour New York. J'ai laissé à Paris l'ami Duchesnois qui paraît déterminé à s'établir en France pour le moment.

M. Papineau est toujours à Paris, vivant très à l'étroit. Il est beaucoup changé et paraît souffrir du besoin d'argent.

J'ai vu hier O'Connell qui est plus entiché de la Reine que jamais. Il blâme beaucoup les chefs canadiens d'avoir excité le peuple à la révolte, lui qui l'a prêchée

pendant 15 ans. Je crois que la Reine lui aura fourré un rouleau d'or dans le cul, comme l'on fait aux cochons avec un bâton, pour les empêcher de *crier*.

D'après un rapport officiel, je vois que la France possède en ce moment 450 vaisseaux de guerre dont une soixantaine de bateaux à vapeur.

Je n'ai rien de nouveau à vous apprendre et finis en vous priant de me rappeler au souvenir de tous mes amis et me croire votre ami.

H.A. Gauvin



Étienne Chartier à Ludger Duvernay²⁶²

Cahiers des Dix, 5 (1940) : 96-101

Paris, 6 avril 1840

Hôtel de Rouen, 234, rue Saint-Denis

Mon cher ami,

Il y a du mécompte dans nos calculs ; ma lettre laissera Paris après le temps où elle est sans doute attendue à Burlington. Parti de New York le 2 février par un temps très froid, au bout de trois jours nous étions dans une latitude plus sud, jouissant d'une température plus modérée et avec un assez bon vent qui nous promettait une traversée des plus promptes et des plus agréables. Le 20, nous étions presque arrivés à l'embouchure de la Manche, et trois jours de plus de ce bon vent nous mettaient en sûreté dans le bassin du Havre. Mais qui n'a pas été désappointé quelquefois au moment de toucher au terme de ses désirs ? Le 20, dans la nuit, une tempête du sud-est s'est élevée très violente, nous a obligés de rester à la cape pendant sept jours, la violence du vent et de la mer nous poussant sur les côtes d'Irlande. Pour éviter d'aller y laisser les débris de notre jolie *Louise* et de nos chères carcasses, force nous a été de tourner le dos à la France pour éviter l'Irlande, et de nous diriger dans le nord-ouest. Le vent s'étant calmé et fixé à l'est, le 27 février nous nous trouvions deux cents lieues plus en arrière que le 20. Pendant cette tempête, qui était mon coup d'essai, je puis me vanter d'avoir conservé la même égalité d'âme et je n'ai pas eu la moindre envie d'être malade. Mon capitaine était un bon marin qui ne s'est pas trompé d'une lieue sur toute la route qu'a suivie son bâtiment. Après le 27,

²⁶² Après un siècle, cette lettre connut sa première édition en 1940 par Montarville Boucher de la Bruère, dans les *Cahiers des Dix*.

le vent se trouvant tout à fait debout, nous avons été condamnés à louvoyer jusqu'au 10 de mars où, s'étant tourné au nord à peu près, nous avons pu mettre pied à terre au Havre dimanche matin, le 15, après 41 jours de navigation.

Je suis resté au Havre jusqu'au mardi suivant à 5 heures de l'après-midi, d'abord pour faire laver mon linge, secondement pour lire les journaux anglais. Hélas ! que nous occupons une bien petite place dans la pensée de notre Reine, si nous en jugeons par la brièveté de ses paroles dans son discours d'ouverture. J'aurais écrit du Havre si quelque paquebot se fût adonné à partir pendant que j'y étais.

Je suis donc arrivé dans la fameuse capitale de la France mercredi le 18, à dix heures du matin. Dix-sept heures de marche pour 54 lieues, il n'y a pas à se plaindre des diligences de France, et j'ai payé 20 francs dans la rotonde qui contient quatre places sur le derrière de la voiture. Je me suis rendu immédiatement chez M. Lecocq, rue Saint-Martin, à l'adresse du jeune Lévesque qui se trouvait depuis deux mois à Bolbec, en Normandie, chez un parent de son père. J'ai su depuis que le D^r Duchesnois était alors absent de Paris et le D^r Gauvin reparti pour l'Amérique ; et comme je ne voulais point voir M. Papineau avant d'avoir pris quelque information de quelqu'un de nos compatriotes de Paris, j'écrivis aussitôt au jeune Lévesque pour le prier de venir me joindre à Paris ; et samedi matin, le 21, il était dans ma chambre à causer avec moi.

Pendant les trois jours que je suis resté seul, je me suis occupé d'une affaire très importante pour moi et qui, une fois entamée, m'a tenu constamment occupé jusqu'au samedi, le 28, et dont je vous parlerai à la première occasion. Je n'ai pu alors préparer pour le paquebot du 1^{er} avril que deux lettres, encore plus pressées que celle-ci : l'une à New York et l'autre au D^r Consigny à Swanton, qui m'avait envoyé à Paris le *North American* du 5 février où l'on ne me ménage guère, comme vous voyez. Je ne sais comment l'on a cru pouvoir publier contre moi des extraits d'une lettre qui ne cesse pas d'être ma propriété, quoique j'aie bien voulu permettre à M. Prévost d'en prendre une copie, pour servir en temps et lieu contre M. Papineau si, après l'avoir reçue, il n'y répondait pas d'une manière satisfaisante ou négligeait d'y répondre du tout ; d'en publier, dis-je, de nombreux extraits (avant que M. Papineau l'ait reçue et ait pu y répondre), comme contenant une désapprobation absolue et décidée de ma part de la conduite de M. Papineau, tandis que le fait même de cette lettre et sa teneur font voir évidemment qu'elle ne comporte pas un jugement final sur lui, tout au plus que des accusations et des soupçons de ma part, auxquels je n'ajoutais pas encore une foi entière, puisque je dis que j'attends sa réponse et ses explications, avant de former une opinion décidée. Vous concevez, mon cher Monsieur, que je ne puis guère laisser cette sortie sans réplique ; d'autant plus que j'ai déjà une quasi certitude que la plupart des reproches de ma lettre à M. Papineau

sont mal fondés, parce qu'ils ne sont appuyés que sur les rapports erronés que j'ai reçus et qu'il est de l'intérêt général de voir enfin vérifiés et éclaircis.

Ma mission est à peine commencée ; cependant je puis dire qu'il s'en faut de beaucoup que M. Papineau soit resté aussi oisif en France qu'on le croit généralement aux États-Unis : sa grande faute, et son plus grand dommage pour lui-même, est de n'avoir pas assez fait connaître ou fait connaître à assez de monde ce qu'il y faisait. M. P., comme nous avons su, a été bien accueilli à son arrivée, principalement par M. Laffitte²⁶³ qui est un des premiers chefs du parti républicain ; mais la malheureuse tentative d'insurrection du 12 mai dernier a consolidé le pouvoir de Louis-Philippe et presque ruiné l'influence républicaine qui seule pouvait être utile aux Canadiens.

Aussitôt que M. P. a su que Colborne était rappelé en Angleterre, il s'est mis en devoir de l'attaquer et s'est entendu avec M. Roebuck pour le poursuivre criminellement pour meurtre, au banc de la reine. Il s'est occupé à préparer à envoyer à M. Roebuck tous les papiers et documents nécessaires pour cette poursuite dans laquelle le jeune Lévesque, qui a bien aidé M. P., et un des frères de l'infortuné Hindenlang devaient se porter comme partie civile pour des dommages et intérêts, l'un pour son emprisonnement prolongé et sa condamnation à mort, et l'autre pour le meurtre de son malheureux frère, disposé néanmoins à consacrer à la cause canadienne les dommages qu'il pourrait obtenir. Les ministres se sont douté ou ont eu

²⁶³ Jacques Laffitte (1767-1844), financier et politique français qui soutient ardemment la révolution de 1830. Il est né à Bayonne le 24 octobre 1767, au 12 de la rue Maubec ; décédé à Paris, le 26 mai 1844, au 19 rue Laffitte et inhumé au Père-Lachaise. Il épouse Marie-Françoise Laeüt (minutier Silly, Paris, 14 mai 1801). Avait été gouverneur de la Banque de France, ministre et premier conseiller de Louis-Philippe I^{er}. À l'arrivée de Papineau à Paris au printemps de 1839, Jacques Laffitte n'était plus en bons termes avec le roi et ne pouvait plus être ministre, mais il conservait une très grande influence sur la création ou la défaite des divers ministères qui se succédaient rapidement. Même si le député Laffitte a gardé un pied-à-terre à Paris, rue Laffitte, n° 19, c'est au château de Maisons-Laffitte que Papineau assiste à sa première grande réunion politique, le dimanche 10 mars 1839. Ce château magnifique avait appartenu à Charles X, alors comte d'Artois, avant la révolution, y avait logé princes, empereurs et maréchaux, aussi des écrivains : Voltaire, Mme de Staël, Benjamin Constant. En 1839, Papineau y rencontre l'épouse de Jacques Laffitte, sa fille Albine-Marguerite, épouse de Napoléon-Joseph Ney, prince de la Moskowa et fils aîné du maréchal Ney, et surtout plusieurs maréchaux, pairs de France et députés influents, comme Odilon Barrot. Presque tous les dimanches qui suivirent, au cours de ce printemps, Papineau se rendra aux réunions du château Laffitte et y sera accueilli de cordiale façon. Même en juillet 1839, l'enthousiasme ne faiblit pas : Laffitte invite Papineau à une grande réunion de 100 couverts lors de la fête patronale du village. L'exilé se propose d'y demeurer trois jours pour faire avancer la cause canadienne auprès des députés républicains. *PEP*, I.

vent de la chose ; c'est pourquoi ils ont avisé la Reine d'appeler maître Colborne à la pairie aussitôt après son arrivée, afin qu'il ne pût être poursuivi que devant la Chambre des Pairs, c'est-à-dire afin de le soustraire à la justice. (M. Roebuck s'est désisté de cette poursuite). Car après les compliments qu'il a reçus à la Cour et dans les deux chambres, il ne restait plus évidemment la moindre chance de l'amener à conviction devant la Chambre des Pairs. Mais on dira : faire résonner aux oreilles des Pairs, exposer à la face de l'Angleterre entière les méfaits de ce monstre, ne serait-ce pas beaucoup ? Oui sans doute ; mais cette poursuite ne se ferait pas sans quelques déboursés. Or ni M. Roebuck, ni M. Papineau, ni le jeune Lévesque ne sont en état de faire face à ces dépenses ; et les frères d'Hindenlang, quoiqu'assez à l'aise, ne sont pas d'humeur à faire seuls un sacrifice d'argent pour notre intérêt politique seulement, puisqu'il ne leur reste plus aucune chance de réussir contre Colborne.

Il s'en faut de beaucoup encore que M. Papineau soit *universellement méprisé* à Paris, comme on le répète sur la frontière. La première fois que j'allai chez lui (dimanche 22), je trouvai nombreuse compagnie d'hommes de l'opposition, parmi lesquels se trouvait M. Guillemot ; et un des premiers libraires de Paris, M. Gaume²⁶⁴, qui, demeurant dans le même quartier, vint de lui-même, sans introducteur, faire visite de voisinage à M. P., attiré par sa grande réputation seule, *ne pouvant résister plus longtemps au désir de faire sa connaissance, etc.*, et écrivit à M. et M^{me} P. de venir le voir *pour se distraire des ennuis qu'ils doivent éprouver dans un pays étranger, etc.* M. P. est bien vu de la famille du grand La Fayette, qui lui ont présenté une copie des mémoires du général avec une lettre très gracieuse. Avant-hier, il dînait je ne me rappelle plus chez quel haut personnage qui désirait lui faire faire la connaissance du général Baudin, nouvellement arrivé de Vera Cruz. Dans l'hôtel où je loge, fréquenté par la classe marchande qui lit les papiers, tous ne m'ont parlé de M. P. qu'avec des termes d'estime et de respect.

²⁶⁴ « Maison d'édition fondée en janv. 1827 par Jean-Baptiste (-Ferréol) Gaume (12 mai 1792 - 10 mars 1889) dit Gaume aîné, et son frère (Jean-) Clément Gaume (20 nov. 1799 - 28 fév. 1873). Jean-Baptiste-Ferréol Gaume, né à Fuans (Doubs), fils de cultivateur, ancien soldat des campagnes impériales d'Allemagne et de Russie, travaille chez les imprimeurs-libraires lyonnais Perisse entre 1816 et 1825. [...] En 1827, J.-B.-F. Gaume fait venir son frère Jean-Clément, né également à Fuans, ancien garçon de magasin à Lyon : ils ouvrent ensemble la librairie catholique "Gaume frères". Font la commission pour la France et l'étranger, proposent également des gravures en taille-douce. Lancent en 1833 la collection "Bibliothèque instructive et amusante". Le 12 déc. 1835, un incendie ravage leur librairie. Publient notamment en 1836 une édition des œuvres de saint Augustin et en 1839 celles de saint Jean Chrysostome. » BNF.

M. Papineau est venu me rendre ma visite à mon hôtel, deux ou trois jours après la mienne. J'ai profité de cette occasion pour lui parler de tous les mécontentements qui existent contre lui, de toutes les accusations que l'on porte à sa charge. Je ne lui ai pas dissimulé qu'on en était venu jusqu'à douter s'il n'avait pas fait sa paix avec le gouvernement anglais, si même il n'avait pas reçu les 5000 £ des arrérages de sa paye, s'il n'avait pas entièrement abandonné la cause de son pays, etc. ; que c'était pour savoir tout cela de lui que j'avais été envoyé par les plus sincères patriotes afin qu'ils sussent à quoi s'en tenir sur son compte. En un mot, je n'ai rien oublié qui pût lui faire juger combien il était déchu de sa popularité, et comme il venait de m'avouer qu'il était persuadé que le Canada ne pouvait pas être dix ans encore sous le joug de la Grande-Bretagne, je profitai de cet aveu pour lui faire sentir la nécessité pour lui de travailler à laver sa réputation, s'il voulait se remettre en état d'être utile à son pays, puisqu'il m'exprimait sa détermination de continuer à le servir, etc.

Bref, nous convînmes que je dresserais un catalogue de toutes les plaintes et accusations portées contre lui, qu'il me donnerait ses réponses que je prendrais en notes, et que du tout je dresserais un rapport que j'enverrais à ceux qui ont bien voulu m'honorer de leur confiance. Voici les propres paroles de M. P. : *M. Chartier, je serai toujours prêt à vous donner toutes les explications que vous désirerez avoir sur ma conduite, et vous ferez de mes réponses l'usage que vous jugerez le plus convenable, etc.*

M. P., ayant déménagé, la semaine dernière, pour changer de quartier en considération de l'éducation de sa jeune famille, et pour raisons d'économie, je n'ai pu, jusqu'à présent, commencer une espèce d'enquête que je réserve pour cette semaine. Comme déjà j'entrevois que le compte que me rendra M. P. sur certaines transactions sera différent de certains rapports écrits que j'ai lus, je serai dans la nécessité d'avoir le témoignage de tierces personnes, afin de constater si c'est au rapport de M. Papineau qu'on doit ajouter foi ou à celui de ses opposants. Je suis décidé plus que jamais à n'épargner aucun soin ni aucune peine pour parvenir à découvrir la vérité que nous sommes tous si intéressés de savoir. Je sens toute l'importance et la délicatesse de ma mission, et surtout combien il importe à ma réputation, et même à l'intérêt du pays, que je sois strictement impartial.

Nous ne pouvons rien espérer de la France dans le moment actuel : je vous en détaillerai les raisons plus au long dans ma prochaine ; cependant l'avenir n'est pas sans espoir.

Vous saurez, avant que ma lettre vous parvienne, que l'Union des deux provinces a été présentée par lord Russell dans la Chambre des Communes. Sûrement qu'au Canada on saura apprécier à sa juste valeur l'affreuse duplicité de L. Russell, en même temps qu'il sera rempli de reconnaissance pour M. Hume pour sa défense généreuse et constante de notre honneur et de nos droits. Je ne sais si vous avez vu

ou verrez sur les papiers qu'il a suggéré à L. Russell la convenance pour le gouvernement de Sa Majesté d'accompagner le bill d'Union d'une amnistie générale, tant pour les déportés que pour les réfugiés, et que L.R. aurait répondu que sa suggestion (de M. Hume) serait prise en considération.

Mon papier m'avertit de terminer. Communiquez ma lettre, s'il vous plaît, avec mes meilleures amitiés, aux zélés patriotes de Burlington.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, avec estime et considération, votre très humble et obéissant serviteur.

Et^{ne} Chartier



François-Maurice Lapaille à Domitilde Cardinal

Le Jean-Baptiste, 7 décembre 1840

Long Bottom, district de Paramata
Nouvelle-Galles méridionale
à 8 milles de Sydney, dans la Nouvelle-Hollande
4 mai 1840

Chère épouse,

Après être rendu au lieu de ma destination, il me reste encore un sentiment de reconnaissance et d'attachement pour toi et pour ma chère famille que je m'empresse de te donner dans cette lettre. Je t'écris ce peu de mots pour te consoler un peu dans tes peines et afflications et t'apprendre en même temps que ma santé depuis mon départ du Canada, ainsi que celle de mes compagnons d'infortune, a toujours été très bonne.

Je t'avais promis, chère Domitile, de t'écrire souvent, mais je n'ai pu le faire, faute d'occasion favorable. Le capitaine nous permit d'écrire de Rio de Janeiro et je t'adressai une lettre que tu as dû recevoir par la voie d'Angleterre. Elle était adressée aux soins de P. Moreau, écuyer, avocat, de Montréal.

Nous partîmes de Rio-Janeiro le 5 décembre et arrivâmes à Hobart Town le 12 février 1840. Hobart Town est la capitale de l'Île de Van Diemen. Ce n'est pas sans difficulté, et avec le secours du capitaine et de l'évêque, que nous avons obtenu du gouvernement de nous débarquer à Sydney. Nous n'avons que des éloges à faire au capitaine du *Buffalo*, tant pour ses bontés envers nous, que pour le bon caractère qu'il nous a donné auprès des autorités du lieu. Nous sommes maintenant à Long

Bottom, à 8 milles de Sydney, sur un établissement du gouvernement, où nous sommes seuls, et formons un petit peuple de Canadiens. Nous sommes sous la surveillance d'un brave homme du nom de C.H. Baddely²⁶⁵, qui nous rend par ses bontés notre exil plus supportable. Ceux d'entre nous qui ont des métiers les exercent ; les autres s'occupent soit à faire de la brique, soit du charbon de bois, et les moins capables cassent de petites pierres pour les chemins. Il faut une passe du commandant pour nous visiter.

Quant à moi, chère épouse, je ne fais pas grand-chose : j'ai eu le bonheur d'être exempté des ouvrages par le commandant qui m'a chargé de surveiller et de tenir le bon ordre et la propreté parmi nous ; d'autres de mes compagnons ont aussi eu des places semblables. Le docteur Newcomb²⁶⁶ a été nommé médecin de l'établissement. Je t'assure que nous faisons tous nos efforts pour remplir nos différentes charges du mieux qu'il nous est possible. Nous sommes tous logés dans quatre petites maisons qui n'ont que 17 pieds de long sur 10 pieds de profondeur et à un seul étage. Ce qui, comme tu vois, est beaucoup de monde ensemble, mais la plus grande gêne est qu'elles sont fermées le soir à la clef jusqu'au lendemain au soleil levé.

Ce qui m'a empêché d'écrire plus tôt, c'est que j'avais toujours l'espérance de nous voir rendus à la liberté.

Nous avons reçu la visite de monseigneur l'évêque plusieurs fois, ainsi que celle de messire Brady²⁶⁷, prêtre. Nous avons eu une messe dans notre établissement dans la semaine de Pâques, et presque tous ont eu le bonheur de communier. Monseigneur, qui a un très grand poids par ses conseils auprès de Son Excellence, et messire Brady, doivent s'intéresser pour nous afin que nous ayons notre liberté dans cette île. Le public paraît aussi désirer notre élargissement et tout le monde en général se plaît à reconnaître notre bonne conduite dans cette île.

Chaque fois, et c'est bien souvent, que mon esprit se porte vers le Canada, je sens mon cœur bondir de tendresse, et malgré l'étendue de nos malheurs qui sont irréparables, il m'est encore doux de porter mes souvenirs vers toi, ma chère épouse, et

²⁶⁵ Henry Clinton Baddely (1811-1842), assistant ingénieur et surintendant du camp de Longbottom. *JPEA*.

²⁶⁶ Jean-Samuel Newcomb (1775-1853), né à Little Nine Partners (Pine Plains), Dutchess County (N.Y.), fils de Cyrenius Newcomb et de Jane Morris. Médecin en 1812. Il a épousé (Chambly, 4 septembre 1810) Josèphe Stubinger, fille de George Stubinger, médecin, et de Charlotte Boucher de la Broquerie, et il s'est fait baptiser à Boucherville, quelques jours avant son mariage. *JPEA*.

²⁶⁷ John Brady (ca1800-1871), prêtre, originaire de Cavan, Irlande, qui sera évêque de Perth (Australie) en 1845.

vers mes petits enfants. La religion seule peut soutenir le faible et l'exilé et je prie de tout mon cœur votre bonne mère de vous l'enseigner, cette religion qu'elle connaît si bien, de vous la graver dans vos jeunes cœurs afin que vous en retiriez tous les fruits dans un âge plus avancé. Je vous prie de vous bien rappeler toutes les peines que votre pauvre mère s'est données pour moi dans les positions cruelles où je me suis trouvé. Ruiné par le fer et le feu, je n'avais plus que ma liberté, et je l'ai perdue pour toujours. Je vous prie bien d'avoir les sentiments de la reconnaissance la plus vive pour votre tendre et bonne mère : ce sont les seuls avis que je puis vous donner de ma terre d'exil.

Avant de terminer ma lettre, je vais, chère épouse, te donner un aperçu du pays. Le climat est favorable aux étrangers mêmes et est un des plus beaux de l'univers ; nous ne connaissons point d'hiver dans ce pays, et le temps le plus désagréable est celui d'une espèce d'automne qui commence en mai et finit en août. Il est très rare d'y voir des gelées tant soit peu fortes. La glace la plus forte qui s'y soit vue était de l'épaisseur d'un trente sols.

Le commerce le plus considérable et le plus avantageux paraît être celui des moutons, et je me suis laissé dire qu'il y avait des propriétaires qui en possédaient jusqu'à 30 000. Il se fait deux récoltes par année de toute espèce de grains, mais les produits du cultivateur se vendent extrêmement cher. Le blé s'y vend 25 chelins par minot, l'avoine 12 s., les patates de 15 s. à 20 s., les oignons 30 s., le foin de £ 20 à 30 le tonneau. Les chevaux qui vaudraient en Canada de 40 à 60 piastres, valent ici de £ 60 à 100. Le beurre et le fromage se vendent de 3 s. à 4 s. la livre ; les œufs 4 s. la douzaine. Pourtant les marchandises sèches sont de même prix qu'au Canada. Les boissons sont très chères, le lard se vend de 1-3 à 1-6 la livre, le pain de 6 lb vaut 3-6 ; la laine 3-6 la livre. Il est impossible d'avoir une pension chez un aubergiste à moins de £ 8 par mois, et encore n'est-elle pas bien bonne.

Messire Brady nous dit que si nous avons notre liberté, il pourra nous faire avoir à chacun de nous cent louis par année, outre notre nourriture. Il pourrait en placer trois ou quatre fois autant. Plusieurs d'entre nous gagneraient probablement plus de £ 100.

Les honnêtes personnes sont bien rares ici. La plus grande partie est de la canaille et le rebut du royaume uni de la Grande-Bretagne. Il est très difficile de se procurer de bons et d'honnêtes serviteurs.

Nous avons vu sur les gazettes que la reine Victoria devait se marier avec le prince Albert ; nous avons aussi appris que des lettres patentes de noblesse avaient été envoyées à Sir John Colborne.

Je te prie, chère épouse, de faire mes plus tendres amitiés à mon cher frère et à mon aimée belle-sœur, ainsi qu'à M. et M^{me} St-Germain. N'oublie pas non plus M^{me} Gamelin et M^{me} Gauvin, et dis-leur que je me rappellerai toute ma vie de leurs bons

soins et leurs services. Mes respects aux messieurs les prêtres de Saint-Jacques ; dis-leur que je me recommande à eux et qu'ils ne m'oublient pas dans leurs prières.

Mes amitiés à M. Labelle, curé, ainsi qu'à M. et M^{me} Paquin, M. Grenier, M. Sauvageau, M. Gariépy, M. Héroux, M. Biscorny et sa famille ; embrasse bien Camary et sa femme pour moi, ainsi que tes frères et sœurs ; enfin assure de mes amitiés tous nos parents et amis.

Dis à Louis [Malo] que je me repose avec confiance sur ses bons offices envers ma femme et mes enfants. Je te prie de faire tous tes efforts pour mettre mon Alfred à l'école. J'espère être de retour au pays à temps pour veiller moi-même à l'éducation de notre petit Jean-Baptiste.

Je finis en t'embrassant, toi et mes deux enfants, mille et mille fois de tout mon cœur et crois-moi, chère amie, jusqu'à la mort, ton tendre mais malheureux époux.

Frs. M. Lepallieur

N.B. Assure de mes respects M. P. Moreau, avocat, aux soins de qui cette lettre a été adressée.



Fanny Ainsse-Duchesnois à Ludger Duvernay

BAnQ-VM, SANM, P₃₄₅, Série 1, N° 1523

Ludger Duvernay, écuyer
Burlington
politesse de M. Payet

Varennnes, 4 mai 1840

Mon cher Monsieur,

Un jeune Canadien du nom de Payet nous a dit que vous aviez vu le D^r Duchesnois, mais il n'a pu se rappeler le nom de l'endroit où il est.

C'est pourquoi nous prenons la liberté de vous troubler pour vous recommander la lettre ci-incluse, vous pressant de [la] lui faire parvenir. Voilà six mois que nous n'avons reçu aucune lettre de lui. Acceptez, Monsieur, les souvenirs affectueux de toute la famille, et vous priant de me croire, avec considération, votre très humble.

Fanny Duchesnois [Françoise Ainsse]



Louis Bourdon²⁶⁸ à Césarie Papineau, sa femme

Le Jean-Baptiste, 14 décembre 1840

Nouvelle-Galles méridionale, Sydney, 15 mai 1840

[...] Et comme je ne doute pas, ma chère amie, que quelques détails sur notre long et périlleux voyage ne t'intéressent, permets-moi de t'en dire quelque chose. Notre navigation s'est accomplie sous les plus heureux auspices. Nous arrivâmes ici et nous mêmes pied à terre, sur cette terre d'exil ! le 11 de mars dernier.

De Rio-Janeiro, que nous quittâmes le 5 décembre, nous sommes arrivés en droite ligne à Hobart Town, ville capitale de la Terre de Van Diemen et distante de Rio-Janeiro de près de 3500 lieues, trajet que nous avons parcouru en deux mois et sept jours, malgré la lenteur du bâtiment, et sans relâche ; ce qui est cause que je n'ai pas écrit du Cap de Bonne-Espérance, comme je te l'avais promis dans ma dernière, attendu que nous n'avons pas relâché à cet endroit.

Nous jetâmes l'ancre en face de Hobart Town, dans le port de laquelle nous restâmes huit jours. Nos coprisonniers d'État du Haut-Canada, qui firent la traversée avec nous, furent tous conduits à terre à Hobart Town, où ils doivent rester jusqu'au terme de leur exil.

Nous remîmes à la voile le 19, et nous arrivâmes heureusement devant Sydney le 25, dans l'après-midi. La distance entre les deux villes est de 700 milles.

Le surlendemain de notre arrivée à Sydney, nous fûmes honorés de la visite du révérend messire Polding²⁶⁹, évêque catholique de l'Australie ; sa grandeur était accompagnée du révérend messire Brady, prêtre, missionnaire de cette colonie. Ces messieurs nous félicitèrent le plus affectueusement sur notre heureuse venue en ce pays, après un voyage si long et toujours si dangereux et offrirent avec nous une action de grâces à Dieu pour sa divine protection. Cependant la joie que nous

²⁶⁸ Louis Bourdon (1817-1863), né à Montréal, fils de Louis Bourdon et de Marie-Anne Borman. Marchand et cultivateur à Saint-Césaire, il a épousé (Saint-Césaire, 2 août 1836) Césarie Papineau, fille de François Papineau et de Louise Brisset. Père de deux enfants. Exilé en Australie, il réussit à s'évader en 1842 et atteint les États-Unis à bord d'un baleinier français de Brest. Premier maire de Farnham. *JPEA. L'Aurore des Canadas*, 1^{er} juillet 1843 ; *La Presse*, 19 juin 1926 ; *La Patrie*, 21 octobre 1933.

²⁶⁹ John Bede Polding (1794-1877), né à Liverpool, premier évêque catholique d'Australie à partir de 1835. *Encyclopædia Britannica*.

dûmes naturellement ressentir dans une pareille circonstance fut bientôt troublée par l'annonce que nous firent ces révérends messieurs, que cela paraissait attrister beaucoup, qu'on avait le dessein de nous envoyer plus loin sur une île nouvellement établie sous le nom de Norfolk, et dans la crainte que cet éloignement ne se réalisât, ils nous proposèrent de célébrer une messe sur le vaisseau même, avant son départ, ce qui fut accepté. En conséquence, le samedi suivant, 29 février, une messe fut dite sur le troisième pont par monseigneur lui-même, qui nous gratifia aussi d'un sermon éloquent et adapté à la circonstance. Cela nous fit d'autant plus de plaisir que cette allocution fut prononcée en français, langue que parle bien sa grandeur.

Nous dûmes aux instances que fit cet homme dévoué auprès du gouverneur de l'endroit, et aux recommandations du capitaine du vaisseau qui nous portait, de n'avoir pas été conduits encore plus loin. Ce fut donc le 11 de mars, c'est-à-dire seize jours après notre arrivée devant Sydney, qu'une chaloupe nous reçut à son bord et nous conduisit à huit milles de cette ville, dans un des établissements du gouvernement. C'est de cet endroit que je t'écris.

Relégués dans ce coin de la terre, prisonniers d'État, en exil, nous ne communiquons avec personne du dehors, MM. les ecclésiastiques seuls exceptés. Nous sommes au pot et bouilli du gouvernement, et sous la surveillance d'un officier qui, je me plais à le reconnaître, n'outrepasse pas les bornes de son devoir et ne cherche pas à aggraver notre position, ce qui est toujours un motif de satisfaction pour nous, c'est-à-dire pour des hommes d'honneur.

Le souvenir de la patrie et tout ce que nous avons de plus cher, nous est toujours présent, et l'espoir d'y retourner apparaît à l'horizon de notre vie comme un astre brillant qui la vivifie de ses doux feux. Oui ! le lien qui nous unit à la patrie est indestructible, et le fortifie à mesure qu'on éloigne. Les papiers publics ici ne cessent, dit-on, de faire les vœux les plus sincères pour notre mise en liberté, et on assure même que le titre de *rebelle*s n'empêche pas le gouvernement d'avoir une haute estime pour nous, ses commensaux. Enfin nous nous laissons bercer de l'idée d'un prompt retour. Puisse-t-elle ne pas nous tromper ! Je reverrai donc mon pays ! J'aurai tout retrouvé, parents et concitoyens, ô liberté ! Vainqueur du malheur, j'en chanterai avec eux la gloire ! Et toi ! mon amie, et nos petits enfants, avec quels transports ne vous reverrai-je pas ! Adieu, ma bonne amie !

Louis Bourdon

P.-S. J'oubliais de te dire que j'ai obtenu une place de commis ici. MM. Bousquet et Guertin te font bien leurs compliments, à toi et à toute la famille, et ils te prient de les rappeler auprès de leurs parents et amis. Comme moi, ils se portent bien.

L.B.



François-Xavier Prévost²⁷⁰ à Josèphe Pelletier, sa femme

Le Jean-Baptiste, 2 décembre 1840

Nouvelle-Galles du Sud, Sydney, 15 mai 1840

Chère, affectionnée épouse,

C'est en t'embrassant le plus affectionnément, chère amie, que je décris de ma plume les quelques pensées que je pourrais encore aller te communiquer de bouche. C'est en faisant incessamment les vœux les plus sincères pour la conservation de ta santé, celle de nos enfants chéris et celle de la famille, sans oublier mes amis, que je t'adresse la présente, laquelle me laisserait jouissant d'une vie heureuse, si ce n'était que les inquiétudes découlant sur ton existence et sur celle de la famille qui viennent tour à tour troubler toutes occupations auxquelles je voudrais me livrer. Je n'aurais encore reçu aucun mot à ce sujet, et les clauses que je garderais sur ce qui en est résulté m'affligent, me troublent continuellement. Si tendre qu'elle était, cette chère épouse, me disais-je, aurait-elle pu résister sous le poids de tant d'épreuves, de pensées si alarmantes m'affligeraient sans cesse, ma douce amie, je ne saurais m'en départir ; occupations, sommeil et conversation, rien ne saurait m'en distraire. Toujours la présence d'une épouse désolée et de ses enfants alarmés accompagneraient mes pas et mes occupations et il me semble t'entendre réclamant le secours d'un époux et ces derniers pleurer à la fois la perte des tendresses paternelles. À mon tour, j'invoquerais la toute-puissance d'un Dieu bon, d'écouter leurs prières et les miennes et d'être touché de leurs malheurs.

Dans cette heureuse inspiration, je trouverais, du moins, quelques consolations. De pieuses pensées me suggéraient de flatteuses espérances ; je deviendrais soudain convaincu qu'un Dieu tout-puissant et bon ne refuse jamais d'accorder une résistance toute particulière à ces infortunées créatures. Que ce Dieu bon enfin devienne le chef céleste d'une famille quand toutefois il voudra, par ses justes décrets, la pri-

²⁷⁰ François-Xavier Prévost (ca1810- ?), fils de François Prévost et de Marie-Victoire Hotte. Marchand, hôtelier et instituteur à Beauharnois, il a épousé (Beauharnois, 23 novembre 1830) Josèphe Pelletier, fille de Pierre Pelletier et de Josèphe Leduc. Exilé en Australie. *JPEA*.

ver de son chef terrestre ; ce sera donc avec espoir que la présente te trouvera heureuse et bien portante que j'en continuerai la dictée.

Je partirai de Rio-Janeiro, ville capitale du Brésil, et t'informerai avec toute la concision [l'auteur écrit le mot *circoncision*] possible de ce qui s'est passé de plus intéressant depuis lors. Je ne raconterai pas plus loin, parce que je t'écrivis de cette place le 5 de décembre ; et comme j'avais remis cette lettre entre les mains du commandant qui devait la diriger aussitôt vers le lieu de sa destination, je me flatte qu'elle t'est parvenue. Sa réception a dû être précédée de celle d'une autre que je t'avais écrite de l'extrémité du golfe Saint-Laurent.

Je n'ai pu t'écrire comme je l'avais promis dans ma dernière, du Cap de Bonne-Espérance, faute d'y avoir relâché. Les vents régnants, lorsque l'on passa près des parages, étaient de force et de direction si favorables que le commandant décida que l'on passerait tout droit afin de terminer une traverse que chacun de nous était désireux de terminer.

Il me suffira, chère amie, de t'annoncer que notre navigation, depuis le moment de notre départ de Québec, jusqu'à celui qui nous vit débarquer sur cette terre d'exil, fut la plus constamment heureuse dont navigateur ait jamais été favorisé. Depuis Rio-Janeiro, nous serions venus en droite ligne jusqu'à la Terre de Van Diemen sans éprouver la moindre *contrariation* par les vents : distance bien près de 3500 lieues, que nous aurions parcourues en deux mois et sept jours.

Là, je veux dire à Hobertown, les Américains furent débarqués pour y expier les peines auxquelles un malheur commun, à eux aussi, les avait assujettis.

Après huit jours de séjour dans ce port, nous fîmes voile le 19 de février pour cette terre. Plus favorisés que jamais durant ces 200 lieues de traversée, nous arrivâmes à Sydney, ville capitale de la Nouvelle-Galles du Sud, le 25 au soir. Nous jetâmes l'ancre dans le vaste havre, le port Jackson, vis-à-vis à un quart de mille environ de cette belle ville.

Les lendemain et surlendemain de notre arrivée, l'on nous fit plusieurs visites au nombre desquelles est celle du révérend monseigneur Polding, évêque catholique de l'Australie, et dont je ne saurais m'empêcher de te dire quelques mots, ma douce amie. Ce saint homme, après nous avoir donné sa sainte bénédiction et avoir, de concert avec nous, rendu grâce à Dieu de nous avoir si heureusement protégés durant une traversée si longue et si périlleuse, nous félicita le plus affectionnément sur notre délivrance des imminents dangers d'un si long passage.

Il nous dit ensuite qu'il était en contemplation de nous envoyer plus loin, c'est-à-dire sur une île du nom de Norfolk et située à près de 500 lieues de celle d'où je date la présente, et nous offrit en ce cas les secours de son saint ministère de cœur et d'âme ; nous acceptâmes cette offre charitable et remîmes au lendemain pour nous préparer à recevoir subséquemment la sainte communion. Le lendemain fut effecti-

vement consacré à cette sainte œuvre ; et le surlendemain fut le jour consacré à son tour, à recevoir cette sainte communion à l'issue du sacrifice d'une messe dite sur le troisième pont du navire par monseigneur même.

C'est aussi aux instances sans nombre, que ce vrai père des enfants du malheur fit auprès du gouvernement, que nous devons ce bonheur d'avoir été débarqués dans cette colonie. Je ne dois pas oublier non plus de mentionner que le rapport que le capitaine du navire fit de la conduite que nous avons gardée depuis notre réception à son bord, à son excellence Sir George Gipps²⁷¹ y contribua aussi de beaucoup.

Ce fut le 11 de mars au matin enfin que nous fûmes débarqués et conduits dans une chaloupe, à sept milles de la ville de Sydney dans un des établissements du gouvernement. Place positive d'où je t'écris et où nous sommes détenus, sous la surveillance d'un brave officier, où personne, si ce n'est l'évêque et les prêtres, ne peut communiquer ; nous y vivons seuls et tranquilles, et recevons régulièrement et copieusement une ration du gouvernement.

La vie n'aurait donc rien de trop malheureux encore, ma chère amie, si ce n'était que l'impossibilité de ne pouvoir mettre à profit les jours, durant lesquels nous sommes absents de nos familles. Nous nous flattons cependant qu'il n'en sera pas ainsi pendant bien longtemps. La sage conduite qui a toujours caractérisé jusqu'à la moindre de nos actions, nous aurait acquis l'estime et la compassion et du gouvernement et de tous autres qui auraient pu acquérir quelques relations sur notre malheureux sort. Les journaux ne resteraient pas non plus en arrière, mais au contraire feraient constamment des vœux pour notre bonheur. Tout concourt enfin à nous faire espérer que nous serons bientôt non seulement mis en liberté dans cette île, mais que nous serons rappelés même dans notre pays. De vrais sentiments l'indiquent. Bientôt, oui bientôt, j'entreprendrai de franchir les monts et les mers qui me séparent de ma patrie chérie. J'y retrouverai ce qui m'y rattache le plus étroitement ; j'y retrouverai, dis-je, épouse, enfants, parents et amis ! J'y ferai leur bonheur. Avec eux et de concert, nous offrirons des grâces à Dieu de nous avoir rendus l'un à l'autre.

Voilà, ma tendre épouse, les pensées dont je suis et resterai rempli dans ce lieu d'exil. Puisses-tu en partager la douce consolation que j'en éprouve, en attendant que ce bonheur, encore qu'en espérance, prenne une existence réelle.

Je regrette beaucoup de me taire si tôt ; mais le papier qui va bientôt me manquer m'y oblige. Je regretterais de même de ne pouvoir adresser pour ce moment à quelque autre de la famille, si je n'étais déjà si bien convaincu de ta diligence à leur communiquer de mes nouvelles.

²⁷¹ George Gipps (1791-1847), gouverneur de la Nouvelle-Galles du Sud, de 1838 à 1846.

Pour cette fois, je me contenterai donc de leur assurer par ta bouche mes plus profonds respects, particulièrement à mes père et mère dont les souvenirs conservent toujours dans mon cœur la plus haute estime.

Adieu donc, chère épouse, adieu, du courage, du courage... c'est l'unique moyen de se rendre supérieur au malheur ; ta confiance en la sainte providence ne saurait manquer de t'apporter du secours et de la consolation dans ton infortune.

Adieu enfin en embrassant le plus affectionnément et toi et tes chers petits enfants et la famille.

Ton tout dévoué et affectionné époux.

F.X. Prévost

N.B. Il n'y a aucune nécessité de te recommander de ne pas négliger une réponse à la présente, quand toutefois elle te sera parvenue, car tu concevras trop bien le prix que j'attacherais à un seul mot de toi.

Adieu, ton, etc.

F.X.P.

P.-S. Mes chers parents, je décide de vous adresser la présente, sachant que vous aurez plus tôt l'occasion de recevoir cette lettre que mon épouse, sachant aussi que vous employerez toute diligence de lui faire parvenir. Je me dispenserai aussi de recommander à vos soins cette infortunée épouse, non plus ces chers petits enfants, convaincu de l'empressement dont vous êtes mus quand il s'agit de faire quelque chose pour vos enfants.

Adieu, en vous embrassant de tout mon cœur et d'affection, adieu, pour toujours, votre affectionné fils, adieu.

F.X. Prévost



Jacques Longtin²⁷² à Marguerite Bisson, sa femme

Le Jean-Baptiste, 30 novembre 1840

Nouvelle lettre d'un exilé. – Nous donnons à la suite de cet article une autre lettre d'un de nos infortunés compatriotes, celle de M. Jacques Lonctin, de Saint-Constant, écrite à sa femme. Comme toutes celles qui ont été expédiées du lieu de leur exil, elle porte la marque d'infamie de « Convict's letter ». Nous le répétons de nouveau, c'est un acte dégradant et vil de la part du gouvernement anglais, que de vouloir confondre les noms de déportés politiques, avec celui de félons qui ont mérité la disgrâce de la société par leurs vols. M. J. Lonctin donne au long des renseignements intéressants sur son voyage, qui ne pourront être qu'agréables à ses amis et à nos lecteurs. Nous ferons remarquer, en terminant, que cette dernière lettre était recommandée aux soins de monseigneur Bourget.

Dans notre prochain numéro, nous imprimerons une lettre de M. F.-X. Prévost, autre exilé aussi écrite à son épouse.

Longbottom, à 2 lieues et demie de Sydney
Capitale de la Nouvelle-Galles méridionale
17 mai 1840

Chère épouse,

Je t'écris pour te donner de nos nouvelles qui sont très bonnes. Dieu merci, je souhaite que la présente te trouve de même, ainsi que nos chers enfants. Voici quelques détails sur notre voyage.

En sortant du golfe, nous gagnâmes les côtes d'Amérique et ensuite celle de l'Amérique du Sud ; nous arrêtâmes à Rio-Janeiro, capitale du Brésil, pour y prendre de l'eau douce pour notre voyage ; la chaleur, avant d'y arriver, et tout le temps que nous restâmes, a été extrême, plus particulièrement lorsque nous passâmes sous l'équateur ; nous en sortîmes au bout de huit jours, y étant entrés le 30 novembre ; nous traversâmes l'Océan Atlantique et gagnâmes les côtes d'Afrique dans l'intention, nous dit-on alors, d'arrêter au Cap de Bonne-Espérance, colonie anglaise ; mais lorsque nous en fûmes à environ 50 ou 60 lieues, un vent favorable et assez

²⁷² Jacques Longtin (1781-1869), né à Saint-Constant, fils de Joseph Longtin et de Suzanne Robert, a épousé (Saint-Constant, 22 février 1808) Marguerite Bisson, fille d'Alexis Bisson et d'Angélique Drinville. Père de 12 enfants, exilé en Australie, de même que son fils aîné Moïse Longtin. *JPEA*.

fort pour poursuivre notre route et le danger de faire route pour le cap, nous engagèrent à continuer notre chemin.

Nous arrivâmes le 12 février à Hobart Town, capitale de la Terre de Van Diemen ; les prisonniers du Haut-Canada, qui étaient avec nous, y débarquèrent, et nous en partîmes le 19 du même mois et arrivâmes à Sydney le 25 février, où nous restâmes à bord durant 15 jours. Pendant ce temps, nous fûmes honorés de la visite de Sa Grandeur, monseigneur l'évêque catholique Polding, de Sydney, accompagné d'un des missionnaires apostoliques, messire Brady. Ils nous préparèrent à recevoir la sainte communion et le lendemain nous eûmes le bonheur de recevoir notre divin Créateur. Monseigneur nous dit une basse messe et nous fit un sermon très touchant. Ils ont continué leurs visites depuis que nous sommes à Longbottom. Ils nous ont fait faire nos Pâques dans la semaine de la Quasimodo. Ce sont de saints hommes : ils nous ont accueillis avec beaucoup de bonté. Que nous avons de bonheur dans notre captivité d'avoir rencontré de si bons pasteurs, qui travaillent à faire notre bonheur dans ce monde et dans l'autre.

Nous sommes assez bien traités et avons pour ingénieur un homme qui fait ce qu'il peut convenablement faire pour adoucir notre situation ; aussi de notre côté, nous faisons tous nos efforts pour lui plaire. Pour preuve de sa confiance en nous, il a appointé de nos compagnons d'infortunes pour nous conduire. Nous n'avons aucun étranger parmi nous ; notre établissement est composé entièrement de prisonniers canadiens. Nous sommes heureux en jouissant d'un bon caractère auprès de personnes très respectables, ce que nous devons à notre bonne conduite depuis notre départ du Canada. Nous espérons en conséquence obtenir notre liberté dans l'île et peut-être après le gouvernement nous accordera-t-il celle de retourner dans notre patrie.

Écris-moi et marque-moi ta situation. Recommande ta lettre aux soins de Sa Grandeur monseigneur Polding, évêque catholique de Sydney, capitale de la Nouvelle-Galles méridionale. Prends courage et mets ta confiance en Dieu. Embrasse mes petits enfants et assure-les de mes amitiés ainsi que mes gendres et amis, frères et beaux-frères. Je donne ma bénédiction à mes enfants.

Pascal Pinsonnault et Étienne Languedoc présentent leurs respects à leurs père et mère et leurs compliments à leurs frères, sœurs et amis ; ils jouissent d'une bonne santé. Pascal ne perdra pas de temps, aussitôt qu'il aura obtenu son *pardon*, pour rejoindre sa famille ; il te prie d'assurer ses père et mère et frères et sœurs qu'il ne les oubliera jamais. Pascal en écrira davantage aussitôt qu'il aura obtenu sa liberté. Languedoc présente ses compliments à son oncle et sa tante où il a été élevé.

Je recommande à mes enfants d'avoir soin de toi.

Moïse se joint à moi pour t'assurer de son amitié, à toi et à tous nos enfants. Des compliments à tous nos autres parents et amis.

Je suis ton affectionné et tendre époux.

Jacques Lonctin

N.B. Je ne puis écrire davantage faute de temps.

J.L.



Toussaint Rochon à Sophie Roy, sa femme

RHAF, 22 (1968-1969) : 89-92

(Reçue le 11 novembre au midi 1840)

Longbottom, district de Parramatta
Nouvelle-Galles méridionale, à huit milles de Sydney
dans la Nouvelle-Hollande.
Sydney, dimanche, 17 mai 1840

Chère épouse,

Après être rendu au lieu de ma destination, il me reste encore un sentiment de reconnaissance et d'attachement pour toi et pour ma famille. Chère Sophie, tu voudrais avoir des lettres de moi, eh bien ! chère épouse en voilà une que je t'écris, et je serais heureux si tu pouvais la recevoir comme je le désire. Je t'écris ce peu de mots pour te consoler dans tes peines et afflications, et pour t'apprendre l'état de ma santé, qui est bonne. J'ai été un peu malade durant la traversée, mais depuis que je suis à terre, je jouis ainsi que mes compagnons d'infortune de la meilleure santé que l'on puisse désirer.

Chère Sophie, je t'avais promis de t'écrire souvent et je ne l'ai point fait faute d'occasions favorables ; en outre nous n'avons pas le droit de le faire quand nous le voulons. Le capitaine du vaisseau nous a permis d'écrire, mais ne voulant pas t'apprendre que ma santé n'était pas bien bonne, ni ne voulant te déguiser la vérité, j'ai préféré ne pas écrire. J'avais proposé d'écrire au cap Bonne-Espérance ; mais le vent étant favorable, nous en avons profité. Nous sommes arrivés dans le port de Sydney le 25 février, nous avons resté 14 jours sans débarquer. Un peu plus que le gouverneur d'ici nous renvoya à l'île Norford, qui est à 800 milles d'ici et qui est une bien petite île qui n'a que 20 milles de circonférence. Si notre bon capitaine n'eût pas

travaillé pour nous auprès de Son Excellence et des autres autorités, nous y serions allés, car il paraît que le gouverneur voulait nous y envoyer ainsi que les autorités. Chère femme, nous n'avons que des louanges à faire du capitaine du *Buffalo*, tant pour la bonne conduite qu'il a usée envers nous que pour le bon caractère qu'il nous a donné avec les autorités de ce lieu, qui nous a fait beaucoup de bien en ce moment. Si tu veux, il n'a fait que ce qu'il était obligé de faire, car nous avons fait tout ce que nous devions faire pour leur plaire, et faire notre devoir. Nous avons bien été traités dans le vaisseau, autant que l'on peut le désirer dans un pareil cas.

Le *Buffalo* est un vaisseau bien sûr, l'équipage bien prudent. Nous nous sommes rendus sans aucun accident quelconque et même sans avoir peur une seule fois. Nous espérons tous nous en retourner, si Dieu nous donne la liberté, sous peu. C'est sous cette protection et sous celle de la Sainte Vierge que nous nous mettons, et c'est en eux que nous espérons toutes consolations et toutes les grâces. Si ce n'est pas en ce monde, ce sera en l'autre.

Une preuve que Dieu nous protège, c'est que trois jours après que nous avons été arrivés dans le port, nous avons eu la visite de monseigneur l'évêque et de messire l'abbé Brady, prêtre, qui nous a fait un grand plaisir, car il y avait longtemps que nous désirions avoir des prêtres, et le lendemain il est revenu avec deux autres prêtres nous confesser, et le surlendemain il est revenu dire une basse messe à laquelle il y a eu 51 qui ont communie, et j'ai eu le bonheur d'être du nombre, ainsi que mes frères et tous les gens de Beauharnois. Nous avons eu leur visite depuis, et dans le temps de Pâques nous avons eu le même bonheur et tous y ont participé. Ce bonheur nous a tous ranimés et fait prendre courage. Nous avions désiré cette faveur et Dieu nous l'a accordée avant de mettre le pied à terre.

Chère Sophie, nous sommes débarqués le 11 mars pour aller rester à un établissement que le gouvernement possède, entre Sydney et Parramatta. Cet établissement se nomme Longbottom, ce qui veut dire en français *Long Fond*. C'est une bien belle place. Nous demeurons tous ensemble et nous travaillons au compte du gouvernement, chacun à son occupation. Les uns cassent des petites pierres, les autres charrient et d'autres travaillent de leur métier. Pour moi, j'ai préféré charrier pour aller dans le chemin, mais nous espérons notre délivrance sous peu, car tout le monde s'intéresse pour nous d'après ce que l'on nous dit. Nous sommes conduits par un gentilhomme qui est bien doux et qui nous paraît être bien content de nous. Chacun se conduit d'une manière irréprochable. Nous espérons d'avoir notre liberté d'aller à l'église avant d'avoir notre liberté dans l'île.

Rien de plus à t'apprendre pour le présent ; pour l'ennui, je n'ai pas besoin de t'en parler, tu peux penser qu'il doit être grand, étant séparé de ce que j'ai de plus cher au monde, voir une femme dans la misère et des enfants abandonnés, sans aucun support que la protection d'une mère faible et désolée, qui n'a que la Providence pour

espoir. Pauvres enfants, c'est moi qui suis l'auteur de votre malheur, c'est moi qui devrais tout souffrir, non pas vous autres. Puisse le ciel ramener au sein de leur famille des pères aussi malheureux que le sort les a rendus ! Si jamais Dieu nous favorise d'un tel bonheur, que de grâces n'aurons-nous pas à lui rendre ! La seule consolation qu'il nous reste, c'est de nous unir dans nos communions et de prier Dieu qu'il daigne, dans sa miséricorde, nous réunir ensemble. Je te prie, chère femme, si le malheur nous en veut, d'élever nos enfants dans la crainte de Dieu, de leur faire prier Dieu pour leur père tout affligé de leurs malheurs. Pour moi, je ne vous oublie pas dans mes prières du matin et du soir ; toujours je prierai Dieu pour vous car c'est la seule chose que je puisse vous faire dans mon malheureux exil. Je serais heureux si je pouvais vous exprimer ce que je ressens dans mon cœur.

Je termine enfin, chère femme, te priant d'accepter mes plus tendres adieux, ainsi qu'à mes pauvres orphelins. Ils n'auront pas connu les douceurs d'un père, si le Ciel ne nous favorise. Embrasse ton père et ta mère, tes frères et sœurs, pour moi, fais mes compliments à nos parents et amis. Mes frères se joignent à moi pour t'embrasser de tout notre cœur.

Adieu, chère femme, ne cesse pas de prier Dieu pour moi. Joseph, ton frère, et André Papineau se réunissent à moi pour la même lettre que tu feras voir à leurs femmes, car je n'ai pas le temps de leur en écrire pour le présent, et celle-ci doit suffire pour tous. Le temps presse, adieu nos chères femmes, adieu. Et nous tâcherons de vous récrire et faites-en autant si vous le pouvez. Adieu, chère femme et enfants, adieu, adieu, adieu.

Ton mari pour la vie.

Toussaint Rochon



Jean-Baptiste-Léon-Léandre Prévost à Ludger Duvernay

BAnQ-VM, Fonds Ludger Duvernay, P68o, N° 300²⁷³

Swanton, 18 mai 1840

Monsieur et ami,

Vous m'aurez sans doute trouvé négligent de n'avoir pas répondu plus tôt à votre lettre du 8, mais vous aurez, j'espère, de l'indulgence quand vous saurez qu'elle ne m'est parvenue que plusieurs jours après, et un peu d'indisposition m'a empêché de vous écrire avant. Quant à vos lettres au D^r Côté, vous avez dû voir par le N.A. qu'elles ont été reçues ; la dernière a retardé de plusieurs jours aussi ; je crois, et c'est aussi l'opinion du D^r Côté, que ce n'est pas le plus sûr moyen de faire parvenir vos lettres par la voie du stage : il pourrait arriver que quelques-unes franchiraient la ligne 45, car nos propriétaires de stage ici ne sont pas en honneur de sainteté aux yeux des patriotes. Nous avons des raisons et des arguments frappants pour cela. D'ailleurs il n'y a rien d'épargné, car Cain nous fait payer les frais de poste sans miséricorde. Pourtant moi, j'en ai été exempté, par grâce, je crois.

Quant à votre parapluie, malgré toutes nos perquisitions, je n'ai rien pu découvrir, *ni le lieu de sa résidence, ni celle de son spoliateur*, et tout semble faire croire que vous l'avez laissé en mauvaises mains, toujours il n'y a pas à le trouver ici. Pour le bonnet de nuit de l'ami Gauvin, un des Ravel se l'est approprié, disant que Gauvin le lui avait donné, de sorte qu'il est, de présent, en Canada ; j'en suis fâché, car je me le serais peut-être moi-même approprié, au moins pour un certain temps.

Je vous dirai que pour ma part, je suis dans ce moment presque complètement abattu. Il est grand bruit ici, et cela vient de chez vous, que l'affaire du Maine est ou va s'arranger sous peu, que le gouvernement anglais a fait des offres au gouvernement américain et surtout des offres d'argent considérables. Cela m'effraie, car vous savez ce qu'est un dollar pour un Yankee, de sorte que l'intérêt joint à leur poltronnerie et à leur bassesse, me fait envisager tout perdu pour nous. Et je vois déjà le Canada sous le terrible joug british pour encore plusieurs années.

J'ai appris que Mackenzie était allé à Washington, aussitôt son élargissement. Si encore sa présence là pouvait avoir quelque effet ! Que Dieu le veuille et tous les saints du paradis !

²⁷³ Observation : dans le RAPQ, ce texte a été classé à tort à la date du 18 mai 1839, d'où son N° 300.

Si vous avez quelques nouvelles importantes sur ces points, *vous qui voyez les gazettes*, ayez donc la bonté de nous en informer au plus tôt ; quant à moi, vous me rendrez un grand service.

Avez-vous reçu quelques nouvelles de M. Van Ness ? Quelle perspective ? Votre voyage à Washington devient-il urgent ? Informez-moi si vous voulez bien, et comptez sur moi, au moins sur ma bonne volonté. Je ferai mes efforts pour toucher des argents, afin de vous mettre en état de faire ce voyage. Je ne crois pourtant pas que la mise soit considérable, vu la dureté du temps et la zizanie qui règne parmi nous, mais toujours je ferai mon possible.

By Jesus, let us fight and pull down the British ! J'entretiens plus que jamais l'idée de laisser les frontières, mais je ne sais quel côté prendre.

Rien de particulier ici, seulement que les Américains semblent nous détester plus que jamais.

Amitiés à Gauvin et aux amis. En attendant, je suis votre, etc.

J.L. Prévost

(À la hâte)



Jean-Baptiste Dozois fils²⁷⁴ à Poulett Thomson
BAC, RG4, B20, vol. 27 : 12179-12180

Napierville, 18 mai 1840

À Son Excellence le très honorable Charles Poulett Thomson, l'un des conseillers de Sa Majesté en son très honorable Conseil privé, gouverneur général de l'Amérique septentrionale britannique, capitaine général et gouverneur en chef des provinces du Bas-Canada et du Haut-Canada, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de l'île du Prince-Édouard, et vice-amiral d'icelles.

²⁷⁴ Jean-Baptiste Chicoine/Dozois/Daunais, né en 1820, fils de Jean-Baptiste Chicoine/Dozois et d'Amable Palin-Dabonville, épousera (L'Acadie, 9 février 1841) Louise Lamoureux, fille d'Amable Lamoureux et de Rose Lanciault. Son père du même nom (1792-1868) a été emprisonné au Pied-du-Courant le 14 novembre 1838, puis acquitté le 8 janvier 1839 par le capitaine Muller.

L'humble requête de Jean-Baptiste Dozois fils, cultivateur, de Napierville, dans le district de Montréal, province du Bas-Canada, expose humblement à Votre Excellence :

Que dans le mois de novembre 1838, étant encore mineur et entraîné et égaré par les fausses représentations et surtout par les menaces les plus propres à intimider de la part d'une certaine portion des sujets de Sa Majesté en cette province, et autres, qui s'étaient, là et alors, déclarés en rébellion ouverte contre les autorités constituées du pays, se serait malgré lui trouvé enveloppé et compromis dans ladite rébellion, et que justement effrayé des suites funestes qu'un tel événement aurait pour lui, quoique, comme bien d'autres, il n'y participât que malgré lui, il aurait saisi la première occasion qui s'offrit pour s'échapper des mains desdits rebelles et, en conséquence, aurait fui hors des limites de cette province.

Qu'après une expatriation prolongée sur une terre étrangère, laquelle a duré à peu près un an et demi, à compter dudit mois de novembre 1838, et pendant laquelle il a supporté tous les maux d'un dur exil, votre suppliant, confiant en la clémence de Votre Excellence, aurait cru devoir rentrer dans sa patrie et revoir une famille chérie, au sein de laquelle il se trouve actuellement et d'où il supplie humblement Votre Excellence lui permettre d'y demeurer comme ci-devant, pour exercer son industrie et jouir des droits inhérents à tout citoyen britannique en cette province et, à ce titre, de sujet loyal de Sa Majesté.

Et votre suppliant ne cessera de prier.

Jean Baptiste Dozois



Joseph Dumouchelle²⁷⁵ à sa sœur

Le Jean-Baptiste, 11 novembre 1840

Lettre de J. Dumouchelle, exilé politique. – On nous a communiqué la lettre suivante d'un des exilés politiques du Bas-Canada à la Nouvelle-Galles méridionale. Nous nous empressons d'en faire part à nos lecteurs. Elle ne paraît pas avoir été cachetée ; cette circonstance, qui se trouve parfaitement en rapport avec ce qui a été dit sur la première

²⁷⁵ Joseph *alias Joson* Dumouchelle (1795-1864), né à Châteauguay, fils de Joseph Dumouchelle et de Marguerite Brault-Pominville. Cultivateur à Sainte-Martine, il a épousé (Châteauguay, 6 octobre 1817) Marguerite-Julie Cornelier, fille de Charles Cornelier et de Françoise Martin. *JPEA*. Après son retour, il devint un certain temps tenancier de l'Hôtel Canadien-Français, rue Saint-Paul, à Montréal. *L'Avenir*, 9 août 1849.

page de notre dernier Numéro, que les lettres des exilés ont été remises ouvertes à leurs adresses, peut donner une idée du genre de liberté dont ils jouissent. Une pareille inquisition, exercée envers des infortunés qu'un despote a pu faire reléguer dans un coin à l'autre bout du monde, ne peut avoir qu'un motif, qu'un but, celui d'empêcher la vérité tout entière de se faire jour. On craint que le malheur n'apparaisse dans toute sa hideuse difformité. Ces pensées nous avaient plongé dans une profonde tristesse, lorsque tout à coup un sourire de pitié est venu nous distraire à la vue des mots Convict's letter écrits en travers de l'adresse de cette lettre ; comme s'il était possible, dans le 19^e siècle, d'identifier des accidents politiques avec les conséquences du crime dont un forçat se serait rendu coupable ! Mais voici la lettre :

Nouvelle-Galles du Sud, district de Parramatta
Longbottom (Nouvelle-Hollande), 20 mai 1840

Ma chère sœur,

Éloigné de toi, il n'y aurait pas de plus grand plaisir pour moi que de t'écrire au long les particularités de mon voyage en exil, et je n'ignore pas combien, toi aussi, tu partagerais ce plaisir ; mais *pour un certain motif*, je me bornerai *seulement* à te donner de mes nouvelles. Pour plus d'informations tu demanderas à mon épouse qu'elle te donne communication de la lettre que je lui écris.

J'ai été quatre ou cinq jours malade du mal de mer durant la traversée, mais depuis ma santé s'est rétablie graduellement, et je jouis maintenant d'une santé robuste. Notre voyage a été un des plus heureux qui se soient encore faits vers ces lointains rivages. Nous avons souffert beaucoup de la chaleur en passant sous les tropiques. Nous avons passé sous l'équateur le 12 novembre. Au sortir du golfe, le capitaine du vaisseau dirigea sa course droit au cap de Bonne-Espérance, mais lorsque nous longeâmes la côte d'Afrique, le vent soufflait avec violence, et, se trouvant contraire à notre route, il fut décidé de regagner la côte de l'Amérique du Sud, pour y prendre les vents d'Ouest qui conduiraient droit au cap et de là au lieu de notre destination.

Nous abordâmes donc la côte de l'Amérique du Sud, que nous longeâmes jusqu'à Rio de Janeiro, capitale du Brésil, où nous mouillâmes le 30 novembre, devant la ville. Nous eûmes la permission d'acheter des fruits, qui sont en abondance et à bon marché en ce lieu, tels qu'oranges, raisins, etc. Nous repartîmes de là le 5 décembre, en direction vers le cap de Bonne-Espérance, où nous devions toucher ; mais en arrivant dans ces parages, le vent était si violent qu'il fallut passer tout droit ; car le vaisseau ne pouvait y aborder sans danger. Nous dépassâmes ce cap fameux les 24 et 25 décembre, et tombâmes dans la mer des Indes, où le vent nous favorisa jusqu'à

notre arrivée à Sydney, capitale de la Nouvelle-Galles, où nous abordâmes le 25 février.

Je savais très bien que nous ne serions pas heureux sur cette terre d'exil. Cependant je ne saurais t'exprimer la joie que je ressentis en voyant que nous allions fouler de nos pieds la terre, cette terre dont la vue nous était privée depuis si longtemps ! Nous arrivâmes tous, mes compagnons d'exil et moi, sains et saufs, après une traversée de cinq mois et quelques jours, et dans laquelle nous avons franchi une distance d'environ 5 à 6 mille lieues.

Je trouve bien à redire, chère sœur, d'être éloigné ainsi de toi, – de toi que je chéris et à qui je suis redevable de tant de soins ! Mais ta pensée m'est toujours présente, malgré l'espace immense qui nous sépare.

Je suis employé pour le gouvernement, sous la surveillance d'un brave homme. *Je ne suis pas payé.* Mais *tout cela* ne me fait pas perdre le courage, et j'en remercie Dieu, qui m'en a donné dans toutes mes tribulations. Nous sommes seuls dans cet établissement, et personne ne communique avec nous. Nous n'avons pas reçu de sentence. Nous ne savons pas pour combien de temps nous serons détenus. Tu diras à Moïse que, quoiqu'il m'ait déjà rendu de grands services, je repose ma confiance en lui, et le prie de vouloir bien continuer ses protections généreuses à ma famille si elle en avait besoin.

J'espère que vous jouissez d'une bonne santé, toi et ton mari. Je termine en vous embrassant et vous recommande d'en faire autant à mes parents et amis pour moi. Adieu, chère sœur !

Ton infortuné frère.

J. Dumouchelle

P.-S. Louison se joint à moi pour le rappeler à votre souvenir. Lui aussi, il se porte bien.

Cette lettre a été écrite par mon ami L. Ducharme²⁷⁶, sur une souche, dans le bois ; il vous présente aussi ses amitiés. N'oublie pas non plus M. De Witt, qui m'a servi de père, et dis-lui que je saurai reconnaître ses bienfaits et qu'il n'abandonne pas ma pauvre famille. Adieu.

J.D.



Étienne Chartier à Louis-Joseph Papineau

BAnQ-Q, P417/2, Fonds Papineau, N° 427a

[Paris,] Hôtel Rouen, 234, rue Saint-Denis
20 mai 1840

Mon cher Monsieur,

J'ai vu M. Blaize qui me dit que son oncle²⁷⁷ sera à Paris à la fin de cette semaine. Je lui ai laissé ma lettre entre les mains afin que son oncle sache l'objet de mon entrevue et me fasse demander s'il juge à propos de m'accorder cette entrevue.

Lorsque je m'embarquai à New York, je ne savais pas la mort de l'archevêque de Paris et je n'avais pas lieu de m'attendre au refus que je viens d'éprouver de la part des administrateurs du diocèse. Au contraire, je calculais de trouver de l'emploi ici

²⁷⁶ Jean-Marie-Léon-Léandre Ducharme (1817-1897), né à Lachine, fils de Louis Ducharme et de Julie Roy-Lapensée. Marchand à Montréal. Après son retour d'Australie, il épousera (L'Assomption, 18 février 1847) Odile Pelletier, fille de Joseph Pelletier et d'Élisabeth Hamelin. JPEA. Auteur du *Journal d'un exilé politique aux terres australes* (1845), réédité en 1968 et 1974. « J'ai le plaisir de rencontrer chez papa l'un des exilés à la Nouvelle-Hollande, le seul qui nous ait rapporté une relation écrite de ce long voyage, un jeune homme, M. Ducharme, dont le journal vient d'être publié par l'éditeur de *L'Aurore*. Il est maintenant commis chez un marchand de cette ville, M. Desmarteaux. » JFL, 12 octobre 1845. La parution du livre de Ducharme est soulignée dans *L'Aurore des Canadas*, 4 octobre 1845, p. 2.

²⁷⁷ L'oncle de M. Blaize est Félicité de La Mennais (1782-1854), né à Saint-Malo, prêtre, auteur de *Paroles d'un croyant*, livre qui connut un immense succès en France et au Bas-Canada au sein des patriotes. Ange-Louis Blaize (1811-1871), avocat et publiciste, né à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine), fils d'Ange Blaize, sieur de Maisonneuve, et de Marie-Joseph Robert. Marie-Joseph Robert (1784-1851) est la sœur de l'abbé Félicité Robert de La Mennais. On trouve un grand nombre de lettres de l'abbé de La Mennais à son beau-frère Ange Blaize et à son neveu Ange-Louis Blaize. Voir Félicité de La Mennais, *Correspondance générale, 1805-1854*, textes réunis, classés et annotés par Louis Le Guillou, 8 tomes et un supplément, Paris, Librairie Armand Colin, 1971-1981.

pendant que j'aurais sollicité auprès de la cour de Rome un ordre à l'évêque de Montréal de me livrer une copie de sa procédure ; et jusqu'à ce qu'elle me fût parvenue à Paris, je comptais que j'aurais pu faire assez d'épargnes pour me mettre en état de procéder ensuite à Rome pour y poursuivre la nullité de cette procédure. Et vous voyez que les choses ont tourné tout autrement.

Arrivé à Paris, il me restait juste 100 francs et voilà à présent deux mois que j'y suis. Ayant payé mon lavage, mes ports de lettres et mes repas du dimanche, que je suis obligé de prendre hors de mon hôtel, il me restait 55 francs il y a trois semaines, lorsque mon hôte me dit qu'il se trouvait en besoin d'argent ; je ne pus lui donner que 50 francs dont il se contenta de bonne grâce, se fiant sur le poste que j'espérais d'obtenir. Je lui dois à présent plus de 200 francs. Si j'avais été plus en fonds, j'aurais pris un autre logement où j'aurais pu économiser davantage. Mais ici j'étais sûr du crédit, car ayant voulu payer après la première semaine, on me dit qu'on n'acceptait d'argent qu'au départ des gens. Et comme je voyais alors que mon affaire ne serait décidée qu'après Pâques, je me déterminai de rester.

J'avoue que je me suis embarqué dans un voyage bien hasardeux, ayant si peu de moyens ; mais d'un autre côté je comptais et j'avais lieu de compter sur les ressources que m'offrait mon ministère, si je n'avais pas rencontré l'intrigue dans mon chemin. Je vous dirai que j'ai fait connaître au grand vicaire Morel²⁷⁸ mes embarras pécuniaires, mais cette considération n'a pas été plus puissante que toutes les autres que j'ai présentées par son entremise au Conseil.

Voici le seul moyen que je trouve pour sortir de la situation embarrassante et qui serait désespérante pour un autre, où je me vois plongé aujourd'hui. M^{me} Papineau me disait que vous aviez ici plusieurs bons amis, surtout cette bonne dame américaine²⁷⁹, qui vous avaient offert l'usage de leur bourse si vous en aviez le besoin. Vous avez fait ce que j'aurais fait à votre place : vous avez préféré vivre plus à l'étroit et indépendant que d'être sous l'obligation de vos amis. Mais ce que vous avez refusé pour vous-même, ne pourriez-vous pas l'accepter pour un autre plus embarrassé que vous ? Ne pourriez-vous pas leur dire que vous avez ici un compatriote qui se trouve, par le refus que vous pourriez leur conter, dans un embarras tel qu'il ne peut en sortir que par un emprunt de 500 francs, qu'il pourra remettre aussitôt qu'il sera repassé en Amérique ? Car il m'est dû davantage par ce pauvre M. [François-Magloire] Turcotte qui n'a pu rien me donner avant mon départ ; j'ai d'ail-

²⁷⁸ Charles-Antoine-Sébastien Morel, chanoine, vicaire général à Paris, de 1838 à 1842. Il écrivit *Le Prédicateur ou Examen, d'après l'Écriture, les conciles et les saints pères, de ce qu'il doit être et de ce qu'il doit dire*, Paris, Poussielgue-Rusand, 1837. ANF, F/19/2790-2805-2813.

²⁷⁹ Chartier fait ici allusion à Jane Griffith, veuve Koch. Voir *PEP*, I.

leurs ma place à Vincennes qui est au moins un pis-aller, et 300 francs qui me resteront me sont suffisants pour me rendre à Rome.

Je ferai transporter mon porte-manteau chez vous ; je ne prendrai avec moi qu'un de ces paniers plats en forme de réticule, qui contiendra tout ce qu'il me faut pour mon voyage, et puis faire le voyage tantôt à pied, tantôt en voiture suivant mes moyens. J'ai appris depuis deux ans et demi le grand art de faire usage de ses jambes pour des voyages *économiques* : 20 jours, même à pied, me rendraient à Marseille ou à Toulon. Là je prends le bateau à vapeur ; je pourrai me rendre par eau jusque vis-à-vis Rome ; et il ne me restera pas long de chemin pour m'y transporter.

Voyons ! Monsieur, j'espère qu'en considération de l'utilité que vous recevrez de mon voyage de France, pour faire tomber bien de ces faux préjugés dont on cherchait à obscurcir votre réputation en Canada, vous vaincrez la répugnance que vous pourriez ressentir à vous faire mon négociateur auprès de quelqu'un de vos amis. Il me semble d'ailleurs qu'il y a moins d'indélicatesse à solliciter pour un autre que pour soi-même. Si M. l'abbé [de Lamennais] était dans de meilleures circonstances et qu'il prévît un grand avantage pour lui-même dans la décision de ma question, je me serais hasardé à m'adresser à lui comme confrère et comme compagnon de souffrances pour les mêmes convictions ; mais sachant par vous-même et par le dénue-ment très apparent de son neveu, combien il se trouve réduit, il y aurait de la cruauté et de l'extravagance à l'exposer à la nécessité de me refuser.

Ayez la complaisance de me faire savoir par écrit si je puis compter sur votre zèle dans la présente conjoncture. Je vais m'occuper à écrire toutes mes lettres ces jours-ci pour me [tenir] prêt à partir aussitôt que le vent de la fortune aura soufflé pour moi. Le service que j'ose requérir de vous, Monsieur, vous donnera un droit éternel à la vive reconnaissance de votre tout dévoué.

Et^{ne} Chartier



Étienne Chartier à Louis-Joseph Papineau

BAnQ-Q, P417/2, Fonds Papineau, N° 428

Monsieur
Monsieur L.J. Papineau
(présent)

Paris, 21 mai 1840

Mon cher M. Papineau,

Je vous remercie sincèrement de votre billet. Je m'aperçois qu'une passion quelconque aveugle ; une inquiétude trop vivement sentie est une passion comme une autre ; et je dois avouer que je me suis sottement *blousé*.

Personne ne sent mieux que moi combien doit vous être dure et pénible la gêne où se trouve réduite en ce moment votre famille et les privations auxquelles vous êtes tous ensemble condamnés. Je sens combien votre sollicitude pour l'avenir de votre jeune famille doit être poignante pour un père connu pour être aussi tendre que vous l'êtes. Ceci a été souvent le thème de mes réflexions solitaires et je vois bien là la cause de la perte de votre gaieté, de votre vieillesse précoce. Faites-moi au moins la justice de croire que ma pensée ne s'est jamais portée à attendre *de vous* un secours que je sentais qu'il aurait été une injustice en vous de me rendre, autant que je sentais que c'était en vous une incapacité. Je sens en ce moment que c'était trop exiger de vous que de vous demander de vous faire mon négociateur auprès d'amis avec qui, après tout, j'aurais dû penser que vous n'êtes point lié probablement par ces liens d'*intimité* qui, seule, permet sans indécatesse ces sortes d'ouvertures.

On dit que le malheur rend injuste : j'en suis un exemple aujourd'hui. Encore une fois je reconnais que je me suis *blousé* et je vous prie de croire que votre refus de vous interposer entre vos connaissances et moi ne laisse dans mon cœur d'autre sentiment que celui de la honte d'avoir fait une bétise, que je ne doute pas que vous ne me pardonniez en vue de l'excitation où je me trouvais quand je vous ai écrit.

Votre dernière réflexion est certainement très juste et j'ai encore la confiance de reconnaître que la mienne était très déplacée dans ma lettre. Mon voyage de France est aussi avantageux pour moi que pour vous, puisqu'il me fournit l'occasion de me détromper sur mes préjugés, et me donne la satisfaction de me convaincre que je ne m'étais pas trompé en vous donnant mon estime et ma confiance autrefois. En détrompant les autres, je ne fais qu'un acte de justice et qui ne me donne pas le droit de m'en prévaloir auprès de vous pour aucune considération que ce soit. Ceci est la plus lourde des bétises de cette malheureuse lettre. En vérité il faut que le déplaisir d'avoir été la victime d'une nouvelle intrigue, et le sentiment des embarras qui en

sont devenus la conséquence, m'aient entièrement bouleversé la tête, pour que je n'aie pas senti tout cela de moi-même. Votre billet m'a rendu service : en me faisant revenir à moi-même, il m'a redonné tout mon courage. Je ne me sens plus malheureux.

Quelque sincèrement attaché que je sois à mon état, je suis si mécontent des prêtres généralement, depuis quelque temps, que j'aimerais mieux avoir obligation à des laïcs qu'à mes confrères. C'est cette répugnance surtout à m'adresser à eux qui m'a entraîné dans la fausse démarche que je voudrais, pour mon honneur, n'avoir jamais faite. Je vais suivre votre conseil et vous reverrai aussitôt que j'en aurai obtenu le résultat.

L'article de votre voyage d'Europe demande quelque explication : tâchons de nous bien entendre. La collecte que les docteurs Duchesnois et Gauvin étaient décidés d'entreprendre devait être appliquée principalement à couvrir les frais de votre voyage ; c'est pourquoi ils ont si peu hésité, et nous en avons fait autant, MM. de Léry, Boucherville et moi, à donner nos billets à M. Porter. L'âge et la maturité du D^r Duchesnois, que je ne connaissais pas auparavant, ne me donnaient pas lieu de supposer, surtout après votre recommandation, que la mauvaise conduite des collecteurs entraînerait la perte de la collecte. Personne n'aurait pu imaginer qu'ils auraient ainsi compromis le témoignage que nous leur avons donné conjointement. Votre voyage, comme de raison, était entrepris pour des intérêts publics ; et c'est sur ce point de vue-là seulement que vous avez demandé et pu demander que les frais n'en retombassent pas sur vous seul. Pour cette raison-là aussi nous espérions, moi surtout qui avais été celui qui vous l'avait principalement conseillé, que vous nous feriez connaître quelque résultat de ce voyage dans le cours des six mois de délai que portaient nos billets. Quelque temps après, c'est-à-dire à peu près le temps qu'il vous fallait pour vous rendre et pour envoyer une lettre, nous entendons dire que vous demandez votre famille ; et n'écrivant à personne de nous, nous sommes portés à conclure que ce voyage n'a eu qu'un résultat purement privé, celui d'opérer votre déplacement et celui de votre famille. C'est ce qui m'a fait dire à M^{me} Dessaulles, l'hiver dernier, que jusqu'à ce qu'il apparaisse quelque résultat d'intérêt public de votre voyage, je me croirais dégagé, ainsi que mes cosignataires, de notre obligation, que nous n'avions contractée que dans une vue d'intérêt public.

Aujourd'hui je ne dirais plus cela, puisque je suis intimement convaincu que vous avez fait tout ce que vous avez pu, et qu'il n'y avait pas plus à faire que ce que vous avez fait ; et je sens la conséquence qui suit de cet aveu de ma part. Il me semblerait que vous devriez reconnaître que ce malheureux silence de votre part a été pour quelque chose dans cette affaire, comme aussi il a donné beaucoup d'avantage à vos détracteurs et dont ils n'ont que malheureusement que trop profité.

Quant à moi, j'aurais aussi à me plaindre des collecteurs : j'ai dépensé en voyages le peu d'épargnes que j'avais faites à Salina ; et ces voyages devaient m'être remboursés après qu'on aurait prélevé les 200 £ pour le vôtre, afin de m'aider à payer ma pension sur la frontière. Mais j'en ai été pour mes frais.

Je dois ajouter que quand je vous ai conseillé de passer en France, je vous ai donné ce conseil de bonne foi et autant dans l'intérêt de votre popularité que dans celui du pays, à cause des réflexions injurieuses que j'entendais faire sur ce qu'on appelait votre *inaction*. Ces réflexions me peinaient et j'espérais que vous trouveriez ici l'occasion de rendre quelque service assez éclatant pour démentir toutes ces imputations d'inactivité, qui était si fortement contrastée par l'étourderie de tant d'autres.

Vous me direz si cette explication vous satisfait ; car je désirerais qu'il n'y eût rien entre nous qui pût altérer le moins du monde les sentiments de confiance, d'estime et d'amitié sincères avec lesquelles j'ai l'honneur d'être votre très dévoué serviteur.

Et^{ne} Chartier

P.-S. Ayez la complaisance de m'excuser auprès de M. Nancrede, lui disant qu'une affaire inattendue (l'attente de l'abbé ...) me prive de l'honneur de me rendre à son invitation. Je vous prie de brûler mon billet et de tâcher de l'effacer de votre mémoire s'il est possible.

E.C.



Étienne Chartier à Wolfred Nelson²⁸⁰

Cahiers des Dix, 5 (1940) : 102-106

Paris, 21 mai 1840

Mon cher Monsieur,

J'ai envoyé par le paquebot du 1^{er} de ce mois ma réplique au *North American* du 5 février dernier qui m'a été envoyé à Paris. J'ose me flatter que cette réplique publique satisfera pleinement à tout ce qu'a dû avoir de pénible pour vous cette sortie

²⁸⁰ Première édition, en 1940, par Montarville Boucher de la Bruère.

du 5 février, et me servira d'apologie auprès de vous pour ce que j'ai pu dire dans un temps de malheureuses divisions, où j'ai été entraîné par ma trop grande crédulité dans les insinuations mensongères du D^r Côté et de sa méchante coterie. Si cette explication publique vous laissait encore quelque chose à désirer, daignez me faire savoir, Docteur, ce que je puis faire encore pour mériter que vous oubliiez un passé qui ne reviendra plus, à présent que je puis apprécier par moi-même les choses et les hommes.

J'ai toujours été sous l'impression (et malheureusement bien d'autres avec moi) que M. Papineau s'était enfui de Saint-Denis lâchement et presque furtivement ; j'ai appris de M. Papineau lui-même que ce n'a été qu'à votre sollicitation pressante qu'il est parti de Saint-Denis. Dans ce cas-là, son départ de Saint-Denis prend une couleur tout autre que celle que ses détracteurs lui donnent. Le pays est intéressé à connaître la vérité au sujet de ses chefs, surtout dans un temps où il paraîtrait que sa perte n'est pas encore commencée et que le présent nous apporte encore des consolations, de l'espérance pour l'avenir. J'ose donc vous prier, Monsieur, de vouloir bien m'écrire comment s'est fait le départ de M. Papineau de Saint-Denis, avec tous ses détails et ses circonstances, et les différentes représentations que vous lui avez faites alors pour motiver son départ, me proposant de me servir de votre témoignage pour en détromper d'autres qui, comme moi, ont été les dupes de rapports mensongers. On m'a dit par exemple que MM. Papineau et O'Callaghan se tenaient cachés dans votre grenier, tant ils avaient peur, qu'ils ont trouvé le moyen de commander deux chevaux de selle, qu'ils ont descendu furtivement du grenier quand les chevaux ont été amenés près de la maison, ont sauté dessus et se sont sauvés aussi vite qu'ils ont pu.

M. Papineau est vu et apprécié comme on doit s'y attendre par les politiques et savants libéraux ; il est très bien accueilli par l'ambassadeur américain qu'il voit de temps en temps. Les rapports qui ont circulé sur la frontière, que M. Papineau était universellement méprisé à cause de sa lâcheté, disait-on à Saint-Denis, sont absolument faux. Lord Aylmer même, qui est à Paris, ne peut s'empêcher d'en dire à présent du bien, et lord Gosford a dit aux États-Unis et durant la traversée que, s'il avait écouté les avis de M. Papineau, ils seraient encore tous deux, lui à la tête de son gouvernement et M. Papineau, dans sa patrie.

Les liaisons politiques qui existent entre le gouvernement de Louis-Philippe et l'Angleterre font que M. Papineau s'est abstenu de faire des liaisons dans le parti du gouvernement. S'il avait plus de revenus, il dit qu'il pourrait étendre le cercle de ses liaisons politiques ; mais il est réduit à vivre si à l'étroit qu'il n'est pas capable de donner à dîner à personne ; il se plaint même de ses parents de Montréal qui n'osent pas lui écrire, même pour ses affaires personnelles (excepté M^{me} Dessaulles). Il me disait qu'il s'était toujours opposé à l'établissement de la Banque du peuple et qu'il

avait prédit à Louis-Michel Viger qu'elle serait le tombeau de sa popularité et même de son patriotisme, parce qu'ils se trouveraient incapables de lutter contre les banques tories soutenues de toute l'influence du gouvernement, et qu'il n'y aurait que par une coalition avec les banques du parti opposé que la leur pourrait se soutenir. L'événement a vérifié sa prédiction. J'ai été bien aise d'apprendre qu'il n'avait rien à faire avec cette banque qui a si fort trompé les espérances des Canadiens. On se plaint de ceux du Canada. Il est certainement aussi dévoué au pays qu'il l'a été par le passé ; mais il dit qu'il ne peut pas agir sans la coopération de ses collègues, et les malheureuses divisions qui ont eu lieu parmi les Canadiens sous lord Gosford, lui font désespérer d'avoir cette coopération, cette unanimité de sentiments pour le présent. D'ailleurs tant que les puissances d'Europe seront en paix, il pense que ce serait absurde de vouloir chercher à susciter des ennemis à l'Angleterre pour l'intérêt seul de notre cause ; la France actuellement est trop occupée de son Algérie pour tourner son attention sur le Canada ; la question du Maine est ce que M. Papineau attend. Aussitôt qu'il y aura certitude qu'elle ne pourra point se régler amicalement, il se mettra en rapport *sérieux* avec l'ambassadeur américain ici. En vérité je crois aussi qu'il faut attendre que bien des petites passions aient eu le temps de se calmer pour qu'une meilleure intelligence puisse régner d'un bout à l'autre du Canada, sans quoi il nous sera impossible de parvenir à aucun bon résultat.

M. Papineau me paraît beaucoup souffrir moralement : il est maigre et bien vieilli, il a perdu de cette gaieté que vous lui connaissiez ; aussi les clabauderies auxquelles il a été exposé toute sa vie et surtout dernièrement, ont dû l'user avant le temps. M^{me} Papineau est malade d'une esquinancie depuis près de six semaines et n'en est pas encore guérie. Nous parlons souvent de vous. Nous avons appris avec chagrin que vos propriétés du Canada avaient été pour ainsi dire sacrifiées : nous sommes tous bien malheureux.

J'ai cru comprendre que vous n'êtes plus dans l'habitude de vous écrire l'un à l'autre, M. Papineau et vous ; j'espère néanmoins qu'aucun brouillard ne sera passé entre l'atmosphère de l'un et de l'autre. M. Amédée écrivait ces jours derniers que le D^r Côté publiait sur son journal qu'il y avait quatre traîtres parmi les Canadiens : le D^r Brien, Papineau, La Fontaine et Chartier. Quant à moi, je le remercie d'avoir fait connaître au public que je n'ai plus rien de commun avec le D^r Côté.

Je viens justement de recevoir une lettre de M. Malhiot, qui est actuellement à la Louisiane. Il paraît qu'il n'a pas mieux réussi à La Nouvelle-Orléans à exciter la sympathie pour notre cause parmi les Orléanais, que moi parmi les Parisiens. C'est un coup manqué ; il faut s'y résigner et attendre une meilleure chance dans l'avenir. C'est néanmoins quelque chose d'avoir fait connaître au monde notre désir de secouer le joug britannique.

Quant à moi, les intrigues des Sulpiciens ont réussi à m'empêcher d'obtenir des administrateurs du diocèse de Paris, pendant la vacance du siège, de l'emploi dans le ministère ecclésiastique. Je partirai prochainement pour Rome pour aller poursuivre la cassation de la sentence d'interdit de l'évêque de Montréal contre moi, en quoi j'ai tout lieu d'espérer de réussir.

En passant à New York, j'ai eu plusieurs conversations avec M. Bonnefoux au sujet des affaires du Canada. Il m'a donné copie d'une lettre par laquelle il engageait (en novembre 1838) M. Papineau à passer en France. Il m'a dit qu'il s'était offert à payer les frais du voyage, à condition qu'il y aurait un comité organisé de tous les principaux Canadiens ; que dans une certaine réunion à New York, le plan d'organisation du comité et du voyage de France avait été abandonné pour le voyage de Washington. Auriez-vous la bonté de me rapporter ce fait aussi, et quels rapports il y a eu entre les chefs canadiens et M. Bonnefoux ?

Il y a dans cette affaire-là quelque chose dont je ne puis pas bien me rendre compte. Vous savez, mon cher Monsieur, que ce n'est pas par une vaine curiosité personnelle que je désire savoir ces circonstances ; mais pour faire triompher la vérité et l'innocence, si elle est injustement calomniée.

Je prie madame Nelson, dont le courage dans ses dures épreuves fait mon admiration, de vouloir bien agréer l'hommage de mon humble respect ; je vous prie de présenter mes amitiés à votre aimable famille et de vouloir bien recevoir pour vous-même l'assurance sincère de la respectueuse considération et de la haute estime de votre très dévoué et très obéissant serviteur.

Et. Chartier



Antoine-Pierre-Louis Consigny à Étienne Chartier

BAC, MG24, B2, *Fonds Papineau*, vol. 3 : 3557-3560 ; mic. C-15790

M. Étienne Chartier
Hôtel de Rouen
234, rue St-Denis
Paris

Swanton, 30 mai 1840

Mon cher curé,

Je dois commencer cette lettre par vous demander pardon d'avoir un peu négligé de vous écrire. Je sens, mais trop tard, que j'aurais dû m'acquitter de ce devoir avant aujourd'hui. Mais qu'écrire ? Point de nouvelles à vous communiquer, aucun renseignement à vous donner. Telle a été ma position depuis votre départ. J'ai donc cru devoir attendre une lettre de vous afin d'y répondre – ce que j'ai le plaisir de faire aujourd'hui.

Je vois par la vôtre, en date du 29 mars dernier qui m'est parvenue le 8 courant, que la fin de votre traversée n'a pas été aussi heureuse que le commencement. C'est toujours le cas avec nous. Pauvres Canadiens ! Le début semble promettre une fin brillante. Mais nous devons éprouver quelque rencontre fâcheuse. C'est une fatalité qui est étroitement attachée à notre destinée. Il faut en supporter le poids sans perdre courage. Car c'est un fait arrêté *que nous devons à la fin triompher et des hommes et des circonstances*. Mais enfin vous avez pu arriver heureusement à Paris. Je m'en réjouis et pour vous-même et pour la cause que vous y êtes allé plaider. Puissent vos efforts être couronnés du plus brillant succès !

Vous ne sauriez concevoir, mon cher curé, combien vive est la joie que j'ai d'apprendre que M. Papineau ne soit pas resté aussi *oisif* qu'on le pense sur la frontière. Cette nouvelle est bien propre à réjouir. Homme du peuple, M. Papineau était appelé à le défendre en tout temps et en tous lieux. Le peuple lui avait accordé sa confiance la plus illimitée, il ne pouvait sans *crime* et sans *déshonneur* abandonner la cause sacrée de la Patrie. Tous ses actes, tous ses discours passés étaient là comme autant de témoins contre lui. Et puis l'histoire lui aurait consacré une page remplie d'accusations foudroyantes et une affreuse condamnation. Pas un ne déplorait plus que moi *l'inaction* (apparente) de M. Papineau. Trompé, aussi bien que quelques autres, j'ai souvent porté de fortes accusations contre celui qui semblait avoir abandonné ses compatriotes pour ne penser qu'à ses propres intérêts. Je le regardais d'un œil d'indignation et ma douleur était d'autant plus vive que ma Patrie souffrait toujours, sans que celui qui avait donné le premier élan parût se *soucier d'avancer*. Lorsque moi-même j'écrivis à M. Papineau avant son départ pour Paris, pour savoir de sa propre bouche combien on pouvait compter sur lui, je reçus une réponse, je dois le dire, peu propre à me convaincre qu'il voulût travailler activement à la régénération de la Patrie. N'ayant pu, depuis son départ d'Albany, recevoir aucune nouvelle de lui, j'ai dû rester dans le doute quant à sa conduite. Mais votre lettre est venue me tirer de l'erreur où j'étais plongé. Je ressens une véritable joie d'apprendre que M. Papineau a tenu durant son isolement une conduite propre à lui regagner de la part de ceux que son *silence* retenait dans le doute, la confiance et les sentiments de considération que sa vie passée lui avait si justement mérités. Je me réjouis sincèrement aujourd'hui de pouvoir encore dire en moi-même : « Papineau peut encore être l'homme du peuple. Il peut encore sauver la Patrie. » Trop souffrante Patrie,

quand viendra-t-il ce jour si désiré où tu pourras jouir des fruits d'une heureuse Indépendance de la marâtre qui aujourd'hui te tyrannise si injustement et si inhumainement ! Ô toi, Papineau que – il n'y a que quelques mois passés – l'on regardait comme l'*astre* qui devait faire reluire au-dessus de l'horizon canadien le brillant et vivifiant soleil de la Liberté, pourrais-tu rester oisif lorsque de *faibles planètes* essayent mais en vain (parce qu'elles n'ont pas ton éclat) à y jeter quelques rayons de ce soleil ? Ta vie passée a perdu de cet éclat vif qui te plaçait au-dessus des autres. Le doute quant à ton activité et à ton dévouement s'est emparé de presque tous les cœurs. Ton silence a entretenu et même augmenté les soupçons qui pesaient sur toi. Le nombre de tes amis a diminué. Ton inaction (apparente) t'a fait descendre des hauteurs où t'avaient élevé tes actes passés. Tu es devenu l'*égal* de quelques-uns et l'inférieur de beaucoup d'autres. Tu peux encore regagner les hauteurs d'où les événements désastreux de 37 t'ont précipité. *Ta Patrie te montre ses plaies. Ta qualité de citoyen, ton devoir*, de nombreux amis t'offrent leur aide (quoique faible, il n'est pas à refuser) *et le peuple te tend les bras*. Sa voix peut encore faire retentir à tes oreilles le doux nom de *Libérateur*. Il pourra bénir ta mémoire ou il saura la maudire. L'*honneur* t'offre des sentiers ornés de roses (et quelques épines, sans doute) ; l'infamie, des voies pleines de précipices, et l'histoire, une page brillante de hauts faits, ou sombre d'accusations et de condamnation. Telle est, Papineau, ta position. Tel est ton avenir. Telle sera ta fin.

Quant aux informations à prendre du Col. Tarleton et du juge Brown, je ne puis rien vous communiquer aujourd'hui, m'ayant été impossible de voir ces messieurs. J'espère que le prochain N^o contiendra une réponse. Pour moi, je ferai tout en mon pouvoir pour faire triompher la vérité.

Maintenant quelques lignes sur le Royaume. Pour le coup, Monsieur le curé, ce n'est pas une petite besogne. S'il me fallait ici entrer dans tous les détails sur la conduite honteuse que tient la maudite alliance, je reculerais, je crois, devant la tâche. Mais quelques mots suffiront, vu que vous connaissez déjà assez quels sont les sentiments qui animent le scélérat C[ôté] et consorts. Vous ne sauriez concevoir combien ils sont plongés dans le crime. Ils ne s'abreuvent que d'*injures de personnalités* qu'ils débitent gratuitement et journallement contre leurs opposants. Ceux qui n'ont pas l'*ignoble courage* de penser ou d'agir comme eux sont devenus le point de mire de leurs attaques furibondes et inconsidérées. La calomnie est à l'ordre du jour et est devenue leur arme favorite, arme qui atteste la corruption de leur cœur pourri. Personne n'est à l'abri de leurs coups, pas même ceux des étrangers qui nous ont toujours montré beaucoup de sympathie et qui nous ont le plus aidés. Pétris d'impudence et pleins de scélératesse, ils ne savent se laisser guider que par les mensonges les plus grossiers et la calomnie la plus noire. Le *North American* est devenu le réceptacle de toutes les inspirations de *génies faibles, méchants, étrangers à la*

moindre probité. Et les insensés sont tellement ivres de mal et aveugles qu'ils ne s'aperçoivent pas que les traits envenimés qu'ils ne cessent de lancer à tort et à travers contre leurs opposants, sont autant de témoins qui s'élèvent contre eux, et qui font voir aux yeux du public toute leur hideuse nudité et la noirceur de leur âme bourrelée de forfaits. Ils offrent à l'œil des étrangers le tableau le plus dégoûtant de turpitude, de forfanterie et de bassesse. Bas de principes et de caractère, il n'y a rien de bon à attendre de la part de cette canaille raffinée. Il y a aujourd'hui *infamie* attachée à leur société comme à leurs actes. On ne peut les fréquenter sans se couvrir de déshonneur. Pourtant ils commencent heureusement à être appréciés à leur juste valeur, et déjà ils sont rétribués comme ils le méritent. Le public a cessé d'être la dupe de leurs mensonges et de leur effronterie. Mais c'est assez sur ce dégoûtant sujet.

Il n'y a rien de nouveau ici. Toujours le statu quo quant aux affaires de l'État du Maine. Rien ne transpire. Chacun est plongé dans la plus vive anxiété, mais le plus grand silence règne partout. On ne sait pas encore quelle espèce de réponse la « British Queen » a apportée. Depuis l'on craint. Telle est notre position actuelle. L'Association n'a pas fait grand progrès. Notre envoyé à La Nouvelle-Orléans nous a annoncé officiellement que nous n'avons rien à attendre du Sud. Les affaires du *Texas* et du *Mexique* absorbent toute l'attention du public, de sorte que nous sommes laissés à nos propres forces. Vous en connaissez toute l'étendue. Voyant si peu d'encouragement, je n'ai pas encore pensé convenable et avantageux de convoquer l'Assemblée générale des députés des différentes localités. En vérité je ne sais que faire. Ma position est joliment entourée de ronces. Parbleu ! je me sens piqué assez souvent. Le nombre des honnêtes gens a diminué. M. Decoigne est avec sa famille au sein de laquelle je lui ai conseillé d'aller passer quelque temps pour rétablir sa santé délabrée. Le père Guertin a aussi laissé le Royaume pour aller vivre avec les siens. Quant à MM. [] et Tétro, ils persévèrent toujours à marcher dans les sentiers de l'honneur.

Pour moi, je suis toujours le même. Je puis pourtant vous annoncer avec plaisir que j'ai un peu changé : *j'ai l'humeur plus égale*. Vous vous rappelez sans doute la fin d'une de vos lettres. J'ose espérer que cette nouvelle ne vous fera pas répandre des larmes de douleur. Je vous envoie aujourd'hui *seulement* quelques N^{os} du N.A. ; quelque injurieux qu'ils soient, j'ose espérer que vous ne leur répondrez pas. Personne ne les croit et tous condamnent leur scélératesse. Ainsi, mon cher curé, croyez-moi, ne faites aucune réponse.

Tous vos amis ici vous saluent et formulent mille souhaits pour votre succès. Recevez ceux que je fais moi-même et croyez-moi sincèrement votre ami dévoué.

A.P.L. Consigny

P.-S. Je viens d'apprendre que M. Malhiot est sur son retour au Royaume. Nous vous écrivons aussitôt son arrivée. Je vous prie bien de présenter mes sentiments de considération à M. Papineau, et de saluer les jeunes messieurs ainsi que le D^r Duchesnois et Lévesque et autres.

A.P.L.C.



Antoine-Pierre-Louis Consigny à Ludger Duvernay

BAnQ-VM, Fonds Ludger Duvernay, P68o, N^o 414

Royaume [Swanton], 13 juin 1840

Citoyen,

J'accuse avec beaucoup de plaisir la réception de votre lettre en date (d'avant-hier), le 11 courant. Vous avez raison de dire que nous sommes devenus *pour ainsi dire* étrangers les uns aux autres. Mais vous avez fort bien fait de ne pas ajouter : pour cause du silence, soit négligence, soit oubli. Oh ! parbleu ! je vous aurais déclaré une guerre qui n'aurait pu se terminer que par l'entière consommation de mon encre, c'est-à-dire lorsque j'aurais vu le fond de ma *grosse fiole*.

Mais, au sujet, grands dieux ! mais en vérité, qu'écrire, citoyen ? Tout semble mort. Rien ne transpire, c'est-à-dire rien de nouveau ne transpire. Car pour le genre humain, il transpire, lui, par la chaleur qu'il fait.

J'apprends avec plaisir que vous avez formé la résolution de chômer le père Jean²⁸¹. C'est fort bien pensé, je concours dans cette détermination. Je reçois avec gratitude votre invitation. Aussi vais-je faire tous mes efforts pour assister au *banquet*. Si par malheur je ne puis me joindre à mes compatriotes de Burlington, veuillez être persuadé qu'il n'y irait pas de ma faute.

Citoyen, demain va avoir lieu un événement qui doit changer ma vie de jeune homme. Depuis vingt-cinq ans, j'ai vécu comme l'enfant prodigue, donnant à pleine [] à droite et à gauche le patrimoine que j'ai apporté en venant au monde. Je suis las de toujours donner et de ne jamais recevoir. Maintenant il me faut semer où je serai certain de recueillir. De jour en jour on voit les marchands *brocanter* les mécaniques qui travaillent le fer ou le *brass* rester les bras croisés, etc. Moi, je veux voir

²⁸¹ La Saint-Jean-Baptiste (24 juin).

si le mécanisme animal ne sera pas plus fructifiant. Qu'en pensez-vous, citoyen ?

N'est-ce pas un noble projet digne d'un vrai républicain ? Je dois m'excuser si dans cette lettre je n'insère pas une invitation. Les cérémonies nuptiales doivent avoir lieu avec le moins d'éclat que possible. Les parents seuls sont invités. Si ma patrie n'était pas gémissante comme elle l'est, peut-être alors je donnerais plus de pompe. Mais comment se réjouir quand la patrie souffre ? Vous voudrez donc me pardonner si je ne fais que vous informer de l'événement sans vous prier d'y prendre part. Quoique je vais prendre femme²⁸², n'allez pas un instant penser que je vais abandonner la cause. Oh ! certes non ! bien loin de là. Ma patrie aura toujours sa place dans mon cœur. La part d'amour n'ira pas diminuant, comme quelques[-uns] ne manqueront pas de le proclamer. Je n'ai pas encore oublié que je suis citoyen avant tout. Sans cesse mes bras appartiendront à ma chère patrie. D'ailleurs mes actes seront mes témoins.

Il n'y a aucune nouvelle ici. C'est vrai, j'ai reçu une lettre de l'ami Chartier. Citoyen, les choses ont changé de face. Certes mes sentiments aussi ont changé. Maintenant je puis juger et ma détermination est prise et fermement arrêtée.

Que fait le citoyen Gauvin ? Il ne se marie pas. Il était statué, je suppose, que je devais donner l'exemple. Eh bien ! soit, puisqu'il le faut.

Allons, il faut que j'arrête, la *mail* part. Adieu, mes saluts et amitiés aux honnêtes gens. Je n'oublierai pas le 24 prochain. Je veux agir en brave. Ne m'oubliez pas auprès de M^{me} Duvernay et famille. Citoyen, avant six ans nous pourrons nous donner la main. Vous me comprenez.

Tout à vous.

A.P.L. Consigny



²⁸² Le lendemain de l'écriture de cette lettre, le D^r Consigny épousera (Swanton, 14 juin 1840) Lucy Lavinia Goodrich, fille d'Ezekiel O. Goodrich et de Lucy Coole. Hôtel de ville de Swanton, *Swanton Records*, vol. 3. *MP*.

À propos de W.U. Chaffers

L'Aurore des Canadas, 24 juillet 1840

Montréal, 15 juillet 1840

M. l'éditeur,

Depuis longtemps je voulais vous adresser un écrit pour montrer à vos lecteurs comment un homme public s'attire la haine de ses concitoyens, lorsqu'il dépasse les bornes qui lui sont prescrites par le devoir. C'est de W.U. Chaffers, J.P. et magistrat stipendiaire, de Saint-Césaire, dont je veux vous parler ; c'est surtout de la haine qu'il porte aux habitants de cette paroisse depuis les troubles de 1837 dont je vais vous entretenir. C'est une tâche pénible pour moi mais que je me sens obligé de remplir par amour pour la justice et par haine pour la tyrannie.

Lorsque W.U. Chaffers vit que les troubles allaient éclater, la peur le saisit et il alla se réfugier dans les townships voisins où il espérait trouver des amis. Mais il fut trompé dans son attente, la promesse qu'il avait faite de renvoyer sa commission de major ayant aigri contre lui son propre parti. Il fut donc obligé de retourner chez lui.

À son arrivée à Saint-Césaire, que fit-il ? De concert avec messire Lamarre²⁸³, curé du lieu, il engagea et même força les gens à déposer les uns contre les autres (leur faisant entendre qu'ils s'exempteraient ainsi de la prison). Malgré cette promesse, ils firent eux-mêmes incarcérer un grand nombre de personnes. On accuse publiquement ces messieurs d'avoir contribué au bannissement et à l'exil de MM. Goddu, Bousquet et autres. M. Chaffers fut nommé ensuite magistrat stipendiaire du lieu et obtint £ 1800 de récompenses pour ses services !

Telle fut la conduite de cet homme qui, aujourd'hui, ayant perdu entièrement la confiance de la paroisse, est allé chercher un refuge ailleurs.

Un qui sait



²⁸³ François-Marie Lamarre (1796-1850), fils d'Ignace Lamarre et de Marie-Rose Paquet ; ordonné prêtre en 1830. Curé à Saint-Césaire de 1834 à 1844. DC.

Charles Mondelet²⁸⁴ à l'éditeur de la *Gazette de Québec*

L'Aurore des Canadas, 25 août 1840

Montréal, 11 août 1840

Monsieur,

Entre autres dépêches de M. Thomson au ministre des Colonies, sur les affaires du Canada, que vous publiez dans votre feuille française du 8 du courant, il en est une en date du 28 mai 1840 dans laquelle le gouverneur général s'exprime en ces termes :

« Peu après mon arrivée en cette province, je reçus de M. Denis-Benjamin Viger, qui était en prison depuis le commencement de l'explosion de 1838, la demande de son élargissement. Sir John Colborne avait offert à ce monsieur, comme aux autres individus arrêtés avec lui, de le mettre en liberté, en par lui donnant caution pour sa bonne conduite, condition qui avait été acceptée par tous, excepté M. Viger. »

Permettez, Monsieur, que je réclame, par la voie de votre journal, contre un allégué que je regarde comme injurieux à mon caractère, outre qu'il n'a aucun fondement.

M. Viger, moi-même et nombre d'autres citoyens fûmes arrêtés le 4 novembre²⁸⁵ 1838, conduits au corps de garde, livré au pouvoir militaire, et écroués dans la prison de Montréal. Un grand nombre d'entre nous furent élargis sans condition, le 13 décembre suivant ; M. Viger fut retenu.

Sir John Colborne ne m'a jamais « offert de me mettre en liberté, en par moi donnant caution pour ma bonne conduite », bien que je fusse un des individus « arrêtés avec M. Viger ». Cette condition m'eût-elle été offerte, je l'aurais repoussée avec mépris, comme flétrissante ; en cela, j'avais la satisfaction de n'être pas seul, et plusieurs de mes compagnons de prison étaient également décidés à ne pas acheter ainsi la liberté qui eût cessé de l'être à ce prix.

M. Thomson doit voir maintenant, s'il ne s'en est pas aperçu plus tôt, avec quelle légèreté et quelle inconséquence l'on avise les gouverneurs en Canada ; et s'il n'a pas encore su apprécier à leur juste valeur ceux qui sont aussi inconsiderés que pa-

²⁸⁴ Charles Mondelet (1801-1876), né à Saint-Marc-sur-Richelieu, fils de Jean-Marie Mondelet, notaire et député, et de Charlotte Grosbois. Avocat en 1822. Arrêté le 4 novembre 1838 et libéré le 13 décembre 1838 par P.E. Leclère. *DBC*.

²⁸⁵ Le 4 novembre 1838, la liste officielle fait état de 121 arrestations. *Return of the Names and Quality or Station of the several Persons arrested...*

raissent l'être certains personnages tenus d'éclairer les gouverneurs, sans pourtant être responsables de leur conduite, je me flatte qu'il ouvrira les yeux.

Il est à regretter que des erreurs aussi grossières se glissent dans des dépêches : elles sont de nature à faire perdre toute confiance dans la bonne foi ou dans le jugement des gouverneurs.

Je suis, Monsieur, votre humble serviteur.

Charles Mondelet



Étienne Chartier à Ludger Duvernay

ASTR, 0468-21

Rose Street, N° 20, New York, 29 août 1840

Cher compatriote,

Me voilà de retour du voyage qu'aucun autre qui n'aurait pas été aussi déterminé, pour ne pas dire aussi *téméraire* que moi, n'aurait pas voulu entreprendre ; néanmoins j'ai réussi à me rendre et qui plus est, à revenir, ce qui n'était pas le moins difficile de l'affaire. Je vous enverrai sous peu de jours, ainsi qu'aux présidents des différents Comités, le rapport officiel de ma mission, qui satisfera tous ceux qui sont amis de la justice et de la vérité, en même temps qu'ils le sont de M. Papineau. Je n'ai jamais mieux senti la délicatesse de ma mission que quand j'ai eu commencé à l'exécuter ; je m'en suis acquitté avec courage et impartialité. Je ne vous en dirai rien de plus aujourd'hui.

Je n'ai reçu aucune des lettres qui m'ont été écrites ; c'est pourquoi je n'ai écrit qu'une seule fois. Je me flatte que vous avez reçu celle que je vous ai adressée. Je pensais quitter Paris vers le 15 de juin. La rencontre que j'ai faite de M. Têtu m'a retenu jusqu'au 26 et les vents contraires m'ont retenu au Havre depuis le 28 jusqu'au 12 juillet. 46 jours de traversée ne m'ont fait arriver au port de New York que mercredi soir, et je n'ai été dégagé du vaisseau qu'hier soir.

Je partirai pour Vincennes aussitôt que j'aurai reçu la malle que j'ai laissée entre vos mains. Je vous prie de me l'envoyer le plus tôt possible. Si vous ne trouviez pas d'ami qui pût s'en charger en venant à New York, je pense que le capitaine du *steamboat*, ou plutôt les agents de la ligne se chargeront de me la faire tenir à New York. Je laisse à [votre] discrétion le choix des moyens les plus sûrs pour me la

faire parvenir en m'écrivant où elle sera déposée et à qui j'aurai à m'adresser pour la réclamer à New York et pour en payer le fret.

Si vous avez le temps de me donner quelques détails sur ce qui s'est passé à la frontière et au Canada depuis mon départ et quel est l'esprit public qui domine actuellement, vous me ferez plaisir en le faisant.

Je vais faire visite au Père Royan immédiatement ; j'espère que j'apprendrai beaucoup de choses de lui.

Mes compliments affectueux à M^{me} Duvernay et à votre famille. Si vous réussissez à me faire parvenir sûrement ma malle, je vous aurai double obligation en y joignant celle de l'avoir gardée depuis mon départ.

Quand je serai plus libre, je pourrai vous écrire plus longuement.

Votre très dévoué et très reconnaissant.

Et^{ne} Chartier



Siméon Marchesseault et Clément Dumesnil à Ludger Duvernay

BAⁿQ-VM, *Fonds Ludger Duvernay*, P68o, N° 432

[Burlington, 29 août 1840]

Assemblée du Comité de Burlington

À une assemblée du Comité de l'Association des réfugiés canadiens de l'État de Vermont, tenue à Burlington, au *Vermont Hotel*, le 29 août.

Présents : Ludger Duvernay, président ; Clément Dumesnil, secrétaire ; et MM. Siméon Marchesseault, Joseph Laporte, H.A. Gauvin, Jacques Michel, Jean-Baptiste Maillet et François Malo, composant ledit Comité.

Le président informe le Comité qu'il paraît, d'après la voie des journaux, que des incendies ont encore eu lieu sur la frontière et dans l'intérieur du Canada ; que des réfugiés canadiens étaient accusés hautement d'y avoir pris part ; qu'en conséquence il avait cru de son devoir de convoquer cette assemblée extraordinaire du Comité pour l'appeler à se prononcer publiquement sur ces actes destructeurs comme étant répréhensibles, et surtout très injurieux au caractère des réfugiés.

Il fut en conséquence résolu unanimement :

Que ce Comité, comme représentant les dispositions de la majorité des réfugiés politiques de cette localité, croit de son devoir de désapprouver ouvertement ces actes de déprédation.

Résolu : qu'il est à la connaissance de tous les membres de ce Comité, que des faits incendiaires ne furent jamais conseillés par les chefs patriotes, qu'au contraire ils furent toujours désapprouvés et condamnés hautement par eux.

Résolu : que dans l'opinion de ce Comité la propriété individuelle étant sacrée, tout incendiaire doit être marqué du sceau du blâme désapprobateur.

Résolu : que si les dernières déprédations qui ont eu lieu au Canada sont, comme le disent les journaux, les actes de quelques réfugiés, ce ne peut être que l'effet de la volonté de quelques individus isolés et sans influence qui en auraient pris sur eux toute la responsabilité, sans y être poussés par aucun des chefs qui appartiennent aux diverses associations existant aux États-Unis.

Le docteur Gauvin remettra cet écrit au citoyen Duvernay. Je me suis permis d'y faire quelques changements, mais en vérité j'observerai qu'il conviendrait mieux, d'après mon opinion, de garder le silence sur les soupçons de quelques journaux toriens des Canadas, que de protester sur des actes, quelque inconvenants qu'ils puissent être maintenant, qui pourraient être plus tard de nécessité.

Maillet et Michel sont de mon opinion.

Votre ami.

C.D.



Étienne Chartier à Wolfred Nelson

ASTR, 0416-037

New York, 4 septembre 1840

Mon cher docteur,

Je profite de l'occasion du jeune M. Larocque, de Rigaud, pour vous envoyer cette lettre, dont j'ai différé l'envoi de Paris, parce que quelques jours après qu'elle fut écrite, j'appris la mort de l'évêque de Montréal. Alors mon voyage de Rome devenant inutile, je me résolus de revenir en Amérique.

J'ai appris que ma réfutation de l'article du 5 février n'avait pas été insérée dans le *North American*. Je me doutais bien que Côté en refuserait l'insertion.

J'envoie à J.B. Ryan une lettre de moi aux réfugiés canadiens, qu'il insérera, j'espère, et où je prends occasion de protester contre la publication des extraits de ma lettre à M. Papineau. J'y ménage Côté et Prévost le plus que possible pour cet acte, indigne de gentilshommes.

Je prépare un rapport de ma mission pour les différents Comités et je me propose de vous en adresser une copie ; j'aurai en même temps plus de loisir pour vous écrire qu'aujourd'hui.

Si M. Papineau ne vous écrit point, c'est plutôt la paresse qu'autre chose ; ou s'il a d'autres motifs secrets, il a été assez fin pour que je n'aie point pu le deviner. Malgré tout je vous avoue franchement que je suis dans une cruelle inquiétude qu'il n'y ait quelque refroidissement entre vous. J'ai recommandé très instamment à M. P. de vous écrire et permettez-moi de vous adresser la même recommandation. En vérité je désespérerais du pays si deux hommes si connus pour leur amitié réciproque par le passé venaient à se désunir.

Excusez ma franchise et la presse avec laquelle je vous écris.

Croyez-moi toujours bien sincèrement votre etc.

E.C.



Étienne Chartier à Madame Ludger Duvernay
ASTR, o468-22

New York, 9 septembre 1840

Madame,

J'eus l'honneur d'écrire à M. Duvernay, le 29 août dernier, au sujet de la valise que j'ai laissée sous ses soins, l'hiver dernier, le priant de me l'envoyer à New York soit sous les soins de quelque ami qui s'adonnerait à venir ici, soit sous les soins des propriétaires de la ligne, si la chose est praticable. Je n'ai pas encore eu de réponse de lui et quelqu'un me dit qu'il est probablement à Albany en ce moment. Comme j'attends le retour de cette valise pour partir pour Vincennes où je vais prendre la place qui m'a été offerte dès l'automne passé, je vous prierais, s'il se trouve encore quelque réfugié canadien à Burlington, de leur demander de me rendre le service de s'informer à l'office du *steamboat*, s'ils voudraient se charger de me transporter cette

valise à New York, où je leur en paierai le transport. Mon adresse est : *Chez M. P.G. Lemieux*²⁸⁶, *corner of Broadway & Duane, N° 92*.

J'aurai l'occasion d'écrire bientôt à M. Duvernay le rapport de mon voyage de France.

Veuillez accepter, Madame, les respects de votre très humble et obéissant serviteur.

Et^{ne} Chartier



M. Girod (épouse d'Amury Girod) au Rev. Jeremiah O'Callaghan²⁸⁷

ASTR, 032-1990 et 1991

N.Y. Sept. 21, 1840

Revd. Sir,

I understood that you are related to D^r O'C. late Ed[itor] of the *Vind[icator]*. If such is the case perhaps you can give me some informations where a letter might reach him.

Or you are probably sufficiently acquainted with the late melancholy events which occurred in Saint-Eustache, to write me a detail of them, at least with whatever you know concerning my late husband, Mr. Amury Girod, commander of the patriots. Since I quitted him, in the year '33, I never received a letter from or even intelligence of him, until I casually read of a reward offered for his apprehension and shortly after – his death. Of his property I am anxious to learn particulars ; more especially as he had title deeds of landed property granted to him for past services in the S[outh] A[merica] war, as Col. under Bolivar.

Time will not allow me to particularize fully upon circumstance which compelled me to leave my husband at so critical a time, when my presence alone kept in check a conspiracy delayed only through fear of a premature discovery. I had the power

²⁸⁶ Jeremiah [Germain] Lemieux, tailleur, 3 Murray St. ; résidence Duane St., angle Broadway. NYCD.

²⁸⁷ Jeremiah O'Callaghan (1780-1861), né près de Macroom, comté de Cork, et ordonné prêtre (1805) en Irlande, missionnaire au Vermont à partir de 1830, premier prêtre résident de Burlington. Mena toute sa vie un combat acharné contre les prêtres avec intérêt (usure). Auteur de *Usury, or interest, proved to be repugnant to the divine laws*, Burlington, The author, 1834, 380 p.

over many individuals, but [not] the heart to betray them. I bound myself by oath never to divulge a secret which I innocently became possessor of. I determined to quit Canada fearful that I might become instrumental in the ruine of *him*. I almost idolize by inadvertance. I wrote twice to Montreal but received no answer, and I concluded that my infortunate husband had left Canada for Mexico, where he said he sould go upon some political business.

I saw D^r O'C. about two years ago, who espressed astonishment at seeing me, for he say that death was reported in Montreal, and even copied of a N.Y. paper. Oh ! my dear Revd. Sir, does not that speak for itself, my cruel ennemies prevailed to deceive my husband, who most likely would not have entered so warmly in their cause while I was leaving. God forgive them. I most sincerely do altho' I am be-reaved through their machinations ; of an affectionate friend or and my boy of a kind father.

Excuse me for troubling you with my sorrows, but I have had no one to communicate them to, as I considered myself still bound by oath, and request to hear from you, whether I am now at liberty to speak, or write, upon any subject which my oath bound me not to reveal. But be assured that *nothing should indare me to implicate* any person, or persons in the treasonable transactions of the late revolt in Canada. And now, Revd. Sir, I take a respectful leave of you, and request the favor of an answer as soon as possible, – as I am going to Charleston S.C. about the 12 of next month.

I am most respectfully.

M. Girod

Have the goodness to direct you letter to the care of Miss Peters, 114 Prince St. west of Broadway, N.Y.



Montréal, 24 septembre 1840

Les douze Martyrs de 1838

Muse, cache ton front sous ton voile de deuil
Avant de remuer les cendres du cercueil :
Revêts de la douleur les plus sombres livrées
Avant de réveiller de néfastes journées :
Un tombeau de martyrs se dresse devant toi,
Et défendre la tombe est ta suprême loi !

Dieu ! c'est mon humble voix qui prie et qui soupire,
C'est l'écho du malheur qui dans mon luth expire,
C'est le cri d'innocents, qu'on appelle orphelins,
Qui consomment leurs jours dans de cuisants chagrins,
C'est la mère, en sanglots, hélas ! qui s'agonise,
Mendiant son fils froid²⁸⁸ au souffle de la bise...
C'est la veuve, tombée aux genoux du bourreau
Pour ravir son époux au hideux tombereau²⁸⁹,
Qui, par pitié, réclame une place en sa bière,
Le calme, à ses côtés sous cette humide pierre !...

Ah ! les infortunés ! ils ont froid !... ils ont faim !...
Pas une âme n'est là ! pas une noble main
Pour verser une aumône, et mêler une larme²⁹⁰ !
– Une larme... une aumône... a pourtant tant de charme.

²⁸⁸ [N.D.L.R.] La mère du pauvre Duquette fut demander le cadavre de son infortuné fils, aussitôt après l'exécution.

²⁸⁹ [N.D.L.R.] C'est ce que fit madame Cardinal, l'épouse de l'exécuté.

²⁹⁰ [N.D.L.R.] Il n'entre pas dans la pensée de l'auteur de jeter une calomnie gratuite au pays. Tout ce qu'il a voulu dire, c'est que l'état dans lequel la société est réduite, à cause des derniers malheurs, l'empêche d'accomplir les désirs de sa générosité. Si l'on peut y voir un reproche, il doit retomber sur ceux qui ont dépouillé ces malheureuses familles de ce qu'il leur restait pour les aider à supporter leur triste existence.

Dans le sein ignoré qui ne l'implore pas !

Pourquoi convoitez-vous le tombeau, le trépas,
Pauvres abandonnés ? vers le céleste dôme
Où règne le GRAND DIEU de César et de Rome,
Où les deux Sanguinet ont grossi les martyrs,
La foi lève vos yeux et jette vos soupirs !
C'est le maître des cieux, c'est le Dieu de la terre
Qui voit du malheureux le douloureux mystère,
Il exauce le cœur qui monte jusqu'à lui
Et de l'humble infortune il est le seul appui !

DUQUETTE, appelle au ciel ta mère en cheveux blancs !
Pauvre lys emporté par un sanglant orage,
Arraché de ce globe à peine à tes vingt ans,
Tu t'élanças aux cieux comme un calme nuage
Pour laisser dans nos cœurs des regrets éternels,
Avoir là-haut un trône, ici-bas, des autels !
Adieu ! tendre holocauste, écoute mon délire
Et recueille en ton sein quelques sons de ma lyre !

Et toi, DELORIMIER, prends ton sublime essor :
Avant d'aller aux cieux on gravit le Thabor !
Ah ! tes calmes adieux, dans ta nuit dernière,
Ont fait fondre mon âme et noyer ma paupière !
J'ai serré dans mes bras et ta fille, et tes fils
Pour raviver leurs cœurs qui succombaient d'ennuis !
Sur leurs fronts innocents que j'ai baignés de larmes,
Où tes lèvres de père ont tant goûté de charmes,
En souvenir de toi j'imprimai mes baisers
Pour remplacer les tiens qui leur étaient si chers !
Ton nom vivra toujours, victime résignée,
Il fera le destin de ta fille adorée !...

Mais toi, jeune héros que la France a pleuré²⁹¹,
Apôtre généreux de notre Liberté,

²⁹¹ [N.D.L.R.] On sait que M. Hindenlang était français et ne fut jamais sujet britannique.

Beau jeune homme ravi dans la fleur de ton âge,
Si ta mère a ton cœur²⁹², nous avons ton image !
Le sang que tu versas sur un sol étranger,
Ce noble sang de France, il saura bien germer,
Héroïque HINDENLANG, malgré ton sacrifice !
En vain tu réclamaïs une sainte justice,
Ton âme s'envola vers la sainte cité,
Et ton suprême cri fut pour la Liberté²⁹³ !

Une ombre encor voltige au milieu des cyprès,
Une ombre généreuse... elle a tous nos regrets !
CARDINAL, ah ! ton sort pèse trop sur mon âme !
Quel écho que celui des douleurs d'une femme
Qui n'a plus qu'un fantôme à son chevet de deuil,
Qui veille chaque nuit à côté d'un cercueil,
Qui pleure tout le jour, qui tout le jour console
Le fruit d'un chaste amour, sa tendre et faible idole ?
Repose, pauvre mâne, en paix dans ton tombeau.
Nous ne t'oublierons pas, ton fils est au berceau !

DECOIGNE, il est aussi des larmes pour ta tombe,
J'y viendrai, chaque soir, avec le jour qui tombe
Confondre avec les tiens de poignants souvenirs
Et de ma lyre en deuil exhaler des soupirs ;
Moi, je prierai le Dieu du sublime empyrée
Qu'il reçoive en son sein cette autre ombre envolée,
Qu'il veille sur les jours qui s'enchaînaient aux tiens
Et dont tes mains étaient les uniques soutiens !...
NICOLAS, HAMELIN, DAUNAS, ROBERT, NARBONNE,
L'échafaud, vous aussi, l'échafaud vous moissonne
Et dans la même étreinte étouffés à la fois
Pour (blasphème !) venger la majesté des lois,
Vous avez expié (trop sanglante ironie !)
Vous avez expié... rien... rien... que votre vie !

²⁹² [N.D.L.R.] Le dernier vœu de l'infortuné étranger fut que sa mère eût son cœur. Son portrait nous reste.

²⁹³ [N.D.L.R.] Le dernier cri que M. Hindenlang exhala fut : VIVE LA LIBERTÉ.

En vain vous espériez qu'une royale main
À vos malheureux jours mettrait un lendemain,
En vain vous réclamiez d'une aimable Couronne
La puissante clémence et les bienfaits du Trône,
Le bourreau se plaçait entre une Reine et vous
Et vous ne pûtes pas tomber à ses genoux !...
Ah ! du moins, souffre encore, ô toi, Royale femme,
Que je fouille en ton cœur, que je palpe ton âme !
Oui ! j'honore ton nom et ton bandeau sacré
À l'égal de la gloire et de la Liberté,
Je me plais à rêver ton auguste clémence,
À te songer sensible au cri de la souffrance,
À t'entourer d'amour, de respect, de bonheur,
À vénérer dans toi le plus sublime cœur :
Mais ce cœur, il ignore... ô Dieu ! Mais non, Silence !

J.G. Barthe



Siméon Marchesseault à Ludger Duvernay

BAnQ-VM, *Fonds Ludger Duvernay*, P68o, N° 44o

Ludger Duvernay
Burlington, V.S. [Vermont State]
Politesse de madame Langlois

Saint-Ours, 1^{er} octobre 1840

Pardon, l'ancien, si je ne vous ai pas écrit de Montréal. Nous n'avons attendu là que deux heures avant de s'embarquer pour la rivière Chambly. J'ai vu Perrault, Gauvin, en arrivant. Ils ont dû vous écrire ce soir-là même.

J'ai été à la prison. Le capitaine Jalbert et Beausoleil sont bien ; ils m'ont prié de présenter leurs saluts à leurs amis aux États-Unis, acceptez-les.

Tous s'accordent à dire que je n'ai rien à craindre et je commence à en avoir l'intime conviction, car à Saint-Jean, à La Prairie et à Montréal j'ai été reconnu par plusieurs personnes attachées à la police, pour un des exilés, et aucunes conséquences encore n'en sont résultées.

Je pars ce matin pour Saint-Denis et Saint-Charles. Dans quelques jours, je vous laisserai savoir comment j'aurai été vu là par dame Police.

La famille est bien et la femme ainsi que moi vous prions d'agréer l'assurance de notre amitié. Amen.

Saluez et serrez la main des amis Desmarais, J. Michel, Paradis, Girard, Laporte, Russels, etc.

Embrassez, n'y manquez point, toute votre famille pour votre vilain.

S. Marchesseault

Le capitaine Lemelin²⁹⁴ vous salue, vous et Paradis.



Déclaration de Charles Dansereau²⁹⁵

Cahiers des Dix, 5 (1940) : 84-87

Plattsburgh, 1^{er} octobre 1840

DÉCLARATION DE M. CHARLES DANSEREAU, ÉTUDIANT EN MÉDECINE, au sujet de la présence et du départ du lieutenant Weir et de MM. Papineau et O'Callaghan de la maison du docteur Wolfred Nelson, à Saint-Denis, rivière Richelieu, le 23 novembre 1837.

Le 23 novembre 1837, j'étais couché chez le D^r W. Nelson, lorsqu'à 3½ heures du matin, un de mes amis vint me réveiller me disant de me lever, qu'un officier était pris prisonnier et que 400 hommes de troupes anglaises venaient sur Saint-Denis. Je m'habillai, descendis en bas et vis l'officier Weir que le D^r Nelson retirait de la foule et conduisit amicalement dans une chambre privée pour l'y laisser réchauffer près d'un poêle.

Vers 5 heures et peut-être plus, le D^r Nelson m'accosta et me recommanda quelques choses, me disant qu'il allait examiner la contenance des troupes et ordonner quelques préparations. Le D^r Nelson est sorti immédiatement et n'est pas même

²⁹⁴ Le capitaine Jacques Lemelin épousera (Saint-Ours, 19 août 1844) Julie Marchesseault, sœur de Siméon.

²⁹⁵ Première édition par Montarville Boucher de la Bruère. Charles Dansereau (1820-1881), né à Saint-Charles-sur-Richelieu, fils de Joseph Dansereau, marchand, et de Rosalie Chagnon, étudie la médecine avec Wolfred Nelson et obtient son diplôme en 1842 à l'Université McGill. *MP*.

revenu pour prendre quelque nourriture. Le déjeuner a été servi et s'y trouvaient MM. Papineau, O'Callaghan, le D^r Kimber (je crois) et quelques autres dont j'ai oublié les noms. En se mettant à table, on a passé le whisky et, si je me rappelle bien, c'est le D^r Kimber qui a offert (à plusieurs reprises) à l'officier Weir de venir prendre le *bitters* avec nous. L'officier Weir a refusé par trois ou quatre fois. Ensuite on a dit à l'officier Weir que puisqu'il refusait le whisky, au moins il viendrait prendre le déjeuner, que ce n'était pas possible qu'il vive à rester sans manger. Par plusieurs fois l'officier Weir a constamment refusé ce qu'on lui proposait.

Après le déjeuner, chacun a été à ses affaires. MM. Papineau et O'Callaghan sont montés dans une chambre où ils avaient la coutume de s'y tenir constamment seuls. L'officier Weir est resté avec deux gardes dans la chambre à dîner, seul appartement où la foule n'avait pas admission. Au meilleur de ma connaissance, MM. Papineau et O'Callaghan ne faisaient pas de difficulté de passer dans la foule pour descendre prendre leurs repas que depuis le lundi ; mais deux jours environ avant la bataille, ces MM. (*particulièrement le soir*) se promenaient au milieu de la foule et causaient familièrement avec les habitants. Des plus rares, ces MM. descendaient dans le jour, excepté pour prendre leurs repas.

Vers 8¾ heures, la fusillade commençait, suivie presque aussitôt d'une canonnade roulante. Alors quelques-uns, qui (je pense) savaient bien que Saint-Charles était plus éloigné du boulet que la maison de pierre de Saint-Denis, entrent et, comme je paraissais justement dans cette salle, me disent qu'ils viennent chercher l'officier Weir pour le conduire à Saint-Charles, que le D^r Nelson le leur avait ordonné (ce que le D^r Nelson contredit hautement). L'un d'eux avait une bonne courroie et dit qu'il faut l'attacher. L'officier Weir a toujours eu un pressentiment des plus forts qu'il allait être tué ; et quand ceux-ci sont arrivés, il a dit que c'était fini, qu'ils le menaient dans quelque bois pour le tuer. Malgré toutes les protestations que nous lui faisions de notre mieux en langue anglaise, je crois que nous [ne] lui avons rien fait pour le convaincre. Alors celui qui avait la courroie dit : Oh ! vite, vite, le temps presse, il faut l'attacher, ce sont les ordres. Il a fallu dire à M. Weir qu'ils vont l'attacher. L'officier tremblant se lève, présente ses bras croisés, le poignet droit sur le gauche, deux larmes lui viennent aux yeux. Ils lui font une ligature aux poignets en forme de 8. On a demandé à le détacher, qu'il n'y avait pas de danger, qu'ils étaient trois pour le retenir. Celui qui l'avait lié le détache aussitôt et lui met la courroie autour du corps. Il n'était pas attaché serré. Le même met la main à la courroie derrière le dos de l'officier et ils sortent de la chambre. Je n'ai plus vu Weir. Celui qui le liait était armé d'une espèce de sabre ; je ne me rappelle si les autres étaient armés et ne suis pas capable de dire s'ils avaient quelque chose dans les mains. MM. Papineau et O'Callaghan sont toujours demeurés en haut, n'ayant communication avec personne, si ce n'est avec M. Fabre (j'ai cru le reconnaître) qui,

vers 9½ heures, vint dans la maison du D^r Nelson et me demanda où était M. Papineau et si j'aurais la bonté de le lui laisser voir. Je conduisis M. Fabre dans la chambre de M. Papineau, il n'y est resté que très peu de temps et est descendu pour aller je ne sais où.

Alors je montai en haut et observai à MM. Papineau et O'Callaghan qu'ils feraient mieux de descendre, que si les troupes gagnaient, ils avaient un mauvais local pour se sauver, qu'ils n'avaient qu'un escalier étroit pour descendre. Ils m'écoutèrent et descendirent.

Vers 10¼ heures, un de mes amis, qui demeurait aussi chez le D^r Nelson, me demanda à l'aider pour transporter une valise de ses hardes qu'il désirait cacher. À notre retour, MM. Papineau et O'Callaghan nous demandèrent s'il y avait des chevaux pour eux et leur ayant dit *oui*, ils nous prièrent de les leur procurer. Nous sommes sortis et revenus avec les chevaux.

Je donnai un petit cheval gris à M. Papineau (ce cheval n'appartenait pas au D^r Nelson) et une jument noire au D^r O'Callaghan (cet animal appartenait au D^r Nelson). Ils les ont montés, nous ont donné la main et souhaité le bonjour, sans que je puisse dire maintenant quelle direction ils ont prise. Ils ont monté leurs chevaux dans une des cours du D^r Nelson, contiguë à sa maison, de sorte qu'étant rentré dans la maison je n'ai pu les observer.

J'aurais bien pu me dispenser de dire quelle couleur avaient les chevaux, mais ma volonté de faire une stricte narration est telle que j'ai cru bon de le mettre et d'ajouter que ces chevaux étaient dans un très mauvais état, et que je crois qu'on ne pouvait faire une longue route avec eux ; tout au plus ce n'aurait été que très lentement. Ces chevaux avaient été dirigés de tous les côtés le matin et ce n'avait été qu'à bride abattue.

À ma meilleure connaissance, personne n'est venu dire à MM. Papineau et O'Callaghan de s'esquiver et que c'était les ordres du D^r Nelson. S'il y a eu quelqu'un pour faire partir MM. Papineau et O'Callaghan, ça ne peut être autre que M. Fabre qui, aussitôt après avoir mis pied à terre, est venu en courant chez le D^r Nelson ; pas d'autres que lui [ne] sont venus voir MM. Papineau et O'Callaghan.

Remarquez, lecteur, que M. Fabre est traversé de Saint-Antoine, ce matin-là ; il n'avait pas été question de lui dans Saint-Denis avant.

À midi, la canonnade, quoique beaucoup ralentie, continuait toujours, et le D^r Nelson n'était pas de retour. Un peu plus tard, je laissai Saint-Denis, où je ne suis plus revenu, de sorte que je ne puis rien raconter de moi-même. À chacun libre permission de penser ce qu'il lui plaira sur mon départ.

Sur mon honneur j'atteste que ceci est très correct avec ce que j'ai vu et entendu.

Charles Dansereau

étudiant en médecine



Henri-Alphonse Gauvin à Ludger Duvernay

BAnQ-VM, Fonds Ludger Duvernay, P68o, N° 447

Montréal, 9 octobre 1840

Ami,

J'ai reçu hier votre lettre en réponse à ma dernière et vous prie de mettre à exécution le plan que vous proposez pour mes meubles. Quant aux effets qui doivent m'être envoyés, si vous pouvez me les faire passer à la fin de la semaine prochaine, surtout mes livres et comptes, vous me rendrez service.

L'ami Phelan et moi sommes en chemin de publier au 1^{er} novembre un nouveau papier sous le titre de *Jean-Baptiste*, qui sortira trois fois par semaine. Sa grandeur sera semblable à celle de *L'Aurore*, son prix de deux sols par No. *La Canadienne* cessera dès lors, son propriétaire se joignant à nous. La Fontaine et Walker font aussi paraître leur journal au même temps. Nous comptons beaucoup sur M. Duménil et vous pour la correspondance étrangère.

Maillet a fort mal fait d'écrire à ma mère au sujet de mon compte. Il aurait [dû] se rappeler que je l'ai soigné, lui et toute sa famille, depuis le mois de juin, pour rien, espérant que lui aussi de son côté attendrait quelque temps. Quant à Michel, je voudrais savoir de combien je lui suis redevable, déduction faite des effets qu'il a eus afin de lui en faire passer le montant au plus tôt. Répondez un peu plus au long à ma dernière lettre.

Merci de ceux qui ont cru que j'avais empoché l'argent pour le *Courrier des É.-U.* Mlle Harnois est partie ce soir pour la Rivière-du-Loup et se plaint de ce que vous ne lui avez pas répondu. Si vous pouviez m'envoyer vos *Estafettes*, elles nous seraient utiles pour la littérature. Écrivez souvent, donnez des nouvelles, etc. Saluts à votre famille et aux amis. Adieu.

Votre ami.

H.A. Gauvin

Lucie vous prie de la rappeler au souvenir de votre famille et vous remercie pour la gazette qu'elle espère que vous continuerez à lui envoyer. N'oubliez pas mes livres et comptes.



Henri-Alphonse Gauvin à Ludger Duvernay
BAnQ-VM, Fonds Ludger Duvernay, P68o, N° 448

Montréal, 9 octobre 1840

Mon cher ami,

Dans ma dernière lettre, je vous disais que je vous écrirais au sujet de mes effets. Les articles sous-mentionnés devront être remis au meublier. Vous tâcherez de garder pour la valeur de 30 \$ que je lui ai payés, ou s'il ne veut pas par le papier que je signai quelques jours avant mon départ, vous aurez le droit de tout garder jusqu'au mois de décembre.

Ci-suit le nom des articles à lui être remis : les deux couchettes, deux lave-mains, la table du salon, la petite table à ouvrage et la commode. Les chaises, tant du salon que de la chambre à dîner, devront être remises. Quant à la table à dîner, la vaisselle, les effets de cuisine, couteaux, fourchettes, etc., vous pourrez garder cela et m'envoyer votre billet ou le donner à Laporte, qui vous remettra ma chaîne et billet, mais à cette condition seule.

Si l'ami Maillet peut se passer de son harnais, je ne le lui renverrai que par Mlle Marguerite, n'ayant pas d'occasion sûre. De l'argent aussi, si je le puis. Prenez un reçu de Michel pour la valeur de ce qu'il a pris et envoyez-le-moi. Envoyez-moi le compte du papa Russell et celui de notre bon ami, M. Dumesnil. Je tâcherai de les payer au plus tôt.

Les verres à vin, les soucoupes en verre, mes livres, papiers, gazettes de Mackenzie, etc., que Lucie n'a pu emballer, devront être mis dans une boîte et m'être envoyés à l'adresse de *M. Dugas, Not. P., Saint-Jean*.

Maintenant, parlons d'autres choses. Ouimet et Gosselin sont comme les deux doigts de la main. Pelletier et Hubert, vous, La Fontaine, Cartier, son aide de camp et beaucoup d'autres ne pensent qu'à l'Union, et à faire élire L.H.L. qui, j'ai peur, le sera. Dumas est trop occupé de son ventre pour penser à la politique. J'ai failli me battre avec McGaurhan et Shand chez Lavoy.

Plus de société, tout est mort ou mourant. J'ai écrit au *Courrier des États-Unis*, les priant d'envoyer le journal à votre adresse.

Adieu, bien des saluts de *notre* part à votre famille, à M. Dumesnil et autres amis. Adieu.

Votre ami.

H.A. Gauvin

Écrivez-moi.



Un de 1837 à l'éditeur de L'Aurore des Canadas

L'Aurore des Canadas, 13 octobre 1840

[13 octobre 1840]

M. l'éditeur,

L'Aurore, dans son numéro du 6 oct. contient un article signé « Un Canadien », supportant M. Gury, comme candidat *réformiste* au nouveau parlement, qui (par parenthèse) aura lieu on ne sait quand, on ne peut imaginer où, notre gouverneur à vues larges ayant presque promis à toutes les villes qu'il a visitées d'y transporter le siège du gouvernement.

Après avoir fait l'éloge de l'humanité de M. Gury pendant et après les troubles de 37 et 38, l'auteur cite en preuve la conduite de M. Gury envers M^{me} Papineau, M^{me} Dessaulles et autres ; mais « Un Canadien » ne sait peut-être pas que c'est probablement la honte et le remords d'avoir été trop peu humain ailleurs qui le fit revenir, quoique un peu tard, à des voies plus douces, plus humaines. Il est fâcheux qu'à l'affaire de Saint-Charles, M. Gury n'ait pas senti un peu plus de compassion. Il aurait pu, ce me semble, empêcher le massacre des blessés, arrêter dans sa course effrénée de pillage et de vol une soldatesque enivrée de haine et de boisson ; il aurait dû, par pitié au moins, empêcher l'incendie des propriétés, et s'efforcer de soulager les privations sans nombre de plus de vingt prisonniers qui furent laissés à la garde d'hommes qui firent tout en leur pouvoir pour les rendre encore plus souffrants, plus malheureux.

L'auteur termine par ce qu'il croit être le plus fort de son raisonnement, et cite quelques mots du jeune candidat de la Rivière-du-Loup ; il lui fait dire, aux habitants, d'agir, comme en 37 et 38, remarquant en outre, que connaissant bien les principes réformistes de l'éditeur de *L'Aurore*, ce dernier, comme lui, ne peut, dit-il, considérer comme ami du pays une personne qui tient un langage séditieux dans ce temps de crise. Bien dit, M. « Un Canadien » ; mais si je ne me trompe, vous n'avez jamais été séditieux, pas même en 1837, et pour vouloir aujourd'hui soutenir la no-

mination de M. Gogy, vous pourriez bien donner à penser que vous vous êtes trompé et que vous vouliez signer « Anti-Canadien ».

Un de 1837



Henri-Alphonse Gauvin à Ludger Duvernay

BAnQ-VM, Fonds Ludger Duvernay, P68o, N° 451

Montréal, 21 octobre 1840

Ami,

Le départ de M^{lle} Harnois me fournit une occasion sûre et je la saisis pour vous prier de répondre à mes deux dernières. J'ai trouvé un peu singulier que vous vous fussiez donné tant de peine pour faire connaître à Louis P. la situation détaillée de mes affaires. Si vous avez eu l'idée de les rendre publiques, vous ne pouviez certes trouver une meilleure gazette, et puis ce que vous me faites demander excède de beaucoup ce que je dois. D'abord, Maillet d'après son livre que j'ai ici, m'a floué. Ensuite, comme je ne prétendais pas, dans le principe, lui charger un sol pour l'avoir soigné, lui et toute sa famille, depuis le mois de juin, j'aurais cru qu'il m'aurait attendu quelque temps. Je vous priais aussi de m'envoyer le compte de l'ami Michel contre moi et la liste de ce qu'il a eu, afin que déduction faite, je puisse lui envoyer la balance au plus tôt. Je vous envoie aussi 150 \$ que vous séparerez entre Michel, Dumesnil, Laporte et Maillet, pour souscription au *Courrier des États-Unis*, si vous n'avez pas encore reçu le journal. *Le Jean-Baptiste* sort au commencement de novembre.

Nous attendons de l'aide de l'ami M. Dumesnil et de vous. Écrivez-moi, ne parlez plus de mes affaires à Louis. P. Il a la langue trop longue. Dites-moi d'avance le jour où vous enverrez mes effets, afin que j'en prévienne Dugas, à Saint-Jean. Lucie vous prie de continuer à lui envoyer le *World*.

Mes amitiés à votre bonne dame, votre famille, M. Dumesnil, Laporte, Michel etc. Adieu, rien de nouveau, adieu et écrivez-moi.

Votre ami.

Gauvin

M^{lle} Harnois ne partant que vendredi, je ne vous enverrai que par elle ce dont je vous fais mention.



Antoine-Pierre-Louis Consigny à Ludger Duvernay

BAnQ-VM, Fonds Ludger Duvernay, P68o, N° 454

Royaume [Swanton], 25 octobre 1840

Mon cher citoyen,

Je ne retarderai pas plus longtemps à répondre à votre aimable lettre en date du 7 courant. Je puis vous assurer qu'elle m'a fait beaucoup de plaisir. Je ne vous dissimulerai pas que je commençais à penser que vous m'aviez oublié. Mais j'ai vu le contraire et aujourd'hui je m'aperçois que ce sont vos oignons, vos navets, vos citrouilles, vos carottes qui ont absorbé tout votre temps. Parbleu ! vous devez avoir une jolie récolte de ces matériaux à bouche, du moins je l'espère et le souhaite de tout mon cœur. Mais j'en viens de suite au sujet qui fait votre querelle avec *L'Aurore*.

O tempora ! O mores ! Grands dieux ! Serait-il possible, citoyen, que Boucher serait l'éditeur de *L'Aurore* ! Je ne puis le concevoir. Belleville n'a jamais été l'ami aveugle des prêtres, et, comme vous me l'observez avec raison, *L'Aurore* n'est rempli que d'écrits qui tendent à représenter le clergé comme le corps composé d'hommes les plus honnêtes, les plus vertueux et les plus propres à éclairer le peuple. Quelle effronterie de la part de l'éditeur, quel affreux oubli de l'honneur et de la vérité ! A-t-on oublié la conduite honteuse du clergé en 37 et 38 ? N'est-il pas la cause première des malheurs qui aujourd'hui pèsent si lourdement sur la patrie ? N'a-t-il pas contribué à la pendaïson de vertueux citoyens ? N'a-t-il pas, sans cesse, prêché l'obéissance la plus passive et la soumission la plus aveugle ? Allons, c'est trop d'impudeur. Le cœur seul d'un lâche est capable de si grossière effronterie. N'est-ce pas un fait avéré que si le clergé, en 37, se fût montré comme il le devait, le sol canadien se trouverait aujourd'hui entièrement purgé des scélérats qui l'infestent ? Le beau drapeau de la liberté flotterait orgueilleux sur les monts du Canada, et nous serions aujourd'hui une nation !

Mais laissons de côté un sujet qui n'offre que du dégoût et venons-en directement à votre querelle : les élections. Comme un républicain parle toujours vérité, je vais vous donner franchement, quoique vous ne me la demandiez pas, mon opinion sur ce sujet important.

Je vous avoue, citoyen, que je suis fâché de ne pas partager entièrement votre opinion quant à ne pas prendre part aux élections. Je conçois qu'il peut y avoir beaucoup de raisons contre, mais aussi je pense qu'il y en a une grande en faveur ; et suivant moi, nous pouvons nous servir des élections prochaines comme du plus beau et du plus sûr levier pour nous élever dans l'opinion des étrangers. Voici comme je conçois la chose. Ayez la patience de m'écouter.

Il est un fait malheureusement trop accrédité chez l'étranger, surtout ici, que les mesures tyranniques du gouvernement anglais, depuis 1837, ont réduit le peuple canadien à un tel point de soumission et de frayeur qu'aujourd'hui il n'a pas assez d'énergie pour élever la voix contre les atrocités sans nombre que doit nécessairement enfanter la nouvelle constitution. On va même jusqu'à penser que la majorité des habitants sourient à ce nouvel acte de la méchanceté du ministère Melbourne. On a envoyé, il est vrai, des milliers de signatures pour s'opposer à l'adoption du bill *Monstre*. Mais on a dédaigné d'écouter nos protestations et, bien plus, on en a à peine fait mention. Sous de telles circonstances l'étranger, ignorant les vrais sentiments du peuple, ne peut-il pas penser que quelques sections seulement de la province sont opposées à l'Union ? Et d'un autre côté, le petit nombre de ceux qui ont pris part aux soulèvements populaires de 37 et 38, n'est-il pas une raison bien grande pour l'étranger de penser que les Canadiens ne désiraient pas alors et ne désirent pas encore aujourd'hui leur séparation de la mère qui, depuis trop longtemps, les tyrannise ? Telle est, en peu de mots, notre véritable position aux yeux de l'étranger. Sous des circonstances aussi peu favorables pour nous, il nous importe beaucoup de faire briller aux yeux du monde entier nos sentiments d'honneur et de respect envers nous-mêmes, d'indignation et de mépris envers nos ennemis, les ministres, de résolution de maintenir nos droits et notre persévérance dans les principes énoncés dans les 92 résolutions et dans les assemblées de 1837.

Les journaux du Canada seraient bien, il est vrai, le canal par lequel le peuple pourrait faire éclater son indignation et son opposition aux mesures oppressives du ministère, mais parbleu ! citoyen, vous lisez chaque semaine leurs écrits qui décèlent la plus grande pusillanimité. Et peut-être aussi s'ils élevaient la voix d'un ton, les enfouirait-on dans un donjon ? Je vais plus loin ; je suppose que les journaux élèvent la voix, comme des hommes de cœur qui sentent leur importance, on pourrait peut-être croire que le peuple, qui, faute d'éducation (circonstance que l'on connaît) ne lit pas les papiers publics, n'a pas de part dans les protestations authentiques et énergiques que l'on pourrait faire. Triste position sans doute que celle-ci !

Mais il est un moyen, suivant moi, bien propre à nous grandir dans l'opinion publique et à nous faire prendre, parmi les nations de la terre, le rang que notre origine, nos vertus, et les améliorations sans nombre – dont le sol canadien est susceptible – doivent nous promettre et de droit nous garantissent. On a éteint dans la *mère*

patrie (faussement ainsi appelée) la vie pleine d'honneur, d'intérêts et de succès que nos protestations, répétées depuis nombre d'années, devaient nous assurer. On a craint que nos griefs, toujours croissant et sans cesse méconnus, n'intéressassent enfin quelque puissance étrangère en notre faveur. On a vu aussi la brillante *Aurore* qui pointait déjà dans un lointain (peu considérable) et qui devait être le précieux précurseur de notre indépendance. On a senti toute l'importance du moment qui allait nous procurer l'heureux bienfait de la liberté. Aussi s'est-on empressé de passer le bill *Monstre*, et cela après avoir dupé quelques hommes du Haut-Canada sans énergie, qui ont eu assez de bonhomie et d'oubli du passé, pour se laisser prendre aux promesses trompeuses de Thomson.

Ce nouveau présent (pire, il est vrai, que celui de 91), et surtout les événements graves qui se préparaient et obscurcissaient l'horizon de l'Europe, devaient nécessairement ralentir l'ardeur de toute nation qui aurait senti son cœur battre pour nous. Abandonnés à nos propres forces (égales à zéro par la pusillanimité des uns et l'intérêt sordide des autres – le plus grand nombre des chefs), que pouvions-nous faire pour nous opposer à l'adoption de la mesure la plus inique et la plus infernale que la méchanceté puisse enfanter contre un peuple, à la bravoure duquel on est redevable pour la préservation d'une colonie, que l'on considère comme un des plus beaux joyaux de la couronne ? Envoyer des milliers de signatures au sein de l'enceinte où se tramaient impitoyablement la perte et l'anéantissement des descendants de la France, c'était bien le seul moyen qui restait et qu'on pouvait employer. Car les hommes à argent n'avaient et n'ont encore aujourd'hui de conscience et d'amour que pour eux-mêmes et leurs seuls intérêts.

Si le peuple eût eu des chefs dignes de lui et assez honnêtes pour comprendre le bel avenir qu'ils avaient les moyens de créer, il y aurait aujourd'hui union. Mais une union où la liberté serait le beau soleil qui répandrait ses brillants et vivifiants rayons sur toute une nombreuse et vertueuse population. Mais grand nombre des premiers chefs que le peuple s'était créés, ont forfait à l'honneur aussi bien qu'à leur devoir, et, par là, ont plongé la masse des habitants dans les nouveaux et nombreux malheurs qu'eux-mêmes ont suscités. Le peuple, ainsi écrasé par le nombre des troupes et abandonné de presque tous ses chefs, n'a pu faire un troisième effort pour se délivrer de ses ennemis et s'opposer efficacement à l'Union maudite, imposée par la cruauté, la scélératesse et l'oubli de tout principe d'honneur. On a donc pu le forcer à recevoir l'Union.

Mais heureusement il a les moyens de rejeter une partie du lourd et ignominieux fardeau de la nouvelle constitution. Elle ne peut exister sans que la législature soit appelée à procéder aux affaires. Sous de telles circonstances, que doit faire le peuple ?

Allons, citoyen, n'allez pas vous fâcher si je diffère d'opinion avec vous ! Encore une fois, que doit faire le peuple ? Rester tranquille spectateur des événements importants qui vont avoir lieu ? Non, suivant moi, on a pu mépriser sa signature dans l'enceinte de la Chambre où était tramée sa perte. Je le répète encore une fois : l'étranger peut penser que les baïonnettes anglaises peuvent l'effrayer et l'éloigner des *hustings*. On le croit mort. Qu'il prouve qu'il est encore vivant, bien vivant, très vivant. Qu'il élise des membres qui sachent apprécier la position de la patrie, qui depuis longtemps crie qu'on déchire ses entrailles ; des membres qui comprennent l'importance de leur mission ; des membres qui ne soient pas assez lâches pour salir l'honneur et le nom canadien, ce nom qui est encore vierge de manque de bravoure, chez le peuple au moins ; des membres qui arrêtent tous procédés législatifs, en demandant de suite, comme première mesure, le rappel d'une Union que leurs constituants refusent d'accepter ; des membres enfin qui aient assez d'intrépidité et d'indépendance pour déclarer, à la face du fourbe et vil représentant de la Reine, que : *les principes qui ont amené les Canadiens sous l'ancienne constitution dans l'émanation des 92, sont les mêmes qui font battre leurs cœurs aujourd'hui, et que le peuple les a élus non pour procéder aux affaires en s'alliant à d'impitoyables et cruels ennemis, mais pour lui faire part du protêt le plus formel et le moins irrévocable contre l'attentat affreux de l'Angleterre d'opérer son anéantissement. Ayant fait connaître au représentant de la Reine les sentiments qui animent nos constituants et rempli la glorieuse tâche qui nous a été imposée, nous retournons au sein de ceux qui nous ont élus pour exprimer hardiment leur désapprobation des nouvelles mesures de l'Angleterre contre nous. Ayant dit, nous quittons l'enceinte de cette Chambre où la méchanceté et la conception des ennemis des Canadiens ne peuvent qu'enfanter de nouvelles mesures coercitives, contre les intérêts des deux provinces et le bonheur des habitants du pays.*

À la vue de tant de noblesse et d'indépendance, le monde entier sera ému de surprise, le nom Canadien brillera d'un nouvel éclat et tous admireront la noble et glorieuse démarche d'un peuple dont on ignore les principes et les vertus civiques.

Ceci vient à l'unisson avec votre dernier plan que j'approuve de tout mon cœur. Qu'y a-t-il, citoyen, de plus beau, de plus noble et de plus grand que de voir les représentants d'un peuple, dont on a projeté la perte et dont on a, quelques mois auparavant, méprisé les représentations et l'opposition, se présenter intrépidement devant le tyran qui opprime au nom d'infâmes ministres, et lui dire à haute voix : *Notre union avec l'Angleterre a de droit cessé depuis que le premier coup de canon a annoncé la détermination du peuple de se séparer de la marâtre qui l'a régi trop longtemps. Cette mère inhumaine et sans entrailles n'a plus le droit de nous imposer, comme autrefois, des lois qui ne peuvent tendre qu'à notre anéantissement. On a pu tromper quelques hommes sur les véritables dispositions et les sentiments qui ont*

présidé à la rédaction de cette nouvelle mesure, qui atteste la tyrannie la plus consommée et la persécution la plus déshonorante contre les habitants d'origine française, dont l'on désire détruire la langue, la religion et les usages. Mais cette même population, si injustement maltraitée et dont on a méprisé les signatures, a senti son importance et le rang qu'elle doit un jour occuper parmi les nations de la terre. Elle arrête de suite l'élan des génies infernaux acharnés à sa perte et par l'entremise de ses représentants, elle insère dans le journal destiné à recevoir le fruit de leurs délibérations diaboliques un protêt que vous ne pouvez mépriser, et dont vous ne pouvez salir le brillant éclat.

Comme vous le voyez, citoyen, je pense que le peuple doit prendre part aux élections et élire des hommes sur les principes et l'indépendance desquels il peut compter. Il est vrai qu'il est peut-être difficile de trouver des hommes qui aient assez de magnanimité pour remplir aujourd'hui convenablement le beau rôle qui peut leur être assigné. Mais je crois qu'il y en a encore quelques-uns de ces héros dans les affaires qui n'exigent que la voix et la plume. Mais bien entendu que les représentants ne doivent pas siéger, car alors leur conduite n'aurait rien de grand et de noble.

Si cette lettre n'était pas déjà assez longue et même peut-être trop, je pourrais en dire davantage. Mais j'ai assez abusé de votre patience. N'allez pas croire, citoyen, que je sois aujourd'hui plus disposé à faire des affaires avec le gouvernement anglais, que je ne l'étais il y a quelques mois. Oh ! non, mille fois non. Je lui ai voué une haine semblable à celle qu'Hannibal voua à Rome. Avant d'en finir sur ce sujet, je dois vous prier d'excuser les répétitions et les fautes de français qui ont pu se glisser dans cette lettre. Vous pourrez, j'espère, comprendre mes idées quoiqu'elles soient assez mal exprimées. Je vous assure que c'est à la hâte que je vous écris et au milieu du petit tapage de ma femme qui prépare mon dîner et qui parle avec une autre créature des affaires du ménage. J'ose espérer que cette raison sera à vos yeux une bonne excuse que vous ne manquerez pas, je n'en doute nullement, d'agréer. Ayant dit, je passe à un autre sujet.

Les nouvelles qui depuis quelque temps nous viennent d'Europe sont de la plus grande importance. Voici le temps favorable qui va reluire pour nous. La guerre en Europe doit assurer notre indépendance. Parbleu, s'il arrivait que l'harmonie s'établirait entre les Grosses Bedaines du continent, nous pourrions être foutus pour longtemps. Mais nous devons espérer que la providence va nous sourire et exciter une furieuse querelle entre les dogues de l'Europe.

Allons, en voilà assez pour aujourd'hui. Il faut, citoyen, me répondre ; maintenant que vos navets, etc., sont emmagasinés, vous devez avoir plus de temps à vous. Quant aux journaux que vous voulez bien m'envoyer, vous pouvez me les faire parvenir par le porteur de la présente, qui est M. Perry, et qui fait des affaires avec M. Peck.

Mille saluts à votre dame et famille, et à Dumesnil. Tout à vous.

A.P.L. Consigny

P.-S. J'ai vu et parlé au citoyen Ryan par rapport aux journaux. Il est très consentant que vous les envoyiez à son adresse. Ainsi si vous ne pouvez pas voir le porteur de la présente, *please send by the mail*. Ayez le soin de mettre deux enveloppes. Sur la première écrivez *Consigny* et sur l'autre enveloppe, *North American*.



Henri-Alphonse Gauvin à Ludger Duvernay
BAnQ-VM, Fonds Ludger Duvernay, P68o, N° 457

Montréal, 1^{er} novembre 1840

Encore une lettre, mon cher D., reçue de vous et pas de réponse à mes précédentes. Vous voulez absolument que je renvoie la voiture ou 27 \$ à Michel, et moi je ne crois pas devoir autant à M., parce qu'il a eu des effets chez moi. Je vous priais de m'en envoyer la liste afin que je puisse voir où j'en étais. Faites-le donc au plus tôt.

Quant à Maillet, M^{lle} Harnois se charge de lui remporter ce qu'il m'a prêté. Ayez soin de retirer mon billet de dix piastres en lui remettant ses effets. Mon intention était de ne rien charger à Maillet pour l'avoir soigné, lui et sa famille depuis le mois de juin, mais aussi je pensais que M. attendrait de son côté. Puisqu'il ne veut pas le faire, je ne vois pas pourquoi je ne lui ferais pas mon compte.

J'ai reçu par Marchesseault quelques livres. Je vous prie de m'envoyer le reste de mes effets au plus tôt. N'oubliez pas le *Family Library*²⁹⁶, couvert en maroquin rouge.

Je ne vois pas ce qu'a Marchesseault contre moi ; je ne lui ai rien fait. Je ne l'ai peut-être pas reçu comme je l'eus fait si j'eusse été à mon particulier, mais qu'y faire, ce n'est pas ma faute.

Quant à vous, je ne puis croire que vous ayez ajouté foi à ce qu'on vous a dit : que j'avais dit vous avoir nourri tout l'été. Fi donc ! Vous devez me connaître mieux que ça. Tout ce que je puis vous dire : méfiez-vous de Ls Perrault. C'est une langue de poissard.

Adieu, mes saluts à M. Dumesnil, votre famille, etc.

²⁹⁶ *Harper's Family Library*, publié chaque année par Harper & Brothers.

Votre ami.

Gauvin



Benjamin Mott à Danford Mott, son frère

BAC, MG24, B171 : 38-39

Danford Mott Esquire
Alburgh, State of Vermont
North America

District of Parramatta, November the 9th 1840

Dear Brother,

I must inform you that my health is good at present and likewise in good spirits, hoping these few lines will find you enjoying the same blissing. All the prisoners that came from Montreal are all well excepting one, and that one is Louis Dumouchel. I think that he will not survive many days²⁹⁷.

We are kept as prisoners as yet, about eight miles from Sydney, New South Wales, in the district of Parramatta. Sydney is a city nearly as large as Montreal. But the buildings not as elegant. I have been in Sydney twice and have not had much oportunity of knowing much about the country as yet. The climate appears to be healthy. The winter here is about as cold as the months of Sept. and Oct. is in Alburgh.

We disembarked from the ship *Buffalo* on the eleventh day of March 1840. We are all kept as prisoners under the charge of a Government officer. We have to work for Government through the day and lakt up in cells at night. But we have had some encouragement of soon getting our Liberty of the Colony. We have not had any sentence as yet. I think that they will not keep us as prisoners a great while. I have not heard from home since I left Montreal nor anything about us. If you have wrote to me I have not received the letters as yet.

²⁹⁷ Louis Dumouchel (1800-1840) a été hospitalisé pendant cinq semaines à Sydney. Officiellement décédé d'hydropisie le 24 novembre 1840 ; en réalité il avait presque cessé de se nourrir et souffrait de peine et d'ennui d'être séparé de sa famille. De mars 1840 jusqu'à sa mort, il ne cessa de pleurer en parlant de sa femme et de ses six enfants. *JPEA*.

I wish you to write to me, as soon as you receive this. Concerning my affairs at home, I wish that you would be as merciful to my family as you can until I return, which I hope will not be many years. I shall return as soon as I can have the privilege. When you write to me, inclass your letter to me in a wrapper and direct it to Manuel Neich²⁹⁸, innkeeper, Sydney, New South Wales, in the District of Parramatta. If you direct it to Mr. Neich, it will not be intercepted.

I have had an interview with Mr. Neich. He was from Massachusetts. He lives about fifty rods from us.

Give my respects to all the family. This from your most affectionate brother.

Benjamin Mott



Emanuel Neich

Tirée de l'album Sheree Orszanski's photos



²⁹⁸ Emanuel Neich (1807-1893), né Emanuel Sebastiano Neich (Danero) à Gênes (Italie), le 20 janvier 1807, fils de Pietro Antonio Danero et d'Angela [Danero] ; arrivé à Sydney à 18 ans, le 2 décembre 1825, y épouse Mary Ann Comer en 1834 et exerce le métier d'aubergiste. F.M. Lepailleur fut engagé pour travailler chez Neich.

Marie-Reine Quenneville à Édouard-Pascal Rochon

Paul Rochon, *Les derniers Patriotes*, p. 128-130

Care of the Right Rever. Bishop Powell

Mr. Édouard-P. Rochon

Long Bottom

Sydney District

New South Wales

Canadian Convict

Terrebonne, 18 novembre 1840

Mon cher mari,

Ta lettre en date du 18 mai dernier ne m'est parvenue que le 11 du courant. Avec quel plaisir mêlé de chagrin j'ai reçu cette lettre qui me faisait connaître qu'au moins tu étais encore vivant! Jusqu'alors nous n'avions pu avoir aucune nouvelle certaine de votre sort, non plus que les malheurs qui auraient pu vous arriver dans votre long voyage, mais le Dieu tout-puissant a bien voulu vous guider à travers tous les écueils sur une terre étrangère d'exil, il est vrai, mais au moins vous possédez la vie qui, quoique dure à supporter, ne laisse pas que de rencontrer ou procurer une certaine satisfaction plus ou moins consolante.

Je vois avec plaisir que tu as eu le bonheur de pouvoir remplir tes devoirs sacrés de la religion en rencontrant de dignes ministres apostoliques ; nous en avons tous été d'autant plus satisfaits que nous sommes convaincus qu'avec une telle aide et de tels secours vous supporterez avec plus de résignation et de fortitude les rigueurs des secrets de l'Éternel. Continue, mon cher Édouard, dans tes bonnes dispositions et sois persuadé, comme je te l'assure, que j'ai joint et que je joindrai mes faibles efforts aux tiens et que probablement ils seront couronnés de succès plus tôt que nous ne pouvons espérer.

Oui, je suis portée à croire et à espérer comme toi, suivant ce que tu mets dans ta lettre, que le gouvernement, dans sa bienveillance, vous rendra la liberté et à vos familles. C'est dans cet espoir que je vis toujours. Fasse le Ciel que mes souhaits et les tiens soient exaucés et faisons des vœux au Ciel ensemble pour qu'ils le soient au plus tôt.

Je n'entreprendrai pas de parler d'affaires particulières malgré tout le désir que tu pourrais en avoir. Connaissant ton caractère intéressé, ce serait peut-être te fatiguer l'esprit quoique pourtant elles ne soient pas de nature à t'inquiéter. Tout est resté dans le même état qu'il était lorsque tu es parti. J'habite toujours dans notre maison,

j'ai aussi toujours avec moi ton cher petit garçon pour qui j'ai autant de soins qu'il m'est possible de lui en donner. Il continue toujours son école chez M. Valade et je me propose de le mettre au collège le printemps prochain. Je ferai pour lui des sacrifices de mon propre bien autant que je pourrai.

Ton père et ta mère sont bien contents et m'engagent de le mettre au collège. Ce sera le plus sûr moyen, tout en lui donnant de l'éducation, de le contenir et de lui sauver des accidents auxquels un enfant de son âge et de son caractère pétulant est sans cesse exposé. J'ose me flatter que cette nouvelle te fera plaisir et que tu ne m'en sauras pas mauvais gré. Je le ferai, tant pour respecter ta mémoire que par l'avis de tes père et mère, comme je viens de te le dire.

Quoique je ne voulais pas te parler de tes affaires, je te dirai en passant que j'ai vendu, l'hiver dernier, 14 carrioles à bien bas prix. Il m'en reste 19, outre les 25 que Jean Courval avait entreprises et qu'il a finies et qui sont encore blanches, dont je ne pourrai tirer aucun parti, vu qu'il y a une loi nouvelle qui prohibe ces sortes de voitures. Si, plus tard ou par quelque moyen, je puis en retirer la moindre chose, je saisirai l'occasion et j'appliquerai la moitié du produit pour le profit et avantage de ton cher petit garçon.

Ton frère Nazaire occupe toujours la boutique de forge et, vu son bon comportement, je n'ai pas voulu lui demander jusqu'à présent un sou. J'ai pensé qu'en le favorisant, ce serait rencontrer ton approbation. Je te dirai aussi qu'il a été assez sage pour se mettre de la Société de Tempérance ; c'est bien certainement un bonheur pour lui comme pour tous ceux qui en deviennent des membres.

Enfin, cher mari, que de choses n'aurais-je pas à te dire et te mentionner, les unes plus ou moins consolantes ou affligeantes que les autres, mais à quoi cela servirait-il de t'affliger peut-être dans ton exil, ton malheur est assez grand sans en augmenter la rigueur par de petites nouvelles qui d'ailleurs ne sont que de peu de conséquence. Tu as assez, je pense, de la pensée du passé, qu'il te suffise pour le moment de savoir que nous sommes assez bien pour les circonstances et, comme je le disais plus haut, que nous faisons des vœux sincères au Ciel pour votre retour parmi nous. Comme ta maman t'écrit plus bas, je termine cette lettre en te souhaitant du courage et que le Dieu tout-puissant te donne les forces de supporter ton malheur et vous fasse la grâce de nous rejoindre au plus tôt.

En attendant cet heureux jour, je suis ta femme qui ne t'oublie pas.

Marie-Reine Quenneville

[En marge :] *Your family all well and none of your land and property has been sold. Your father and mother seem to be doing as well as when you were here.*



Marie-Rose Gibault à ses trois fils Rochon²⁹⁹

Paul Rochon, *Les derniers Patriotes*, p. 130-132

[Terrebonne, 18 novembre 1840]

Mes chers enfants, Édouard, Jérémie et Toussaint,

Ai-je besoin de vous parler de la satisfaction que nous avons ressentie à la réception de vos nouvelles ? Non, je ne le crois pas. Vous trois, qui êtes pires vous-mêmes, pouvez juger dans quelle position je me suis trouvée, ainsi que votre pauvre père. Oui, mes chers enfants, je veux bien comprendre que votre sort et votre situation sont pénibles, mais figurez-vous la mienne et celle de votre pauvre père, à l'âge avancé où nous sommes. C'est bien loin de nous donner la santé et de nous faire jouir du peu de jours qui nous restent et qui sont abrégés par votre malheur. Une seule chose nous soutient, c'est la confiance en la divine Providence et l'espérance que Dieu, dans sa miséricorde et sa bonté, écoutera nos prières, aura pitié de nous tous ensemble et vous ramènera dans vos foyers, au sein de vos familles.

Nous sommes contents que vous entreteniez cet espoir et nous nous flattons que votre conduite vous méritera que vos souhaits soient exaucés. C'est pourquoi je vous recommande, en mère, de ne pas oublier d'implorer la clémence de Dieu, bon et tout-puissant, son support dans les vicissitudes de cette vie semée de malheurs et de contretemps. Je vous recommande aussi, mes chers enfants, d'être tous trois vrais frères et de vivre ensemble dans la plus parfaite union, de vous soulager les uns les autres, en autant que vous le pouvez, sans compromettre vos devoirs. Enfin, mes chers enfants, vous pouvez vous imaginer plus que je ne puis vous en écrire et que le cœur d'une mère peut vous recommander, et j'espère que vous vous rappellerez ces recommandations qui, dans tous les cas, ne feront rien moins qu'attirer sur vous des grâces que nos cœurs réclament pour vous autres.

À toi, mon cher Jérémie, je t'informe que tes petites filles sont en parfaite santé et t'embrassent bien de tout leur cœur. Elles sont dans les mêmes places qu'elles étaient. Adeline et Virginie ont fait leur première communion le 25 juin. À toi, mon cher Toussaint, je t'informe que nous avons eu le plaisir de voir ta femme deux fois depuis que tu es parti, avec ses petits enfants. Elle jouissait d'une parfaite santé alors. Il paraît que c'est là encore le cas, car nous n'en avons pas entendu parler depuis son dernier voyage, il y a environ deux mois et demi.

²⁹⁹ Cette lettre est jointe à celle de Marie-Reine Quenneville.

Esther³⁰⁰ reste toujours à Berthier et Beauchamp semble continuer toujours à faire de bonnes affaires. Je me suis empressée de les informer, aussitôt la réception de votre lettre. Ils se joignent ainsi que Nazaire, sa famille et tous les autres parents et amis à nous, pour vous embrasser et présenter leurs compliments et vous faire les souhaits les plus sincères dont vous pouvez avoir besoin dans votre situation. Vous sentez bien, mes chers enfants, que je ne terminerais jamais si j'entreprenais de vous entretenir de nos sentiments, de nos pensées et de nos réflexions sur tous les sujets qui vous regardent et vous concernent, mais je vous laisse à vous-mêmes à les imaginer, vous en jugerez suffisamment.

Je termine donc en vous souhaitant que Dieu vous donne de la force et du courage. Ne l'abandonnez pas et, comme vous le savez, il ne vous abandonnera pas. Votre pauvre père vous embrasse et vous fait les mêmes souhaits que moi, ainsi que cette pauvre Hortense qui, tous les jours, adresse ses prières au Ciel pour votre retour.

Adieu, adieu, adieu donc mes chers enfants et courage.

Votre affectionnée mère
Marie-Rose Gibault Rochon

L'ami H.B. Reeves³⁰¹ est mort, il y a huit jours, en pleine connaissance.



Étienne Chartier à Mgr Bourget
ACAM, 420.048 ; 840-1

The Right Rev^d Ig. Bourget
Bishop of Montreal
Lower Canada

Madison, Jefferson County, Indiana
23 novembre 1840

³⁰⁰ Esther Rochon, sœur des trois frères Rochon.

³⁰¹ Henri-Benjamin Reeves (1799-1840), aubergiste à Terrebonne. Voir sa déposition contre les Rochon. *Événements de 1837-1838*, N^o 1120. Il est inhumé à Terrebonne le 13 novembre 1840, époux de Marie-Anne Maisonneuve.

Monseigneur,

La nouvelle du décès de feu M^{gr} J.J. Lartigue, premier évêque de Montréal, et par conséquent de l'exaltation de Votre Grandeur sur le siège de la plus importante des villes du Canada, m'est parvenue lorsque j'étais encore à Paris. Aux yeux de la chair, cet événement serait un sujet de félicitations, si c'était l'ambition ou la vaine gloire qui vous eût mis sur le chemin des grandeurs ; mais comme l'obéissance, j'en suis sûr, a été la seule part que vous ayez prise à votre propre avancement à un poste aussi dangereux qu'il est élevé, étant surtout sujet à une responsabilité si grande dans les circonstances particulièrement critiques et difficiles où se trouve le Canada, je pense que Votre Grandeur sera plus flattée des vœux sincères que j'ai adressés au ciel et que je forme sans cesse, pour qu'Elle puisse, guidée par l'Esprit de la sagesse et de la force qui viennent d'en haut, passer heureusement à travers les écueils et surmonter les difficultés de sa situation, que si je me laissais aller à de vains compliments commandés tout au plus par les formalités mondaines et qui s'appliquent mal à une élévation de ce genre, en soi plus redoutable que désirable.

Non seulement mon attachement à ma chère patrie, dont vous vous trouvez aujourd'hui une des autorités principales et des plus importantes sous plus d'un rapport, à notre sainte religion catholique, dont les intérêts sont soumis à vos soins et peut-être même à votre défense intrépide, mais encore mon attachement privé à votre personne, doivent vous être autant de garants de la sincérité de mes souhaits que votre épiscopat soit une source abondante et non-interrompue d'avantages pour l'Église du Canada, de mérites spirituels pour vous et de bénédictions pour votre mémoire après vous. La renommée qui m'a apporté jusque dans les forêts de l'Indiana, la nouvelle de l'institution, si longtemps et si ouvertement désirée, d'un Conseil épiscopal ou espèce de chapitre, dont vous avez le mérite d'être le premier auteur, me donne la confiance qu'un épiscopat qui commence sous d'aussi heureux auspices, sera pleinement couronné de ce succès qui fait l'objet de mes vœux les plus ardents.

Il m'est consolant de penser que c'est avec un évêque dont l'administration s'annonce par un tel trait de sagesse et de prudence, d'une si noble défiance de soi-même, qui est en même temps la preuve d'un désir sincère et si louable de se concilier la confiance de tous ceux sur qui il est préposé, que je vais désormais avoir à traiter. En même temps il m'est très pénible d'avoir à attirer l'attention de Votre Grandeur sur ce malheureux démêlé entre le prédécesseur de Votre Grandeur et moi, et que sa mort a laissé indécis. J'ose croire que Votre Grandeur, en même temps qu'Elle est décidée à rendre à mes réclamations toute la justice qui peut leur être due, sera encore disposée à correspondre à mon désir sincère de terminer ce différend avec le moins de bruit et le plus amiablement possible, en sauvant toute-fois l'honneur et les droits de l'épiscopat et les miens.

J'étais en voie de solliciter de la Cour de Rome un ordre à feu M^{gr} Lartigue de me livrer la copie, par lui authentiquement refusée, de la procédure qu'il a instituée contre moi en janvier 1838, afin que je pusse décider ensuite si j'appellerais du refus qu'il m'a fait de la cure de Saint-Hermas contre la discipline et le droit avoués du diocèse, de sa procédure *ex parte* et de sa sentence d'interdit et de privation de cure qui s'en est suivie, et de la demande, qu'il m'a forcé de lui faire contre mon gré, de mon excorporation du diocèse de Montréal, pour ne pas rester sous un interdit perpétuel et universel, lorsque son décès est venu interrompre toute procédure entre lui et moi.

Les circonstances n'étant plus les mêmes, j'ose me flatter que Votre Grandeur ne trouvera pas les mêmes obstacles qui ont pu justifier aux yeux de l'évêque défunt l'*impossibilité* où il s'est cru de me livrer une copie de la procédure en question, que je sollicite encore de Votre Grandeur par la présente.

Quant à la sentence d'interdit qui pèse encore sur moi pour le diocèse de Montréal et à mon excorporation forcée qui m'en ferme l'entrée contre mon désir bien formel d'y retourner aussitôt que faire se pourra, je prie Votre Grandeur de vouloir bien me faire connaître quelles sont ses dispositions pour l'avenir sur ces deux objets et d'être bien persuadée en même temps de ma disposition entière et sincère à entrer en toute voie de conciliation et d'accommodement praticable qu'Elle voudra bien suggérer, pour éviter toutes démarches qui pourraient troubler le repos de Votre Grandeur et la bonne intelligence que je souhaite si ardemment établir avec Elle.

Je suis dans l'exercice actuel du ministère à Madison, Jefferson County, Indiana, mais temporairement seulement, suivant mon désir et avec l'agrément de M^{gr} de la Hailandière³⁰², évêque de Vincennes.

Je prie Votre Grandeur de vouloir bien accueillir l'assurance du profond respect et de l'attachement sincère de son très humble et très dévoué serviteur.

Et^{ne} Chartier, ptre



³⁰² Célestin-René-Laurent Guynemer de la Hailandière (1798-1882), né à Combours (Ille-et-Vilaine), évêque de Vincennes, Indiana, de juin 1839 à juillet 1847.

Ludger Duvernay à Louis-Joseph Papineau

BAC, MG24, B2, vol. 3 : 3585-3588

L'honorable L.J. Papineau
Paris
aux soins de M. H. Bossange
Quai Voltaire, N° 11

(Ludger Duvernay, répondu 15 janvier [1841])

Burlington, Vt, décembre 1840

Monsieur,

Je profite de l'occasion qui se présente pour vous écrire. Je l'aurais fait déjà si je n'avais été dans la persuasion que vous receviez de fréquentes correspondances de vos amis du Canada. Cependant M. Fabre qui est passé ici il n'y a pas bien longtemps me dit que vous aviez exprimé votre mécontentement de ce qu'on ne vous écrivait pas plus souvent afin de vous mettre plus au fait des affaires du pays.

Je ne vous adresse pas de journaux, car je suppose que M. Fabre ou M. Perrault, toujours attentifs en fait de correspondances, vous en adresseront des liasses par M. Forsans³⁰³ que j'attends journellement ici sur sa route pour la France.

J'ai eu le plaisir de voir monsieur votre fils [Amédée] en allant et en revenant du Canada ; il a eu la bonté de me communiquer l'extrait d'une lettre que vous lui aviez adressée en septembre. Si vous avez à vous plaindre de la négligence de vos amis du Canada, je puis vous assurer que les réfugiés regrettent beaucoup votre silence à leur égard. Chacun se demande où est M. Papineau, avons-nous de ses nouvelles ! quelles sont ses vues ? quelles sont ses espérances ? &c. Ceux qui sont un peu au

³⁰³ Henri Forsans (1811-?), né à Lagor (Pyrénées-Atlantiques), commune de l'ancienne vicomté de Béarn, le 17 décembre 1811, fils de Pierre Forsans, propriétaire, âgé de 45 ans, et de Jeanne Camescare, qui lui donnent les prénoms de Pierre-Henri. Le patronyme Forsans est commun encore aujourd'hui à Pau. Henri Forsans s'établit comme marchand à Bordeaux, rue de Sèze, N° 1, puis quelque temps à Montréal pour y vendre des livres, de la soierie, des fruits et du vin. S'occupe souvent du transport de la correspondance Papineau. Il visite le logis des Papineau à Paris, puis se rend à Montréal par Londres, en avril 1840, en faisant le voyage en compagnie de Joseph Masson. Il demeure à Montréal jusqu'au printemps de 1841 alors qu'il retourne en France et dîne parfois avec Papineau. Lactance parle d'un M. Versan, jeune Français, qui arrive de Montréal avec une lettre de recommandation de Delagrave. PEP, I.

fait de la politique européenne savent à quoi s'en tenir ; nous savons qu'il n'y a rien à espérer du présent gouvernement français.

M. Chartier, avant son départ pour l'Indiana, m'a adressé de New York une longue lettre dans laquelle il me donne des *détails* assez satisfaisants sur sa mission en France, ainsi que sur toutes les explications que vous lui avez données.

Je suis loin de partager l'opinion de certaines personnes qui pensent que vous n'aviez qu'à demander pour obtenir. Il était facile de comprendre la politique de Louis-Philippe. Mais nous sommes d'opinion ici que, probablement à l'heure qu'il est, il s'est opéré de grands changements dans les affaires d'Europe, et surtout de la France ! Puissent-elles être de nature à opérer aussi un changement dans la position de notre malheureuse patrie. Nos regards sont fixés vers l'Europe, et surtout vers la France, d'où nous nous attendons toujours à obtenir des secours. Nos bons compatriotes n'ont pas perdu encore tout espoir ; ils espèrent toujours. Ils parlent toujours de vous comme étant leur dernier recours, leur ancre de salut. Il est pour ainsi dire à regretter, dans la position difficile où se trouve maintenant le pays, qu'une mission aussi importante vous en tienne éloigné. Votre présence sur la frontière serait bien à désirer, pour guider l'opinion publique. D'après les connaissances que j'ai de ce qui se passe dans le pays, ceux qui sont restés fidèles à la cause, c'est-à-dire la masse du peuple, se considèrent comme étant sans chef, car ceux qui se sont mis à la tête des affaires sont sans énergie et, j'oserai le dire, sans patriotisme. Combien tous ces gens ont dégénéré, c'est vraiment pitié de le voir, avec leur politique rétrograde et conciliante. Les apostats paraîtront être plus considérés que ceux qui sont restés dévoués à la cause. Et ce qu'il y a de plus à regretter, ce sera dans de semblables dispositions que le pays va entrer dans une lutte électorale. Vous verrez avec quelle ardeur les tories, les égorgeurs offrent leurs services aux électeurs et réclament leurs suffrages avec des paroles de miel, et les mains encore fumantes du sang de nos compatriotes.

Quant à moi, je n'ai aucune confiance dans les élections. J'aurais préféré que les réformistes aient refusé d'y prendre part, après avoir protesté comme ils l'ont fait contre l'Union. Je vous adresse quelques numéros d'un petit journal dans lequel vous trouverez quelques correspondances où j'ai traité ce sujet. Mais toute la presse dite *libérale* a jeté les hauts cris, et on a fini par m'invectiver. Je suis pleinement convaincu que la majorité de la Chambre ne sera pas libérale, pas même dans le Bas-Canada. Plus le Parlement sera peuplé de tories, plus il fera de sottises, et plus il passera de lois arbitraires, plus il tyranniserá le peuple, et par conséquent le plus tôt il sera prêt à opérer un *changement* dans le pays. Mais on va endormir le peuple par des demi-mesures, par une apparence de justice. C'est à quoi travaillent ceux qui se disent maintenant les chefs *réformistes*.

Cependant un assez bon nombre de Canadiens sont en faveur du plan que j'ai proposé, c'est-à-dire de ne plus législater avec le gouvernement anglais. Suivant plusieurs, nous ne pouvons plus le faire sans déshonorer le nom canadien. Tous les réfugiés ici sont de cette opinion, et particulièrement W. Nelson à qui j'ai eu occasion d'en parler dernièrement.

Vous savez que je me suis vu forcé d'abandonner la publication de mon journal, à la fin des six mois, et après avoir perdu environ \$500 sur cette entreprise patriotique. J'avais l'espérance de pouvoir adresser mon journal au Canada à l'arrivée de M. Poulett Thomson, mais il ne s'est pas montré plus poli que les autres envers la presse libérale. J'ai aussi perdu sur la réimpression de *l'Histoire de l'insurrection*, faute de pouvoir l'envoyer au Canada. Je n'ai pu en faire passer que quelques copies avec difficulté.

Quant à moi, me voici encore à Burlington, déterminé à y passer l'hiver, car je ne veux pas avoir d'obligation au gouvernement, en quêtant un pardon. D'ailleurs je ne pourrais pas m'accorder avec ceux qui se mêlent d'affaires maintenant au Canada. Je vis ici avec ma famille sur les argents que je retire du Canada, de mes anciens débiteurs, qui sont un peu négligents à payer, mais avec de l'économie, on parvient à se tirer d'affaire. Je me suis fait cultivateur tout l'été, j'avais trouvé un grand terrain que j'ai cultivé et qui m'a rapporté une quantité de légumes.

Un assez bon nombre de réfugiés sont retournés au Canada. Vous trouverez la liste de ceux qui sont restés ici dans le N^o 38 du journal que je vous adresse. J'attendrai ici jusqu'au printemps les événements. Nous avons l'espoir qu'il s'opérera un grand changement dans la politique de l'Europe, qui aura de l'influence sur notre politique.

Je puis vous assurer, d'après la correspondance que j'entretiens avec le pays et les Canadiens que j'ai occasion de voir souvent ici, que le peuple est toujours bien disposé ; il souffre de voir les chefs adopter une position qu'il considère comme dégradante pour le nom Canada.

Le *North American* existe encore, mais il est changé de propriétaire. Le jeune Ryan le rédige maintenant avec beaucoup de modération ; on n'y voit plus de personnalités comme par le passé.

Si cependant il ne survient pas de changement dans les affaires du pays, je me trouverai peut-être forcé de retourner à Montréal au printemps, et je tâcherai de reprendre la publication d'un journal sur de nouveaux frais. Mon imprimerie a été restaurée par M. Viger pour environ 200 £, de 1100 £ qu'elle m'avait coûté. Elle est passée entre les mains du propriétaire de *L'Aurore*. Ce journal suit la même politique que *Le Canadien*, c'est-à-dire une politique rétrograde, de conciliation.

C'est avec le plus grand plaisir que je recevrais de vos nouvelles. Si vous voulez bien y joindre de temps à autre l'envoi de quelques journaux français, ce serait me

rendre un grand service, ainsi qu'aux autres réfugiés, car nous sommes bien avides de nouvelles. En ce moment, l'éducation de mes enfants, la lecture et la correspondance avec les amis sont mes principales occupations. J'ai appris aussi un peu d'anglais.

Permettez-moi de vous prier de vouloir bien présenter mes saluts respectueux à votre famille, et je vous prie de me croire maintenant, comme par le passé, votre très dévoué serviteur.

Lr Duvernay



Madame Gabrielle Jobey, stances

Le Jean-Baptiste, 4 décembre 1840

Le Banni

Sous un beau ciel, je pleure, je soupire ;
Dans un air pur, à peine je respire...
Ce ciel, cet air, ce n'est pas mon pays !...
La mer est calme et le soleil s'y mire,
Moi, je suis calme et je sens que j'expire,
Sur une terre où je n'ai pas d'amis !...

La nuit, le jour, pour moi tout est sans charmes,
Tout me déplaît ; tout fait couler mes larmes !...
Pourquoi des fleurs ?... Ce n'est pas là ma fleur !
Un seul brin d'herbe, un brin d'herbe flétrie,
S'il arrivait de ma mère patrie,
Pour moi serait un monde de bonheur !

Comme une fleur, sur sa tige penchée,
Et que la mort de son doigt a touchée,
Je sens s'éteindre et ma vie et mon cœur.
Du nord au sud, alors qu'on la transplante,
Vous la voyez mourir, la pauvre plante !
La nuit pour elle a perdu sa fraîcheur.

Oh, vent léger qui chasses les nuages,
Emporte-moi sur un de tes orages !
Emporte-moi comme un triste soupir !...
À mon désir que ton aile se ploie ;
Oh, mon pays, qu'un instant je te voie,
Que je te voie, et je pourrai mourir.

Madame Gabrielle Jobey



Timoléon Quesnel à l'éditeur de *L'Aurore des Canadas*

L'Aurore des Canadas, 12 janvier 1841

Correction. – Le D^r Quesnel, magistrat de police ou juge à paix de L'Acadie, publie, sur un des derniers numéros du « Vrai Canadien », un écrit en réponse à un article que nous reproduisîmes, il y a quelque temps, d'un journal américain, au sujet de l'incendie de la propriété de M. Lucien Gagnon, de la Pointe à la Mule. Nous croyons devoir en justice pour Son Excellence et pour le magistrat incriminé dans le journal américain, reproduire l'écrit du D^r Quesnel, afin de mettre nos lecteurs à portée de juger du mérite respectif de l'attaque et de la défense. Nous ferons observer seulement que le D^r Quesnel ne cherche pas du tout à laver l'administration de Sir John Colborne de l'odieux que jette sur elle le journal américain, mais seulement à défendre l'administration actuelle de toute participation à ces dénis de justice. Voici l'article du D^r Quesnel ; on retrouvera celui du *Clinton County Whig*³⁰⁴ avec nos remarques, sur *L'Aurore* du 26 décembre.

L'Acadie, 30 décembre 1840

Monsieur l'éditeur,

Ayant lu, ces jours derniers, dans un numéro de *L'Aurore des Canadas* un paragraphe extrait d'un papier de Plattsburgh, où l'on accuse des volontaires d'avoir incendié la propriété d'un réfugié canadien qu'il nomme le Colonel Lucien Gagnon, et où le gouvernement britannique est aussi accusé d'avoir sinon applaudi à cet incen-

³⁰⁴ *Clinton County Whig*, hebdomadaire publié à Plattsburgh (NY), de décembre 1839 à octobre 1855. *Publisher* : Edward Eastman.

die, au moins de n'avoir fait aucunes démarches quelconques pour en découvrir les auteurs ; je manquerais de rendre témoignage à la vérité, si je ne faisais connaître publiquement que cette assertion est fausse et si je ne disais qu'il est à ma connaissance personnelle que dans les incendies qui ont eu lieu, les magistrats stipendiaires ont, dans leurs districts respectifs, reçu du gouvernement l'ordre positif de s'enquérir des causes de ces incendies et d'en faire leur rapport. Un semblable ordre me fut adressé à moi-même par M. Coffin, commissaire de police, de la part de l'administration, lors de l'incendie de la grange de M. Charles Roy à L'Acadie.

Et pour preuve que Son Excellence le gouverneur général n'est pas indifférent sur les délits qui se commettent, c'est que, ayant été dernièrement informé qu'un pauvre mendiant de Napierville, nommé François Garceau, qui parcourt les campagnes avec une petite *sleigh* attelée de deux chiens de front, avait été arrêté par un agent de police stationné à L'Acadie, lequel lui avait fait payer une somme de 30 sous en qualité d'amende, pour avoir fait usage de cette voiture, il ordonna aussitôt qu'une enquête fût faite sur la conduite de cet individu. Je fus chargé de cette enquête dont le résultat a prouvé jusqu'à l'évidence que cette accusation était fausse et malicieuse.

Revenons maintenant à l'incendie de la propriété du colonel Gagnon. Il eut lieu, si je m'en rappelle bien, un jeudi. Le dimanche suivant, je fis faire une annonce à l'issue du service divin, priant les personnes en état de procurer des renseignements au sujet de cet incendie, de vouloir bien le faire. En effet deux habitants très respectables, qui résident dans le voisinage immédiat de la propriété incendiée, m'informèrent qu'il avait été causé par un four dont on avait fait usage, ce jour-là, et n'était nullement l'acte d'incendiaire. J'ai eu, depuis, l'occasion de converser chez moi avec une personne qui résidait dans cette maison, ce jour-là même, et son témoignage corrobore celui des deux habitants. Un magistrat stipendiaire s'y trouve enfin accusé d'avoir intimidé une jeune fille et de lui avoir fait des menaces afin de l'empêcher de dire qu'elle avait vu des individus incendier la propriété de Gagnon, et que ces individus étaient des volontaires de la reine. Il en est probablement de ce rapport, comme de celui fait au sujet du mendiant de Napierville. Néanmoins, que le colonel Gagnon expose publiquement le nom de celui qui s'est rendu coupable d'une faute aussi grave que celle de corruption, et je puis l'assurer qu'une enquête aura aussitôt lieu sur sa conduite, et qu'il sera, s'il est coupable, puni exemplairement.

Mais qu'il n'oublie point qu'au soutien de ce qu'il avance, il faut des faits et non des suppositions gratuites.

D^r Quesnel



Annexe

Les exilés politiques

L'Aurore des Canadas, 7 septembre 1841

Ce n'est qu'avec une extrême répugnance que nous nous décidons à mettre sous les yeux de tant de mères et d'épouses, dont le cœur est déjà brisé par l'absence seule de personnes chéries, autre chose que ce qui peut apporter quelque soulagement à leur douleur. Nous voudrions avoir encore aujourd'hui à publier une de ces lettres d'un des exilés de la Nouvelle-Galles, pleine de paroles de consolation et d'espérance et tout empreinte d'un généreux courage dans le malheur. Mais nous sentons que notre devoir de journaliste nous impose l'obligation de contrister des cœurs, en proie déjà à d'amers regrets, parce que nous nous devons avant tout à la vérité. L'écrit suivant que nous reproduisons du *Canada Times*, que lui-même a écrit sous l'inspiration de deux capitaines de vaisseaux américains, est bien digne d'attention, parce que, si les capitaines sont véridiques et si tout ce qu'ils rapportent n'est pas pour exciter chez les concitoyens des sympathies en faveur des exilés aux dépens mêmes de la vérité, il s'ensuivrait que les lettres qui ont été reçues ici de Sydney, de la part de MM. Lanctot, Ducharme et autres, ne contenaient que de pieux mensonges pour consoler des mères et des épouses. On avait déjà soupçonné que quelques-uns des exilés tels que le Dr Newcomb et le capitaine Morin, dont aucunes lettres ne sont encore parvenues, ne s'étaient abstenus d'écrire que parce qu'ils ne pouvaient dire toute la vérité, soit qu'on les eût empêchés, soit qu'ils craignent d'attrister leurs familles. Nos lecteurs jugeront entre les lettres des exilés et le rapport des capitaines sur le degré de confiance qu'ils doivent accorder à chacun. Pour nous, nous croyons le rapport des capitaines au moins exagéré ; il est au moins hors de doute que tout ce que dit le surveillant à l'un d'eux ne peut être pris au sérieux, si les exilés étaient aussi maltraités qu'ils le disent, il est probable qu'ils se seraient contentés dans leurs lettres de se taire sur le traitement qu'ils éprouvent sans dire qu'ils sont comparativement bien traités. Voici l'article du *Canada Times* :

On a enfin entendu parler des hommes infortunés qui ont été envoyés à la Nouvelle-Hollande après la dernière insurrection. Un capitaine Brown, du vaisseau baleinier américain le *Hamilton*, arrivé dernièrement à Bridgewater, dit que pendant que son vaisseau était au port de Freemantle³⁰⁵, Nouvelle-Hollande, il vit un nombre

³⁰⁵ Peu crédible, ce témoignage. Primo, on écrit Fremantle. Secundo, ce port australien est situé près de la ville de Perth, à environ 4 000 km de Sydney et de Parramatta où étaient nos patriotes.

de prisonniers canadiens patriotes transportés en cet endroit. Ils travaillaient sur les chemins, chacun avec une chaîne pesante à la jambe.

Le capitaine d'un autre vaisseau à Bristol, Rhode Island, arrivé récemment de la Nouvelle-Hollande et de la Terre de Van Diemen, dit que la situation des prisonniers est misérable à l'extrême. Il dit qu'il en vit plusieurs enchaînés à des brouettes, forcés par des maîtres cruels de travailler au-dessus de leur force, et avec des haillons à peine suffisants pour couvrir leur nudité et les mettre à l'abri d'un soleil brûlant ; privés de toute douceur, n'ayant aucune communication avec leurs familles et dans une condition propre à attendrir un cœur de pierre ! Le capitaine ayant demandé qui ils étaient, on lui répondit :

– Oh, ce n'est rien ! Seulement une bande de Français rebelles et de pirates américains.

– Combien de fois fouettez-vous ces pauvres gens ? demanda le marin.

– Oh ! pas plus de quatre à cinq fois par jour, dit le surveillant ou quelque autre employé de cette sorte, pas plus souvent que cela, *terme moyen*. Soyez sûrs que nous leur donnons toujours une bonne douzaine de coups de fouet sur le dos nu, à onze heures et demie, pour leur donner de l'appétit avant dîner, – mais ça ne leur fait pas grand mal – vous voyez qu'ils y sont habitués – et il est assez curieux de voir comme ils dînent bien quand, après cette opération, ils se sont rhabillés ! Je vous assure qu'ils prennent la chose de la bonne manière !

Juste ciel ! est-ce là un échantillon de la justice et de l'humanité de la *Grande-Bretagne* tant vantées ! Le cœur saigne et le sang se glace à la pensée des misères qu'éprouvent ces êtres malheureux.

Bibliographie

Aubin, Georges et Jonathan Lemire, *Ludger Duvernay, Lettres d'exil, 1837-1842*, Montréal, VLB éditeur, 2015.

Lepailleur, François-Maurice, *Journal d'un patriote exilé en Australie*, Québec, Septentrion, 1996.

Mackay, Julien S., *Notaires et patriotes 1837-1838*, Québec, Septentrion, 2006.

Marchesseault, Siméon, *Lettres à Judith. Correspondance d'un patriote exilé*, introduction et notes par Georges Aubin, Sillery, Septentrion, Les Cahiers du Septentrion n° 7, 1996.

Return of the Names and Quality or Station of the several Persons arrested in the District of Montreal, and places in Confinement in the Common Goal of the District of Montreal, on a Charge of Treason or Treasonable Practices. J. Colborne to the Marquess of Normanby, Government House, Montreal, 4 January 1840.

Rochon, Paul, *1839 (La lente agonie des patriotes)*, Montréal, Les Éditions du Taureau, 1988.

Rochon, Paul, *Les derniers patriotes (Les exilés de 1840 vous parlent)*, Montréal, Les Éditions du Taureau, 1993.

Séguin, Robert-Lionel, *L'Esprit révolutionnaire dans l'art québécois*, Montréal, Parti-Pris, 1972.

Index

- Abbott, 183
Abbott, Samuel, 283
Agrippa, 203
Ainsse-Duchesnois, Fan-
ny/Françoise, 353
Alary/Alarie, Archange, 91
Alary/Alarie, Michel, 90, 141
Albert, prince, 352
Alexander, A.T., 26, 27
Allard, Jean-Baptiste, 99, 193
Allen, Richard Lamb, 251
Amiot, François, 179, 182, 209
Anderson, 226
Angell, John, 31
Archambault, 200
Archambault, Joseph-Olivier, 59, 69,
159, 216, 217
Armand-Chartrand, Joseph, 106, 167,
340
Arnold, J., 285, 306
Arnoldi, Daniel, 56
Arseno, Phil., 305
Asselin, Augustin, 25
Astor, John J., 281
Aubry, Benjamin-Narcisse, 157
Aubry, François-Olivier, 157, 158
Aubry, Henriette, 157
Aubry, Olivier, 157
Auclair, Joseph (Saint-Charles), 339
Auclair/Oclair/O'Clair, Joseph, 37,
53
Averill, A.H., 77
Aylmer, lord, 376
Ayotte, Marie, 340
Bachand, François, 291
Baddely, Henry Clinton, 351
Baker, George Washington, 119
Baker, Joseph, 77, 80
Banlié-Laperle, Paul, 86
Barbeau, François, 25, 30
Barnum, 191, 219
Baron, Laurent, 149
Barrette, Augustin, 66
Barrette, Jérémie, 18
Barrette, M.C., 144
Barron, Hugues Edmund, 32, 33,
291, 292, 323
Barron, Mlle, 113
Barthe, Joseph-Guillaume, 287, 288,
289, 392, 395
Barton, Caleb D., 184
Bastien, Joseph-Octave, 246, 247
Bathe, Emily, 13, 174
Baton, Augustin, 299, 331, 332
Baudin, Charles, 348
Bazinet, Joseph, 339
Beaubien, Pierre, 34, 35, 151
Beauchamp, 323, 414
Beaudette/Beaudet-Ducap, Léon,
342, 343
Beaudriau, Édouard, 311
Beaudriau, Jacques-Guillaume, 53,
321
Beaudry, 18
Beaudry, Pierre-Jacques, 199

Beaupré, 67
 Beausoleil, Antoine, 30
 Beausoleil, Célestin, 21, 23, 47, 102,
 146, 199, 200, 207, 208, 224, 395
 Beausoleil, Jean-Baptiste, 30
 Béchard, François, 291
 Bédard, Elzéar, 342
 Bédard, Pierre, 181
 Beley/Belly, Benoît, 13
 Belle, François, 30
 Benoît, François, 340
 Benoît dit Livernois, Joseph, 339
 Bérard, 220
 Berczy, William Bent, 155, 156
 Bergevin, François, 66
 Bergevin-Langevin, Charles, 141
 Bernard, Charles, 32, 51
 Bernard, J.D., 160
 Berthelet, O., 161
 Besse, Joseph C.N., 37
 Bettez, Adélaïde, veuve J.P. Duta-
 l-mé, 338
 Bettez, Esther, veuve Hubert La-
 pierre, 338
 Bioren, F.R., 331
 Birs, Étienne, 132
 Biscorny, 353
 Bisson, Marguerite, 360
 Bissonnet, Joseph, 30
 Bissonnette, Pierre fils, 30
 Blais, Olivier, 252
 Blaize, Ange-Louis, 370
 Blanchard, 233
 Blanchard, Louis, 161
 Blanchet, 31
 Blanchette, Eusèbe, 188
 Bogue, Denis P., 41, 158
 Bogue, Henry, 41, 158
 Boisjoli, 67

Boizard, 219
 Bolivar, Simon, 390
 Bonaparte, 177
 Bondish, 98
 Bonin, *Blanc*, 67
 Bonneau, François-Xavier, 60, 61
 Bonnefoux, Laurent, 36, 73, 74, 334,
 378
 Boon, William, 340
 Bossange, Édouard, 190, 334
 Bossange, Hector, 417
 Bossuet, Jacques-Bénigne, 210
 Boston, John, 61, 63, 64
 Botham, James, 218
 Bouc, Charles-Guillaume, 20, 116,
 117
 Bouchard, Jacob, 236
 Bouchard, Vital, 30
 Boucher-Belleville, Jean-Philippe,
 146, 182, 403
 Boucher de Boucherville, Georges,
 53, 71, 104, 205, 374
 Bouchette, Robert-Shore-Milnes, 53,
 67, 81, 252, 268, 297
 Boudreau, 67
 Boudreault/Boudreau, François, 13,
 14
 Boulet, Pierre-Nicolas, 30
 Bourassa, François, 15
 Bourbonnais, Désiré, 112
 Bourbonnais, François, 21
 Bourcier, Jean-Baptiste, 25
 Bourdeau, Pierre, 28
 Bourdon, Louis, 354, 355
 Bourget, Mgr Ignace, 31, 130, 133,
 360, 414
 Bourguignon, 111
 Bourjeau, Charles, 30
 Bousquet, Jean-Baptiste, 355, 384

Boutheillier, Alexis, 32
 Boutillier/Bouthillier, Thomas, 239, 240
 Bouvier, Louise, 339
 Boyer, Antoine, 66
 Boyer, Louis, 161
 Brady, John, 351, 352, 354, 361, 363
 Brainbridge, William, 248
 Brassois, Joachim, 66
 Breux, 180
 Brewster, 145, 251
 Brien, Jean-Baptiste-Henri, 53, 208, 224, 377
 Briset, J., 181
 Brisette, 151
 Bro..., Paul, 30
 Brodeur, Timothée, 132
 Broomly, 253, 331, 332
 Brough, 93
 Browles, 120
 Brown, 380, 423
 Brown, John, 160
 Brown, Lawrence George, 17
 Brown, Thomas Storrow, 303, 305
 Broyer, Mme, 191
 Bruneau, Antoine, 25, 26
 Bruneau, Barnabé, 25
 Bruneau, Cordélie, 164
 Bruneau, Elmire, 164
 Bruneau, Jean, 161
 Bruneau, Julie, 163
 Bruneau, Pierre, 163, 165
 Bruneau, René-Olivier, 277, 278
 Bruneau, Théophile, 231, 233, 277
 Brunet, François-Xavier, 245
 Bruyère, Narcisse, 56
 Bryant, Charles Grandison, 95, 144
 Bryson, John, 35, 41, 158
 Buchanan, Alexandre, 49, 164

Buchanan, James, 36, 73, 74
 Buck, Ira A.W., 93
 Buisson, Constant, 141

 Cadieux, Henriette, 89, 90, 98, 99
 Caine/Cain, William, 47, 197, 243, 365
 Caisse, Pierre-Louis, 180
 Camary, 353
 Campbell, Marc, 207, 308
 Cardinal, Domitilde, 350
 Cardinal, Joseph-Narcisse, 100, 313, 394
 Carter, 289
 Carter, Pierre Million, 255
 Cartier, 239
 Cartier, George-Étienne, 164, 190, 327, 328, 400
 Cartier, Jacques, 164
 Casavant, J.B., 338
 Casgrain, Jean, 35
 Catlin, 105, 137
 Cavalier, tante, 178
 César, 393
 Chabot, 321
 Chabot, Grégoire, 19, 34, 60, 86
 Chaffers, William Unsworth, 70, 303, 338, 384
 Chamard, Olivier, 340
 Champy, Ed., 301, 303
 Chapin, 322
 Charbonneau, Antoine, 141
 Charby, André, 339
 Charest, Michel, 113, 114
 Charland, Joseph, 152
 Charron, Joseph, 338
 Chartier, Étienne, 76, 80, 83, 94, 95, 101, 118, 119, 120, 123, 124, 137, 139, 172, 198, 205, 210, 212, 220,

221, 242, 253, 254, 300, 308, 309,
 310, 318, 319, 320, 328, 329, 332,
 333, 335, 345, 349, 350, 370, 372,
 373, 375, 377, 378, 383, 386, 387,
 388, 389, 390, 414, 416, 418
 Chartrain, Joseph, 157
 Chartrand, J., 60
 Chartrand, Sévère, 114
 Chatigny, Claire, 45
 Chaussegros de Léry, Charles-Au-
 guste, 71, 205, 275, 312, 374
 Chaussegros de Léry, John, 144
 Chayer, J.B., 339
 Chemereau, Thérèse, 64, 65
 Chenette, Alexis père, 339
 Chenette/Chenet, Marie-Paul, 57, 58
 Cherrier, 321
 Cherrier, Côme-Séraphin, 178
 Cherrier, Marie A., 339
 Cherrier, Mme, 178
 Cherrier, Rosalie, veuve St-Jacques,
 338
 Cherrier, Séraphin, 178
 Chicoine, 95
 Chouinard, David, 30
 Christian, 331
 Clairmont, François, 30
 Clark/Clarke, Edward Adams, 117,
 338
 Clitherow, John, 112, 142
 Cloutier, Joseph, 30
 Cochran, Andrew William, 289
 Codert, Louis père, 338
 Coffin, 343
 Coffin, William Foster, 131, 227,
 422
 Coiteux, 161
 Colborne, John, 28, 29, 38, 43, 44,
 45, 49, 53, 57, 58, 65, 73, 74, 84,

85, 87, 89, 91, 108, 121, 128, 134,
 143, 158, 160, 165, 170, 176, 177,
 194, 203, 217, 231, 232, 272, 281,
 283, 289, 291, 314, 347, 348, 352,
 385, 421
 Colborne, Lady, 281
 Collin, Pierre, 66
 Colman, Thomas, 70, 71, 131, 132
 Comeau, Alexandre, 57, 146, 188
 Comtois, Michel, 13, 14
 Consigny, Antoine-Pierre-Louis, 23,
 47, 48, 94, 95, 97, 102, 119, 173,
 199, 243, 275, 277, 283, 284, 292,
 293, 305, 306, 308, 314, 328, 329,
 333, 346, 378, 381, 382, 383, 403,
 408
 Côté, 180, 325
 Côté, Antoine, 194
 Côté, Cyrille-Hector-Octave, 46, 81,
 82, 84, 94, 96, 97, 98, 101, 102,
 103, 104, 116, 118, 120, 121, 137,
 139, 143, 148, 149, 150, 151, 172,
 173, 185, 186, 197, 224, 275, 278,
 279, 284, 297, 309, 313, 314, 329,
 333, 365, 376, 377, 380, 388, 389
 Côté, Jean-Baptiste, 13, 14
 Cottrill, 310
 Couillard-Després, Emmanuel, 132
 Coupal, J., 181
 Coupal, Marguerite, 85, 86
 Coupal, Marie, 87, 88
 Coursoles, Édouard-Gédéon, 180
 Courval, Jean, 111, 412
 Courville, J.A., 16
 Cousent, John, 159
 Cousineau, Joseph, 68, 141
 Cowan, Francis, 158
 Cowan, John, 158
 Craig, 317

Creelman, John, 338
 Crevier, Frédéric, 236, 237
 Crevier-Duvernay, Pierre, 282
 Crévolin, Henri, 190
 Cummings, Lyman, 218, 323
 Curé, Nicolas, 30
 Cushing, Caleb, 268
 Cuthbert, James Jr, 218
Cuvier, baron, 179, 182

 Daigneau, P., 181
 Daigneau/Daniau, Pierre, 17
 Daigneault/Daniau, Antoine fils, 43, 46
 Daigneault/Daniau, Antoine père, 43, 44, 46
 Dallaire, Guillaume, 339
 Dalpé, Joseph, 256
 Dalton, Moïse/Moses, 13, 14, 53, 54, 142
 Dame, John E., 52
 Damien, Elmiré, 53, 54
 Damour, Pierre, 23, 82, 102, 146, 147
 Dandurand, Marie-Louise, 55, 326
 Dandurand, Pierre, 39
 Dansereau, Charles, 396, 398
 Daunais, Amable, 100, 103, 106, 107, 108, 394
 David, Marie, 84, 85
 Davignon, Joseph-François, 53, 236, 251, 252
 Day, Charles Dewey, 113, 116, 142
 Debartzch, Pierre-Dominique, 131, 340
 Décary, Angélique, 49, 50
 Decoigne, Pierre-François-Olivier, 102, 284, 381

Decoigne, Pierre-Théophile, 42, 100, 394
 Delisle, Alexandre-Maurice, 246
 Démaray, Mme, 134
 Démaray, Pierre-Paul, 53, 134, 135, 184, 185, 223, 236, 239
 Demers, 243
 Demers, François-Xavier, 339
 Demeule, François, 60
 Denis, Dieudonné, 131
 Denny, William, 68
 Derby, 70
 Deschambault, veuve, 340
 Desève, Charles, 110
 Desfossés, Adèle, 262
 Desjardins, Léon, 20
 Desmarais, Abraham, 119, 396
 Desmarchais, Paul, 263
 Desnoyers, 74
 Desnoyers, Antoine, 86
 Despaty, François, 123
 Des Rivières/Desrivières, Rodolphe, 36, 144
 Desrosiers, 132
 Desrosiers, Vincent, 33
 Dessaulles, Georges-Casimir, 249
 Dessaulles, Louis-Antoine, 176, 178, 274, 321
 Dessaulles, Mme, 233, 374, 376, 401
 Dessaulles, Rosalie, 249
 Dessureau, 239
 De Witt, 370
 Dickerson, Silas Horton, 119
 Dietz, Louis, 36, 74
 Dion, François, 142
 Dionne, Joseph, 243, 262
 Dixon, 32
 Dodds, John, 339
 Dodge, William Wallin, 36, 143, 183

Donee, 93
 Donegani, John, 178
 Dorchester, lord, 151
 Dorion, Joseph, 339
 Dormicourt, Thérèse, 338
 Doty, James Duane, 281, 282, 283
 Doucet, *Ereode*, 164
 Doucet, Nicolas-Benjamin, 110
 Dow, William, 194
 Doyle, 253, 298
 Dozois, Jean-Baptiste, 31, 366, 367
 Dragon dit Éthier, Louis, 31
 Drolet, Alexandre, 23, 101, 102, 104, 137, 182, 185, 186, 275, 284, 292, 297, 313
 Drolet, Charles, 76, 80, 81, 83, 96, 149, 173, 295, 297
 Drouin, Archange, 90
 Drummond, Lewis Thomas, 40, 152, 238, 326
 Duberger, 322
 Du Calvet, Pierre, 186
 Ducharme, Denis, 29
 Ducharme, Jean-Marie-Léon-Léandre, 370, 423
 Duchesnois, Eugène-Napoléon, 66, 67, 71, 76, 77, 78, 80, 81, 82, 83, 103, 104, 105, 118, 119, 120, 136, 137, 189, 190, 191, 205, 219, 221, 252, 253, 274, 275, 312, 332, 344, 346, 353, 374, 382
 Duclos, 162
 Dufort, Mme, 71, 105, 116, 137, 312, 322
 Dufort, Théophile, 71, 105, 116, 137, 143, 297, 312, 322, 323
 Dugas, Léon, 400, 402
 Dulaunay/Dumontier, Célestin, 13, 14

Dumas, Joseph, 103
 Dumas, Norbert, 400
 Dumesnil, Clément, 240, 259, 276, 306, 312, 321, 329, 330, 335, 387, 388, 399, 400, 402, 408
 Dumouchel, Jean-Baptiste, 258
 Dumouchelle, Joseph, 367, 369
 Dumouchelle, Louis, 369, 409
 Dumouchelle, Mme, 176, 177
 Dupuis, Barthélemy, 86
 Dupuis, Étienne, 25
 Dupuis, Pierre, 13, 14
 Dupuis dit Dunord, Euchere/Eucher, 255
 Duquet, Amable, 13, 14
 Duquet, Clorinthe/Clarinthe, 152, 153, 238
 Duquet/Duquette, Joseph, 55, 100, 107, 152, 153, 313, 393
 Duquet, Mme, 55, 327
 Duquet, Sophie, 152
 Durham, 124, 126, 134, 165, 167, 177, 186, 205, 299, 305, 335
 Durocher, Eusèbe, 222
 Durocher, Paul, 20
 Dutrisac, François fils, 113
 Dutrisac, François père, 113
 Duvernay, Ludger, 52, 73, 74, 137, 140, 143, 146, 148, 150, 171, 179, 180, 182, 184, 185, 186, 189, 191, 196, 198, 207, 209, 213, 214, 215, 219, 223, 233, 236, 237, 239, 240, 242, 243, 245, 252, 253, 256, 258, 259, 260, 261, 268, 271, 272, 274, 275, 278, 281, 283, 289, 292, 295, 298, 305, 308, 309, 310, 311, 313, 315, 317, 320, 321, 324, 327, 328, 329, 331, 332, 333, 344, 345, 353, 365, 382, 386, 387, 388, 389, 390,

395, 399, 400, 402, 403, 408, 417, 420
 Duvernay, Mme, 180, 330, 383, 387, 389
 Duvert, Louis C., 339

 Eliovich, J.B., 155
 Esculape, 94
 Evans, Thomas, 160

 Fabre, 397, 398
 Fabre, Édouard-Raymond, 181, 257, 417
 Fagnant, 220
 Fahrenheit, Gabriel, 250
 Fairfield, John, 115, 120
 Farrar, Horatio B., 292
 Faucher, 235
 Faucher, Édouard, 342, 343
 Ferris, G.A., 283
 Festus, 203
 Filiatrault, Jean-Baptiste, 114
 Filiatrault, Joseph-Paul, 257
 Filion, Antoine, 30
 Filion, Pierre, 30
 Filteau, Jean-Baptiste-Ferdinand, 196
 Finney, Appelonie, 71
 Fisk, 77
 Flaeth, 184
 Fletcher, 18
 Forbes-McMullen, Élisabeth, 13, 14
 Forsans, Henri, 417
 Fortier, Félix, 155
 Fortier, Thomas, 289, 290, 317, 318
 Fortin, François, 39
 Fournier, Baptiste, 95, 103
 Fox, 74
 Franchère, Gabriel, 281, 283
 Franklin, John, 342

Fraser, Narcisse, 96
 Fratelin, baron, 98, 133, 154, 179
 Fratelin, Eliovich, 133, 154
 Fréchette, Josephthe, 338
 Fréchette, Louis, 30
 Fréchette, Pierre, 128, 129, 130
 Fredette, Jacques, 339
 Fridal/Fridall, 331, 332
 Fuller, 96
 Fuseau-Roch, Augustin, 156

 Gagné, Michel, 25
 Gagnon, 225, 226, 329
 Gagnon, David, 112
 Gagnon, Lucien/Julien, 103, 143, 421, 422
 Gale, Samuel, 269
 Gamache, George fils, 30
 Gamache, Moïse, 30
 Gamelin, Émilie, 352
 Garachon, Francis M., 253, 331
 Garant, Francis, 339
 Garceau, François, 422
 Gariépy, 353
 Gatien, François-Hyacinthe, 92
 Gaume, Jean-Baptiste-Ferréol, 348
 Gauthier, 307, 326
 Gauthier, Félicité, 317
 Gauvin, Henri-Alphonse, 66, 67, 71, 76, 77, 78, 80, 81, 82, 103, 104, 105, 115, 116, 118, 136, 137, 140, 191, 196, 205, 219, 245, 246, 254, 258, 259, 260, 262, 271, 311, 312, 344, 345, 346, 365, 366, 374, 383, 387, 388, 395, 399, 400, 401, 402, 408, 409
 Gauvin, Mme, 352
 Gendron-*Peloché*, Jean-Baptiste, 44
 Généreux, *Billot*, 33

Germain, Milles, 250
 Gervais, Charles, 25
 Giard, Lévi, 253, 331, 332
 Gibault, Marie-Rose, 413, 414
 Gibb, 321, 322
 Gibson, John, 160
 Gibson, Richard, 32
 Gigon, Anaclet, 110, 135, 163
 Gipps, George, 358
 Giraldi, Serafino, 179, 182
 Girard, Céleste, 91, 92
 Girard, Moïse, 315, 396
 Girod, Amury, 390
 Girod, M. (épouse d'Amury), 390, 391
 Girouard, Jean-Joseph, 166, 167, 258, 309, 334
 Giroux, Pierre, 67
 Gladu, Belonie/Bénoni, 255
 Glenelg, lord, 167
 Godard, Michel, 339
 Goddu, Toussaint-Hubert, 58, 76, 80, 83, 303, 304, 335, 336, 384
 Godin, François, 66
 Godin, L., 66
 Goldie, Thomas Leigh, 15, 31, 58, 90, 117, 130, 132, 155, 159, 191, 227, 274, 286
 Gore, Charles, 195
 Gosford, lord, 376, 377
 Gosquet, Mme, 220
 Gosselin, Léon, 400
 Gougeon, Georges, 25
 Goyette, Antoine, 25
 Goyette, Jacques, 121
 Goyette, Joseph, 27, 141
 Grace, 297
 Grandpré, Côme de, 33, 50, 52, 67, 68

Grave-Mauriz, 257
 Gravelle, Paul, 117
 Gray, 15
 Green, Warren, 143
 Grégoire, Joseph, 30
 Grenier, 353
 Grenier, Auguste, 339
 Grenier, Louis-Urbain, 343
 Griffin, 226
 Griffith, Thomas, 72, 73
 Grogan, James W., 23, 96, 102
 Gué, Thomas, 39
 Guérin, Claude, 26
 Guérin, Thomas, 189, 190, 191, 219, 221
 Guérout, Louis, 339
 Guertin, François-Xavier, 355
 Guertin, Marcel, 306, 381
 Guky, Bartholomew Conrad Augustus, 70, 401, 402
 Guillemot, Eugène, 124, 128, 306, 348
 Guimont, Joseph, 194
 Guy, Étienne, 244

 Hà, Jean-Baptiste-André, 30
 Hailandière, Mgr Célestin-René-Laurent Guynemer de la, 416
 Hainault, Louis, 141
 Haldimand, Frederick, 150, 186
 Hall, 104
 Hamelin, François-Xavier, 42, 100, 394
 Hamelin, Guillaume, 30
 Hannibal, 407
 Hanson, W.C., 342, 343, 344
 Harnois, Marguerite, 399, 402, 403, 408
 Hart, 40

Hayes, 311
 Hébert, 235, 311
 Hébert, Charles, 39
 Hébert, Médard, 76, 77, 80, 83, 104, 197, 223, 329, 330, 335, 336
 Heffernan/Effernan, John, 296
 Hénault/Henaux, Peter, 29
 Hénault/Huneau, Marguerite, 65
 Hénault/Éno-Deschamps, Catherine, 217, 218, 294
 Hennessy, Mlle, 164, 249
 Hercule, 148
 Hérroux, 353
 Hérroux, Justin-Louis, 66
 Hertel de Rouville, Jean-Baptiste-René, 180, 191, 193, 272, 273
 Higgins, John, 37
 Hill, Henry D., 231
 Hindenlang, Charles, 100, 102, 106, 107, 313, 314, 347, 348, 394
 Hitnam, 300
 Hoe, Richard March, 219, 221
 Holmes, B., 226
 Holmes, George, 81
 Homier, 224
 Hood, Seviel/Samuel, 253
 Hopkins, 331, 332
 Houle, Louis, 343, 344
 How, Martin, 159
 Hubert, 275, 321
 Hubert, L.E., 338
 Hubert, René-Auguste-Richard, 190, 400
 Hume, Joseph, 188, 349, 350
 Hunter, W.S., 160
 Huot, 252
 Hupé, 111
 Hutin, 144
 Hyde, 323
 Jabtusewerz, 205, 206
 Jacotel, 182
 Jacques, Joachim, 215, 243
 Jalbert, François, 395
 Jamieson, 226
 Jane, Angèle, veuve Ménard, 339
 Jefferson, Sara, 247
 Jessop, Joseph, 285
 Jésus-Christ, 42, 125, 366
 Job, 264
 Jobey, Gabrielle, 420, 421
 Jobson, Margaret Yelloby, 46, 47
 Johnson, John, 159
 Johnson, L., 41
 Jonathan, 295
 Jones, Robert, 32, 33, 52, 68, 131
 Joubert, 278, 334
 Joubert, Ambroise-David, 22
 Joyal, J., 284
 Julien, Louis, 65, 142
 Karnelen, Dieudonné Bobÿ de, 204, 206
 Keith, James, 338
 Keller, Mme, 243
 Keys, 268
 Kimber, René-Joseph, 289
 Kimber, Timothée, 397
 Labadie, Joseph-Augustin, 235, 263
 Labelle, Jean-Baptiste, 31, 82, 158, 194, 213, 353
 Lacasse, Louis, 23, 315, 316
 Lachapelle, 135, 140
 Lacombe, P., 160
 Lacroix, André, 62, 149
 Lacroix, Joseph-Roch, 148, 149

La Fayette, Gilbert du Motier, mar-
 quis de, 126, 204, 348
 Laffitte, Jacques, 347
 Lafontaine, 50, 51, 255
 Lafontaine, Baptiste, 51
 Lafontaine, Louis-Gonzague, 51
 La Fontaine, Louis-Hippolyte, 165,
 166, 167, 322, 377, 399, 400
 La Fontaine, Mme, 321
 Laframboise, Alexis, 160, 251
 Laframboise, François, 66
 Lagorce, Charles-Irénée, 339
 Laliberté, André, 50, 51
 Lamarche, Antoine, 27
 Lamarre, François-Marie, 384
 Lamennais, Félicité-Robert de, 372
 Lameth, Alexandre de, 126
 L'Ami, 183
 Lamothe, Pierre fils, 339
 Lamoureux, Jean-Baptiste, 60
 Lamoureux, Joseph, 30
 Lanctôt, Camille, 25
 Lanctôt, François, 25
 Lanctôt, Hippolyte, 423
 Lanctôt, Joseph, 25
 Lanctôt, Pierre, 85, 86, 88
 Landry, Catherine, 299
 Landry, Geneviève, 299
 Landry, Michel-Archange, 219, 252,
 254, 298, 300, 331, 332, 333
 Landry, Mme, 300
 Langevin, Charles, 66
 Langevin, Joseph fils, 16, 19, 34
 Langlade, Jean-Baptiste, 256
 Langlois, Jacques, 22, 47, 48, 185,
 186, 198
 Langlois, Mme, 395
 Languedoc, 63, 181
 Languedoc, Étienne, 60, 61, 361

Lanoue, Émilie, 69
 Laporte, Joseph, 274, 286, 323, 387,
 396, 400, 402
 Larivière, Jean-Baptiste, 49, 50
 Larocque, François-Antoine, 210
 Larocque, Joseph, 245
 Larose, 18, 111
 Larose, Georges, 18
 Lartigue, Mgr Jean-Jacques, 203,
 204, 213, 216, 222, 245, 265, 281,
 312, 317, 415, 416
 Lavigne, F.X., 339
 Lavoie, Étienne, 20, 21, 40, 41, 150
 Lavoy, Philippe, 400
 Leblanc, Félix-Hector, 24, 25, 26
 Leblanc, J.B., 339
 Leblanc, Ovide, 41, 158
 Leblanc, Pierre, 230
 Leblanc de Marconnay, Hyacinthe
 Poirier, 318
 Lebœuf, Josèphe, 121, 122
 Lebœuf, Julien, 339
 Leclair, Léon, 117
 Leclerc, 67, 146
 Leclerc, Jean Ol., 339
 Leclère, Pierre-Édouard, 20, 21, 114,
 145, 156, 193, 207, 209, 323, 335,
 336, 337, 338
 Lecocq, 346
 Le Coulteux de Caumont, Louis, 297
 Lécuyer, Joseph, 194
 Leduc, Antoine père, 339
 Leduc, Pierre, 66
 Leduc, Pierre-Basile, 17
 Lefebvre, Agathe, 43, 44
 Lefebvre, André, 25
 Lefebvre, Hubert, 79, 81
 Lefebvre, Josèphe, 44, 45
 Lefebvre, L.A., 181

Lefevre, M., 161
 Lefort, Bébec, 163
 Lemay, Théophile, 91, 92, 338
 Lemelin, Jacques, 396
 Lemieux, Germain/Jeremiah, 37, 219, 390
 Le Moine, Benjamin-Henri, 311
 Lepage, Charles, 329
 Lepailleur, Alfred, 353
 Lepailleur, François-Maurice, 244, 287, 350, 353
 Lepailleur, Jean-Baptiste, 353
 Lérigé/Dérigé de Laplante, Louis fils, 24, 25, 26, 27
 Lery, Jan de, 74
 Lescot, Louis, 13
 Lévesque, 323
 Lévesque, Joseph-Élie, 132
 Lévesque, Louis-Guillaume, 335, 346, 347, 348, 382
 Lévesque/Lévêque, Michel, 39, 57
 Lewis, 207, 215
 Limoges, Pierre, 19
 Limoges, Vital, 19
 Lionnais, 323
 Logan, Thomas, 339
 Longtin/Lonctin, Jacques, 360, 362
 Longtin, Laurent, 16
 Longtin, Michel, 112
 Lorimier, 105
 Lorimier, Antoine George de, 244
 Lorimier, François-Marie-Thomas Chevalier de, 89, 93, 99, 100, 103, 105, 106, 107, 314, 393
 Lorimier, Guillaume-Clément-Édouard Verneuil de, 79, 81
 Lorimier, Mme de, 314
 Louis le Temporisateur [Louis Perreault], 259

Louis XIV, 177
 Louis XV, 125
 Louis-Philippe I^{er}, 74, 220, 275, 347, 376, 418
Loup Rouge [Wolfred Nelson], 315
 Lovell, John, 160
 Lupien, 307
 Lussier, 223, 234
 Lussier, Charles père, 339
 Lussier, Charles-C., 338
 Lussier, Louis fils, 339

 MacBean, William, 338
 Mackenzie, Alexandre, 116
 Mackenzie, Willilam Lyon, 66, 143, 149, 205, 206, 253, 254, 299, 365, 400
Mahomet, 259
 Maigret/Mégrette, Joseph-Amable, 25
 Maillet, Jean-Baptiste, 387, 388, 399, 400, 402, 408
 Malbœuf, George, 13
 Malhiot, Édouard-Élisée, 22, 83, 94, 95, 97, 102, 119, 120, 146, 147, 171, 173, 196, 207, 208, 213, 215, 223, 225, 240, 245, 246, 261, 262, 263, 278, 280, 285, 297, 303, 308, 310, 315, 334, 377, 382
 Malhiot, Mme, 159
 Malhiot, Xavier, 159, 164
 Mallet, Narcisse, 159
 Mallor, 146
 Malo/Ayet, François, 207, 387
 Malo, Louis, 353
 Manthet, Joseph-Ovide, 113
 Manthet, Sophie, 113, 114
 Maranda, Jean-Baptiste, 339
 March, Edward, 145

Marchesseault, Alfred, 325, 326
 Marchesseault, Julie, 306
 Marchesseault, Siméon, 22, 47, 76,
 80, 83, 96, 102, 104, 137, 198,
 243, 245, 246, 259, 285, 304, 305,
 306, 307, 310, 312, 321, 325, 326,
 387, 395, 396, 408
 Marcil, David, 300
 Marion, Amable, 47, 215, 217, 218,
 243, 294
 Marion, Louis de Gonzague, 217,
 218, 293, 294
 Marois, Joseph, 66
 Marotte, Joseph, 30
 Martel, Lewis, 145
 Martigny, 132
 Martin, John M., 159
 Masson, 118
 Masson, Joseph, 123, 135, 235
 Masson, Luc-Hyacinthe, 138, 140,
 191, 324, 325
 Massue, Aimé, 105
 Mauraut, Louis, 66
 May, Stephen, 159
 McAnhall/McAnall, James, 253
 McCord, 226
 McCord, William King, 300, 301,
 319, 320
 McCutcheon, 180
 McDonald, 253, 299
 McDonald, D., 160
 McDonald, M., 158
 McDonald, William, 340
 McDonnell, James, 15, 168
 McDonnell, John, 50, 51, 255, 257
 McGaurhan, 400
 McGill, Peter, 226
 McGinnis, J., 62
 McKechnie, Ann, 340

McKechnie, John, 340
 McKenzie, Jn., 20
 Melbourne, lord, 188
 Mercure, 323
 Merizzi, Antoine, 329, 335
 Messier, Jacob, 30
 Méthot, 243, 262
 Métivier, Jacques fils, 30
 Michaux, Mme, 307
 Michel, Jacques, 140, 387, 388, 396,
 399, 400, 402, 408
 Migeon, 191
 Mignault, J., 155
 Mignault, Pierre-Marie, 180, 330
 Millar, Mme, 321
 Miller, 186
 Miller, Frédéric fils, 30
 Miller, Frédéric père, 30
 Millet, Charles, 30
 Mills, 311, 321, 323
 Mills, Ephraim, 82
 Mills, Lucia/Lucy A., 258, 259, 260,
 271, 292, 312, 399, 400, 402
 Mills, Mlles, 262
 Mitchell, 102
 Mogé, Louis, 306
 Molson, 226
 Molson, William, 199
 Mondelet, Charles-Elzéar, 165, 167,
 214, 215, 322, 385, 386
 Mondelet, Dominique, 113, 142
 Mondelet, Jean-Marie, 274, 286, 287
 Mondor, 221
 Monet, Dominique, 69
 Monet, Pélagie, 28
 Monk, Samuel Wentworth, 113,
 142, 143
 Monnette, Joseph, 34
 Montigny, François, 25

Montizambert, Charles-Nathaniel,
 291, 319, 336
 Montmarquet, Alexis-Édouard, 327
 Moquin, Raphaël, 29, 39
 Moreau, Pierre, 350, 353
 Morel, Charles-Antoine-Sébastien,
 371
 Morin, 282, 313
 Morin, Achille, 282
 Morin, Augustin-Norbert, 288, 289
 Morin, Félicité, 128, 129, 130
 Morin, Judith, 307
 Morin, Pierre-Hector, 46, 47, 423
 Morin, Prisque, 159, 163
 Morrison, William, 255
 Morrisseau, Sophie, 58, 59
 Morrogh, Robert Lester, 113, 142,
 143
 Moses, Michael, 253
 Mott, Benjamin, 145, 270, 409
 Mott, Danford, 409
 Mount, Francis, 339
 Muller, Go., 113, 117, 142
 Mullins, Frs., 338
 Murdoch, Thomas William Clinton,
 286, 300, 303, 304

 Nadaud, 268
 Nadeau, Alexandre, 62
 Nadeau, Joseph, 151
 Nancrede, Joseph-Guérard, 331, 332,
 333
 Nancrede, Paul-Joseph Guérard de,
 375
 Nancy, Mgr de, 332
 Napoléon I^{er}, 220
 Narbonne, Pierre-Rémi, 100, 103,
 106, 107, 108, 394
 Nau, Louis, 39, 40, 272, 273

Neich, Emanuel, 410
 Neilson, John, 177
 Nelson, Arthur, 233, 234, 237
 Nelson, Horace, 223, 272, 315
 Nelson, Mlle, 164
 Nelson, Mme, 159, 164, 378
 Nelson, Robert, 76, 80, 83, 119, 143,
 184, 198, 205, 242, 246, 261, 278,
 280, 290, 296, 297, 309, 312, 333,
 334
 Nelson, Wolfred, 22, 47, 48, 53, 66,
 76, 77, 78, 80, 81, 83, 93, 97, 104,
 105, 115, 116, 137, 139, 148, 149,
 159, 163, 164, 173, 195, 205, 242,
 249, 251, 279, 308, 309, 375, 388,
 396, 397, 398, 419
 Néron, 231, 289
 Neveu, Gédéon, 13
 Newcomb, Henry, 185
 Newcomb, Samuel, 142, 351, 423
 Neysmith, Jean-Siméon, 119, 120,
 189, 190, 191, 200
 Nicholas, Joseph, 340
 Nicholas, Zoé, 38
 Nichols, 78
 Nichols, Almira, 270
 Nickles, 330
 Nicolas/Nicholas, François, 100, 103,
 106, 107, 394
 Noël, Alexandre, 96
 Noël, Pierre, 78, 330
 Normanby, marquis de, 165

 O'Callaghan, Edmund Bailey, 220,
 242, 243, 323, 376, 390, 391, 396,
 397, 398
 O'Callaghan, Jeremiah, 390
 O'Connell, Daniel, 344
 Odelin, Jacques, 193

O'Dogherty, Charles Gordon, 339
 Ogden, Charles Richard, 13, 14, 32,
 34, 46, 56, 59, 61, 63, 64, 69, 71,
 255, 288, 303, 304, 305
 Ogire, 120
 O'Hara, Martin, 159
 O'Keen, Robert, 31
 Oklowski, Ferdinand-Alphonse, 143,
 144
 Oligny, Appælon, 72
 Oligny, Beloni, 71
 Orkney, Robert, 32, 51
 Orr, James R., 182
 Osterout, veuve, 113
 Ouimet, André, 53, 171, 179, 181,
 190, 400
 Ouimet, Eusèbe, 114

 Pacaud, Philippe-Napoléon, 70
 Pagé, 67
 Pagé, Joseph, 25
 Pagé, Toussaint, 25
 Painchaud, 311
 Paine, Thomas, 221
 Palain, Joseph, 30
 Palmerston, lord, 74
 Papineau, Amédée, 176, 187, 200,
 249, 251, 277, 377, 417
 Papineau, André-Augustin, 70, 227
 Papineau, Azélie, 164, 178
 Papineau, Césarie, 354
 Papineau, Denis-Émery, 187, 189,
 200, 202, 249, 251
 Papineau, Ézilda, 178
 Papineau, Gustave, 178
 Papineau, Lactance, 178, 200, 249
 Papineau, Louis-Joseph, 47, 66, 67,
 71, 73, 74, 75, 83, 104, 128, 139,
 140, 143, 164, 166, 199, 205, 206,

 207, 215, 220, 227, 242, 251, 253,
 257, 261, 269, 275, 278, 279, 280,
 284, 293, 299, 304, 308, 311, 318,
 319, 334, 344, 346, 347, 348, 349,
 370, 373, 376, 377, 378, 379, 380,
 382, 386, 389, 396, 397, 398, 417
 Papineau, Mme, 163, 233, 348, 371,
 377, 401
 Papineau-Dessaulles, Rosalie, 188,
 249, 318
 Papineau dit Montigny, André, 112,
 364
 Paquette, veuve, 338
 Paquin, 353
 Paquin, Mme, 353
 Paradis, 396
 Paradis, Augustin, 340
 Paradis, Émilie, 338
 Paradis, Pierre, 39
 Paré, 100
 Paré, Ambroise, 30
 Paré, Zéphirin, 30
 Parent, Antoine-Archange, 47
 Paris, Pierre, 30
 Patenaude, Adélaïde, 108, 109
 Patenaude, Clovis, 109
 Patenaude, Scholastique, 108, 109
 Paul, saint, 204
 Payet, 353
 Peck, Asahd, 218, 407
 Péladeau, Amable, 16
 Pellant, Basile, 51
 Pellant, Bonaparte, 51
 Pelletier, Joseph-Ferréol, 171, 400
 Pelletier, Josèphe, 356
 Peltier, Antoine, 156
 Peltier, Hector, 219
 Peltier, Mme T., 322
 Pépé, 71, 191

Pepin, G., 181
 Pepin, Thomas, 319, 320
 Perrault, Félix, 312, 313
 Perrault, Joseph-Adolphe, 183, 184
 Perrault, Louis, 66, 71, 75, 76, 77, 80, 82, 83, 93, 94, 101, 103, 104, 115, 117, 123, 136, 137, 138, 183, 185, 196, 197, 208, 210, 220, 224, 239, 252, 259, 267, 271, 292, 297, 310, 312, 320, 323, 395, 402, 408, 417
 Perrault, Mme, 268, 312
 Perrault, Ovide, 151
 Perrin, Firmin, 338
 Perry, 407
 Peters, Miss, 391
 Pétrimoulx, 181
 Pétrimoulx, François-Médard, 16, 34, 60, 86
 Pétrimoulx, W., 60
 Phelan, James-Julien-Théodore, 399
 Phillips, El. Nathan, 34, 315
 Pinet, Alexis, 339
 Pinonnault, François, 16, 25
 Pinonnault, Louis, 84
 Pinonnault, Moïse, 38, 39
 Pinonnault, Pascal, 361
 Pinonneau, Lambert, 30
 Plamondon, Mme, 178
 Platt, G.W., 93
 Poineau, Louis, 13, 14
 Poirier, Joseph, 52, 53, 197
 Polding, John Bede, 354, 357, 361
 Ponton, Pierre, 91, 92
 Poquillon, François, 297
 Porlier, François-Pascal, 135, 161
 Porter, James, 178, 318, 374
 Porter, James Edward, 249, 250
 Porter, Mlle, 249
 Poutré, Félix, 335, 336, 337
 Powell, Mgr, 411
 Préfontaine, 198, 284, 322, 323
 Prévost, 229
 Prévost, François-Xavier, 112, 356, 359, 360
 Prévost, Joseph-Léandre/Jean-Baptiste/Léon, 19, 198, 242, 278, 280, 297, 313, 346, 365, 366, 389
 Prévost, Pierre, 61
 Prieur, François-Xavier, 68
 Primault/Primeau, Pierre, 14
 Prince, Jean-Charles, 231, 232
 Prince, L., 189
 Provost, Guillaume, 340
 Prudhomme, Firmin, 209, 210
 Quenneville, Marie-Reine, 110, 135, 263, 266, 411, 412
 Quesnel, Paul, 13
 Quesnel, Timoléon, 15, 16, 421, 422
 Quintal, Michel, 49, 158, 216, 265, 317
 Raby, Germain, 123
 Rambau, Alfred-Xavier, 181
 Rapin, Charles, 112
 Rastone, S., 37
 Ravel, 365
 Raymond, Jean E., 338
 Redpath, 226
 Reeves, Henri-Benjamin, 18, 414
 Regnaud, François-Joseph-Victor, 183
 Regnier, 37
 Rémillard, Julien, 30
 Rensselaer, Rensselaer van, 143
 Richard, Germain, 339
 Richardson, Israel P., 218

Roberge, Joseph, 38
 Robert, Denis, 86
 Robert, Jacques, 63
 Robert, Joseph-Marie, 42, 100, 394
 Robinson, H.D., 190
 Robitaille, 321
 Rocbrune-Larocque, 388
 Roch, Antoine, 30
 Roch, Charles, 30
 Roch, Jean-Baptiste, 30
 Rochon, Adéline, 100, 413
 Rochon, Alexandre-Jérémie, 17, 99,
 100, 142, 150, 154, 161, 162, 163,
 187, 199, 202, 203, 267, 413
 Rochon, Édouard-Pascal, 17, 18, 20,
 110, 111, 117, 135, 153, 154, 161,
 163, 203, 227, 230, 231, 234, 235,
 263, 266, 267, 411, 413
 Rochon, Esther, 100, 228, 229, 414
 Rochon, Fanfan, 163, 229, 263
 Rochon, Hélène, 150
 Rochon, Hortense, 100, 187, 414
 Rochon, Nazaire, 17, 99, 111, 150,
 153, 162, 187, 230, 234, 412, 414
 Rochon, Pascal, 150, 264
 Rochon, Toussaint, 35, 36, 99, 150,
 154, 162, 163, 187, 264, 267, 362,
 364, 413
 Rochon, Virginie, 187, 202, 203, 413
 Rodger, Robert, 158
 Rodier, Côme-Séraphin, 117, 338
 Rodier, Édouard-Étienne, 184
 Roebuck, John Arthur, 260, 347, 348
 Rolette, Robert, 157
 Rolph, John, 81
 Ross, John, 158
 Ross, Mlle, 201
 Ross, Mrs. Frs., 338
 Rousseau, Albert fils, 247

Roussel, 262
 Roussin, Antoine, 117
 Roussin, Joseph, 117
 Rowan, William, 73
 Rowen, William H., 321
 Roy, Angélique, 63
 Roy, Basile, 20, 41, 140, 141, 158,
 187
 Roy, Charles, 111, 112, 422
 Roy, Joseph, 49, 141, 364
 Roy, Joseph-Rouër, 249
 Roy, Louis, 141
 Roy, Michel, 44, 45
 Roy, Mlle, 249
 Roy, Sophie, 362, 363
 Royan, 387
 Royaume, Charles, 30
 Royaume, Charles fils, 30
 Rozat, Guillaume, 37, 334
 Russell, John, 349, 350
 Russell, Moor, 218
 Russels/Russell, 396, 400
 Ryan, Jeremy Bentham, 95, 144, 190,
 219, 220, 297, 333, 334, 389, 408,
 419
 Ryan, John, 334

 Sabanzin, 93
 Sabourin, 132
 Sabrevois de Bleury, Clément-
 Charles, 311, 318, 321
 Salaberry, 180
 Salaberry, Mme de, 180
 Samson, Régis, 13, 14
 Sanguinet, Ambroise, 100, 393
 Sanguinet, Charles, 100, 393
 Sarault, Louis, 122
 Sauvageau, 353
 Sawtell, Luther, 339

Scheffer, Charles-Gédéon, 75, 77, 78, 83
 Scheffre, C., 297
 Schmith, 143
 Scott, Bradley, 22
 Scott, Winfield, 206
 Séguin, 96
 Ségur, Louis-Philippe de, 126
 Sénécal, Étienne, 60
 Senée, Louis, 38
 Seymour, H., 160
 Shand, 400
 Shanks, P., 159
 Shattuck, Ira, 258, 310, 323
 Shoom, 330
 Sicotte, Louis-Victor, 239
 Simon-Delorme, Marie-Luce-Hélène, 230
 Simoné, 74
 Simpson, 231
 Singer, Fred., 16, 34, 60
 Skrzynecki, Jan Zygmunt, 204
 Smith, William, 161
 Sołtyk, Roman, 205
 Southware, William, 29
 Spink, Peter, 39, 40, 339
 St-Amand, Isaac, 30
 St-Denis, François, 60, 61, 63, 65
 St-George, Gabriel, 338
 St-Germain, 352
 St-Germain, Mme, 352
 St-Germain, Thérèse, 338
 St-Germain, veuve, 340
 Ste-Marie, Antoine, 244
 St-Jean, Jacques, 13, 14
 St-Louis, François, 117
 St-Michel, Jean-Baptiste, 66
 St-Ours, François-Roch de, 46, 133, 134, 199, 247
 Strews, 253, 299, 332
 Stuart, André, 323
 Stuart, James, 322
 Surprenant, François, 87
 Surprenant, Thomas, 85, 86
 Surveyer, Joseph, 41, 158
 Swinburne, Joseph, 72
 Sword, 190
 Tailhades, Alexandre, 70
 Tait, Charles, 117, 338
 Talleyrand, 220
 Tarleton, 380
 Tellier, Joseph, 30
 Telmesse, Mgr de [J.J. Lartigue], 20, 21, 40
 Talon-Lespérance, Simon, 339
 Terroux, Francis, 183
 Tessier, Michel, 59
 Tessier, Ulric-Joseph, 155
 Tétrault, Jean-Baptiste, 91
 Tétro, 146, 198, 381
 Têtu, Charles, 272
 Têtu, Jean-François, 70, 386
 Théberge, Adrien, 29, 39
 Theller, Edward Alexander, 143, 183, 297
 Théotime, 307
 Therrien, 199
 Thibert, Jean-Louis, 194
 Thibert, Jean-Marie, 194
 Thibodeau, Jean-Baptiste, 30
 Thibodeau, Joseph, 339
 Thibodeau, Olivier, 30
 Thom, James, 158
 Thom, Robert, 158
 Thomas, H., 218
 Thomas, Hiram J., 101, 103, 279

Thomson, Charles Edward Poulett, 285, 293, 322, 323, 366, 385, 405, 419
 Thomson, James, 194, 195
 Townsend, 181
 Trahan, Joseph, 30
 Tremblay, Côme, 30
 Tremblay, Édouard, 141
 Tremblay, Exupère, 30
 Tremblay, Josèphe, 61
 Tremblay, Philippe, 141
 Trépanier, François père, 75, 77, 83
 Trépanier, François fils, 77
 Trudeau, 146, 284
 Trudel/Trudelle, Jean-Baptiste, 13, 14, 35, 82, 142
 Truteau, Joseph, 178
 Truteau, tante, 178
 Turcot, Louis, 112
 Turcotte, 219
 Turcotte, François-Magloire, 113, 114, 320, 371
 Turcotte, Lazarre, 25
 Turgeon, 116
 Turgeon, Alfred, 18
 Turleton, 146
 Turpin, James, 285, 286

 Uripidias, 138

 Vachereaux, Joseph, 34
 Valade, 161, 412
 Valiquette, Jean-Baptiste, 306
 Vallée, François, 141
 Vallée, Guillaume-Jacques-Léon, 107, 210
 Vallée, J.B., 282
 Vallée, Joseph, 160
 Valotte, Henry, 70

Van Buren, Martin, 120, 220, 296, 298
 Van Ness, Cornelius Peter, 260, 366
 Varin, Jean-Baptiste, 85, 86, 88
 Verdon, Béloni/Celony, 64
 Verdon, Benjamin, 64
 Viau, Alexis, 26, 27
 Victoria, reine, 16, 50, 117, 304, 307, 338, 352
 Viger, Bonaventure, 23, 102, 146, 185, 186, 190, 200, 207
 Viger, Denis-Benjamin, 166, 170, 247, 248, 314, 316, 385, 419
 Viger, Hilarion, 185, 207, 223
 Viger, Louis-Michel, 377
 Viger, Mme D.B., 322
 Vilbon, Michel-Jacques, 339
 Vincelet, Basile, 340
 Vincent, Joseph, 261
 Vorten, 183
 Vosburgh, Abraham, 101, 102

 Walder, 145
 Walker, Solomon, 218
 Walker, William, 399
 Wallard, 278, 280
 Ward, 212, 253
 Washington, George, 126
 Watier-Lanoix, Joseph, 40
 Weir, George, 396, 397
 Wetherall, George Augustus, 226, 285, 286, 305
 White, 190
 Whittemore, 83, 96
 Wilbank/Wilbanks, 253, 299, 331
 William, 243
 Williams, Rhoda Ann, 250
 Williams, Winobond, 34
 Wilson, Charles, 160

Winslow, Dana, 120, 321, 323
Wood, Serrel, 299
Wright, John, 29

Wright d'Arusmont, Frances dite
Fanny, 37

Zoïle, 289

Table des matières

Sigles	11
Au temps des patriotes	13
Annexe	423
Bibliographie	425
Index	427

Achevé d'imprimer
au Québec
en août 2020